

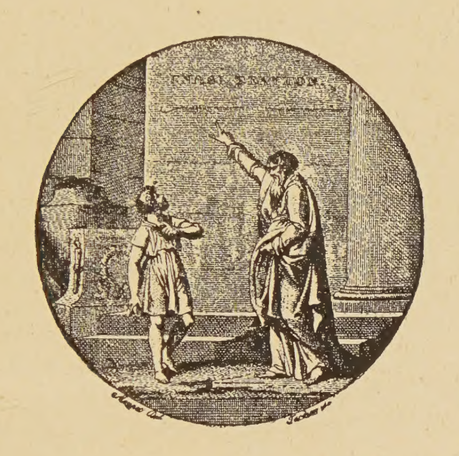
Revue anthropologique

Revue anthropologique

FONDÉE PAR ABEL HOVELACQUE

ORGANE DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS
ET DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS



QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE
1935

LIBRAIRIE ÉMILE NOURRY
62, RUE DES ÉCOLES, PARIS-V[e]

QUELQUES NOUVEAUX CRANES PRÉHISTORIQUES

(AGE DU BRONZE)

PROVENANT DES STATIONS LACUSTRES DE LA SUISSE (LAC DE NEUCHATEL)

Par Eugène PITTARD,
Vice-Président de l'I. I. A.

M. Paul Vouga, directeur du Musée archéologique de Neuchâtel, m'a fait remettre, pour les étudier, par l'aimable entremise de M. le Dr Beau, d'Areuse, trois crânes de Lacustres, datant de l'âge du bronze. Un seul est encore en bon état ; les deux autres sont réduits : l'un à la calotte, l'autre seulement à la partie moyenne et postérieure de celle-ci (pariétaux et occipital). Malgré le mauvais état de deux de ces restes squelettiques, ces débris représentant la morphologie d'une antique population de la Suisse, méritent un examen quelque peu détaillé.

Ces trois crânes — intéressants à divers points de vue — proviennent de la station de l'âge du bronze de Cortaillod, située sur la rive gauche du lac de Neuchâtel, au sud-ouest de la ville du même nom. A une petite distance de la localité de Cortaillod, il existe deux stations lacustres, l'une appartient à la période néolithique, l'autre, plus en avant dans le lac, date de l'âge du bronze.

Cette dernière station, actuellement sous deux mètres d'eau, me dit M. le Dr Beau, — que je tiens à remercier très vivement — appartient à la subdivision IV de l'âge du bronze.

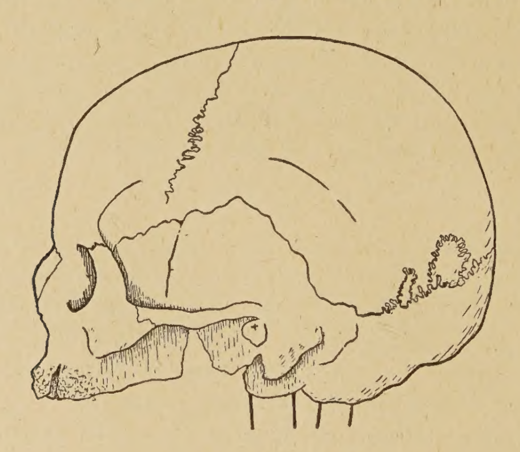
Nos connaissances au sujet des populations qui vécurent en Suisse, à l'âge du bronze, sont encore tellement fragmentaires qu'on peut dire qu'elles sont presque inexistantes. C'est donc une bonne fortune, chaque fois qu'un Musée peut mettre sous les yeux des anthropologistes, et de ceux qui sont chargés d'écrire l'histoire ethnique de la Suisse, des documents de cette valeur. Notre pays semble avoir connu,

dans les temps qui s'échelonnèrent du début du Néolithique à la fin de l'âge du fer, des arrivées successives de contingents humains qui n'étaient pas tous de la même origine. Et ce n'est que par un inventaire détaillé et précis de toutes les trouvailles de squelettes appartenant à ces diverses époques, que nous pourrons avoir une idée, à la fois sur les avancées de ces populations au travers du territoire de la Suisse, et sur les lieux d'où nous pouvons supposer qu'elles sont parties.

Crane N° I.

(*Collection du Musée de Neuchâtel*).

Crâne masculin. La détermination du sexe paraît bien certaine malgré que les attaches musculaires ne soient pas accentuées. Cette tête osseuse n'a pas d'inion proprement dit. Les crêtes occipitales forment cependant un relief bien marqué. Les apophyses mastoïdes ne sont pas grandement développées. Les rebords sourciliers sont bien visibles, et même, vus de trois quarts, montrent de fortes saillies.



Ce crâne porte la patine brune caractéristique des ossements qui ont séjourné dans le « fumier lacustre ». Lorsqu'il était encore dans la vase ce crâne était couché sur le côté gauche. La presque totalité de l'occipital, toute la partie inférieure du côté droit et de la face ont été envahies par les algues perforantes qui ont détérioré la matière osseuse, principalement le maxillaire et le jugal.

Ce crâne est d'une belle construction, harmonieuse. En norma verticalis il présente une légère plagiocéphalie à gauche. Les sutures,

d'une complication moyenne, sont toutes bien visibles. La suture lambdoïde est parsemée d'os wormiens, aussi bien à gauche qu'à droite. Dans la région du lambda même, plusieurs wormiens sont intercalés dans l'angle des pariétaux, qui font dévier la direction de la suture sagittale vers la droite.

En vue latérale, ce crâne présente une courbe régulière, jusqu'un peu au-dessous du lambda. En cet endroit il forme un léger ressaut postérieur donnant l'aspect d'un très faible chignon. Il semble qu'il existe une relation entre cette disposition et l'abondance des os wormiens dans la suture lambdoïde. Les apophyses mastoïdes sont de faibles dimensions ; celle de droite a subi une abrasion presque totale.

En vue inférieure, ce crâne ne montre pas d'inion véritable, mais une crête occipitale bien marquée à la base du léger ressaut dont il vient d'être question tout à l'heure. L'aire du trou occipital paraît très grande. Les trous déchirés antérieurs présentent de larges ouvertures. Les trous jugulaires sont très développés, notamment celui de droite. A cet égard, il y a dissymétrie très nette entre les deux côtés du crâne. Les condyles occipitaux sont en forte saillie. L'abrasion a usé de telle façon la voûte palatine que les mesures, dans cette région, ne pourront être qu'approximatives. Aucune dent n'a été conservée et les rebords alvéolaires sont très détériorés. Le trou palatin est de très grande dimension.



Vu de face ce crâne porte, sur le côté droit du front, à 32 mm. environ de distance du sommet de la cavité orbitaire, une trace circulaire dont le rebord présente une légère exostose : blessure provenant vraisemblablement d'un instrument contondant.

Les os nasaux sont très saillants, ce qui sous-entend une forme du nez, sur le vivant, d'un type un peu exceptionnel.

La partie antérieure de la suture écailleuse droite montre, dans la région du ptérion, deux os wormiens bien développés.

Malgré les quelques déficits morphologiques qui viennent d'être signalés, la presque totalité des mesures utilisées en anthropologie systématique peuvent être faites.

MESURES CRANIENNES ET FACIALES.

Diamètre antéro-postérieur	176 mm.
— métopique	175 mm.
— transverse	140 mm.
— basio-bregmatique	132 mm.
— naso-basilaire	93 mm.
— frontal minimum	93 mm.
— frontal maximum	119 mm.
— occipital maximum	113 mm.
Longueur du trou occipital	38 mm.
Largeur du trou occipital	32 mm.
— de l'orbite	36 mm.
Hauteur de l'orbite	31 mm.
Espace interoculaire	22 mm.
Diamètre naso-alvéolaire	67 mm. (?)
Largeur de l'ouverture nasale	24 mm.
Hauteur du nez	50 mm.
Diamètre bizygomatique	124 mm.
— basio-alvéolaire	86 mm. (?)
Largeur de la voûte palatine	31 mm. (?)
Longueur de la voûte palatine	47 mm. (?)

COURBES.

Courbe sous-cérébrale	19 mm.
— frontale	100 mm.
— pariétale	133 mm.
— occipitale cérébrale	70 mm.
— occipitale cérébelleuse	45 mm.
— biauriculaire	295 mm.
— horizontale antérieure	218 mm.
— horizontale totale	500 mm.
Capacité cranienne	1.495 cc.

INDICES

Indice céphalique	79,55
— vertical de longueur	75,00

Indice vertical de largeur	....	94,29
— nasal	....	48,00
— frontal	....	78,15
— du trou occipital	....	84,21
— orbitaire	....	86,11

Par son indice céphalique ce crâne est mésaticéphale ; par son indice nasal il est mésorrhinien, juste à la limite de la leptorrhinie. Par son indice frontal il est mégasème et par son indice orbitaire mésosème.

Crane N° 2.

Il appartient au Musée de Boudry. Il n'est plus représenté que par la partie gauche de la voûte, sauf l'occipital qui manque totalement. Il s'agit aussi, très certainement, d'un crâne masculin. Les rebords sourciliers sont très apparents. Et malgré que l'apophyse mastoïde est brisée, on ne peut hésiter sur la qualification sexuelle de ce crâne. La ligne temporale très apparente et très développée en arrière, l'épaisseur très grande de la voûte, notamment des pariétaux, confirment en toute sécurité le diagnostic.

Cette pièce porte également la patine indiquée ci-dessus à propos du premier crâne décrit. La suture coronale et la suture sagittale dans son premier tiers, sont très fortement dentelées. Cette calotte a été brisée, probablement à l'époque même où le crâne a été enfoui dans la vase du lac de Neuchâtel. La moitié gauche de la suture lambdoïde porte la même patine que l'ensemble. La portion droite, brisée sur toute la longueur du pariétal et du frontal, jusqu'au bord orbitaire, montre un diploé usé par l'érosion lacustre et dont la patine est aussi absolument semblable à celle du reste du crâne. Le coup, extrêmement violent, qui a brisé cette tête osseuse a fissuré, dans sa partie postérieure, ce qui reste du pariétal. La fente s'est arrêtée à la suture sagittale. Une autre fissure, plus longue encore, a intéressé le côté droit du frontal. Nous ne pouvons rapprocher, pour en tenter l'explication, ce violent traumatisme de celui — beaucoup plus modeste — indiqué à propos du crâne n° I, car si ce dernier a reçu un coup alors que l'homme était encore vivant, il est très vraisemblable que le coup qui a brisé le crâne n° 2 a été donné sur le crâne à l'état sec (1).

1. Sur une tête séparée du tronc — ou même y attenant — il semble qu'un très violent traumatisme, causé par une lourde pierre par exemple, serait susceptible de briser les os de la façon qu'ils le sont dans le crâne que nous décrivons.

Le sillon temporo-pariétal externe gauche est particulièrement marqué. Au-dessus de l'écaille il se divise en deux branches divergentes incisant nettement la table et se prolongeant près de la ligne temporale. A gauche, le sillon sus-orbitaire est aussi très nettement marqué.

Sur cette pièce incomplète nous ne pourrons effectuer que quelques mesures :

Frontal minimum	93 mm.
Frontal maximum	117 mm. (?)
Courbe sous-cérébrale	20 mm.
Courbe frontale	113 mm.
Courbe sagittale	140 mm. (?)

Ce crâne paraît avoir été dolichocéphale. Il donne cette impression morphologique lorsqu'on l'examine en norma verticalis. Il est plus allongé que le précédent, ce qu'indiquent déjà les longueurs diverses de la courbe cranienne antéro-postérieure qu'il a été possible de mesurer.

Crane N° 3.

Il est réduit aux deux pariétaux et à l'occipital. Et encore ce dernier est-il incomplet, brisé dans toute sa partie inférieure, particulièrement sur le côté droit.

Au premier abord il est difficile de se représenter à quel sexe appartient ce crâne. Mais, d'un côté, la région iniaque dont les reliefs sont assez nettement accusés, l'aspect — de ce qui existe — de la ligne temporale, les dimensions mêmes du crâne, dont on peut se représenter la grandeur générale par ce qu'il en subsiste, plaident en faveur du sexe masculin. D'autre part les parois craniennes relativement minces, notamment celles des régions postérieures des pariétaux et de l'occipital, plaideraient en faveur du sexe féminin.

Ce crâne porte, sur le pariétal gauche, une redoutable blessure faite par un instrument contondant qui a brisé la paroi tout entière sur une longueur d'environ 2 cm. 1/2. La table externe est enfoncée. La table interne, soulevée par la violence du choc, s'est brisée en deux écailles qui font saillie à l'intérieur de la voûte et qui ont dû singulièrement intéresser l'encéphale.

Une autre blessure, qu'on n'aperçoit pas tout d'abord en examinant l'extérieur de cette boîte cranienne, se montre à l'intérieur du crâne. Elle siège sur le côté gauche de l'occipital, vers le milieu

à peu près de cet os. La table interne a été soulevée en quatre petits lambeaux par suite d'un coup violent porté par un instrument dont l'extrémité était amincie et mousse ; si l'arme avait été pointue, elle aurait sûrement intéressé la table externe. Or, sur celle-ci on ne trouve qu'une petite blessure presque invisible à l'œil. A la loupe, cependant, on distingue un faible étoilement autour du point de choc.

Les limites des bords pariétaux sont conservées sauf en un endroit. Le pariétal droit a été brisé sur les deux tiers à peu près de sa partie inférieure. On peut se demander si cette cassure date de l'âge du bronze, car, en plusieurs endroits, les bords brisés sont restés plus ou moins tranchants et la région du diploé n'a pas été rendue mousse, comme chez le crâne précédemment décrit. Il est vrai que cette région aurait pu se trouver enfouie dans la vase, à l'abri des phénomènes d'érosion. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que la patine de la cassure est exactement celle du reste du crâne ; cette cassure pourrait donc être ancienne.

Une seule mesure est possible : celle de la suture sagittale. Cette longueur est de 130 mm.

Il est difficile de se rendre compte de ce que devait être la forme du crâne lorsque celui-ci était dans son entier. Peut-être, au premier coup d'œil, devrait-il figurer, comme le crâne nº 1, dans le groupe des mésaticéphales ? Pour une telle détermination, la longueur de sa courbe sagittale peut approximativement nous renseigner. Sa valeur est plus petite que celle du crâne nº 2. Elle est même un peu inférieure à celle du crâne nº 1. Il est vrai que la largeur de cette tête est relativement faible. Elle peut être évaluée aux environs de 131 mm. Or, le crâne nº 1, qui est mésaticéphale, a un diamètre transverse de 140 mm. Si nous admettions que le diamètre antéro-postérieur. du crâne nº 3 devait être semblable à celui du crâne nº 1, c'est-à-dire qu'il ait eu environ 176 mm., l'indice céphalique serait de 74,43. Cette valeur placerait ce crâne nº 3 non parmi les mésaticéphales, mais parmi les dolichocéphales vrais. Mais nous ne sommes là que devant des suppositions !...

* * *

Il est un premier point sur lequel il faut attirer l'attention : les populations dolichocéphales du Néolithique et de l'âge du bronze en Suisse sont-elles les descendants des populations qui occupaient le sol de l'Europe occidentale — particulièrement de la France, territoire favorisé — à la période magdalénienne ? Ou leur prove-

nance doit-elle être cherchée ailleurs ? Encore une fois, ce n'est que par la comparaison des inventaires réclamés ci-dessus, et qu'il faudra abondants et détaillés, que nous pourrons, un jour, tenter d'établir des liens généalogiques entre ces diverses populations des périodes préhistoriques et protohistoriques.

Au surplus, il paraît inutile, à l'aide des seuls documents décrits ci-dessus, de tenter des rapprochements de généalogie ethnique entre ce crâne, ces calottes, et les autres crânes de l'âge du bronze, aux différentes subdivisions chronologiques de cette période, trouvés en Suisse ; ces matériaux sont trop insuffisants.

Mais nous voulons retenir de cette étude un second point.

Les blessures que portent deux des crânes présentement étudiés peuvent-elles orienter nos idées au sujet de l'origine même — démographique pourrait-on dire — de ces objets ?

Ces crânes ont été trouvés dans des anciennes demeures lacustres. Ont-ils appartenu aux membres mêmes de la communauté qui habitaient les palafittes où on les a découverts ? Et alors quelle explication donner au sujet des blessures que deux d'entre eux — sur trois — portent ? Résultat de rixes locales sur les esplanades lacustres mêmes ? résultat de rixes familiales ? Ce serait supposer, à ces populations, des mœurs singulièrement brutales ! Ou bien ces palafitteurs de l'âge du bronze ont-ils été les victimes d'une attaque venue d'ailleurs ?

On peut faire encore une autre supposition. Ces crânes pourraient être envisagés comme des trophées rapportés par les Lacustres de leurs combats. On a déjà émis de telles suppositions, autrefois, pour expliquer la présence, au sein d'une population brachycéphale lacustre, de quelques crânes de types dolichocéphales. L'habitude de rapporter des têtes humaines comme trophées, nous la trouvons abondamment répandue à la surface de la Terre chez les Primitifs.

Il est bien évident que, pour le moment, nous ne pouvons poser qu'un point d'interrogation.



LE RITE DE L'EAU DANS LA FÊTE DU SOLSTICE D'ÉTÉ EN PROVENCE ET EN AFRIQUE

Par M. Fernand BENOIT,
Membre de l'I. I. A.

La valeur magique des rites pratiqués à la Nativité de saint Jean-Baptiste est connue et l'universalité autant que l'antiquité de cette cérémonie, qui coïncide avec le solstice d'été, sont bien propres à nous montrer que cette fête est le résidu de religions primitives antérieures à la différenciation des civilisations.

Au rite du feu, était anciennement associé le rite de l'eau, ainsi que suffirait à l'attester le nom même du patron qui la christianisa. La baignade et l'aspersion rituelles semblent en effet avoir été, autrefois, aussi essentielles que l'embrasement du bûcher et la dispersion des cendres sur la terre. Fête de l'eau et fête du feu, la fête du solstice d'été était à la fois une cérémonie du culte solaire et une cérémonie de lustration et de purification (1). Mais elle perdit rapidement toute signification eschatologique pour ne plus conserver qu'une valeur de rite agraire, — comme tant d'autres fêtes placées sous le patronage d'un saint local, qui héritèrent parfois le rituel de la Saint-Jean.

Les feux de la Saint-Jean avaient pour but de provoquer la fécondité de la terre, soit que cette pratique fût destinée à agir sur la marche du soleil, par vertu de magie sympathique, soit qu'elle répandît symboliquement les bienfaits du soleil fertilisant, dont elle célèbre l'exaltation (2). Parallèlement à l'action du soleil sur la terre, la pratique de l'aspersion ou de l'immersion, — qui ont même valeur

1. Frazer, *Le rameau d'or*, éd. Geuthner, p. 145, 584 ; *Adonis*, p. 196. L'ablution à la Saint-Jean a conservé au Maroc une valeur purificatrice : Desse Legey, *Essai de folklore marocain*, p. 38.

2. P. Saintyves, *Essais de folklore biblique*, 1923, p. 43 à 45.

en ce cas, — était destinée à agir sur le temps, en provoquant les pluies dont l'abondance est complémentaire de l'ardeur du soleil. L'eau, comme le soleil, est en effet nécessaire à la croissance de la végétation : les religions primitives, en dehors de toute idée métaphysique, associaient donc, dans un culte purement agraire, le culte du feu au culte de l'eau.

La vertu magique de l'eau appartient à un rituel très général, qui déborde le cadre de la fête solsticiale d'été. « L'eau est le principe et la force productrice de tous les Etres », disait Plutarque, dans son traité d'*Isis et d'Osiris*. P. Saintyves a groupé un certain nombre de faits qui montrent que de l'antiquité à nos jours l'immersion des idoles et des statues saintes a été universellement pratiquée, dans un but de fécondité agraire, et cette persistance même du rite éclaire de façon très profonde le substratum des religions de l'humanité (1).

Nous nous bornons dans cet exposé à relater une certaine communauté de pratiques, sur l'une et l'autre rive de la Méditerranée, en Provence et en Afrique, tendant à montrer que la fête du solstice d'été obéissait au même rituel et que certaines survivances, très atténuées, en Provence, de la cérémonie primitive, peuvent être interprétées à la lumière des coutumes encore usitées en pays berbère.

I. — L'aspersion en Afrique du Nord.

A certaines dates du calendrier solaire et à certaines fêtes du calendrier lunaire, mobile, qui l'a remplacé dans l'Islam, à certaines fêtes juives également, dont l'origine demeure obscure, les populations de l'Afrique méditerranéenne ont coutume de s'asperger d'eau, de se baigner, de faire des libations de liquides, de faire baigner leurs troupeaux, rites que nous retrouverons avec la même signification sur l'autre rive de la Méditerranée. C'est là un usage antéislamique que l'on trouve parfois associé à celui des feux de joie, analogues à nos « feux de la Saint-Jean », que l'on allume aux principales fêtes fête du solstice d'été correspondant à la Nativité de saint Jean-Baptiste, le 23 juin, ou le 7 juillet (*Ansara*) (2), et fêtes musulmanes

1. P. Saintyves, *De l'immersion des idoles antiques aux baignades des statues saintes dans le christianisme*, dans *Revue de l'Histoire des religions*, 1933, p. 144 à 192. Je renvoie pour un certain nombre de faits d'immersion observés dans des fêtes provençales aux articles que j'ai fait paraître dans la *Revue de folkore*, 1933 à 1935.

2. S. J. Frazer, *Le rameau d'or* (*Balder le Magnifique*) ; Westermarck, *Ritual and belief in Morocco* ; Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du*

de l'Achoura (10e jour de l'année nouvelle), qui n'est sans doute, comme le pense E. Laoust, que le doublet de la première (1), de l'Aïd el Kebir, du Mouloud.

Les fêtes berbères n'ont évidemment aucune liaison directe avec les fêtes chrétiennes ; mais leur parallélisme qui avait déjà frappé au XVIe siècle, l'historien Léon l'Africain (2), musulman devenu chrétien, et par là même enclin à voir dans ces analogies la preuve d'une filiation, est de nature à nous montrer l'antiquité des origines des unes et des autres fêtes. L'association de l'eau et du feu, à la fête du solstice d'été, paraît très ancienne et générale. Saint Augustin, qui a relevé dans ses écrits un certain nombre de survivances du paganisme en Afrique, notait comme une coutume abominable l'immersion dans la mer que pratiquaient les chrétiens de Libye, le jour de la Saint-Jean (3). Par contre, les Arabes antéislamiques connaissaient également la pratique des torches enflammées, dans le but de provoquer la pluie ; ils attachaient des brassées d'herbe sèche à la queue de leurs vaches, les emmenaient sur la montagne et y allumaient le feu (4).

Si, dans cette fête du feu et de l'eau, l'un des deux éléments a disparu dans nos régions, nous retrouvons la double cérémonie encore intacte au Maroc. Chez les Beni-Snous, les femmes font un feu dans un four, y jettent des parfums et défilent autour d'une citerne ; dans la tribu des Ait-Issafen, la fête a lieu à l'Achoura, 10e jour du mois de moharrem, le premier de l'année musulmane ; elle est donc mobile. Cette fête a conservé très purement son symbolisme agricole et a pour but de provoquer la croissance de la végétation. La première partie de la cérémonie comprend l'embrasement d'un bûcher, autour duquel dansent hommes et femmes en prononçant un couplet berbère, où semble survivre une invocation à la terre-mère : *Ater Oumater* ! Le lendemain matin, les jeunes gens se rendent à la rivière et « se livrent aux baignades et aux aspersions rituelles » (5).

Nord ; Destaing, *Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni-Snous* (*Revue Africaine*, 1907), etc.

1. E. Laoust, *Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas* (*Hespéris*, 1921, p. 46).
2. Ed. Schefer, t. II, p. 126 et suiv.
3. Cité par P. Sébillot, *Légendes, croyances et superstitions de la mer*. Paris, 1886, t. I, p. 88 : « Ad mare veniebant et ibi se baptizabant ».
4. Cl. Huart, *Superstitions et rites populaires des Arabes antéislamiques* (*L'Ethnographie*, 1913, p. 15).
5. Cette fête est signalée par Laoust, *loc. cit.*, p. 3 et dans *Mots et choses berbères*, 1920, p. 217 à 223 ; éd. J. Bourrilly, *Eléments d'ethnographie marocaine*. Paris, 1932, p. 119.

Deux idoles président à cette double fête, et elle achèvent de préciser son caractère de cérémonie agraire : une divinité mâle, « morceau de bois de l'Achoura », que viennent toucher les femmes stériles, le premier jour, et, le second, une divinité féminine, la *taslit*, ou « fiancée de la pluie », la vierge que doit féconder la pluie, élément mâle (1).

Le rite de la baignade et de l'aspersion est très commun sur le littoral africain. En maints endroits du Rif, tout le monde va se baigner à la mer, le 23 juin ; les indigènes font participer à cette cérémonie leurs animaux et leur bétail : en ce jour, l'eau a une vertu miraculeuse qui guérit le bétail et éloigne les fièvres (2).

Un tel rite n'est pas exclusivement réservé à la fête du solstice d'été (3) ; il se reproduit à toutes les cérémonies faites en vue d'obtenir la pluie, à quelque époque de l'année que ce soit ; et c'est là une observation que nous avons également à faire pour expliquer certaines coutumes provençales liées à des fêtes saisonnières, généralement voisines de la date du solstice. Cependant, le rite de la baignade ou de l'aspersion reste caractéristique de la fête du solstice et de son doublet, fête mobile de l'*Achoura*. Nous retrouvons à cette seconde fête toutes les cérémonies que nous venons de passer en revue à la première.

L'*Achoura* marque en effet le début de l'année musulmane et il est naturel qu'elle ait hérité de certains usages païens que la religion musulmane a voulu assimiler (4). Le matin de ce jour, dit Frazer, toute eau et surtout l'eau de source est douée de vertus magiques.

En Tunisie, dans la région du djebel Zerdj, à Zériba, on se baigne la nuit de l'Achoura pour se purifier, et des feux de joie s'allument de tous côtés ; les indigènes prétendent que durant la nuit l'eau de la source communique avec le puits de Zemzem, à la Mecque. A

1. L'assimilation de la pluie avec l'élément masculin, remarquable chez les Grecs (υἱός, fils, et ὕω, pleuvoir, d'où féconder), nous explique le symbolisme des scènes de prostitution ou de génération sacrée qui accompagnent ces fêtes agraires et doublent en quelque sorte la valeur magique de la cérémonie. Cf. Plutarque, *Isis et Osiris*. Trad. M. Meunier, p. 117.

2. Frazer, *Le rameau d'or*, p. 589, 605.

3. A Sidi-Bou-Saïd, près de Carthage, où existe la curieuse légende de la conversion de Saint-Louis prisonnier des musulmans, le rite d'ablution, sous le nom de « bain de Saint-Louis » serait reporté à la fête du saint roi le 25 août (*Revue des traditions populaires*, t. XVI, 1901, p. 311, qui donne la date du 25 juin).

4. E. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, 1909, p. 65 ; Brunot, *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé*, 1921, p. 48.

Sousse, Ch. Monchicourt, qui a rassemblé de précieux documents sur cette fête, note la même croyance : les bains maures ne cessent d'avoir des clients (1).



(Cl. Résidence générale du Maroc).

L'Achoura à Rabat (1930)

1. *La fête de l'Achoura* (*Revue Tunisienne*, 1910, p. 278). Certaines Koubas où l'on se rend pour les processions en vue d'obtenir la pluie sont situées près d'une source (*Ibid.*, 1915, p. 73).

Chez les Oulad-el-Abbas, près de Mazouna, dans la province d'Oran, les hommes qui ont passé la nuit en prières auprès d'un marabout se baignent au matin et y baignent leurs animaux (1). A Aglou, au Maroc, l'eau de la mer a des vertus fécondantes au solstice d'été ; les femmes, en ce jour et les deux jours suivants, se trempent dans la mer et laissent sept vagues leur passer sur le corps (2).

Ailleurs, les dévôts font prendre un bain forcé à leurs marabouts : à Sidi Zerzour, dans la province de Constantine, où un marabout se dresse dans le lit de l'oued Biskra, on couche un personnage religieux au milieu du torrent (3) ; à Mazouna, on pousse les tolba dans l'oued ; le même usage se rencontre à Aïn-el-Hout, près de Tlemcen, à Palikao (4), à Sétif, à Constantine (5). C'est là un rite qui se rapproche singulièrement de l'usage de tremper des reliques ou des statues de saints dans l'eau, aux cérémonies agraires de Provence.

Plus générale encore en Afrique est la coutume de l'aspersion. A Sétif, lorsqu'on fait des fêtes pour obtenir la pluie, on jette de l'eau sur les passants ; à Guelma, à Msila, à Sidi-Aich, selon l'enquête de Probst-Biraben dans la province de Constantine, les fidèles qui suivent la procession reçoivent des seaux d'eau lancés des fenêtres (6).

A Meknès, à Fez, à Marrakech les gens s'aspergent d'eau à la Saint-Jean, tandis qu'à Rabat cette cérémonie a lieu à l'*Achoura*, non loin de l'Océan, près du cimetière des Oudaïas. Des porteurs d'eau vous présentent leurs outres pleines d'eau et des enfants des gargoulettes, qu'ils versent ou brisent à terre, selon l'importance de l'offrande. La place devient bientôt un véritable torrent jonché de débris de poterie.

A Mazagan, l'aspersion se célèbre le lendemain de l'Aïd el Kébir, ou grande fête, à une époque par conséquent variable comme l'Achoura, et cette cérémonie porte le nom de *Hellilou*, — nom sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. A Azemmour, une pareille coutume n'a plus lieu que dans le quartier réservé de la médina, à cette même date ; on en attribue l'origine aux Portugais, selon un usage semblable au

1. A. Bel, *Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse chez les Musulmans Maghribins* (*Recueil de Mém. et de textes publiés en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes*, Alger, 1905, p. 96).

2. G. Huet, *Le solstice d'été et les eaux* (*Revue des Traditions populaires*, 1913, p. 169). Cf. *Revue de l'histoire des religions*, 1904, II, p. 77.

3. J. H. Probst-Biraben, *Les rites d'obtention de la pluie dans la province de Constantine* (*Journal de la Société des Africanistes*, 1932, t. II, p. 99).

4. A. Bel, *loc. cit.*

5. L. Jacquot, *Folklore de l'Algérie* (*Revue des Traditions populaires*, 1912).

6. *Loc. cit.*, note 3.

nôtre qui applique aux Sarrazins tout ce qui n'est pas réductible à notre civilisation.

Le sens de ce rite est aujourd'hui perdu. Les indigènes de Mazagan, notant qu'il se célèbre le lendemain de la « grande fête », que les Chrétiens ont à juste raison appelée « fête du mouton », parce qu'on en fait un véritable massacre, prétendent qu'il est destiné à guérir du malaise résultant d'un excès de consommation de viande, le soir de l'Aïd. Ailleurs, on essaie de rattacher l'aspersion d'eau au culte des morts : on inonde d'eau les tombes et on affirme que c'est une action méritoire que d'arroser les tombes abandonnées (1). Dans les tribus Djébalah de la vallée moyenne de l'Ouergha (2), les hommes vont au cimetière, le jour de l'Achoura, et aspergent les tombes de leurs parents en disant : « Voilà de l'eau du puits de Zemzem ».

La théologie musulmane a cependant trouvé des explications plus métaphysiques et, faute d'une bonne, n'en présente pas moins de dix qui lui semblent nécessaires pour interpréter un rite qui se célèbre à l'*Achoura*, fête qui signifie *dix*. Explications tirées de la Bible, mais dont la plupart ont quelque rapport avec l'eau : l'*Achoura* commémorerait le sauvetage de Moïse ; celui d'Abraham qui échappa à la fournaise ardente après avoir brisé les idoles ; le triomphe d'Adam sur Satan le Lapidé, maître du feu qu'éteint le liquide de l'Achoura; le séjour d'Enoch au Paradis ; le sauvetage de Jonas rejeté par la baleine sur le rivage ; le triomphe de la vertu de Joseph sur les passions incendiaires de la femme de Putiphar ; l'entrée de Noë dans l'Arche ; la guérison de Job, sans doute par la vertu purifiante de l'eau ; le recouvrement par Salomon de son anneau perdu dans la mer ; enfin l'ascension de Jésus-Christ, ou, en Tunisie, sa naissance (3).

Mais, le fait seul que l'aspersion d'eau est indépendante de cette fête, ainsi que nous l'avons vu, suffit à faire rejeter l'une après l'autre ces explications.

Le rite n'est, du reste, pas réservé aux seules fêtes musulmanes, on le rencontre dans les fêtes juives et les Israélites à leur tour lui ont trouvé les plus subtiles explications. Fête de l'eau, elle consiste à

1. J. Bourrilly, *loc. cit.*, p. 113.

2. Lévi-Provençal, *Pratiques agricoles et fêtes saisonnières des tribus Djebalah* (*Archives Berbères*, 1918).

3. Ces explications se retrouvent pour la plupart en Tunisie, où Ch. Monchicourt signale en outre la commémoration du meurtre d'Hosein à la bataille de Kerbela (*La fête de l'Achoura*, *Revue Tunisienne*, 1910).

asperger d'eau froide ses parents, ses amis, ses voisins. Autrefois pratiquée à l'intérieur des habitations, par aspersion réciproque et rituelle, elle aboutissait à une inondation générale, qui se déroule aujourd'hui dans la rue, comme à la Saint-Jean de Fez ou de Marrakech. A Mazagan, où M. Ch. Delmarès l'a observé, le *Hellilou* est célébré le jour de *Sabouhot* (1), à la fête de la Pentecôte, le 6 du mois de siwan (mai ou juin). C'est la fête de l'eau, Aïd el Ma. Elle commémore donc le jour où Dieu remit à Moïse les Tables de la Loi ou *Thora*, sur le Sinaï, et dure deux jours.

Le *Sabouhot* est remarquable par la cérémonie qui se déroule à la synagogue, dans l'après-midi (Minha), avant que les aspersions d'eau ne se produisent à l'extérieur, dans les rues et les maisons. On y lit le *Zahrot* (Ez-Zeharouts), recueil de poésies en langue hébraïque que chacun prend à tour de rôle. Le dernier reçoit l'eau que les assistants (masculins) lui jettent à coups de seringue : « Le dernier vers est tombé sur toi », lui dit-on (2).

Célébré à Mazagan à la Pentecôte (3), le *Hellilou* est interprété en liaison avec cette fête. La verdure dont on garnit la maison, rappelle celle qui couvrait le Sinaï lorsque la Loi fut donnée à Israël ; l'eau du Sabouhot est destinée à commémorer la purification corporelle à laquelle les Israélites durent se soumettre pour être en état de recevoir la Loi. Mais cette eau, en outre, a la vertu purificatrice de la Loi : de même que l'eau rend le souffle de la vie à l'assoiffé et le ramène à elle, la Loi apprend à reconnaître le bien du mal pour savoir se diriger dans la vie. Avant de connaître la Loi, les juifs se servaient de l'eau pour leurs ablutions ; de là serait venue la coutume traditionnelle de s'asperger d'eau, qui a pour but de rappeler les devoirs envers la Loi.

Cette diversité d'interprétations, historiques et métaphysiques, jointe à la diversité des circonstances qui donnent lieu à un tel rite, est bien de nature à révéler dans le *Hellilou* les survivances d'une

1. *Sabouhot* (*Sibâa*, sept ; *Sabou-aouts*, semaines de sept jours) ou 7 semaines (49 jours) est l'équivalent du grec Pentecôte ; les 49 jours partent du 2e jour de pissah (pain azim), marqué par la fête du « Pain sans levain » célébrée au début de la moisson. Cette période correspondrait à la fuite des Juifs d'Egypte au Mont Sinaï.

2. J. Goulven, *Les mellahs de Rabat-Salé*, 1927, p. 89. Ez-zeharouts, dont la signification est l'équivalent de « joie, bonheur », d'après les renseignements que me donne M. Ch. Delmarès, est le recueil des poésies que fit le rabbin Salomon ben Guiberol, originaire d'Espagne, pour sa fiancée, qui était très riche. Il est enterré en Espagne.

3. J. Goulven, *loc. cit.*, p. 91, signale dans les mellahs de Rabat-Salé une fête de *Hiloula*, fin avril, à la fête des Saints.

très antique cérémonie qui, débarrassée de ses éléments adventices, paraît avoir été générale et être antérieure à la religion musulmane.



(Cl. Résidence générale du Maroc).

L'Achoura à Rabat (1930)

Le mot est commun aux deux langues, juive et arabe, comme le rite. St. Gsell se demande si ce terme qu'il connaissait par la relation de Doutté (chez les indigènes musulmans de Mazagan), n'appartien-

drait pas à l'ancienne langue libyque, dont il constituerait un très rare résidu : il semble en effet avoir la signification d'*eau* (lilou = udor) ; et peut-être est-ce lui que l'on retrouve dans le nom d'un affluent de la Moulouya, le *Melloulou* (1).

Il est vraisemblable de penser que la glose d'Hésychius qui nous l'a transmis concerne l'interprétation de la fête elle-même où l'eau jouait un si grand rôle ; car le nom de la fête paraît être très ancien. Il semble qu'on puisse le rattacher au vocable usité dans la Bible pour désigner certaines « réjouissances de fêtes » auxquelles se livraient les Cananéens de Sichem, après les vendanges, à la fête des Tabernacles, en automne (Hilloulîm, *Juges*, IX, 27) ; cérémonie païenne et magique qui fut adoptée par les Israélites (*Lév.*, XIX, 24). La fête de *Hilloulîm* célébrée en Canaan, le jour des Vendanges, n'avait en effet d'autre but que de provoquer des pluies abondantes au cours de l'année nouvelle ; les Israélites, à cette date, puisaient l'eau de Siloë et la versaient sur l'autel du Temple de Jérusalem (2).

La fête de la Pentecôte, fête des Moissons ou des Prémices, était destinée à célébrer le jour où les Israélites consacraient leurs moissons et offraient à Dieu les prémices de la terre (*Exode*, XXIII, 16). Ainsi, le passage du rite d'une fête à l'autre, ces deux fêtes étant strictement agraires, n'a rien d'invraisemblable. M. Ad. Lods, tout en faisant toutes réserves sur une filiation aussi lointaine dans l'espace et le temps, puisque nous font défaut les chaînons intermédiaires, émet l'hypothèse que la désignation *Hilloulîm* ait pû passer de la fête des Vendanges à celle des Moissons, la première de ces fêtes marquant l'ouverture du temps des offrandes et la seconde sa clôture (3).

1. Doutté, *Merrâkech*, p. 382 ; Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique*, I, p. 314 ; G. Marcy, *Une tribu berbère de la confédération des Ait Warain*, dans *Hespéris*, 1929, p. 84, n. 2.

2. Ad. Lods, *Israël. Des origines au milieu du VIII siècle*, 1930, pp. 116, 316, 506 et 507. C. Toussaint, *Les origines de la religion d'Israël. L'ancien Jahvisme*, 1931, p. 167.

3. Ad. Lods a bien voulu me donner de précieux renseignements sur cette fête. En hébreu talmudique le singulier *hilloul* se rencontre avec le sens de récitation du *hallél* (certains psaumes commençant par *Alleluia*, prescrits pour les jours de fête, en particulier celle des Moissons). En aramen talmudique et rabbinique *hilloulâ* désigne spécialement les réjouissances de noces. J. Lagrange, dans ses *Etudes sur les religions sémitiques*, rapproche le mot de l'assyrien *alâlu*, jubiler (cité par Lods, p. 116 note), mot qui semble concerner les « hullulements » ou « you-you », poussés par la foule, aujourd'hui encore dans les réjouissances d'Afrique. Le mot au dire des savants musulmans ou juifs du Maroc est étranger ; aussi lui donne-t-on les étymologies les plus fantaisistes : par ex. *sahloulli*, mélanger quelque

II. — L'aspersion de la Saint-Jean-Baptiste en Provence.

Le rite de l'aspersion et de la baignade tenait dans les pays de religion catholique et particulièrement en Provence, une place sensiblement égale à celle qu'elle n'a cessé d'occuper dans l'Afrique méditerranéenne. L'état de survivance que présente chez les Berbères la religion primitive du culte des eaux est de nature à éclairer, de façon fort lumineuse, le symbolisme à demi obscurci de certaines pratiques religieuses où l'eau n'a pas cessé d'être un élément essentiel.

La fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, ou plutôt la veille de cette fête, le 23 juin, constituait une fête de l'eau et du feu. Connue aujourd'hui par la cérémonie des feux de joie, qui n'est qu'une partie d'elle-même, elle comportait naguère des pratiques d'aspersion et d'immersion, qui avaient un but agraire. La pluie est indispensable à l'abondance des récoltes et une trop grande sécheresse au début de l'été peut être nuisible :

« Aigo de sant Jan
Lévo vin e pan. »

dit un proverbe provençal (1). Aussi parfois la fête fut-elle confondue avec la fête de la moisson : à Roquefort, dans les Bouches-du-Rhône, ainsi qu'aux Pennes, on bénissait ce jour-là les bêtes de somme, comme on le faisait à la Saint-Eloi, au pays d'Arles (2).

Si saint Augustin avait blâmé en Afrique ceux qui se baignaient dans la mer à cette époque, il paraît que telle coutume était usuelle en Gaule. L'Eglise la considérait comme païenne (3). Antérieure à la différenciation des religions, elle n'en a pas moins continué d'être observée. S. J. Frazer a recueilli un certain nombre d'exemples qui prouvent que son aire de dispersion est générale : l'eau de source, à la

chose dans un liquide, tremper une soupe, d'où asperger. A noter, dans le sens de réjouissances, l'interjection : *Ia hellilou* ! que disent les femmes à un enfant qu'elles veulent consoler, après une chute.

1. P. Roman, *Lei Mount-Joio*, I, p. 32.
2. Cf. *La Saint-Eloi*, dans *Revue de Folklore*, 1934, p. 267.
3. G. Huet, *Coutumes, superstitions de la Saint-Jean au haut moyen âge* (*Revue des Traditions populaires*, 1910, p. 461). Un texte du VIIIe siècle prohibe les baignades de la Saint-Jean : « ne ullus in festivitatem S. J. aut in fontibus aut in fluminibus, nocturnis aut matutinis oris, lavare presumet ; quia ista infelix consuetudo adhuc de paganorum observatione remansit » (P. Piper, *Superstitiones et paganiae Einsidlenses*, dans *Mélanges offerts à M. E. Châtelain*, 1910, p. 304).

Saint-Jean, a des vertus magiques, dans les Abbruzes, comme dans les Landes (1) ; à Marsala, en Sicile, l'église de Saint-Jean-Baptiste est voisine de la source où vaticinait la Sibille, et l'eau qui sourd dans la grotte gonfle la veille de la Saint-Jean et acquiert des propriétés miraculeuses (2). Il serait intéressant de rechercher si les chapelles dédiées à ce saint sont l'objet de pèlerinages le jour de sa fête et si ces fêtes ne sont pas liées à un culte agraire : près d'Arles, à Fontvieille, l'ancienne chapelle de Saint-Jean-du-Grès, autrefois paroisse, était le but de processions pour demander la pluie ; et l'ermitage de Saint-Jean-du-Puy, à Trets, qui conservait une relique du saint, était un lieu de culte très fréquenté le 24 juin (3).

Sans doute est-ce à la croyance des vertus miraculeuses de l'eau de source à cette date que fut découverte la qualité réputée minérale d'une fontaine sise au Pont-de-Crau, à Arles, où s'était baignée, avec succès, « aux environs de la Saint-Jean», une femme atteinte d'hydropisie et de dartres (1681) (4).

L'eau des fleuves avait un pouvoir semblable : Pétrarque, à son passage à Cologne, la veille de la Saint-Jean, avait été frappé du spectacle des femmes se baignant dans le Rhin, avec l'espoir d'écarter les malheurs de l'année nouvelle. Et la mer, ainsi que nous l'avons vu précédemment, passait pour avoir les mêmes vertus : à Naples, l'église dédiée à saint Jean-Baptiste porte le nom de Saint-Jean-de-la-Mer, et la coutume était naguère de se baigner dans les eaux du rivage pour obtenir la rémission de ses péchés (5). Pareille pratique est signalée sur les côtes du Roussillon, à Banyuls et à la Nouvelle (Aude), dans le golfe de Gascogne ; l'on y menait les animaux pour les préserver de toutes maladies (6).

En Provence, la même pratique était de rigueur. A la Ciotat, « au coup de canon qui donnait le signal d'allumer le feu, les jeunes

1. J. Nippgen, *Les traditions populaires landaises*, dans *Revue de Folklore français*, 1930, p. 157 (fontaine de Rion-des-Landes, qui guérit des dartres) ; cf. de Nore, *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France*, 1846, p. 20 et 94 ; Cl. Vaillat, *Le culte des sources dans la Gaule celtique*, 1932, p. 11, etc.

2. G. Pitré, *Spettacoli e feste popolari siciliane*, Palerme. 1881, p. 292.

3. P. Ruat, *L'ermitage de Saint-Jean-du-Puy*, dans *Revue de Provence*, 1902, p. 75.

4. *La fontaine minérale d'Arles nouvellement découverte*, par M. I. S. D. E. D. [J. Seguin], Arles, Mesnier, 1681 (Bibl. d'Arles, nos 166 et 397).

5. Verdier, *La fête de la Nzegua à Naples*, dans *la Méditerranée*, 1er nov. 1932.

6. P. Sébillot, *Légendes, croyances et superstitions de la mer*, I, p. 87 ; *Le Folklore de France*, II, p. 160, etc.

gens de la classe des mariniers (ils célébraient leur patron à la Saint-Pierre) s'élançaient à la mer et s'inondaient réciproquement, en figurant de différentes manières le baptême du Jourdain. A Vitrolles, on se hâte d'aller prendre des bains dans l'étang de Berre, pour se préserver des fièvres. Aux Saintes-Maries, on fait baigner les chevaux dans la mer pour les préserver de la gale » (1).

Dans toutes les villes, le 23 juin, dans la soirée, l'usage était de se jeter de l'eau réciproquement « au point d'en être inondé », affirme la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône.* Les relations ethnographiques du siècle passé sont malheureusement fort rares ; cependant cette pratique a attiré l'attention de quelques chroniqueurs marseillais qui nous en ont laissé le plus vivant des tableaux. Un archéologue, plus connu pour avoir écrit une *Description des anciens monumens marseillois,* J.-B. Grosson, a publié à ce sujet une curieuse note, qui paraît avoir passé inaperçue, dans l'*Almanach historique de Marseille pour* 1776 (2) : le rite d'immersion était pratiqué au même titre que celui de l'aspersion, plus fréquent dans les autres villes. La fête marseillaise avait lieu sur la rive nord du Vieux-Port, près de l'église Saint-Jean-de-Malte, où s'élevait la Commanderie de cet ordre (aujourd'hui Fort Saint-Jean). C'était une cérémonie municipale ; les consuls, et à partir de 1660 les échevins, allaient en grande pompe allumer les feux de joie, et les capitaines des quartiers y avaient leurs compagnies sous les armes ; l'artillerie était de la fête et mêlait ses salves aux cris assourdissants, au bruit des sifflets et des trompettes, que faisait entendre le public (3). Les rues étaient jonchées de fleurs (4). Par suite du double danger que présentaient le feu pour les bateaux ancrés dans le port et la mer pour les passants que l'on y plongeait, dans l'enthousiasme de la cérémonie, elle fut transférée place Saint-Louis, où elle ne tarda pas à décliner.

« L'usage, écrit Grosson, est, plus particulièrement à Marseille, de jetter de l'eau sur les passans, la veille de Saint-Jean, dès l'entrée de la nuit ; et quoique cette licence se soit beaucoup ralentie, elle n'est pas totalement dissipée. Les élégans et les personnes du sexe, qui leur disputent la frivolité, se servent pour cet effet d'eau parfumée par des essences de fleurs ; ce qui, joint à l'odeur d'ambre qui s'exhale

1. *Statistique du département des Bouches-du-Rhône,* t. III, 1826, p. 224. Cf. Frazer, *Adonis,* p. 194.
2. Ed. à Marseille, J. Mossy, p. 201 à 206.
3. J. Mathieu, *Le feu de la Saint-Jean à Marseille,* dans *Revue de Provence,* 1907, p. 97 à 100, et *Revue du Traditionnisme,* 1909.
4. Millin, *Voyage dans les départemens du Midi de la France,* t. III, 1808, p. 341.

de leur personne, fait respirer cette soirée, dans les promenades publiques, un air qui donne assez bonne idée de celui qu'on respiroit à Paphos, en approchant du tempe de la Déesse, qui y étoit révérée.

« Les gens du peuple, dont le quartier de Saint-Jean est plus abondamment pourvu qu'aucun autre, ne mettoient pas tant d'affeterie dans les ablutions dont ils régaloient les passans. L'eau de la mer, souvent même celle des ruisseaux étoient versées à pleins séaux sur ceux que la curiosité attiroit en ce lieu. Les enfans presqu'à nud, avec de simples caleçons, se jettoient à la nage, en faisant la *farandoule*, espèce de branle, au moyen duquel ils entraînoient quelquefois avec eux les passans dans la mer. Ils les retiroient aussitôt après cette immersion. Comme il étoit difficile de contenir la populace à qui un usage ancien faisoit croire ces excès permis et qui s'étoit même écartée jusqu'à inonder des personnes de marque, on crut devoir prévenir ces dangers et ces désordres en transférant ailleurs le feu de joie de Saint-Jean.

« C'est dans la partie du port qui est au devant du quai de cette place que s'exécutent les joutes (nommées *Targo* (1) en Provence), lorsque la communauté des prud'hommes les fait exécuter dans les occasions solennelles ». Et Grosson, qui entrevoyait l'origine religieuse de ces jeux nautiques et le rite primitif et général qui survivait dans les baignades de la Saint-Jean, écrit à la suite de sa relation une longue note où il passe en revue les Hydrophories antiques, à Athènes, à Egine, à Hyérapolis de Syrie, où était le temple de la Déesse ; il les compare aux rites d'aspersion des Hébreux (fête des Tabernacles) et aux fêtes nautiques de Chine et du Japon, dont il décrit les promenades en bateau sur les fleuves, « le cinquième jour de la cinquième lune qui revient à notre mois de juin ». Et il conclut hardiment, de cette diversité d'interprétation, et de cette généralité de la coutume, en alléguant l'hypothèse que ce sont là des commémorations de la grande inondation du déluge qui lava moralement « les humains des crimes dont les générations précédentes s'étoient souillés ».

La fête de la Saint-Jean de Marseille reçut le coup de grâce sous la Révolution : en 1791, par arrêté du 21 juin, la municipalité s'abstint de participer à la cérémonie des feux de joie et défendit « d'éclairer des feux, de tirer des serpenteaux, *de jeter de l'eau sur les passants* et de former des attroupements dans les rues, la veille et le jour de la Saint-Jean ».

1. Proprement le bouclier dont se protègeront les joûteurs.

Cependant le rite n'avait point totalement disparu : Millin, auteur d'un *Voyage dans les départemens du midi de la France*, fait au début du Premier Empire et dont le tome III parut en 1808, nous dit qu'« on s'inonde d'eau de senteur que l'on verse des fenêtres ou que l'on jette avec de petites seringues » ; et il ajoute que « le plus grossier badinage est de couvrir d'eau pure les passans ; ce qui donne lieu à de grands éclats de rire » (1). En 1814, les officiers municipaux reprirent la tradition des feux ; mais le rite de l'aspersion d'eau n'en dut pas moins continuer.

A Draguignan, la veille de la Saint-Jean était marquée des mêmes jeux. Millin fut le témoin passif de cette plaisanterie. Dans les rues étaient allumés des feux, sur lesquels le peuple faisait cuire des gousses d'ail pour les distribuer ensuite dans chaque famille. « Comme je m'amusois, écrit-il, à écouter les joyeux propos qui se tenoient autour de ces feux, je me sentis couvert d'un déluge d'eau ; je voulus prendre la route de mon auberge ; mais il me fut impossible d'éviter les potées qui pleuvoient sur moi de chaque maison. Pendant ce temps-là, j'entendois faire à son de trompe une proclamation portant défense, sous des peines sévères, de jeter de l'eau sur les passans. Il est probable que les habitans de Draguigan auront bien de la peine à abandonner un si aimable amusement. Je conseille aux personnes qui voyageront en Provence de rester chez elles dans la nuit qui précède la Saint-Jean (2). »

A Toulon, cet usage était encore en vigueur au milieu du siècle passé. Ch. Poncy, homme de lettres-maçon toulonnais, qui a donné dans l'*Illustration* de cette époque d'intéressantes chroniques sur les fêtes provençales, décrit en ces termes la Saint-Jean dans le port (3). Après la cérémonie du feu de sarments à laquelle prend part la population, composée en majeure partie de mariniers, « les malins pompiers », écrit-il, se livrent à un jeu qui consiste à éteindre le feu par un déluge d'eau, ce qui est accueilli avec enthousiasme par les assistants : « Sous prétexte d'arroser le brasier, ils inondent la foule de torrents d'eau... Dans toutes les rues, par toutes les fenêtres jail-

1. *Op. cit.*, III, 1808, p. 341.
2. *Op. cit.*, p. 28.
3. Ch. Poncy, *La Saint-Jean en Provence*, dans *L'Illustration*, 28 juin 1845, p. 277. Il annonce dans cet article une chronique sur les « baignades ». Sa chronique sur la Saint-Jean, écourtée, a été rééditée dans l'édition complète de ses œuvres, sous le titre *Fêtes populaires du Midi. La Saint-Jean* (*Contes et Nouvelles*. Paris, Hachette, 1868, formant le VI[e] vol.). Sa description s'applique à Marseille et à Toulon.

lissent des cascades multipliées sur la tête des promeneurs. Après la fête du feu vient la fête de l'eau. Le maire lui-même, en retournant à l'Hôtel de Ville, n'est jamais complètement exempt d'immersion. Les jeunes filles armées de carafes et de gargoulettes africaines se poursuivent pour s'arroser comme de belles fleurs, et malheur au passant misanthrope qui ce soir-là se révolterait contre quelques gouttes d'eau égarées sur son vénérable chef ; car les sceaux pleins l'accompagneraient jusqu'à sa porte... Et Dieu sait si les seaux ont beau jeu dans une ville placée comme Toulon entre les sources intarissables de Dardennes et la Méditerranée qui baigne le pied de ses édifices, entre un bain d'eau douce et un bain d'eau salée ! »

Une telle coutume ne dut pas disparaître tout d'un coup et Ch. Poncy, dans la réédition de sa Saint-Jean toulonnaise, nous laisse entendre qu'elle avait encore cours, au milieu du XIXe siècle, à Marseille comme à Toulon. Peut-être persista-t-elle dans les petits villages de Provence, plus traditionalistes. C'est ainsi qu'à Saint-Jean-de-Garguier, près de Géménos (Bouches-du-Rhône), où la chapelle de saint Jean-Baptiste était le lieu d'un grand pèlerinage et le centre d'une foire importante, il était d'usage de se jeter de l'eau, « pour faire allusion, croyait-on, au baptême du Christ, par saint Jean (1) ». La chapelle qui possédait une relique du saint, a conservé de très nombreux ex-voto qui montrent l'importance de son culte.

Il semble bien qu'en certaines villes, le choix de l'emplacement du quartier où se déroulait la fête, à proximité d'une rivière, soit un indice du rôle qu'y joua anciennement le rite de l'eau : à Tarascon par exemple, la Saint-Jean était célébrée sur le grand quai du Rhône, entre le Pont et le Portalet ; en 1786, on transporta la fête devant la façade de la maison de la Charité (2). A Aubagne, les feux étaient allumés sur les bords de l'Huveaune, où avait lieu une bravade (3).

Il serait facile de multiplier les textes. L. P. Bérenger, dans ses *Soirées provençales*, dont la première édition parut en 1786, affirme qu'à cette date, dans toute la Provence, la folâtre jeunesse parcourt la ville, saute par-dessus les feux et « s'inonde d'eau de senteur jetée du haut des fenêtres ou lancée avec de petites seringues en cristal (4) ». Le rite se transforma en facétie : il est en effet vraisem-

1. Abbé H. Blanc, *Quelques sites de la vallée de l'Huveaune*, Marseille, 1911, p. 175.
2. C. Mouren, *Notes mélangées*, IX : Bibl. Arbaudenco, Aix, MQ 636, fol. 339 (1795).
3. Dr Barthélémy, *Histoire d'Aubagne*, Marseille, 1889, II, p. 268.
4. *Op. cit.*, 3e éd., 1819, I, p. 287.

blable de voir dans le jeu des « pistolets à eau » dont s'amusent les enfants à toutes les foires ou « votes » de village, durant l'été, une survivance du rite d'aspersion d'eau qui était général à la Saint-Jean. Une telle dégénérescence s'observe également à Fez, aux fêtes de l'Ansara, pendant lesquelles les enfants se livrent aux mêmes amusements : en Afrique et en Provence, on assiste donc à la même transformation d'un rite qui a cessé non seulement d'être compris, mais d'être pris au sérieux.

Cette fête était également marquée par une coutume, que l'on retrouve également en Afrique à l'Achoura, et qui consistait à souffler dans des trompettes ou à faire du bruit sur de petits tambourins. Nous avons vu que Grosson signalait, à Marseille, des sifflets et des trompettes. A Saint-Jean-de-Garguier et dans la région d'Aubagne, on fabriquait à cette occasion des trompettes en terre cuite ou « trompettes de la Saint-Jean », dans lesquelles soufflait, au retour du pèlerinage (1), toute l'assistance, occasionnant un bruit assourdissant, dont l'équivalent peut nous être donné par la coutume des « trompettes de l'Epiphanie » à Rome (pour « huer Hérode »).

Ces trompettes, ressemblant à des « cornets de terre cuite » (2), devaient être assez semblables aux trompettes en terre d'Anduze, en forme de cor, conservées au *Museon Arlaten* (la toutouro). C'est là une tradition fort ancienne : J. Toutain a signalé des trompettes gallo-romaines découvertes au Mont Ventoux (3) et le *Musée lapidaire* d'Arles en possède quelques spécimens, malheureusement sans provenance, qui paraissent être de la même époque. On se servait également en Provence autrefois de tambourins de terre cuite (4), qui rappelaient sans doute les tambourins en forme de cylindre allongé et évasé que l'on vend aux fêtes de l'*Achoura* ; et l'usage de jouer d'instruments primitifs à certaines fêtes de l'année n'a pas disparu de la région : à Arles, aux Baux, etc., les enfants jouent des castagnettes et de la crécelle (tarabastèu), dans les rues, le jeudi saint. Il est intéressant de savoir que cette coutume était liée à la fête de la Saint-Jean et sans doute faut-il voir dans un tel rite une manœuvre

1. H. Blanc, *op. cit.*, p. 166 et suiv.
2. Achard, *Description histor. de la Provence*, 1787 ; A. Saurel, *Saint-Jean de Garguier*, dans *Revue de Marseille et de Provence*, IX, 1863, p. 223.
3. *Les cultes païens dans l'Empire romain*, III, p. 375. Sur la découverte, Dr Chobaut, dans les *Mém. de l'Académie de Vaucluse*, 1906, p. 282.
4. A Berre, Marignane, Pelissane, etc., selon Millin, *op. cit.*, IV, 1811, p. 83.

pour chasser les mauvais génies, qui a été transportée, à Rome, comme en Afrique, au début de l'année nouvelle.

Si le rite de l'eau paraît avoir été essentiel à la Saint-Jean, il ne s'ensuit pas qu'il fût exclusif de cette fête. On le retrouve au contraire lié à une quantité d'autres cérémonies, où il conserve toute sa valeur symbolique. La fête de la Saint-Jean avait elle-même un doublet, à quelques jours d'intervalle, à la Saint-Pierre (29 juin). Cette dernière fête était spécialement célébrée dans les villes du littoral méditerranéen, où l'on allumait des feux de joie, sur la plage ; à Cannes, Antibes, Saint-Raphaël, Le Lavandou, Cassis, La Ciotat, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Arles, où elle était encore en usage au siècle dernier (1). A Avignon, elle était reportée au 5 juillet, fête de saint Pierre de Luxembourg, dont les reliques étaient vénérées à la paroisse Saint-Pierre : ce jour-là, les fiévreux se rendaient à la *Livrée* (ou palais) du saint à Villeneuve-lez-Avignon, dont le puits avait à cette date la vertu d'avoir une eau miraculeuse (2). Sur la côte, la Saint-Pierre était la fête des Pêcheurs : à Toulon, au cours de la procession, la Confrérie arborait son oriflamme portant sur la hampe une barque, la nef de saint Pierre ; il était interdit de pêcher pendant les réjouissances. En Navarre, saint Pierre était invoqué pour obtenir la pluie, comme saint Jean (4).

Il semble donc que saint Pierre, patron des pêcheurs, ait bénéficié du rituel de la Saint-Jean, qui fut transporté au jour de sa fête, avec d'autant plus d'aisance que les deux fêtes se célèbrent à la même époque ; c'est également une observation qui semble pouvoir être faite pour la fête de la Saint-Eloi, qui suit immédiatement la Saint-Jean, et qui comportait des pratiques analogues à l'usage des chevaux.

1. L. de Laincel, *La Provence*, 1881, p. 201.
2. *Armana Prouvençau*, 1855 et suiv.
3. Al. Paul, *La Saint-Pierre-des-Pêcheurs*, dans *Revue de Provence*, 1906, p. 161.
4. Frazer, *Le rameau d'or*, éd. Geuthner, p. 71 et 589.



ÉTUDES SUR L'ÉVOLUTION DENTAIRE DES PRIMATES

L'ÉVOLUTION DU TYPE PRIMITIF DES MOLAIRES SUPÉRIEURES CHEZ LES ADAPIDÉS (1).

Par le Docteur M. FRIANT,
Professeur à l'Ecole d'Anthropologie.

SOMMAIRE

I. — **Généralités.**

Les Adapidés constituent un groupe de Primates très primitifs; ce sont les plus anciens des Lémuriformes.

Rappelons que les Primates peuvent se diviser en trois sous-ordres (2) :

1° Les TARSIOIDEA, qui paraissent, à certains égards, les plus primitifs de tous, et de la dentition desquels je me suis déjà occupé, au moins pour ce qui est des formes de l'Ancien Monde (3).

1. Cette étude est la seconde d'une série d'études sur l'évolution dentaire des Primates, la première ayant été imprimée dans les Comptes rendus des Sociétés savantes, Paris, 1934 [*L'évolution du type primitif des molaires chez les Primates* (Tarsiidés de l'Ancien Monde)].

2. Voir : ANTHONY R. et VALLOIS H. Catalogue des Collections d'Ostéologie du Service d'Anatomie comparée du Museum national d'Histoire naturelle. Mammifères. Fasc. IV, Primates. Sous-fasc. I, Tarsiidae ; ANTHONY R. et COUPIN F. Tableau résumé d'une classification générique des Primates fossiles et actuels : *Bull. Mus. nat. Hist. nat.*, 1931.

3. FRIANT M., L'évolution du type primitif des molaires chez les Primates (Tarsiidés de l'Ancien Monde), 67e *Congrès des Soc. savantes*, Paris, 1934.

2° Les LEMUROIDEA, qui se divisent eux-mêmes en Lémuriformes (dont les Adapidés font partie), Lorisiformes et Chiromyiformes.
3° Les SIMIOIDEA, qui ont apparu plus tardivement (à l'Oligocène).

Les *Lemuroïdea* se distinguent surtout des *Tarsioïdea* et aussi des *Simioïdea* par le fait que l'orbite communique largement en arrière avec la fosse temporale ; mais ce caractère est souvent impossible à observer sur les formes fossiles.

Les trois groupes constituant les *Lemuroïdea* (Lémuriformes, Chiromyiformes, Lorisiformes) se distinguent principalement les uns des autres par des caractères ostéologiques qu'il n'est facile d'observer que sur les formes actuelles ; ce sont les suivants :

	Lemuriformes	Chiromyiformes	Lorisiformes
Malaire	Au contact du lacrymal.	Au contact du lacrymal.	Plus ou moins séparé du lacrymal par une partie du maxillaire supérieur.
Face latérale de l'ethmoïde.	Ne participant pas à la constitution de l'orbite.	Ne participant pas à la constitution de l'orbite.	Participant à la constitution de l'orbite (*os planum*).
Bulles auditives.	Globuleuses, situées en avant des condyles occipitaux.	Globuleuses, dépassant nettement, en arrière, le bord antérieur des condyles occipitaux.	Aplaties, dépassant les condyles occipitaux en arrière et sur les côtés.
Caractères particuliers aux Chiromyiformes.		Formule dentaire toujours très réduite, canine inférieure absente, mandibule courte et élevée.	

Les Lémuriformes se subdivisent eux-mêmes en Adapidés (exclusivement fossiles, ce sont d'eux dont nous nous occuperons ici), Lemuridés, Archaeolémuridés (tous disparus) et Indrisidés. Ces familles se distinguent surtout les unes des autres par les caractères dentaires suivants :

Adapidés	Lémuridés	Archaeolémuridés	Indrisidés
Incisives inférieures verticales et aplaties d'avant en arrière.	Incisives inférieures dirigées en avant et styliformes.		Incisive inférieure unique dirigée en avant et styliforme.
	Canine inférieure affectant la disposition et la forme d'une incisive.	Canine inférieure affectant la disposition et la forme d'une incisive.	Canine inférieure affectant la disposition et la forme de l'incisive.
	1re prémolaire inférieure affectant plus ou moins la forme d'une canine.		
		Molaires quadrangulaires.	Molaires supérieures à 4 cuspides.

On a rapproché les Adapidés des Ongulés primitifs en se basant principalement sur des caractères dentaires (1). A la vérité, la dentition des Adapidés les rapproche de tous les types archaïques commençant les divers groupes mammaliens placentaires au début de l'Eocène : Insectivores, Créodontes, Condylarthres...

Exclusivement connus à l'état fossile, ils ont vécu en Amérique du Nord au Paléocène et à l'Eocène (Notharctinés) et en Europe durant tout l'Eocène (Adapinés).

La formule dentaire des Adapidés est :

$$\frac{1-2}{1-2}\ \mathrm{I}\ \frac{1}{1}\ \mathrm{C}\ \frac{3-4}{3-4}\ \mathrm{P}\ \frac{3}{3}\ \mathrm{M.}$$

II. — L'évolution du type primitif des molaires supérieures chez les Adapidés.

En se basant principalement sur la forme du crâne, on divise les Adapidés en deux groupes :

A. Les Notharctinés (de l'Amérique du Nord),
B. Les Adapinés (de l'Europe).

1. Zittel K. A. Traité de Paléontologie, 1893.

RÉPARTITION STRATIGRAPHIQUE DES ADAPIDÉS

	Notharctinés				Adapinés				
	Notharctus (1) (nombreuses espèces)	Aphanolemur	Pelycodus		Protoadapis	Cænopithecus	Periconodon	Pronycticebus	Adapis (nombreuses espèces)
Eocène supérieur..	*N. uintensis* Osborn.			Ludien....					*A. parisiensis* Blainv. *A. magnus* Filhol.
Eocène moyen ..	*N. crassus* Marsh. *N. pugnax* Granger et Greg. *N. Matthewi* Granger et Greg.	*A. gibbosus* Granger et Greg.		Bartonien .	*P. angustidens* Filhol.			*P. Gaudryi* Grandidier.	*A. magnus* Filhol.
				Lutétien...		*C lemuroïdes* Lemoine.	*P. helveticus* Lemoine.		*A. Rütimeyeri* St. *A. scuireus* St. *A. priscus* St.
Eocène inférieur...	*N. venticolus* Osborn. *N. nunienus* Cope.		*P. tutus* Cope. *P. Jarrovii* Cope. *P. frugivorus* Cope. *P. trigonodus* Matt.		*P. curvicuspidens* Lemoine. *P. recticuspidens* Lemoine				
Paléocène .	*Notharctus* sp.		*P. Ralstoni* Matt.						

1. Ce tableau ne comporte que les espèces principales en ce qui concerne les genres *Notharctus* et *Adapis*.

A. — Les Notharctinés.

Les Notharctinés ont une tête allongée et un cerveau relativement peu développé. Ils ont été rencontrés dans le Paléocène, l'Eocène inférieur, moyen et supérieur de l'Amérique du Nord. Leur formule dentaire est la suivante : $\frac{2}{2}$ I $\frac{1}{1}$ C $\frac{4}{4}$ P $\frac{3}{3}$ M (*Aphanolemur* excepté, car on n'en connaît pas la dentition).

1. *Notharctus*.

C'est un des genres les mieux connus (1) ; on en possède plusieurs squelettes presque au complet. Les nombreuses espèces de *Notharctus* ont vécu depuis le Paléocène (2) jusqu'à l'Eocène supérieur ; les plus

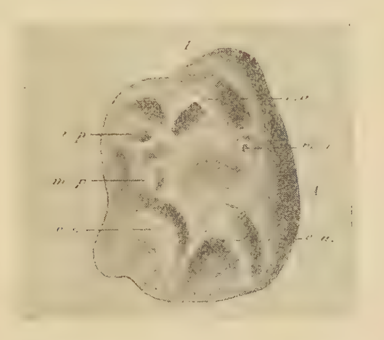


Fig. 1. — *Notharctus* sp. Deuxième molaire supérieure gauche, peu abrasée. — Bridger Herry's Fork. — Coll. Paléontologie Mus. Hist. nat. de Bâle. — G. N. × 5.

anciennes sont d'assez petite taille, tandis que le *Notharctus crassus* Marsh, de l'Eocène moyen, était plus grand qu'un Lemur actuel.

Les molaires supérieures 1 et 2 sont à 6 tubercules disposés en trois rangées longitudinales (voir fig. 1) :

1. Voir, en particulier, au sujet du *Notharctus* : Gregory W. K., On the structure and relations of *Notharctus*, an american eocene Primate. *Mém. Amer. Mus. nat. Hist.*, sept. 1920.

2. Abel O. (Die Stellung des Menschen im Rahmen der Wirbeltiere, 1931, p. 241), sans citer de nom d'espèce, dit que le *Notharctus* a été rencontré dans le Paléocène supérieur (Sand Coulée Beds du Clark Fork Basin, Wyoming). D'après le même auteur, c'est également à cet étage qu'appartiendrait le plus ancien *Pelycodus* actuellement connu, *Pelycodus Ralstoni* Matthew.

2 tubercules externes ;

2 tubercules intermédiaires, beaucoup moins volumineux que les 4 autres, alternant légèrement vers l'avant avec les externes (1) ;

2 tubercules internes situés vis-à-vis des externes.

C'est bien le type primitif de molaire qu'on retrouve à l'origine de tous les groupes archaïques de Mammifères placentaires, quoique le tubercule postéro-interne (*i. p.*) ait déjà légèrement diminué d'importance.

La molaire supérieure 3, un peu réduite de taille, est de contour triangulaire, le tubercule postéro-interne étant, ici, très régressé.

2. *Aphanolemur.*

On ne connaît de l'*Aphanolemur gibbosus* Granger et Greg. que le crâne sans dents (Bridger beds inférieurs = base de l'Eocène moyen). Ce crâne ressemble à celui du *Notharctus.*

3. *Pelycodus.*

Le *Pelycodus*, du Paléocène (2) et de l'Eocène inférieur, est représenté par cinq espèces au moins.

Les molaires supérieures 1 et 2 sont encore à 6 tubercules disposés selon 3 rangées longitudinales. Chez le *Pelycodus frugivorus* Cope et le *Pelycodus trigonodus* Matt., par exemple, des Wasatch beds, ces tubercules sont assez nets (voir fig. 2), cependant, les intermédiaires sont peu visibles (le postérieur surtout) et, d'autre part, le postéro-interne, beaucoup moins développé que l'antéro-interne, est très rapproché de ce dernier, l'ensemble de la molaire tendant vers le type dit trituberculaire. En outre, des crêtes obliques réunissent le tubercule antéro-interne à l'antéro-externe en passant par l'intermédiaire antérieur, et aussi ce même tubercule, antéro-interne, au

1. Ainsi que je l'ai déjà signalé chez d'autres formes primitives commençant divers grands phylums mammaliens [*Hyopsodus* (Insectivore ?), *Phenacodus* et *Protogonia* (Condylarthres), *Arctocyon* (Créodonte), par exemple]. Voir en particulier, à ce sujet : FRIANT M., L'évolution morphologique de la dentition chez les Mammifères. *Bull. Soc. nat. Luxembourgeois*, 1935.

2. D'après ABEL O., *Loco citato*, p. 234 à 236, le *Pelycodus* a été rencontré dès le Paléocène supérieur (Sand Coulée Beds du Clark Fork Basin, Wyoming), comme il a été signalé plus haut, et jusqu'au sommet de l'Eocène inférieur (Wind River beds, Wyoming).

postéro-externe en passant par l'intermédiaire postérieur. Une troisième crête réunit le tubercule antéro-interne au postéro-interne



Fig. 2. — *Pelycodus trigonodus* Matt. Deuxième molaire supérieure droite. — Big Horn. Wyoming, Wasatch beds. [D'après H. G. Stehlin]. — G. N. × 3.

et au bord postérieur de la molaire (voir fig. 3). Ce semble, par conséquent, être une tœchodontie qui s'établit.

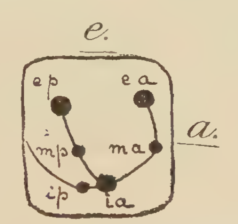


Fig. 3. — Schéma d'une première molaire supérieure de *Pelycodus*.

ea, tubercule antéro-externe,
ep, tubercule postéro-externe,
ma, tubercule intermédiaire antérieur,
mp, tubercule intermédiaire postérieur,
ia, tubercule antéro-interne,
ip, tubercule postéro-interne.

B. — Les Adapinés.

Les Adapinés ont une tête osseuse moins allongée et un cerveau relativement plus développé que les Notharctinés. Dans l'ensemble, ils sont un peu plus récents que ces derniers, n'apparaissant qu'à l'Eocène inférieur ; il faut, d'ailleurs, se rappeler que, d'une façon générale, et comme je l'ai souvent fait observer, les formes primitives ne sont pas forcément celles qui paraissent les plus anciennes.

Les Adapinés ont vécu en Europe durant tout l'Eocène. On en connaît 5 genres : *Protoadapis, Caenopithecus, Periconodon. Pronycticebus, Adapis.*

1. *Protoadapis.*

On a décrit 3 espèces de *Protoadapis* :

Protoadapis curvicuspidens Lemoine,
Protoadapis recticuspidens Lemoine,

tous deux de l'Eocène inférieur de Reims (Yprésien) ;

Protoadapis angustidens Filhol,

de l'Eocène moyen (Bartonien) des Phosphorites du Quercy.

La formule dentaire du *Protoadapis* n'est pas précisée.

Chez le *Protoadapis curvicuspidens* Lemoine, au niveau de la 2[e] molaire supérieure, on observe bien les six tubercules primitifs (voir fig. 4).



Fig. 4. — *Protoadapis curvicuspidens* Lem. Molaire supérieure gauche. [D'après P. Teilhard de Chardin]. — G. N. × 3.

2. *Caenopithecus.*

Le *Caenopithecus lemuroïdes* Rütimeyer, du Bohnerz d'Egerkingen (Lutétien inférieur et moyen), a pour formule dentaire :

$$\frac{2\ ?}{1}\ \mathrm{I}\ \frac{1}{1}\ \mathrm{C}\ \frac{3}{3}\ \mathrm{P}\ \frac{3}{3}\ \mathrm{M}.$$

Les 3 molaires supérieures présentent 5 tubercules nets, seulement :

2 tubercules externes ;
1 tubercule intermédiaire, l'antérieur (le postérieur a disparu) ;
2 tubercules internes, le postérieur étant nettement détaché de l'ensemble des autres.

Au sujet de ce dernier tubercule (postéro-interne), on peut, à la vérité, se demander s'il ne s'agit pas là d'un cingulum. Par analogie avec ce qui existe chez les Erinacéidés très évolués (*Palerinaceus*) et certains *Tarsioïdea* (*Anchomomys*), nous admettrons qu'il s'agit d'un tubercule primitif.

De plus, il existe un cingulum antéro-interne peu développé (voir fig. 5). Deux crêtes divergentes réunissent le tubercule antéro-

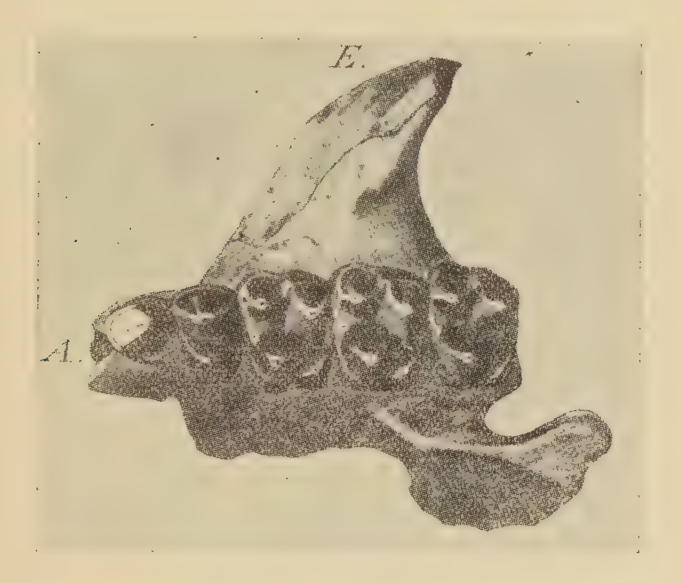


Fig. 5. — *Caenopithecus lemuroïdes* Rüt. Maxillaire supérieur gauche M^3 — P^3. — Bohnerz d'Egerkingen, Suisse [D'après H. G. Stehlin]. — G. N. × 2,5.

interne au tubercule antéro-externe, d'une part (en passant par l'intermédiaire antérieur), et au postéro-externe, d'autre part.

3. *Periconodon.*

Le *Periconodon helveticus* Rütimeyer, du Bohnerz d'Egerkingen (Lutétien moyen), n'est connu que par un fragment de maxillaire supérieur avec quelques dents jugales : P^3, M^1, M^2 ; de P^4, il n'existe plus que les racines brisées dans les alvéoles.

Au niveau des molaires existantes, M^1 et M^2, il y a 5 tubercules disposés de la même manière que chez le *Caenopithecus* :

2 tubercules externes,
1 tubercule intermédiaire, l'antérieur,
2 tubercules internes, le postérieur étant nettement détaché de l'ensemble des autres ;



FIG. 6. — *Periconodon helveticus* St. Maxillaire supérieur gauche M^3-M^1, alvéole de P^4, P^3, alvéole de P^2. — En bas, la dentition est grandeur naturelle [D'après H. G. STEHLIN].

mais, ici, le cingulum antéro-interne est beaucoup plus développé que chez le *Caenopithecus* (voir fig. 6).

4. *Pronycticebus.*

Le *Pronycticebus gaudryi* Grandidier, des Phosphorites du Quercy (Bartonien), est connu par un crâne presque complet et un fragment de maxillaire inférieur. Sa formule dentaire est la suivante :

$$\frac{?}{?}\ \mathrm{I}\ \frac{1}{1}\ \mathrm{C}\ \frac{4}{4}\ \mathrm{P}\ \frac{3}{3}\ \mathrm{M}.$$

Il existe 6 tubercules au niveau de M^1 et de M^2 (voir fig. 7) :

2 tubercules externes,
2 tubercules intermédiaires presque effacés, le postérieur surtout,
2 tubercules internes dont le postérieur s'est détaché de l'ensemble des autres et a pris l'aspect cingulaire.

La dent tend ainsi vers le type dit trituberculaire, qui est encore

plus net au niveau de la dernière molaire supérieure, M^3, par disparition complète des tubercules intermédiaires.



Fig. 7. — *Pronycticebus Gaudryi* Grandidier. Première molaire supérieure droite. — Phosphorites du Quercy, nº 1893-11. Coll. Pal. Mus. nat. Hist. nat. — G. N. × 5.

5. *Adapis.*

L'*Adapis*, de l'Eocène moyen et supérieur, dont on connaît de nombreuses espèces, a pour formule dentaire :

$$\frac{2}{2}\ \text{I}\ \frac{1}{1}\ \text{C}\ \frac{4}{4}\ \text{P}\ \frac{3}{3}\ \text{M.}$$



Fig. 8. — *Adapis Rütimeyeri* St. Maxillaire supérieur gauche. M^2-P^4, alvéoles de M et de P^3. — En bas, le maxillaire est grandeur naturelle [D'après H. G. Stehlin].

Les principaux gisements où il a été rencontré sont ceux d'Egerkingen, en Suisse, des Phosphorites du Quercy, en France, et d'Hordwell, en Angleterre.

L'une des espèces du type le plus primitif, qui est aussi l'une des plus anciennes, *Adapis Rutimeyri* Stehlin, du Lutétien supérieur, a des molaires supérieures 1 et 2 à 3 rangées longitudinales de tubercules : 2 tubercules externes, 2 tubercules intermédiaires et 2 tubercules internes (voir fig. 8).

Les molaires supérieures 1 et 2 des types plus évolués (*Adapis magnus* Filhol, du Bartonien et du Ludien, par exemple) sont encore à 6 tubercules, mais les intermédiaires sont à peine visibles (voir fig. 9). De plus, deux crêtes, l'une antérieure, l'autre postérieure,



Fig. 9. — *Adapis magnus* Filhol. Première molaire supérieure droite. — Phosphorites du Quercy, n° 1903-20. Coll. Filhol du Lab. Pal. Mus.nat. Hist. nat.— G. N. × 5.

réunies en V au niveau du tubercule antéro-interne font que ces molaires paraissent quelque peu triangulaires, le tubercule postéro-interne se trouvant, par suite, séparé de l'ensemble des autres, comme cela existe chez le *Palerinaceus* (Insectivore) (Comparer la figure 9 à la figure 14).

Enfin, chez l'un des *Adapis* les plus récents, *Adapis parisiensis* Blainv., du Ludien, il n'existe plus que 4 tubercules : 2 externes et 2 internes (dont le postérieur est nettement détaché de l'ensemble des autres) ; la rangée intermédiaire de tubercules a, ici, complètement disparu. En outre, il existe un cingulum antéro-interne déjà visible, d'ailleurs, chez l'*Adapis magnus.*

III. — Résumé et conclusions.

Il y a lieu de considérer l'évolution des molaires chez les Notharctinés, d'une part, et chez les Adapinés, d'autre part.

1. Notharctinés.

Le *Notharctus*, apparu dès le Paléocène (1), en Amérique du Nord, est indiscutablement le plus primitif des Notharctinés et aussi du groupe tout entier des Adapidés. Les molaires supérieures ont le type archaïque à 6 tubercules : 2 tubercules externes, 2 tubercules

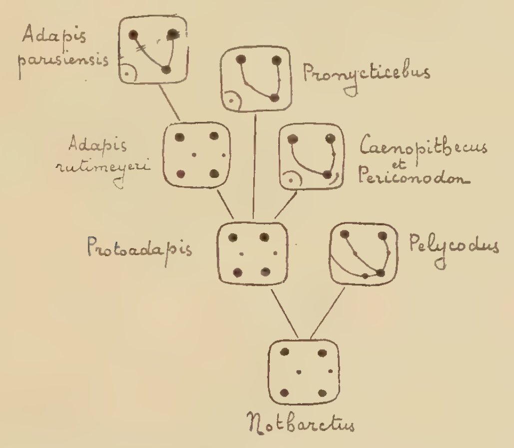


Fig. 10. — Schéma destiné à faire comprendre la marche de l'évolution des molaires supérieures chez les Adapidés.
La molaire choisie est la première, M^1 ; elle est orientée de telle sorte que sa face externe est en haut et sa face antérieure à droite. Quand le tubercule postéro-interne est entouré d'un arc de cercle, cela indique qu'il paraît se détacher plus ou moins de l'ensemble des autres [il en est de même pour la figure 13].

intermédiaires alternant légèrement vers l'avant avec les précédents (comme cela existe chez l'*Hyopsodus*, le *Phenacodus* et l'*Arctocyon*, par exemple, tous Mammifères très primitifs) et 2 tubercules internes situés vis-à-vis des externes.

Chez le *Pelycodus*, ce type dentaire se montre plus évolué : le tuber-

1. D'après Abel O., *Loco citato*, p. 241.

cule postéro-interne, peu visible, est très proche de l'antéro-interne et les tubercules intérmédiaires ont diminué d'importance, le postérieur surtout.



FIG. 11. — *Tarsius tarsius philippensis* Meyer, adulte ♂ (actuel), n° 1926-3 (A. 3953) Coll. Anat. comp. Mus. nat. Hist. nat. Deuxième molaire supérieure gauche. [Extrait de M. FRIANT, L'Evolution du type primitif des molaires chez les Primates (Tarsiidés de l'Ancien Monde). 67e *Congrès des Soc. Savantes*. Paris, 1934]. G. N. × 8, environ.

2. ADAPINÉS.

Le type primitif à 3 rangées longitudinales de 2 tubercules aux molaires supérieures se rencontre chez le *Protoadapis* et l'*Adapis Rutimeyeri* Stehlin. Chez les Adapinés plus évolués, le tubercule postéro-interne, devenu moins important, se sépare de l'ensemble des autres et les tubercules intermédiaires s'effacent simultanément, ou, plus souvent encore, successivement, en commençant par le postérieur (*Caenopithecus, Periconodon*).

L'évolution des molaires supérieures chez les Adapidés (Notharctinés et Adapinés) tend donc vers une simplification dentaire (voir fig. 10).

Cette évolution est sensiblement la même que celle des *Tarsioïdea* du groupe du *Tarsius* (1) [*Necrolemur Zitteli, Anchomomys,*

1. Consulter : FRIANT M. L'évolution comparée des molaires supérieures chez les Primates et les Insectivores primitifs. *C. R. Ac. Sc.*, 30 avril 1934 ; et aussi : L'Evolution du type primitif des molaires chez les Primates (Tarsiidés de l'Ancien Monde). 67e *Congrès des Soc. savantes*. Paris, 1934.

FIG. 12. — Schéma destiné à faire comprendre la marche de l'évolution des molaires supérieures chez les INSECTIVORES PRIMITIFS (Erinacéidés) et les PRIMATES ARCHAÏQUES (*Tarsioïdea*). [Extrait de M. FRIANT. L'Evolution comparée des molaires supérieures chez les Primates et les Insectivores primitifs. *C. R. Ac.Sc.*, 30 avril 1934].

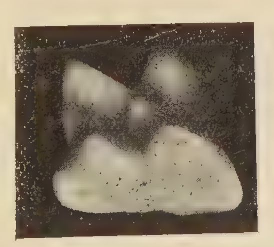


FIG. 13. — *Erinaceus algirus* Duv., jeune (actuel), nº 1922-269 Coll. Anat. comp. Mus. nat. Hist. nat. Première molaire supérieure droite. L'avant est à gauche, le côté externe en bas. [Extrait de M. FRIANT. Le type primitif des molaires chez les Insectivores. (Erinacéidés). *Arch. Mus. nat. Hist. nat.*, 1934]. G. N. ×8.

Pseudoloris, Tarsius (voir fig. 11 et 12)]. Elle est différente, au contraire, de celle qu'on observe chez les Insectivores de type primitif [Erinacéidés (fig. 12)] où l'on voit le tubercule intermédiaire antérieur disparaître d'abord [*Necrogymnurus, Erinaceus* (voir

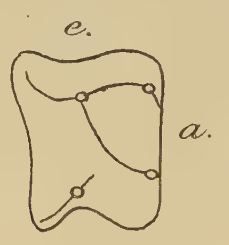


Fig. 14. — *Palerinaceus Edwardsi* Filhol. Schéma de la première molaire supérieure droite [Extrait de M. Friant. L'évolution du type primitif des molaires chez les Erinacéidés. *C. R. Ass. des Anatomistes*, Bruxelles, 1934].

fig. 13)], puis l'intermédiaire postérieur [*Palerinaceus* (fig. 14)], tandis que les deux tubercules externes et les deux tubercules internes conservent leur importance (1).

1. Voir : Friant M. L'Evolution du type primitif des molaires mammaliennes chez les Erinacéidés. *C. R. Ass. des Anatomistes*. Bruxelles, 1934.



DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES DANS LA RÉGION DE DJELFA

Par le Docteur Pierre ROFFO,
Membre de l'Institut International d'Anthropologie.

La région de Djelfa, prolongement sud de la Province d'Alger, fait partie, géographiquement du Territoire de Ghardaïa. C'est un lieu de transition et une voie de pénétration du Tell au Sahara. Cette région, située à 300 km. d'Alger, est une région de steppes de 800 à 1.000 m. d'altitude, au sol formé d'alluvions en général siliceuses, recouvertes d'une croûte calcaire, surmontée elle-même de graviers, de cailloux et de sable. Elle occupe le versant sud de l'Atlas Saharien, au pied du Massif des Ouled Naïls, prolongement Oriental du Haut-Atlas Marocain.

C'est dans cette région que j'ai découvert les ateliers paléolithiques qui font l'objet de cette publication. Ces ateliers se trouvent au sud de Djelfa en direction de Laghouat, aux points suivants :

A proximité du bordj d'Aïn Ibel, à 38 km. de Djelfa vers Laghouat ;

A Tadmit, centre d'élevage qui se trouve à 12 km. de la bifurcation partant de la route Djelfa-Laghouat ;

Au pied d'un rocher isolé à droite de la route en allant de Djelfa à Laghouat et à proximité de la borne kilométrique qui porte la mention : « Laghouat : 56 km. »

Peu de découvertes préhistoriques ont été faites jusqu'ici dans cette région. Gsell signale dans son Atlas archéologique, feuille 46-Djelfa, de très nombreux points, surtout au Nord de Djelfa, où l'on a retrouvé des silex taillés, sans plus de précisions, ainsi que de très nombreux basinas et dolmens. Enfin, Hartmayer (1) a signalé à Messad du néolithique enfoui sous des ruines romaines.

1. V. *Revue africaine*, XXIX, 1885, p. 144-145.

ÉTUDE DES ATELIERS

Atelier d'Aïn El Ibel.

Cet atelier se trouve à proximité du bordj d'Aïn El Ibel, à 38 km. de Djelfa en direction de Laghouat.

La route qui passe devant la porte d'entrée du bordj, côtoie à droite (en allant vers Laghouat) un plateau, en pente douce formé par la plus haute terrasse de l'Oued Seddeur. L'altitude du lieu est de 1.039 m., altitude des Hauts-Plateaux de Djelfa.

L'emplacement de l'atelier qui couvre un hectare environ, est marqué sur la carte Messad au 200.000e du Service Géographique de l'Armée, feuille nº 57, par le chiffre de cette altitude.

Cet atelier de surface m'a donné 119 instruments, nucléi et éclats de taille.

Etude de l'outillage. — Il s'agit ici d'un atelier peu important qui comprend des pointes à main de faciès à affinité moustérienne, des racloirs, des grattoirs, des lames, des burins, des perçoirs, des formes géométriques à affinité tardenoisienne, des lames folliacées de faciès néolithique saharien, des essais de burins, de racloirs et de nombreux nucléi. Les roches employées sont le silex (gris, rose, jaune, ou noir), et le quartz hyalin. La patine est blanche calcaire punctiforme sur la plupart des instruments, avec persistance parfois du cortex de la roche. Quelques instruments ne portent aucune patine.

Instruments à affinité moustérienne évoluée (atérien). — Ce faciés est représenté ici par :

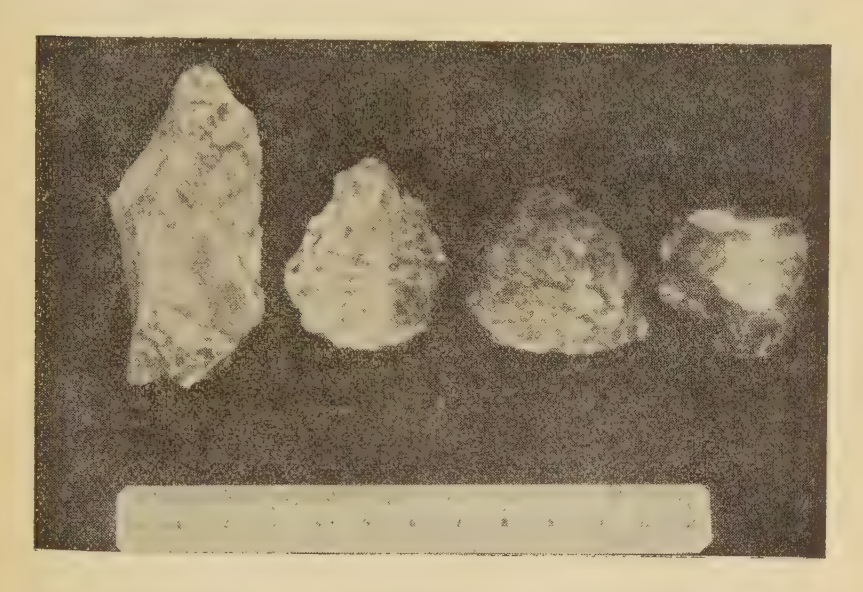
1º Deux pointes triangulaires unifaces, de 39 mm. de longueur à plan de frappe perpendiculaire à l'axe de l'instrument, à pointe non tronquée. Elles sont en silex gris, retouchées sur les côtés et recouvertes d'une patine blanche calcaire irrégulière ;

2º Deux pointes épaisses, unifaces, de forme triangulaire allongées à pointe cassée, avec fines retouches bilatérales. Elles sont en silex gris, recouvertes d'une patine blanche calcaire par place et mesurent respectivement 75 mm. et 41 mm. de longueur.

3º Un disque biface en silex brun, de 31 mm. de diamètre recouvert sur une de ses faces par une patine blanche calcaire très superficielle.

4º Cinq racloirs en silex gris ou noir de tradition moustérienne de 32 mm. de longueur, recouverts d'une patine blanche calcaire super-

ficielle, ou dépourvus de patine. Ils sont de forme en éventail, à plan de frappe long et épais, retaillés dans des éclats de silex unifaces et grossiers. Nous retrouvons également la forme du racloir-burin.



I. — Aïn et Ibel : Instruments de facies à affinité atérienne.

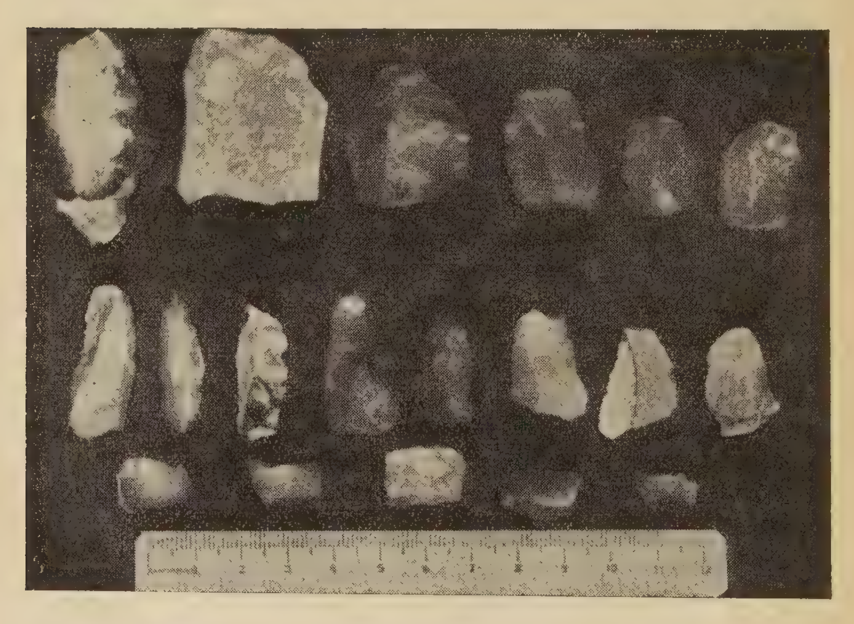
Instruments de faciès à affinité capsienne. — Ce faciès comprend ici des grattoirs en bout de lame, des couteaux-racloirs, des lames, des perçoirs, des racloirs et des burins, parmi lesquels nous avons 3 grattoirs en silex taillés en bout de lame uniface allongée, retouchés sur le bord arqué et sur les côtés. Ils sont recouverts par place d'une patine blanche calcaire et mesurent en moyenne 40 mm. de longueur ; 2 grattoirs sans patine, taillés dans de grossiers éclats de silex quadrangulaires ; 5 couteaux-racloirs en silex, en quartz transparent avec une base épaisse, toujours formée par le cortex de la roche et opposée à une arête coupante finement retouchée, parallèle à la base. Ils mesurent de 21 à 39 mm. de longueur et portent par place une patine blanche calcaire superficielle.

Quatre burins en silex, dont un burin d'angle de 38 mm. de longueur entièrement recouvert d'une patine blanche, calcaire ; 2 burins en bec de flûte et un micro-burin d'angle sans patine, de faciès à affinité tardenoisienne africaine ; 25 lames, en silex, en

quartz hyalin ou en quartz transparent dont les dimensions varient de 48 mm. à 33 mm. et 18 mm. de longueur soit sans patine, soit recouvertes par place d'une patine blanche calcaire, d'une patine brune ferrugineuse, ou du cortex de la roche employée. Six lames de faciès à affinité capsienne supérieure, sont triangulaires ou quadrangulaires à section plate ou prismatique sans retouches sur les côtés.

Quinze lames de petites dimensions de 18 à 34 mm. de longueur, de faciès à affinité capsienne finale pré-tardenoisienne sont en silex gris, noir ou jaune, ou en quartz hyalin ou transparent. Elles sont triangulaires allongées avec de fines retouches sur les côtés, et une patine blanche calcaire par place. Parmi elles nous relevons une petite lame à dos, une petite lame quadrangulaire, 4 petits silex géométriques en trapèze, un micro-racloir, sans patines, de faciès à affinité tardenoisienne africaine et un perçoir sans patine de faciès à affinité capsienne supérieur.

J'ai également retrouvé dans cet atelier deux lames folliacées, finement retouchées sur une face et sur les côtés, en silex noir et



II. — Aïn et Ibel : Industrie de facies à affinité capsienne supérieure ou finale.

grenat, sans patine, mais légèrement lustrées de faciès néolithique saharien.

Enfin, j'ai récolté 6 nucléi en silex de grande taille, de patine brune ferrugineuse ou blanche calcaire, 63 éclats de taille ou de débitage, portant parfois des traces d'utilisations, de même patine et enfin, des essais de burins, de racloirs, de perçoirs, etc.

Atelier de Tadmit.

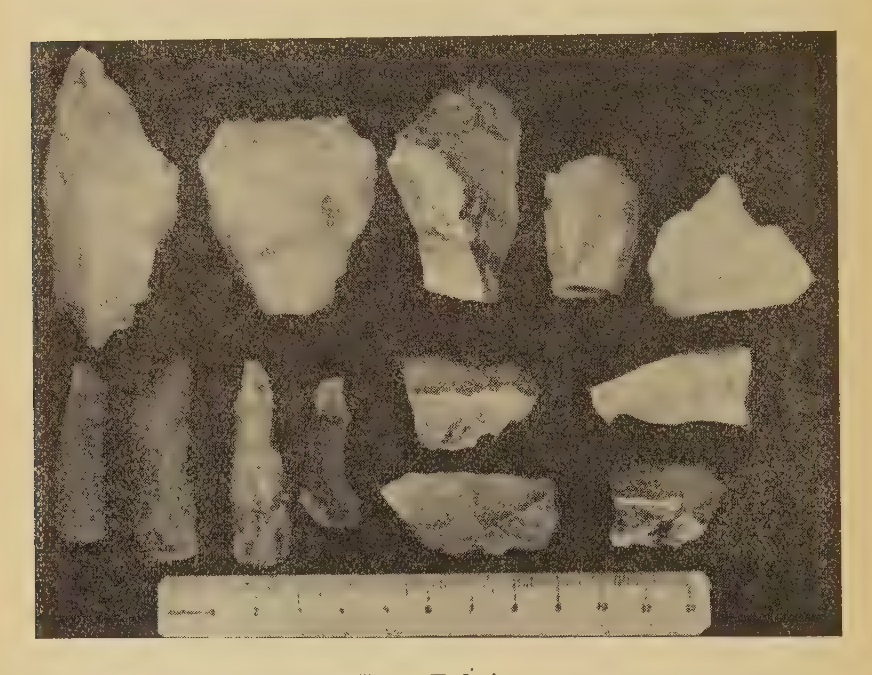
Cet atelier de surface est situé à 9 km. de la bifurcation partant de la route nationale n° 1 de Djelfa à Laghouat vers le Centre d'Elevage de Tadmit. La piste, qui suit tantôt la rive gauche, tantôt la rive droite de l'Oued Tadmit côtoie une falaise rocheuse à 3 km. avant d'arriver à Tadmit. L'atelier coupé par la piste, s'étend du pied de cette falaise à la rive gauche de l'Oued Tadmit (V. la carte au 200.000e du Service Géographique de l'Armée, feuille Messad, n° 57). J'ai retrouvé sur cet emplacement 181 instruments, nucléi et éclats de taille utilisés ou non, en silex, en quartz hyalin ou en quartz transparent, recouverts pour la plupart d'une patine, blanche, calcaire, peu épaisse. Seuls quelques rares instruments, sans patine, possèdent un léger lustré désertique.

Etude de l'outillage. — L'outillage comprend des lames, des grattoirs, des racloirs, des burins, des perçoirs, des couteaux-racloirs, de nombreux nucléi et des éclats de taille utilisés ou non.

Les lames, au nombre de 31, sont en silex, en quartz transparent ou en quartz hyalin. Elles portent une patine blanche calcaire irrégulière ou sont dépourvues de patine. Quelques-unes d'entre elles paraissent avoir subi un certain degré d'usure éolienne.

Nous retrouvons ici : une lame en silex à dos rabattu, uniface, finement retouchée sur un côté de 37 mm. de longueur, légèrement lustrée, recouverte par place d'une patine blanche calcaire ; une lame épaisse uniface, en quartz hyalin, à section prismatique, à large plan de frappe et à conchoïde de percussion marqué, sans patine, sauf une partie du cortex de la roche sur sa face plane (longueur 38 mm.) ; une lame triangulaire uniface, aplatie en quartz hyalin, sans patine, mais légèrement lustrée à base cassée, retouchée sur un seul côté (longueur 25 mm.) ; une lame quadrangulaire en quartz transparent, uniface, épaisse, mal venue, à base cassée, sans retouches sur les côtés et sans patine (longueur 26 mm.) ; une lame sub-triangulaire allongée, en quartz transparent, uniface à petit plan de frappe et conchoïde de

percussion à peine marqué, finement retouchée sur un côté et portant une encoche sur l'autre côté. Elle est prismatique, sans patine, légèrement lustrée et mesure 30 mm. de longueur. Ces lames paraissent être d'un faciès à affinités capsienne supérieure. J'ai également relevé 10 lames d'affinité capsienne supérieure en silex peu nombreuses



III. — Tadmit.

(3 seulement) en quartz transparent sans patine, prismatiques, allongées ou à section plate. Elles sont unifaces avec ou sans retouches bilatérales, possèdent un petit plan de frappe, un conchoïde de percussion peu marqué (longueur de 24 à 47 mm.). Deux d'entre elles sont quadrangulaires et une lame étranglée . deux encoches symétriques, latérales et retouchées. Enfin nous retrouvons ici 6 lames quadrangulaires en silex noir, gris, rose ou en quartz transparent, sans patine, très légèrement lustrées. Elles ne portent aucune retouche, mesurent de 25 à 30 mm. de longueur et paraissent appartenir à un faciès d'affinité capsienne finale pré-tardenoisienne africaine.

Les perçoirs sont au nombre de 2. Le premier est un perçoir en bout

de lame fine en quartz transparent, uniface avec une pointe effilée, retouchée, opposée à un plan de frappe triangulaire. Il ne porte aucune patine sauf par place le cortex de la roche, et mesure 37 mm. de longueur. Le deuxième également sans patine est pris dans un éclat grossier de quartz transparent retaillé en pointe effilée, retouchée sur son pourtour. Il porte une encoche latérale retouchée,un plan de frappe épais prismatique et mesure 32 mm. de longueur.

Les racloirs, au nombre de 11, en silex ou en quartz hyalin, portent, sauf deux une patine blanche calcaire parfois très légèrement lustrée. Ils sont de forme quadrangulaire ou en éventail, avec une arête retouchée à l'opposé d'un plan de frappe épais, large et d'un conchoïde de percussion bien saillant. L'un d'eux porte une encoche concave sur l'arête retouchée. Nous retrouvons également un racloir à double encoche concave opposées et un racloir de petite dimension qui rappelle les types du capsien final très évolué.

Les couteaux-racloirs, au nombre de 12, en silex ou en quartz hyalin, portent pour la plupart une patine blanche calcaire. Ces instruments mesurent en moyenne de 24 à 47 mm. de longueur, sont de forme rectangulaire allongée, finement retouchés en dent de scie sur une arête fine et rectiligne parallèle à une arête épaisse de 11 mm., toujours recouverte du cortex de la roche employée. Ils possèdent en général un très petit plan de frappe et un conchoïde de percussion peu proéminent, L'un d'eux porte une petite encoche retouchée. Ces couteaux-racloirs au nombre de huit, sont de faciès à affinité capsienne supérieure. Enfin, 4 petits couteaux-racloirs, de 27 mm. de longueur sont d'un faciès plus évolué et rappellent les types à affinité capsienne finale pré-tardenoisienne africaine.

Les grattoirs, au nombre de 8, en silex ou en quartz hyalin, portent une patine blanche calcaire à l'exception de quelques-uns d'entre eux. J'ai pu relever un grattoir de 46 mm. de longueur pris dans un éclat épais, uniface, triangulaire, en quartz hyalin, sans patine, de faciès à affinité capsienne supérieure ; un grattoir de 51 mm. de longueur en bout de lame uniface de faciès à affinité capsienne supérieure, sans patine ; 4 grattoirs en bout de lame uniface de 33 mm. de longueur de forme quadrangulaire allongée, recouverts d'une patine calcaire et finement retouchés sur l'arête arquée opposée à un petit plan de frappe et à un conchoïde de percussion écrasé. Ils sont de faciès à affinité capsienne supérieure ou finale ; 2 grattoirs en bout de lame fine allongée, de faciès à affinité capsienne finale très évolué.

Les burins, au nombre de 5 en silex ou en quartz hyalin, sont taillés en bec de flûte, en bout de lame fine allongée, sans patine, sauf

une patine blanche calcaire sur deux d'entre eux. Ils sont de section prismatique, mesurent de 15 à 84 mm. de longueur et sont de faciès à affinité capsienne supérieure ou finale.

J'ai retrouvé sur l'emplacement de cet atelier une pointe triangulaire uniface, à sommet tronqué en quartz hyalin, retouchée sur les côtés, à plan de frappe oblique et de 73 mm. de longueur, recouverte par place d'une patine blanche calcaire et une pointe sub-triangulaire uniface en silex jaune, à plan de frappe oblique à sommet non tronqué, retouchée sur les côtés et sans patine. Ces instruments sont de faciès moustérien évolué (atérien ?).

Les nucléi, au nombre de 18, sont en silex, en quartz hyalin, ou transparent. Ils portent une patine blanche calcaire ou brune peu lustrée. Les éclats de taille ou de débitage sont très nombreux. J'en ai récolté 94 en silex, en quartz transparent ou hyalin. On retrouve parmi eux des essais de burin, de racloirs, de couteaux, de lames, etc. Quelques-uns n'ont pas de traces d'utilisation. Ils portent la même patine que les instruments qui les accompagnent.

A deux kilomètres environ après les bâtiments du Centre d'Elevage de Tadmit, c'est-à-dire à 5 km. environ de l'atelier précédent, j'ai retrouvé quelques pierres taillées sur le plateau qui borde la rive gauche de l'oued Tadmit. Ces instruments disséminés sur plusieurs hectares étaient pour la plupart enfouis dans le sol. Par suite d'une pluie récente qui avait fortement détrempé le sol, je n'ai pu ramasser en cet endroit que peu de documents lithiques.

J'ai pu cependant récolter 4 nucléi en quartz hyalin, recouverts d'une patine blanche calcaire et du cortex de la roche, 3 éclats de taille épais en quartz hyalin et en silex, une lame fine, en silex gris de forme rectangulaire allongée, avec de fines retouches sur les côtés, sans patine, mais légèrement lustrée, une lame triangulaire uniface sans patine, retouchée sur les côtés avec pointe tronquée, un plan de frappe oblique, un petit de conchoïde de percussion, 17 petits éclats de débitage en silex ou en quartz hyalin, avec patine blanche calcaire ou sans patine, et enfin, une lame triangulaire, uniface, sans retouches sur les côtés, de faciès à affinité atérienne sans patine mais assez usée.

Atelier du rocher isolé.

Cet atelier, caractérisé surtout, comme nous le verrons plus loin, par la grande abondance de nucléi, d'éclats de taille, et le peu de

pièces finies, se trouve au pied d'une petite plaine qui s'incline en pente douce vers la route de Djelfa à Laghouat, après Aïn El Ibel.

Les instruments lithiques se trouvent au pied d'un petit rocher isolé qui émerge de la steppe comme un îlot, à 100 mètres environ de la route. Les instruments sont épars sur le sol ou légèrement enfouis dans le sable. Cet atelier se trouve à proximité de la borne kilométrique qui porte l'indication « Laghouat 56 km. » et à droite de la route en allant vers Laghouat.

J'ai relevé ici un ensemble lithique en roche calcaire dure, composé surtout de nombreux nucléi de grande taille, de quelques instruments et éclats de taille de même roche et un ensemble d'outils en silex et en quartz hyalin.

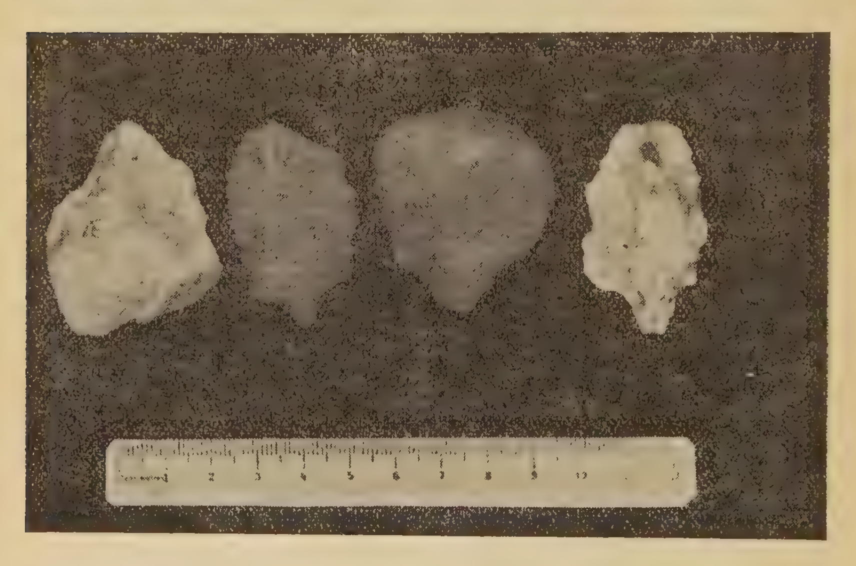
Instruments en roche calcaire dure. — Cet ensemble comprend 39 nucléi en roche calcaire dure de teintes beige, bleu ou gris fer et quelques rares instruments finis de même roche.

Les nucléi sont de grande taille et mesurent en moyenne de 50 à 60 et 75 mm. de hauteur. Ils ont un large plan de frappe préparé et de grands enlèvements lamellaires de 38 mm. de largeur en moyenne, s'étendant du plan de frappe à l'autre extrémité du nucléus. Ils ne portent aucune patine, sauf le cortex sur les parties non taillées. Ce cortex est peu épais, craquelé, et donne l'impression d'un fin granité superficiel. Quelques-uns d'entre eux ont des arêtes usées ; la plupart ne portent au maximum que 3 ou 4 enlèvements. La face plane de ces enlèvements est toujours polie et savonneuse au toucher, ainsi que les arêtes. On retrouve parfois par place une tache blanche isolée de patine calcaire très superficielle. Parmi eux nous retrouvons : un nucléus, résidu de rognon de silex porteur d'une patine blanche calcaire sur le culot du rognon, un nucléus en quartz hyalin de 37 mm. de hauteur, un nucléus discoïde de 57 mm. de diamètre, hémisphérique, aux arêtes usées et polies par le vent et le sable ; un nucléus en quartzite de forme pyramidale régulière, de faciès moustérien classique ; enfin un nucléus plat, ébauche de disque de faciès moustérien, sans patine, avec une face plane, et des enlèvements sur le pourtour.

Avec ces instruments nous retrouvons 7 gros éclats avec ou sans traces d'utilisation, de 72 mm. de longueur; et une vingtaine d'éclats de débitage. Ces éclats sont formés de la même roche et sont également dépourvus de platine.



IV. — Le Rocher isolé : Instruments de facies à affinité moustérienne en roche calcaire dure.



V. — Le Rocher isolé : Instruments de facies atérien en roche calcaire dure.

Instruments de même roche. — J'ai retrouvé ici : 3 pointes triangulaires unifaces. dont une grossière, sorte d'ébauche de pointe à main de faciès moustérien classique, à plan de frappe épais, large, à section prismatique, sans conchoïde de percussion et sans retouches sur les côtés ; une petite pointe triangulaire uniface de même roche à double plans de frappe obliques et fines retouches sur les côtés et pointe non tronquée ; une pointe triangulaire uniface retouchée sur les côtés et à base cassée ; un disque biface, irrégulier, avec un très petit plan de frappe sans conchoïde de percussion et portant de larges enlèvements lamellaires sur ses deux faces ; un racloir uniface de 50 mm. de longueur avec ébauche de pédoncule, très usé et retouché sur le bord arqué opposé au pédoncule ; 2 lames unifaces de 41 mm. de longueur, sans retouches sur les côtés, à section aplatie ou prismatique, sans conchoïde de percussion ; un perçoir en bout de lame ; un burin également en bout de lame. Tous ces instruments taillés dans des éclats provenant des nucléi précédents, sont absolument dépourvus de patine, mais ont un léger degré de poli savonneux au toucher.

Cet ensemble paraît être de faciès à affinité moustérienne évolué ou atérien.

Instruments en silex ou en quartz hyalin. — Ces instruments sont en silex noir, jaune, brun ou en quartz hyalin, recouverts d'une patine blanche calcaire plus ou moins superficielle. Nous retrouvons ici : 2 racloirs de faciès moustérien classique dont un semi-circulaire, biface et l'autre uniface en éventail. Ils sont usés et légèrement polis, tachetés par une patine blanche calcaire superficielle et mesurent de 46 à 57 mm. de longueur ; un racloir uniface en silex avec un bord arqué, de faciès moustérien classique, sans patine à large et épais plan de frappe et un conchoïde de percussion très proéminent ; deux racloirs lamellaires unifaces de 43 mm. de longueur, recouverts d'une patine blanche calcaire sur leurs deux faces, avec fines retouchessur un côté de faciès à affinité moustérienne évolué (atérien ?) ; un racloir à encoche de même faciès sans patine, une lame allongée, uniface en partie cassée, sans patine, finement retouchée sur les côtés, avec un conchoïde de percussion marqué, et de 44 m. de longueur ; un disque biface de 38 mm. de diamètre mal venu, avec une patine blanche calcaire sur la face plane et le cortex du silex sur la face opposée : une lame quadrangulaire uniface de 24 mm. de longueur, en partie cassée, en quartz hyalin, de faciès à affinité capsienne supérieure, sans retouches et sans patine,

enfin un burin d'angle en quartz hyalin de même faciès et sans patine.

J'ai retrouvé ici aussi, une pointe pédonculée lamellaire, uniface, de 47 mm. de longueur et recouverte en totalité d'une patine blanche calcaire finement retouchée sur les côtés, à pédoncule bien saillant retouché sur son pourtour et de faciès atérien pur.

Enfin, j'ai relevé ici une trentaine d'éclats de silex ou de quartz hyalin, avec un petit nucléus, recouverts, soit d'une patine blanche calcaire, soit brune, soit sans patine, et portant parfois des retouches d'utilisation.

CONCLUSION

La présence d'ateliers lithiques dans lesquels on retrouve des éléments de faciès à affinité moustérienne et capsienne, prouve que le paléolithique moyen et supérieur est largement représenté dans le Sud de Djelfa (1).

Nous avons vu que les instruments de faciès moustérien sont rares dans ces ateliers, tandis que l'outillage à affinité capsienne supérieure prédomine nettement. Il semble que ces éléments lithiques conservent encore des caractères identiques à ceux que l'on rencontre au Nord de la ligne ethnique de E. F. Gautier, ligne de Tlemcen à Biskra et au seuil de Gabès.

En effet, ces éléments lithiques, quoique légèrement lustrés et polis par l'action éolienne, n'ont pas encore la patine vraiment désertique qui caractérise les outillages lithiques sahariens (2).

La présence dans ces ateliers de types d'instruments de faciès à affinité capsienne supérieure permet de supposer que ce faciès aurait pénétré plus avant dans le Sud (3). Je n'ai pas retrouvé de gravures sur les falaises rocheuses qui surplombent les ateliers de Tadmit et du Rocher Isolé, ni os travaillé, ni faune. En somme, il s'agit probablement là d'un lieu de transition ou une voie de pénétration des industries à faciès moustérien et capsien du Nord de l'Afrique vers le Sahara.

1. J'ai découvert d'autres ateliers dans cette région et une petite station de surface à Tilrempt (sud de Laghouat) en allant vers le M'Zab. L'étude de ces ateliers sera publiée ultérieurement.

2. Ce n'est qu'à partir de Tilrempt que j'ai retrouvé un outillage recouvert d'une patine vraiment désertique.

3. Voir Dr Roffo, Les Civilisations Paléolithiques du M'zab, Heintz, imprimeur-éditeur, 41, rue Mogador, Alger.

BIBLIOGRAPHIE

BREUIL. — *Afrique*. Editions des Cahiers d'Art.

GSELL. — *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*. Tome I.

— *Atlas Archéologique de l'Algérie*.

GAUTIER (E. F.). — *Le Sahara Algérien*.

HARTMAYER. — *Revue Africaine*, 1885, XXIX, p. 144-145.

REYGASSE. — *Les âges de la Pierre*, dans *Histoire et Historiens de l'Algérie*, chapitre II, p. 37.

ROFFO (Dr). — *Les Cilivisations Paléolithiques du M'zab*, Heintz, imprimeur-éditeur, Alger, 41, rue Mogador.



CONTRIBUTION A L'ÉTUDE ANTHROPOMÉTRIQUE ET SÉROLOGIQUE DES ARMÉNIENS

(suite)

Par le Dr N. KOSSOVITCH,
Professeur hors cadre à l'Ecole d'Anthropologie
Membre de l'I. I. A.

V

Groupes sanguins chez les Arméniens.

Parallèlement aux études anthropométriques, nous avons étudié la répartition des groupes sanguins chez les Arméniens.

Bien que supposant connue du lecteur l'existence des quatre groupes sanguins et leurs applications en médecine générale, en médecine légale et en anthropologie, nous allons rappeler brièvement l'essentiel de cette question, qui joue un grand rôle dans l'étude des races humaines (1).

Toutes les recherches sur les groupes sanguins ont montré l'existence des quatre groupes chez presque tous les peuples examinés et la différence de leur répartition ont incité les savants à chercher quelle parenté existe entre les différentes races humaines. On a constaté aussi que les groupes sont constants dans une population « isolée », c'est-à-dire qui n'a eu aucune immigration d'éléments étrangers. Cette fixité des groupes a été constatée chez les populations qui ont émigré et qui sont restées isolées du peuple qui les entoure.

C'est à L. et H. Hirszfeld que revient le mérite d'avoir découvert les relations qui existent entre la répartition des groupes sanguins et les caractères ethno-anthropologiques. Quand ces auteurs, profitant de la réunion au front de Salonique des troupes alliées, des prisonniers et de la population civile des Balkans, les examinèrent au point de vue

1. Pour plus de détails voir : *Les groupes sanguins* « Revue Anthropologique » 1929 et 1931 et « Annales de l'Institut Pasteur », 1930, no 1, p. 107 ; *Les groupes sanguins en Anthropologie* « Annales de Médecine légale », 1934, no 4, p. 245-294.

des groupes, ce qui frappa le plus, ce fut la constance des quatre groupes décrits par Landsteiner. Ils les retrouvaient chez tous les peuples. La proportion seule variait.

Depuis ces recherches de L. et H. Hirszfeld, on a publié beaucoup de travaux sur la question. On peut actuellement se baser sur les résultats de quelques centaines de milliers d'examens, pratiqués chez les différents peuples du monde. Pour les résumer, nous dirons que le groupe A prédomine chez les peuples de l'Europe centrale et septentrionale (plus de 40 %) et que ce pourcentage diminue pour les peuples de l'Est et du Sud-Est de l'Europe. Pour les peuples balkaniques, formant la transition entre l'Europe et l'Asie, le chiffre de A est de 30 à 40 %. Pour les Annamites, les Hindous, les Noirs, il est inférieur à 30 %.

On constate le contraire pour le groupe B. Ce groupe prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'Est et du Sud-Est de l'Asie et de l'Afrique. Le chiffre de ce groupe est bas chez les peuples de l'Ouest anglais (10 %) et nous le voyons s'élever jusqu'à dépasser 60 % chez quelques tribus de l'Inde.

La proportion des facteurs A et B est spécifique pour chaque race.

Cette différence dans la répartition des groupes a incité les chercheurs à trouver une formule permettant de caractériser une race. L. et H. Hirszfeld en ont élaboré une qu'ils ont nommée « Indice biochimique » des races : $\frac{(A + BA)}{(B + AB)}$ = Indice, c'est-à-dire le rapport entre tous les A et tous les B. Si A est plus grand que B, l'indice est supérieur à 1 : dans le cas contraire, il est inférieur à 1.

L. et H. Hirszfeld, se basant sur cet indice, distinguent : un type ouest-européen avec un indice 2, un type intermédiaire allant de 2 à 1 (Russes, Turcs, Juifs espagnols) et un type asio-africain 1.

Quant au groupe 0 (zéro) sa fréquence paraît subir peu d'oscillations chez les populations européennes et africaines, où elle est en général de 35 à 45 %. Chez les peuples asiatiques (Chinois, Japonais, Coréens, Mandchous, et aussi chez les Hongrois et les Tziganes, issus d'Asie) ces chiffres s'abaissent jusqu'à 20 % environ.

Au contraire, chez les peuples, d'origine ancienne mais où les mélanges ont été très limités, comme chez les Indiens américains, les Esquimaux, les Lapons, les Islandais, les Malais des Philippines, on trouve une proportion très élevée du groupe 0 ; jusqu'à 99,1 % chez les Indiens américains (Dwight W. Rife). On suppose que certains de ces peuples, le groupe 0, représente la constitution primitive. Ainsi Snyder, sur un total de 453 sujets, a trouvé chez les Indiens purs le

pourcentage du groupe 0 très élevé : 91,3 % ; chez les Indiens en général — purs et métissés — 79,1 %, alors que chez les Américains blancs, le pourcentage est de 45 %. Goodner a trouvé pour la population du Youcatan le groupe 0 dans 97,7 %.

L'ensemble des données montre d'une façon très nette qu'il existe pour tous les peuples, un mélange extrême des trois caractères A, B et O. Ceci est surtout vrai pour l'Europe, ce qui confirme les recherches faites par les anthropologistes à l'aide d'autres données. Celles-ci montrent qu'il n'existe pas en Europe de races pures, mais des populations mixtes résultant de l'interpénétration consécutive aux migrations, aux guerres, aux invasions, et que c'est surtout la proportion relative des éléments constituants d'une population qui varie et non ces éléments eux-mêmes.

La distribution différente des groupes et la fréquence relative des caractères héréditaires (1) permettent d'entrevoir plus exactement l'origine, les mélanges et les superpositions ethniques des populations actuelles.

Ces notions fondamentales ont été vérifiées et complétées depuis par un grand nombre de recherches et nous disposons, à l'heure actuelle, d'un chiffre imposant : plus de 600.000 résultats d'examen pratiqués chez plus de 400 peuples.

Le tableau suivant présente la répartition des groupes sanguins chez 380 Arméniens examinés par nous.

Appartiennent au groupe :

A	153	sujets, soit	40,3 %
B	63	—	16,6 %
AB	26	—	6,8 %
O	138	—	36,3 %
	380		100,0 %

L'indice biologique de races (Indice de Hirszfeld) est de 2,01.

Les races d'après Bernstein :

$$p = 28{,}2 \,;\; q = 11{,}6 \,;\; r = 60{,}3 \,;\; p + q + r = 100{,}1.$$

L'examen de ces chiffres permet de conclure que le peuple arménien :

1° Par le chiffre du groupe A, se rapproche des races de l'Europe,

1. Voir L. Lattes, *L'individualité du sang*, Paris, 1929. Masson, éditeur ; L. Hirszfeld, *Hauptprobleme der Blutgruppenforschung in den Jahren 1927-1933*, Ergebnisse der Immunitätsforschung, 1934. p. 55.

surtout des peuples balkaniques : Grecs, 41,6 ; Serbes, 41,8 ; Bulgares, 40,6.

2° Par le chiffre du groupe B, se rattache aux peuples de l'Est et du Sud-Est de l'Europe : Serbes, 15,6 ; Grecs, 16,2 ; Turcs, 18,6 ; Arabes, 19,0.

3° Par le chiffre du groupe r, il se rattache aux peuples de l'Est : Grecs, 61,8 ; Serbes, 61,6 ; Turcs, 60,7.

Au point de vue de la répartition géographique (villes, villages), les régions où l'on rencontre des individus possédant le sang A en quantité supérieure à la moyenne indiquée pour les Arméniens, sont les suivantes : Constantinople (61,9 %), Smyrne (56,5 %), Césarée (50,0 %), Erzeroum (40,0 %). Pour les autres régions, la quantité de sang A est inférieure à la moyenne.

Les individus appartenant au groupe A sont dispersés dans toute l'Arménie et la répartition du groupe A ne permet pas d'admettre que les régions occidentales soient plus riches en groupe A que les régions centrales ou orientales.

Dans les régions de Diarbékir et Kharpout, la quantité d'individus appartenant au groupe B est égale à celle du groupe A. Dans les régions suivantes, cette moyenne est supérieure à celle de l'Arménie : Constantinople (19,0 %), Césarée, (28,7 %), Smirne (23,1 %), Sivas (19,0 %), Diarbékir (25,0 %), Kharpout (20,0 %).

Si nous nous reportons aux travaux d'autres auteurs sur la répartition des groupes sanguins chez les Arméniens des différentes régions, nous trouvons :

Arméniens :

	Nombre	A	B	AB	O	Indice
de Beyrouth (Parr)	3.080	46,2	12,6	13,0	28,1	2,31
d'Alep (Altounian)	653	53,0	14,0	6,0	27,0	2,95
turcs (Semevskaja)	906	51,7	10,8	8,6	28,8	3,1
de Tiflis (Mirsojan)	?	53,8	10,3	5,1	30,8	3,8
(Fridman)	146	46,6	17,7	4,2	31,5	2,3
de l'Asie M. (Kossovitch)	380	40,3	16,6	6,8	36,3	2,0

En comparant les chiffres de ce tableau entre eux nous constatons des différences sensibles. Suivant les régions ce pourcentage du groupe A, qui est caractéristique pour le peuple européen, oscille entre 40,3 et 53,8 % ; la même oscillation se présente pour le groupe B : 10,3 et 17,7 % qui est caractéristique pour les peuples asiatiques.

Se basant sur ces données nous pouvons dire que le peuple arménique ne présente pas un groupe ethnique homogène. Il existe des

Arméniens qui se rapprochent des Européens, d'autres qui se rapprochent des peuples transitoires entre l'Europe et l'Asie. Les divers Arméniens ne proviennent pas sans doute d'une souche unique.

Nous voulons souligner dans ce cas l'importance d'étude des groupements sanguins pour la distinction des « races » humaines. Comme nous l'avons vu d'après les tableaux comparatifs des pages précédentes, l'anthropométrie nous a donné peu de possibilité de différencier les divers types du groupe ethnique connu sous le nom commun « Arménien ». Ils sont tous de race blanche ; peu de différence est constatée au point de vue de la taille ou des indices céphalique, facial ou nasal. Le nez même, caractère somatique très sensible dans le mélange des races, ne peut donner aucune indication.

Grâce aux examens sérologiques, l'hétérogénéité de ce groupe ethnique devient évidente.

La découverte des groupes sanguins et son application à l'étude des races humaines, dont l'immense mérite revient à Landsteiner et à Hirszfeld, aura permis d'élucider un certain nombre de questions d'Anthropologie. On peut dire avec Hirszfeld que « la sérologie nous a donné un instrument qui, avec d'autres sciences, peut contribuer à résoudre les problèmes les plus ardus de l'origine des races humaines ».

A titre de comparaison nous présentons ici la répartition des groupes sanguins d'un certain nombre de peuples, parmi lesquels habitent les Arméniens.

	A	B	AB	O	Indice
Bulgares	43,6	15,6	7,7	33,0	2,2
Grecs de l'Asie Mineure	47,2	17,0	4,0	31,8	2,4
Roumains	41,3	16,3	7,4	34,9	2,0
Serbes	40,3	18,6	5,2	35,8	1,9
Turcs	38,0	18,6	6,6	36,8	1,8
Arabes	32,4	19,0	5,0	43,6	1,5
Assyriens	43,6	14,8	9,4	32,2	2,2
Juifs de Yémen	26,1	16,1	1,8	56,0	1,5
Samaritains	32,5	9,6	7,2	50,6	2,3
Persans	30,5	18,1	18,1	33,3	1,3
Russes	31,2	21,8	6,3	40,7	1,3

Comme on le voit d'après ce tableau, les Arméniens de l'Asie Mineure examinés par nous, se rapprochent par leur groupement sanguin, des peuples balkaniques et des Assyriens.

Un des plus grands problèmes actuels dans l'étude des groupes sanguins est la recherche de la corrélation entre ce caractère constitutionnel et les autres caractères que nous donne l'anthropologie phy-

sique. En d'autres termes, on veut savoir si le type du groupe sanguin se trouve en corrélation avec les autres propriétés constitutionnelles.

Pour ne pas surcharger ce chapitre de données statistiques nous présentons seulement les résultats essentiels à la résolution de ce problème.

Groupe O	Hommes			
—	A	B	AB	O
Taille	1 m.659	1 m. 661	1 m. 664	1 m. 669
D. a.-p.	17 cm. 55	17 cm. 50	17 cm. 40	17 cm. 73
D. tr.	14 cm. 55	14 cm. 66	14 cm. 47	14 cm. 58
I. C. horiz.	82,85	83,77	83,35	82,26
D. n.-m.	12 cm. 47	12 cm. 39	12 cm. 30	12 cm. 72
D. bz.	13 cm. 73	13 cm. 88	13 cm. 72	13 cm. 88
I. f. morph	90,82	89,26	88,90	91,61
H.	5 cm. 73	5 cm. 77	5 cm. 72	5 cm. 88
L.	3 cm. 55	3 cm. 64	3 cm. 53	3 cm. 62
I. nasal	62,06	63,08	61,85	61,48

Groupe O	Femmes		
—	A	B	O
Taille	1 m. 550	1 m. 518	1 m. 562
D. a.-p.	16 cm. 61	16 cm. 38	17 cm. 03
D. fr.	14 cm. 13	13 cm. 99	14 cm. 31
I. C. horiz.	85,08	85,45	84,02
D. n.-m.	11 cm. 96	11 cm. 82	11 cm. 87
D. B.	13 cm. 23	13 cm. 03	13 cm. 36
I. f. morph.	90,44	90,71	88,84
H.	5 cm. 77	5 cm. 20	5 cm. 75
L.	3 cm. 32	3 cm. 25	3 cm. 28
I. nasal	59,65	62,50	57,12

Ainsi, chez les individus où le groupe A est prédominant, la taille est au-dessous de la moyenne, tandis que pour le groupe 0 la taille est au-dessus de la moyenne.

Si l'on compare entre eux les principaux caractères somatiques des individus appartenant aux différents groupes sanguins, on voit que la moyenne du diamètre antéro-postérieur est plus grande chez les individus appartenant au groupe 0, plus petite chez ceux du groupe AB et B. Pour le diamètre transversal, il n'existe pas de différence sensible.

L'indice céphalique est plus élevé pour le groupe B, plus bas pour le groupe 0 (corrélation négative entre la taille et l'indice céphalique).

Si l'on compare entre elles les données suivantes : taille, indice céphalique, groupes sanguins, on est frappé par le fait que les groupes A et B correspondent à une taille petite et à une brachycéphalie accentuée ; que le groupe 0 correspond à une taille plus élevée et à un indice céphalique inférieur à celui des deux premiers groupes.

L'indice facial morphologique ne présente pas de divergence sensible entre les individus des différents groupes sanguins. Il existe quand même une exception très curieuse. Les femmes du groupe 0 sont plus mésoprosopes, que celles appartenant aux autres groupes. On constate l'inverse chez les hommes. Les hommes du groupe 0 sont plus leptoprosopes que ceux des autres groupes sanguins.

L'indice nasal est sensiblement plus élevé chez les sujets appartenant au groupe B, et cela dans les deux sexes.

L'ensemble de ces données tend à prouver une fois de plus que la « race » arménienne ne constitue pas une race homogène.

VI

Comparaisons sexuelles.

Il est indispensable dans toutes les recherches anthropométriques de mettre en parallèle les caractères masculins et les caractères féminins. Les anthropologistes de l'ancienne école n'ont pas suivi cette règle. Ils ont confondu les moyennes de certaines mensurations des deux sexes. C'est à cause de ces méthodes que nous manquons encore de tant de renseignements au point de vue des caractères masculins et féminins comparés dans un même peuple. Dans ce petit chapitre nous présentons les moyennes des caractères somatiques obtenus dans les deux sexes.

Taille. — La différence de la taille entre les deux sexes est de 11 cm. 7. Ce chiffre correspond à celui préconisé par Topinard, qui indique qu'il faut ajouter à la taille des femmes, 7 % de leur taille, soit 12 cm. environ, pour avoir la taille de l'homme. Le Pr. Papillault a trouvé une différence entre les tailles des deux sexes égale à 11 cm., soit de 6,6 %. Rollet a trouvé une différence de 12 cm. et Broca seulement de 10 cm.

Si, maintenant, nous cherchons le rapport de la taille de la femme à celle de l'homme, celle-ci étant égale à 100, la taille de la femme

sera 92,9 %. Ce chiffre se rapproche de celui trouvé par Papillault : 93,4 à 94,6 %.

Nous avons envisagé pour cette étude comparative des deux sexes, trois groupes : les petites tailles, les moyennes tailles et les grandes tailles. Ces groupes sont composés de 50 individus.

Voici le petit tableau traduisant cette étude comparative :

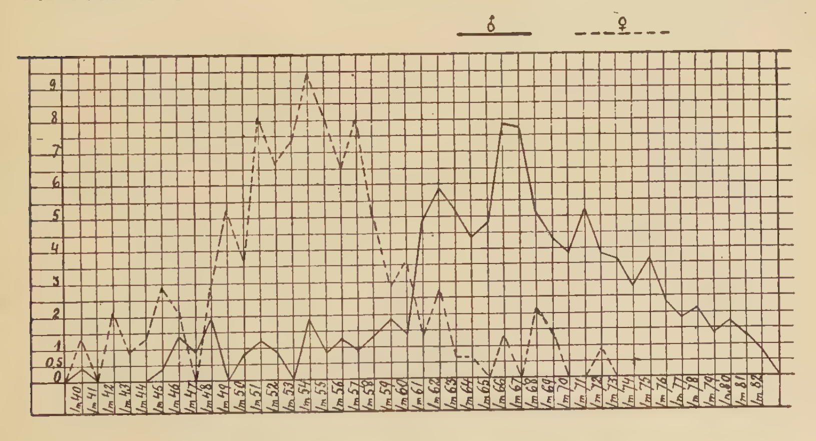
	Les 50 petites tailles	**Les 50 moyennes**	**Les 50 grandes**
Hommes......	1 m. 545	1 m. 670	1 m. 775
Femmes......	1 m. 457	1 m. 567	1 m. 648
Différences ...	8 cm. 8	10 cm. 3	12 cm. 7

Le rapport de la taille de la femme à celle de l'homme pour :

Les 50 petits	**Les 50 moyens**	**Les 50 grands**
94,3	93,8	92,8

On peut traduire ainsi les résultats de ces deux tableaux : la différence sexuelle s'accentue au fur et à mesure que l'on s'avance vers les tailles les plus élevées ; le rapport montre que c'est pour les tailles les plus petites que les femmes se rapprochent le plus des hommes ; et que c'est pour les grandes tailles qu'elles s'en éloignent le plus.

Le graphique montre la répartition de la taille chez les Arméniens des deux sexes.



Le point le plus élevé correspond chez les hommes à une taille de 1 m. 66 (19 cas), chez les femmes à une taille de 1 m. 54. Les sommets représentent les moyennes trouvées pour les deux sexes de ce peuple.

Comparaisons des diamètres céphaliques :

	Diamètre a.-p.	Diamètre transversal
	—	—
Hommes	18 cm. 46	15 cm. 37
Femmes	17 cm. 43	14 cm. 98
Différences	1 cm. 03	0 cm. 39

Rapport de ces diamètres à la taille :

Hommes	11,1	10,4
Femmes	9,9	9,6

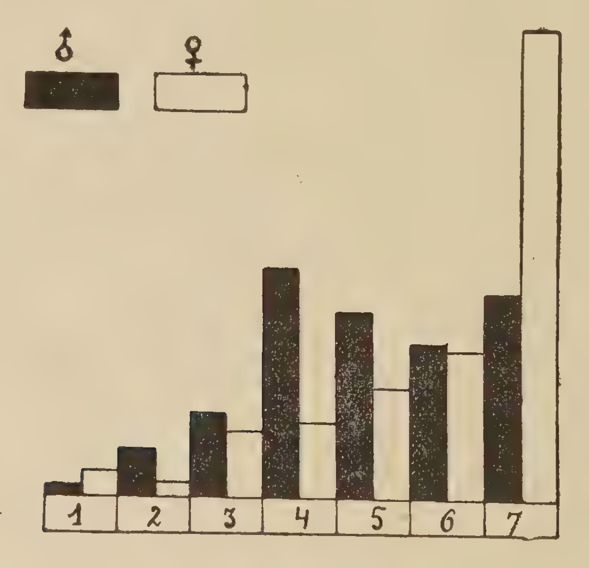
Comme on le voit l'homme arménien a le crâne plus développé dans les deux sens que la femme de ce groupe ethnique.

Par rapport à l'homme, le pourcentage de ces rapports pour la femme varie entre 89,19 et 92,31 %.

Comparaison de l'indice céphalique largeur-longueur : Les femmes arméniennes sont plus brachycéphales que les hommes. Leur indice est supérieur à celui des hommes presque d'une unité et demie (84,74 et 83,47). Elles possèdent un beaucoup plus fort pourcentage de brachycéphales. Le petit tableau comparatif met en évidence ce fait :

	Hommes	Femmes
	—	—
Types dolichocéphales	15,8 %	13,2 %
Types brachycéphales	59,4 %	78,8 %

Le graphique suivant représente les groupes selon la nomenclature habituelle. De ce graphique on voit très nettement la puissante brachycéphalie du groupe féminin.



Nous avons cherché, en conservant la division par ordre de taille croissante, le rapport entre l'indice céphalique et la taille. Voici les chiffres obtenus :

Groupes	Hommes	Femmes
1	5,3	5,8
2	5,1	5,5
3	4,9	5,2
4	4,8	—
5	4,7	—

Dans les deux sexes la valeur du rapport diminue au fur et à mesure que la taille s'élève. Ce résultat montre que l'indice céphalique devient relativement plus petit au fur et à mesure que la taille croît. Et cela dans les deux sexes.

Nous avons cherché aussi le rapport centésimal entre l'indice des Arméniennes et celui des Arméniens. Ce rapport des indices moyens est 101,5. Nous avons cherché la valeur de ce rapport chez les 50 sujets les plus petits des deux sexes et chez les 50 plus grands. Voici les chiffres : chez les 50 plus petits le rapport est 103,8, et chez les 50 plus grands ce rapport est 102,1. Donc la différence sexuelle la plus forte se présente dans le groupe des tailles les plus petites.

Comparaison des diamètres de la face :

	Diamètre naso-mentonnier	Diamètre bizygomatique
Hommes	12 cm. 60	13 cm. 80
Femmes	12 cm. 10	13 cm. 40
Différences	0 cm. 50	0 cm. 40

Rapport de ces diamètres à la taille :

Hommes	7,5	8,3
Femmes	7,6	8,6

Comme on le voit les valeurs numériques de ces deux rapports sont presque identiques dans les deux sexes.

Le rapport centésimal des grandeurs D. n-m et D. bizyg. des deux sexes donne pour la femme 96 % pour D. n-m et 97,0 % pour le D. bizygomatique.

Comparaison de l'indice facial morphologique.

Il n'existe aucune différence sensible entre les valeurs exprimant l'indice facial morphologique des deux sexes. Les indices indiquent la leptoprosopie à sa limite inférieure avec la mésoprosopie.

Quant à la répartition des divers types fournis par l'indice facial, elle n'est pas identique dans les deux sexes. La proportion des lepto- et hyperleptoprosopes est presque la même dans les deux sexes : 55,1 % pour les hommes et 54,7 % pour les femmes, mais il existe une différence sensible dans la répartition des visages larges, ronds et carrés :

	Hommes	Femmes
Chamaeprosopes	17,0 %	7,3 %
Mésoprosopes...........	27,8 %	38,0 %

Les hommes ont une proportion de visages larges plus élevés que les femmes. La proportion des visages larges et ronds est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Le rapport centésimal intersexuel est 99,2.

Comparaison des diamètres du nez :

	Hauteur du nez	Largeur du nez
Hommes................	5 cm. 83	3 cm. 61
Femmes..	5 cm. 74	3 cm. 49
Différences	0 cm. 09	0 cm. 12

Rapport de ces diamètres à la taille :

Hommes................	3,5	2,2
Femmes..	3,7	2,2

Il n'existe pas de différences sensibles entre les rapports de ces diamètres du nez à la taille des deux sexes.

Le rapport centésmial de la hauteur et de la largeur du nez considéré dans les deux sexes se présente ainsi : pour la hauteur 98,4 : pour la largeur 96,6.

Comparaison de l'indice nasal.

Les femmes arméniennes sont plus leptorrhiniens que les hommes de ce groupe ethnique. La différence est supérieure à une unité et demie (61,94 pour les hommes et 60,27 pour les femmes).

La répartition des différents types présente quelques particularités : la proportion de leptorrhiniens est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (94,9 % chez les femmes et 55,2 chez les hommes). La proportion des mésorrhiniens est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (45,2 % chez les hommes et 4,3 % chez les femmes).

Le rapport intersexuel est 97,3.

VII

Résumé et conclusions.

Après l'analyse que nous avons présentée dans les pages précédentes, nous allons maintenant résumer en une vue synoptique les résultats de nos recherches. Nous nous bornerons à présenter les principaux résultats. Voici l'image morphologique des Arméniens des deux sexes.

Arméniens masculins. — Leur stature moyenne est de 1 m. 664, elle est au-dessus de la moyenne européenne. 36,7 % ont une taille inférieure à 1 m. 64 et 29,5 % ont une taille qui dépasse 1 m. 70. Il y a parmi les Arméniens 16,6 % d'individus ayant une taille au-dessous de 1 m. 60. Il y a donc deux populations différentes vivant côte à côte et connues sous le nom collectif « Arménien ». On peut penser que les sujets intermédiaires — 1 m. 65 à 1 m. 70 — représentent des métis des deux peuples croisés.

Le crâne des Arméniens est relativement élargi et court. Le diamètre antéro-postérieur maximum est, en moyenne, de 18 cm. 46, le diamètre transversal de 15 cm. 37. D'après ces deux chiffres on peut se rendre compte de la forme du crâne. L'indice céphalique horizontal moyen est 83,47. Il marque la brachycéphalie. Cette indication générale ne nous renseigne pas sur la forme du crâne qui est caractéristique pour ce groupe ethnique. Il faut ajouter à ces indications encore un caractère qui conditionne un type spécial du crâne, crâne « arménoïde ». Ce caractère est la platitude de la partie occipitale de la tête arménienne. Cette forme originale de la tête a incité beaucoup d'anthropologistes à l'étude de son origine. La question reste ouverte.

Les types dolichocéphales sont dans la proportion de 15,8 %, les types brachycéphales dans la proportion de 59,4 %. Cette brachycéphalie est encore exprimée par les proportions des types extrêmes. En effet, nous trouvons 22,6 % de types hyperbrachycéphales et seulement 1,3 % de types hyperdolichocéphales.

Le visage des Arméniens examinés est plus ou moins allongé et relativement large. L'indice facial morphologique indique la leptoprosopie à sa limite inférieure. Diamètre naso-mentonnier moyen est de 12 cm. 60, diamètre bizygomatique est de 13 cm. 80. L'indice facial morphologique est 90,86 ; l'indice zygo-frontal 83,21 ; l'indice céphalo-facial 89,69.

La répartition des diverses formes faciales indique une légère prédominance des formes leptoprosopes. Le pourcentage des individus à visage large est assez élevé : 17,0 % ; les hyperleptoprosopes sont aussi dans une proportion assez élevée 18,8 %. Ces deux chiffres donnent l'impression que les Arméniens ne constituent pas un groupe ethnique homogène.

Les lèvres sont généralement charnues, la lèvre inférieure est dans la plupart des cas plus épaisse et proéminente.

La bouche est assez large, parfois même très large. Dans la plupart des cas chez les adultes le pli du visage, de l'aile du nez jusqu'à l'angle de la bouche, est plus profondément creusé que chez les autres peuples.

Le menton est généralement fuyant, d'une largeur moyenne.

Le front est fuyant, parfois même très fuyant, d'une hauteur moyenne.

Les oreilles sont grandes et bien faites.

Les Arméniens ont généralement le nez long. La hauteur moyenne du nez est 5 cm. 83 ; sa largeur moyenne est 3 cm. 61. L'indice nasal moyen indique la leptorrhinie. Il est égal à 61,94. La répartition des diverses formes fournies par l'indice nasal montre que l'indice moyen leptorrhinien est bien l'expression du plus grand nombre : 88,9%. Il est rare de trouver chez un peuple une homogénéité aussi grande, dans les indices nasaux, que celle que nous avons constatée chez les Arméniens.

Comme dans tous les groupes ethniques la forme du nez est variable chez les Arméniens. Mais dans la plupart des cas c'est le nez typique, nez « arménoïde », long, avec la pointe crochue, charnue, qui domine largement.

Une autre particularité du nez des Arméniens présente les ailes charnues, placées plus haut que la cloison (septum) nasale. Cette dernière, très visible chez eux, existe très rarement chez les autres races.

Il existe une littérature anthropologique très riche sur l'origine du nez arménien. C'est un caractère original, qui contribue, avec le crâne caractéristique, à former le type original, type « arménoïde », dont nous avons déjà parlé plus haut en analysant le crâne arménien.

Les premiers documents qui nous montrent ce nez caractéristique remontent à une époque très reculée, au temps des anciens habitants de l'Asie Mineure, les Hittites et même les Protohittites. Cette forme du nez, héritée de ces peuples anciens, représente un caractère héréditaire et dominant, chez les Arméniens.

Les yeux des Arméniens sont généralement brun foncés et bruns. Les iris foncés sont dans la proportion de 86,8 %. Les yeux clairs —

gris, verts, bleus — sont relativement rares. Nous ne les avons trouvés que dans 13,2 % de la série entière.

Pour l'ouverture palpébrale nous avons trouvé les deux formes principales en fuseau et en amande presque dans les mêmes proportions.

Quant au pli mongolique, nous l'avons trouvé dans 8 cas en tout : 5 fois chez les hommes et 3 chez les femmes.

Les Arméniens ont généralement des cheveux foncés, brun foncés, bruns. Les cheveux clairs sont extrêmement rares. Nous ne les avons trouvés que dans 3,8 % de cas. En ce qui concerne la nature des cheveux, les Arméniens examinés ont les cheveux ondulés ou droits presque en même proportion : droits : 132 sujets, soit 56,4 % ; ondulés : 102 sujets, soit 43,6 %.

Les sourcils sont très fournis et très souvent accolés au-dessus du nez (Synophris).

D'après leur groupement sanguin les Arméniens examinés par nous se rapprochent des peuples transitoires entre l'Europe et l'Asie.

Arméniens féminins. — La série féminine est moins nombreuse que la série masculine, mais nous pouvons souligner que c'est la première fois qu'on voit paraître une série féminine de ce groupe ethnique aussi considérable.

Voici leur aspect morphologique.

La taille moyenne des 137 femmes examinées est de 1 m. 547. L'oscillation est de 32 centimètres. 37,2 % de cette série de femmes a une taille au-dessous de 1 m. 52 ; 23,4 % ont une taille supérieure à 1 m. 58.

Les femmes arméniennes sont brachycéphales. Leur indice céphalique largeur-longueur indique une brachycéphalie accentuée. Le diamètre antéro-postérieur moyen est 17 cm. 43 ; le diamètre transversal 14 cm. 98 : l'indice céphalique moyen est égale à 84,74.

Les divers types brachycéphales représentent 78,8 % de la série entière.

La face des Arméniennes examinées est plus ou moins allongée ; le front est moyen, généralement fuyant, le menton est aussi légèrement fuyant.

Le diamètre naso-mentonnier est 12 cm. 10 ; le diamètre bizygomatique 13 cm. 40. L'indice facial morphologique 90,13 indique la leptoprosopie à la limite de la mésoprosopie. Les divers types leptoprosopes sont dans la proportion de 54,7 % ; les femmes à visage large, carré ou rond sont en proportion de 45,3 %.

Le nez est généralement droit, long et assez mince. Dans la plupart des cas c'est la forme « arménoïde » qu'on trouve.

La hauteur moyenne du nez est 5 cm. 74 ; sa largeur moyenne 3 cm. 49. L'indice nasal moyen est 60,27 ce qui indique la leptorrhinie. La forme leptorrhinienne est dans la proportion de 94,9 %.

La pigmentation foncée de la peau, des yeux et des cheveux prédomine. Les yeux clairs sont en proportion de 13,8 %.

La pigmentation prédominante des cheveux est la teinte foncée, Les cheveux clairs — blond foncé, roux — sont en proportion de 4,4%.

Les cheveux sont généralement droits ou ondulés.

D'après le groupement sanguin les femmes arméniennes se rapprochent plus que les hommes des peuples européens.

Les résultats de nos recherches anthropométriques et ceux des autres auteurs montrent que les Arméniens ne présentent pas un peuple homogène. Cette constatation nous a incité à étudier séparément chacune des races qui constituent ce peuple.

Nous avons cependant trouvé chez les Arméniens un certain nombre de caractères physiques originaux, qui se sont conservés au cours des siècles, malgré tous les métissages. A ces caractères typiques héréditaires et dominants nous allons consacrer quelques mots.

Quelles sont les races qui forment le peuple arménien ? Il faut signaler d'abord une race qui, en nombre assez restreint, entre dans la formation du peuple arménien. C'est la race brune, dolichocéphale (indice céphalique 75-77), de petite taille (1 m. 62), aux yeux foncés, peau brune, basanée, nez droit, aquilin. C'est le type répandu dans la plupart des pays de la Méditerranée en Europe et en Afrique. Il est connu sous le nom « race méditerranéenne ou Homo meridionalis ».

La seconde race, caractérisée par une taille petite, brachycéphalie, à peau basanée, cheveux bruns foncés, aux yeux bruns foncés ou bruns, mésoprosopie et leptorrhinie. C'est la race « Cévenole, ou la race Celtique ou Homo alpinus ».

Puis la race brune, mésocéphale (indice 78-80), de taille au-dessus de la moyenne (1 m. 66), répandue sur le pourtour de la Méditerranée. C'est la race Littorale ou Atlanto-Méditerranéenne dont les sujets habitent généralement près de la côte. Nous la retrouvons chez les Arméniens de Constantinople, Smyrne, Ismid.

Les sujets brachycéphales, de taille élevée (1 m. 68 et au-dessus), avec la peau brune-basanée, les yeux et les cheveux foncés, nez droit, aquilin, visage allongé constituent la race Adriatique ou Dinarique.

La race nordique est représentée par un nombre très restreint. Ses individus ont des yeux et des cheveux à pigmentation claire, ils

sont dolichocéphales ou mésocéphales, de taille au-dessus de la moyenne; leur face est allongée, ils sont leptorrhiniens. Le type pur, correspondant à tous ces caractères, est peu répandu. D'où vient cette pigmentation claire chez un peuple généralement de pigmentation foncée ? Sans doute est-ce un produit du métissage des Arméniens ou Pré-Arméniens avec les groupes ethniques à pigmentation claire, avec les peuples qui ont traversé l'Asie Mineure, ce carrefour des migrations ethniques.

Voici *grosso modo* les races principales qui constituent le peuple arménien.

Mais le résultat des mensurations ne peut pas uniquement servir de base pour isoler les différents types ethniques. La méthode descriptive doit jouer aussi un rôle important. Cette observation doit être prise en considération surtout dans l'étude des races anciennes, qui malgré tous les métissages ont conservé leurs caractères raciaux individuels.

Nous avons mentionné plus haut l'existence de ces caractères originaux chez les Arméniens. Pour les présenter la méthode anthropométrique n'est pas suffisante et il est nécessaire d'appliquer la méthode descriptive.

La forme originale de la tête et du nez, trouvée chez un grand nombre d'Arméniens, conditionne le type isolé par v. Luschan et appellé « type arménoïde ». Ce type est caractérisé par son crâne brachycéphale, dont la partie occipitale est applatie, par son front fuyant, son nez long, relativement mince, à pointe charnue et abaissée, crochue, dont la forme correspond à celle du chiffre 6.

Quelle est l'origine de ces caractères ? Appartiennent-ils aux Arméniens exclusivement, ou est-ce un héritage de peuples qui aux temps éloignés possédaient ces caractères ? Nous allons consacrer quelques lignes à l'histoire de ce type arménoïde.

L'anthropologie a récemment établi, d'une façon irréfutable, que depuis les temps préhistoriques, le fond de la population de la Syrie, de toute l'Asie Mineure, et même de l'Arménie est constitué par un type humain différant absolument, au point de vue physique, du type sémitique et du type iranien.

Nous savons que sur les statues et peintures hittites de la fin du 2e millénaire avant notre ère, les caractères typiques du crâne et du nez, que nous trouvons aujourd'hui chez les Arméniens, ont été bien représentés. C'est le type physique des Asianiques. On l'isole en Sumer où les monuments les dépeignent comme des brachycéphales à grand nez crochu, on l'isole aussi en pays hurri où les monuments nous représentent des individus différents, mais cependant apparentés

au type précédent. Ce type se retrouve chez l'Arménien moderne.

On a donc tendance à considérer les Asianiques comme formant le fond de la population d'Asie Mineure ; ils appartiennent au bloc dont le crâne est de variété brachycéphale. Cette forme s'oppose au crâne allongé, étroit, crâne dolichocéphale, qui est celui d'une grande partie des sémites.

Ce peuple primitif a produit d'une part, le Syrien et le Juif, d'autre part l'Arménien. Ce sont les Hittites qui vainquirent les Assyriens et les Araméens et créèrent un grand Empire dont le centre était Hitti ; les fouilles nous ont fourni là la plus riche collection d'inscriptions Hittites (1).

L'Arménien, qui a hérité des traits caractéristiques (crâne et nez) des Hittites, aurait, d'après Chamberlain, dans ses veines 80 % de sang hittite.

Les Hittites eux-mêmes ont fait partie d'un peuple arménoïde qui fut formé des éléments arménoïdes. Ce peuple fut au IXe siècle avant notre ère « sémitisé » par les peuplades formées par le fusionnement des différentes tribus sémitiques avec les éléments arménoïdes.

Bunak étudiant le matériel squelettique (104 crânes), provenant des fouilles de l'Asie Mineure, Syrie, Palestine, a trouvé deux types craniologiques de la population de l'Asie Mineure : un type dolichocéphale ou type méditerranéen, l'autre brachycéphale du type « arménoïde ». Lequel de ces types est le plus ancien ? L'anthropologie à l'heure actuelle ne peut répondre. Deux grands anthropologistes défendent chacun leur opinion. Pour Sergi, le type dolichocéphale est plus ancien que le type brachycéphale. V. Luschan qui a isolé le type « arménoïde » défend l'opinion contraire. Ce savant, et d'autres avec lui, tient la race arménoïde pour la race autochtone de l'Asie Mineure d'où elle aurait rayonné dans toutes les directions. Des éléments dolichocéphales venus du Sud, et des nordiques blonds s'y seraient mêlés à une époque plus récente (2).

Sans approfondir les détails de cette discussion, fort intéressante, rappelons qu'il est toujours facile d'observer le type racial de l'Asie Mineure, Anatolie, Syrie et Palestine puisque nous le retrouvons dans

1. Les récents travaux de Chevcet Aziz, qui a étudié les crânes hittites montrent que les Hittites étaient loin de former une race homogène, *Revue turque d'Anthropologie*, 1930, n° 10, pp. 3, 17, 25 et 30.

2. Voir F. V. Luschan, *The early inhabitants of Western Asia* (Journal of the Royal Anthropological Institute, XLI, London, 1911) ; Dr G. Contenau, *La civilisation des Hittites et des Mitanniens*, Paris, Payot, 1934 ; Professeur W. Bunak, *Crania Armenica*, Moscou, 1927 ; Emil Smith, *Hellas for Homer*, Cappelens Forlag, Oslo, 1926.

toutes les statues de dieux ou de rois, dans les bas-reliefs, et les ornements muraux et dans les poteries, où les individus paraissent isolés ou en groupes, et ceci aux temps les plus reculés. Sur quelques monuments ce type se répète sur toutes les images ; on le trouve quelquefois jusqu'au IVe millénaire avant notre ère, le plus souvent vers les XV-XIIe siècles avant notre ère. Ce type, qui se répète partout, est le type arménoïde caractérisé par son crâne large et court, aplati dans sa partie occipitale, son front fuyant, la forme originale de son nez, son visage haut et assez large, les lèvres charnues avec une proéminence de la lèvre inférieure. Presque toutes les images hittites présentent ce type.



Types hittites d'après les monuments égyptiens
(d'après G. Contenau).

Où est le berceau de ce peuple pré-armérien ou proto-armérien, quand et par quelles voies sont arrivés les représentants de ce type original qui depuis de longs millénaires, malgré tous les métissages, a laissé jusqu'aujourd'hui ses traits caractéristiques ? Il existe plusieurs hypothèses plus ou moins ingénieuses, les unes voient le berceau du type brachycéphale en Afrique, et les Djerbiens seraient des restes de ce type, les autres défendent leur origine asiatique. Pour Myres, tous les type brachycéphales seraient nés sur un certain territoire isolé géographiquement, et qui aurait embrassé toute l'Anatolie et les Balkans jusqu'aux Alpes.

Nous nous contenterons d'indiquer ces hypothèses, leur analyse dépasserait le caractère synthétique de cet article.

Pour résumer ce dernier chapitre, nous dirons que le peuple arménien ne se présente pas à l'heure actuelle comme un peuple homogène. Il est composé de diverses races — méditerranéenne, cévenole, dinarique, nordique — toutes ces races ont cependant quelques caractères somatiques hérités des peuples asianiques, qui habitèrent ces mêmes régions bien des siècles auparavant.

SECTION D'EUGÉNIQUE

SÉANCE DU 24 JANVIER 1935

COMPTE RENDU DE LA XI[e] ASSEMBLÉE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ORGANISATIONS EUGÉNIQUES

(Zurich, 18 au 21 juillet 1934.)

M. Georges Schreiber, *délégué.*

La *XI[e] Assemblée de la Fédération internationale des Organisations eugéniques* s'est tenue à Zurich dans un hôtel, le Waldhaus Dolder, admirablement situé sur les pentes boisées de la montagne qui domine la ville, et d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur le lac. Nous y avons reçu le meilleur accueil de la part de nos excellents collègues suisses et en particulier du professeur Otto Schlaginhaufen, professeur d'anthropologie à l'*Institut Julius Klaus* et du professeur Hans W. Maïer, délégué de la *Société de psychiatrie.*

Cette assemblée faisait suite à celle qui avait eu lieu à New-York en août 1932 à l'occasion du *Troisième Congrès international d'eugénique,* présidé par M. Charles B. Davenport.

Suivant les directives adoptées pour les réunions de la Fédération, cette onzième assemblée groupait les délégués régulièrement mandatés des différentes sociétés eugéniques. Etaient représentés comme pays notamment l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la Suisse, la Tchéco-Slovaquie.

Les séances furent suivies de *conférences* fort intéressantes auxquelles prirent part soit comme rapporteurs, soit comme auditeurs de nombreux collègues, surtout des Allemands, des Hollandais et des Suisses, des Suisses alémaniques en particulier. La France était représentée par votre seul serviteur et tous les autres pays de langue

française étaient absents. Ce fait mérite d'être souligné car il montre que l'eugénique qui occupe une place de plus en plus importante dans les pays anglo-saxons et germaniques ne soulève pas un intérêt suffisant dans les pays latins.

Cette constatation est d'autant plus regrettable que les questions eugéniques sont sorties du domaine de la science pure, qu'elles comportent de larges et très importantes applications, et qu'elles revêtent même un caractère politique dont les conséquences immédiates et lointaines ne sauraient nous échapper.

La onzième assemblée était présidée par un Allemand, désigné à l'unanimité pour succéder au Dr C. B. Davenport. Cette désignation a été faite avant l'ère hitlérienne et la personnalité très respectée et très autorisée du nouveau président n'est pas en cause.

Mais on peut s'étonner à juste titre de voir une assemblée scientifique internationale être présidée aujourd'hui par un Allemand. Pour cette bonne raison qu'un savant allemand officiel ne peut ni écrire, ni dire ce qu'il pense. Il doit écrire et parler « nazi », ce qui est antiscientifique au premier chef.

J'en veux donner pour preuve cet extrait du journal *Le Temps* du 19 janvier dernier :

L'Etat hitlérien et les questions de race.

Le docteur Saller, professeur à l'Université de Gœttingue, s'est vu retirer le droit d'enseigner pour avoir professé sur la question de la race des théories biologiques contraires aux idées nationales-socialistes. Le docteur Saller s'était mis en particulier en opposition avec l'office politique du parti national-socialiste chargé des questions de race.

Le nouvel Etat, déclare un communiqué publié à ce sujet, en a assez de tolérer que des professeurs abusent de leur position scientifique pour creuser une brèche dans la communauté nationale fondée sur des notions biologiques.

Cette critique de principe étant formulée, je m'empresse de reconnaître que notre président allemand, le professeur Rüdin, professeur de psychiatrie à l'Institut Kaiser Wilhelm, de Münich, a été un président parfait et qu'il a dirigé les débats avec une impartialité et une largeur de vues exemplaires.

Des rapports très documentés et des communications fort intéressantes ont été présentés et discutés. Leur compte rendu détaillé doit être prochainement publié par les soins de notre très active secrétaire de la Fédération, Mrs C. B. S. Hodson. Aussi pour l'instant n'ai-je l'intention que de vous signaler les principales questions traitées.

Une première conférence a été consacrée à la *psychométrie des arriérés*, après un exposé introductif du professeur Rüdin. Les méthodes de diagnostic de l'*oligophrénie* et la technique des différents tests de mesure de l'intelligence ont été précisées et discutées par les membres du *Comité de psychiatrie raciale* et ceux de la *section de psychométrie du Comité international pour la standardisation des procédés de mensurations humaines.*

Le Dr Mjoen, délégué norvégien, exposa ensuite la technique qu'il préconise pour apprécier les facultés psychiques des sujets ayant des dispositions musicales.

Une deuxième conférence a été consacrée à l'*hérédité des jumeaux et aux variations qu'elle comporte.*

Le Baron Otmar von Verschuer, professeur à l'Institut d'anthropologie Kaiser Wilhelm, de Berlin, nous a d'abord décrit, avec nombreux exemples à l'appui, *les méthodes qu'il a adoptées, pour différencier les jumeaux monozygotiques des dizygotiques*, ou, si vous aimez mieux, les jumeaux univitellins des bivitellins. Dans une seconde partie de son exposé il nous a montré l'adaptation de ses recherches à l'*étude comparée des manifestations de la tuberculose* dans chacune de ces catégories de jumeaux.

Ce très intéressant rapport me fournit l'occasion de signaler les cas assez nombreux de mongolisme observés chez des jumeaux uni et bivitellins et d'indiquer les interprétations contradictoires auxquelles ils ont donné lieu.

Le professeur Sanders, des Pays-Bas, nous a fait connaître ensuite ses recherches sur *la mentalité et le tempérament des jumeaux univitellins*. Cet exposé, fort intéressant, portait particulièrement sur la criminalité chez ces jumeaux, et le professeur Sanders nous a vivement intéressés lorsqu'il nous a fait connaître le résultat de ses recherches concernant l'homosexualité chez les jumeaux univitellins.

Les constatations faites sur la gémellité n'ont pas soulevé d'ardentes discussions, mais je n'en dirai pas de même pour l'*homosexualité.*

Nous étions le 19 juillet à trois semaines à peine des fameux événements hitlériens du 30 juin et l'un des délégués nazistes éprouva le besoin de protester avec véhémence contre l'homosexualité, déclarant qu'elle devait être *extirpée* sans pitié.

Il est assez piquant de noter que l'homosexualité fournit à la grande majorité des membres de l'assemblée l'occasion de manifester un esprit de large tolérance.

Alors que certains délégués nazis estimaient que les homosexuels devaient être pourchassés et que des sanctions exemplaires devaient

être prises à leur égard, le sentiment de la plupart des délégués était que les homosexuels sont des anormaux plus à plaindre qu'à blâmer ; que le mariage des homosexuels mixtes est évidemment à déconseiller parce qu'il aboutit généralement à des désastres au point de vue du foyer, mais que les sanctions doivent être réservées à ceux d'entre les homosexuels qui commettent des détournements de mineurs et à ceux-là exclusivement.

A la suite de ce débat préliminaire, la salle étant au diapason voulu, on aborda le plat de résistance de la session : *l'état actuel de la stérilisation eugénique en Allemagne.* J'en parlerai plus longuement tout à l'heure.

Pour terminer ce compte rendu très sommaire, je vous signalerai tout d'abord que cette onzième assemblée a fourni à l'*Human Heredity Committee* l'occasion de se réunir également à Zurich et de procéder à un échange de vues très important, sur l'initiative du Dr G. P. Frets, des Pays-Bas. Ce très distingué collègue nous a exposé les avantages que présenterait la création d'un *Central clearing house for human heredity,* c'est-à-dire d'un *Office central international de l'hérédité humaine,* réunissant tous les documents susceptibles de renseigner sur l'hérédité. Une telle création a paru légitime et très désirable à tous les délégués présents, sous réserve malheureusement de la possibilité de réunir les fonds nécessaires. Le choix du siège central d'un tel office s'est porté sur Londres où des pourparlers ont déjà été entamés à cet effet ; mais des sections nationales devront être également instituées, certaines étant spécialisées. Il est évident par exemple, que la très belle *section de recherches sur l'hérédité psychiatrique* créée à Munich par le professeur Rüdin, section qui dispose d'un matériel considérable, d'un personnel enquêteur important et bien stylé, de fiches très nombreuses et détaillées, ne saurait être déplacée.

Je voudrais vous signaler d'autre part les deux vœux qui ont été adoptés par notre onzième assemblée :

1er VŒU PROPOSÉ PAR LE Dr ALFRED PLOETZ (Allemagne).

Etant donnée la place de plus en plus grande accordée par la législation de différents pays aux données eugéniques, les savants et sociologues des différents pays d'Europe et des Etats-Unis, réunis à l'occasion de la IIe Assemblée de la Fédération internationale des Organisations d'eugénique croient devoir attirer l'attention des pouvoirs publics des pays civilisés sur l'angoisse qu'éprouvent les populations de nombreux pays

devant la menace d'une nouvelle guerre qu'ils sentent peser sur eux. Cette guerre en décimant les hommes bien constitués des nations belligérantes porterait un coup fatal à la civilisation occidentale, car les ravages faits dans les rangs de ces hommes, ayant le plus de valeur pour les eugénistes, ne pourront être réparés que très lentement et très péniblement.

2e VŒU PROPOSÉ PAR LE Dr MJOEN (Norvège).

Les représentants des nombreuses nations ayant pris part à Zurich aux Conférences qui ont eu lieu à l'occasion de la onzième Assemblée de la Fédération internationale des organisations d'eugénique, déclarent qu'en dépit de grandes divergences politiques et philosophiques, ils se trouvent d'accord sur la nécessité des recherches et des applications eugéniques pour le maintien de la civilisation. Ils font appel à tous les gouvernements du monde entier. Ils leur demandent d'étudier les problèmes et les résultats acquis de la génétique et de l'eugénique et dans l'intérêt de leurs populations, de mettre ces principes en pratique ; comme l'ont déjà fait, pour leurs besoins particuliers, certains pays d'Europe et d'Amérique.

* * *

LA STÉRILISATION EUGÉNIQUE AUX ÉTATS-UNIS

M. GEORGES SCHREIBER.

Dans une Conférence faite à l'*Institut international d'anthropologie* le 14 février 1929, j'ai exposé l'état de la question de la stérilisation eugénique aux Etats-Unis et j'ai signalé que cette stérilisation était devenue légale dans un grand nombre d'Etats (1).

Je rappellerai simplement aujourd'hui que la *Pennsylvanie* donna l'exemple en 1905, suivie en 1907 par l'*Indiana,* en 1909 par l'Etat de *Washington,* la *Californie,* le *Connecticut,* etc.

J'ai publié en 1929 la liste des 19 Etats qui avaient adopté la stérilisation légale et j'ai montré que sur ce nombre 6 Etats avaient adopté uniquement la *stérilisation eugénique,* 11 Etats la *stérilisation eugénique* et *la stérilisation thérapeutique,* 2 Etats enfin la *stérilisation eugénique,* la *stérilisation thérapeutique* et la *stérilisation pénale.*

J'ai signalé d'autre part, à cette époque, que 5 Etats n'admettaient

1. Georges Schreiber, La stérilisation humaine aux Etats-Unis, *Revue anthropologique,* 1929, nos 7-9.

que la *stérilisation volontaire,* 7 Etats la *stérilisation obligatoire* et 7 Etats, suivant les cas, la *stérilisation volontaire* ou la *stérilisation obligatoire.*

J'ai fait suivre mon exposé de la publication d'un tableau, qui m'avait été communiqué par M. E. S. Gosney (de Pasadena, Californie). Ce tableau indiquait les interventions pour stérilisation eugénique pratiquées aux Etats-Unis, dans les établissements d'Etat, sous le couvert des lois de chaque Etat, jusqu'au 1er janvier 1928. Leur nombre s'élevait à 8.515.

M. E. S. Gosney m'ayant transmis une nouvelle statistique plus récente — ce dont je le remercie — j'ai pensé qu'il était intéressant de vous faire connaître les progrès réalisés aux Etats-Unis au point de vue de la stérilisation humaine. Voici tout d'abord ce dernier tableau :

INTERVENTIONS POUR STÉRILISATION EUGÉNIQUE PRATIQUÉES AUX ETATS-UNIS, DANS LES INSTITUTIONS D'ETATS, SOUS LE COUVERT DES LOIS DE CHAQUE ETAT, JUSQU'AU 1er JANVIER 1933.

Etats	Hommes	Femmes	Total
Alabama	73	58	131
Arizona	10	10	20
California	4.423	4.081	8.504
Connecticut	18	320	338
Delaware	181	115	296
Idaho	4	9	13
Indiana	159	58	217
Iowa	57	38	94
Kansas	588	388	976
Maine	5	36	41
Michigan	264	819	1.083
Minnesota	72	621	693
Mississipi	1	11	12
Montana	33	48	81
Nebraska	94	135	229
New Hampshire	23	142	165
New-York	1	41	42
North Carolina	10	36	46
North Dakota	56	37	93
Oklahoma	0	0	0
Oregon	296	586	882
South Dakota	55	84	135
Utah	44	41	85
Vermont	8	22	22
Virginia	479	854	1.333
Washington	6	24	30
West Virginia	0	1	1
Wisconsin	40	452	492
Total	6.999	9.067	16.066

Ce tableau est très instructif. Il nous montre tout d'abord que le nombre d'Etats ayant donné force de loi à la stérilisation est passé — entre 1928 et 1933 — de 19 à 28 — et même à 30, si on ajoute aux Etats ci-dessus mentionnés la *Névada* et le *New Jersey* qui ont promulgué des lois de stérilisation mais sans que celles-ci aient été suivies d'effets pratiques.

Ce tableau nous permet de constater d'autre part qu'en cinq années, le nombre des stérilisations humaines réalisées aux Etats-Unis a presque doublé, passant de 8.515 à 16.066.

Il convient de signaler que la statistique établie par M. Gosney ne tient compte que des stérilisations officielles et non de celles qui ont pu être pratiquées occasionnellement sous la propre responsabilité des médecins et des chirurgiens exerçant dans des Etats non dotés d'une législation eugénique autorisant la stérilisation. C'est ainsi qu'en Indiana, plusieurs centaines d'hommes avaient été stérilisés pour des raisons eugéniques avant la promulgation de la loi de stérilisation, c'est-à-dire de 1899 à 1907. Dans ce même Etat, d'autre part, 230 femmes ont été stérilisées par la radiothérapie pour des raisons thérapeutiques. De même, pour le Maine il n'a pas été tenu compte de 40 opérations stérilisantes pratiquées dans des hôpitaux privés à la demande du ministère de la Santé publique, etc.

Quoi qu'il en soit, ce tableau nous permet de constater qu'en cinq années, de 1928 à 1933, le nombre des stérilisations humaines réalisées aux Etats-Unis est passé de 8.515 à 16.066 et qu'il a en conséquence presque doublé.

Une telle progression doit être connue et méditée, d'autant plus que l'exemple des Etats-Unis est suivi par d'autres nations et notamment en Europe par l'Allemagne, ce qui ne saurait à aucun titre nous laisser indifférent.

* * *

LA STÉRILISATION EUGÉNIQUE EN ALLEMAGNE UNE ANNÉE D'APPLICATION DE LA LOI DU 14 JUILLET 1933 POUR L'ENRAIEMENT DE L'HÉRÉDITÉ MORBIDE

M. Georges Schreiber.

16.000 stérilisations humaines ! Tel est, comme nous venons de l'indiquer, le nombre des stérilisations eugéniques effectuées aux Etats-Unis en 28 années !

16.000 stérilisations, tel est également le nombre des stérilisations

eugéniques pratiquées en Allemagne, mais en six mois, du 1er janvier 1934 — date de la mise en vigueur de la loi du 14 juillet 1933 — au 14 juillet 1934 (1).

Cette comparaison nous montre immédiatement la place importante que le troisième Reich est décidé à accorder à l'Eugénique et particulièrement à la stérilisation. Nous devons comprendre toute la portée d'une décision aussi grave de conséquences et suivre de très près une expérience aussi gigantesque, aussi audacieuse d'eugénique positive.

Avant d'exposer les principes qui régissent la stérilisation en Allemagne et son mode d'application, je tiens à signaler que mes informations ont été puisées notamment dans un ouvrage fondamental, édité en 1934 à Münich, celui de Arthur Güth, Ernst Rüdin et Falk Ruttke sur *la Loi pour l'enraiement de l'hérédité morbide du* 14 juillet 1933.

Ce livre, très bien fait, contient tout ce qu'il importe de savoir pour comprendre et appliquer la nouvelle loi. Aussi, avant d'aller plus avant, je ne crois pas inutile de vous présenter ses trois auteurs.

Le professeur Ernst Rüdin, notre président de la Fédération des Organisations eugéniques, professeur de psychiatrie à l'Université de Munich, directeur de l'Institut Kaiser Wilhelm pour la généalogie, la démographie et directeur de l'Institut de recherches psychiatriques de Munich, le professeur Rüdin avait des idées très précises sur les possibilités eugéniques, idées qu'il a exposées en 1934 dans un très bel ouvrage intitulé : *Rassenhygiene im völkischen Staat* (Hygiène raciale ou eugénique dans l'Etat populaire).

Le professeur Rüdin a eu cette bonne fortune — qui compte dans l'existence d'un eugéniste convaincu — de rencontrer tout à coup un gouvernement disposé à appliquer immédiatement et intégralement toutes ses idées. Un tel gouvernement ne pouvait évidemment qu'être dictatorial. Et ainsi il admit que le professeur Rüdin précisât toute la politique eugénique du national-socialisme allemand et qu'il fût le principal inspirateur de la fameuse loi du 14 juillet 1933.

Le professeur Rüdin a eu pour collaborateurs deux hauts fonctionnaires hitlériens : M. Arthur Gütt, docteur en médecine, directeur au Ministère de l'intérieur du Reich, et M. Falk Ruttke, docteur en droit, directeur du Comité de la Santé publique institué auprès de ce même ministère. Cette collaboration nous donne une idée

1. Ce nombre m'a été communiqué à Zurich par le Professeur Rüdin.

de l'importance accordée par le III[e] Reich à l'Eugénique. Voyons maintenant plus en détail ce qui a été réalisé par les nazis.

La loi pour l'enraiement de l'hérédité morbide a été promulguée le 14 juillet 1933. Son article 1[er] est ainsi libellé :

1° *Toute personne atteinte d'une maladie héréditaire peut être rendue inféconde par une intervention chirurgicale, c'est-à-dire stérilisée si d'après les expériences de la science médicale, il y a lieu d'admettre avec une grande probabilité que ses descendants seront atteints d'une affection héréditaire grave physique ou mentale.*

2° Sont considérés comme atteints d'une maladie héréditaire, dans le sens de la loi, les sujets qui souffrent d'une des maladies suivantes :

1° *Faiblesse d'esprit congénitale* ;
2° *Démence précoce* ;
3° *Folie circulaire* ;
4° *Epilepsie héréditaire* ;
5° *Chorée héréditaire* (chorée d'Huntington) ;
6° *Cécité héréditaire* ;
7° *Surdité héréditaire* ;
8° *Difformité physique grave héréditaire.*

Peuvent enfin être stérilisés les sujets qui présentent des formes d'*alcoolisme grave.*

Ce premier article comporterait de longs commentaires et les indications qu'il pose sont passibles d'une série de critiques qui ont été exposées par notre secrétaire général Vignes (1) dans deux chroniques de la *Presse médicale.*

Je me contenterai pour ma part de faire remarquer que le législateur naziste a bien stipulé que les indications opératoires peuvent être posées pour peu qu'il y ait une *forte probabilité* en faveur d'une transmission héréditaire d'une des maladies visées.

Et les inspirateurs et commentateurs de la loi le proclament ouvertement : pour sauvegarder la santé de la race allemande, *ils préfèrent renoncer à la procréation d'individus sains plutôt que de s'exposer au risque de voir naître des individus tarés.*

L'exemple qu'ils donnent est celui de la maladie n° 5 de la loi : *chorée héréditaire* ou *chorée de Huntington.* Comme il s'agit d'une

1. H. Vignes, Les lois de stérilisation eugénique. *La Presse médicale,* 19 mai 1934 et Les indications de la loi allemande de stérilisation eugénique. *La Presse médicale,* 13 juin 1934.

maladie de caractère héréditaire *dominant*, ils estiment qu'elle relève sans discussion possible de la stérilisation. Or la stérilisation de tous les sujets atteints de cette affection permet de prévoir la non procréation de 50 % d'enfants tarés, mais aussi de 50 % d'enfants sains. Il faut de l'avis des eugénistes hitlériens sacrifier ces 50 % d'enfants sains si l'on veut voir disparaître la chorée héréditaire.

A la récente réunion de Zurich, les hauts fonctionnaires nazistes firent des déclarations péremptoires pour nous montrer qu'ils ne craignaient nullement de prendre leurs responsabilités.

M. Falk Ruttke nous fit savoir que « tout ce qui peut être nocif à l'avenir du peuple allemand, doit être extirpé par la force ». Le Dr Karl Astel, directeur à Weimar de l'*Office des caractères raciaux de Thüringe* et chargé à l'Université d'Iéna de l'enseignement de l'hérédité et des méthodes d'élevage humain, nous répéta que l'intérêt de la race allemande était seul à prendre en considération et que la fin justifiant les moyens, les eugénistes et les bons Allemands devaient faire abstraction de toute sentimentalité. Ainsi se justifiait la *stérilisation eugénique obligatoire.*

Nous ne pouvons pas reprocher à nos collègues hitlériens de n'avoir pas posé le problème avec toute la franchise voulue, et les plus utopistes d'entre nous n'auraient jamais pensé qu'ils seraient les témoins d'une expérience eugénique aussi audacieuse et d'aussi grande envergure que celle qui se déroule actuellement outre-Rhin.

Cette expérience peut être discutée, combattue, il n'en est pas moins vrai qu'elle soulève dans le monde entier un intérêt passionné.

A vrai dire, la grande majorité des eugénistes des autres pays estiment que la stérilisation humaine ne se justifie pas par des données scientifiques suffisamment établies, et qu'en tout cas dans l'incertitude de nos connaissances elle ne devrait pas encore être rendue obligatoire.

Ce sont ces idées que j'ai exprimées à Zurich comme délégué de la France. J'ajoute que pour ma part, contrairement à l'opinion de la plupart de nos collègues français, j'estime que les indications de la stérilisation sont parfois très précises et que dans ces cas elle devrait pouvoir être recommandée et pratiquée, mais avec l'assentiment du sujet visé ou de ses tuteurs légaux. Je suis, autrement dit, partisan de la *stérilisation volontaire.*

Je dois dire qu'à la réunion de Zurich, les délégués autrichiens, hollandais, polonais et tchéco-slovaques entre autres désapprouvèrent également la doctrine hitlérienne de la *stérilisation en masse et obligatoire.*

Le Dr G. P. Frets, notamment, président de l'*Human Heredity Committee,* dont j'ai parlé tout à l'heure, expliqua qu'aux Pays-Bas l'opinion publique n'accepterait jamais les idées eugéniques radicales de l'hitlérisme. Prenant comme exemple précisément celui de la transmission héréditaire de la chorée de Huntington, il déclara que les 50 % d'enfants appelés à naître indemnes devraient inciter les eugénistes à être très prudents et à ne pas adopter des mesures draconiennes qui compromettent indistinctement les chances de vie des sujets sains et des sujets tarés.

Nous voyons donc ainsi s'affronter en champ clos les deux tendances, raciste et libérale, de l'eugénique. L'expérience hitlérienne ne se poursuivra peut-être pas assez longtemps pour que nous puissions apprécier toute la portée de sa politique eugénique. Et quand bien même elle durerait suffisamment pour assurer uniquement la procréation d'individus très vigoureux et exempts de toutes tares, elle ne nous donnerait pas encore satisfaction si par suite d'une mystique barbare ces individus se considéraient comme tellement supérieurs à tous les autres qu'ils n'auraient d'autre objectif que de détruire ceux qui ne pensent pas comme eux. Le plus beau tigre n'est pour nous — simples humains — qu'un animal féroce que nous devons abattre si nous ne voulons pas être dévorés.

Pour en revenir à la loi allemande du 14 juillet 1933 et à ses indications majeures, je signalerai que les commentateurs de cette loi ont bien le soin d'expliquer que ce ne sont pas les individus atteints de *formes avérées* des maladies héréditaires désignées à l'article 1 qui sont les plus dangereux, mais bien les sujets atteints de *formes frustes* pouvant passer inaperçues.

Il est évident en effet que les sujets très atteints contractent plus difficilement des unions et que plus souvent ils sont spontanément stériles. N'empêche que la stérilisation des sujets *peu atteints* peut comporter des causes d'erreur encore bien plus grandes.

L'énumération des maladies impliquant la stérilisation ne fait pas mention de l'*hémophilie.* Cela m'a surpris et j'en ai fait part au Professeur Rüdin.

L'hémophilie a été décrite en 1907 par notre président, M. R. Apert (1), comme le type des *maladies familiales à hérédité matriarcale.* Dans ces maladies, les hommes seuls sont malades, mais les enfants issus de ces malades ne sont jamais atteints; seuls le sont les fils de leurs sœurs.

1. R. Apert, *Traité des maladies familiales et des affections congénitales*, Paris, 1907.

Or c'est là que gît la difficulté de stériliser, difficulté devant laquelle les nazistes ont reculé. Stériliser les hommes présentant des manifestations hémophiles est inutile puisque leurs descendants sont indemnes. Il faudrait stériliser leurs sœurs qui elles-mêmes n'ont rien, mais qui perpétuent cette redoutable et si pénible maladie.

Les eugénistes hitlériens n'ont pas osé ordonner une telle stérilisation parce qu'ils ont craint que l'opinion publique n'en comprenne pas le bien-fondé. Et cet exemple prouve — quoique pensent et affirment les nazistes — que la fin seule ne justifie pas les moyens !

On peut désapprouver leur doctrine et les principes sur lesquels ils l'appuient, mais il faut reconnaître qu'en un minimum de temps ils ont su mettre sur pied avec une méthode remarquable une organisation puissante et exemplaire pour appliquer la *loi d'enraiement de l'hérédité morbide,* en entourant son application d'un maximum de garanties.

Promulguée le 14 juillet 1933, la loi a fait l'objet d'un *arrêté* édicté le 5 décembre 1933, précisant les modalités d'application et fixant certains points sujets à controverses. Cet arrêté comporte des annexes avec modèles d'imprimés pour les certificats médicaux, les fiches médicales et administratives, les rapports détaillés qui doivent être remplis ou rédigés pour chaque cas.

Ainsi réglé en tous ses points, sans qu'aucun détail puisse être livré au hasard, la loi de stérilisation eugénique a été appliquée dès le 1er janvier 1934.

Certaines des stérilisations pratiquées ont été *volontaires*, c'est-à-dire exécutées à la demande des intéressés, mais la très grande majorité d'entre elles ont été *obligatoires* et réalisées sur la proposition de médecins, de directeurs d'asiles ou de prison.

L'arrêt imposant la stérilisation est prononcé par des *tribunaux de santé héréditaire.* Plus de deux cents tribunaux de cet ordre fonctionnent déjà en Allemagne.

L'intéressé a un mois pour faire appel de l'arrêt prononcé devant une cour de juridiction supérieure. A la réunion de Zurich, le Dr Karl Astel nous apprit que la Thüringe dont il s'occupe spécialement au point de vue eugénique, a une population de 1.600.000 habitants et que 1.234 stérilisations furent pratiquées du 1er janvier au 1er juillet 1934. Un tiers de ces stérilisations furent réclamées par les sujets eux-mêmes ou par des membres de leur famille, les deux autres tiers le furent par des médecins, et parmi ces derniers il n'y en eut que 10 % qui interjetèrent appel contre la décision du tribunal eugénique de première instance.

Quelles sont les interventions imposées par la loi pour réaliser la stérilisation ?

Chez l'homme on pratique *la section des canaux déférents* ou *vasotomie,* opération très simple et très rapide. *L'émasculation complète* ou *castration* est interdite pour la stérilisation eugénique, mais elle est de règle pour la stérilisation pénale et imposée par la *loi du* 24 *novembre* 1933 *contre les criminels récidivistes.*

Dans un article récent de la *Münchener Medizinische Wochenschrift,* le Dr Schlegel, directeur de l'Hôpital d'Etat de la prison de Moabït, signalait que 111 castrations avaient été effectuées, conformément à cette loi. La castration effectuée sous anesthésie locale demande 8 à 10 minutes.

Cette intervention, déclare le Dr Schlegel, ne constitue pas une sanction, ce n'est pas une mesure punitive, mais une *mesure de sécurité* et la seule qui permette d'éliminer les crimes liés à l'hérédité.

Pour la femme, la stérilisation par radiothérapie est formellement interdite. Elle risque d'être inefficiente et les rayons X en cas d'échec peuvent avoir une influence néfaste sur le produit de conception M. Apert et moi-même, nous avons eu l'occasion de présenter chacun à la *Société de Pédiatrie,* des enfants « en miniature », des enfants régulièrement conformés mais rapetissés à l'extrême, par suite d'applications de rayons X effectués par erreurs de diagnostic : les femmes étaient supposées atteintes de fibromes de la matrice alors qu'elles étaient simplement enceintes.

Les opérations stérilisantes chez la femme portent généralement sur les trompes, mais aucune des techniques préconisées ne fournit des résultats certains. La double ligature des trompes, leur section, de larges résections entre les ligatures, l'extirpation totale des deux trompes et d'autres procédés encore plus compliqués ont été inefficients dans certains cas.

Le professeur Döderlein, de Münich, propose de faire un « *nœud-ligature* » *des trompes.* Il a utilisé ce procédé dans 30 cas depuis 1926 et ne l'a jamais trouvé en défaut.

* * *

Ce court aperçu que je viens de donner sur les règles et le mode d'application de la stérilisation en Allemagne, suffit à montrer, je pense, que cette méthode eugénique, rendue légale, est considérée par nos audacieux voisins comme une mesure capitale destinée à régénérer la race.

Une telle mesure peut être discutée au point de vue du bien fondé de ses indications et de sa valeur réelle pour combattre l'hérédité morbide. Une telle mesure heurte à coup sûr la sentimentalité latine. Elle ne constitue pas moins une des innovations marquantes du xxe siècle, et nous ne pouvons nous désintéresser ni des causes qui l'ont fait surgir, ni des effets qu'elle peut entraîner.

* * *

DISCUSSION SUR LA STÉRILISATION

M. Weisgerber dit que l'on voit parfois naître d'ancêtres tarés des hommes de haute valeur sociale, même des hommes de génie, qui seraient supprimés par la stérilisation systématique.

M. Bourdon n'est pas persuadé de l'utilité de la stérilisation, surtout à une époque où la natalité diminue dans des proportions effrayantes, non seulement en France où elle est basse depuis longtemps, mais dans les pays où elle était encore naguère relativement élevée : Allemagne, Angleterre, pays scandinaves.

M. Schreiber dit qu'il ne s'est pas placé, au point de vue de la quantité, mais de la qualité ; que du reste à un moment où sévit le chômage on doit comprendre que l'on ne s'attache pas à l'augmentation de la population.

M. Bourdon fait remarquer que le chômage n'est pas fonction de la densité de la population au contraire ; la Belgique a moins de chômeurs avec sa densité de 250 habitants au kilomètre carré, que les Etats-Unis où il y a encore d'énormes étendues presque inoccupées. Il est d'autre part à craindre que la stérilisation soit demandée, non dans des buts louables, mais à seule fin de fuir les charges de la famille, ou d'éviter des grossesses.

M. Apert dit que nous nous occupons dans cette séance de la stérilisation et non de la question de la population qui mérite à elle seule et pour elle-même une étude, et qui du reste est complètement retournée puisque Malthus, pour préconiser les restrictions de naissance, invoquait la production insuffisante et qu'aujourd'hui, pour cette même recommandation on argue d'une surabondance de production. Du reste, même dans les pays les plus stérilisateurs, la proportion de stérilisés reste assez minime pour ne jouer qu'un rôle infime dans la diminution considérable du nombre des naissances.

Rejeter d'une façon générale tout emploi de la stérilisation semble

aussi exagéré que vouloir l'appliquer comme en Allemagne à toute tare héréditaire grave. N'oublions pas que même dans les *maladies héréditaires mendéliennes dominantes,* 50 % des enfants sont exempts de la tare, non seulement eux-mêmes, mais toute leur descendance. Du reste ces maladies dominantes sont peu à craindre au point de vue eugénique parce que la tare y est toujours patente, jamais latente : le *génotype* n'existe pas en dehors du *phénotype,* par conséquent les sujets menacés sont connus et l'union avec eux est redoutée. Il en est tout autrement pour les *maladies héréditaires mendéliennes récessives* où la tare est cachée, et où le *génotype* est présent sans que le *phénotype* se manifeste ; mais celui-ci ne surviendra, et la maladie ne se révélera que si la tare existe dans l'hérédité de chacun des deux conjoints ; sinon la tare passera inaperçue de génération en génération ; on ne peut donc avoir la prétention d'éteindre la maladie par l'emploi de la stérilisation. J'ajoute que dans les *fratries* atteintes, il y a seulement un quart de malades pour trois quarts de sujets sains, obstacle encore plus grand que quand il s'agit de maladies dominantes. Pour ce qui est des *maladies matriarcales,* dont le meilleur exemple est l'hémophilie, la stérilisation des sœurs des sujets atteints serait un moyen certain d'éviter la perpétuation du mal, mais en sacrifiant encore 50 % de sujets sains (50 % des garçons sont hémophiles, 50 % des filles engendrent des hémophiles).

En somme pour les maladies certainement héréditaires, on ne peut éviter les naissances de sujets malades qu'en sacrifiant au moins autant de sujets sains. Faut-il le faire ?

Restent les débiles physiques ou intellectuels, les déséquilibrés physiques ou intellectuels, souvent victimes d'intoxications ou d'infections de leurs parents, ou d'accidents du jeune âge, mais alors l'hérédité n'est plus fatale, et souvent des sujets exceptionnels apparaissent au milieu de sujets inférieurs, comme l'a fait remarquer M. Weisgerber. En somme, il m'apparaît que la pratique de la stérilisation ne pourrait, dans l'état actuel de nos connaissances, s'appliquer que d'une façon très restreinte à des cas très particuliers. Il faudrait pouvoir déceler les génotypes, ce que nous ne savons pas encore faire.



LIVRES ET REVUES

Mineurs abandonnés et délinquants dans la province de Cordoba, par le Dr Gregorio Bermann, deux volumes, in-4°. Editions des Talleres Graficos de la Penitenciaria, 1934.

Cet important ouvrage, fortement documenté, mérite d'attirer l'attention de tous les criminalistes. Tout d'abord il est écrit par une personnalité éminente, professeur à la Faculté de Médecine de Cordoba, et au courant de tout ce qui concerne les affections neuro-psychiatriques.

D'autre part ce travail est basé sur l'observation méthodique et clinique des faits, ce qui évite les théories *a priori* et les conclusions basées sur les sentiments plutôt que sur la matérialité des phénomènes. Cet ouvrage n'est pas seulement une étude neuro-psychiatrique : l'auteur envisage également le côté sociologique et juridique de la question. Il suffit de parcourir la table des matières pour constater que ces volumes constituent un traité de criminologie infantile et juvénile. Après des généralités sur le problème à résoudre, sur les méthodes à employer, sur la constitution de la famille, viennent des chapitres importants sur les causes de la criminalité des mineurs. L'hérédité des tendances délictueuses est l'objet de quatre chapitres. Une quatrième partie présente les types cliniques et sociaux. Je note une série de chapitres sur l'empoisonnement, extrêmement intéressante. Le traité se termine par l'aspect médico-légal et l'exposé des réformes qui s'imposent (modification des lois, création d'organismes, assistance, etc.).

Le Dr Bermann regrette que dans son pays, malgré un effort en faveur de l'Hygiène mentale, les réalisations désirables soient lentes à se produire. En tout cas avec une connaissance parfaite des nécessités, il trace la voie à suivre : meilleur fonctionnement des Tribunaux des mineurs, création de colonies familiales et d'établissements pour arriérés et troublés du caractère.

Et il insiste aussi sur l'urgence de faire l'éducation de tous. Il regrette que cette question primordiale de l'Education de la jeunesse en général et celle de la jeunesse malheureuse, dévoyée et délinquante, ne soient pas au premier plan dans un Pays qui désire se perfectionner. Une analyse complète d'un pareil ouvrage est impossible, aussi faut-il engager tous ceux qui s'intéressent à ce problème angoissant à lire et à méditer ces considérations qui sont celles d'un criminaliste et d'un psychiatre éminent à l'esprit avant tout réalisateur.

Dr Paul-Boncour.

Wissenschaftliche Ergebnisse der deutschen Grönland-Expedition Alfred Wegener 1929 *und* 1930-1931, publié sous la direction de Kurt Wegener, t. VI : *Anthropologie, Ethnographie und Zoologie*, par Hermann B. Peters (avec la collaboration de Wolfgang Abel et de Heinrich Kranz pour l'anthropologie). Leipzig, Brockhaus, in-8°, VII-196 p., 160 fig., tableaux et cartes, 1934.

On sait que le créateur de la théorie de la dérive des continents est mort au Groenland, au cours de l'expédition qu'il y dirigeait. Une série de volumes sur cette expédition est actuellement publiée par les soins de son frère. Des trois matières que traite ce volume, seule l'anthropologie physique nous retiendra ici. Elle est traitée par les trois auteurs mentionnés pour les généralités et la somatologie du vivant, puis par Kranz pour l'étude des squelettes du Scoresby Sund.

Les Esquimaux habitent aujourd'hui deux points sur la côte orientale du Groenland : Angmagsalik d'où une colonie a été transplantée en 1927 au Scoresby Sund, plus au Nord. Tous ensemble doivent être appelés Esquimaux d'Angmagsalik par opposition aux Esquimaux du Scoresby Sund, éteints et dont on n'a que quelques squelettes, ces Esquimaux du Scoresby Sund ayant été les plus méridionaux de ceux de la côte nord-orientale du Groenland, tous aujourd'hui éteints. Tandis que les Esquimaux de la côte nord-orientale y seront venus par le Nord, ceux d'Angmagsalik étaient venus par le Sud, les deux groupes restant séparés dans le temps et dans l'espace.

Sur la base de 46 dates de naissance, on constate que le climat ne joue pas de rôle quant à l'époque de la naissance. Le nombre de 100 Esquimaux observés se réduit notablement à l'examen ; en effet, en outre de 17 métis, 50 des autres ont eu les caractères descriptifs relevés mais sans mensurations, et les 35 mesurés ne comptent que 15 hommes. D'autre part, les individus mesurés l'ont été très en détail et les caractères descriptifs — par exemple ceux des cheveux par Kranz — étudiés minutieusement.

L'étude des squelettes du Scoresby Sund porte aussi sur un nombre très réduit de sujets : débris de 9 individus avec seulement 3 crânes plus ou moins complets. Deux de ceux-ci sont des Esquimaux typiques (ind. céphal. d'un ♂ 69,7, d'une ♀ 67,4, d'une seconde ♀ 78,2). Mais ici aussi l'étude est très détaillée pour les crânes et les os de tout le squelette, étude fort bien venue pour les comparaisons. Remarquons, à propos des mandibules, que si elles n'ont pas les angles typiquement déjetés en dehors, elles ont d'autre part toutes cette caractéristique typique des Esquimaux qu'est un fort *torus mandibulae*.

En résumé, mémoire qui s'additionne utilement à la littérature relative à un groupe toujours éminemment intéressant de l'espèce humaine.

George Montandon.

Pfizenmayer (E. W.). — *Mammutleichen und Urwaldmenschen in Nordost-Sibirien* (Cadavres de mammouths et hommes de la forêt vierge dans la Sibérie du Nord-Est). Leipzig, Brockhaus, in-8°, 341 p., 118 fig. et 3 cartes dans et hors texte, 1926.

Quoique ce livre ne soit pas d'hier, il est encore temps d'en parler étant donné la matière qu'il traite, très nouvelle pour nombre de lecteurs.

On sait que les Iakoutes sont un peuple touranien, égaré dans le bassin de la Léna où il est arrivé après avoir percé la ceinture des tribus toungouz qui l'encerclent, peuple d'ailleurs très vivace et qui augmente, au contraire de ses voisins Toungouz et Paléosibériens. Or, c'est dans le Nord-Est du domaine des Iakoutes, là où ils s'enchevêtrent avec les Toungouz orientaux et les Ioukaghir (des Paléosibériens) que se trouvent le plus grand nombre de points où l'on a découvert des mammouths et des rhinocéros fossiles.

L'auteur a été le sous-chef de l'expédition chargée par l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg de dégager et de rapporter le mammouth de la rivière Bériozovka (bassin de la Kolyma), puis le chef de l'expédition chargée de la même opération pour le mammouth de la rivière Sanga-Iourakh (entre Iana et Indighirka) ; les expéditions ayant eu lieu avant la guerre, les résultats n'en furent publiés que récemment. La description et les vues des fouilles sont impressionnantes, en particulier en ce qui concerne le mammouth de Bériozovka, et bien des énigmes relatives à ces pachydermes ont été dès lors résolues. Cet exemplaire a été trouvé assis sur son arrière-train, un membre et le bassin fracturés, il était tombé au fond d'une crevasse de glace, glace des époques glaciaires qui existe encore en grandes masses sous le sol ; l'érosion continue des berges des cours d'eau ayant fait tomber un pan de la fissure, le mammouth était à nu et bientôt les loups se mirent à le dévorer ; mais un Toungouz ayant observé la chose et sachant la forte récompense que recevaient ceux qui annonçaient un mammouth entier, en fit part à l'Autorité, d'où départ d'une expédition de la capitale (il faudrait que de telles missions fussent prêtes à partir d'Irkoutsk, car les loups et les rapaces mangèrent la moitié du dos pendant ces semaines d'attente). La mission cependant rapporta le squelette entier, diverses parties molles découvertes intactes pour la première fois (le pénis entre autres), et put établir que les mammouths avaient quatre doigts aux pattes de devant et de derrière (et non pas cinq aux pattes de devant comme l'éléphant).

Ces données paléontologiques, mêlées à des renseignements zoologiques (car l'auteur est grand chasseur) et à des données ethnologiques variées (types raciaux, demeures des Iakoutes, pièges des Toungouz, danses des chamans, etc.) confèrent à l'ouvrage un caractère spécial, très attrayant et particulièrement instructif quant à l'ensemble des richesses ethno-paléontologiques que doit avoir en vue celui qui a la fortune de pérégriner dans ces régions.

George Montandon.

Tisserand (Roger). — *La Vie d'un peuple. L'Ukraine.* Préface de René Pinon, Paris, G. P. Maisonneuve, 3, rue du Sabot, 1933, in-8° de iv-304 p., ill. de 10 photogravures et d'une carte. — Prix : 25 fr.

Ce livre expose l'histoire de la formation et du développement du peuple ukrainien depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. C'est en même temps un plaidoyer en faveur de l'indépendance de l'Ukraine, la plus européenne des républiques soviétiques.

Au long des pages on rencontre d'intéressantes notes ou notices sur la religion, la littérature, les arts, les mœurs de ce peuple sympathique. Voir en particulier pp. 179-186 et 246-248 ce que l'auteur nous dit des chansons populaires, de la musique ukrainienne, des fêtes religieuses, des rites funéraires et du costume des diverses classes.

On ne saurait trop regretter l'absence d'index et de table générale.

P. Saintyves.

Leiris (Michel), *L'Afrique fantôme* (de Dakar à Djibouti, 1931-1933). Paris, Gallimard, 43, rue de Beaune, in-8° carré de 528 p. ill. de 32 pl. photog. — Prix : 50 fr.

« Las de la vie qu'il menait à Paris, regardant le voyage comme une aventure poétique, une méthode de connaissance concrète, une épreuve, un moyen symbolique d'arrêter la vieillesse en parcourant l'espace pour nier le temps, l'auteur, qui s'intéresse à l'ethnographie en raison de la portée qu'il attribue à cette science quant à la clarification des rapports humains, prend part à une mission scientifique qui traverse l'Afrique.

Qu'y trouve-t-il ? Peu d'aventures, des études qui le passionnent d'abord mais se révèlent bientôt trop inhumaines pour le satisfaire ; avec une obsession érotique croissante il éprouve un vide sentimental de plus en plus grand. Malgré son dégoût des civilisés et de la vie des métropoles, vers la fin du voyage il aspire au retour. Sa tentative d'évasion n'a été qu'un échec. »

Comment en eut-il été autrement avec ce voyage rapide qui l'obligeait à tout effleurer sans rien approfondir : « Je désespère, écrit Leiris, de pouvoir jamais pénétrer à fond quoi que ce soit. Ne tenir que des bribes d'un tas de choses me met en rage... », p. 105.

Notre auteur a néanmoins un bien grand mérite : avide d'être aussi objectif et sincère que possible, il s'en tient exclusivement à ce qu'il a vu et à ce qu'il a éprouvé dans cette prise de contact avec un monde inconnu. Il nous a livré sans rien cacher son carnet de route. C'est un document psychologique de premier ordre et une évocation d'une intensité rare de cent peuples divers et de mille paysages.

P. S.

Caillot (A.-C. Eugène). — *Histoire de l'île Oparo ou Rapa.* Paris, E. Leroux, 28, rue Bonaparte, 1932, gd in-8° de 86 p.

Cette île fait partie du groupe des Tuamotu (Polynésie) ; elle est située à 230 lieues de Tahiti et 800 lieues de l'île de Pâques, ses habitants parlent un dialecte guttural qui ressemble beaucoup au langage des indigènes de cette dernière île.

Après avoir décrit (Chap. I, p. 7-28) le pays et ses misérables habitants proches de la brute en raison de leur apathie presque invincible, l'auteur consacre le chapitre II (p. 29-45) aux institutions, mœurs et coutumes avant l'arrivée des Européens qui remonte à un peu plus d'un siècle. Ignorant le fer, les Rapanis y suppléaient par des outils en bois dur, en os de poisson et en pierre polie. Ils traitaient les femmes comme des bêtes de somme, pratiquaient l'infanticide sur une large échelle et l'anthropophagie dans toute son horreur. C'étaient de vrais sauvages.

Dans le chapitre III (p. 46-60) M. C. étudie la religion des indigènes avant le christianisme : Ils croyaient à une survie dans un monde inférieur où brillait seule la lumière de la lune. Condamné à renaître 2 fois, après sa 3e mort, le défunt, réduit à l'état d'esprit, demeurait enfin à tout jamais, dans le pays des ancêtres. Un culte des morts, entièrement dominé par la crainte, constituait l'essentiel de cette religion. Le soleil, la lune et les étoiles, l'océan étaient l'objet de récits mythiques ; ils attribuaient un rôle de génies à certains poissons et à quelques oiseaux, mais il semble bien que oiseaux, poissons, étoiles, incarnaient les âmes des chefs et des héros divinisés. Ils avaient des idoles parmi lesquelles des pierres fichées, de petits menhirs qu'ils invoquaient pour le succès de la pêche

et la satisfaction de leurs nécessités. Les prêtres à la fois devins, sorciers, médecins étaient les conseillers des gens du peuple et avaient leur place auprès des chefs.

Le chapitre IV (p. 61-83) est une histoire de l'île. Immigration, guerres entre les tribus, découverte par Vancouver en 1791, passages d'Européens en 1814 et 1817. La conversion au christianisme, de 1826 à 1828, détourna ce peuple des idoles, mais ne put supprimer ni la débauche, ni la polyandrie. En 1867, les indigènes adoptent le pavillon de Tahiti et le protectorat français ; mais l'annexion ne devint une réalité qu'en mars 1881. En juin 1887, l'île de Rapa fut rattachée au point de vue administratif à l'archipel des îles Tupuai. En 1912, date de cette étude, il ne restait que 207 habitants.

P. Saintyves.

Caillot (A. C. Eugène). — *Histoire des religions de l'Archipel Paumotu*, avec des tableaux de la Société indigène et des traditions anciennes recueillies publiées, traduites en français et commentées. Paris, E. Leroux, 28, rue Bonaparte, 1932, gd in-8° de 146 p.

M. Caillot nous offre ici un ensemble de documents qu'il a recueillis lui-même de la bouche des indigènes à diverses époques. Je n'en ferai pas l'analyse : Croyance à la survie dans un monde inférieur, divisé en deux régions, l'une lumineuse, l'autre ténébreuse ; la cosmogonie rappelle celle des anciens Grecs ; la théogonie est balbutiante et presque informe. L'essence de la religion est un culte des morts ; culte public des anciens chefs, culte privé des ancêtres de la famille.

Je me contenterai d'attirer l'attention des ethnologues sur deux points d'un vif intérêt. Les anciens Paumotu avaient déjà dépassé la période du manisme où tout s'explique par une ou plusieurs forces impersonnelles plus ou moins vaguement conçues. Ce sont déjà des animistes, mais ce ne sont encore que des animistes du premier degré chez lesquels les notions de personne ou d'individu n'ont encore ni netteté, ni vigueur. *Varuga* représente l'Esprit ; il est un, mais il réunit en sa personne tous les autres êtres surnaturels. *Tu* est le créateur de l'Univers et sa Providence c'est également un dieu un et multiple, il comporte trois personnes : Tu, Tutemoana et Tutepoganui. Et notez que ces deux derniers personnages quoiqu'ils ne soient pas distincts du premier sont issus de lui et ne doivent pas être considérés comme ce dieu sous d'autres noms. Ne sommes-nous pas là en présence des balbutiements de l animisme ?.

Ce que M. Caillot appelle « religion » ne me semble pas mériter ce nom, mais celui de magie ou de sorcellerie. Les anciens Paumotu pratiquaient encore les sacrifices humains et l'anthropophagie, leurs dieux sont totalement immoraux et font aussi volontiers le bien que le mal. Dieux et hommes ne connaissent pas d'autre règle que le *Do ut des*.

Ces quelques aperçus suffiront, je l'espère à attirer l'attention sur ce livre précieux et par sa bonne foi et par la valeur de ses observations.

P. Saintyves.

Le Van Dinh. — *Le culte des ancêtres en droit annamite* (Essai historique et critique sur le Huong-Hoa). Paris, Loviton et C°, 160, rue Saint-Jacques, 1934, gd. in-8° de 176 p.

Le culte des morts en Annam est une source d'obligations multiples pour les vivants : 1° réglementation du deuil ; 2° réglementation pro

tectrice des tombeaux ; 3° affectation cultuelle obligatoire d'une partie du patrimoine.

Le code annamite de 1931 ne s'occupe pas des deux premiers groupes. Les obligations relatives au deuil et aux tombeaux rentrent aujourd'hui dans la catégorie des coutumes non sanctionnées. L'auteur ne s'en occupe pas sinon pour exprimer son regret qu'il en soit ainsi.

Son travail est entièrement réservé à l'étude du *huong-hoa*, c'est-à-dire à la législation des biens de « l'encens et du feu », autrement dit des biens cultuels, dont la loi nouvelle a consacré le caractère obligatoire. Je n'entrerai pas dans le détail des formes et des effets juridiques du *huong-hoa* exposés par M. Le Van Dinh avec une véritable maîtrise ; mais je tiens à signaler l'esprit sociologique qui grâce à des maîtres éminents comme M. Maunier n'a cessé de l'inspirer.

Dans un chapitre préliminaire sur le culte des ancêtres, l'auteur insiste sur sa portée morale et sociale, sur la force du lien qu'il établit et maintient entre les générations successives. Il le complète par une recherche des origines du *huong-hoa*. On a voulu assurer matériellement non seulement le culte des morts, mais la perpétuation du foyer et le respect des parents, en un mot, donner à la famille une cohésion et une stabilité qui devaient la rendre aussi insécable que l'atome. Vue sous cet angle, l'institution des biens cultuels a une importance considérable qui ressort clairement du consciencieux et pénétrant travail de M. Le Van Dinh.

P. Saintyves.

Manninen (Dr I.). — *Die finnisch-ugrischen Völker*. Leipzig, Otto Harratowitz, 1932, in-8°, 384 p., 334 cartes, photogr. et fig.

M. I. Manninen, du Musée national d'Helsinki, consacre ici une importante étude aux peuples *finno-ougriens*, éléments ethniques non-aryens, qui peuplent une partie de la Sibérie, de la Russie septentrionale, de la Finlande, et dont la branche la plus occidentale est représentée en Europe centrale par les Magyars. Ce groupe ethnique comprend les *Finlandais*, les *Caréliens*, les *Vespes*, les *Votes* et les *Ingriens*, les *Esthoniens*, les *Lives*, les *Mordvins*, les *Tchirémisses*, les *Votiaks*, les *Zyrianes*, les *Lapons*, les *Ougriens de l'Ob* (*Ostiaks*, *Vogoulss*), et les *Magyars*. Tous ces peuples parlent des langues *agglutinantes*. Sur tous ces groupes ethniques M. Manninen fournit des renseignements particulièrement intéressants : données statistiques et démographiques, répartition et localisation géographique. Enfin, il analyse les caractères de leur civilisation matérielle, leurs modes de vie, leurs industries indigènes, leurs croyances et leurs pratiques religieuses, leurs traditions populaires.

J. Nippgen.

Thompson (Laura Maud). — *Archaeology of the Marianas Islands* (*Bernice P. Bishop Museum Bulletin* 100, Honolulu, 1932, iv + 82 p., 11 pl. h. t., 23 fig.).

Les Iles Mariannes, découvertes en 1521 par Magellan, sont constituées par une chaîne de quinze îles volcaniques, s'étendant sur 420 milles, et comprenant, du Nord au Sud : *Farallon de Pjaros*, *Urracas*, *Asuncion*, *Agrigan*, *Pagan*, *Almagan*, *Cuguan*, *Sariguan*, *Anatajan*, *Farallon de Medina*, *Sarpan*, *Tinian*, *Aguijan*, *Rota et Guam*. D'origine volcanique,

bordées d'une frange de récifs coraillens, ces îles sont formées par une chaîne montagneuse sous marine, qui semble se rattacher à celle dont sont constituées les îles Bonin, et qui s'étend jusqu'au Japon. Guam, la plus grande et la plus australe, est située à 1.300 milles au Sud de Yokohama, à 1.500 milles de Manille et à 500 milles environ au Nord de Yap. Les renseignements les plus anciens sur ces îles sont dus aux navigateurs espagnols, hollandais et anglais. Elles devinrent des lieux réguliers de relâche pour les galions espagnols se rendant du Mexique aux Philippines. Elles étaient gouvernées par le Vice-roi de la cité de Mexico. En 1688 un jésuite, le P. Diego de Savidores, fonde le premier établissement permanent à Guam. Une guerre religieuse ne tarde pas à éclater. Elle dura 23 ans et amena l'extermination de la plupart des habitants mâles. L'union des femmes indigènes avec des Espagnols et autres étrangers amena l'élimination de l'élément ethnique primitif, les *Chamorros*, dont la languetoutefois, a subsisté, et est utilisée par les indigènes actuels dans leurs relations quotidiennes. La civilisation primitive a disparu complètement. On a pu toutefois la reconstituer, grâce aux vestiges archéologique enfouis dans la jungle tropicale. Ce sont ces vestiges qu'étudie ici M. L. M. Thompson, d'après les découvertes faites à Guam, à Tinian, à Saipan, à Rota. L'auteur a également recueilli des contes et des chants, des noms de familles chamoros. Elle publie les chants en langue indigène, accompagnée d'une traduction anglaise.

J. Nippgen.

Maillart (Ella). — *Des Monts célestes aux Sables rouges*. Paris, éditions Bernard Grasset, 1934, in-8°, vi + 302 p., cartes, 32 photogr. h. t.

Mlle Ella Maillart est non seulement une fervente alpiniste, mais aussi une hardie voyageuse.

Après avoir accompli un voyage de Moscou au Caucase, elle s'est sentie attirée par ces régions mystérieuses : les Monts Célestes qui forment la frontière entre la Chine et le Turkestan russe. Partie de Moscou, en juillet 1932, notre héroïne y est revenue en janvier 1933, après avoir parcouru 10.000 kilomètres.

Les régions visitées par Mlle Maillart s'étendent dans l'espace compris entre l'Afghanistan, la Chine et la Sibérie, entre la Mer d'Aral et l'Issek-Koul : c'est le pays des Kirghises, le pays des grands nomades, celui d'où sorti Tchingis Khan.

Notre voyageuse ne s'est pas contentée d'accomplir un « raid » remarquable. Elle a fait mieux : elle a su observer tous les aspects de la vie de ces populations, aux mœurs si primitives, si curieuses. Elle indique, en même temps, la gestation étrange dont ces éléments sont le théâtre sous l'influence du gouvernement soviétique. Une belle série de photographies illustre cette intéressante relation de voyage.

J. Nippgen.

Neustupny (Dr G.). — Notes diverses avec résumé en français.

— *A propos des idoles néolithiques* (Pamatekarch, 1931). A la seule idole connue en Bohême s'en ajoutent maintenant deux autres, assises, et ornées de lignes pointillées comme la céramique de ce nom, ce qui

fixe leur date. Leurs prototypes sont du sud-est (région Bulgaro-thrace). Les idoles debout appartiennent au contraire au groupe de Butmir.

— *Vases anthropomorphes de l'époque néolithique* (Obzor Preh. 1930-1931). Ces vases ne représentent qu'une partie du corps humain, généralement la partie inférieure. Ils se retrouvent dans tout le domaine de la céramique rubannée et se rattachent à la même idée religieuse que les idoles.

— *Contribution à l'époque de la grande migration des peuples dans le bassin des Carpathes* [(Obzor Preh., IX (1930-1931)]. Trouvaille en Slovaquie de 2 tombeaux appartenant vraisemblablement aux Huns avec objets romains, mais aussi caucasiens.

— *Pistyan au temps de la domination romaine sur le Danube* (Mitteilungen der Museumgesell. Pistyan). Tombes de princes germaniques Quades (en allemand).

Kandyba (Dr Oleh). — Notes diverses.

— *Les outils en pierre de la céramique peinte néolithique en Galicie orientale* (Obzor Preh., 1930-1931). Rés. français.

Leur similitude avec ceux de la céramique rubannée, sans l'influence nordique que soutiennent les auteurs allemands.

— *Tombeaux pillés de l'âge de la Tène à Prague-Kobylisy* (Obzor Preh., 1930-1931). Résumé français.

Sept tombeaux avec très peu d'objets funéraires. Squelettes étendus sur le dos, avec la tête vers le N.-O.-O.

— *Objets de la civilisation de Tripolje dans les collections universitaires de Prague* (Pamatek arch., II). Tombes annietitziennes de Prague-Kobylisy. En tchèque.

Fuerst (C. M.). — *Zur Kentnis der Anthropologie der Prœhistorischen Bevolkerung der Insel Cypern.*

Importante étude d'un grand nombre de crânes des époques du Bronze et du Fer, trouvés à Lapithos, Melia et Eukomi. La majorité sont brachycéphales, ce qui les rattache aux populations de l'Asie mineure, du type arménoïde. Ce rapprochement est accentué par les déformations intentionnelles de la plupart de ces crânes, opérées suivant trois types. L'une dite occipito-frontale se retrouve chez les Arménoïdes. La seconde dite « en longueur » serait due à un peuple du Mitanni ou de la Syrie. La troisième serait propre à l'île même. — Publications de l'Université de Lund (Suède), 106 pp., 52 fig., 48 pl., 1933.

Field (Henry). — *Prehistoric Man Hall of the Stone Age of the Old World.* Publications du Field Museum of Natural History, cahier 31, Chicago, 1933, 44 p., 8 planches, 1 carte.

Description de la section préhistorique du Musée Field de Chicago, avec exposé succinct de l'état actuel de la science.

Van Bulck (Dr G.). — *Beiträge zur Methodik der Vœlkerkunde* (Contribution à la méthode de l'Ethnologie). Wiener Beiträge zur Kult. u. Ling, 256 p., 1931.

C'est l'exposé de la méthode si savamment développée depuis quelques années par le centre important d'études ethnologiques de Vienne,

créé par le P. Schmidt en s'appuyant sur l'ouvrage de Grœbner : *Méthode de l'ethnologie*, Heidelberg, 1911. L'auteur distingue dans la Vœlkerkunde l'Ethnographie qui relève les faits, et l'Ethnologie qui les interprète. Il définit l'Ethnologie : Science psychologique, historique et culturelle des peuples de la nature, et des débuts de l'Humanité depuis son état de nature. Il pose les règles de cette étude, montre qu'elle doit contrôler les observations directes par l'Anthropologie,la Linguistique et la Préhistoire, et lui donne comme but une synthèse établissant des cycles culturels, avec leur chronologie et leur développement.

G. Poisson.



BIBLIOGRAPHIE

Devèze (Dr Mario). — Las hormonas de la Saliva (commucaciòn previa presentada al Ve congresso national de medicina. Rosario de Santa Fe, septembre 1934). Buenos-Aires, 1934.

Vilaseca (Salvador). — Les Coves d'Arboli (camp de Tarragona) (extret del *Buttliti arqueologic*, publicacio de la Societad arqueologica. Tarragonesse, epoca 3er, nos 47, 48, 49, an. 1934).

Graf (Dr Lucia). — Uber Skelettfunde aus Calanda (Kanton Graubünden) (Separatausdruch aus : *Bulletin der Schweizerischen Gesellchaft für Anthropologie und Ethnologie*, 1933-1934, S. 21-49. Bern, Büchler et Co).

Schlaginhaufen (Dr Otto). — Uber familiäres Vosorkommen der Uber-strecksbarkeit der Gelenke der Hand (Sonder-Abdruck aus dem : Eugen Fisch Festband. *Zeitschrift für Morphologie und Anthropologie*, Bd. XXXIV, 1934, S. 386-397).

— Das hallstättische Skelett von Othmarsingen (K. Aargau) und der Hallstattmensch auf dem Boden der Schweiz (Buchdruckerei Gebr. Fretz A. G. Zürich, 1934).

Phusis (Maurice). — Classification universelle systématique et coordonnée des connaissances humaines, précédée d'un Essai de discours sur la logique (Collection Phus., librairie Amédée Legrand, 93, boulevard Saint-Germain, Paris, 1934, prix 10 fr.).

Lemonnyer (A.), O. P. ; Tonneau (J.), O. P., et Tronde (R.). — Précis de sociologie avec une introduction du R. P. Debon, O. P., professeur aux facultés libres de Lille (Edition Publira, rue Adolphe Thiers, 53, Marseille, 1934).

Bastin (Dr A.). — La civilisation énéolithique dans le département des Ardennes. Les mégalithes de Saint-Marcel (1 fascicule orné de quatre figures h. t., éditions La Grive, typog. A. Amiaux, Charleville, 1933).

— Sur la présence de l'hippopotame quaternaire dans le Nord-Est de la France (ext. des *Annales de la Société géologique du Nord*, t. LVII, imprimerie centrale du Nord, 12, rue Lepelletier, 1933).

Moszynski (Kazimierz). — Kultura Ludowa Slowian (*Polska Akademia Umiejetnosci*, Krakow, 1934).

HERMANN (A., professeur à l'Université de Berlin). — Unsere Ahnen und Atlantis (Klinkhardt u. Biermann, Berlin, 1934, prix 4 m. 50).

MARTIAL (Dr René). — La race française (*Mercure de France*, Paris, 1934, 24 fr.).

DUJARRIC DE LA RIVIÈRE (R.) et KOSSOVITCH (R.). — Les groupes sanguins en anthropologie (Ext. des *Annales de médecine légale de criminologie et de police scientifique*, avril 1934). Paris, librairie J.-B. Baillière et fils.

ARCHIVES du Muséum d'histoire naturelle de Lyon, t. XIV (J. Desvignes et Co, éditeurs, Lyon, 1934).

MONTANDON (George). — L'ologénèse culturelle. Traité d'ethnologie cyclo-culturelle et d'ergologie systématique. Paris, Payot, in-8o, 778 p., 438 fig., 7 graphiques, 19 cartes, plus 12 cartes et 32 planches hors texte, 1934. F. 100.



Le gérant : EMILE NOURRY.

1130. — Impr. Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris. — 3-1935

La Rédaction de la Revue a la douleur de faire part à ses lecteurs de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de son Directeur,

M. NOURRY-SAINTYVES

décédé le 27 avril dernier.

Un prochain numéro de la Revue lui sera entièrement consacré.

AU SUJET DE LA LANGUE DES FANG ET DE SES LOINTAINES ORIGINES

Par le R. P. H. TRILLES.

Nous n'entendons nullement dans le présent article présenter une monographie des Fang, — ce sera d'ailleurs l'objet d'un prochain volume, — ni discuter leur nombre qui oscille, d'après les auteurs, de quelques milliers, peut-être une centaine de mille, chiffre évidemment beaucoup trop faible, à celui de quelques millions, chiffre exagéré. La vérité est entre les deux. Nous présentons simplement quelques notes au sujet de leur langue, de sa transcription et surtout de ses origines. Les livres assez nombreux que nous avons écrits en cette langue nous permettent peut-être d'avoir une opinion raisonnée et suffisamment scientifique.

D'où viennent les Fang.

I. — Le territoire Fang.

Les Fang sont, et de beaucoup, la tribu la plus importante du Gabon.

Tout le Nord gabonais est peuplé par cette race de façon à peu près exclusive. Ses différentes branches, nommées d'après leurs dialectes, Mékés, Betsi, Fong, Ntou, Nzamane, occupent la région limitée au Sud par l'Ogowé, à l'Est par l'Ivindo, au Nord par le Cameroun, et à l'Ouest par l'Océan Atlantique, c'est-à-dire en A. E. F. du 1° L. Sud au 2° L. Nord, et en longitude de 9°30 à 13°, soit un territoire d'environ 1.200 km. de long sur 800 de large. Mais, et toujours en A. E. F., à l'Est de l'Ivindo, deux autres tribus, l'une moins importante, les Dzandzama, l'autre davantage, les Dzem, leur sont étroitement apparentées, comme mœurs et comme langue, la différence étant beaucoup moins grande assurément, par exemple, qu'entre Espagnols et Portugais ; un peu plus loin encore, Bakwélés et Bakotas, bien qu'un peu

plus distants, ne constituent cependant avec eux qu'un seul rameau.

Bakélés et Shakés, au Sud de l'Ogowé, dans la région de Ndjolé, se rapprochent également beaucoup de la race fang et la séparation en langues et tribus distinctes ne doit pas remonter très haut. Les différences dialectales sont là encore moins grandes qu'en France entre langue d'oc et langue d'oïl.

S'éloignant davantage, mais encore assez rapprochés, viendraient ensuite les Bakotas et les Bakélés, puis les Bendjambis et les Batékés.

Mais, notons-le bien, cette aire de dispersion ne concerne que l'A. E. F. Les Fang occupent encore toute la Guinée espagnole, soit 400 km. sur 400 km. ; et un peu plus ; en outre, une partie très considérable du Cameroun. Leur aire d'occupation occupe, en somme, un territoire près de trois fois supérieur à l'étendue de la France (1).

II. — La langue fang.

D'après Delafosse, G. Bruel et Mlle Homburger, les Fang n'appartiendraient pas à proprement parler à la famille Bantou, mais constitueraient seulement une famille apparentée. Pour R. Avelot, au contraire, qui a beaucoup travaillé cette question très complexe des langues Bantoues, le Fang, avec les six dialectes qu'il réunit, constitue un des cinq sous-groupes du Groupe Nord-Occidental bantou de l'A. E. F. Pour nous, il ne saurait y avoir aucun doute, les Fang sont de purs Bantous et les études approfondies que nous avons faites de leur langue, études confirmées par celles de spécialistes tels que Mgr Martrou et l'abbé indigène A. Walker, très érudit en ces matières, ne font que confirmer cette opinion.

Au sujet de la langue, le Capitaine Maignan, dans ses *Etudes sur le pays pahouin* écrit : « La langue pahouine n'en est pas une, les dialectes sont nombreux : différences de prononciation, voire même différences d'appellations des mêmes objets, et différences de syntaxe. Pourtant les indigènes de régions différentes se comprennent entre eux, mais ces dialectes variés ont motivé la division en terres. Chaque division comprend donc, dans l'ensemble, des gens vivant sur une même terre et parlant le même dialecte. Citons les Betsi, région d'Omwane, les Makai (Chinchoua), les Ntoum au Nord du Woleu, les Boulai au Sud du Cameroun. Mais, je le répète, cette division est fictive : puisqu'on trouve des villages d'une même tribu, les Békoué

1. En 1912, les Fang proprement dits occupent un territoire de 450.000 k^2. Fr. Valdi, *Le Gabon.*

par exemple, chez les Betsi et chez les Ntoum, et que l'un des villages békoué établi chez les Ntoum deviendrait betsi si, obéissant à la loi des migrations, il venait habiter en terre betsi. » (*Bulletin de la Société des Recherches Congolaises*, nº 14, ann. 1931, p. 78.)

Nous ne nous arrêterons pas une minute à réfuter des opinions aussi erronées en matière ethnographique et ethnologique. Citons un exemple typique. Un village bas-breton va s'établir en Languedoc. Les enfants oublient vite leur langue maternelle et ne parlent plus que celle de leur nouveau pays. Ils émigrent encore, vont dans un autre pays, apprennent une autre langue. Conclusion : il n'y a ni race ni langue bretonne ! Un tel exemple montre de plus combien, soit dit en passant, ceux qui se mêlent d'écrire des monographies d'un peuple et de parler de sa langue devraient tout d'abord la connaître, et même parfaitement. Là encore, faute de cette connaissance élémentaire, combien se trompe lourdement le capitaine Maignan. « Le village, dit-il, est habité par les gens d'une même tribu (ayong) », ce qui n'est pas toujours juste, et « d'une même famille (mwôg) », ce qui est faux très souvent. De plus, nous ignorons totalement ce mot « mvôg ». La sous-tribu se traduit par Etunga, la famille par Ndzang. Le mot Mvourk,et non mwôg, désigne le propre village de quelqu'un, son village d'origine. Les Mveul, dit-il ailleurs, sont des associations de villages en vue d'une razzia ; la vraie signification de ce mot, mvoule et non mveul, est le créancier qui réclame son dû avec insistance. Et combien d'autres exemples pourrions-nous encore citer !

* * *

Etudes sur le pays pahouin, écrit donc le Capitaine Maignan, suivant en cela la leçon des Cartes officielles qui, toutes, portent « fang ou Pahouins » ou encore Mfans ou Mpawins. Si étrange que cela puisse paraître au premier abord, il ne s'agit nullement là de deux appellations similaires d'un même peuple, tel Français et Gaulois, mais d'un seul et même mot. En effet le vocable « Pahouin » est une simple corruption du mot « Fang ». En transposant le mot dans leur langue, les autres tribus en ont fait Mpang, Pango et Pangwé, Pamo, Pamou, Pamoué, Mpawin, etc., suivant leurs procédés de prononciation. Finalement, les Français, eux, ont écrit Pahouins. Mais le vrai nom de la race est « Fang ». Si l'on demande en effet à un individu de cette tribu : « A quelle race appartiens-tu ? » il répondra invariablement : « Mé ne mone Fang », c'est-à-dire : « Je suis un individu fang ».

Avant de passer plus loin, disons un mot encore au sujet de la transcription des mots fang en français que nous adopterons au cours de cette étude. La question est d'importance ! Et si au cours d'un de ces Congrès ethnographiques où l'on parle beaucoup, mais où on ne résout pas grand'chose, on pouvait se mettre tous d'accord, une bonne fois, l'Ethnologie serait singulièrement facilitée. Espérons !

Sans nous occuper de nos autres Colonies africaines, où la confusion est tout aussi grande, voyons en effet ce qui se passe pour le Gabon ou, si l'on préfère, pour le Congo français.

Les missionnaires protestants américains qui sont venus les premiers au Gabon, ont employé l'alphabet anglais, pour écrire les mots indigènes. C'était tout naturel de leur part; leurs successeurs ont continué et continuent encore aujourd'hui. Et voici une première transcription.

Après eux, vinrent les missionnaires catholiques français. De même que les missionnaires protestants français qui les suivirent de près, ils adoptèrent tout naturellement l'orthographe française. Les premiers ouvrages indigènes édités par eux le furent d'après cette méthode. Ce fut une seconde transcription. Elle présentait tout au moins deux avantages. Les jeunes enfants, passant par nos Ecoles, écrivaient ou lisaient leur langue écrite avec les mêmes lettres et les mêmes signes qu'ils trouvaient en français. De l'une à l'autre le passage était facile, la transition aisée, et le maître était là pour rectifier ce que la prononciation avait tout d'abord évidemment de défectueux. L'oreille corrigeait l'intonation et vice versa. Deuxième avantage : les missionnaires qui écrivaient et composaient les ouvrages de vulgarisation ne le faisaient pas avant de savoir la langue indigène à fond, apprise dans les villages, et avec les anciens. Non seulement ainsi ils parlaient purement, mais de plus, rapprochant les mots, étudiant racines et syntaxe parfois si compliquée, ils évitaient les erreurs où tombaient si souvent et tombent encore les autres Européens. Chez ceux-ci, en effet, domine un principe, « écrire comme on entend ».

Si les missionnaires donnaient, d'après le français et le génie de la langue, une deuxième espèce de transcription, sinon scientifique, cela évidemment non, mais du moins correcte, facile, et appropriée aux besoins des deux peuples, combien au contraire antiscientifique et fautive cette troisième transcription, « écrire comme on entend ».

En même temps que les missionnaires en effet, l'Administration s'implante dans le pays. De là, nombreux administrateurs, colons, voyageurs, soldats, expéditions commerciales et militaires. D'où encore, — c'est juste et nécessaire, — nombreux rapports, récits, pa-

labres, jugements. Il faut bien écrire de nombreux mots indigènes, les transcrire aussi sur les cartes. Deux méthodes. La première, écrire soi-même, comme on entend. Disons beaucoup plus justement écrire *comme on croit entendre,* sans évidemment se préoccuper du génie de la race indigène, des racines, des élisions possibles que l'on ignore totalement ! Résultat merveilleux ! Supposons un moment un Anglais totalement ignorant du français, ou réciproquement, transcrivant à sa façon, comme il l'entend, les mots que l'on prononce devant lui ! Chacun aura écrit comme il entend ! Mais qui s'y reconnaîtra ! Et cependant les deux langues sont relativement assez près l'une de l'autre ! mais quand il s'agit d'une langue aussi éloignée de la nôtre qu'une langue africaine avec ses clicks, ses sifflantes, ses rauques gutturales !

Ecrire comme on entend ! Mais encore, même entre compatriotes, entendons-nous bien de la même façon ? Quiconque a suivi les cours du savant abbé Rousselot a vu avec étonnement combien différaient les auditions d'un mot, d'une phrase, par plusieurs individus, auditions reproduites ensuite au tableau noir par les vibrations qui, elles, ne se trompaient pas ! Ne pouvons-nous pas d'ailleurs le constater presque journellement nous-mêmes! Là où un Parisien dira tout simplement « le pain et le vin » nos braves compatriotes de Marseille et lieux circumvoisins, répèteront de leur voix sonore et chantante, pointe d'ail et assent du terroir, « le paing et le ving »; un bon Alsacien transcrira « le bain et le fain » et tous les deux jurent être dans le vrai.

De plus, ces messieurs transcrivent d'après leur interprète, au moins la plupart du temps, et celui-ci, ordinairement d'une autre race, prononce à son tour d'après le génie de sa langue, et dira, par exemple, « mpang » au lieu de « fang », ou plus loin encore « mpawin », et bien que Pahouin soit authentiquement « fang », on conviendra que le mot est singulièrement déformé! Il nous souvient, on nous permettra cette courte anecdote, d'un de nos anciens Evêques, fils de la noble Alsace, qui prétendait savoir fort bien la langue, et qui de caractère assez rude, prétendait être obéi à la lettre et avec promptitude. Nous étions un jour ensemble en pirogue dans l'Estuaire, lui au gouvernail et moi lisant. Le vent s'élève tout à coup : « Ferle la voile », crie Monseigneur en langue indigène. Mon chef catéchiste le regarde ahuri ! « Ferle la voile, te dis-je ! » L'autre est encore plus ahuri. « Alors, me dit-il, voilà comme vos hommes m'obéissent ? C'est du propre ! » Absorbé par ma lecture, je n'avais pas entendu. Aussi, m'adressant à mon homme : « Eh bien, obéis vite ! » Et celui-ci alors, avec un

respect grand, s'approcha et administra à Monseigneur un magistral coup de pied là... où vous devinez, d'où plongeon subit, bain forcé et colère intense ! Que voulez-vous ! mon homme avait obéi, ignorant qu'en Alsace les b se transforment en p et les d en t, sans compter le reste ! On n'en est pas moins excellent Français. Mais, de là, troisième transcription des mots et combien fautive !

Frappés de ces inconvénients, constatant de plus que dans nos alphabets européens, certaines lettres représentent des sons que l'on ne trouve pas dans les langues africaines, que surtout et beaucoup plus fréquemment, les idiomes nègres ont des sons, tels les « clicks » pour ne citer que ceux-là, ou encore certaines consonnances sifflantes ou gutturales que ne possèdent pas les alphabets européens, certains missionnaires adoptèrent résolument la transcription phonétique du R. P. Schmidt, Directeur général de l'Anthropos, savant spécialiste et ethnologue de renom universel. Ils avaient raison, car c'était marcher avec la science et, de plus, adopter des principes déjà très répandus. Pour notre part, nous suivîmes cette méthode et sommes heureux d'y être resté fidèle. C'est une quatrième méthode de transcription.

Mais quelques autres préfèrent suivre la méthode de phonétique du P. jésuite Van Geneken. Ils sont heureusement assez rares, mais n'en donnent pas moins une cinquième méthode.

Le R. P. Sacleux, de la Congrégation du Saint-Esprit, ancien missionnaire au Zamguebar, très savant ethnologue et élève de l'abbé Rousselot, professeur de phonétique au Collège de France, ne voulut pas admettre les principes du R. P. Schmidt, peut-être un peu trop allemands à son gré, et écrivit à son tour une nouvelle phonétique assez différente, nous le reconnaissons sans peine, très savante et adéquate au sujet. Mais combien compliquée ! L'indigène qui lit sa langue ainsi écrite ne s'y reconnaît plus en français ! et c'est là un des moindres défauts ! Compliquée ! en effet ! Citons : ĉ égale ch dur allemand, m̦ remplace m et n préfixe, ṅ comme ng, ṷ comme gn, i = r grasséyé, ẇ = ui, à ouvert, á fermé, ã = an, ân = ang, è ouvert, î = in, œ = e, î = des spirantes, *i̮* des mouillées, K^c une aspirée, ' l'accent tonique, etc. C'est très juste, très savant, mais autant fait pour enseigner leur langue à des enfants que la grammaire complète à des marmousets ! Et surtout, quand un indigène saura ainsi très bien écrire sa langue, il l'écrira... pour qui ? En tout cas, ni pour le colon, l'administrateur, l'Européen avec lequel il se trouvera en relation, qui l'enverra tout simplement promener, et lui dira : Ecris donc en français ! Gros inconvénient et sixième transcription.

Et puis, autre chose ! Tout récemment, un de nos anciens élèves,

M. l'abbé André Walker, écrivait un article fort remarquable sur les langues du Gabon. Comme il l'avoue ingénument, bien que partisan très résolu de la méthode Sacleux, « Nous aurions bien voulu, dit-il, nous servir des caractères d'écriture phonétique pour la transcription des mots indigènes employés dans cet article. Mais *la foule* de ces caractères et leur approvisionnement en quantité suffisante pour la composition d'une étude aussi longue devant entraîner des dépenses importantes, nous nous voyons, à notre grand regret, forcés de nous servir de notre alphabet français. »

Eh ! oui ! et dans son *Dictionnaire Fang*, Mgr Martrou a, lui aussi, quelque peu modifié la méthode: La question « argent » si importante, est là. Chacun rogne un peu, économise ici ou là, retranche tel signe. Et voilà en gros une septième transcription ! Or, si l'on veut bien considérer que la bibliographie des ouvrages en fang, par exemple, ne compte guère plus de dix à quinze volumes, et encore, on avouera que voilà des gens singulièrement riches en alphabets ! D'autant qu'il ne faut jamais désespérer ! Un nouveau savant nous donnera bien une huitième et non dernière transcription !

Pour nous, écrivant pour des Français, sauf indication contraire, que nous donnerons en temps et lieu, nous adoptons tout simplement l'orthographe française, mais avec les restrictions indiquées plus haut de connaissance préalable de la langue. Ces quelques considérations ne sembleront peut-être pas inutiles, d'autant que tout récemment, un de nos meilleurs missionnaires, le R. P. Jaffre, missionnaire à Brazzaville depuis 1911, a édité une méthode pratique de Lari-Français. En rendant compte de cet ouvrage, voici ce qu'en disait l'excellent *Bulletin de la Société des Recherches congolaises*: « Le P. Jaffre a voulu, avant toutes choses, faire œuvre pédagogique. Il n'a point prétendu à la rigueur scientifique d'un savant glossaire établi suivant toutes les règles de la philosophie bantoue. Il a simplement voulu donner aux blancs et aux noirs un moyen commode et clair de se comprendre, dans la forme naturelle où la langue moule la pensée. Le noir s'exprimera en français simple et correct, le blanc en « Lari » pur, c'en sera fini des sabirs petit-nègre.

« ... L'idée maîtresse de la méthode est l'usage exclusif des lettres latines avec leur valeur dans notre propre langue. Il a renoncé à la discrimination des caractères par la recherche du son dans les différents idiomes européens, caractères alourdis de signes diacritiques qui exigent du lecteur les connaissances d'un polyglotte consommé.

« Le R. P. Jaffre a le premier dans un ouvrage de ce genre (ce n'est pas absolument juste) rompu avec les traditions et les règles des

Congrès internationaux de phonétique bantoue, phonétique généralement calquée sur les valeurs sonores des dialectes anglo-saxons. Il a non moins courageusement abandonné dans un humble sentiment de vulgarisation les préceptes du R. P. Sacleux, conclusions logiques des magnifiques expériences de l'abbé Rousselot. Point de visées scientifiques : un empirisme pratique : être le lien entre le Français et l'Indigène qui « monalphabète » passera sans fatigue ni problème nouveau de sa langue à la nôtre, et réciproquement... »

On ne saurait mieux dire ! Et si l'on veut bien nous permettre de finir par une brève conclusion : L'Européen qui aura appris la langue indigène écrite avec cette multitude de signes indiqués plus haut ne saura, au fond, la parler que par un contact prolongé avec l'indigène, absolument comme un Français qui ayant appris l'anglais dans son cabinet de travail, anglais même écrit avec tous les signes nécessaires, irait ensuite en Angleterre. Certainement, il ne comprendrait rien et ne serait pas davantage compris. Quant à l'indigène, ayant déchiffré péniblement ces rébus, et ne les retrouvant plus en français, il maudira le temps perdu et les modifiera de lui-même. Au fond, plus un alphabet est simple, meilleur il est... pour ce que l'on en fait ! Nous admirons très profondément l'œuvre et le travail des savants, nous l'admirons... et les leur laissons ! Aux enfants, le bon petit alphabet, ce vieux ba be bi bo bu ; aux vieux savants, la savante et intégrale phonétique, les tildes, les graphies et les signes diacritiques les plus divers.

L'excellent *Bulletin de la Société des Recherches congolaises*, édité à Brazzaville, publiait donc tout récemment, en mars 1931, une « Etude sur le pays pahouin » par le Capitaine Maignan. Ce travail, déjà un peu ancien, n'eût pas perdu grand chose à demeurer inédit. Le Capitaine Maignan, ses notes le prouvent, fut un excellent administrateur colonial, et un bon et vaillant serviteur de la France. Il fut tué en effet au combat d'Aïn-Galaka, au Tchad, le 21 novembre 1913, au moment où, à la tête de ses hommes, il franchissait la porte de la Zaouia. Bon géographe, nous le concédons sans peine, il n'avait rien d'un ethnologue.

« La race pahouine, dit-il, se rattache à la grande famille bantoue. On a beaucoup discuté sur son pays d'origine (Voir en effet Avelot (1), *Les Migrations pahouines*). On a prétendu qu'elle venait de la Haute Ethiopie. Il est même un auteur, le docteur Gunther Tessmann (2), qui a dit que la forme de certaines coiffures et des couteaux des indigènes de la haute région, formes visiblement inspirées de celles du casque et du glaive du légionnaire romain, étaient l'indice du contact pos-

sible dans un passé lointain des Pahouins et des troupes de l'ancienne Rome. Il est moins douteux d'admettre qu'ils viennent de la Haute-Sangha, et rien dans leurs coutumes et leur caractères ne permet de supposer qu'ils aient à une époque, même très lointaine, habité un pays non forestier. La forêt a marqué ces races d'une empreinte telle qu'il a fallu très certainement des siècles et des siècles pour créer une si parfaite harmonie entre cette terre ingrate et ceux qui l'habitent. »

Que la race pahouine se rattache à la grande famille bantoue, il ne saurait y avoir sur ce point aucun doute vraiment fondé. Nous l'avons déjà dit plus haut. Tout ce que l'on pourrait prétendre à ce sujet serait d'affirmer, et c'est notre opinion d'aujourd'hui comme voilà quarante ans, que le rameau fang est un rameau excentrique et probablement un des rameaux les plus excentriques de la race bantoue. Voici plus de trente ans, nous imprimions déjà, dans notre livre *Quinze années au pays noir* : « Mais aussi le Fang est le moins Bantou de tous les Bantous. Jetés en vedette à une de leurs extrémités, véritables guerriers des marches, opposant aux progrès de l'Islamisme leur bloc impénétrable, les Fang sont un des chaînons intermédiaires qui relient les races du Nil et de la Lybie aux races chamitiques proprement dites. Aussi leurs mœurs et leurs coutumes participent-elles des uns et des autres. Ils seront chasseurs, mais aussi pasteurs, noirs, mais aussi rouges et parfois blancs, féroces, et souvent d'accueil facile et agréable »

Bantous, certes, comme leur langue le montre, et comme nous allons le montrer tout à l'heure. Bantous. Aussi ne saurions-nous en rien souscrire à ce qu'écrivait à leur sujet dans le *Tour du monde*, en 1868, Vivien de Saint-Martin : « Un peuple nomade qui de proche en proche s'est étendu à l'Ouest jusqu'au Golfe de Bénin et aux approches du Gabon, les Fan, présente dans sa configuration les traits caractéristiques de la race caucasique (*sic* !) : le teint clair, la chevelure longue et douce, le profil européen : ils appartiennent sans contredit à la race *blanche* africaine ».

Ce bon monsieur Vivien de Saint-Martin ne les avait certainement pas vus de près, et ses informateurs pas davantage ! Mais souvent ainsi on écrit l'histoire... et la géographie !

Bantous donc. Le plus ancien dictionnaire bantou que nous possédions, datant du XVIIIe siècle, vient d'être tout récemment publié à Louvain. Nous nous proposons de le comparer prochainement avec le fang. Mais, en attendant, rapprochons tout d'abord le fang du plus ancien idiome bantou, ou du moins d'un des plus anciens, le *Lukonde*,

qui se parle non loin de la Côte Orientale, dans le massif des monts Elgon. Le Lukonde passe, à juste raison croyons-nous, pour une des langues bantou les plus pures. En même temps, il est reconnu par tous comme un des plus archaïques. D'après le savant Johnston, auteur d'un dictionnaire très estimé (l'ouvrage étant écrit en anglais, nous avons conservé l'orthographe adoptée, en particulier, u = ou, et e = é) il remonterait au moins à trois mille ans.

Anglais	Français	Lukonde	Fang
Arrow	Flèche	Olusala	Ebè
Back	Dos	Gumugongo	Nkaréli
Banano	Banane	Edôte	Ekon
Beard	Barbe	Obunwanwa	Nzel
Bee	Abeille	Endjukhi	Mvufung
Bird	Oiseau	Inyongi	Onon
Body	Corps	Gumubiri	Nul
Bone	Os	Li-gumba	Evès
Bow	Arc	Ubuingu	Mbèñe Pt Arc Eñinga
Breast	Poitrine	Libere	Tshü
Brother	Frère	Wandaye	Ndzang
Canoe	Canot	Indebe	Elen de Elende en mpongwé
Chief	Chef	Omwami	Khuma
Chield	Enfant	Omwana	Monge, mone
Cloth	Habit	Engubo	Ethu
Country	Pays	Siarô	Si
Crocodile	Crocodile	Igôna	Ngan, Ngôme
Day	Jour	Kumutigini	Dzô
Dog	Chien	Imbwa	Mvua, mvu
Door	Porte	Kumuriango	Mbi nda (de la maison)
Dzum	Tambour	Eñma	Ngom
Ear	Oreille	Kukutu	Alo
Egg	Œuf	Inyungu	Aké (Khu)
Elephant	Eléphant	Ndzôfu	Nzork
Eye	Œil	Diso	Dzio
Face	Figure	Busô	Ashô
Fear	Crainte	Unruri	Amare
Finger	Doigt	Lu-wala	Oñu
Fire	Feu	Kumuriro	Ndua
Fish	Poisson	Kiñeni	Kos
Foot	Pied	Sikire	Akhul
Goat	Chèvre	Imburi	Kaba
Hair	Chevelure	Izurre	Esil
Hand	Main	Sikôfu	Nro
Hippopotamus	Hippopotame	Mfubu	Ngube
House	Case	Inzu	Nda

Anglais	Français	Lukonde	Fang
Hunger	Faim	Iuzara	Nzè
Iron	Fer	Esiuma	Eki
Knife	Couteau	Gumubano	Okeng
Leg	Jambe	Indumbu	Abo
Man	Homme	Umu, umundu	Mur ou Mu
Meat	Mets	Iñyama	Nyama
Moukcy	Singe	Ekima	Nkima, Kwé
Moon	Lune	Gumwezi	Ngou
Mountain	Montagne	Likulu	Nkôl
Nail	Mâchoire	Evitere	Ya
Name	Nom	Esina	Edzü
Neck	Cou	Likôsi	King
Night	Nuit	Sirü	Alu
Nose	Nez	Gamôlô	Edzü
Parrot	Perroquet	Kwa-sin	Kôs
Pigeon	Pigeon	Li-uzi	N-Zum
Place	Endroit	Andu	Nda
Rain	Pluie	Ifula	Mveng
River	Rivière	Lulusi	Oshu
Road	Route	Iugira	Nzen
Tooth	Dent	Linô	A-shong
Tree	Arbre	Gumuti	Eli
One	Un	Gumwe	Fo ou Oshua
Two	Deux	Tsiwiri	Bè
Three	Trois	Iratu	La
Four	Quatre	Tsina	Nei
Five	Cinq	Itano	Tan
Six	Six	Mukaga	Sam
Seven	Sept	Musafu	Nzangwal
Eight	Huit	Kinanc	Onwam
Nine	Neuf	Kienda	Ebvul
Ten	Dix	Ekumi	Agum

Au premier abord, les deux langues paraîtront très éloignées, — et elles le sont de fait — n'ayant presque rien de commun, — ce qui serait faux. Il est nécessaire en effet de remarquer, et cette observation vaut pour la suite, que tout d'abord, le fang, langue de chasseur où le parler est bref, abrège les mots autant que possible, coupe les finales sans hésitation, et c'est là chez lui habitude constante. Ainsi pour ne citer que quelques mots récemment introduits chez lui des tribus voisines, on les trouvera ainsi transformées :

Atangani	un Européen	Ntange
Epele	Assiette	Efèl
Elende	Canot	Elèn
Elashi	Verre	Elas

Elèlou	Barbe	Nzèl
Ndzégo	Tigre	Nze
Ikondo	Banane	Ikon
Erere	Arbre	Eli

et combien d'autres que nous pourrions citer !

Remarquons encore que les préfixes, qui jouent en bantou un rôle si important, changent très fréquemment pour un même mot d'une langue à l'autre. Ainsi Likulu, montagne, N-Kôl, U-mu, homme, Mu, U-muri, crainte = A-mare.

Que les changements d'une lettre en une autre, suivant d'ailleurs des règles de phonétiques précises qu'il serait trop long d'énumérer ici, sont très fréquentes. Ainsi M-fumu = N-gube, hippopotame, Bu-sô, figure = A-sô.

Enfin, — et cette observation est très importante, — souvent, dans une langue, le mot est composé, tandis qu'il ne l'est pas dans l'autre, d'où une dissemblance plus factice que réelle ; ainsi Iñyungu, œuf de poule, = Aké, œuf s-e-Khu, de poule. En joignant à ces raisons primordiales les différences de transcription que nous avons signalées plus haut, on se rendra facilement compte que le fang demeure une langue bantou, mais déjà fort éloignée des langues originelles.

Nous pouvons ajouter pour terminer que dans plus d'un cas le mot Likonde peut très bien n'être pas le mot exactement correspondant du mot fang. En ces langues bantoues, très riches en vocables désignant plusieurs états d'une même chose, il est très facile de s'y tromper. Ainsi Nzèn un sentier, Ekong un sentier d'éléphant, Ngal une femelle, Ekuma, une femelle d'animal sauvage, Mur un homme, Ekwark un homme fait, E sol, la pointe du nez, ou parfois des mots absolument synonymes, tels Ekubega = Eyakol, paupière. De plus enfin les mots absolument semblables, mais dont le sens diffère absolument, soit les homonymes, tels Etam, fontaine et un seulement, Etea cimier et femme otage. Esé travail, cire, amas de feuilles, Nlem cœur, bonté, vouloir, Ntera barrique, ramolli et combien d'autres !

Très souvent, on a voulu rapprocher les Fang des Nyam-nyam ou Asandeh, race lybio-nilotique. Certains détails de mœurs et de costume, d'armes et de coutumes tendent bien à prouver qu'il y ait eu, à certaine époque donnée et déjà lointaine, des rapports de voisinage ou même de compénétration. Ce qui, d'ailleurs, renforce notre propre thèse de l'ancien habitat des Fang dans les marais du Haut-Nil. Mais à côté de ces ressemblances, que l'on pourrait à la rigueur taxer de fortuites, il est bien évident que les deux langues, à savoir fang et

a-sandeh n'ont aucune espèce de rapport. Pour que l'on puisse mieux comparer, nous choisissons les mêmes mots autant que possible que précédemment :

	A-Sandeh	Fang
	—	—
Flèche	Gouanza	Ebè
Dos	Guiguissé	Nkaréli
Barbe	Mangéngouâ	Nzèl
Abeille	Naaguégué	Mvufung
Oiseau	Zirê	Onon
Corps	Kouôto	Nul
Os	Mémé	Evès
Arc	Mbôto	Mbèñe
Poitrine	Ngouâdoussé	Tshu
Frère	Wiliba	Ndzang
Barque	Corôungouâ	Elèn
Habit	Voa	Ethu
Crocodile	Ngadi	Ngau
Jour	Ramè	Dzô, etc.

Mieux que toute autre preuve encore, la numération des deux peuples montre leur dissemblance absolue :

Ssâ	sur la main droite	Fo
Ioué		Bè
Biâtâ		La
Tiâma		Ni
Tissoué		Tan
Tissoué bâti ssâ	sur la main gauche litt. délivre un, deux, etc.	Sam
Ioué		Nzangwal
biâtâ		Ouwam
Tiâmâ		Ebwoul
Baoué litt. Ba père et youè des deux, s-e mains		Agoum

On ne saurait donc, on le voit, de par la langue tout au moins, assigner aux Fang et aux Nyam-nyam une origine commune.

* * *

« On a prétendu que la race pahouine venait de la Haute-Ethiopie. Il est moins douteux d'admettre qu'ils viennent de la Haute-Sangha, mais rien dans leurs coutumes et leur caractère ne permet de supposer qu'ils aient à une époque, même très lointaine, habité un pays non forestier. »

En imprimant des affirmations aussi énergiques et précises, le brave Capitaine Maignan, nous avons le regret de le dire, faisait tout simplement preuve d'ignorance ethnologique et linguistique profonde.

Que les Fang viennent de la Haute-Sangha, le fait est indéniable et ce n'est pas apporter beaucoup de lumière au débat ! On peut même affirmer qu'ils en viennent à une époque relativement récente. Lorsque, vers 1860, les éléments les plus avancés parvinrent au Como, dépassèrent Donghila et atteignirent l'Estuaire du Gabon, le gros de leurs tribus occupait encore la Haute-Sangha. La loi qui pousse les migrations de peuples vers l'Ouest, d'un côté, les envahisseurs musulmans du Nord, Foulbé en particulier, d'un autre, déterminaient cet exode. Mais auparavant, comme l'a très bien fait remarquer Mgr Martrou, tout dans leurs chants, légendes et traditions, montrent qu'ils occupaient un pays forestier où de même qu'aujourd'hui leur grande occupation était la chasse. Une légende qui appartient à la fois à leur folklore et à celui des Pygmées, légende qui ressemble plutôt à un chant épique, et que nous avons publiée dans notre livre sur les Pygmées, retrace précisément une phase de leurs luttes contre ceux-ci, au sein des grandes forêts.

Pour nous, et nous en donnerons tout à l'heure la preuve, au moins au point de vue linguistique, les Fang, de par leur langue, appartiennent bien au groupe bantou, mais primitivement, ils ont été fortement influencés par les Egyptiens, si même ils n'ont pas été, comme certains le prétendent, une de leurs tribus. Nous ne sommes cependant pas partisans de cette dernière opinion. Bantous, ils le furent d'origine et le restent, mais fortement influencés par les langues des Egyptiens pour avoir vécu en contact immédiat avec eux.

C'est ainsi en particulier que n'ayant vu la mer, en l'espèce l'Atlantique, que très tardivement, à la fin de leur long exode transcontinental, nombre de mots de leur langue gardaient cependant trace évidente d'autres mers vues, tels que « flots », vagues « nager », « écume », « salé », termes absolument inutiles pour eux dans la grande forêt, et que, seuls, d'ailleurs, gardaient chants, légendes, proverbes, ce qui constitue en un mot le fond invariable d'une langue, résistant aux avatars successifs, aux altérations et aux pénétrations et influences étrangères.

Les Fang appartiennent au groupe bantou, mais il faut bien noter qu'ils en constituent le peuple le plus excentrique, et qu'ils semblent déjà, au premier abord, s'en détacher peu à peu.

Un point, d'ailleurs essentiel, ou si l'on préfère, une règle des plus

importantes, les en sépare nettement. Tandis que les langues bantoues se caractérisent par l'abondance des voyelles finales de chaque mot, règle presque invariable, le fang donne précisément le contraire. Aussi, avec celle de ses parents, voisins, amis et alliés, Nzème, Bések ou Boulous, Batékés, Doualla, etc., peut-on définir leur langue : « Une langue polygène à préfixes et suffixes, caractérisée par l'extrême fréquence des consonnes terminales. » Les mots des langues voisines en passant dans la sienne obéiront presque invariablement aux trois règles suivantes :

1° Ils seront raccourcis.
2° Autant que possible, ils se termineront alors par une consonne.
3° On leur ajoutera même parfois une consonne finale s'ils se terminent par une voyelle.

1° Ils seront raccourcis, jamais ou bien rarement allongés. Ainsi Agnambié, Dieu, deviendra Agnam; Epèlè, une assiette, Efel; Elende, un canot, Elen ; Ndzégo, la panthère, Nze ; Erere, un arbre, Eli et ainsi de suite. Nous pourrions multiplier les exemples, ils sont légion.

2° Autant que possible, ils se termineront par une consonne, tout en suivant toujours la règle de raccourcissement précédente. Ainsi Elashi, un verre, deviendra Elas ; Elélou, la barbe, Nzel ; Agomi, dizaine, Agoum ; Ikondo, banane, Ikon, etc.

3° Au besoin, s'ajoutera une consonne finale. Ainsi Mou, homme, deviendra Mour. Brazza, l'explorateur si connu, Brazzar, etc.

Tous les mots que nous avons cités appartiennent à leurs voisins les Mpongwés, mais il eût été tout aussi facile de faire les mêmes rapprochements avec une autre langue voisine.

III. — Parenté de la langue fang avec la langue égyptienne.

A l'aide des traditions et de la langue, nous assignons donc aux races fang, comme origine assez probable, les plateaux des sources du Nil. Plus loin encore, à une époque très reculée, nous les rattacherions volontiers à ces peuples mi-guerriers, mi-pasteurs, contemporains des Hycsos, qui jadis, aux limites de la pré-histoire, peuplèrent l'Egypte. Furent-ils des conquérants envahisseurs ou des vaincus refoulés, repoussés en Haute-Ethiopie, ou dans un pays de vallées et de marais, comme le disent encore leurs légendes : il est presque impossible de le prouver.

Nous servant maintenant des savantes Etudes de Wicwa-Mitra

sur les Chamites, nous mettrons simplement sous les yeux de nos lecteurs un court tableau comparatif entre un certain nombre de mots égyptiens ou sémito-chamitiques et les mots fang similaires. Mieux que tout autre, ce procédé permettra de juger si oui ou non, il y a *parenté, pénétration, filiation directe,* ou *mots importés.*

Il importe bien en tout cas de remarquer :

1° que les deux peuples sont séparés depuis des millénaires ;

2° que si les mots *fang* sont des mots *actuels* de la langue, les mots égyptiens remontent à la plus haute antiquité ;

3° que nous avions déjà donné en partie ces exemples et soutenu ces assertions voilà plus de trente ans, quand nul, à notre connaissance du moins, ne s'en préoccupait ou n'y avait même fait allusion.

Fang —	**Egyptien ou Sémito-Chamitique** —
Abo, mouche piquante.	*Ab*, esp. de mouche, de taon.
Abole, tsétsés, taons.	
Evole, mouches à dard (chang. du *b* en *v* fréquent).	
Aba, corps de garde avec meurtrières pour voir, tirer, etc.	*Aba*, voir, regarder.
Abèña, *Id.*	
Aba, action de percer, traverser.	*Aba*, percer.
Eba, percer.	
Aba, ensemble.	*Epa*, troupe.
Abab, boîte en écorce.	*Aba*, vase.
Abam, fourreau.	
Abub, sachet, étui.	
Abal, la guerre.	*Aba*, s'opposer, résister.
Abang, projectile.	
Abi, le mal, mauvais.	*Abi*, *ab*, le mal, mauvais.
Abung, cavité, creux, d'où embarcadère, où le fleuve s'enfonce dans les terres.	*Abbu*, cavité.
Bale, affûter.	*Ba*, maillet, bigorne.
Ba, tailler, couper.	*Bahi*, couper.
Bark, couper à la hache.	
Efep, éventail. Chang. du *b* en *f*. Voir plus loin, chang. du *p* en *f*.	*Beha*, éventail.
Bale, pencher.	*Beh*, incliner, pencher.
Ebi, fosse à gibier.	*Bô*, trou, fosse taillée.
Ban, esp. de corbeille.	*Ber*, berceau.
Bir, corbeille d'osier.	

Fang —	Egyptien ou Sémito-Chamitique —
Fa, corbeille que l'on porte suspendue.	*Fa*, porter, suspendre.
Fa, germer.	
Fèp, arbre à odeur et graines odorantes (monodora myristica).	*Fèt*, parfum.
Efè, resplendir, briller.	*Fa*, élever, briller.
Fuè ou *fyè*, nouvelle, chose annoncée.	*Fenhu*, engendrer.
Fye, engendrer.	
Fya, filaments comme les cheveux.	*Fo*, chevelure.
Esil, chevelure.	
Afi, rebut.	*Fi*, dégoûtant.
Oko, crochet, objet recourbé.	*Ako*, crochet, objet recourbé.
Nkôl, colline.	
Akokwa, couteau à 2 tranchants, courbé.	
Akap, tranchant.	
Abî, nombreux, beaucoup.	*Api*, nombreux, en grand nombre.
Ebas, inciser, taillader.	*Bas*, inciser, taillader.
Ebôle, se corrompre.	*Bôl*, pourrir, se corrompre.
Mbôle, pourri.	
Efa, grandir, croître.	*Fa*, élever, surhausser.
Efam, pousser, couper (changement du *p* qui n'existe pas en fang, en *f*. Ainsi, de Pagnol, Espagnol, ils font Fagnol ; de Epele, assiette, Efèl ; Pilato, Flateau ; Filato ; Pios, pioche, fios, etc.	*Pèh*, couper.
Efèl, cicatrice de blessure.	
Fula, sale, immonde.	*Fi*, sale, dégoûtant.
Ful, incision.	*Fu*, séparer en coupant.
Efel, cicatrice.	
Fa, couteau.	
Fue, inciser.	*Fu*, séparer en coupant.
Fa, séparation d'une rivière en 2 branches.	
Akong, lance, sagaie, javelot.	*Kou*, percer, trouer.
Ki, force corporelle, pouvoir ; par ext. *Ki* le fer dont on fait les armes qui donnent le pouvoir.	*Ki*, force corporelle, pouvoir.
Ki, monnaie de fer.	
Kuma, possesseur de richesses, riches.	*Ku*, s'élever, posséder.
Ma, possession, héritage.	*Ma*, richesses, biens.
Akork, pierre.	*Keh*, pierre.
Eki, pyrite de fer.	—
Khu, vieillard.	*Kehkeh*, vieillard.

Fang —	Egyptien ou Sémito-Chamitique —
Kwé, singe.	*Kehkeh*, cynocéphale.
Ekerk, mâcher.	*Kek*, manger.
Ekerk, mâchoire, gencive.	
Eking, gosier.	*Kek*, gosier.
Ekô, écorcer.	*Kek*, écorcer.
Ekékang, filaments, radicelles.	
Eki, défense rituelle, magique.	*Kapu*, mystérieux.
Ekong, lance, javelot.	*Ekèn*, frapper.
Ekès, cassant.	*Ekèn*, briser.
Nkiôa, la vague.	*Akiô*, plongeur.
Aia, oui, affirmation.	*Ya*, oui, ainsi.
Ælôa, grands filets de pêche.	*Alooue*, filets de pêche.
Andi, poteaux du séchoir (An-nda), maison.	*Au*, pointe.
Abi, beaucoup.	*Api*, beaucoup.
Aba, poisson de ruisseau, très abondant, frétin.	*Abô*, filet. *Abti*, pêcheur.
Nkioa, la vague, le flot.	*Kio*, nager, plonger.
Dzork, nager, se soutenir sur l'eau.	*Dzon*, flotter, se soutenir sur l'eau.
Etu, figuier dont on emploie le liber pour faire des pagnes.	*Tut*, figuier dont on employait l'écorce pour faire des ceintures.
Sam, fleur.	*Sam*, herbe des champs.
Fa, glaive, sabre.	*Séfa*, glaive, sabre.
Shôle, cacher, dissimuler.	*Shôl*, voler, rapiner.
Nshôle, voleur, fripon.	
Esame, joindre, réunir.	*Sam*, joindre, réunir.
Nsama, assemblée.	
Ami, ami, camarade.	*Smi*, ami, camarade.
Amvi, compagnon.	
Etu, vêtement, pagne.	*Tut*, faire des habits.
Kos, poisson.	*Iko*, poisson.
Anu, doigt de la main.	*A-u*, doigt de la main.
Bèn, arc.	*Ban*, arc.
Nda (*nago* en mpongwé), maison, case.	*Naon*, demeure.
Mvou, chien.	*Ouhor*, chien.
Aboum, ventre.	*Oul*, rouler, ventrer.
Kole, cueillir, récolter.	*Kol*, cuillette, récolte.
Akole, la cueillette.	
Mo, la main.	*Ama*, la main.
Epa, troupe, bande.	*Epa*, troupe, bande.
Mba, *mbaza*, le campement, le village de forêt où on se cache en cas d'attaque.	*Pa*, village fortifié, village de forêt.
Sore, répandre.	*Sôr*, répandre.
Sua, s'écarter.	*Sôr*, *id.*
Sume, adorer, honorer.	*Suha*, adorer.

Fang —	Egyptien ou Sémito-Chamitique —
To, coup.	*Tà*, frapper.
Tèn, écrire.	*Ta*, écrit.
Ntèn, lettre, livre.	
Same, joindre, réunir.	*Sam*, joindre, réunir.
Nsama, réunion.	
Etu, pagne, vêtement.	*Tut*, faire des habits.
To, demeurer.	*Te*, demeurer, rester.
Tena, diviser.	*Tena*, couper.
Eyèn, voir, d'où Ntièna, vu.	*Tin*, voir.
Yéna, miroir.	
Tshuè, dégoutter.	*Tiè*, dégoutter.
Nkas, fouet (cause de douleur).	*Tkas*, douleur.
Ton, tache.	*Toe*, tache.
Dzèm, danser.	*Za*, danser.
Zaas, la danse (en dzem).	
King, gosier.	*Kin*, chanter.
Esale, couper.	*Seu*, couper.
Esèla, circoncision.	*Sèbe*, couper, inciser, circoncision.
Eserk, trancher.	*Serk*, couper.
Sam, fleur (beaucoup sont jaunes). ainsi, en patois normand Guélots les genêts dorés en fleur = yellow, jaune, en anglais.	*Sam*, couleur jaune.
No, serpent.	*Nak* (de naka, tuer), serpent.
Nti, lien.	*Nti*, lien.
Ntsama, embrouillé, mêlé.	*Sam*, joindre, réunir.
Enengéneng, misérable.	*Nem*, rendre malheureux.
Neu, *dana* — se fâcher.	*Neunuh*, être ému.
Enèn, grossir, augmenter.	*Nini*, glorifier.
Nèn, gros, symbole de richesse, les gros.	

Il serait facile d'augmenter encore cette liste, mais déjà, avec les dérivés — et Dieu sait si les Fang sont riches à ce sujet, — nous arrivons aisément à près d'un millier de vocables semblables dans les deux langues. Citons en effet, pour le fang, un seul exemple. Le verbe Dzi, manger, donnera : Edzia, être mangé ; Edziba, se manger ; Edzibana, se manger les uns les autres ; Ndzi, un mangeur ; Ndzia, la chose mangée ; bidzi, les mets ; Ndzèze, faire manger, et ainsi de suite. Par ce seul exemple, on voit combien il serait facile de multiplier les vocables. Et encore, laissant de côté les dérivés plus éloignés, ou ayant obéi à des règles de transmutation certaines, mais plus difficiles à donner ici, — et nombre de verbes sont dans ce cas, — nous n'avons indiqué que les ressemblances faciles à saisir. Il paraît bien impossible

de les attribuer au hasard ! Sans doute, certains mots, tels « ami », seront les mêmes en langues complètement différentes, mais ce qui est vrai d'un mot ne saurait l'être d'un millier !

D'où il nous paraît impossible de ne pas conclure, — et tel est d'ailleurs le but de notre étude — à une parenté certaine, à une filiation probable, tout au moins à une compénétration évidente.

A ces preuves linguistiques, nous aurions pu en ajouter d'autres anthropologiques. Tel, parmi plusieurs, le retour fréquent, dit type erratique, du type rouge primitif. Plusieurs fois, en effet, il nous est arrivé, à nous comme à bien d'autres, de retrouver parmi les Fang, certains individus à peau d'un beau rouge brique clair, à cheveux longs, retour évident à un type primitif très éloigné.

Mais tout ce que nous venons de dire suffit largement, croyons-nous, à établir les propositions suivantes :

1° Au cours de leurs migrations successives, les Fang ont traversé l'Afrique.

2° A une époque très éloignée, ils habitaient la Haute-Ethiopie, peut-être les plateaux du Haut-Nil. Comparez encore en effet : Soudan (Nsour-dang), le pays des noirs, d'El-Edrissi, le grand géographe arabe, et nsour, noir, des fang.

3° Cette preuve de leur habitat ressort de leurs légendes et chants, de leurs mœurs et habitudes, de la langue.

4° Au point de vue linguistique, les Fang sont bantous, mais les plus excentriques des bantous, le rameau du Nord.

5° Leur langue est étroitement apparentée à l'Egyptien antique Elle en est peut-être une filiale. En tout cas, il y a eu compénétration étroite, peut-être domination d'un peuple sur l'autre ; dans ce cas des Egyptiens qui les auraient subjugués d'abord, expulsés ensuite.

6° Au point de vue anthropologique, le type rouge erratique confirme ces données.



LE SOLUTRÉEN DANS LES PYRÉNÉES [1]

Par le Comte BEGOUEN,

Secrétaire général de l'I. I. A.

Dans les vitrines du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, consacrées au Solutréen, après la série des pièces de Montaut (Landes), Cartailhac avait écrit sur une étiquette : « *le Solutréen n'a pas été rencontré dans les Pyrénées* », car il considérait, avec raison, Montaut (2), Brassempouy et Tercis, près de Dax, comme ne faisant pas partie de la région pyrénéenne proprement dite, puisque ces gisements se trouvent en dehors de la chaîne, mais en homme prudent et avisé, car en préhistoire il ne faut pas être trop catégorique, il avait ajouté « jusqu'à présent ».

Or, l'avenir devait justifier cette réserve, car deux découvertes importantes établirent ces dernières années que le Solutréen a existé dans les Pyrénées centrales. Sans doute il ne paraît pas s'y être beaucoup répandu et n'y avoir pénétré dans les hautes vallées, mais deux stations bien caractéristiques ont été trouvées dans les premiers contreforts des petites Pyrénées, de la Haute-Garonne et de l'Ariège dans les régions où, de la plaine de la Garonne, s'amorcent de petites collines et des vallées latérales commençant l'escalade de la grande chaîne.

La première découverte est due à M. de Saint-Périer qui, au cours de ses belles fouilles dans les gorges de la Save, rencontra dans la grotte des Harpons, à Lespugne, un niveau solutréen séparé par une couche stérile, des trois niveaux magdaléniens, qui le dominaient. Jusqu'à ce moment on ne connaissait que quelques pièces isolées ou douteuses (Gourdan, Montfort, la Crouzade, etc.) et en tout cas, n'avait pas encore rencontré de foyer ni de niveau certains. C'était avant la guerre, que M. de Saint-Périer avait recueilli à Lespugne les pre-

1. Communication faite au Congrès des Sociétés savantes, Toulouse. Pâques 1933.

2. Et non Monthaut, comme on écrit trop souvent.

mières pièces solutréennes, mais ce ne fut qu'en 1920-1921 qu'il put reprendre ses fouilles interrompues par la guerre et les mener à bonne fin. Quoiqu'il en ait tiré les conclusions dans plusieurs articles, avec l'érudition et l'autorité que personne ne lui conteste, la question est si importante pour notre région, que je crois devoir les reprendre, m'appuyant d'ailleurs sur ses travaux et en y joignant les précisions qu'il a bien voulu me communiquer.

C'est donc sous trois niveaux magdaléniens et une couche stérile, que M. de Saint-Périer a rencontré une couche d'argile rouge renfermant dans sa partie supérieure, sur une épaisseur d'un mètre environ, « de petits foyers isolés, entourés de galets avec de rares pièces « d'industrie. Quelques pièces étaient éparses entre les foyers ». Continuant la description de ce gisement, petit mais si curieux, M. de Saint-Périer présente dans sa lettre des observations si suggestives qu'avant de commencer l'étude des objets, je crois utile de continuer de la citer : « Ce niveau (solutréen) n'est pas nettement limité comme « les foyers magdaléniens, qui forment une couche noire, précise, de « 0 m. 50 de puissance environ. Le Solutréen au contraire est réparti « sur plus d'un mètre d'épaisseur dans une argile rouge dont je n'ai « pas atteint la base. Il semble que les silex, très rares que j'ai trou- « vés *sous* le Solutréen tendent vers un Aurignacien grossier, mais ils « sont peu typiques et ne me permettent pas d'être tout à fait affir- « matif sur ce point. *Nous aurions alors un Aurignaco-solutréen sans* « *division stratigraphique nette*, tandis que le Magdalénien forme un « monde spécial bien stratifié. »

« Ce fait est d'autant plus intéressant qu'à Isturitz, au contraire, « le Solutréen également *très rare* apparaît à la base du Magdalénien, « dont il est impossible de le séparer, quant à l'aspect de la couche. « Passemard a bien décrit des foyers solutréens *isolés*, mais je n'en « ai rencontré encore aucun. Le Solutréen m'y apparaît au contraire « comme formant la base du Magdalénien, alors que l'Aurignacien « se termine dans une couche argileuse très particulière qui indique « un régime climatérique, et par là même, un milieu, tout différent. »

J'ai souligné plus haut le membre de phrase relatif à l'Aurignaco-solutréen, parce que nous verrons plus loin qu'à Roquecourbère, *je crois* que nous sommes en présence de deux facies solutréens d'influences ou de tendances diverses, se rapportant aux différences signalées entre Isturitz et Lespugue, et que, d'autre part, je suis partisan de l'hypothèse envisagée par Breuil avec un certain scep-

ticisme. « Peut-être, dit-il, dans celle-ci (la chaîne pyrénéenne) l'art et l'outillage aurignacien supérieur ont-ils donné naissance à la civilisation magdalénienne, ce n'est pas une question que l'on puisse résoudre trop vite. » En tout cas des observations précises, comme celles de M. de Saint-Périer, apportent des éléments nouveaux, parfois contradictoires, il est vrai, pour l'étude du problème qui, on le voit, est très complexe.

L'extrême rareté du Solutréen dans nos régions, son absence dans la plupart de nos grottes prouvent qu'il n'y fut pas un stade de l'évolution humaine. Son influence dut y être de peu d'importance et localisée. La comparaison si suggestive que fait M. de Saint-Périer du Solutréen de Lespugue et de celui d'Isturitz semble confirmer l'opinion que le Solutréen, contemporain de l'époque de transition de l'Aurignacien au Magdalénien ne s'est pas présenté partout à la même phase. Les Solutréens de Lespugue semblent bien contemporains de la fin de l'Aurignacien soit qu'ils aient rencontré là une tribu d'une évolution plus lente, soit qu'ils soient arrivés dans la vallée de la Save à une époque antérieure à celle où leurs semblables sont venus s'installer à Isturitz, auprès d'hommes appartenant déjà aux stades évolués du Magdalénien, car il ne faut pas, à mon sens, considérer la venue des Solutréens dans nos régions, comme une invasion massive. Il s'agit plutôt d'une sorte d'infiltration disséminée et lente, ayant son flux et son reflux, de petites tribus nomades, peu nombreuses, qui, à la poursuite du gibier en migration, arrivaient çà et là au hasard de la chasse. Et cela a certainement duré très longtemps. Sauf pour des points bien déterminés et rares, il faut abandonner l'idée d'habitations fixes pour les hommes de l'âge de la pierre, et admettre que l'occupation temporaire était la règle presque générale. Seulement, il y avait des conditions naturelles et physiques, qui prédestinaient en quelque sorte telle ou telle région à recevoir les peuplades en chasse, parce qu'il y avait des grottes et des abris propices et aussi parce que les lois des migrations animales y amenaient le gibier qu'ils poursuivaient.

Une question importante est celle de la direction de la pénétration solutréenne dans les Pyrénées. M. l'Abbé Breuil, en 1912, n'était pas éloigné de croire que « peut-être le solutréen descendu de Dordogne « sur le Gers et l'Adour a-t-il suivi le littoral pour aboutir à Santan- « der » admettant donc que le solutréen espagnol serait d'origine française. Il se laissait alors influencer par les beaux gisements de Laugerie, du Placard, etc., mais les découvertes faites depuis en Espagne, non seulement dans les Cantabres mais en Catalogne, et en

France dans les Pyrénées sont certainement de nature à modifier son opinion. Il y eut en Espagne un solutréen tout à fait spécial et différent de celui du Périgord et des Charentes, et c'est lui qui a pénétré en France, par le bord de l'Océan, d'où il s'est répandu lentement vers les Pyrénées centrales. « Il s'est étendu à l'Est beaucoup plus loin « qu'on ne pensait, m'écrit M. de Saint-Périer. Or, ce solutréen est « indiscutablement, au moins pour Lespugue, influencé par Alta- « mira (cf. la collection Alcade del Rio à Torre la Vega, où les pointes « à base concave sont en quartzite) (1) aussi bien que par Cueto (2). « Une seule pointe à base concave a été trouvée à Saint-Martin- « d'Excideuil, comme un témoin avancé vers le Nord de cette indus- « trie méridionale. » Lettre de Saint-Périer (3).

Un autre témoin de ce genre se trouve également au Musée de Toulouse, c'est une pointe foliacée du type de Montaut et provenant de Laugerie, collection Lartet. Quoique nous n'ayons jusqu'à présent, que ces deux pièces, elles suffisent à mon sens, à marquer la pénétration vers le Nord de notre solutréen pyrénéen. Partis des Landes, ces Solutréens, après une station à Lespugue, sont arrivés à la halte de chasse assez voisine, de Roquecourbère, et, je crois, à deux époques différentes.

* * *

La grotte de Roquecourbère est située sur le territoire de la commune de Betchat (Ariège) dans un petit bois, près d'une source, sur le flanc escarpé d'un des derniers contreforts des Pyrénées. Ce point domine toute la plaine et devait être pour les chasseurs préhistoriques un merveilleux poste d'observation, surtout pendant la belle saison, à cause de son exposition au Nord. On conçoit qu'on y ait établi une halte de chasse.

1. Nous en avons au musée de Toulouse une de ce type et de cette matière que j'ai trouvée à Altamira.
2. Je ferai observer que la pièce solutréenne de la Crouzade (Aude) a dû venir non de la Biscaye, mais de la Catalogne, par les bords de la Méditerranée. Sur le solutréen asturien, voir Conde de la Veza del Sella. Paleolitico de Cueto de la Mina. Madrid, 1916, et pour le catalan : Paul Wernert et Matis Pallares : El solutria de San Julia de Ramis. Annuari d'Estudis catalans. Barcelone, 1915-1920.
3. Cette belle pièce d'un « type exceptionnel en France », comme dit Cartailhac (*Altamira*, *loc. cit.*, p. 967), est conservée au musée de Toulouse. Elle a été trouvée dans la grotte de l'Eglise Saint-Martin-d'Excideuil. Comme on en parle souvent, je crois bon de la reproduire ici (fig. 1).

D'après M. Cazedessus (1), qui l'explora complètement, les Moustériens s'y installèrent. Les Aurignaciens ne semblent pas avoir cherché un abri dans la grotte elle-même, mais ils s'installèrent sur le flanc de la colline (fouilles Russell).

Par contre, la présence des Solutréens dans la grotte fut démontrée par M. Cazedessus, en 1927. Grâce en effet à une subvention de l'A. F. A. S., celui-ci fit d'importantes fouilles dans cette galerie et la vida complètement sur une cinquantaine de mètres, ne laissant même aucun témoin.

Au Congrès de l'A. F. A. S. de 1929, à Rouen, M. Cazedessus rendit compte du résultat de ses fouilles dans une très courte notice de six pages, dont trois sont des planches. Il est très sobre de détails et ne donne aucun renseignement sur l'épaisseur des couches et le nombre des objets récoltés. Pour la question qui nous occupe, celle du Solutréen, une quinzaine de lignes seulement lui sont consacrées, avec une planche reproduisant les principales pièces, fort belles d'ailleurs, mais sans aucune description ni étude critique, ce qui est regrettable étant donné l'importance de la découverte.

M. Cazedessus ayant vendu toute sa collection au Field Museum de Chicago, y compris ses découvertes solutréennes de Roquecourbère, nous serions privés de ces importants documents, si M. Henri Field, comprenant l'intérêt qu'il y avait pour nous, à conserver en France ces pièces uniques, n'avait eu la délicatesse de permettre leur entrée au Musée de Toulouse par voie d'échange. Je lui en exprime à nouveau, ici, toute ma reconnaissance. Mais nous n'avons que les belles pièces, le surchoix, il nous manque tout cet ensemble d'éclats, de pièces amorphes ou inachevées, qui accompagnent généralement les autres et qui sont indispensables, si l'on veut, comme il convient, faire une étude d'ensemble vraiment scientifique d'un gisement, les « *belles pièces* » si recherchées des amateurs, ne suffisent pas. C'est

1. M. Cazedessus dit avoir rencontré dans la grotte trois couches, moustérienne, solutréenne, magdalénienne, et il donne des dessins qui pour le moustérien ne me paraissent pas nettement typiques. Je me demande si ce soi-disant moustérien ne serait pas simplement du très vieil aurignacien à facies moustérien. Le gisement de la grotte se confondrait alors avec la station de plein air explorée par M. E. Russell et moi en 1931, et dont l'âge nous a été confirmé par M. l'abbé Breuil. N'ayant pas vu les pièces trouvées par M. Caze. dessus et qui sont en Amérique, je n'émets cette hypothèse qu'avec réserves- Mais il convient de remarquer que le moustérien est *très* rare dans les Pyrénées. Il n'y a guère de certain et de typique, que le gisement du Portel (Ariège) fouillé par M. Vezian, qui n'a malheureusement pas encore publié les grossiers instruments de quartz qu'il y a recueillis.

ainsi que je déplore de n'avoir au musée aucun de ces « innombrables éclats, rappelant les écailles de poissons » que signale M. Cazedessus et qui nous permettraient de nous rendre compte de la grandeur des instruments solutréens autres que ceux que nous possédons.

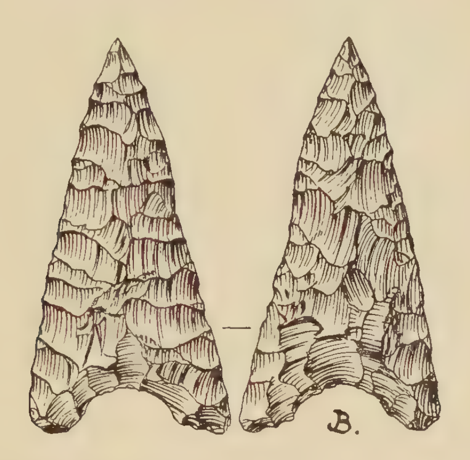


Fig. 1. — Pointe à base concave. Grotte de l'Eglise à Saint-Martin-d'Excideuil. Fouilles du Dr Perrot (Musée de Toulouse), gr. nat.

Examinons donc les pièces principales qui sont au Musée de Toulouse, il y en a une trentaine :

1. C'est d'abord une pointe en feuille de laurier à base tronquée, c'est-à-dire qu'elle n'a pas la forme d'un ovale mais plutôt celle d'un triangle, la base n'est pas brisée, elle est retouchée. Cette pièce (fig. 2) n'est pas d'ailleurs absolument symétrique, un des côtés étant plus bombé que l'autre. L'extrémité de la pointe est cassée, la pièce est excessivement mince. Les bords sont finement dentelés, rappelant étrangement certaines pièces du néolithique africain, entre autres une que nous avons trouvée à Chabet Rechada (extrême-sud tunisien) (1). Etant donné la minceur et la fragilité de ce silex, je me suis

1. Notons à ce propos que cette ressemblance morphologique a induit en erreur un grand nombre de préhistoriens, ce qui prouve une fois de plus combien il est dangereux de ne se fier qu'à la typologie. Dès les premières découvertes du solutréen, à Brassempouy, Dubalen classait ces pièces dans le néolithique (*Matériaux*, 1881). Mais en publiant cet article, Cartailhac dans une note (p. 286) faisait toutes ses réserves et déclarait nettement que ces pièces étaient solutréennes. Cependant l'opinion du solutréen néolithique a gardé des partisans, surtout dans les Landes. Xavier de Cardailhac l'a sou-

demandé, tout d'abord, si ces toutes petites encoches n'avaient pas été produites fortuitement par suite de l'usage, et ne seraient pas des traces d'ébréchement causé par l'utilisation de l'outil. Mais un examen minutieux de la pièce m'a fait écarter cette hypothèse et d'ailleurs tous les savants à qui je l'ai soumise ont admis l'idée d'un travail intentionnel et particulièrement intéressant. Il convient, en effet, de s'arrêter un instant sur la présence de ces denticules, exceptionnelles dans le Solutréen. J'ai cependant vu dans la superbe collection du Dr Cheynier, à Terrasson, quelques pièces solutréennes présentant des dentelures, mais elles sont assez fortes, beaucoup plus profondes que celles de cette pièce.

2. Une feuille de laurier très étroite (fig. 3) (79 mm. sur 26 mm. une pointe est brisée) en silex blanc mat, d'une très grande élégance de lignes, affectant nettement la forme d'un losange presque régulier. C'est une pièce superbe.

3. Une pointe foliacée en silex bleu (fig. 4), retouchée sur les deux faces, à la base amincie, en forme de pédoncule, du même type que celle figurée par Saint-Périer (*loc. cit.*) et analogue à celles des Landes, quoique dans celle-ci le pédoncule se dessine généralement par une ligne concave, tandis que dans l'exemplaire de Roquecourbère, la ligne est droite et oblique.

4. Un perçoir sur angle de bout de lame en silex cireux très retouché en falaise sur un côté. Ce silex qui rappelle étonnamment le Grand Pressigny n'est pas du pays.

5. Une petite lame en jaspe gris avec une encoche d'un type tout à fait aurignacien.

6. Un burin bec de flûte très fin, plusieurs fois rétaillé, en silex cacholoné brillant.

7. Une petite pointe (46 mm./14 mm.), genre feuille de saule retouchée sur les deux faces, avec un tout petit pédoncule brisé, n'ayant guère que 4 mm. à son point de départ (fig. 6).

On peut rapprocher cette pièce d'une autre au Musée de Toulouse, mais plus grande et surtout plus large, provenant des premières fouilles (1881) d'Harlé à Altamira (fig. 6 *bis*) (Harlé, *Matériaux*. Cartailhac, *les Ages préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, p. 40,

tenue avec énergie au IXe congrès d'hist. et d'archéol. du S. O. à Dax en 1926. Si cette thèse pouvait être soutenue naguère par suite du manque de stratigraphie de certains gisements, elle a été complètement démentie par la découverte faite par M. de Saint-Périer à Lespugue, dans des couches bien nettement situées *sous* le magdalénien, de pièces identiques à celles de Montaut. Les fouilles de Roquecourbère apportent une preuve de plus.

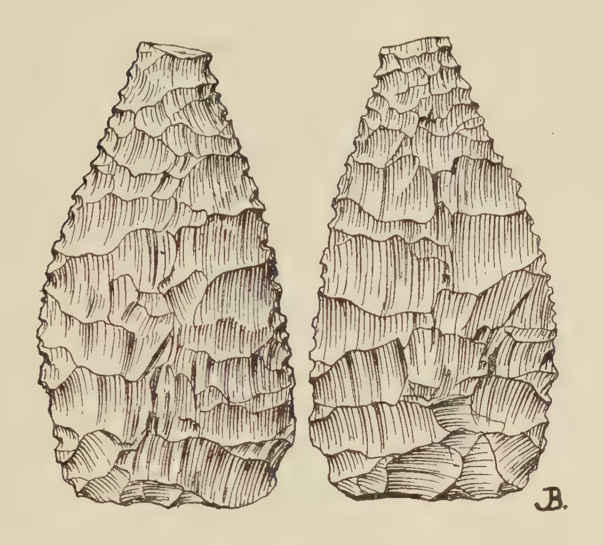


Fig. 2. — Pointe à feuille de laurier à bords dentelés. Grotte de Roquecourbère. Fouilles de M. Cazassus (Musée de Toulouse), gr. nat.



Fig. 4. — Pointe foliacée. Roquecourbère (Musée de Toulouse), gr. nat.



Fig. 5. — Feuille de laurier à base rectiligne. Roquecourbère (Mus. de Toulouse), gr. nat.



FIG. 3. — Pointe à feuille de laurier losangique. Roquecourbère (Musée de Toulouse), gr. nat.

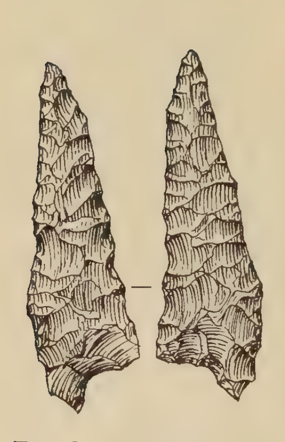


FIG. 6. — Pointe à cran. Roquecourbère (Musée de Toulouse), gr. nat.



FIG. 6 *bis*. — Pointe à cran. Caverne d'Altamira. Fouilles Harlé, 1881 (Musée de Toulouse), gr. nat.

fig. 34 et *Altamira, loc. cit.*, p. 249, fig. 169). Elle est analogue à une « pointa de musca » (Vega della Silla, *loc. cit.*, p. 31, fig. 13).

Notons encore quelques feuilles de laurier à base rectiligne (fig. 5) qui ne paraissent pas brisées, une base brisée très épaisse, bombée sur une face, tandis que l'autre presque plate, ne présente que sur un côté des amorces de retouches solutréennes et cinq bases allongées brisées.



. 7. — Perçoir taillé à grands éclats. Roquecourbère (Musée de Toulouse), gr. nat.



Fig. 8. — Base de pièce taillée à grands éclats. Roquecourbère (Musée de Toulouse), gr. nat.

Après ces pièces très fines, il convient de citer une série de pièces assez épaisses, taillées sur les deux faces, dont une espèce de perçoir (fig. 7), qu'on serait tenté de ranger dans le vieux solutréen, elles contrastent par leur grossièreté avec les pièces précédentes. Elles sont généralement (fig. 8) taillées à grands éclats dans un très mauvais silex local, tandis que les pièces précédemment décrites sont, au contraire, en matériaux de premier choix et de provenance inconnue. On serait disposé, en se basant sur la seule typologie de faire deux groupes distincts : l'un datant du vieux solutréen, proche de l'Aurignacien, comme l'a dit Saint-Périer ; l'autre d'un solutréen plus

récent, et cela d'autant plus que n'étant pas renseigné par l'auteur sur les conditions de la découverte, on pouvait supposer qu'il y avait dans la grotte deux couches et non une seule ; mais mon ami et collègue Bosch-Gimpera m'a fait remarquer qu'en Catalogne, on trouve au même niveau solutréen, un pareil mélange de pièces grossières et de pièces fines et élégantes.

En France même « il arrive parfois de rencontrer dans le Solutréen, dit M. l'abbé Bouyssonie, à côté de belles pièces, d'autres très grossières (ébauches ou essais d'ouvriers maladroits ou desservis par la mauvaise qualité de la pierre) » ce qui serait ici le cas. A Badegoule cependant, il semble bien que ces grosses pièces soient antérieures aux admirables et fines pointes à cran ou feuilles de laurier.

Pour résumer cette longue discussion, je dirai que l'existence du solutréen dans les Pyrénées a été constatée maintenant de façon certaine — que ce solutréen se différencie nettement de celui du Périgord et de la Charente surtout, par l'absence totale de la pointe à cran classique — qu'il s'apparente au contraire par l'intermédiaire des stations des Landes avec le solutréen espagnol, mais qu'il a cependant un facies tout particulier.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Annuari de l'Institut d'estudis catalans.* — El Solutria de San Julia de Ramis : El Cau de las Coges, article de Paul Wernert et de Barcelone, MCMXIV-MCMXX, p. 425.
2. Bégouen (C[te]) et Russell (T.). — La campagne de fouilles de 1931 à Marsoulas, Tarté, et Roquecourbère. Toulouse, Privat ed, 1933.
3. Cardailhac (X. de). — Le solutréen néolithique. IX[e] Congrès d'arch. du S. O., Dax, 1926.
4. Cazedessus (J.). — La galerie de Roquecourbère (Ariège), A. F. A. S., Le Havre, 1930.
5. Dubalen. — Les abris sous roche de Brassempouy (Chalosse, Landes). Matériaux, 1881, p. 284.
6. Mascaraux. — Les silex de Montaut (Landes). Revue anthropologique, 1912.
7. Saint-Périer (C[te] de). — Les fouilles de 1913-1914 dans la grotte des harpons. Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et B. L., séance du 21 janvier 1921.
8. — La grotte des harpons à Lespugne. *L'Anthropologie,* 1920.
9. — Les grottes préhistoriques de Lespugne et de Montmaurin. *Revue de Comminges,* 1921.
10. — Le solutréen supérieur de la grotte des harpons. A. F. A. S., Rouen, 1921.
11. la Vega del Sella (Conde de). — Paleolithico de Cueto de la Mina. Madrid, 1916.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ETHNOLOGIE[1] CHEZ LES YOUGOSLAVES

Par Svétozar RAITCHEVITCH,
Conservateur du Musée de Skoplje.

Le mouvement pour l'étude du peuple et de ses aspects ethniques commence, chez les Slaves du Sud (Yougoslaves), au XVIII[e] siècle. Vers cette époque, de nombreux écrivains aussi bien yougoslaves qu'étrangers parlent dans leurs ouvrages des caractéristiques du peuple yougoslave et des autres nations balkaniques. Mais ces œuvres, souvent, n'ont pas grande valeur scientifique, parce qu'elles sont écrites par des gens sans culture spéciale, ne connaissant pas suffisamment le peuple et ses aspects ethniques. Ces écrivains étaient en général des voyageurs qui notaient certaines informations sans contrôler leur exactitude.

Pour pouvoir apprécier un peuple ou un groupe ethnique, sous tous ses aspects, il est d'abord nécessaire d'aller parmi ce peuple étudier sa vie, sa civilisation, sa langue, ses mœurs et ses coutumes, ses qualités de race ainsi que ses aspects psychiques, puis de tirer des conclusions et de formuler son opinion.

Par conséquent, nous pouvons dire avec raison que « le mouvement pour l'étude du peuple et de sa civilisation commence chez les Yougoslaves avec Vouk Karadjic, en 1814, par la parution de son premier livre de chants populaires. C'était avant la formation de sociétés littéraires et scientifiques yougoslaves » (2). Donc, le premier représentant des sciences serbes concernant le peuple est Vouk Karadjic (3).

Bien qu'il n'eût pas fait d'études spéciales à ce sujet, Karadjic,

1. Dans ce mémoire, le terme d'ethnologie est employé *sensu lato*. — *Note de la rédaction.*
2. Tih. R. Djorljević : *Naš narodni život*, t. 1, p. 1, Beograd, 1930.
3. J. Erdeljanović, *Preteče srpske etnologije* (Précurseurs de l'ethnologie serbe), 1930, p. 1.

cependant, « ne négligea aucune des occasions qui s'offraient à lui pour s'informer de la vie, des qualités et des mœurs qui caractérisent le peuple serbe » (1). Sans doute, KARADJIC a-t-il été influencé par son maître KOPITAR, « qui était à cette époque plongé dans l'étude des peuples slaves et en connaissait bien la nécessité ». KOPITAR, donc, conseilla de « recueillir des matériaux pour l'ethnographie serbe, prise dans le plus large sens du mot » (2). KARADJIC s'enthousiasma à cette idée. Il avait des dispositions pour ce travail de chercheur ; de plus il connaissait parfaitement notre peuple et sa vie (3), de sorte qu'il lui était aisé de parler de ses aspects ethniques. A part ses grands recueils de poèmes populaires, contes, proverbes et devinettes, qu'il recueillit et publia, ses deux œuvres principales sont exclusivement consacrées à la vie et aux coutumes de notre peuple ; ce sont : *Kovcezic za istorijiu jezik i obicaje Srba sva tri zakona* (Cadres pour l'histoire, la langue et les coutumes des Serbes de trois religions), Vienne, 1849, et *Zivot i oblicaji naroda srpskog* (Vie et coutumes du peuple serbe), Vienne, 1867. Ces deux ouvrages ont, pour les ethnographes, un très grand prix, car ils furent écrits au moment où la fraîcheur ethnique des temps anciens était encore conservée chez les Serbes (4). Le *Srpski Rjecnik* (Dictionnaire serbe), 1858, de KARADJIC, peut être considéré comme une véritable encyclopédie ethnographique serbe (5). De nombreux mots y sont très largement expliqués et certaines coutumes populaires ou autres aspects de la civilisation serbe amplement développés. KARADJIC a fourni aussi des documents ethnographiques dans d'autres œuvres, telles que : *Montenegro und Montenegrinen* (Stuttgart und Tübingen, 1837), dans ses études historiques et linguistiques, comme *Danica* (1825-1828 et 1833), ainsi que dans des communications à des revues yougoslaves et étrangères.

KARADJIC pensait, « en notant les mœurs et autres aspects de la vie serbe, que ceux-ci ne présentaient pas un grand intérêt au moment où il les publiait, mais que ses écrits auraient leur temps. Bien mieux, il considérait que leur valeur deviendrait de plus en plus grande » (6). Cette appréciation de KARADJIC se trouve exacte au-

1. *Op. cit.*
2. A. BELIĆ, *Vuk Karadjić i naša nacionalna kultura, Srpski književni Glasnik* du 16 février 1934.
3. J. ERDELJANOVIĆ, *op. cit.*
4. ERDELJANOVIĆ, *op. cit.*
5. DJORDJEVIĆ, *Makedonija* (Macédoine), p. 127 ; Pančevo, 1920.
6. BELIĆ, *op. cit.*

jourd'hui, car tout ce qu'il a pensé du peuple et tout ce qu'il a écrit sur sa vie présente actuellement une réelle valeur scientifique.

Plusieurs jeunes contemporains suivent les traces de Karadjic : Dz. Milicevic, Vuk Vrcevic et Vid Vuletic-Vukasovic ; ils amassent des documents ethnologiques et les publient soit en ouvrages séparés, soit dans des revues. Cependant, quoiqu'ayant un très grand intérêt, parce que pris directement dans le peuple, ces documents, non recueillis par des spécialistes, sont mal présentés.

Seul Jovan Cvijic fournit une base bien ordonnée pour l'étude du peuple yougoslave et de ses aspects ethniques. Ce savant a contribué largement à la connaissance des différents aspects ethniques des Yougoslaves et de tous les peuples des Balkans. Il ne s'est pas « livré à l'étude détaillée de la vie et des coutumes populaires, dont il a souvent loué la valeur, mais il a consolidé de nombreux problèmes et manifestations de grande importance et a introduit des méthodes nouvelles pour l'étude des problèmes purement ethnologiques, sociologiques et psychologiques » (1). Jovan Cvijic est « le premier savant qui est allé lui-même au peuple et est arrivé à ses résultats scientifiques en l'étudiant directement » (2). Il a réuni un grand nombre de collaborateurs et de savants et a créé son école : véritable foyer de recherches scientifiques dans le peuple (3). Cvijic a institué un mode de recherches anthropogéographiques et les a étendues aux manifestations ethnobiologiques. Dans ses ouvrages, il a posé des bases solides pour la connaissance du peuple yougoslave et des autres peuples des Balkans au point de vue anthropogéographique, ethnologique, ethnopsychologique et sociologique (4). Dès le début de son œuvre scientifique, il a pensé à faire des recherches systématiques et à faire ressortir les aspects ethniques du peuple qu'il étudiait. Dans cette intention il a publié en 1896 *Upustva za proucavanje sela u Srbiji i ostalim srpskim zemljama* (Instructions pour l'étude du village en Serbie et autres régions serbes). Ces « upustva » (instructions) furent expédiées dans le pays à des personnes possédant une certaine instruction, qui connaissaient la vie et les mœurs populaires et qui se chargeaient de recueillir des documents ethnologiques et anthropogéographiques. C'est à l'aide de ces documents que Cvijic com-

1. M. Filipović, *O Etnološkom proučavanju Jyžne Srbije* (Godišnjak skopskog filozofsnog fakulteta, p. 118, Skoplje, 1930).
2. J. Erdeljanović, *Jovan Cvijić i naša nauka o narodu* (Jovan Cvijić et notre science du peuple), *Srpski Knj. Glasnik*, 1 juni 1927, p. 203.
3. *Ibid.* p. 202.
4. *Ibid.* p. 203.

mença à publier ses *Naselja* (Populations) éditées par l'Académie des Sciences dans le recueil d'Ethnographie serbe. Dans le premier livre de *Naselja,* paru en 1902, Cvijic publie son étude *Antropogeografski problemi Balkanskog Poluostrva* (Les problèmes anthropogéographiques de la péninsule balkanique) où il expose « ses vues principales et les résultats auxquels il est arrivé en faisant ses recherches » (1). Cette étude précède la grande œuvre de Cvijic : *La Péninsule balkanique* (Paris, Colin, 1918). Tous les résultats scientifiques qui se rapportent aux aspects ethniques du peuple et que Cvijic fait ressortir dans ces deux études sont nouveaux et originaux (2). Il n'a pas eu, dans cette voie, de prédécesseur. Cvijic est le premier qui démontre les mouvements de migration chez les Yougoslaves et autres peuples balkaniques. Il a très bien fait ressortir « les aspects caractéristiques et les processus du caractère ethnobiologique et ethnopsychologique » des Yougoslaves et autres peuples des Balkans (3). Il remarque qu'il existe des types ethnopsychiques chez les Slaves du Sud (Yougoslaves) : *dinarique, central, oriental* et *pannonien* qui ont leurs signes distinctifs et leurs variétés. Cvijic a parcouru la plus grande partie des pays occupés par les Turcs. Les résultats de ses recherches ont été publiés dans plusieurs de ses petits ouvrages et dans : *Osnovi za geografiju i geologiju Makedonije i Stare Srbije* (Eléments pour la géographie et la géologie de la Macédoine et de la Vieille Serbie, 3 vol.). Son ouvrage : *Promatranja o etnografiji makedonskih Slovena* (Considérations sur l'ethnographie des Slaves macédoniens) est également le résultat de ces recherches. Sa grande publication en quatre volumes, intitulée : *Govori i clanci* (Discours et articles) est un recueil de ses conférences et de ses articles sur les aspects ethniques des Slaves du Sud et autres peuples balkaniques.

Comme on le voit, Cvijic a posé et résolu d'importants problèmes ethniques des Balkans, ignorés avant lui. Les méthodes de travail de Cvijic, pour la recherche dans le peuple de ses aspects ethniques, ont été reconnues très utiles. Longtemps encore les études ethnologiques chez les Yougoslaves et autres peuples balkaniques suivront la voie tracée par lui (4).

La méthode d'étude du peuple créée par Cvijic a été suivie par ses collaborateurs et élèves. En même temps que lui, d'autres savants

1. J. Erdeljanović, *Jovan Cvijić i naša nauka o norodu*, p. 205.
2. J. Erdeljanović, *Preteče srpske etnologije*, p. 3.
3. J. Erdeljanović, *Jovan Cvijić i naša nauka o norodu*, p. 207.
4. M. Filipović, *op. cit.*, p. 118.

commencent, chez les Yougoslaves, à s'occuper de l'ethnologie. Citons les professeurs Tih. DJORDJEVIC, Jovan ERDELJANOVIC et S. TROJANOVIC comme les plus importants. Leurs nombreux ouvrages sur le peuple et sa vie sont les fruits de leurs longues études du sujet. Par leurs œuvres ils ont fourni un véritable panorama des aspects ethniques des Slaves du Sud.

Tihomir DJORDJEVIC traite surtout dans ses œuvres de la vie et des coutumes populaires. Il est un des premiers savants qui se soit consacré aux sciences ethnologiques chez les Yougoslaves. Il est arrivé juste au moment où l'ethnologie commençait à se développer dans la Serbie d'alors. Il se mit au travail avec ardeur, et a publié de nombreux ouvrages, études et articles sur différentes régions yougoslaves. Ses œuvres dépeignent la vie du peuple yougoslave, surtout dans sa belle collection : *Nas narodni zivot* (Notre vie populaire), dont neuf volumes ont déjà paru. M. DJORDJEVIC a montré tout ce qui est vraiment populaire, comme on le voit en particulier dans son ouvrage : *Iz Srbije Kneza Milosa* (La Serbie du Prince Miloche : 2 vol., Belgrade, 1922 et 1924). Ce grand savant a fait aussi de nombreuses et fructueuses recherches dans les vieilles archives serbes, d'où il a tiré deux gros volumes : *Arhivska gradja za zanate i esnafe u Srbiji za vlade Kneza Milosa* (Eléments d'archives concernant les métiers et les corporations en Serbie au temps du Prince Miloche, Belgrade, 1925), et *Arhivska gradja za naselja u Srbiji za vlade Kneza Milosa* (Eléments d'archives sur la population en Serbie au temps du Prince Miloche, Belgrade, 1926), tous deux édités par l'Académie des Sciences. Les œuvres de DJORDJEVIC traitent de toutes les questions ethniques du peuple yougoslave, surtout de sa vie, et de celle de ses voisins, ce sont : *Zur Einführung in die serbische Folklore* (Vienne, 1902), *Die Zugeuner in Serbien*, tomes I et II (Budapest, 1903 et 1906), *Macedonia* (Londres, 1918), *Nas narodni zivot* (Notre vie populaire, Belgrade, 1923), etc.

M. Jovan ERDELJANOVIC a été le collaborateur de CVIJIC, et a la même méthode de travail. Cependant, il ne s'occupe que de l'ethnologie populaire. Il étudie surtout les habitants des régions dinariques, et, grâce à ERDELJANOVIC, on peut avoir une idée exacte des aspects ethnologiques de ces régions. Ses œuvres traitant de ces questions sont : *Kuci, pleme u Crnoj Gori* (Kuci, tribu monténégrine ; étude ethnologique, Belgrade, 1908) ; *Bratonozici, pleme u Crnoj Gori* (Bratonozici, tribu monténégrine ; recherches ethnologiques, Belgrade, 1909), *Postanak plemena Pipera* (Les origines de la tribu de Piper ; exposé ethnique, Belgrade, 1911), *Etnicko srodstvo Bokelja i*

Crnogoraca (La parenté ethnique des habitants de Boka et des Monténégrins ; exposé ethnique, Belgrade, 1914-1920), *Stara Crna Gora*, (Le vieux Monténégro, Belgrade, 1926), toutes éditées par l'Académie des Sciences. Par son travail acharné, sa connaissance parfaite du peuple et de ses aspects ethniques, ERDELJANOVIC a obtenu de précieux résultats scientifiques. En parcourant le pays, en étudiant le peuple, il a recueilli un matériel formidable qu'il utilise dans ses nombreuses publications, études, discussions, articles, etc. Parmi ses œuvres de ce genre citons : *Nekoliko etnickih problema kod Juznih Slovena* (Quelques problèmes ethniques des Slaves du Sud ; recueil dédié à CVIJIC, Belgrade, 1925) ; *O poreklu Bunjevaca* (Les origines de Bougnevtzi, Belgrade, 1930) ; *Tragovi najstarijeg slovenskog sloja u Banatu* (Traces de la plus ancienne souche slave dans le Banat, *Niderluv Sbornik*, Prague, 1925) ; *Makedonski Srbi* (Les Serbes de Macédoine, Belgrade, 1925), etc.

TROJANOVIC, dès le début de ses travaux s'est occupé de l'ethnologie du peuple yougoslave et en a étudié de très nombreux problèmes.

Outre les ethnologues précités, il y a actuellement dans les grands centres yougoslaves, Belgrade, Zagreb, Ljubljana, Skoplje, Sarajevo des travailleurs, des savants qui continuent à étudier le peuple, à suivre attentivement le développement de ces études et à les perfectionner.

Institutions scientifiques, sociétés et revues. — Avant la formation, chez les Slaves du Sud, de certaines associations scientifiques et de quelques sociétés, les publications s'occupant d'ethnologie sont rares. Cependant, on note, dans la première moitié du XIXe siècle, certaines revues qui publient de temps en temps des études de cet ordre. Les premiers périodiques yougoslaves qui ouvrent leurs colonnes à l'ethnologie sont énumérés par T. DJORDJEVIC. Ce sont : *Novice* (Nouvelles, Ljubljana, 1843-1900), *Arhiv za povjesnicu jugoslovensku* (Archives pour l'histoire yougoslave, Zagreb, 1851-1875), *Bosanski prijatelj* (L'ami bosniaque, Zagreb, 1859-1861), *Vila* (La Fée, Belgrade, 1865-1868), *Kres* (1881-1886), *Brastvo* (Fraternité, Belgrade, 1887-1934), *Behar* (Sarajevo, 1900-1905), *Kica* (Nis, 1905-1914), *Novine srbske* (Journal serbe), *Zabavnik* (Journal amusant), *Letopis* (Chro-

1. Tih. DJORDJEVIĆ, *Naš narodni život*, t. 1, p. 19, Belgrade, 1930 ; et *Kratak pregled kolektivnog rada na etnološkom proučavanju našeg naroda* (Bulletin du Musée ethnographique de Belgrade, t. 1.)

nique), *Srpski narodni list* (Journal populaire serbe), *Srbske narodne novine* (Gazette populaire serbe), *Magazin za hudozestvo i modu* (Magazine artistique et de la mode), etc.

Par l'abondance des matériaux ethniques, c'est la *Bosanska Vila* (La Fée bosniaque, Sarajevo, 1886-1914), qui paraît tenir la tête. Bien qu'elle ne fût pas une revue permanente, ses dirigeants prêtaient une grande attention aux sujets ethnologiques et les publiaient volontiers. Pour pouvoir réunir plus de documents dans le peuple et arriver à de meilleurs résultats, la *Vila* fit traduire et publia, en 1887, l'œuvre de Krauss : *Pitanja za proucavanje naroda* (Questions pour l'étude du peuple, édition de la Société anthropologique de Vienne). La « Fée bosniaque », pendant les vingt-huit années de son existence, a publié un grand nombre de données ethnologiques diverses.

En dépit de ces nombreux articles de caractère ethnologique, ces périodiques n'ont pas donné de grands résultats sous ce rapport. Ce n'est qu'avec la formation de certaines fondations et sociétés scientifiques que l'on voit se manifester un intérêt assez vif pour la recherche des traits ethniques individuels. Nous voyons des œuvres de ce genre dans les publications de quelques sociétés scientifiques ; je les signale d'après les ouvrages de T. Djordjevic (1).

« Matica Srpska », fondée à Budapest en 1826 et transférée à Novi Sad en 1864. Comme son programme ne comportait pas les recherches ethnologiques, son organe : *Letopis Matice Srpska* (Chronique de la Société littéraire serbe), ne traitait que peu ou pas de sujets ethnologiques. Mais, de 1842 à 1853, cette revue fut dirigée par Jovan Subotic qui en changea la forme et invita tous les écrivains de son pays à collaborer en vue de recueillir tout ce qui touche au peuple. Il s'adresse à tous les prêtres et hommes cultivés pour l'aider à glaner ce qui commençait déjà à tomber dans l'oubli et qu'il voulait publier dans sa revue. Mais le mouvement ne donna pas non plus de très grands résultats. Plus tard seulement la « Matica Srpska » prêta plus d'attention aux questions ethnologiques. Dans ce but elle publia : *Sociografska upustva za ispitivanje sela* (Instructions pour l'étude du village), de M. Kosic (Novi Sad, 1920) ; *Upustva za ispitivanje porekla stanovnistva i psihickih osobina* (Instructions pour la recherche des origines de la population et de ses particularités psy-

1. *Naš narodni život*, t. I, p. 1-21, Belgrade, 1930, et *Kratak pregled kolektivnog rada na etnološkom proučavanju našeg naroda* (Bulletin du Musée ethnographique, t. 1, pp. 45-53, Belgrade, 1926).

chiques), J. Cvijic (Novi Sad, 1922) ; *Upustva za pribiranje i sredjivanje podataka za ispitivanje sela* (Instructions pour la recherche et le classement des données pour l'étude des villages, R. Markovic (Novi Sad, 1924) ; *Upustva za ispitivanje narodnog zivota i obicaja* (Instructions pour l'étude de la vie et des coutumes populaires), J. Erdeljanovic (Novi Sad, 1925). Ces temps derniers aussi, la « Matica » a publié plusieurs études concernant différentes questions ethnologiques chez les Yougoslaves.

La « Société du Slavisme serbe » a été fondée à Belgrade en 1841. Elle devint, en 1864, la « Société scientifique serbe » qui, en 1891, se réunit à l'Académie Royale serbe. Déjà le premier organe de cette Société : Bulletin de la Société du slavisme serbe », 1847, avait tracé ce programme : apporter la plus grande attention aux coutumes populaires, aux chants, à la langue, à tout ce qui était en relation avec le développement historique et intellectuel du peuple. Dans les 75 volumes de ce Bulletin de la première section, et les 18 volumes de la seconde section, sont traitées beaucoup de questions ethnologiques. On y rencontre aussi des encouragements pour le travail populaire. C'est ainsi qu'en 1871 Cumic y publie : *Projet soumis à la section historique et gouvernementale de la Société scientifique serbe pour l'étude de la vie du peuple serbe* (Belgrade, 1871). Ensuite, G. Novakovic présente à la même société un « projet et un schéma » sous le titre : *Le musée historico-ethnographique serbe* (1872). D'autres projets encore furent exposés, tous ayant le même idéal : aller dans le peuple, créer la plus large collectivité possible pour le travail en commun afin d'étudier non seulement le peuple yougoslave, mais aussi tous les Balkaniques.

En 1842, « Matica Ibirska » (Société littéraire illyrienne) fut fondée à Zagreb. Elle devint, en 1847, la « Matica croate ». Cette dernière avait surtout un caractère littéraire. Cependant elle apporta une attention toute particulière à la poésie populaire, c'est pourquoi elle publia, en 1877, un appel à tous ceux qui savaient écrire, pour recueillir ce trésor national : *Poziv za sabiranje hrvatskih narodnih pjesama*. Ce *poziv*, appel, fut réédité tous les ans jusqu'en 1887. A ce point de vue, la « Matica » a fait un travail utile : elle a réuni un nombre considérable de poèmes et de chants qu'elle commença à publier, à partir de 1896, sous le titre : *Hrvatske Narodne pjesme* (Chants populaires croates), dont nous connaissons jusqu'à ce jour six gros volumes admirablement présentés.

La « Matica slovène » fut fondée à Ljubljana en 1863. Elle publia, dans le domaine de l'ethnologie, plusieurs ouvrages qui parlent de la

vie de cette partie du peuple yougoslave. C'est ainsi qu'en 1895 elle commença à publier les chants populaires slovènes, sous le titre : *Slovenski narodni pisni* qui forment, jusqu'en 1923, seize volumes, très soignés.

L'« Académie yougoslave », fondée à Zagreb en 1866, commença, dès ses débuts, à prêter son attention aux sciences ethnologiques. Cette même année (1866), V. Bogisic publia le livre : *Pravni obicaji u Slovena* (Coutumes juridiques chez les Slaves) par lequel il voulait démontrer qu'il existait dans le peuple une foule de ces coutumes juridiques. Pour attirer l'attention de ses lecteurs, il édita comme complément à son volume : *Naputak za opisivanje pravnih obicaja koji zive u narodu* (Instructions pour la description des coutumes juridiques qui existent dans le peuple). L'Académie comprit la valeur de ces coutumes juridiques, de sorte qu'elle réédita par trois fois, en 1867, ce *Naputak* de Bogisic, et qu'elle le répandit dans tous les coins des pays yougoslaves, parmi les personnes susceptibles de répondre à l'appel de l'Académie pour cette œuvre populaire. Les résultats en sont publiés dans : *Rad jugoslovenska Akademije* (Travaux de l'Académie yougoslave, t. I, V, X et XIX). Les matériaux ainsi recueillis furent classés par Bogisic et édités par l'Académie en un recueil : *Zbornik sadasnjih pravnih obicaja kod Juznih Slovena* (in-8°, LXXII-714 pp.). Ce mouvement eut un grand retentissement non seulement chez les Slaves du Sud, mais aussi chez tous les autres Slaves. En même temps les cercles scientifiques de l'Europe occidentale eurent aussi connaissance de ces travaux. L'Académie yougoslave s'occupa de plus en plus des questions populaires. C'est ainsi que tout en préparant le *Zbornik* de Bogisic, elle consacra plusieurs volumes à la vie du peuple et à ses coutumes : dans les innombrables publications du *Rad Jugoslovenske Akademije,* il y a une grande quantité d'articles, études et dissertations traitant de la vie populaire et de son degré de culture. En 1896 l'Académie yougoslave marque encore un pas en avant, car elle commence à publier : *Zbornik za narodni zivot î obicaje Juznih Slovena* (Recueil concernant la vie et les coutumes populaires des Slaves du Sud). Elle fut amenée à cette publication, en voyant que « les temps nouveaux détruisaient ces richesses populaires avec une vitesse vertigineuse comme si elles étaient emportées par le tourbillon de la civilisation moderne » et pour préserver ces richesses de la perte. Pour aider à la recherche dans le peuple des matériaux nécessaires, l'Académie publia dans son deuxième tome du *Zbornik* les éléments pour l'étude de la vie populaire : *Osnova za sabiranje i proucavanje gradje o narodnom zivotu,*

de A. Radic. Jusqu'à présent le *Zbornik* compte vingt-huit volumes renfermant de très riches matériaux, traitant les sujets ethnologiques les plus divers de toutes les régions yougoslaves.

En 1886, l'« Académie Royale serbe » fut fondée à Belgrade par décret. Bien que les sciences ethnologiques ne figurassent pas dans son programme, l'Académie serbe, dès le début, tourna son attention vers l'étude des créations populaires. C'est ainsi qu'en 1892, Stoyan Novakovic soumit à la Section des Sciences philosophiques un projet de fonder un *Zbornik* (Recueil) ou *Arhiv* (Archives) où seraient réunies les matériaux ethnologiques. L'Académie serbe fonda donc *Srpski etnografski Zbornik* (Recueil ethnographique serbe), qui a publié jusqu'à présent quarante-neuf gros volumes, contenant les plus riches données sur des sujets très variés. Le premier volume de ce *Zbornik* parle de la vie du paysan serbe : *Zivot Srba seljaka,* de Dj. Milicevic (Belgrade, 1894, 8°, p. 371), et le second des mets et boissons anciens chez les Serbes : *Starinska srpska jela i pica* de S. Trojanovic (Belgrade, 1896, 8°, p. 124). En 1900, fut créé à l'Académie serbe un conseil ethnographique à qui on confia le soin du *Zbornik.* C'est alors que la parution de ce volume devint plus fréquente. Le *Zbornik* fut partagé en trois séries : 1° *Naselja srpskih zemalja* (populations des pays serbes), dirigée, durant sa vie, par J. Cvijic, auquel a succédé J. Erdeljanovic. Cvijic publia, en 1896, *Upustva za proucavanje sela u Srbiji i ostalim srpskim zemljama* (Instructions pour l'étude du village en Serbie et autres pays serbes). Ces *Upustva* furent réédités plusieurs fois, corrigés et complétés, sous les titres : *Upustva za proucavanje sela u Srbiji* (Instructions pour l'étude du village en Serbie, 1898), *Upustva za proucavanje sela u Staroj Srbiji i Makedoniji* (Instructions pour l'étude du village en vieille Serbie et en Macédoine, 1898), *Upustva za proucavanje sela u Bosni i Hercegovini* (Instructions pour l'étude du village en Bosnie-Herzégovine, 1901), *Upustva za proucavanje naselja i psihickih osobina* (Instructions pour l'étude de la population et de ses particularités psychiques, 1911). L'Académie publia, en 1928, *Upustva za ispitivanje naselja i porekla stanovnistva* (Instructions pour l'étude des populations et de leurs origines) et *Pravilnik o proucavanju naselja iporekla stanovnistva u narodu i o sredjivanju gradje u « Naseljima »* (Règlement pour l'étude des populations et de leurs origines, ainsi que pour le classement des matériaux sur les « populations »). Une énorme quantité de matériaux ethnologiques fut recueillie grâce à ces *Upustva* ; ils furent édités par les soins du *Srpski etnografski Zbornik,* où l'on travaille encore activement en ce sens ; 2° la seconde

série de livres de l'*Etnografski Zbornik* est : *Narodni zivot i obicaji* (Vie et coutumes populaires). Afin de faciliter la tâche à ceux qui se chargeaient de recueillir les documents pour cette série, l'Académie publia plusieurs *Upustva* : pendant l'année 1907, dans le tome 10 du Recueil d'Ethnographie serbe, T. Djordjevic publia quelques remarques et questions pour l'étude des jeux populaires. Le même auteur fit paraître, en 1909, dans le tome 14, *Upustvo za skupljanje srpskih narodnih obicaja* (Instructions pour l'étude des coutumes populaires), en 1910, dans le tome 16 du dit recueil, J. Erdeljanovic donna *Upustva za ispitivanje naroda i narodnog zivota* (Instructions pour l'étude du peuple et de sa vie) ; T. Djordjevic, dans le tome 32, en 1911, parla de la description des mets et boissons populaires ; en 1913, l'Académie édita l'œuvre de T. Djordjevic : *Upustva za prikupljanje gradiva o zanatima i esnafima u srpskim zemljama* (Instructions pour recueillir les matériaux sur les métiers et les corporations dans les pays serbes). Tous les documents recueillis suivant ces *upustva* furent publiés dans le « Recueil d'Ethnographie serbe ». Ce travail se poursuit encore très activement ; 3° la troisième série de *Srpski etnografski Zbornik* fut *Srpske narodne umotvorine* (littérature populaire serbe). Outre ce *Zbornik*, l'Académie édita d'autres publications telles que *Glas* (Bulletin), *Spomenik* (Annales) et *Zbornik za istoriju, jezik i knjizevnost* (Recueil pour l'histoire, la langue et la littérature) où parurent aussi de nombreux articles et études concernant l'ethnologie

A Maribor, en 1903, le « Zgodovinsko drustvo » (Société historique) fut créé et, outre l'histoire, il prit aussi l'ethnologie comme objet de ses études Cette Société fonda, en 1904, une revue *Casopis za zgodovinu in narodopis* (La Revue historique et ethnographique), où parut une grande quantité d'articles et d'études ethnologiques.

En 1910, l'Université de Belgrade fonda le « Srpsko geografsko drustvo » (La Société géographique serbe), qui, en 1912, sous la direction de J. Cvijic, commença à publier *Glasnik srpskog geografskog drustva* (Bulletin de la Société géographique serbe), dont dix-huit volumes ont paru jusqu'à présent, contenant, outre les études géographiques, plusieurs études ethnologiques.

La Société scientifique de Skoplje (« Skopsko naucno drustvo ») fut fondée, en 1921, à la Faculté de philosophie de cette ville, avec mission de travailler à l'étude approfondie de toute la Serbie du Sud et des régions avoisinantes. C'est dans cette intention que la Société commença à éditer, en 1925, son organe *Glasnik skopskog naucnog drustva* (Bulletin de la Société scientifique de Skoplje), sous la direc-

tion de R. Grujic. Onze gros volumes ont paru jusqu'à présent, contenant une grande quantité d'études ethnologiques. La Société scientifique de Skoplje commença à éditer, à partir de 1928, une autre série de publications, sous le nom de : *Knjige skopskog naucnog drustva* (Livres de la Société scientifique de Skoplje), tandis qu'en 1931 elle commençait son *Zbornik za etnografiju i folklor Juzne Srbije* (Recueil pour l'Ethnographie et le folklore de la Serbie du Sud), sous la direction de V. Radovanovic.

En dehors des Sociétés scientifiques nous voyons des particuliers fonder des revues ethnologiques. Ces revues, cependant, ne sont pas nombreuses. La première publication de ce genre fut fondée à Aleksinac, en 1899, sous la direction du professeur T. Djordjevic et sous le titre : *Karadjic* (1) *list za srpski narodni zivot obicaje i predanja* (Karadjitch, revue de la vie populaire, des coutumes et les traditions serbes). T. Djordjevic voulait avec son *Karadjic* réveiller l'intérêt pour la vie populaire serbe, ses mœurs et ses traditions, réunir et étudier les matériaux recueillis dans le peuple. Le *Karadjic* dura, avec une légère interruption, quatre années, et cessa définitivement vers la fin de 1903. Dans cette publication il y eut de nombreux documents, très utiles, concernant les études ethnographiques. Elle contenait en outre quelques instructions sur la manière de recueillir les éléments se rapportant au peuple et à sa vie.

Les *Prilozi za knjizevnost, jezik, istoriju i folklor* (Contributions à l'étude de la littérature, de la langue, de l'histoire et du folklore) qui paraissent depuis 1921, sous la direction de P. Popovic, publient une grande quantité d'articles et de notes ayant trait à l'ethnologie.

Narodna Starina (L'Antiquité populaire), qui paraît à Zagreb depuis 1922, sous la direction de J. Matasovic, a fait paraître vingt-sept volumes et une grande quantité d'articles et d'études concernant les questions ethnologiques.

Il existe encore, en Yougoslavie, d'autres revues qui ne sont pas spécialement ethnologiques, mais qui, cependant, ont publié de nombreux articles ethnologiques et recueilli beaucoup de matériaux pour cette science. Citons par exemple : *Juzna Srbija* (la Serbie du Sud), qui parut à Skoplje pendant deux ans (1922-1923) et qui contient, dans ses quarante-neuf cahiers parus, beaucoup d'articles de caractère ethnologique (2). De même *Zapisi* (Inscriptions), pa-

1. Du nom de Vouk Karadjić dont nous avons parlé au début de cette étude et qui fut le précurseur de l'étude du peuple et de sa vie.

2. Voir le rapport bibliographique de Filipović dans le Bulletin du Musée d'Ethnographie de Belgrade, t. 7, Belgrade, 1932.

raissant à Cettigné de 1927 à 1933, et *Knjizevni Sever* (Le Nord littéraire) publié à Subotica, a partir de 1925, et dans d'autres revues scientifiques paraissant dans différentes régions yougoslaves on trouve de nombreuses études ethnologiques.

Des particuliers eurent aussi l'idée de recueillir des traditions populaires. Il y eut des appels dans la presse et des indications sur la façon d'agir pour effectuer ce travail. C'est ainsi que, grâce à ses appels dans *Bosanska vila* (La Fée bosniaque), J. Miodragovic réunit une grande quantité de matériaux populaires qu'il publia en 1914 sous le titre : *Narodna pedagogija* (La pédagogie populaire, Belgrade, in-8°, xxxii-414 pp.). De même, *Vlajinac,* en 1925, adressa au public différentes questions sur la *moba* (entr'aide), et publia ensuite dans différents articles tous les renseignements recueillis. En plus des renseignements recueillis et complétés par des données littéraires Vlajinac composa un assez gros ouvrage : *Moba : pozajinica* (l'entr'aide et le prêt), publié par l'Académie Royale serbe.

Les musées ethnographiques. — Les musées, en Yougoslavie, ont été — et ils prennent actuellement un développement plus grand encore — des établissements qui servaient non seulement à grouper des matériaux de musée, mais aussi à l'étude systématique du peuple et de ses qualités ethniques. Leur progrès est remarquable surtout au cours de ces dernières années.

Tout au début, les musées étaient généraux, les objets ethnographiques voisinaient avec ceux de l'archéologie. La création de musées purement ethnographiques ne date que de bien plus tard, et n'est pas encore réalisée partout (1).

Nous ne savons pas si dans le Musée national de Belgrade il y avait, avant 1871, des objets ethnographiques. Mais, vers cette époque, grâce aux documents de Milicevic, nous voyons que le Musée avait « dix-neuf sections, dont certaines contenaient aussi des objets ethnographiques : parures, bijoux serbes nouveaux et les plus nouveaux, talismans, armes, ustensiles de ménage, harnachements, outils agricoles », etc. (2). De nombreuses personnes de ce temps désiraient voir le musée s'agrandir. Il faut citer en premier lieu S. Novakovic, qui, en 1872, soumit « un projet et un schéma »,

1. T. Djordjević : *Naš narodni život* (Notre vie populaire, t. 1, p. 15, Belgrade, 1930).

2. B. Drobnjaković. *Etnografski Muzej u Beogradu.* Bulletin du Musée ethnographique de Belgrade, t. 1, p. 12.

à la réunion de la Section historique de l'Etat de la Société scientifique de Belgrade, où il demanda la création d'un musée serbe historique ethnographique (1). Ce projet avait pour but « d'étudier la vie populaire dans toutes ses branches et ses caractères propres dans le passé et dans le présent ». En faisant ressortir la grande valeur d'un musée ethnographique « qui est un miroir de la civilisation », *Novakovic* offrait ainsi un schéma et expliquait comment il concevait l'organisation de ce musée. Ce projet ne fut pas réalisé. Plus tard, on le voit d'après le rapport de Valtrovic, le musée achetait volontiers des objets ethnographiques des régions serbes (2). Mais le Musée national n'avait pas assez de salles pour exposer tous les objets acquis, et tout le monde attendait la création d'un musée spécialement ethnographique, ce qui put être réalisé, en 1899, lorsque, par testament, la maison de S. Mihailovic fut remise au Ministère de l'Instruction publique, qui l'offrit au Musée national pour y loger la collection ethnographique et fonder un musée uniquement ethnographique. Son premier conservateur fut M. S. Trojanovic, auquel plus tard fut adjoint N. Zega (3). B. Drobnjakovic a accompli le travail du musée ethnographique, de 1901 à ce jour en trois périodes (4). 1° La première période s'étend de 1901 jusqu'à la fin de 1914. Ce fut l'époque « du classement des documents reçus du Musée national, préparation d'excursions afin d'acquérir d'autres objets pour la collection et l'exposition, et, enfin, la préparation des expositions » (une à Belgrade et six à l'étranger). A ce moment le Musée ethnographique fut pourvu d'une grande quantité d'objets choisis. 2° La seconde période comprend le temps de la guerre mondiale jusqu'à la fin de l'année 1918. C'est « l'époque d'arrêt et de destruction des objets du Musée ». Car, pendant la guerre, le Musée a subi de lourdes pertes : ses objets les plus rares et les plus précieux en disparurent. 3° La troisième période est la plus importante. C'est le temps « de restauration et de classement régulier des documents ». Cette période heureuse commence à la fin de 1918, où Zega commence à classer les collections. Le Musée fut de nouveau ouvert au public en octobre 1919. Depuis ce temps, on travaille intensivement à recueillir des objets intéressants, à organiser, à arranger le Musée, ses groupements et ses collections. Le Musée possède aussi une très

1. Bulletin de la Société scientifique serbe, t. 34, p. 336-357.
2. *Godišnjak srpske kralj.* Akademije od 1896 et Drobnjaković, *op. cit.*.
3. Drobnjakovič, *op. cit.*, p. 14.
4. *Ibid.*, p. 11-15.

belle bibliothèque, admirablement présentée. Le personnel spécial du Musée agit avec succès non seulement pour la progression et l'augmentation de ses collections, mais aussi, par son intelligence et son érudition, il aide au progrès des sciences ethnologiques en général. Les collections du Musée ethnographique de Belgrade sont les meilleures et les plus belles acquisitions que nous ayons ; elles représentent ethniquement tous les pays yougoslaves.

La direction du Musée publia, en 1924, *Vodj kroz Etnografski muzej u Beogradu* (Guide du Musée ethnographique de Belgrade), et, à partir de 1926, il paraît, sous la direction de B. Drobnjakovic, Directeur du Musée, le *Glasnik Etnografskog muzeja u Beogradu* (Bulletin du Musée ethnographique de Belgrade), qui compte jusqu'à présent huit volumes contenant de très riches documents ethnologiques. Outre ce Bulletin, le Musée possède une collection de livres édités par lui.

Pendant l'occupation de la Bosnie-Herzégovine par les Autrichiens, fut créée, à Sarajevo, en 1884, une société de musée pour recueillir et conserver les antiquités. Elle fut indépendante jusqu'en 1888. A cette époque elle devint une institution de l'Etat sous le nom de : « Zemaljski Muzej za Bosnu i Hercegovinu » (Musée régional pour la Bosnie et l'Herzégovine). A côté des objets d'histoire naturelle et d'archéologie il y avait, dans ce Musée, des objets ethnographiques. En 1889, « Zemaljski Muzej » commença à publier son organe : *Glasnik Zemaljskog Muzeja* (Bulletin du Musée régional), qui comporte jusqu'à présent quarante-quatre volumes, où, à côté de très riches documents et articles sur la géographie, l'histoire, l'archéologie, les beaux-arts et l'histoire naturelle, il y a beaucoup de matériaux ethnologiques recueillis en Bosnie et en Herzégovine (1). Afin d'éveiller l'intérêt pour ces études et la description des différentes manifestations de la vie et de la culture populaires, le *Glasnik* publia : *Pitanja za opisivanje narodnih pravnih obicaja* (Questions pour la description des coutumes juridiques populaires, de A. Mitrovic (1912-1913), et *Upustvo za prikupljanje gradiva o nosnji u nasem narodu* (Instructions sur la manière de recueillir des matériaux sur le costume populaire), de T. Djordjevic (1926) (2). Karanovic rapporte que le Musée de Sarajevo obtint, en 1913, un bâtiment particulier ; les collections ethnographiques y furent installées dans un pavillon spécial très bien aménagé pour la section ethnographique. A partir de cette époque,

1. Djordjević, *Naš Narodni život*, t. 1, p. 15, Belgrade, 1930.
2. *Ibid.*, p. 16.

le travail y fut plus intensif. Il possède maintenant une direction commune avec d'autres sections du Musée et une bibliothèque. Son action pour recueillir dans le peuple les objets ayant un intérêt ethnographique se fit de plus en plus grande. Les collections actuelles du Musée ethnographique de Sarajevo ont une très grande valeur au point de vue de l'art populaire, surtout sa collection de tapis et costumes. Ces collections montrent la Bosnie-Herzégovine du point de vue ethnique; il y a, cependant, des objets recueillis dans d'autres régions yougoslaves (1). La beauté des costumes populaires et autres objets de la Bosnie-Herzégovine est très bien mise en valeur dans le Musée de Sarajevo.

C'est dans le « Narodni Muzej » (Musée national) de Zagreb qu'a débuté le Musée ethnographique de cette ville. Je montrerai son développement selon les données de V. Tkalcic (2). Déjà les fonda teurs du Musée national de Zagreb, à côté d'autres questions très différentes, s'occupaient des objets ethnographiques. Ils désiraient que le Musée de Zagreb restât une image vraie de la vie populaire dans le passé et le présent, et ils apportaient une attention toute particulière aux objets « dus à la culture populaire ». Au cours des temps, grâce exclusivement aux bienfaiteurs, une très belle collection ethnographique fut créée. Cependant, cette collection resta unique dans le Musée national. Ce n'est qu'en 1919, quand le Musée ethnographique fut fondé, qu'il y eut d'autres collections, notamment celle de S. Berger. C'est d'ailleurs pour contenir le riche cadeau de S. Berger, un ensemble magnifique d'objets populaires yougoslaves, et autres productions artistiques de tous les pays yougoslaves et étrangers que le Musée ethnographique de Zagreb fut fondé. Cette collection est le fruit de longues années d'efforts de Berger. A partir de cette époque, le travail devient plus intensif ; la direction, dès le début, dirige son action en vue de compléter ses collections, en créer d'autres et montrer à l'univers le degré de civilisation du peuple yougoslave. Les collections actuelles du Musée ethnographique de Zagreb sont très riches et très abondantes ; la plus importante est celle des tissus. Outre les éléments yougoslaves, on y voit aussi représentés d'autres pays d'Europe, puis l'Abyssinie, l'Amérique du Sud, la Chine, le Japon, les Indes, l'Afrique, la Méla-

1. Karanović, *Sarajevski Etnografski Muzej* (Bulletin du Musée ethnographique de Belgrade, tome 1, p. 26-32, 1926).
2. V. Tkalčić, *Etnografski Muzej u Zagrebu* (Bulletin du Musée ethnographique de Belgrade, t. 1, p. 33-39, 1926).

nésie, la Polynésie et l'Australie, donc presque tous les pays du monde. Dès le début de sa fondation, le Musée ethnographique de Zagreb travailla à recueillir des matériaux ethnographiques. Sa direction édita, en 1922, *Naputak za povjerenike Etnografskog odjela hrvatskog narodnog muzeja u Zagrebu* (Instructions données aux correspondants de la Section ethnographique du Musée national croate de Zagreb), et en 1925, elle commença à publier : *Zbirka jugoslovenskih ornamenata* (Collection des ornements yougoslaves), dont nous avons jusqu'à présent plusieurs fascicules où sont très joliment reproduits en couleur « les plus caractéristiques motifs populaires ». Son directeur, V. Tkalcic, dirige, depuis 1927 : *Etnoloska biblioteka* (la Bibliothèque ethnologique), qui compte jusqu'à présent dix-huit fascicules contenant de très utiles études ethnologiques. Kus Nikolajev publia, en 1927 : *Setnje kroz etnografski muzej u Zagrebu* (Promenades à travers le Musée ethnographique de Zagreb).

A Ljubljana, le musée « Rudolfinum » existait depuis longtemps ; la collection ethnographique qui y figurait représentait seulement une partie de la Slovénie et n'avait pas une grande valeur. Pendant l'occupation autrichienne du pays, on parla souvent de la nécessité d'un musée ethnographique à Ljubljana, mais ce désir ne se réalisa qu'après la grande guerre et l'union des Slaves du Sud. Après la délivrance, les premières démarches furent faites en 1921, époque où fut fondé, dans le cadre régional, un Institut ethnographique, qui, en 1923, fut transformé en Musée Royal. Le directeur de l'Institut, et plus tard du Musée, fut Niko Zupanic. Dès sa fondation le Musée Royal d'Ethnographie de Ljubljana eut comme principale tâche de recueillir des documents en Slovénie et autres régions yougoslaves. Tous les objets ethnographiques qui se trouvaient jusqu'alors au Musée national de Ljubljana furent transportés au Musée ethnographique (1924-1925). Depuis lors les collections de ce dernier deviennent de plus en plus abondantes et importantes : on y voit très bien représentés l'architecture populaire, puis l'ameublement et les ustensiles de cuisine, les outils, les armes, etc. Les costumes populaires forment un ensemble très riche. Le musée possède aussi une importante collection d'objets d'Asie, d'Amérique et d'Afrique. Les meilleures et les plus belles collections proviennent cependant de Slovénie et autres régions yougoslaves (1). « L'Ethnologue », bulletin

1. Ces documents m'ont été fournis par l'étude de Županić, *Le Musée ethnographique de Ljubljana*, publiée dans le « Bulletin du Musée ethnographique de Belgrade », t. 1, p. 40-44, 1926.

du Musée ethnographique de Ljubljana (*Etnolog, Glasnik krajevskog etnografskog muzeja u Ljubljana*), qui possède déjà quatre tomes, commença à paraître en 1926.

Le Musée de la Serbie du Sud de Skoplje date de 1921. A cette époque, grâce à l'initiative de R. Grujic, professeur à la Faculté des Lettres en Skoplje, y fut créée la première collection d'objets appartenant à l'histoire et à l'archéologie. Cette collection fut installée dans la Faculté même. Le professeur Grujic, en voyageant dans la Serbie du Sud, l'agrandit petit à petit. Il travailla seul jusqu'en 1924, au moment où le Musée devint la propriété de l'Etat. et le professeur Grujic fut nommé directeur de ce même Musée, Tout en collectionnant les objets historiques et archéologiques, R. Grujic remarqua la grande richesse ethnographique du peuple de la Serbie du Sud, et que ces objets disparaissaient vite par suite du modernisme, et il commença leur acquisition dès 1925. C'est alors que fut fondée la section ethnographique du Musée de la Serbie du Sud suivie par la création des sections géologique, pétrographique et zoologique. A ce moment le Musée reçut aussi un personnel spécialisé pour toutes les sections. Le travail y devint de plus en plus intensif. Les collections ethnographiques progressèrent de jour en jour pour arriver à une richesse rare. Le costume populaire, qui s'est très bien conservé jusqu'aux moments les plus récents forme surtout un trésor précieux. On y voit la broderie si riche de ces régions, ses couleurs si finement assorties, ses motifs si abondants, de forme géométrique en général. Aucune région yougoslave n'a aussi bien conservé son costume national que la Serbie du Sud. Ce costume est plus décoratif et plus ouvragé et brodé que tous les autres costumes de Yougoslavie. Cette région est encore fraîche et riche en objets ethnographiques. La direction du Musée, pour mieux conserver ces créations populaires, a fait faire des aquarelles de tous les objets précieux de la Serbie du Sud. Outre ses collections de costumes populaires et de bijoux, on voit dans cette section ethnographique des objets de cuisine, des outils de toutes sortes, des armes, etc. Ces temps derniers, on a essayé de fonder aussi une section musicale. Il faut surtout signaler ici une collection de différents modèles de maisons et autres types de bâtiments de la Serbie du Sud. Une seule chose manque pour que cet ensemble soit bien exposé au public: c'est un bâtiment convenable. Dès que le Musée l'obtiendra — et ce sera, je l'espère, bientôt — les visiteurs y verront un ensemble de la Serbie du Sud depuis les temps très anciens jusqu'à nos jours.

Il y a, en Yougoslavie, d'autres musées qui contiennent des objets

de caractère ethnographique, ou qui sont eux-mêmes de petits musées ethnographiques. Citons ici deux d'entre eux, les plus importants : ce sont : le Musée de Split et le Musée de Cettigné. Dans le premier sont réunis les objets ethnographiques de la Dalmatie, tandis que le Musée de Cettigné contient une collection très caractéristique de costumes et d'armes du Monténégro d'une rare beauté et d'une grande valeur.

On peut dire, en général, qu'il a été beaucoup fait en Yougoslavie pour recueillir des matériaux ethnographiques et pour l'étude de la vie populaire et de ses mœurs, surtout ces derniers temps où de nombreux savants spécialistes se manifestèrent dans le champ de leur action (1). Il existe aujourd'hui, en Yougoslavie, une littérature ethnologique énorme, s'occupant de toutes les régions du pays. A cause du peu de place dont nous disposons ici, il nous est difficile d'énumérer des citations.

Les Instituts ethnologiques près les Universités. — Avant la création de la chaire d'ethnologie à l'Université de Belgrade, on prêtait déjà à cette science une grande attention. Dès que Jovan Cvijic fut nommé professeur à l'Ecole supérieure d'alors, il se tourna vers l'ethnologie, et à ses cours ses élèves faisaient des exercices et lisaient des thèmes relevant de ce domaine. De plus, un cours spécial d'ethnologie fut institué. Il devait donner aux auditeurs les éléments essentiels de cette science (2). C'est en 1906 que furent créés en même temps à l'Université de Belgrade la chaire et l'Institut d'Ethnologie, avec la nomination des professeurs T. Djordjevic et J. Erdeljanovic. C'est ainsi qu'un grand nombre de professeurs d'écoles secondaires, au cours de leurs six à huit semestres, obtiennent des diplômes de cette branche. Ceux des élèves qui ne se dirigent pas vers l'enseignement deviennent de jeunes travailleurs s'occupant en savants des questions d'ethnologie. A côté de l'Institut et de la chaire d'ethnologie à l'Université de Belgrade, d'autres chaires et Instituts furent créés, comme à Zagreb et à Skoplje. C'est ainsi que ces Université donnent aussi un nombre important de jeunes professeurs et savants, dont une grande partie s'occupent des questions ethno-

1. S. Filipović, *O etnološkom proučavanju Južne Srbije* (*Godišnjak Skopskog filozofskog fakulteta*, p. 118 (Etude ethnographique de la Serbie du Sud : Annuaire de la Faculté de Philosophie de Skoplje, 1930).
2. J. Erdeljanović, *Jovan Cvijić, i naša nauka narodu*, dans *Srpski knjizevni Glasnik* (Jovan Cvijić et notre science du peuple, dans Revue littéraire serbe du 1er juin 1927, Belgrade).

logiques et de l'étude du peuple. Le professeur Erdeljanovic, dans son article : *Etnologija u nasim srednjim skolama* (L'Ethnologie dans nos écoles secondaires) (1), dit : « que le nombre d'auditeurs aux cours d'ethnologie à l'Université croît de plus en plus ». A l'Université de Belgrade, on compte presque tous les ans 200 élèves aux cours d'ethnologie. Ceci montre que la jeunesse yougoslave s'intéresse beaucoup à cette science.

L'Institut ethnologique de Belgrade est entré ces dernières années en relation avec le Musée ethnographique de cette ville, ce qui est très utile, car les élèves de l'Université qui suivent les cours d'Ethnologie écoutent, de temps en temps, des leçons explicatives sur les objets ethnologiques du Musée et prennent ainsi des enseignements directs par le travail au Musée. De ce fait ils obtiennent une image nette de toute la population du pays et de ses caractères ethniques. De plus, les étudiants ont ainsi à leur disposition les collections du Musée et sa bibliothèque, ce qui les prépare mieux à leur futur travail scientifique.

L'Ethnologie dans les écoles secondaires. — De plus dans ces derniers temps, un grand nombre de personnes, qui ne sont pas des ethnologues professionnels, consacrent cependant une partie de leurs études à l'ethnologie (2). Suivant un rapport du professeur T. Djordjevic et d'après la décision du Ministère de l'Instruction publique en date du mois de septembre 1930, l'ethnologie est admise comme science dans la 7e classe des écoles secondaires du Royaume (3). C'est donc la Yougoslavie qui, la première dans le Sud-est européen, a introduit l'ethnologie à l'Université, elle est aussi la première qui lui donne une place dans les écoles secondaires (4).

A la suite de ce décret ministériel, le professeur J. Erdeljanovic composa un manuel scolaire : *Osnovi Etnologije* (Eléments d'ethnologie, Belgrade, 1932, 8°, 206 p.), qui doit servir de guide à la jeunesse étudiante des écoles secondaires, ainsi qu'aux cercles scientifiques plus vastes qui cherchent à connaître les qualités ethniques des peuples en général. Ce livre est écrit de telle manière « qu'il peut utilement servir à tous ceux qui désirent se renseigner sur cette

1. Glasnik Etnografskog muzeja u Beogradu (Bulletin du Musée ethnographique de Belgrade, t. 5, p. 2, 1930).
2. J. Erdeljanović, *Etnologija u našim srednjim školama*, ouvr. déjà cité.
3. Les écoles secondaires en Yougoslavie comptent huit classes. La 8e est celle du baccalauréat.
4. Erdeljanović, *op. cit.*

nouvelle science et connaître les principaux résultats obtenus jusqu'à ce jour par l'étude de l'ethnologie ». Le volume comprend deux parties : l'enseignement et la lecture. Le professeur Erdeljanovic a fait ce partage pour attirer davantage l'attention de l'élève par une lecture intéressante qui explique le texte étudié. Ce manuel passe en revue, d'une façon nette et précise, l'ensemble de la race humaine ; il comprend une partie générale et une partie spéciale. La partie générale est destinée spécialement aux élèves qui doivent, par là, connaître toutes les races et toutes les ethnies ; elle comprend : 1° *Description des habitants de la terre*; 2° *Division naturelle du genre humain* (origines et ancienneté de l'homme, temps préhistorique et historique, races humaines et rapports de l'homme et de la nature); 3° *Bases de la vie sociale de l'homme* (communautés, Etat, formes de l'Etat, langues et écritures, coutumes) ; 4° *Formes fondamentales de la civilisation du genre humain* (degré de culture matérielle et spirituelle, nourriture, armes, costumes et bijoux, habitations et monuments divers, mobilier et ustensiles de cuisine, populations, industries, communications, arts, religions et sciences).

Dans la seconde partie, ou spéciale, on trouve : La *description des populations en Yougoslavie depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (temps préhistoriques, Illyriens, Thraces, Romains, Grecs, Slaves du Sud et autres habitants actuels de la Yougoslavie). Comme on le voit, le manuel du professeur Erdeljanovic répond parfaitement à son but, non seulement pour la jeunesse des écoles secondaires, mais aussi pour tout intellectuel qui désire avoir une opinion générale des peuples.

Espérons que d'autres pays suivront cet exemple et introduiront dans leurs écoles secondaires les études ethnologiques, ce qui permettra de donner à la jeunesse une vue générale de l'espèce humaine et de la civilisation humaine.



DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE HERSE A DENTS DE BOIS, EN FORME DE HACHE POLIE

Par le Dr Marcel BAUDOUIN (Vendée).

I. — Troisième Herse a dents hachettiformes.

J'ai décrit jadis une *herse,* extrêmement curieuse à dents en forme de haches polies et en bois (1), que j'ai achetée, pour mes collections, et que j'ai découverte au Fenouiller (Vendée) (2).

J'ai mentionné ensuite que j'en avais vu une seconde, à Saint-Gilles-sur-Vie même, mais moins typique (3).

Or, en juillet 1918, en parcourant les champs du lieu dit de *Pierre-Levée,* dans la même commune, où je viens de découvrir un petit *Menhir* ignoré, j'ai aperçu une troisième herse de cette sorte, à dents très caractéristiques également.

Certes celles-ci sont plus primitives et constituées simplement par des *branches de bois,* du volume du poing. Une des extrémités a été *taillée en biseau,* c'est-à-dire en *tranchant* de hache, taillée ou polie, et l'autre a été diminuée pour obtenir un *talon cylindrique,* d'un diamètre moitié moindre, qui s'enfonce dans les deux madriers parallèles, constituant la herse (Fig. 1).

L'un d'eux a *onze dents* et l'autre *dix dents.* Ces dents sont *alter-*

1. Marcel Baudouin. — *Utilisation possible de certaines haches polies en diorite comme dents de herse en agriculture.* — *Bull. de la Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1913, 23 octobre. Tiré à part, Paris, 1914, in-8°, 12 p.,5 fig.
2. Cf. également : Marcel Baudouin. — *De l'emploi possible à l'époque néolithique de haches polies, comme dents de herse en agriculture, Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1913, VIe S., t. IV, fasc. 3-4, 5 juin 1913, p. 378-384, 2 photogr. Tiré à part, Par., in-8°, 1913, 6 pages, 2 phot.
3. Marcel Baudouin. — *Note sur les haches polies et les dents de herse.* — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Par., 1917, p. 505-506, 2 fig.

nantes, comme toujours. Le plat du tranchant est placé, bien entendu, dans le sens de la traction de l'appareil.

On charge de pierres ce dernier pour le rendre plus pesant et plus actif (Fig. 1).



Fig. 1. — Une herse à dents de bois en forme de hache polie (1918) — Photographie : 1° Vue de champ oblique montrant *l'aplatissement* des dents, dans le sens transversal ; 2° Vue de la face supérieure, chargée avec des pierres.

Les dents de cette herse (Fig. 3) présentaient les dimensions suivantes :

A. *Partie agissante* (*tranchant*) :

Largeur	50 mm.
Epaisseur	40 mm.
Hauteur	110 mm.

B. *Partie encastrée* dans le madrier (*talon*) :

Hauteur	160 mm.
Largeur et épaisseur	30 mm.
Hauteur totale de la dent	270 mm.

J'ai vu, en 1914, entre Commequiers et Notre-Dame-de-Riez, une herse constituée par de grands bâtons cylindriques (troncs d'arbre), présentant des *dents en bois ;* mais celles-ci étaient bien cylindriques, et non pas en forme de hache polie.

C'est une variété de herse en bois très primitive, mais copiée sur les herses courantes à dents de fer.

a) *Herses à dents en bois.* — Ce sont les petits cultivateurs seuls qui ont aujourd'hui conservé ces outils primitifs, parce qu'ils ne disposent

pas de bœufs en assez grand nombre pour utiliser les herses modernes, plus lourdes, plus volumineuses et plus difficiles à manier.

Celles-ci ne peuvent guère être utilisées désormais que pour les terres légères (bord de la mer, comme à Saint-Gilles) et les terres

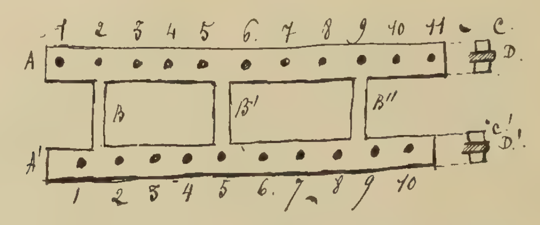


Fig. 2. — Herse à dents de bois en forme de hache. Dessin schématique. Vue de face : 1 à 10 et 11, trous d'e mmanchage des dents. — C, C', madrier ; — D, D', talon des dents. — B, B' B'', les traverses.

sablonneuses (terrains cénomoniens) de l'intérieur, comme à Soullans,

A Soullans, ces herses ont persisté pendant longtemps, d'après ce que m'a affirmé l'instituteur de Saint-Gilles, en 1918, M. Bernard.

b) *Herse à dents en fer hachettiformes.* — Mon ami, M. Bernard, originaire de Soullans, m'a même raconté que son père, cultivateur, avait jadis fait faire, quand il transforma les dents de bois de sa herse en dents de fer, de nouvelles dents avec la forme de haches polies. Cela est typique, n'est-il pas vrai !

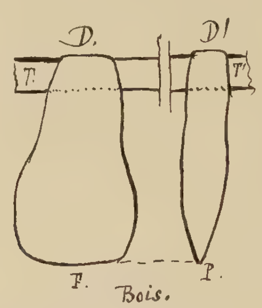


Fig. 3. — Schéma d'une dent de bois, en forme de hache polie. — Face et profil (P), à talon (T, T') encastré dans le madrier et faisant une légère saillie D, D'.

C'était la première fois que j'entendais parler de dents de herse en fer, en forme de haches polies, dont je n'ai jamais vu, d'ailleurs,

des exemples. Mais c'est là une donnée à retenir, vu la valeur de l'informateur, M. Bernard étant alors l'un des meilleurs instituteurs du pays.

Cette forme de transition est vraiment remarquable, car les dents de fer actuelles sont plutôt des *lames tranchantes* ou des *barres* à section triangulaire que des tiges cylindriques, ainsi que le prouvent mes photographies (Fig. 4).

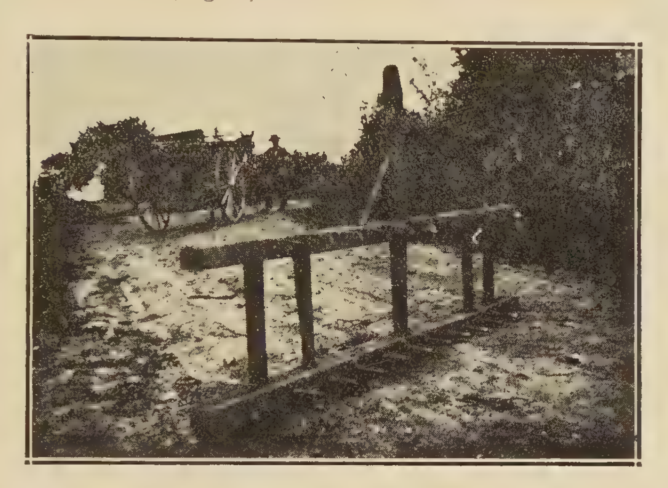


Fig. 4. — Une herse à dents en fer, moderne, mais ayant des dents copiées sur les dents de bois hachettiformes (Saint-Maixent-sur-Vie (V). Phot. M. Baudouin.

En effet, j'ai observé, avant la guerre de 1914, à Saint-Maixent-sur-Vie (Vendée) une herse moderne présentant des dents en fer.

Mais ces dents avaient un peu la forme de haches de pierre, comme le prouve la photographie incluse (Fig. 4). Elles étaient en réalité constituées, non pas par des tiges carrées ou cylindriques, comme d'ordinaire, mais par des lames plates, plus larges qu'épaisses.

Cette forme, évidemment spécialement commandée au forgeron local par un petit cultivateur du Petit Dolbeau, est très rare ; je n'en au jamais vu d'autre exemple.

II. — Preuves nouvelles de l'emploi de la Hache polie comme objet agricole.

Depuis mon premier mémoire sur cette question, ma conviction est encore devenue plus profonde, non seulement par suite de la décou-

verte de ces nouvelles herses à dents de bois ou de fer *hachettiformes*, mais surtout en raison des arguments suivants que je me borne à énumérer ici et sur lesquels je n'ai pas encore assez insisté. — Je veux parler :

1° Des *conditions particulières*, dans lesquelles on trouve, à la surface du sol, les haches polies, *entières* ou *brisées*, surtout celles en *Diorite* !

2° Les *modes de brisures* des haches de cette nature, dans les régions agricoles.

Pour bien disséquer ces deux données, je me suis astreint à étudier, pour une commune riche en trouvailles, et d'une exploration presque vierge jusqu'à ces derniers temps, toutes les récoltes de haches polies entières et brisées, cela *lieux-dits* par *lieux dits* : ce qui n'avait encore pu être tenté par personne !

Les résultats que j'ai obtenus sont d'ailleurs très probants, parce qu'ils portent sur plus d'une centaine de pièces d'une part et parce que, d'autre part, je suis absolument sûr des renseignements fournis, les pièces en question ayant toutes passées par mes mains et se trouvant seulement dans deux collections: celle de M. Crochet (de Saint-Gilles-sur-Vie) et la mienne (Croix-de-Vie).

C'est pour *Saint-Martin-de-Brem* (Vendée) que j'ai fait ce travail ; et je suis heureux des conclusions dont je puis me servir ici.

1° *Mode de trouvaille des haches polies.* — On rencontre tellement de haches polies *brisées* et *entières*, surtout quand elles sont en dio, rite, dans les champs aujourd'hui en culture, et cela à l'état *isolé*- sans qu'il y ait la moindre station robenhausienne, qu'on ne peut s'expliquer cette fréquence que si l'on admet l'emploi de la hache polie comme dent de herse !

En effet, si cet outil n'avait été utilisé que comme hache, on en trouverait surtout dans les *bois* et *taillis* anciens, puisqu'on s'en servait aussi pour abattre des arbres (1).

Mais, quand on fouille, en ces endroits, après le *défrichement* (2), s'il est exact que l'on trouve parfois des *stations* et des *ateliers néolithiques*, il est assez rare qu'on y trouve des haches isolées et éparses çà et là.

1. Ex. Bois de la Salle, à Simon-la-Vineuse (Vendée), etc.

2. Je dis « après fouille », pour éviter qu'on m'apporte l'argument des *labours*, faisant émerger de la terre labourable des haches polies qui y ont été perdues ou y sont tombées.

2° *Mode de brisure des haches.* — J'ai déjà insisté sur le mode de brisure et la *fracture* en *rave* ; je n'y reviens pas.

3° *Les haches à herse ne sont que sur le sol.* — *a)* Il est un fait curieux. C'est celui-ci. Je n'ai jamais trouvé, dans les dolmens fouillés vierges, par exemple dans la Grotte de Vendrest (S.-et-M.), l'allée couverte de Vaudancourt (Oise), les mégalithes de Crampoisic (C.-du-N.), que j'ai fouillées moi-même, des haches polies cassées à la jonction du tiers supérieur avec les deux autres et horizontalement, c'est-à-dire à la manière des dents de herse ! Dans ces monuments, les haches étaient tout entières ou brisées d'une autre façon. *b)* D'un autre côté, les *dépôts néolithiques* de haches polies ne fournissent jamais des pièces de cette sorte : ni le talon, ni le tranchant !

Il faut en conclure que cela est très naturel, car on ne se donnait certainement pas la peine de recueillir les fragments des dents de herse en haches polies, qui se brisaient au cours du travail de l'appareil, pour les utiliser ! On ne découvre ces pièces qu'*à la surface même du sol,* jamais dans son intérieur.

A ce que je sache, on n'en a encore jamais trouvé, dans l'intérieur du sol même, en *position stratigraphique* ! Cela pour la même raison.

4° *Eclats spéciaux des haches.* — Mais il y a des faits plus probants encore. Je possède dans ma collection, provenant de Chavagnes-les-Redoux (n° 323-H. n° 37), une hache polie, en diorite, qui a été cassée horizontalement au tiers supérieur (*fracture* type dite *de herse*), qui, sur l'un de ses bords, à 15 mm. du tranchant, présente une *encoche,* assez forte (Fig. 5, E).

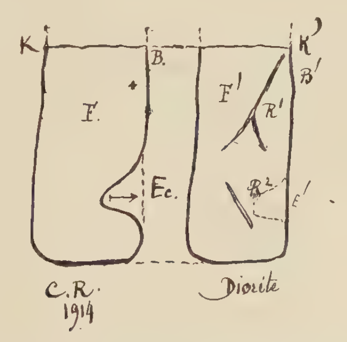


Fig. 5. — Hache polie = Dent de herse, en diorite ; talon cassé (Fracture en bois vert). Schéma. Existence d'un éclat spécial (E, E'). — F, une face ; K, K' talon cassé; F'/ seconde face avec rainure (R^1, R'^2) ; — B, B' bord mince de la hache.

Celle-ci a 12 mm. d'ouverture et 10 mm. de profondeur. Elle est située de telle sorte qu'il a fallu que la pièce travaille par ce *bord*, pour qu'elle ait pu se produire !

Ce n'est donc pas en agissant à la mode des haches, c'est-à-dire par le *tranchant*, que cet outil s'est ébréché !

Ce ne peut-être qu'en travaillant par son BORD, c'est-à-dire comme une *dent de herse*. Elle a frappé un *caillou* ; et c'est ce caillou qui fait sauter l'éclat manquant. J'appelle cet accident : « *Eclat de herse* (1) ».

Je suis convaincu, qu'en cherchant bien on trouvera d'autres exemples de ce fait très remarquable (2).

Cette hache présente d'ailleurs, sur une face, 2 *rayures*, qui peuvent être dues à des éraflures produites par des cailloux de la terre remuée.

III. — HACHES TAILLÉES BRISÉES.

Non seulement on connaît des haches polies à cassure en *bois vert*, c'est-à-dire à fracture très nette, comme nous venons de le dire ; mais on observe exactement le même phénomène sur les *haches taillées*, sans aucune trace de polissage, de l'époque campignienne la plus typique (Station de Flins, par exemple).

J'ai insisté sur ces faits dans un mémoire (2) antérieur, où, d'ailleurs, j'ai essayé de démontrer que ces sortes de haches avaient été aussi brisées intentionnellement dans un autre but, qui n'a rien à voir avec l'Agriculture. Mais existe-t-il de ces haches taillées, qui aient pu être *cassées* de la sorte, en tant que *dent de herse* ? Oui, certes ! D'ailleurs nous avons déjà répondu en écrivant, en 1929 : « Les fragments de ces pièces, *qui ne peuvent se tenir debout*, et sont cependant *brisées* de même transversalement à leur *partie centrale*, à angle plus ou moins droit, nous font accepter cette hypothèse, aussi bien au Campignien qu'au Néolithique supérieur. Mais nous ajoutons aussitôt que nous n'avons rien observé de tel ni à l'Olendonien, où ces haches taillées sont *énormes*, ni, *a fortiori*, au Girien, puisque ces haches *n'existent pas du tout* !

1. On pourrait peut-être ranger dans cette catégorie notre hache n° 329 (St-Révérend) ; mais ce fait reste discutable.

2. Marcel Baudouin. *La brisure des haches taillées au Campignien : station de Flins-sur-Seine* (S.-et-O.). — *Bull. Soc. Préh. France*, Paris, 1929, XXVI, n° 10, oct., p. 520-3. Tiré à part, 1929, 4 p.

C'est dire que nous admettons que l'invention de la *Herse* et du *Tribulum* comme remonte au Campignien, mais pas au delà certainement.

* * *

Dans le nord de la France, les herses sont en *bois* ; mais elles sont triangulaires et n'ont aucun rapport avec les appareils de Vendée.

Nous en avons plusieurs dessins sous les yeux.

Mais il existe là un outil, qui a des dents en bois tout à fait comparable aux haches polies, ou plutôt en forme d'ovale aplati.

C'est le *plantoir* à quatre dents de bois. Ce dernier ressemble assez vaguement d'ailleurs à notre herse.

Conclusions.

C'est certainement l'appareil du type *Tribulum* qui est apparu le premier, puisqu'il a su résister jusqu'à nos jours, comme instrument de *battage du blé* !

Mais c'est probablement la *Herse*, non pas à haches polies, mais celle à *silex taillés informes*, qui a commencé comme instrument *écraseur de terre*, car il est bien certain que cet outil non spécialisé a existé, avant l'apparition de l'objet appelé HACHE, dont la forme indique déjà une civilisation avancée et en l'espèce n'est pas absolument nécessaire. Il est évident que la *hache campignienne* n'est qu'un perfectionnement de luxe, au point de vue agricole ; et nous savons aujourd'hui que le polissage de la hache, au Néolithique supérieur, n'a été effectué au début que dans un but absolument *cultuel* (transport d'un coin du *ciel* sur la pierre *terrestre*) (1), au moins à l'apparition de cette coutume, si mal interprétée jusqu'à présent.

1. Cf. *Le symbolisme du Polissage*, dans mon mémoire sur les sculptures sur rochers (*Congr. préh. France*, Périgueux, 1934 ; inédit encore).



DEUX GRAVURES PRÉHISTORIQUES DE LA VALLÉE DE LA CHARENTE

VALEUR MAGICO-RELIGIEUSE DE L'ART DÉCORATIF. MOTIFS ÉPIDERMIQUES ET ANIMATION DES FORMES

Par Etienne PATTE,

Professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers.

Je figure (**fig. 1**) ici un os gravé déjà décrit par Chauvet [1910] et par MM. Breuil et de Saint-Périer [1927]. Le dessin donné primitivement n'a pas toute la précision désirable et je préfère donner une nouvelle figure, en raison de l'intérêt de cette pièce. Il s'agit d'un fragment d'os très raclé et poli, tiré d'une diaphyse ou mieux d'une côte, le tissu spongieux est visible d'un côté, la gravure est de l'autre.

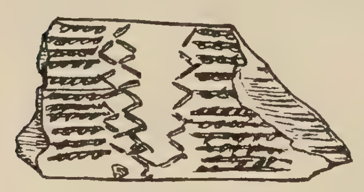




Fig. 1.



Fig. 2.

Ce qui reste est divisé en trois : deux aires couvertes de *traits barbelés* séparés par une partie lisse, celle-ci est encadrée par des *lignes de chevrons*. Tous les traits n'ont pas été obtenus d'une façon identique ; à droite il s'agit vraiment de traits barbelés, les crochets se séparant du fût ; à gauche, le trait principal est plus large et les crochets sont formés chacun par une encoche triangulaire, somme toute surcreusée, débordant souvent à peine le contour du fût. M. Chauvet a considéré ce décor comme inspiré par un motif de vannerie ; MM. Breuil et de

Saint-Périer [1927, p. 68] tiennent cette gravure pour une figuration de poisson : je suis arrivé indépendamment à la même conclusion lorsque j'ai pu examiner l'échantillon même du Poisson découpé (**fig. 2**) du Chaffaud [Patte, 1932, fig. 1] ; celui-ci est en effet couvert, sur une face, de quatre groupes de *traits barbelés*, groupes séparés par des blancs. L'identité est telle que l'on ne peut guère douter qu'il s'agisse de la figuration d'un épiderme de poisson. Si les traits avaient été peu nombreux, il eût fallu se demander s'il ne représentaient pas des harpons ; pourtant même isolé, le trait barbelé peut représenter un détail épidermique, c'est le cas, d'une façon indubitable, pour le trait des Saumons de Lorthet, trait qui épouse les contorsions de ces poissons. Ces signes ne manquent pas dans l'art des Cavernes ; Piette [1907, pl. XCVII, fig. 15] en figure du Mas d'Azil ; une « Owner mark » (de La Madeleine ?) [Lartet et Christy s. d., B, pl. XXVI, p. 164] porte des traits dont les barbelures traversent ou non le fût. Des traits à barbelures droites ou obliques existent sur des objets fusiformes de Lorthet (1) et de Gourdan, tenus pour des serpents par MM. Breuil et de Saint-Périer [1927, fig. 71 nº 1 à 3]. Autre comparaison intéressante : de tels traits, groupés, achèvent de caractériser une queue très nette de poisson, queue terminant un bâton en bois de Renne provenant de Bruniquel [Breuil et de Saint-Périer 1927, p. 17, fig. 6 nº 1].



Fig. 3.

Le bâton de commandement de la grotte de Valle (Espagne) (**fig. 3**), [Obermaier 1925, p. 172, fig. 71] porte des traits identiques que je considère comme représentant un tégument de poisson bien plutôt que comme un paquet de harpons ; leur disposition par rapport à la tête de biche voisine doit faire songer à un bâton de Laugerie-Basse [Breuil et de Saint-Périer 1927, fig. 28 nº 2] terminé par une queue

1. Celui-ci, par le reste de son ornementation, figure nettement un serpent.

de poisson (?) ainsi qu'à un objet d'El Pendo [*ibid.*, p. 58, fig. 22, n° 3] et au bâton de Bruniquel ci-dessus indiqué.

Cependant, ces signes que M. l'abbé Breuil [1912, p. 207, fig. 21, 22] appelle *lignes pectinées* et signale des niveaux anciens du Placard et du Kesslerloch, peuvent certainement avoir, parfois, représenté des harpons ; un exemplaire de La Madeleine [Capitan et Peyrony 1928, p. 58, fig. 31 n° 12] paraît dériver d'un dessin de flèche barbelée [*ibid.*, fig. 31 n° 8 *b*, p. 57] (1). Dans certains cas, il ne peut vraisemblablement pas s'agir d'un détail de poisson (Gourdan [Piette 1907, p. 92, fig. 100]) ; il faut également comparer ces signes aux crinières de cheval de Gourdan [*ibid.*, fig. 107] ; Breuil [1906, fig. 144, n° 22 ; p. 398] a décrit des tridents représentant des têtes de chevaux et servant simplement à terminer des lignes pectinées qui, à Marsoulas, jouent, avec des têtes moins complètement modifiées, un grand rôle décoratif.

De même, l'archéologie et l'ethnographie nous apportent, à la fois, des justifications et des appels à la prudence. Chez les sauvages, beaucoup d'ornements ne sont que des formes simplifiées de lézards, de peaux de serpents, etc... si bien que l'on a pu dire que tous les motifs de l'art décoratif sont inspirés par des objets réels [Deniker 1900, pp. 237, 239, fig. 65 ; 1926, pp. 247-249] ; certains ornements des Mincopies seraient inspirés par la vannerie, les peaux d'animaux [Grosse 1904, pp. 95, 98, fig. 7] ; en Australie, beaucoup de sujets ne sont traités que conventionnellement ; les lézards, serpents, etc... ne sont pas représentés par leur forme mais par leurs écailles si bien qu'un Européen ne peut pas deviner le sens des dessins [*ibid.*, p. 93] ; des dessins devenus en apparence, purement ornementaux (lignes d'épis...) et représentant des productions tégumentaires, plumes, poils, écailles, se trouvent sur les boucliers... [*ibid.*, p. 94, fig. 5 *a*], les massues, les manteaux, sur le corps même [*ibid.*, p. 51] ; mais d'après Grosse [*ibid.*, p. 52], tous les dessins ainsi employés ne sont pas des imitations d'animaux.

L'art dit décoratif a d'ailleurs emprunté bien d'autres motifs au règne animal. Un bâton de commandement de Laugerie-Basse [Breuil et de Saint-Périer 1927, p. 16, fig. 6 n° 3] porte une série de festons formés de petits traits verticaux (2) ; on peut en chercher

1. Voir comme autres exemples : La Madeleine [Capitan et Peyrony, 1928, fig. 31, n° 10] ; Laugerie-Basse [Breuil et de Saint-Périer, 1927, fig. 36, n° 2] ; La Madeleine [*ibid.*, p. 158, fig. 75, n° 1] ; Arudy [Piette, 1907, p. 87, fig. 83].

2. Série semblable sur des pièces de Brassempouy (base de l'assise à gra-

l'explication dans le figuré des détails ou du contour du pelage (statue du cheval de Lourdes, ganache du cheval hennissant du Mas d'Azil... Bison des Pyrénées cantabriques [Alcade del Rio, Breuil et Sierra 1912, p. 155, fig. 147]. Certaines séries de chevrons emboîtés s'expliquent fort bien par les figurations de poils ou de détails anatomiques des têtes de chevaux du Mas d'Azil (1).

* * *

Les *lignes brisées* gravées sur l'os du Placard conduisent à des considérations identiques. Une ligne brisée, isolée, joue un rôle analogue de séparation sur le flanc d'un Renne de Laugerie-Basse (**fig. 4**)

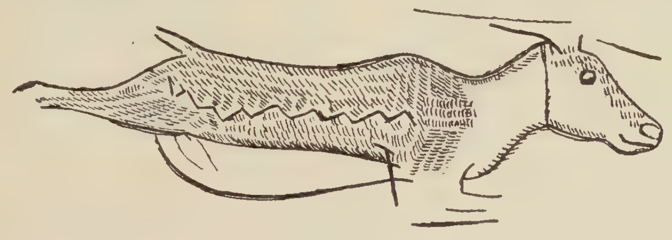


FIG. 4.

[Capitan, Breuil et Peyrony 1910, p. 170, 254, fig. 242, p. 253], sur celui d'un autre Renne, de La Madeleine [*ibid.*, fig. 146 ; Reinach 1913, p. 42 nº 8 ; Hoernes-Menghin 1925, p. 158, fig. nº 2], comme sur un poisson réaliste [Breuil et de Saint-Périer 1927, p. 87, fig. 37 nº 7]. Ce signe a été interprété ailleurs comme une représentation de l'eau, de séries de chevaux ou de poissons [*ibid.*, p. 124 ; Breuil 1905]. Il est souvent répété de la même façon que les signes précédemment étudiés (2), et nous leur trouvons alors le sens de figuration

vures simples) [Piette, 1907, pl. LXXVII, fig. 9], de Lourdes, localité qui nous fournit justement une clef possible [*ibid.*, pl. II, fig. 12 ; pl. XV, fig. 4] pour déchiffrer ce signe.

1. Je suis en plein accord avec Hoernes-Menghin [1925, p. 176] Ces auteurs ont noté l'analogie des lignes de traits situés souvent en bordure de pièces en os ou en bois de renne et de la disposition du pelage sur les figurations animales. Les séries de petits traits, de chevrons emboîtés, les lignes brisées [*ibid.*, fig. p. 176] peuvent représenter des poils stylisés ; il y en a sur le corps de figurations humaines : Femme enceinte, Vénus de Brassempouy. Des bandes représentent le pelage ou l'anatomie des têtes de chevaux (Arudy, Mas d'Azil, Brassempouy [*ibid.*, p. 175].

2. A noter en particulier une figuration « géométrique » énéolithique de Laibach [Munro, 1908, pl. 25, nº 8].

tégumentaire, c'est celui que proposent MM. Breuil et de Saint-Périer [1927, fig. 19, nº 6, fig. 26, nº 5 et 7 ; fig. 27, nº 7] pour des stylisations du Placard (Poissons). Aux temps protohistoriques, ce remplissage représente, de toute évidence, des cheveux sur des figurines de Butmir (**fig. 5**) [Hoernes-Menghin 1925, fig. p. 287 et, par

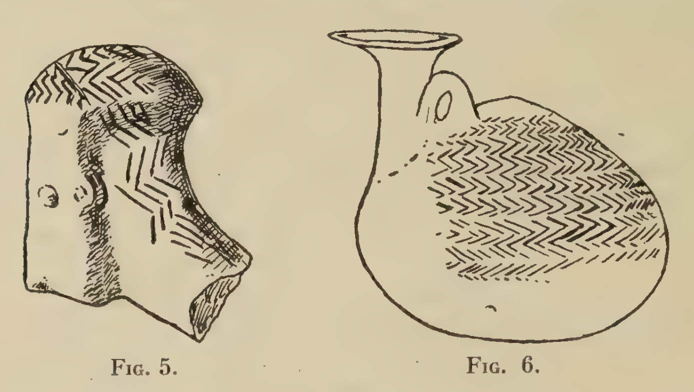


Fig. 5. Fig. 6.

extension, fig. p. 289]. Nous le retrouvons sur le vase zoomorphe (canard) de Milo (**fig. 6**) [Dussaud 1914, fig. 76]; sans doute y représente-t-il le plumage. Ces séries d'épis nous entraînent fort loin ; elles ornent la gorge d'un vase, en forme de bombe, d'une nécropole énéolithique de Yaroslow près Danilov [Aspelin 1874, p. 296, fig. 37], une poterie « néolithique » de Silésie [Hoernes-Menghin 1925, fig. p. 771]. Siret [1909, p. 320, fig. 66 ; 1912 pl. B, fig. 18] signale ce motif sur des vases peints d'Ibérie et sur une idole en forme de bipenne où il a été considéré comme le signe de l'eau. Hoernes et Menghin [1925, p. 175] signalent une semblable représentation des cheveux, sur des figurines en terre cuite de Bosnie et de Chypre, et des poils, pour une crinière de casque sur une situle hallstattienne.

Groupés suivant un mode à peine différent, ces signes aboutissent à la décoration « en épis contrariés », motif de tous les temps, assez fréquent sur des haches en bronze à bords droits d'Irlande et d'Angleterre [Evans 1.882, p. 70-71, fig. 34-36; p. 56, fig. 13], existant déjà dans l'Archéolithique de Predmost [Breuil 1925, fig. 16 et 22] (1). Ces décors peuvent avoir représenté des robes (cf. les plaques de schiste espagnoles [Siret 1909, p. 290, fig. 43-44, fig. 54] et les os peints d'Almizaraque [Hoernes-Menghin 1925, fig. p. 213]) comme,

1. Un groupement beaucoup plus lâche est figuré de Laugerie-Basse [S. Reinach, 1913, p. 118, nº 1].

à l'inverse, les broderies de ces robes avaient pu dériver des représentations épidermiques.

Comme toujours en pareille matière, on ne saurait être trop prudent dans l'interprétation de ces signes. Ainsi, nous trouvons le poil représenté sur des fibules béotiennes (I[er] âge du Fer) [Déchelette 1909, fig. 37 ; Hoernes-Menghin 1925, fig. 10, p. 6], mais le même remplissage est indifféremment employé pour des chevaux, des canards et des poissons ainsi que pour des svastikas et des barques.

* * *

Il convient maintenant de se demander la raison de ces représentations et nous touchons au problème de l'origine et de la valeur de l'art, en particulier de l'art décoratif. L'art, chez la plupart des non-civilisés, a une valeur surnaturelle, en gros, magique, (1). Il a eu certainement la même puissance à l'âge du Renne et il n'a pu qu'avoir cette valeur ; cette interprétation est exclusive, car du fait qu'un dessin a une valeur magique, tout dessin peut en avoir une et ne peut être indifférent ; certains, en particulier, ne sauraient traîner sans danger. On pourrait opposer à cette idée la question suivante : que faisaient les artistes primitifs de leurs études ? Il est facile de supposer qu'ils les détruisaient tout simplement, ou que, peu difficiles, ils les utilisaient comme les chefs-d'œuvre. Un argument plus sérieux serait celui-ci (cf. Breuil 1926, p. 366) : avant d'avoir une valeur magique, il fallait que l'art naquit. Cette objection n'est pas sans valeur mais n'est pas non plus sans réplique ; la fonction remplie par les objets figurés a pu l'être tout d'abord par les formes naturelles ; on tend bien à admettre que l'art a pu naître par le processus des pierres-figure dont, par manie, on a tant abusé, mais dont l'existence est réelle en préhistoire et en ethnographie. Ceci ne s'inscrit, d'ailleurs, pas en faux contre l'autre processus de naissance de l'art à partir de l'interprétation des gribouillis, macaronis, stries

1. Chez les « primitifs », l'art descend du surnaturel dans le naturel, des objets de culte aux objets de parure ; c'est l'impression que j'ai conservée de mes explorations chez les montagnards du Tonkin ; ici l'art descend, si l'on peut parler ainsi, ou rayonne de l'autel des ancêtres. Les expressions : orné, ornement, me choquent ici presque autant que lorsqu'elles sont employées, en zoologie, dans la description d'une coquille.

A un point de vue un peu différent, Contenau [1927, p. 354] peut écrire que l'art de l'Asie occidentale ancienne « est un art religieux ». — On multiplierait aisément les exemples.

de grattages, etc... Il serait aussi fort possible que l'art n'ait pas eu sa puissance magique dès le début ; nous n'en connaîtrons jamais les véritables premiers babultiements.

Pour ce qui est de l'art décoratif, j'aurais été tenté de le considérer toujours, chez les non-civilisés, comme un produit dérivé, dégénéré, de l'art figuré réaliste. En réalité, on ne saurait être aussi absolu. Très probants sont ces exemples tirés de l'ethnographie où nous voyons l'artiste transposant en motifs ornementaux les nœuds ou les cicatrices du bois ou les liens. M. l'abbé Breuil [1926, p. 372] a été également tenté de considérer les schémas ornementaux du Magdalénien comme issus, par dégénérescence, de dessins meilleurs ; une connaissance plus complète lui a fait admettre ensuite « l'autonomie et l'antériorité d'un stock irréductible de schémas originels ». Il est certain d'autre part, que les « Primitifs » ne sont pas insensibles à la disposition artistique des choses et goûtent les arrangements obéissant aux deux règles de la *symétrie* et de l'*eurythmie* qui, pour Grosse [1902, pp. 87, 111-117] sont les principes de l'art décoratif (1). Très démonstratif est le cas des Botocudos qui portent des colliers de dents *alternativement* blanches et noires [*ibid.*, p. 79].

Avec M. l'Abbé Breuil [1926], on peut admettre plusieurs processus indépendants, parfois voisins, de genèse.

A. — Productions, pour l'agrément de la vue, de motifs inspirés :

1° par des traces de doigts dans l'argile au cours de son extraction;
2° par des stries de raclage sur les os ;
3° par des incisions répétées, volontaires, destinées soit à éviter le glissement d'un objet en os dans la main, soit à débiter l'os ou le bois de cerf, soit à favoriser la fixation dans un manche;
4° répétition dans le même but, de motifs naturels : liens, tissus, vanneries, nodosités du bois (processus presque inconnu à l'âge du Renne).

B. — Emprunts à l'art figuré :

1° Figurations schématiques conçues directement comme manifestations d'un réalisme intellectuel ;
2° Emprunts à l'art figuré, en ne retenant qu'une partie (pelage, cornes, yeux) du sujet ;

1. Sur la philosophie et la définition du rythme, voir R. Neuville [L'espèce, la race, le métissage en anthropologie. *Arch. Inst. Pal. humaine*. Paris, 1933, p. 465, 468, 470, 476].

3° Par copie de plus en plus schématique de masques, déguisements de chasse...

4° Modifications de représentations réalistes, imposées par la forme ou la nature du support ;

5° Simplifications en vue de produire plus facilement ou plus vite.

M. W. Deonna [1913, p. 4-5, p. 6-7] a distingué, également diverses causes de dégénérescence aboutissant à une stylisation (1) ; ce sont :

a) l'incapacité technique de celui qui copie ;
b) le moindre effort ;
c) la routine rendant la répétition machinale ;
d) l'intervention du rythme et de la symétrie ;
e) l'influence de la matière employée, du champ utilisé ;
f) la reproduction de mémoire ;
g) l'incompréhension du sujet.

De même pour M. W. Deonna [*ibid.*, p. 3], certains motifs schématiques ne seraient pas des imitations d'objets naturels, mais seraient spontanés parce que très simples ; par l'intervention du principe du *Rythme*, de la *Symétrie*, dont l'effet est bien connu (2), ils peuvent aboutir à des combinaisons de lignes abstraites.

De toutes façons, il est légitime de rechercher si, au moins, les motifs décoratifs dérivés de l'art figuré en ont conservé la valeur surnaturelle.

Grosse, peu enclin pourtant à accorder à l'art une valeur magique, enseigne [1902, p. 122] que, chez certaines peuplades, les ornements jouent, bien plus qu'un rôle esthétique, celui de blason, de marque de propriété (3), de symbole, d'amulette, en particulier sur les boucliers. Un cas particulier, somme toute, de l'art décoratif est tout ce qui concerne la parure, peinture corporelle, tatouage, etc... (4). Or nous voyons la coiffure, les mutilations dentaires, etc... servir parfois

1. M. W. Deonna [*ibid.*, p. 8] remarque que le dessin peut changer de sens par simple effet de l'imagination (comme on interprète la forme d'un nuage) au cours de la dégénérescence. Mais cet oubli du sens primitif ne doit pas forcément entraîner la perte de la valeur surnaturelle du signe ; celle-ci peut être simplement faussée.

2. Cf. W. Deonna : *L'archéologie, sa valeur et ses méthodes*, t. II ; Capart ; *Les débuts de l'art en Egypte ;* p. 62.

3. La marque de propriété peut, elle-même, être considérée comme ayant, à l'origine, au moins, une valeur surnaturelle.

4. Les remarques faites dans cette étude peuvent valoir pour les autres formes de l'art ; parmi celles-ci, on pourrait mentionner la danse ; si cette manifestation psychique n'est plus aujourd'hui chez nous qu'une superstition conservée par les conventions, la vanité ou la luxure, elle a joué un rôle nettement religieux ou magique et s'est confondue avec certaines for-

à identifier le sujet à son totem (1). Mais il ne faut pas tomber dans l'éxcès ; le tatouage, par exemple, a un rôle toujours difficile à connaître et variable suivant les peuples. D'après Grosse [1902, pp. 54-57], il sert à éprouver le courage des Mincopies ou des Australiens, à indiquer la nationalité ou la dignité de ceux-ci tandis que certaines parties n'auraient qu'un rôle ornemental ; Grosse doute de l'opinion de Gerland pour qui le tatouage indique le dieu auquel l'homme est voué (2). Il apparaît donc que, comme toujours, la raison véritable de la coutume s'est perdue et qu'il s'est produit des glissements interprétatifs. Mais en tous cas, le fait que le tatouage indique parfois la nationalité (disons le clan (3)) est à retenir, étant donné l'origine magico-religieuse de cette notion.

Je me demande si, la plupart du temps, la décoration d'un objet ou du corps, le costume à l'origine (4), n'a pas pour but d'identifier

mes de l'art (danses rituelles, danses masquées ou mimiques pour favoriser la chasse, etc...).

1. Besson [1929, p 8] rappelle des exemples d'habits, mutilations, coiffures, destinés à faire ressembler au totem. Dans le clan des « Petits oiseaux », une petite mèche au-dessous du front figure un bec, etc... [*ibid.*, p. 26, p. 8]. Le même auteur [p. 8, p. 15] insiste bien sur le rôle du totémisme inspirateur de l'art indigène.

2. Buisson [1934, p. 81-83] après avoir remarqué la ressemblance de certains motifs de tatouage en usage au Cameroun et de certains décors de la céramique néolithique d'Europe, cite la valeur, au point de vue prophylactique ou comme tabou, de quelques-unes de ces mutilations.

Il y aurait un traité à écrire sur le tatouage. Son étude nous rappellerait combien le motif de telles pratiques peut s'altérer et se perdre. On peut consulter par exemple Déchelette (*Rev. archéol.* 1907, p. 308), Berger, Bertholon, Edmond Vidal, Perdrizet. Lacassagne (*Arch. d'Anthropologie criminelle*, Lyon, 1912) donne comme significations et buts du tatouage : l'affiliation, le rôle d'amulette, le préservatif, le symbole rituel ou hiératique, la consécration, le signe de famille, de caste, de profession ou de flétrissure; il dériverait souvent du totémisme.

3. Il ne faut pas oublier que les animaux figurés par les Australiens sont très variés et qu'ils peuvent être sans rapport avec le totem [Grosse, 1902, p. 107]. Ceci est extrêmement important pour la préhistoire ; *ceci réduit, en effet, presque à néant les arguments en faveur du totémisme à l'âge du Renne* ; *ceci écarte également certaines critiques faites à cette hypothèse totémiste* (représentation d'animaux trop variés et d'espèces trop utiles qui ne sauraient avoir été tabou).

4. A l'inverse, nous avons supposé que certains décors représenteraient un costume. Dans un ordre d'idées voisin, M. Forrer [1924, p. 20] a comparé certains motifs ornementaux de la céramique « lacustre » d'Alsace aux franges des vêtements et autres objets de cuir en usage chez certains sauvages. Inspiré par cette comparaison, M. Rosetti [1929, p. 9] s'est demandé si certains décors de la céramique bucarestienne n'étaient pas des stylisations de pièces de costumes.

Cette idée est peut-être applicable avec plus de précision à certaines poteries énéolithiques des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure (Availles,

son porteur à la chose représentée, en particulier au totem chez les populations totémistes, et, ainsi, à le vivifier, à l'animer. Il faut bien peu de chose pour vivifier (1) un os et en faire une idole ; l'indication de deux yeux (2) et d'un rudiment de robe transforme une pierre ou un os (idoles cylindriques en calcaire d'Espagne [Hoernes-Menghin 1925, fig. 1, p. 213]). Cette hypothèse pourrait bien expliquer le décor de certaines haches, plus particulièrement des bipennes ; elles auraient été soit habillées, soit munies de poils ou de cheveux pour les rendre surnaturellement vivantes (comme les Australiens dessinent le signe du totem sur les churinga). Ainsi la question se relie à d'autres : l'animation par la représentation du pelage ou de la chevelure peut se comparer à l'animation par le rouge ; ce serait, d'autre part, pour des raisons analogues d'ordre surnaturel qu'aurait pris parfois naissance, en divers temps et lieux, la coutume de l'*animation des formes* par enjolivure (anses théromorphes, épées gauloises à poignée anthropomorphes...).

BIBLIOGRAPHIE

Alcade del Rio, Breuil et Sierra, 1911. — Les cavernes de la région cantabrique (Espagne). Monaco, 1911.

Aspelin, 1874. — Sur l'âge de la pierre des régions finno-ougriennes (*C. I.A.* Stockholm, 1874, p. 284 sq.).

Besson, 1929. — Le Totémisme (Bibl. générale illustrée. Paris, Rieder, s. d.).

Breuil, 1905. — La dégénérescence des figures d'animaux en motifs ornementaux à l'époque du Renne (Ac. d. Inscr. et B.-Lettres. Paris, Picard, 1905).

— 1906. — Exemples de figures dégénérées et stylisées à l'époque du Renne (*C. I. A.* Monaco, 1906, p. 394 sqq.)

— 1925. — Notes de voyage paléolithique en Europe centrale (*L'Anthropologie*, t. XXXIII, XXXIV, XXXV).

— 1926, — Les origines de l'art décoratif (*Journal de Psychologie normale et pathologique*, Paris, Alcan, XXXVIII[e] ann., 1926, p. 364-375).

Peu Richard), poteries ornées de paires d'yeux et de zigzags, et ainsi animées, peut-on supposer.

1. C'est, en quelque sorte, insuffler la vie par déguisement.

2. (Note ajoutée au cours de l'impression.) Chez les Chams, les *Linga*, de simples pierres, les statues de dieux indiens figurent également le corps même des divinités ; les Chams ne font aucune différence entre ces trois espèces d'objets. *L'animation des pierres sacrées* s'obtient par l'addition d'yeux peints ou l'indication d'une coiffure (cf. tablettes-ancêtres en Chine, stupa bouddhiques, couvre-chignon sur les *kut* des Chams). [Voir P. Mus in *Bull. Ecole française d'Extrême-Orient*, 1933, p. 395, p. 398].

Breuil et de Saint-Périer, 1927. — Les Poissons, les Batraciens et les Reptiles dans l'art quaternaire (*Arch. de l'Inst. de Paléontologie humaine*, mém. 2. Paris, Masson).

Buisson, 1934. — De la signification de certains tatouages en relief chez quelques tribus nègres du Cameroun (*Rev. anthrop.*, 1934, p. 81-83).

Capitan Breuil et Peyrony, 1910. — La caverne de Font-de-Gaume aux Eyzies (Dordogne). Monaco, 1910.

Capitan, et Peyrony, 1928. — La Madeleine, son gisement, son industrie, ses œuvres d'art (Public. de l'Inst. internation. d'Anthropol., n° 2, Paris, Nourry).

Chauvet (G.), 1910. — Os, ivoires et bois de Renne ouvrés de la Charente. Hypothèse palethnographiques (Coll. G. Chauvet) (*Bull. Soc. Arch. et hist. Charente*. Angoulême, 1910).

Déchelette, 1909. — Le culte du soleil aux temps préhistoriques (*Rev. archéologique*, 4e série, t. XIV).

Deniker, 1900. — Les races et les peuples de la terre. Paris, Schleicher.

— 1926. — *Ibid.*, 2e éd. Paris, Masson.

Deonna (W.)., 1913. — Quelques remarques sur la stylisation (Extr. de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*).

Dussaud, 1914. — Les civilisations préhelléniques du bassin de la mer Egée. Paris, Geuthner, 2e éd.

Evans (John), 1882. — L'âge du Bronze ; instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (trad. franç. Paris, Baillière.

Forrer (Robert), 1924. — Nouvelles découvertes et acquisitions du Musée préhistorique et gallo-romain de Strasbourg : époques paléolithique, néolithique et protohistorique. Strasbougr, 1924 (Extrait, augmenté, des cahiers d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace, 1922-1923).

Grosse, 1902. — Les débuts de l'art (trad. franç.). Paris, Alcan.

Hoernes-Menghin, 1925. — Urgeschischte der bildenden Kunst in Europa von den Anfängen bis um 500 vor Christi, 3e éd. Wien, Schroll und Co.

Lartet et Christy, s. d, — *Reliquiæ aquitanicæ*. London, Baillière.

Munro, 1908. — Les stations lacustres d'Europe aux âges de la Pierre et du Bronze, trad. p. Rodet. Paris, Schleicher, 1908.

Obermaier, 1925. — El ombre fosil., 2e éd. Com. d. investigac. paleontologicas y preistoricas, mem, n° 9, Madrid, Mus. nac. d. cienc. nat., 1925.

Patte, 1932. — Les Poissons figurés des grottes du Chaffaud (Vienne) (*B. Soc. Antiquaires de l'Ouest*. Poitiers, 1932).

Piette, 1907. — L'art pendant l'époque du Renne (ouvr. posthume publié par M. Fischer. Paris, Masson, 1907).

Reinach (Salomon), 1913. — Répertoire de l'art quaternaire. Paris, Leroux.

Rosetti (Dinu V.), 1929. — Din preistoria bucurestilor (Extr. d. *Cronica Numismatica si arheologica*, nos 89-94, 1929. Bucuresti.

Siret, 1929. — Les Cassitérides et l'empire colonial des Phénieiens (*Anthropol*, t. XIX, 1909).

— 1912 — Note remise aux Congressistes du Congrès internat. d'arch. et d'anthrop. à Genève.

INDUSTRIES A MICROLITHES

LEURS RAPPORTS AVEC LE PALÉOLITHIQUE ET LE NÉOLITHIQUE

Par le Commandant OCTOBON.

Parmi les confusions les plus fréquentes commises par les préhistoriens qui ne sont pas familiarisés avec les industries du Tardenois il en est une qui paraît fortement enracinée : c'est celle qui fait grouper en un même lot toutes les industries à microlithes et les fait attribuer au Tardenoisien. Nous avons constaté ce fait dans la plupart des régions françaises. Il tient à ce que presque toutes les industries humaines paraissent s'abâtardir sur place, diminuer de volume, tendre vers les formes microlithiques et finir en « queue de poisson ».

Le terme « *microlithique* » ne pouvant comprendre en soi de notion précise autre que celle de « *petitesse* », on a trop abusé de son emploi.

Toutes les industries, nous ne nous lasserons pas de le répéter, comprennent des grandes pièces, des moyennes et des petites, la partie la plus menue de l'outillage pouvant ne pas dépasser 1 ou 2 centimètres sans pour cela être Tardenoisienne.

Si certains horizons lithiques n'ont pas livré de microlithes, surtout dans le passé, il faut loyalement reconnaître que la faute en est aux déplorables méthodes de recherches employées. Il est aujourd'hui banal de citer les séries importantes récoltées par de patients chercheurs dans les déblais de ceux qui les ont précédés, et nous pourrions signaler telle collection angoumoisine qui contient plus de cinquante pointes à cran intactes, au milieu de nombreuses autres, glanées dans les déblais de la grotte classique du Placard. Il en est à peu près de même partout.

Malheureusement ces méthodes nous ont induits en erreur, et des quantités de détails nous ont échappé, que l'on donne aujourd'hui comme des choses nouvelles. Il faut quelques amateurs fanatiques

pour cribler sans lacune des mètres cubes de terre et nous apporter des ensembles classiques ayant une physionomie assez différente de celle que nous leur connaissions.

Pour nous en tenir aux travaux des préhistoriens ayant exposé leurs collections au dernier Congrès Préhistorique de Périgueux, les efforts de Peyrony révisant depuis quelques années les données anciennes, la constance de fouilleurs tels que Coulonge, Lacam, Niéderlander, Blanc, l'abbé Lejeune, etc... nous révèlent des microlithiques restés jusqu'ici lettres mortes, et nous révèlent l'importance de ces petites industries à divers stades du paléolithique.

C'est dans l'exposition faite par M. Blanc que nous avons pu le mieux suivre la confirmation des observations générales consignées déjà dans nos travaux de 1921. Nous avons pu y examiner à loisir, pour le Moustérien, l'abâtardissement des formes du bas vers le haut, et la tendance vers des finales microlithiques, même à cet horizon lointain des civilisations humaines. Cette progression, admirablement mise en valeur, va de la couche inférieure actuelle C aux couches B et A de l'abri Chadourne (aux Eyzies). Ces constatations, qui auraient dû être faites depuis plusieurs années, changent l'allure générale de certaines industries et ne sont pas des choses nouvelles, mais des faits non observés antérieurement. De nombreuses vieilles archives ont été ainsi détruites sans avoir livré tous leurs secrets.

Les niveaux supérieurs de l'aurignacien et du magdalénien, mieux connus, ont depuis longtemps fourni de nombreuses petites pièces dont l'aspect géométrique va s'affirmant jusqu'à la fin de ces civilisations. Mais ces vieilles tendances, indéniables, semblent diverger et aboutir plutôt au triangle et à la demi-lune pour l'aurignacien final et au rectangle ou au trapèze dans le magdalénien. Grimaldi et Lacam en sont de bons exemples.

Il faut donc, en premier lieu, se garder de confondre la partie microlithique des outillages paléolithiques avec les industries de tradition Tardenoisienne. Nous avions interrompu, il y a quelques années, la publication du résultat de notre enquête sur la « question Tardenoisienne », pour étudier ce nouvel aspect du problème qui se révélait à nous si constamment pareil à lui-même. Le but en valait la peine, car il s'agissait de savoir si, dans ce fonds micro-paléolithique, ne se dissimulaient pas, pour nos régions, les sources réelles de nos industries mésolithiques et néolithiques à microlithes géométriques ou non.

Après six années d'observations et de comparaisons voici quel est notre sentiment actuel :

I. — Hors des ateliers, où la règle est faussée par les conditions spéciales du travail, toutes les stations paléolithiques et néolithiques de quelque importance possèdent, dans leur outillage normal, un lot de pièces petites ou très petites, dont les dimensions peuvent mériter le qualificatif de « microlithiques ». Le terme en lui-même est donc banal et ne saurait suffire à qualifier une industrie, comme on le fait encore trop souvent. Les stations qui n'ont rien livré dans ce genre pouvaient très bien posséder des pièces minuscules faisant partie d'un outillage homogène et les méthodes de fouilles incomplètes ou hâtives sont seules responsables de leur absence dans les collections. C'est le cas pour un grand nombre d'anciennes fouilles classiques.

II. — *Il y a deux grands groupes de microlithes* :

Le premier, qui est à base de lames ou de lamelles fragmentées, avec de rares éclats, accompagne les formes géométriques pures.

Le second, qui est à base de petits éclats, de petits nodules ou d'éclats fragmentés, donne naissance à des formes ayant des tendances géométriques.

Le premier groupe seul est, en France, de tradition nettement Tardenoisienne et il trahit, partout où on le rencontre, une influence plus ou moins proche, quand il n'appartient pas à des gisements purs.

Le second est, dans nos régions, d'origine beaucoup plus ancienne ; il a sa source originelle dans les industries locales depuis le moustérien ; il devient plus abondant dès l'aurignacien ; il est commun dans le magdalénien ; il ne s'est pas superposé à ces industries mais il en fait partie intégrante ; il accompagne, à travers tout le mésolithique, les stations abâtardies de type paléo. Il peut posséder le triangle et le trapèze ou leurs formes dérivées.

III. — *Les industries du 1er groupe, qui comprennent des microlithes géométriques, peuvent être divisées en quatre grandes séries* :

1° Industries à microlithes *géométriques abondants* (environ 10 à 15 % de l'outillage total) dans lesquelles la technique de la lame domine, et dont 80 % environ des microlithes géométriques sont tributaires de cette technique (lame ou lamelle fragmentée).

2° Industries à microlithes *non géométriques* (sauf, comme nous l'avons signalé plus haut, formes triangulaires ou quadrangulaires) dans lesquelles la moyenne des silex micro-géo. tirés de la lame peut descendre à 10 % des micro.).

3° Industries à *microlithes géométriques rares* et tirés de l'éclat ou accompagnant des formes abâtardies de tendance géométrique.

4° Industries à *microlithes purs géométriques accompagnant* d'autres ensembles paléo., méso., ou néolithiques.

En l'état actuel de nos connaissances pour la France :

a) Toutes *les industries Tardenoisiennes*, ou de *tradition Tardenoisienne* appartiennent au 1er ou au 4e groupe.

b) Toutes les *industries néolithiques locales*, descendant sur place d'indigènes paléolithiques ou fortement influencées par les techniques de ces derniers, appartiennent aux groupes 2 et 3.

c) Toutes les industries néolithiques à microlithes géométriques appartiennent aux groupes 3 et 4 et sont à classer, suivant le cas, dans le Tardenoisien III (groupe 4) quand la technique Tardenoisienne domine, ou à l'une des grandes divisions du néolithique (campignien, néo-lacustre) suivant la technique qui l'emporte (cas des stations du 3e type).

d) Sont à classer au *mésolithique* les stations du 1er groupe et quelques stations du 2e groupe.

La différence qui semble séparer les groupes n° 1 et n° 2 tient à toute leur tradition industrielle ; c'est donc l'ensemble de l'outillage et non sa seule partie microlithique qui doit servir de base au classement et qu'il convient d'étudier à fond.

IV. — La nécessité des outils de petites dimensions a toujours correspondu à des besoins précis et leur création découlait de ces besoins mêmes. C'est par cette partie constante des outillages que nous avons été mis sur la voie d'étranges continuités, dans certaines régions. Pressenties, mais mal comprises par quelques précurseurs qui ont voulu généraliser trop tôt ces observations locales, elles avaient été définitivement écartées des opinions classiques ; mais elles s'imposent à nous de plus en plus : « Que restait-il des paléolithiques quand sont venus les hommes nouveaux ?..., écrivions-nous en 1921 ; en étudiant la question de plus près on a l'impression que sur des industries abâtardies et finissantes, d'autres viennent se superposer qui les absorbent, les rajeunissent ou les doublent (1). »

On a peut-être trop abusé des grandes invasions. La densité de la population, pendant de longs siècles, ne fut peut-être pas si élevée que les mouvements régionaux ne puissent expliquer bien des hiatus dans les gisements, bien des mystères locaux, bien des modifications de détail dans des couches qui, bien que superposées, sont peut-être très voisines dans le temps. N'oublions pas que l'épaisseur des couches

1. Commandant Octobon, *La question tardenoisienne. A. F. A. S.*, 1921.

stériles n'est pas toujours un calendrier digne de foi, et qu'au contraire certains foyers du vieux magdalénien des Pyrénées sont encore en surface dans des grottes dont l'entrée n'a jamais été obstruée. Ces modifications, sensibles dans les foyers supérieurs du paléolithique et aussi nettement indiquées dans les fonds de cabane des stations de plein air, sont probablement le résultat de collusions entre industries contemporaines.

Nous avions été frappé par ces facies divers, que le flux et le reflux des changements de pénates avaient promenés d'abris en abris, créant des chevauchements et des modifications assez profondes dans le pourcentage relatif des pièces et l'emploi, la transformation ou l'abandon de certaines formes. Dès nos premiers essais de classification du mésolithique nous avons fait une place assez grande aux civilisations finissantes :

a) Groupes à allures aurignaciennes finales (Grimaldi).
b) Groupes à allures aziliennes (Pyrénées).
c) Groupes à allures magdaléniennes (Aisne, Oise, Gard, Belgique).

Mais notre documentation était encore très fragmentaire et nous avions la conviction que c'est dans le Périgord que nous arriverions à trouver les trâces sûres de cette continuité. Dans des régions comme celle des Eyzies, où depuis des millénaires avant les temps nouveaux l'homme a séjourné ou passé, il était contraire à la logique, puisqu'aucun cataclysme n'avait accompagné le changement climatique, que les occupants, même raréfiés, aient abandonné le pays.

Le mésolithique s'y révélait abondant, plein d'enseignements avec les fouilles précieuses de Sauveterre, de Roc Allant et du Cuzouls ; le néolithique, aux Eyzies même, nous livrait au moins deux facies, l'un ancien et mal défini, l'autre récent, se liant au chalcolithique par l'abondance de ses pointes de flèches ; le bronze à tous ses degrés d'avancement nous était signalé sous des abris ou en plein air, et toutes les civilisations postérieures étaient également représentées. Il ne manquait que la liaison entre le mésolithique et le néolithique. C'est pour essayer de la trouver que MM. Blanc et Bourgon ont bien voulu, sur notre demande, consacrer une partie de leur activité à la Commission du Néolithique instituée par la Société Préhistorique française. La belle exposition que ces auteurs ont présentée aux membres du Congrès préhistorique de Périgueux 1934 a montré l'importance du néolithique dans cette région classique du paléolithique. Nous étudierons plus tard, avec MM. Blanc et Bourgon, les résultats obtenus, mais nous pouvons déjà résumer ainsi les faits acquis :

Tout se passe comme si, dans le Périgord, des tribus s'étaient cristallisées à un stade quelconque de l'aurignacien abâtardi, du magdalénien à bout de souffle, ou de l'azilien spécial à ces régions ; cantonnés sur les plateaux, répartis sur les pentes ou dans les vallées, ces survivants ont, après l'abandon des grottes, vécu sur leur propre fonds jusqu'à l'arrivée des néolithiques. La venue de ces derniers dut être lente et pacifique, à en juger par la progressivité des modifications qui se font jour. Mais il est indéniable qu'à l'abâtardissement des formes près, certaines stations de plein air des Eyzies sont strictement dépendantes des techniques paléolithiques locales, usitées dans les derniers stades d'occupation des grottes.

A ces outillages de silex local et de technique paléolithique sont venus, progressivement, se mêler des objets et des armes nouvelles (haches, tranchets, pointes à ailerons) et des techniques nouvelles étrangères au pays (piquetage des roches, polissage, cuisson de l'argile, usage de la poterie).

De nombreuses stations s'échelonnent à divers degrés d'avancement dans la connaissance des nouvelles acquisitions et les plus pauvres semblent ne les avoir possédées que par échange, *car une des observations capitales que* nous ayons faites (et qui n'avait pas échappé aux auteurs) c'est qu'aucun des outils nouveaux n'est en roche locale : au milieu de ces ensembles en silex du Périgord se glissent des outils de forme nouvelle en silex si particulier du Bergeracquois. De plus aucun polissoir fixe n'a été répéré. Il est vrai que les polissoirs mobiles sont suffisants pour des pièces de taille moyenne, et qu'un polissoir à deux rainures a été livré par une station de flanc de coteau voisine du village.

Une deuxième constatation qui nous a un peu étonné, c'est *que le néolithique des Eyzies semble être étranger aux industries microlithiques, à silex géométriques.*

Nous aurions donc deux courants bien distincts : *l'un mésolithique,* qui a donné Sauveterre, Roc Allant et Cuzouls ; *l'autre de type lacustre,* arrivé postérieurement, et ayant directement influencé les descendants locaux des paléolithiques, aux Eyzies, tandis qu'il influençait plus au sud les descendants locaux des mésolithiques et les amenait au stade du Tardenoisien III.

Nous aurions là une des premières preuves tangibles de l'indépendance de ces deux industries en influençant une troisième, et égalisant rapidement, par les nombreuses réactions des facies les uns sur les autres, l'allure générale des industries de plein air.

Ce rapide aperçu montre qu'il serait prématuré d'affirmer que ces influences furent le fait d'arrivée de peuplades nombreuses plutôt que celui de courants nouveaux établis au cours de changements de petite envergure ; ou même simplement le fait de l'établissement de courants d'échanges. L'étude des squelettes humains livrés par deux des stations Tardenoisiennes locales éclaircira probablement le problème.

Les nouvelles conditions climatériques devaient d'ailleurs faciliter, sinon provoquer, ces nouvelles conditions d'existence et les faits observés pendant la proto-histoire et l'histoire nous prouvent qu'il suffit de déplacements de groupes ethniques peu importants pour entraîner, parfois à très brève échéance, des changements de culture (mœurs et outillages) assez sensibles.

Malgré les milliers de pièces qu'elles ont déjà fournis les recherches actuelles ne sont pas assez avancées pour élargir notre horizon, mais ce que nous observons dans le Périgord doit exister dans toutes les régions de peuplement facile et de stabilisation ancienne. Les régions « de passage » obéissent à d'autres lois.

Il faut donc chercher ailleurs d'autres preuves aussi probantes, et cela nous ramène à l'importance de l'étude de la partie microlithique de tous les outillages. Ce fut là notre fil conducteur. Il nous permettra, avec l'appui de toutes les autres observations, de déterminer de proche en proche le degré de parenté des industries qui les possèdent.

Quant au Tardenoisien lui-même il se complique de jour en jour au lieu de se simplifier. Peut-être serons-nous appelés, devant les faits, à vieillir la forme la plus ancienne sous laquelle il paraît chez nous.



LES COLLECTIONS LIÉGEOISES D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

UNIVERSITÉ, MUSÉE CURTIUS ET COLLECTIONS PARTICULIÈRES

Par Maria LOUIS,

Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie
Assistante du Cours d'Archéologie préhistorique à l'Université de Liége.

Le XVIe Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique et la VIe Assemblée de l'Institut International d'Anthropologie ayant lieu cette année à Bruxelles, du 1er au 8 septembre, une excursion à Liége est fixée au lundi 9 septembre.

Il est utile, croyons-nous, de donner la liste des gisements et stations paléolithiques et néolithiques de Belgique et du Limbourg hollandais d'où proviennent la presque totalité des documents réunis dans les collections liégeoises d'Archéologie préhistorique.

Les deux grottes de Fond-de-Forêt et leur terrasse (province de Liége), *Moustérien et Magdalénien* (Ph. Schmerling, 1830, F. Tihon, 1898, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, 1906 à 1914, 1931 à 1933).

Le gisement de Sainte-Walburge (Liége), *Moustérien* (V. Commont, M. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, 1911-1912).

Les grottes de l'Hermitage et du Docteur, l'Abri sous roche de Sandron (Huccorgne et Moha, province de Liége), *Moustérien et Aurignacien* (J. Fraipont et F. Tihon, 1887 à 1896).

La grotte d'Engis (province de Liége), *Moustérien et Aurignacien* (Ph. Schmerling, 1830, J. Fraipont, 1885).

La grotte Al'Wesse (Modave, province de Liége), *Aurignacien* (J. Fraipont, 1887).

La grotte de Spy (province de Namur), *Moustérien et Aurignacien* (M. Lohest et M. De Puydt, 1886, J. Hamal-Nandrin, J. Servais, Ch. Fraipont et S. Leclercq, 1927-1928).

Zonhoven (province de Limbourg), *Aurignacien.* Emplacements d'habitations (J. Hamal-Nandrin et J. Servais, 1907-1908).

Lommel (province de Limbourg), *Aurignacien supérieur.* Emplacements d'habitations (J. Hamal-Nandrin, J. Servais, Maria Louis 1934-1935).

La grotte de Martinrive (province de Liége), *Paléolithique supérieur* (M. Lohest, J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont, 1921).

La grotte de Juzaine, dite du « Coléoptère » (commune de Bomal, province de Luxembourg), *Magdalénien* (J. Hamal-Nandrin et J. Servais, 1923-1924).

Zonhoven (province de Limbourg), *Industrie microlithique à cailloux roulés* (M. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, 1911).

Fonds de cabanes de la Hesbaye (provinces de Liége et de Limbourg), *Omalien* (490 emplacements d'habitations fouillés de 1888 à 1934 par M. De Puydt, Davin-Rigot, J. Hamal-Nandrin, J. Servais, H. Davin).

Fouron-Saint-Pierre, Fouron-Saint-Martin et Remersdael (province de Liége), *Campignien* (?), Ateliers (J. Hamal-Nandrin et J. Servais, 1916 à 1935).

Rijckholt-Sainte-Gertrude (Limbourg hollandais), *Robenhausien,* Ateliers, puits et galeries d'extraction de silex (M. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, 1881 à 1934).

Rullen (commune de Fouron-Saint-Pierre, province de Liége), *Robenhausien,* Ateliers (M. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais, 1893 à 1935).

Hoog Bosch (commune de Fouron-le-Comte, province de Liége), *Robenhausien,* Ateliers (J. Hamal-Nandrin et Maria Louis, 1933-1934).

Spiennes (province de Hainaut), *Robenhausien,* Emplacements d'habitations et ateliers (J. Hamal-Nandrin et J. Servais, 1919 à 1924, 1933).

Les produits de ces fouilles sont conservés à l'Université (fouilles Ph. Schmerling, J. Fraipont, F. Tihon, J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont), au Musée Curtius (section préhistorique, collections M. De Puydt, Davin-Rigot, Galand, Gaillard, J. Hamal-Nandrin, J. Servais, etc. ; voir Catalogue publié par J. Servais et J. Hamal-

Nandrin en 1929) et dans les collections particulières J. Hamal-Nandrin et J. Servais.

De nombreux et importants mémoires (1) ont été écrits sur ces fouilles et la plupart d'entre elles ont donné lieu à des rapports sur la géologie et sur la paléontologie par les Professeurs Julien Fraipont, Max Lohest, Paul Fourmarier, Charles Fraipont et Suzanne Leclercq.

D'autres préhistoriens, parmi lesquels, Rucquoy, Baron de Loë, Rutot, Rahir, ont exploré plusieurs de ces gisements et la plupart des documents recueillis au cours des fouilles, sont conservés à Bruxelles, aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire et au Musée Royal d'Histoire Naturelle.

Les collections liégeoises renferment aussi d'intéressantes séries provenant de nombreuses stations de surface situées dans les provinces de Liége, de Namur, de Limbourg et de Luxembourg (haches polies en roches diverses, quantité de pointes de flèches de différents types, haches-marteaux, etc.).

L'importante collection G. Cumont (Musée Curtius) comprend des documents provenant, pour la plupart, de stations de surface de la province de Brabant.

1. Ces comptes rendus de fouilles ont été publiés dans : *Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique*, *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, *Annales de la Société Géologique de Belgique*, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, *Revue Anthropologique Paris-Liége*, *Bulletin de la Société Préhistorique française*, *Annales des Congrès de la Fédération archéologique et Historique de Belgique*, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, *l'Homme préhistorique*.



MORT DU PROFESSEUR Dr JEANSELME

Le professeur Jeanselme vient de nous quitter.

Le 2 mai, je le rencontrai à la séance de la Société d'anthropologie et nous nous rappelâmes le bon vieux temps. Il s'occupait toujours à des travaux sur l'histoire de la médecine ; je le félicitai de son activité mentale, et nous convînmes que l'esprit de recherches favorise une verte vieillesse.

Quatre jours après il n'était plus, emporté brusquement par une attaque.

Rappelons quelques dates de son *curriculum vitæ* :

Né en 1858, il est interne des hôpitaux en 1883, passe sa thèse en 1888, est nommé médecin des hôpitaux en 1896.

De 1898 à 1900, il accomplit une mission en Extrême-Orient, en rapporte des documents précieux sur le Tokelan, sur la lèpre, sur la syphilis... Les travaux qu'il a publiés sur ces sujets furent universellement appréciés.

Aussi en 1901 est-il nommé agrégé puis membre de l'Académie de Médecine et professeur de dermatologie.

Il s'intéressait aussi à l'anthropologie et venait souvent aux séances de notre Société ; il était membre de l'Institut et faisait partie de l'administration de l'Ecole d'Anthropologie.

Je veux à son sujet raconter une anecdote qui le peint. Il fut toujours très myope. A son retour d'Indochine, il m'invita à dîner chez Scossa, près la gare Saint-Lazare, pour causer de l'Extrême-Orient où j'étais aussi allé. Il choisit une petite table où nous étions en vis-à-vis. Au début du repas, je m'absentai un moment et revins plus tôt qu'il ne s'y attendait. Comme je reprenais ma place, il m'avertit qu'elle était occupée. Il ne m'avait pas reconnu !

Malgré sa myopie il était très bon observateur. J'ai vu plusieurs cas semblables ; ils se produisent quand existe la passion de la recherche qui fixe l'attention sur l'objet.

Cette passion, Jeanselme l'avait à un haut degré.

En 1886, nous étions tous deux à la salle de garde de l'hôpital Saint-Antoine. Il ne venait point pour déjeuner ; nous arrivions au dessert, des amis l'attendaient. Un externe rapporte l'avoir vu à la salle d'autopsie. On me délègue pour l'avertir. Je le trouve en train d'étudier un cerveau qui l'intéressait au plus haut point. Il en avait oublié le boire et le manger et j'eus grand'peine à le ramener.

Le grand travailleur nous a quittés, son œuvre reste.

Dr Félix Regnault.

LIVRES ET REVUES

Psychanalyse et Criminologie, par le Dr GÉNIL-PERRIN, Médecin en chef des Asiles d'aliénés, expert près les Tribunaux. Un volume in-16° de 186 pages. Librairie Félix Alcan, Paris, 1934.

Le Dr Génil-Perrin, qui a présenté récemment un rapport sur la question précédente au Congrès de Médecine légale, publie aujourd'hui un volume où les relations de la psychanalyse et de la criminologie sont étudiées à un point de vue moins spécialisé. Bien que l'auteur prétende que cette étude soit plutôt de vulgarisation que d'érudition, il n'en est pas moins vrai qu'il donne sur cette question des aperçus pleins d'originalité et doués d'une critique judicieuse.

Ce livre a d'autant plus d'intérêt que Génil-Perrin, en même temps qu'aliéniste réputé, est un de nos plus distingués experts psychiatriques : or il est bon de connaître ce que pense exactement l'auteur de la valeur de la psychanalyse appliquée à la médecine légale.

La psychanalyse a de grandes prétentions : elle tend à rénover toute la science psychiatrique ; ses adeptes, parfois avec un peu d'exagération, affirment la solidité de ses conclusions ; c'est une bonne fortune pour ceux qui n'ont pas d'opinion personnelle de savoir à quoi s'en tenir, et de l'apprendre d'un maître incontesté.

Avec une parfaite impartialité Génil-Perrin fait d'abord un exposé de la doctrine : Vue d'ensemble et classification d'après la psychanalyse ; névrose, criminalité, autopunition ; genèse de la criminalité névrotique ; le criminel névrotique ; les conceptions pénales actuelles devant la psychanalyse, intervention de la psychanalyse dans le procès pénal, traitement et prophylaxie de la criminalité : tels sont les chapitres où l'auteur expose la doctrine sans la critiquer et en empruntant les arguments et les idées des psychanalystes les plus éminents et les plus autorisés.

Dans une deuxième partie il critique les doctrines et examine successivement la psychanalyse à l'Instruction, la psychanalyse en médecine légale et la psychanalyse en criminologie générale. C'est évidemment cette partie critique qu'il est le plus intéressant de connaître : aussi vais-je résumer sommairement les conclusions du Dr Génil-Perrin au sujet de ces trois formes.

I. — En principe rien ne s'oppose à ce que le magistrat instructeur ait recours à ce procédé d'investigation qui ne met en jeu ni contrainte morale ni atteinte corporelle à l'égard de l'inculpé. Mais dans la pratique (au moins en ce qui concerne la procédure française) comme l'avocat doit assister à l'interrogatoire de l'accusé et comme une nécessité proclamée par le psychanalyste est d'être seul en face du sujet, l'examen est impossible. En sus, ce qui est le plus utile ce sont les interprétations

du psychanalyste. Or, chacun sait qu'actuellement l'opinion des psychanalystes est fort ondoyante : les jurés ou les supérieurs hiérarchiques ou l'opinion publique vont-ils accepter les yeux fermés des conclusions personnelles. Nous sommes donc sur ce premier point persuadés du danger de la méthode psychanalytique.

II. — Le médecin expert a à répondre uniquement sur la question de démence et de responsabilité. S'il fait de la psychanalyse il va alors scruter la mentalité de l'individu inculpé, susciter ou non ses aveux, découvrir des états inconscients à peine établis, etc. Acceptera-t-on de pénétrer sur ce terrain étranger à la mission dont est chargé l'expert ? Evidemment non dans l'état actuel des choses.

III. — Si l'on met à part ce qui est nouveau dans la doctrine psychanalytique (l'intention inconsciente dans un désir involontaire, le trauma psychique comme facteur étiologique, la découverte d'intentions inconscientes et de traumas psychiques anciens) il faut reconnaître que ses autres prétentions dissimulent sous une terminologie nouvelle des conceptions connues. Aussi Génil-Perrin conclue-t-il qu'il ne croit pas à la psychanalyse, et du reste que pour que celle-ci fût admise pratiquement il faudrait une refonte complète du Code pénal.

Acceptons ces conclusions : toutefois je me permets de dire amicalement à l'auteur que, tout en n'étant pas un psychanalyste fervent, j'estime que le procédé peut rendre des services en ce qui concerne la thérapeutique de la délinquance, et j'ajoute (me tenant sur mon terrain spécial) de la délinquance infantile et juvénile. Par l'expérience j'ai constaté que parfois les investigations psychanalytiques permettaient de corriger de mauvaises tendances et de récupérer certaines natures déclarées perverses et inamendables. Mais ceci n'est qu'un petit côté de la question et n'a que des rapports minimes avec le sujet traité dans un sens criminologique général.

Je félicite Génil-Perrin de cet exposé clair, précis, documenté, et de la manière élégante dont il sait toujours écrire.

Dr G. Paul-Boncour.

D. Peyrony. — *La Ferrassie*. Extr. de *Préhistoire*, t. III, 1934 92 pp., 89 fig.

Les importants gisements de la Ferrassie ont été fouillés depuis 1896, pendant trente-trois ans par M. D. Peyrony avec la collaboration fréquente du Dr Capitan. On connaît les importants résultats de ces fouilles : données stratigraphiques et découverte de sépultures moustériennes.

Plusieurs études parues surtout dans la *Revue Anthropologique* ont rendu compte des résultats partiels acquis au fur et à mesure des travaux. Dans ce nouveau mémoire magnifiquement édité, comme l'est toujours la nouvelle revue dirigée par M. Lantier, l'auteur réunit l'essentiel de ce qui a déjà été publié, le complète et modifie ses vues antérieures sur quelques détails. Il décrit successivement les lieux, la stratigraphie constatée, puis étudie couche par couche l'industrie lithique, osseuse, et les œuvres d'art découvertes. De bonnes figures accompagnent le texte.

Rappelons qu'en 1912 Capitan et Peyrony distinguaient dans le Grand abri de la Ferrassie six couches à industrie comprenant une couche acheuléenne, deux moustériennes, une d'aurignacien inférieur, une d'aurignacien moyen, une d'aurignacien supérieur. Aujourd'hui M. Peyrony sub-

divise ces couches en onze et y reconnaît trois couches moustériennes et huit couches allant du niveau de Châtelperron au niveau de Noailles. Il nomme périgordien inférieur et périgordien supérieur les niveaux extrêmes, tandis qu'il réserve le nom d'aurignacien pour les niveaux de l'aurignacien moyen qu'il divise en quatre.

L'ensemble de la documentation fournie par les découvertes de la Ferrassie forme un document préhistorique de premier ordre.

A. V. de P.

D. Peyrony. — *Les industries « aurignaciennes » dans le bassin de la Vézère.* Extrait du *Bull. de la S. P. F.*, 1933, 18 pp., 13 fig.

L'auteur, après avoir rappelé comment on divise habituellement la période comprise entre le Moustérien et le Solutréen en trois niveaux : Aurignacien inférieur (industrie type de Châtelperron), Aurignacien moyen (type d'Aurignac), Aurignacien supérieur (type de la Gravette), propose une nouvelle classification ou plutôt de nouvelles dénominations. Il remarque en effet que les industries de Châtelperron et de la Gravette caractérisées par des pièces à retouches abruptes, à « bords abattus », ont un air de parenté et s'écartent par contre très notablement de l'industrie typique d'Aurignac. De plus il a découvert en 1932, dans le gisement de Laugerie-Haute, sous le niveau solutréen classique, une couche assez puissante renfermant une industrie mixte qui paraît faire la liaison morphologique entre Châtelperron et La Gravette. Au « Bos del Ser » en Corrèze MM. les abbés Bardon et Bouyssonie avaient déjà trouvé quelque chose d'analogue.

M. Peyrony dénomme *Périgordien* ce faciès industriel qui paraît avoir eu son évolution propre parallèlement à l'Aurignacien vrai (c'est-à-dire aurignacien moyen). Il divise en cinq cet étage allant du niveau de Châtelperron à celui de Noailles tous deux inclus. Et voilà la nomenclature préhistorique enrichie d'un terme de plus. Le fait morphologique est en tout cas intéressant à connaître.

A. Vayson de Pradenne.

D. Peyrony. — *Pointes barbelées et tridents de Laugerie-Haute.* Extrait de l'*Anthropologie*, 1933, 5 pp., 1 pl.

Il s'agit d'une trouvaille de quatre grandes pointes en bois de renne à fines barbelures unilatérales. Trois sont entières et mesurent respectivement 30, 24 et 22 cm. de long. Jointes à elles étaient trois petites pièces à extrémité en trident et qui ont pu servir d'armatures de fouënes.

Le niveau archéologique paraît être très voisin du magdalénien final.

A. V. de P.

D. Peyrony. — *Ce que j'ai vu et observé à Glozel.* Paris, Catin, 1928. 37 pp., 3 fig.

Dans cette brochure, parue pendant la polémique de Glozel, M. Peyrony fait le récit de ses constatations personnelles. Il reproduit très loyalement un procès-verbal de fouilles qu'il avait signé le 25 septembre 1927 avec MM. Solignac, Trafali et Vergne constatant la découverte faite par eux de certains objets d'os fossilisés dans un terrain qui ne leur avait paru avoir subi aucun remaniement. Puis il explique comment il avait adopté

« faute de mieux » l'hypothèse de C. Jullian : « les pièces les plus anciennes « étaient celles d'une officine de sorcier gallo-romain ». Enfin suit le récit des fouilles de la Commission internationale tel qu'on l'a d'ailleurs connu par le rapport de cette Commission avec les constatations d'introduction frauduleuse d'objets.

Une série d'observations sur la destination possible du terrain, sur les objets et leur technique, sur les articles publiés par les auteurs des fouilles amène l'auteur à conclure en bref : « Quelle que soit la nature des séries glozéliennes, en aucun cas on ne peut les considérer comme préhistoriques. »

A. V. de P.

Gladys. A. Reichard. — *Melanesian Design. A Study in Wood and tortoise shell carving*, 2 vol. New-York. Columbia University Press, 1933. Edition par M. Milford. Oxford University Press. London (Prix : 50 shillings les deux volumes).

C'est une magnifique publication de grand format (env. : 23 × 30 cm.), comprenant d'une part 151 planches qui, réunies en un même volume, donnent d'excellentes reproductions photographiques de 640 objets d'art mélanésien. Ces objets sélectionnés et classés par groupes et sous-groupes d'après leur provenance, leur nature, le caractère de leur ornementation, constituent, peut-on dire, un Musée prodigieusement riche mis à portée de la main. Et cela seul serait déjà plein de sens et d'utilité.

Mais l'auteur a fait plus que de choisir et de grouper des spécimens d'art. Dans un volume de texte de 172 pages, il s'est efforcé d'en pénétrer, d'en dégager le sens. L'art décoratif mélanésien est prodigieusement riche, varié, touffu : chaque petite île, chaque petite région d'une grande île ont développé leur style et il y aurait un énorme travail ethnographique à faire pour les étudier individuellement, en recherchant les traits caractéristiques de chaque foyer d'inspiration. L'auteur s'est placé à un point de vue plus large et a étudié la question sous un autre angle. Envisageant surtout le problème esthétique, considérant en ce sens l'unité réelle qui existe sous la diversité apparente, tout comme le géographe reconnaît l'unité d'une région morcelée en une poussière d'îles, il s'est efforcé de dégager les caractères généraux de l'art mélanésien, de faire selon son expression une « coupe à travers la Mélanésie ».

Pour cela il a choisi son matériel d'étude selon des règles qu'il s'est fixées : objets où l'art s'est exprimé avec le plus d'intensité et de succès — catégories d'objets ayant eu une large zone de distribution — formes artistiques les mieux comprises par toute la population indigène, c'est-à-dire aussi exemptes que possible de symboles et de concepts mystérieux. En pratique il a surtout emprunté ses matériaux à deux catégories d'objets : les récipients pour la nourriture et les ornements corporels. Les grandes vasques de bois sculptées et les « Kapkaps », disques ornementaux en coquille et écaille ajourée, lui ont fourni sa principale documentation. Mais à d'autres catégories ont été empruntés des spécimens de comparaison.

La partie descriptive, si soigneusement et si richement traitée, est suivie d'un travail de synthèse pour dégager les « principes généraux de l'art mélanésien ». L'origine et le sens de chaque élément ornemental, triangles, dents, zigzags, spirales, figurations réalistes, figure humaine, crocodile, lézard, poisson, oiseaux, puis des diverses associations et groupements de ces parties élémentaires sont recherchés avec un souci de précision,

un désir de toucher le fond des choses, de dégager les grands traits de la réalité, que l'on ne saurait trop louer.

Au total c'est une très belle œuvre, un très utile document, que Mme Gladys A. Reichard, si bien secondée par son éditeur, apporte à l'Art et à l'Ethnographie.

A. Vayson de Pradenne.

Martial (René). — *La race française.* Paris, Mercure de France, in-8°, 352 p., 1934.

Ce fort ouvrage nous suggère des considérations de trois ordres. Le gros de ses pages est une œuvre de démographie : histoire des apports ethniques successifs, qui, de la préhistoire à aujourd'hui, se sont déposés sur le sol de l'ancienne Gaule. Ces données, naturellement vagues pour la première période, se précisent de plus en plus, et finissent, pour les périodes récentes, par s'exprimer par des tableaux de chiffres. L'auteur nous fait entrer dans le détail de ce que furent, sur le vieux fond préhistorique et gallo-romain, les apports germaniques, puis des Normands, des Anglais, des Hollandais, des Danois, des Suédois, des Suisses, des Arméniens, des Grecs, Italiens, Espagnols, Portugais, Allemands, Polonais, Tchécoslovaques, etc., enfin les apports exotiques. Les chapitres relatifs aux Hollandais et aux Tchécoslovaques sont particulièrement développés. Dans l'ensemble, cette partie, touffue, de l'ouvrage, contient de nombreuses données intéressantes, qu'il est utile de trouver réunies en bloc.

Le second ordre de considération a trait à la terminologie de l'auteur et tout d'abord au titre de l'ouvrage : *La race française.* Or, il n'y a pas de race française ; il y a, en France, un complexe d'éléments raciaux relevant de plusieurs races. L'auteur prétendra employer le mot de race dans un sens plus général. Pourquoi se sert-il alors, tout au long du livre, du terme d'ethnie dans le même sens général ? Donner le même sens à deux termes est non seulement un gaspillage de force, mais quel terme simple lui restera-t-il pour désigner le groupe somatique exclusivement ? Aucun. L'auteur eut donc été plus clair en persévérant dans le juste emploi qu'il fait du terme d'ethnie, et en réservant le terme de race pour les seuls cas où il entendait parler de groupes somatiques. Car il n'aboutit pas à moins de cinq définitions de la race, qui, nota bene, ne s'excluent pas mais doivent s'additionner, de façon à représenter une unité psycho-linguistico-historico-géographico-anthropo-biologique (p. 316-317) : c'est exagéré ! La distinction entre l'ethnie et la race aurait du reste donné à l'auteur la possibilité de résoudre certains problèmes qui sont, jusqu'ici, toujours restés confus, tels que celui de la distinction entre Celtes et Gaulois.

Les dernières pages de l'ouvrage sont celles qui méritent le plus de retenir l'attention. L'auteur propose une série de mesures pratiques destinées à augmenter la natalité et à améliorer la population lors d'apports étrangers. On notera sa proposition intéressante d'éliminer les individus porteurs de sang B (réaction sanguine dite B dénotant une origine asiatique), proposition à propos de laquelle nous ferons remarquer que si cette réaction paraît en effet bien indiquer une origine asiatique, nous n'avons pas de réaction distinguant l'apport de sang nègre (on dira, il est vrai, qu'ici la couleur de la peau y suffit). Sans discuter toutes les mesures préconisées, insistons sur l'intérêt qu'il y aurait, pour plusieurs d'entre elles du moins, à les prendre en considération et à en assurer l'application.

George Montandon.

Fédorovsky (Adrien). — *La conservation et la restauration des objets ethnographiques. Le laboratoire du Musée d'Ethnographie*, Paris, Vernière, in-16°, 64 p., 27 fig., sans date (1934).

Leechman (D.). — *Moyens de préserver les spécimens anthropologiques.* Musées, Canada Ministère des Mines, Musée national du Canada, Ottawa, in-8°, 34 p., 1934.

Ces deux plaquettes se complètent heureusement. La première est l'historique du laboratoire du Musée ethnographique du Trocadéro, où, grâce aux méthodes appliquées par l'auteur à la préservation des objets, leur conservation est désormais assurée. D'autre part, l'auteur — se réservant sans doute pour des publications ultérieures — n'entre pas dans le détail des méthodes.

On trouvera par contre, dans la plaquette de Leechman, l'exposé des méthodes employées, pour les matières les plus diverses, anthropologiques et ethnographiques, au Musée du Canada : lecture fort utile non seulement pour le spécialiste, mais pour l'amateur et le voyageur.

George Montandon.

Introduction à l'eugénique (*Introduzione allo studio dell'eugénica*) par le professeur Guiseppe Cristalli, 1 vol. de 220 pages avec 21 fig. Naples, 1934. *Stabilimento industrie édictoriali meridionali.* Prix : 15 lires.

L'insuffisance de notre enseignement en matière eugénique et la pénurie des ouvrages destinés aux médecins et aux étudiants m'incitent à signaler ce livre fort bien conçu et fort bien édité, rédigé par le professeur G. Cristalli, accoucheur-gynécologue napolitain.

Le premier chapitre est consacré à la *gonologie*, c'est-à-dire à l'étude des organes et éléments sexuels : ovaires et ovules, spermatozoïdes, ovogonie et spermatogonie, maturation des gamètes. Le second chapitre, intitulé : *fécondation*, est un exposé de la rencontre des deux gamètes, des phases de segmentation des zygotes.

Le troisième chapitre, le plus important, est consacré à l'*hérédité.* Après avoir parlé du *soma*, substratum mortel d'une substance immortelle le *germiplasme*, G. C. décrit les caractères acquis, les caractères transmissibles, l'atavisme, puis il passe en revue les diverses théories échafaudées pour expliquer le mystère de l'hérédité par Spencer (1864), Darwin (1868), Naegeli (1884), de Vries (1888), Roux (1891), Weismann (1892), Rignano (1906). Il donne ensuite les formules de l'hérédité établies par Galton et par Gregor Mendel qui met en valeur les caractères dominants et les caractères récessifs.

L'*hérédité des caractères acquis* a donné lieu à de retentissantes controverses qui font l'objet du quatrième chapitre. Il y mentionne notamment l'opinion d'auteurs français. Tandis que P. Hachet-Souplet, se basant sur certaines expériences et observations d'animaux, écrit : « si les caractères instinctifs acquis par l'individu, si ses aptitudes n'étaient pas transmissibles, tout l'échafaudage de nos inductions s'écroulerait » ; L. Cuénot réplique : « tout cela est bien étonnant et il est permis de rester sceptique. Bien que l'on ne puisse critiquer des expériences que l'on n'a pas suivies, je suis persuadé qu'il y a un trou dans ces observations, dû peut-être à la supercherie des aides et à des dressages subreptices demeurés inaperçus et *je ne doute pas que l'hérédité des aptitudes rejoigne celle des muti-*

lations. C'est dire que nous ne croyons nullement que les instincts sont des aptitudes acquises devenues héréditaires. »

Selon Weismann le germiplasme primitif est à la fois immortel et immuable : les parents ne sont pas les créateurs, mais les dépositaires de la vie qu'ils transmettent à travers les siècles. Cette théorie, d'après G. C., conduit à l'inertie, au fatalisme, au découragement et il lui préfère la doctrine de Darwin avec les idées fécondes, plus réconfortantes qu'y ajoute les conceptions de Galeotti.

Ce dernier chapitre est complété par un appendice réservé à l'exposé et à la critique des travaux de J. de Vries sur les *variations et mutations*.

L'ouvrage se termine par un *lexique* très précieux pour les lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec les termes spéciaux utilisés en génétique et en eugénique.

Dr Georges Schreiber.

Note : *Râpe-tribulum.* — Il nous a paru intéressant de signaler l'existence de ce curieux instrument :

« Enfin au village de Giramena, chez les Indiens Camonigras, les explorateurs français remarquent dans toutes les maisons, des râpes pour le manioc formées par une planche dans laquelle étaient implantés, comme des dents, de petits fragments de silex. M. Roulin s'informa d'où venaient ces pierres, car il n'y en avait pas de semblables dans tout le pays ; on lui dit qu'elles venaient de fort loin, mais qu'on n'en recevait plus depuis quelques années. » C.-R. hebdom. de l'Académie des Sciences de Paris (1865), LXI, 936.

P. Saintyves.



BIBLIOGRAPHIE

Guiart (Jules). — La Gaule avant les Gaulois. La religion Ligure à l'époque des dolmens dans ses rapports avec la médecine populaire française. (*Biologie médicale*, t. XXIV, n° 8, 1934.)

Roffo (Dr Pierre). — Les civilisations paléolithiques du M'Zab, contribution à l'étude de la préhistoire du Sahara septentrional (brochure ornée de nombreuses figures. Imprimerie V. Heintz, Alger, 1934).

Montandon (Dr George). — L'ologenèse culturelle : traité d'ethnologie culturelle (778 p. avec 438 figures, 7 graphiques, 19 cartes dans le texte, 12 cartes et 32 pl. h. t. 100 fr. Payot, 1934).

Ameghino (Florentino). — Formaciones sedimentarias de Patagonia (vol. XIII, I vol. 990 p. orné de planches, La Plata, 1932).

Bulletin de la Société Royale des lettres de Lund 1933-1934 VII (1 brochure ornée de gravures, C. V. C. Gleerups Lund, 1934).

Lassila (Vaïno). — Acta Instituti anatomici Universitatis, tome V (Helsinki, 1934).

Hrdlicka (Ales). — The hypotrochanteric fossa of the femur (Smith sonian, miscellaneous collections, vol. 92, n° 1. Washington, 1934).

Mydlarski (Dr J.). — Les caractères physiques de la jeunesse masculine des classes de 1906 à 1909 d'après le matériel des bureaux de recrutement (Imp. Jean Cotty, Varsovie, 1933).

Brun (Mme M.) et Mydlarski (J.). — Recherches anthropologiques psychiatriques des familles d'alcooliques (*Revue de psychiatrie*, t. XXII, Varsovie, 1934).

Cauvet (Commandant). — Notes sur le Souf et les Souafa (ext. du *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 1934).

Renaud (E. B.). — The first thousand Yuma-Folsom antifacts (University of Denver, Department of anthropology, 1934).

Darpeix (A.). — Station préhistorique de la Forge, commune de Plazac, Dordogne (1 brochure 27 p. Imp. Ribes, Périgueux, 1934).

Uhlenbeck (C. C.) et Gulik (van R. H.). — A Blackfoot-english vocabulary based on material from the southern Peigans (publications de l'Académie Royale d'Amsterdam, 1934).

Loeb (Edwin M.), Geldern (Robert Heine). — Sumatra, its history and people, the archaeology and art of Sumatra avec 1 carte et 40 gravures (Verlag des Institutes für Völkerkunde der Universität. Wien, 1934).

Mendes-Correa (A. A.). — Da biologia a historia (Faculté des Sciences de l'Université de Porto, 1934).

Waterma (T. T.), Kroeber (A. L.). — Yurok marriages, Yurok and neighboring kin term system (University of Canada public, vol. 34, nº 1. Berkeley, 1934).

Steward (Julian H.). — Two Paiute autobiographies (University of California publications, vol. 33, nº 5. Berkeley, 1934).

Wood Leigh (R.). — Notes on the somatology and pathology of ancien Egypt (University of California publications, vol. 34, nº 1 Berkeley, 1934).

Breuil (Abbé Henri). — Les peintures rupestres schématiques de la Péninsule Ibérique, t. IV, Sud-est et Est de l'Espagne (ouvrage publié sous les auspices et aux frais de la fondation Singer Polignac, imprimerie de Lagny, 1935).



CONGRÈS DE BRUXELLES

La 2e circulaire donnant la liste des sections et les titres d'un certain nombre de travaux déjà annoncés, ainsi que les détails matériels intéressant les congressistes, est à l'imprimerie et sera envoyée sous pli spécial à tous les membres de l'I. I. A.

Le gérant : Emile Nourry.

1314. — Impr. Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris. — 6-1935

ÉTUDE ANATOMIQUE ET ANTHROPOMÉTRIQUE DE SQUELETTES DU HOGGAR (MISSION REYGASSE)

Par le Dr LEBLANC.

Origine géographique des squelettes étudiés.

En 1933, au cours d'une mission au Hoggar, M. Reygasse, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger, a prélevé en quatre endroits dont trois assez distants les uns des autres,28 squelettes complets ou incomplets dont il a bien voulu me confier l'étude.

Ces documents ont été trouvés dans des sépultures groupées et situées :

à Tit : ar'rem qui se trouve sur la piste d'In-Salah à Tamanrasset, à 50 km. de ce dernier poste ;
à Abalessa : ar'rem situé à 40 km. environ au sud-ouest de Tit ;
à Silet : au sud-sud-ouest d'Abalessa et à 50 km. environ.

A Abalessa deux nécropoles furent fouillées par M. Reygasse.

L'une entourait l'énorme monument où, dans une chambre spacieuse, fut, en 1927, trouvé par MM. Prorok et Chapuis le squelette supposé de la reine Tin-Hinan, mère des Touareg.

L'autre est cet étrange monument dégagé par M. Reygasse en 1932, ayant une allure de forteresse, mais qui ne fut peut être qu'un lieu d'inhumation collective en superstructure (1).

La prédilection des habitants anciens du Hoggar pour Abalessa comme lieu de sépulture, s'explique peut-être par la situation de ce point au pied de l'adrar Ibaraghetten dont le point culminant se dresse à 1.670 mètres, et que l'on voit de loin, orienté nord-est-sud-ouest.

1. Opinion personnelle qui n'engage en rien M. Reygasse.

Cette montagne a dû dans ce temps ancien être à la fois respectée et crainte par les nomades du Sahara et ses abords considérés comme une protection dans la mort.

Le relief orographique prend encore chez les peuples berbères un caractère surnaturel de benoîte influence ou de traîtrise diabolique, telle la gara El Djenoun du Tifedest pour les Berbères sahariens.

Etude anatomique et anthropométrique.

Squelette nº 1. TIT

TÊTE.

Mensurations		Indices	
Long. max.	180	Céph. horiz.	74,4
Larg. max.	134	H. longueur	72,2
D. basilo-bregmat.	130	H. largeur	97
D. auriculo-bregmat.	122	Auric. bregmat.	67,7
Larg. front. minim.	96	Facial	56,4
Larg. front. max.	110	Nasal	47,1
D. bimastoïdien	120	Orbitaire	92
D. bizygomat.	124	Angle gon.	120°
D. naso-basil.	102	Angle de Rivet	73°
D. alvéolo-basil.	97		
D. naso-mentonnier	115	Capacité cranienne. cm³	1.375
D. naso-alvéolaire	70		
Nez : longueur	53		
— largeur	25		
Orbite : hauteur	35		
— largeur	38		
Mandibule :			
Largeur bigon.	90		
— bicondyl.	110		
— br. mont.	33		
Hauteur symph.	30		

Norma verticalis. — Ovoïde. Sutures bien marquées.

Norma lateralis. — Bosse pariétale peu développée.

Ap. mastoïdes massives.

Ap. zygomat. larges et fortes.

Norma facialis. — Front droit.

Orifices orbitaires quadrilatères à axe légèrement oblique.

Crête inférieure de l'ouverture nasale bien marquée.

Léger prognathisme supérieur.

Fosse canine large, creusée normalement.



Fig. 1.



Fig. 2.

(Les numéros des photographies correspondent aux numéros d'ordre des squelettes).

Norma occipitalis. — Forme pentagonale.

Gouttière large sus-lambdoïde.
Epines pré-condyliennes.
Lignes courbes peu marquées.

Mandibule. — Gonion éversé.

Branche montante large.

TRONC ET MEMBRES.

Omoplate	15,6	normaux
Clavicule	15 cm.	
Humérus	32,5	
Cubitus	27,8	
Radius	26,4	
Sternum	15	

Vertèbres cervicales : arc post. de l'atlas ouvert. 3e, 4e, 5e déformés pathologiquement, ainsi que les articul. 4e 5e lombaires. 5e lombaire sacralisée ; fusion totale des masses latérales avec ailerons sacrés.

Os iliaque : normal.

Fémurs : 46 cm. droits, massifs.

3e trochanter. Gouttière hypotrochantérienne.

Tibias	38	sans caractères particuliers
Péronés	37	

Bassin :

Os iliaque H =	200
Largeur max. du bassin	230
Largeur épines iliaques	220
Diam. promonto-sus-pubien	122
Diam. transverse	115
Indice bassin à taille	13,7

DIAGNOSE. — Squelette homme de 40 ans environ, de race blanche, dolichocéphale, hypsicephale, orthocéphale (voûte + base) orthognathe, mésoprosope, leptorhinien, mégasème, taille 1 m. 68, à membres courts, à bassin étroit.

Inhumation peu ancienne.

Squelette nº 2. TIT

Squelette en fragments. Peu de pièces entières. Tissu osseux décalcifié.

Crane.

Mensurations		Indices	
Long. max.	186	Céphal. horiz.	70,9
Larg. max.	132	H. longueur	70,9
D. basilo-bregmat.	132	H. largeur	100
D. auriculo-bregmat.	122	Auriculo-bregmat.	65,6
Larg. front. min.	100	Facial supér.	50,8
Larg. front. max.	114	Facial total	75,4
D. bimastoïdien	118	Nasal	51,9
D. bizygomat.	122	Orbitaire	75
D. naso-basilaire	102		
D. alvéolo-basilaire	98	Angle goniaque	130
D. naso-mentonnier	92	Angle de Rivet	75°
D. naso-alvéolaire	62	Capacité cranienne. cm^3	1.504
Nez : longueur	51		
— largeur	26		
Orbite : hauteur	30		
— largeur	40		

Norma verticalis. — Ovale allongé. Sutures visibles, en voie d'effacement.

Dépression pariétale antérieure et postérieure.
Apophyse mastoïde petite.

Norma facialis. — Front droit.

Légère dépression sus-orbitaire.
Orifices orbitaires quadrilatères à axe oblique.
Ouverture nasale large avec bord inférieur en gouttière déclive.
Maxillaire supérieur atrophié.

Norma occipitalis. — Contour pentagonal. Saillie occipitale.
Base. — Voûte palatine étroite et courte.

Bord incisif mince sans dents (mutilation ancienne).
Pas de dents de sagesse. Tubercule de Carabelli aux 2e molaires.
Tubercules précondyliens occipitaux.

Mandibule. — Branche horizontale étroite.

Longue embarrure à droite et à gauche.

Tronc et membres.

Omoplate : Fragment. Acromion, long et étroit.

Apophyse coracoïde longue.

Clavicule petite.

Humérus 298. Tête en champignon et productions osseuses sur le col.

Perforation de la fosse olécranienne.

Radius 242, forte gouttière du court supinateur.

Cubitus 260. Double courbure très accentuée.

Vertèbres : fragments. Lésions osseuses des vertèbres lombaires.

Bassin : fragments. Portion de pubis gauche avec arcade très oblique en dehors. Sacralisation de la 5e vert. lombaire.

Fémur 43,6. Colonne 3e trochanter. Col et tête très petits. Forte antécourbure.

Tibia 37,2. Platymérie 73.

Péroné 36,7 normal.

Diagnose. — Femme âgée, nègre ou très métissée, taille 1 m. 59 (Manouvrier). Hyperdolichocéphale, voûte hypsicéphale, ortho-acrocéphale, mésoprosope, Platyrhinième limite, microsème, orthognathe avec réduction considérable du massif facial supérieur.

Squelette nº 3. TIT

Crane.

Mensurations		Indices	
Long. max.	202	Céphal. horiz.	72,2
Larg. max.	146	H. longueur	67,3
D. basilo-bregmat.	136	H. largeur	93,1
D. auriculo-bregmat.	134	Auriculo-bregmat.	66,6
Larg. front. min.	100	Facial supér.	56,7
— max.	120	Nasal	57,6
D. bizygomat.	134	Orbitaire	80,4
D. bimastoïd.	140		
D. naso-basil.	110	Angle goniaque	120°
D. alvéolo-basil.	108	Angle de Rivet	71°
D. naso-menton.	118	Capacité cranienne. cm³	1.790
D. naso-alvéol.	76		
Nez : hauteur	52		
— largeur	30		
Orbite : hauteur	34		
— largeur	42		

Norma verticalis. — Ovale allongé, large aux bosses pariétales, étroit en avant et en arrière. Légère crête frontale, gouttière sagittale. Sutures bien dessinées. Synostose sagittale.

Norma latéralis. — Bord supérieur, courbe légèrement aplatie Chignon. Mastoïde volumineuse et longue.

Norma occipitalis. — Saillie occipitale. Espaces entre les lignes courbes très accidentés (muscles). Contour pentagonal.

Norma facialis. — Face courte et large. Malaires saillants. Front étroit et droit. Légère saillie sus-orbitaire. Orifices orbitaires quadrilatères et asymétriques. Ouverture piriforme, large à bord inférieur large avec gouttière transversale. Massif maxillaire haut. Fosse canine peu profonde. Pas de dents de sagesse en haut.

Base. — Face alvéolaire interne haute. Trou occipital losangique. Large fossette digastrique.

Mandibule. — Massive, 1 dent de sagesse. Insertion du masséter et du ptérygoïdien interne très rugueuses. Branche horizontale épaisse.

TRONC ET MEMBRES.

Membre supérieur. — Omoplate : robuste.

Humérus : 33 cm.

Clavicule : 13,2 épaisse et courte.

Atlas : arc postérieur ouvert. Lésions des vertèbres.

Bassin :

Diam. bi-iliaque	200
Transv. max.	246
Promonto sus-pubien	100
Détroit sup. transv.	100
Rapport bicrétal à taille	14,2

Fémur : 48 cm. Colonne. Forte antécourbure. 3e trochanter.

Tibia : tordu sur l'axe, obliquité des plateaux (genu varum) I. = 41,6.

DIAGNOSE. — Nègre, taille 1 m. 72 environ. Crâne volumineux. Dolicho-hypsi-akrocéphale. Mésoprosope. Platyrhinien. Microsème. Mésognathe. Epaules étroites. Bassin petit.

Inhumation peu ancienne.

Dans le même chouchet se trouvait un squelette de fœtus de 6 mois environ, enveloppé dans un morceau de sac. Très récent.

Squelette nº 4. SILET

CRANE.

Mensurations		Indices	
Long. max.	188	Céphal. horiz.	71,2
Larg. max	134	H. longueur	73,4
D. basilo-bregmat.	138	H. largeur	103
D. auriculo-bregmat.	120	Auriculo-bregmat.	63,7
Larg. front. min.	100	Facial supér.	58,6
— max.	110	Facial total	98,3
D. bizygom.	120	Nasal	48
D. bimastoïd.	120	Orbitaire	89,2
D. naso-basil.	104		
D. alvéolo-basil.	100	Angle goniaque	125°
D. naso-menton.	118	Angle de Rivet	74°
D. alvéol.	70	Capacité cran.. cm³.	1.738,248
Nez	50-24		
Orbite	33-37		

Norma verticalis. — Ovale allongé, étroit en arrière. Sutures effacées.

Norma latéralis. — Courbe supérieure longue. Léger chignon.

Norma facialis. — Front bas et droit. Pas de saillie sus-orbitaire. Orbites larges. Malaires petits. Fosses canines larges et creuses.

Norma occipitalis. — Protubérance occipitale saillante.

Base. — Voûte palatine petite. Dentition complète. Bord alvéolaire haut. Tubercules précondyliens. Trou occipital elliptique.

Mandibule. — Peu de caractères particuliers. Menton étroit et saillant. Branche horizontale épaisse.

TRONC ET MEMBRES.

Clavicule 14,6.

Humérus 31,5-30, lésions de la tête.

Radius 24,6.

Cubitus 26.

Vertèbres avec nombreuses lésions osseuses.

Bassin :

Promonto-sus-pubien	116
Transverse	120
D. bicrétal	230
D. biiliaque	200



Fig. 3.

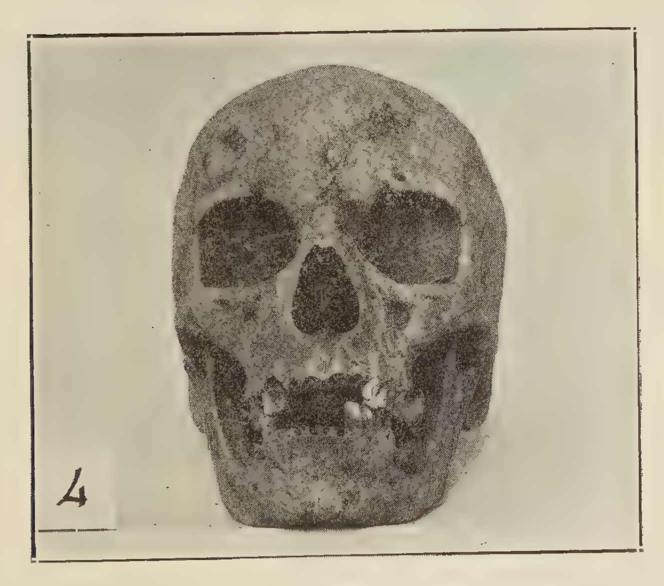


Fig. 4.

Hauteur	190
Rapport largeur à taille	14,3

Sacrum à forte courbure. Ogive pubienne très large. Sacralisation de la 5e lombaire et spina-bifida.

Fémur : 44 cm. Faible. Col petit. Echancrure intercondylienne étroite.

Tibia : 37 cm. 8. Lésions des plateaux.



Fig. 5.

Péroné : 36 cm. 7.

Ossification partielle des cartilages du larynx.

Diagnose. — Femme âgée de race blanche, taille 1 m. 60 environ. dolichocéphale, hypsicéphale (voûte), orthocéphale (voûte + base), akrocéphale, leptoprosope, mésorhinienne, orthognathe. Bassin petit. Lésions ostéo-articulaires nombreuses.

Squelette n° **5**. SILET

Squelette en grande partie morcelé. Os des membres fortement fossilisés. Plus ancien que les précédents.

Crâne en fragments, os épais. Echancrure nasale à crête saillante du type race blanche.

Le crâne partiellement restauré a donné les indications suivantes :

Mensurations		Indices	
Long. max.	180	Céphal. horiz.	75,5
Larg. max.	136	H. longueur	72,2
D. basilo-bregmat.	130	H. largeur	95,5
D. auriculo-bregmat.	124		
D. bizygomat.	130		
D. bimastoïd.	122		

Squelette des membres grêle.

Clavicule 12 cm. 5. Humérus 30. Fémur 42.

Perforation de la fossette olécranienne.

Bassin à caractères féminins.

Hauteur	190
Promonto-sus-pubien	106
Diam. transverse	122
Diam. bicrétal	220
Diam. biiliaque	200
Rapport largeur à taille	14,1

Diagnose. — Femme de petite taille, 1 m. 55 environ, à caractères blancs dominants. Mésaticéphale.

Squelette n° 6. ABALESSA

Crane.

Mensurations		Indices	
Long. max.	180	Céphal. horiz.	74,4
Larg. max.	134	H. longueur	72,2
D. basilo-bregmat.	130	H. largeur	97
D. auriculo-bregmat.	122	Auriculo-bregmat.	67,7
Larg. front. min.	100	Facial supér.	54,7
— max.	120	Facial total	85,7
D. bizygomat.	126	Nasal	55,1
D. bimastoïd.	114	Orbitaire	100
D. naso-basil.	98		
D. alvéolo-basil.	96	Angle goniaque	124°
D. naso-menton.	108	Angle de Rivet	70°
D. naso-alvéol.	69	Capacité cran... cm^3	1.576,8
Nez	49-27		
Orbite	38-38		

Norma verticalis. — Ellipse large en avant. Sutures bien marquées.

Norma latéralis. — Bosses pariétales effacées, apophyses mastoïdes petites.

Norma occipitalis. — Contour pentagonal. Inion proéminent.

Norma facialis. — Front court et large. Peu de saillie sus-orbitaire. Racine du nez très large. Orbites quadrilatères à axe transversal. Ouverture piriforme à bord inférieur mousse et déclive en avant.

Base. — Apophyse palatine, elliptique. Altérations des fosses alvéolaires et des cavités glénoïdes.

Tronc et membres.

Clavicule petite, 13,5.

Humérus 31,8, à forte saillie deltoïdienne.

Radius 24,5. Cubitus 26,5.

Tous ces os portent des lésions ostéo-articulaires.

De même les vertèbres. Large spina-bifida lombaire. Arc postérieur de l'atlas ouvert.

Bassin. — Petit à ailes courtes.

Hauteur	194
Promonto-sus-pubien	124
Bicrétal	250
Détroit sup. transverse	130

Spina-bifida du sacrum. Caractères féminins avec ogive peu ouverte.

Fémur : 44. Colonne grêle.

Tibia : 38,3. Plateaux obliques en dehors et en avant. Platymérique. Lésions osseuses.

Diagnose. — Femme nègre, de petite taille : 1 m. 60. Dolichocéphale, mésocéphale hypsicéphale (voûte), mésoprosope. Prognathisme sus-alvéolaire marqué. Platyrhinie. Inhumation assez récente.

Squelette n° 7. ABALESSA

Calotte cranienne, pas de squelettes des membres.

Mensurations		Indices	
Long. max.	176	Céphal. horiz.	72,7
Largeur max.	128	H. longueur	75
D. basilo-bregmat.	132		
D. auriculo-bregmat.	120		
Larg. front. min.	88		

Crâne petit, large en arrière, bosses pariétales développées. Sutures bien marquées. Mastoïdes petites. Pas de squelette facial.

Fragment de mandibule épaisse à angle goniaque = 130° ; partiellement fossilisé. Dents altérées et abrasées.

Fragment d'étoffe grossière avec cheveux noirs et droits.

Diagnose. — Femme (?) dolichocéphale d'âge moyen, inhumation ancienne.

Squelette n° **8**. ABALESSA

Calotte cranienne et squelette partiel des membres.

Crane.

Mensurations		Indices	
Long. max.	188	Cephal.	69,1
Larg. max.	130		
Larg. front. min.	96		

Calotte très allongée et basse, à sutures finement tracées. Inion proéminent. Trous sous-orbitaires près du bord de l'orbite. Pas de saillie sus-orbitaire.

Fragment de maxillaire supérieur à ouvertures nasales anormales. Crête externe se terminant sur la face antérieure. Face alvéolaire étroite.

Clavicule grêle, 12 cm. 5, fossilisée.

Humérus 32 cm. Perforation de la fosse olécranienne.

Radius très grêle, 24 cm.

Fémur non massif, 43 cm. 5.

Tibia platymérique, 36 cm.

Sacrum droit.

Diagnose. — Squelette probable d'un sujet très jeune, taille 1 m. 64. Signes de métissage. Hyperdolichocéphalie de croissance. Marques de striction du crâne dans la région fronto-pariétale, avec grand développement en arrière.

Squelette n° 9. SILET

CRANE.

Mensurations		Indices	
Long. max.	186	Céphal. horiz.	68,8
Larg. max.	128	H. longueur	73,1
Front. min.	96	H. largeur	106,2
D. basilo-bregmat.	136	Auriculo-bregmat.	65,7
D. auriculo-bregmat.	122	Facial supér.	55
D. bizygomat.	118	Facial total	92,3
D. bimastoïd.	118	Nasal	44,2
D. naso-alvéol.	65	Orbitaire	77,5
D. naso-menton.	109		
D. naso-basilaire	104	Angle goniaque	127°
D. alvéolo-basil.	94	Angle de Rivet	80°
Nez	52-23	Capacité cran... cm³	1.618,944
Orbites	40-31		

Norma verticalis. — Ellipse régulière. Dépression pariétale antérieure. Sutures fines.

Norma latéralis. — Courbure supérieure aplatie dans la région fronto-pariétale. Apophyses zygomatiques et mastoïdes petites. Ecaille basse.

Norma occipitalis. — Haute et quadrilatère, proéminence occipitale.

Norma facialis. — Front bas. Pas d'éminence sourcilière. Orbites quadrilatères à axe horizontal. Ouverture nasale haute à crête inférieure et épine nasale saillante. Face alvéolaire courte.

Base. — Voûte palatine elliptique, étroite. Pas de dents de sagesse. Suture sphéno-occipitale de l'apophyse fasilaire. Trou occipital large.

Mandibule. — Massive. Branches verticales larges et basses. Echancrure sigmoïde large. Pas de dents de sagesse.

TRONC ET MEMBRES.

Toutes les épiphyses des os longs sont décollées.

Clavicule 14,2.

Omoplate à bord interne concave entre la racine de l'épine et la pointe de l'os.

Humérus 31,7. Perforation de la fosse olécranienne.

Bassin petit, à pièces non soudées.

Fémur	45,6
Tibia	37,5



Fig. 6.



Fig. 7.

Diagnose. — Adolescent jeune, 15 à 16 ans, taille 1 m. 68 environ. Race blanche. Hyperdolichocéphale, acrocéphale, hypsicéphale (voûte), orthocéphale (voûte + base), méso-leptoprosope, leptorhinien, microsème, orthognathe.

Inhumation peu ancienne.

Squelette n° **10**. TIT

Crane.

Mensurations		Indices	
Long. max.	186	Céphal. horiz.	73,1
Larg. max.	136	H. longueur	69,2
Front. min.	98	H. largeur	95,6
Front. max.	110	Facial supér.	53
D. basilo-bregmat.	130	Facial total	88,4
D. auriculo-bregmat.	126	Nasal	51,8
D. bizygomat.	130	Orbitaire	90
D. naso-alvéol.	69		
D. naso-basilaire	100	Angle goniaque	120°
D. naso-menton.	115	Angle de Rivet	76°
D. alvéolo-basil.	92	Capacité cran.... cm^3	1.644,24
Nez	54-28		
Orbites	40-36		

Norma verticalis. — Ellipse large en avant. Suture métopique. Suture sagittale effacée. Bosses pariétales proéminentes.

Norma latéralis. — Courbe supérieure allongée et irrégulière. Convexe en avant, déprimée dans la région fronto-pariétale.

Inion en saillie. Mastoïdes moyennes.

Norma facialis. — Front large, plan et bas. Pas d'éminence sourcilière. Base du nez large, ouvertures orbitaires quadrilatères à axe oblique. Crête nasale inférieure en avant d'une gouttière horizontale.

Norma occipitalis. — Occipital saillant. Os wormiens lambdoïdes.

Voûte palatine elliptique. Dentition complète 2 tubercules précondyliens occipitaux.

Tronc et membres.

Clavicule 15,1.

Forte dépression d'insertion ligamenteuse sur la base de la coracoïde.

Sternum perforé.

Axis: fossette très creuse pour l'insertion du ligament transverse de la dent.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE

Reconnu d'utilité publique par le Décret du 16 mars 1927

Siège social à l'École d'Anthropologie, 15, rue de l'École-de-Médecine, Paris (6e)

STATUTS

modifiés par les Assemblées générales des 25 septembre 1931, 13 février 1935 et approuvés par Décret ministériel No 202 du 12 juillet 1935

I. — But et Composition.

Article premier. — Sur l'initiative de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques (Ecole d'anthropologie de Paris), reconnue d'utilité publique par la loi du 22 mai 1889, il est constitué, sous le titre d'INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE, une association ayant pour but de grouper, de coordonner et de centraliser les efforts de toutes les personnes préoccupées des problèmes d'anthropologie. La durée de cette association est illimitée. Elle a son siège à Paris, à l'Ecole d'anthropologie.

Art. 2. — Les moyens d'action de cet Institut comprennent, outre des publications et des recherches de toute nature, un Office central établi à Paris, au siège de l'Ecole d'anthropologie et dont les fonctions seront notamment : — l'organisation de réunions générales périodiques, en particulier du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, suivant des modalités qui seront déterminées au règlement intérieur ; — l'établissement de rapports mutuels et fréquents entre les chercheurs des différents pays ; — l'organisation de conférences ; — en un mot, la recherche et la mise en œuvre de tous moyens propres à concourir à l'avancement et au progrès des sciences anthropologiques.

Dans chacun des pays adhérents, il sera créé un Office autonome, rattaché à l'Office central, avec lequel il sera en relation constante pour une action concertée et commune.

La *Revue anthropologique,* publiée par les professeurs de l'Ecole d'anthropologie de Paris, est l'organe de l'Institut international ; le service en est fait à tous les membres titulaires ; des publications spéciales peuvent, s'il y a lieu, être entreprises par les soins de l'Office central, sous le contrôle du Conseil de direction.

Art. 3. — L'Institut international d'anthropologie comprend : 1° des membres d'honneur ; — 2° des membres fondateurs ; — 3° des membres donateurs ; — 4° des membres honoraires ; — 5° des membres titulaires :

1° Les membres *d'honneur* sont les personnes dont l'Institut peut désirer le haut patronage, à raison, soit de leur fonction, soit de leur notoriété. La résolution d'offrir le titre de membre d'honneur est prise par le Conseil de direction à la majorité des trois quarts des membres présents.

2° Les membres *fondateurs* sont ceux qui ont contribué à la fondation de l'Institut ; ils ont les mêmes droits que les membres titulaires.

3° Les membres *donateurs* sont ceux qui ont, postérieurement à la fondation de l'Institut, fait une donation d'au moins mille francs en espèces ou en valeurs mobilières ou immobilières.

4° Le titre de membre *honoraire* peut être accordé par le Conseil de direction, à la majorité des trois quarts des membres présents, aux personnes qui ont rendu des services aux sciences anthropologiques.

5° Les membres *titulaires* sont nommés par le Conseil de direction sur la présentation de trois de ses membres ; ils sont admis à la majorité des deux tiers des membres présents. Les personnes morales légalement constituées pourront être acceptées dans les mêmes conditions.

Les membres titulaires acquittent une cotisation annuelle fixée à quarante francs au moins. Cette cotisation peut être rachetée moyennant un versement de 750 francs au moins, en une ou deux annuités consécutives, sauf pour les personnes morales, qui ne pourront les racheter que pour vingt années.

Art. 4. — La qualité de membre se perd : 1° par la démission ; 2° par la radiation pour non-paiement de la cotisation annuelle ou pour motifs graves, prononcée par le Conseil de direction à la majorité des deux tiers des membres présents, le membre intéressé ayant été dûment appelé à fournir ses explications, et sauf appel devant l'assemblée générale.

II. — Administration et fonctionnement.

Art. 5. — L'Institut International d'Anthropologie est administré par un Conseil de direction composé de membres fondateurs ou titulaires qui se

réunit ordinairement au siège social mais peut, tous les trois ans, délibérer dans la ville où se tient le Congrès.

Le Conseil se compose de 89 membres au maximum. Il comporte 26 membres appartenant à la nationalité du siège social ; chaque Nation prenant une part active aux travaux de l'Institut y est représentée par 2 membres au moins et 5 au plus : il appartient au conseil, avant les élections, de fixer pour chaque nation, en considération de son activité scientifique, le nombre de ses représentants.

Les candidats sont présentés par les Offices nationaux prévus à l'article 2 ci-dessus, ou, à défaut, par le Conseil lui-même. Ils sont élus pour six ans, au scrutin secret par l'assemblée générale.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement a lieu par moitié tous les trois ans. Les membres sortants sont indéfiniment rééligibles.

Le Conseil de direction élit parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un président-adjoint, de plusieurs vice-présidents, de deux secrétaires généraux et deux secrétaires généraux adjoints, d'un trésorier et d'un secrétaire des séances.

Le *président* est choisi tour à tour dans chacune des nationalités représentées au Conseil de direction.

Il est déchargé de toute gestion administrative ou financière et s'occupe, spécialement, de la direction scientifique de l'Institut, d'accord avec le président-adjoint.

Le *président-adjoint*, par suite des conditions d'administration, appartient à la nationalité du siège. Il préside les séances relatives aux questions administratives et financières et assure l'exécution des décisions prises en ces matières par l'assemblée générale et le Conseil de direction. Il coopère avec le Président dans la direction des travaux scientifiques ; dans ce dernier domaine, les pouvoirs du Président et du Président-adjoint sont délimités par le règlement intérieur et, en cas de nécessité urgente, par l'arbitrage du Conseil de direction.

Les *vice-présidents* sont au nombre de cinq ; à ce nombre s'ajoute un vice-président pour chaque Nation ayant créé sur son territoire un Office de l'Institut.

Comme il a été dit pour le Président-adjoint, le *trésorier*, par suite des conditions d'administration appartient à la nationalité du siège. Il gère sous sa responsabilité et sous le contrôle du conseil les fonds de l'Institut. Il a la garde de la caisse de celui-ci. Il ne peut ni engager de dépenses ni faire de placements ni contracter aucun engagement que sous les conditions prévues aux articles 10, 11 et 21.

Les *secrétaires généraux*, les *secrétaires généraux adjoints* sont nommés : un secrétaire général et un secrétaire général adjoint sur présentation de l'Ecole d'Anthropologie et choisis parmi les membres du Conseil appartenant à la nationalité du siège ; un secrétaire général et un secrétaire général adjoint directement par le conseil et choisis parmi les membres de deux autres nationalités. Les secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints sont chargés de la correspondance, des publications, des procès-verbaux, etc. Leurs attributions respectives peuvent être fixées par le règlement intérieur et, en cas de nécessité, par l'arbitrage du Conseil de direction.

Les titulaires de ces différents mandats sont élus pour 6 ans sous réserve des effets du renouvellement partiel ci-dessus prévu. En cas de réélection au Conseil, ces mandats, sauf celui du président, peuvent leur être renouvelés.

Art. 6. — Le Conseil de direction de l'Institut se réunit au moins deux fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par son président ou par son président-adjoint.

Les convocations indiquent succinctement le but de la réunion.

Les délibérations ne peuvent, en aucun cas, être valablement prises que si neuf membres au moins sont présents, sauf les cas où un quorum spécial est prévu par les statuts. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, sauf les cas où une majorité spéciale est prévue par les statuts ; en cas de partage, la voix du président ou, en son absence, la voix du président-adjoint est prépondérante. Le vote par correspondance est admis pour toutes les questions d'ordre international.

Le Conseil de direction statue sur toutes les affaires concernant l'administration de l'Institut, sous les réserves indiquées ci-dessous.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président, le président-adjoint et le secrétaire qui les a rédigés. Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur un registre coté et paraphé par le Préfet de la Seine ou son délégué.

Art. 7. — Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Les fonctionnaires rétribués de l'Association assistent avec voix consultative aux séances de l'Assemblée générale et du Conseil de direction.

Art. 8. — L'Assemblée générale de l'Institut international comprend les membres d'honneur, les membres fondateurs, les membres donateurs et les membres titulaires. Chacune des personnes morales légalement constituées qui sont membres de l'Association ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par un seul délégué.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil de direction.

Elle tient ses séances au siège social, sauf au moment des congrès triennaux : elle se réunit alors dans la ville ou siège le congrès et tient deux séances, l'une avant l'ouverture des travaux, l'autre à la fin de la session.

L'ordre du jour de toutes les assemblées est réglé par le Conseil de direction.

Le bureau de l'Assemblée est celui du Conseil.

L'Assemblée générale entend les rapports sur la gestion du Conseil de direction, sur la situation financière et morale de l'association ; approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil de direction.

En raison du caractère international de l'Institut, le vote par correspondance est admis en ce qui concerne les élections.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Institut.

Art. 9. — Le président-adjoint du Conseil de direction représente l'Institut en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est chargé de l'exercice des actions, tant en demande qu'en défense, sans aucune exception. Il lui appartient de signer toutes les pièces de nature à engager ou à libérer l'Institut, notamment tous les contrats, acceptation de legs, de dons, de libéralités, d'actes conservatoires ou autres ; le tout au nom de l'Institut en vertu de la délibération prise par le Conseil de direction et sous son contrôle. Les dépenses sont mandatées par lui.

Art. 10. — Les délibérations du Conseil de direction relatives aux acquisitions, échanges ou aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de bien rentrant dans la dotation, emprunts doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 11. — Les délibérations du Conseil de direction relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation par décret simple.

Toutefois, s'il s'agit de l'aliénation de biens mobiliers et si leur valeur n'excède pas le vingtième des capitaux mobiliers compris dans la dotation, l'approbation est donnée par le Préfet de la Seine.

Art. 12. — L'Office central prévu à l'art. 2 des présents statuts est dirigé : 1° par le Conseil d'Administration de l'Ecole d'Anthropologie ; 2° par le secrétaire général et le secrétaire général adjoint de l'Institut international nommés sur présentation du Conseil d'Administration de l'Ecole comme il a été dit à l'art. 5 ci-dessus.

III. — Dotation, fonds de réserve et ressources annuelles.

Art. 13. — La dotation comprend :

1° une somme de 12.000 francs placée comme il est dit à l'art. 14 ci-dessous ;

2° les immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association ;

3° les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé ;

4° les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

5° le dixième au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'Association.

Art. 14. — Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en valeurs nominatives de l'Etat français ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat. Ils peuvent être également employés soit à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par décret, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

Art. 15. — Il est constitué un fond de réserve où sera versée chaque année en fin d'exercice la partie des excédents de ressources qui n'est ni destinée

à la dotation, ni nécessaire au fonctionnement de l'Association pendant le premier semestre de l'exercice suivant. La quotité et la composition du fonds de réserve peuvent être modifiées par délibérations de l'Assemblée générale.

Ces délibérations doivent faire l'objet, dans le délai de huitaine, d'une notification au Préfet de la Seine.

Art. 16. — Les recettes annuelles de l'Association se composent :

1° de la partie du revenu de ses biens, non comprise dans la dotation ;

2° des cotisations et souscriptions de ses membres ;

3° des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ;

4° du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé ;

5° des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

6° du produit de la vente de ses publications, ainsi que des sommes perçues à un titre quelconque dans les établissements lui appartenant (collections, bibliothèque, etc.).

Art. 17. — Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers, par recettes et par dépenses, et, s'il y a lieu, une comptabilité matières.

Chaque établissement de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial dans la comptabilité d'ensemble de l'Association.

IV. — Modification des statuts et dissolution.

Art. 18. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil de Direction, proposition approuvée par les trois quarts des membres du Conseil.

L'Assemblée générale extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, doit se composer du quart au moins des membres titulaires. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 19. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association est convoquée spécialement à cet effet par le Conseil de direction. Elle doit comprendre au moins la moitié plus un des membres titulaires. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 20. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Art. 21. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 18, 19 et 20 sont adressées, sans délai, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Education nationale.

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

V. — Surveillance et règlement intérieur.

Art. 22. — Le président-*adjoint* doit faire connaître, dans les trois mois, à la Préfecture de la Seine, tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction de l'Association.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacements, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet de la Seine, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet de la Seine, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Education nationale.

Art. 23. — Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Education nationale ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Art. 24. — Les règlements intérieurs préparés par le Conseil de direction et adoptés par l'Assemblée générale doivent être soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et adressés au Ministre de l'Education nationale.

1468. — Impr. Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris. — 8-1935.

Soudure postérieure de 2 vertèbres dorsales.
Humérus 32,5.
Fémur 44,7. Colonne peu massif.
Tibia 36.
Peroné fortement cannelé.
Bassin, petit, à ailes éversées.

Diam. biiliaque	200
Diam. bicrétal	240
Hauteur	196
D. promonto-sus-pubien	135
D. transverse	117
Rapport largeur à taille	14,4

Diagnose. — Homme 50 ans environ, race blanche, taille 1 m. 66. Dolichocéphale, platycéphale (voûte + base), hypsicéphale (voûte), mésoprosope, mésorhinien, mégasème, orthognathe.

Squelette n° **11**. SQUELETTE

PROVENANT DE LA TOMBE DITE DE TAKAMAT.

Tissu osseux non fossilisé, très fragile pour la face et le bassin.

Crane.

Mensurations		Indices	
Long. max.	188	Céphal. horiz.	73,4
Larg. max.	138	H. longueur	74,4
Larg. front. min.	94	H. largeur	101,4
Larg. front. max.	114	Auriculo-bregmat.	69,1
D. basilo-bregmat.	140	Facial supér.	52,2
D. auriculo-bregmat.	130	Facial total	83,5
D. bizygomat.	134	Nasal	45,4
D. naso-alvéol.	70	Orbitaire	80
D. naso-menton.	112		
D. naso-basilaire	106	Angle goniaque	121°
Nez	55-25	Angle de Rivet	69°
Orbites	40-32	Capacité cran... cm^3	1816,08

Norma verticalis. — Ellipse à extrémités aplaties. Bosses pariétales proéminentes. Suture sagittale effacée. Dépression ponto-pariétale.

Norma latéralis. — Courbe du bord supérieur allongée. Chignon. Apophyses zygomatiques minces. Mastoïdes moyennes.

Norma facialis. — Front moyen. Orbites quadrangulaires. Os malaires petits. Ouvertures nasales longues. Face alvéolaire du maxillaire étroite.

Norma occipitalis. — Contour pentagonal. Chignon occipital et inion saillant.

Base. — La base est presque totalement manquante.

Mandibule. — Menton saillant et étroit. Crêtes saillantes pour l'insertion du ptérygoïdien interne.

Quelques caractères du tronc et des membres.

Omoplate (fragment). Epine et acromions très forts. Fosses sus et sous-épineuses larges. Bord axillaire large à crêtes et gouttières très marquées.

Humérus 32 cm. 7, à gauche perforations de la fossette oléranienne.

Radius 25,2. Cubitus 26,2.

Clavicule 16,4.

Fémur 47. Massif. Colonne.

Tibia 39, massif. I. R. = 67.

Bassin .... H.	200
Diam. bicrétal	234
Diam. biiliaque	202
Diam. promonto sus-pubien	106
Diam. transverse	112

Bassin petit (rapport largeur à taille 13,6).

Branches ischio-pubiennes moyennement écartées. Ailes courtes et verticales. Sacralisation de la 1re vertèbre coccygienne.

Diagnose. — Femme de race blanche, taille 1 m. 71 environ ; crâne volumineux, dolichocéphale, ortho-hypsi-akrocéphale, mésoprosope (lésion supérieure de la face) ou chamæprosope (face totale), leptorhinienne, microsème, prognathe.

Squelette n° 12.

CRANE.

Mensurations		Indices	
Long. max.	184	Céphal. horiz.	75
Larg. max.	138	H. longueur	70,7
D. basilo-bregmat.	130	H. largeur	94,2
D. auriculo-bregmat.	118	Auriculo-bregmat.	64,1
Larg. front. min.	98	Facial supér.	54,5
Larg. front. max.	118	Facial total	84,8
D. bizygomat.	132	Nasal	50,9
D. bimastoïd.	126	Orbitaire	80,4
D. naso-basilaire	102		
D. alvéolo-basilaire	98	Angle goniaque	122°
D. naso-menton.	112	Angle de Rivet	71°
D. naso-alvéolaire	72	Capacité cran.... cm^3	1.650,48
Nez	55-28		
Orbites	41-33		

Norma verticalis. — Ovalaire à basses pariétales développées. Dépression postérieure, sutures entièrement effacées.

Norma lateralis. — Bord supérieur aplati. Saillie occipitale. Mastoïdes longues.

Norma occipitalis. — Pentagonale à saillie centrale.

Norma facialis. — Front bas, fuyant. Saillie sus-orbitaire. Ouvertures orbitaires quadrilatères à angles arrondis. Ouvertures piriformes larges avec gouttière inférieure horizontale entre deux crêtes. Face alvéolaire du maxillaire étroite.

Base. — Voûte palatine petite. Absence du trou grand rond des deux côtés. Epine temporale haute, épine sphénoïdale petite. Condyles petits. Trou occipital elliptique, rétréci en avant.

Mandibule. — Petite, épaisse, menton saillant.

QUELQUES CARACTÈRES DU TRONC ET DES MEMBRES.

Omoplate. — Triangulaire. l = 19 cm. 3.

Clavicule : 14 cm. 5. Humérus : 33 cm. 6. Radius . 27 cm. 1. Cubitus : 29 cm. 6. Fémur : 48 cm. 4. Ligne âpre saillante. Tête et col petits. 3e trochanter. Tibia : 41 cm. 5. Péroné : 40 cm.

Vertèbres. — Très altérées par exostoses ; les 2 dernières lombaires sont soudées pathologiquement.

Bassin type féminin. Os iliaques (fragments), à ailes larges. Corps du pubis très large et haut. Branches ischio-pubiennes très obliques en dehors.



Fig. 8.



Fig. 9.

Sacrum : large, quadrilatère, spina-bifida des 2 dernières pièces sacrées.

Diagnose. — Femme âgée métissée, taille : 1 m. 72. Dolichocéphale, platycéphale, métriocéphale, mésoprosope (région supérieure de la face) ou chamæprosope (face totale), mésorhinienne, mésosème, mésognathe. Cheveux noirs et droits.

Squelette n° **13**. TIN-HINAN (Chouchet n° 1).

Fragments inutilisables. Dans la même tombe : un squelette d'enfant, un squelette d'adulte.

Un fragment du maxillaire supérieur adulte a les caractères de l'ouverture nasale inférieure des négroïdes.

Crâne très épais, dense, ancien.

Squelette n° **14**. TIN-HINAN (Chouchet n° 8).

Fragments d'os longs, de vertèbres et de crâne.

Frontal à saillie sus-orbitaire.

Fragments de voûte épaisse, *fossilisée.*

Mandibule d'individu âgé.

Bassin type masculin. Sacrum très concave. Rachischistis de 3 vertèbres sacrées.

Fémur à colonne. Forte antécourbure.

Tibia, platymérique.

Humérus à perforation olécranienne.

Diagnose. — Squelette masculin, de race indéterminable, à caractères primitifs. Petite taille. Inhumation très ancienne.

Squelette n° **15**. TIN-HINAN (Chouchet n° 7).

Fragments de 2 squelettes :

1° Fragments de 2 maxillaires supérieurs à caractères blancs. Face antérieure haute. Dentition complète et très usée. Mandibule massive, à branche montante large. Angle goniaque 117°.

Sacrum droit et long.

Fémur 48 cm. (?). Tibia 38 cm. 5.

2° Petits fragments d'un maxillaire inférieur et de quelques os longs.

Squelette n° **16**. TIN-HINAN (Chouchet n° 12).

Squelette incomplet.

CRANE.

Mensurations		Indices	
Long. max.	188	Céphal. horiz.	68
Larg. max.	128	H. longueur	74,4
H. auriculo-bregmat.	130	H. largeur	109,3
H. basilo-bregmat.	140	Auriculo-bregmat.	69,1
Larg. front. min.	100	Facial supér.	56.2
Larg. front. max.	116	Nasal	57,6
D. bizygomat.	128	Orbitaire	75
D. naso-alvéol.	72		
D. alvéolo-basil.	95	Capacité cran.... cm^3	1.894,76
Nez	52-30		
Orbite	40-30		

Norma verticalis. — Ovale allongé. Sutures bien dessinées.

Norma latéralis. — Courbe. régulière avec renflement occipital Orifice du conduit auditif petit. Mastoïde bien développées.

Norma facialis. — Front étroit et droit. Crête sus-orbitaire en V. Forte saillie des os propres. Orifice nasal à crête inférieure légèrement effacée du côté droit. Maxillaires hauts et excavés. Malaires petits. Ouvertures orbitaires quadrilatères avec axe horizontal à gauche, docique à droite.

Norma occipitalis. — Pentagonale. Inion saillant.

Base. — Lame palatine elliptique. Dentition complète. Dents à couronnes abrasées.

Condyles occipitaux petits et fortement convexes. Trou occipital rétréci en avant et en arrière.

TRONC ET MEMBRES.

Fragments de vertèbres avec grosses lésions d'ostéo-arthrite avec aplatissement des corps vertébraux, becs de perroquets et ostéoporose.

Fémur $l = 49{,}2$ Tête déformée par exostose droit circulaire.

Péroné, 40 cm. 8 Tibia 43,2. Rotules altérées.

DIAGNOSE. — Homme 50 ans environ, métissé, taille 1 m. 76. Crâne volumineux. Hyperdolichocéphale, ortho-akrocéphale, leptoprosope, phatyrhinien, microsème. Lésions multiples de rhumatisme ostéo-articulaire chronique. La face a quelques caractères berbères.

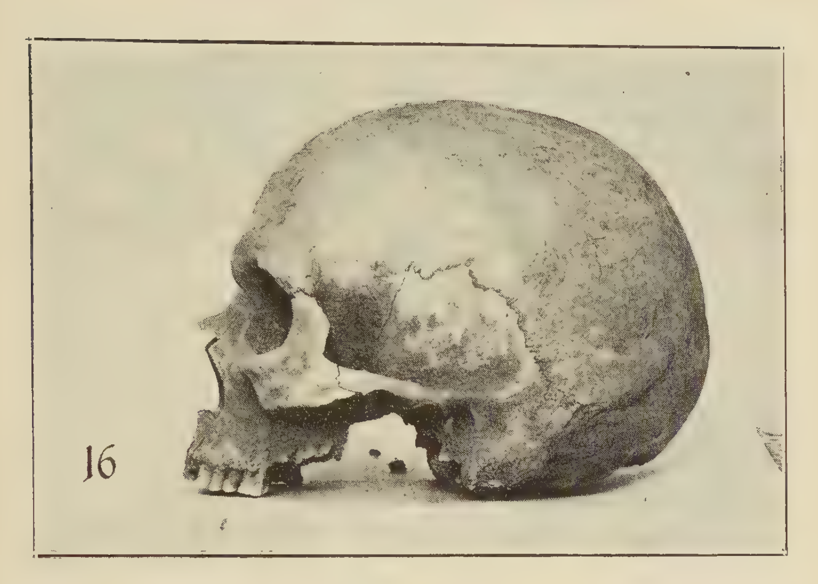


Fig. 10.

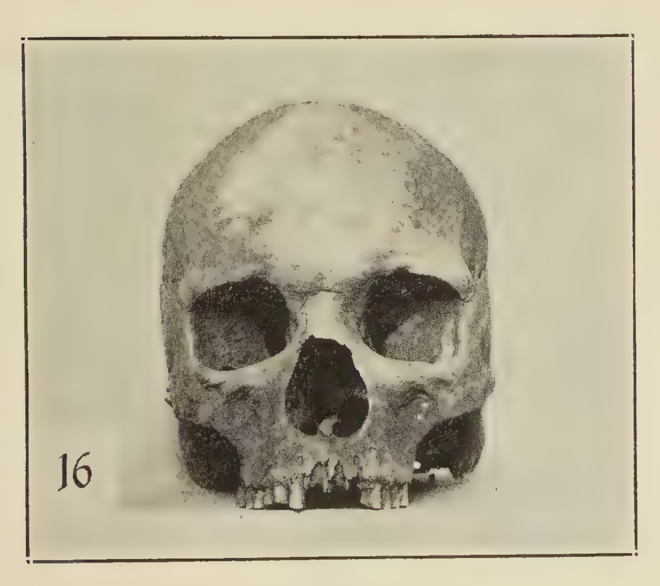


Fig. 11.

Squelette n° 17.

Fragments inutilisables. Crâne très épais, fossilisé, d'adulte.
Fragments d'un squelette de fœtus.
Fragments d'un squelette d'enfant de 2 ans.

Squelette n° 18. TIN-HINAN (Chouchet n° 3).

CRANE.

Mensurations		Indices	
Long. max.	182	Céphal. horiz.	70,3
Larg. max.	128	H. longueur	71.1
Larg. front. min.	100	H. largeur	101
Larg. front. max.	110	Auriculo-bregmat.	65,9
H. auriculo-bregmat.	120	Facial supér.	57,2
H. basilo-bregmat.	130	Facial total	100
D. naso-alvéol.	63	Nasal	44
D. naso-menton.	110	Orbitaire	74,4
D. naso-basilaire	102		
D. alvéolo-basilaire	102	Angle goniaque	127°
D. bizygomat.	110	Angle de Rivet	73
Nez	50-22	Capacité cran... cm^3	1.514,24
Orbite	43-32		

Norma verticalis. — Ovale allongé à bosses pariétales développées. Sutures nettes.

Norma latéralis. — Courbe aplatie. Mastoïdes petites.

Norma frontalis. — Front convexe. Pas de saillie sus-orbitaire, ni de dépression. Orbites quadrilatères avec axe oblique. Malaires petits. Fosse canine creusée, orifice nasal avec crête du bord inférieur.

Norma occipitalis. — En dôme avec dépression centrale. Peu de modelé de l'écaille.

Base. — Voûte palatine elliptique. Dents usées. Condyles occipitaux petits. Trou occipital rétréci en avant.

Mandibule. — Etroite. Menton étroit et saillant. Apophyses géni très saillantes. Dents usées.

TRONC ET MEMBRES.

Membre supérieur grêle.
Humérus 33 cm. Perforation de la fossette olécranienne.
Omoplate petite.
Côtes vertèbres, sans particularités.

Bassin. — Petit, à caractères très féminins.

Branches ischio-pubiennes, grêles et très écartées. Surface angulaire haute et allongée. Branche horizontale étroite. Surface pubienne réduite. Forte épine sur le bord externe de la surface angulaire (muscle obturateur), ailes iliaques basses, allongées d'avant en arrière.

D. promonto sus-pubien 134. Transverse 120. Hauteur 200.

Sacrum droit.

Fémur mince, infantile, $l = 47$ cm. 2. Tibia 39 cm.

Diagnose — Femme jeune, de race blanche, taille 1 m. 69 environ, dolichocéphale, platy-akrocéphale, leptoprosope, leptorhinienne microsème, orthognathe.

Inhumation relativement récente.

Squelette n° **19**. TIN-HINAN (Chouchet n° 6).

Fragments inutilisables d'un squelette d'adolescent métissé (bord nasal inférieur mousse et déclive).

Fossilisation incomplète.

Squelette n° **20**. TIN-HINAN (Chouchet n° 5).

Fragments de squelette d'un sujet âgé fortement fossilisé.

Crâne allongé, déformé, sutures soudées. Carène étroite. Front saillant.

Tibia 37 cm. très platycnémique.

Humérus avec perforation de la fossette olécranienne.

Crâne : long. max. 198, larg. max. 120. I. C. : 60 (pathologique).

Squelette n° **21**.

Fragments d'un squelette d'enfant très jeune.

Squelette n° **22**. ABALESSA

Fragments inutilisables.

Squelette n° **23**.

Fragments d'un squelette d'homme âgé. Pas de crâne.

Fragment de mandibule épaisse à dents usées.

Gonion éversé, grosses apophyses géni.
Côtes larges et massives.
Fragments d'os iliaques à grande cavité cotyloïde.
2 cubitus $l = 30$ cm. 5, 2 radius $l = 28$ cm.
Fragments de clavicules très épaisses, en dedans.
Lésions généralisées d'ostéo-arthrite avec exostoses.

Squelette nº **24**. TIN-HINAN (Chouchet nº 13).

Squelette d'un enfant de quelques mois.

Squelette nº **25**. TIN HINAN (Chouchet nº 11).

Fragments d'un squelette d'homme adulte.

CRANE (calotte reconstituée)

Mensurations		Indices
Long. max	194	C = 68
Larg. max	134	N = 63
Nez	46-29	

Saillie sus-orbitaire forte. Inion saillant.
Bord nasal inférieur déclive.
Mandibule robuste à branche montante large.
Vertèbres avec becs de perroquets.
Fragments d'os longs très fossilisés.
Squelette partiel d'un adulte négroïde hyperdolichocéphale et fortement platyrhinien.
Inhumation ancienne.

Squelette nº **26**. ABALESSA

Enfant de 2 ans environ sans caractères particuliers.

Squelette nº **27**.

Squelette d'inhumation assez récente, en très bon état de conservation.



Fig. 12.



Fig. 13.

Crane.

Mensurations		Indices	
Long. max.	196	Céphal. horiz.	69,3
Larg. max.	136	H. longueur	72,4
D. bizygomat.	132	H. largeur	104,4
H. basilo-bregmat.	142	Auriculo-bregmat.	68,2
H. auriculo-bregmat.	128	Facial supér.	60,6
D. naso-basilaire	114	Facial total	98,4
D. naso-alvéol.	82	Nasal	39,6
D. naso-menton.	137	Orbitaire	93
D. alvéolo-basilaire	104		
Frontal min.	102	Angle goniaque	130°
Frontal max.	116	Angle de Rivet	75°
Nez	58-23	Capacité cran... cm^3	1.892,576
Orbite	43-40	(Manouvrier).	

Norma verticalis. — Ovale à développement pariétal ; sutures nettes.

Norma lateralis. — Voûte aplatie. Chignon. Fragment de cuir chevelu adhérent en arrière, mastoïde forte. Fosse temporale concave.

Norma facialis. — Front bas et fuyant. Grande saillie sus-orbitaire en V très ouvert.

Orifices orbitaires larges et arrondis. Ouverture piriforme étroite à crête inférieure très saillante, en arrière de la ligne externe qui descend sur le maxillaire.

Corps du maxillaire supérieur haut, bien développé et plein, fosse canine non creusée. Malaires larges et saillants.

Menton saillant et à pan coupé.

Norma occipitalis. — Pentagone asymétrique. Ecaille occipitale très grande. Rugosités très marquées. Inion saillant.

Base. — Voûte palatine elliptique. Bord alvéolaire très haut. Dents à tubercules conservés. Forte épine d'insertion du ptérygoïdien externe. Large gouttière digastrique. Trou occipital large et arrondi, rétréci en avant. 42/36. Condyles massifs. Trou condylien large.

Mandibule. — Massive. Branche horizontale haute, 38 mm. sur la ligne médiane. Branche montante large (39 mm.). Echancrure sigmoïde large. Ligne oblique interne bien marquée. Apophyses géni et crête saillantes. Dentition complète. Tubercules abrasés, surtout à droite.

Tronc et membres.

Omoplate large. Fosse scapulaire profonde.

Clavicule massive, 15 cm. 2.

Humérus 37 cm. 2. Radius 28 cm. Cubitus 30 cm.

Quelques exostoses sur les vertèbres lombaires.
Bassin de type masculin normal.
Sacrum droit.
Fémur : robuste, antécourbure forte.
Colonne. Condyles peu volumineux, $l = 50{,}5$.
Tibia : Platymérie. Crête antérieure très saillante. Courbure antérieure marquée, $l = 43$ cm.

Diagnose. — Squelette masculin de type bien défini, de race blanche à caractères berbères. Sujet robuste et de grande taille : 1 m. 78 cm., 40 à 50 ans. Crâne volumineux. Dolichocéphale, platy et akrocéphale, leptoprosope, hyperleptorhinien, mégasème. Très typé par ses caractères craniens, par sa face (hauteur des deux maxillaires) et par sa taille.

Squelette nº **28**. TIN-HINAN (Chouchet nº 10).

Quelques fragments d'un squelette négroïde (modelé très marqué de la gouttière nasale inférieure).
Saillie sus-nasale réduite.
Humérus $l = 34$ cm. 2.
Tissu osseux très fossilisé.

Remarques générales et Conclusions.

Les squelettes complets ou fragmentains dont les caractères anthropologiques viennent être décrits appartiennent à des sujets âgés ou adultes et à des enfants généralement très jeunes.

Sur les 28 lots étudiés, 19 ont pu donner assez d'indications utiles pour être classés quant au sexe et la couleur. La répartition est la suivante :
soit 9 blancs et 10 négroïdes.

	Hommes	Femmes	Indéterminés
	—	—	—
Blancs.............	4	4	1
Nègres ou négroïdes.	5	3	2

Certains sont d'inhumation ancienne que rien ne permet de dater, mais que l'aspect, la fossilisation assez fréquente et complémentairement, le mode de sépulture et l'absence des « chouaed »,permettent de refouler à une époque assez lointaine avant l'islamisme.

D'autres sont d'inhumation récente, parfois très récente, mais à sépulture de caractère anti-islamique et pouvant se superposer dans la même gisement à des ossements plus anciens.

Pas un ne saurait être reporté au delà de la période historique.

Les caractères des individus de race blanche les plus intéressants, sont assez uniformément : la dolichocéphalie, l'hypticéphalie en norma-latéralis, la meso ou akrocéphalie en norma facialis, la meso ou lepto-prosopie, la leptorhinie, l'orthognathie et la taille moyenne.

Ces caractères entrent bien dans la série berbère, mais sont en général des caractères limites et les individus paraissent avoir été, vivants, assez peu « typés ».

Pourtant quelques crânes sont assez intéressants et le n° 27 présente des détails morphologiques qui l'apparentent nettement aux beaux types berbères et particulièrement aux plus caractérisés des Touareg.

Le sujet, de grande taille : 1 m. 78 environ, de 40 à 50 ans, est hyperdolichocéphale, orthognathe, leptorhinien, mégasème, à crâne légèrement plat mais parfaitement modelé.

La tête, comme celle des Touareg actuels ayant les caractères les plus *harmoniques*, présente une hauteur remarquable de la face, due à celle des deux maxillaires, supérieur et inférieur, qui superposent en orthognathie régulière leurs arcades dentaires, et à l'absence de fosse canine qui donne un plein très heureux au massif facial.

Ce squelette est d'ailleurs d'inhumation relativement récente qui ne préjuge en rien de l'anthropologie des plus anciennes races du Sahara central, qui fort probablement, d'ailleurs, étaient nègres.

C'est ainsi qu'il m'a été tout dernièrement possible de faire dans cet ordre d'idées, un rapprochement extrêmement suggestif.

M. Lothe, assistant du Muséum, en mission au Hoggar et au Tassili des Ajjers, a bien voulu m'adresser les fragments de 2 crânes trouvés dans le sud du Hoggar appartenant à des stations découvertes par lui, où se trouvaient de l'hippopotame, du crocodile, des poteries et un matériel néolithique.

Ces fragments fortement silicifiés et très massifs indiquaient avec un menton peu saillant ou droit, des détails ostéologiques relevant d'une musculature puissante. L'un des 2 lots comprenait un fragment de maxillaire supérieur, sur lequel l'ouverture nasale dénonçait la race nègre.

Ici, nous avons affaire à des échantillons de race très ancienne dont il est désirable que soient découverts des documents plus complets d'une rare valeur pour l'ethnographie et l'habitabilité du Sahara central.



LE PARALLÉLISME CÉPHALO-HÉPATIQUE ET SES CONSÉQUENCES AU POINT DE VUE DE LA DÉFINITION DE LA RACE

Par le Dr René MARTIAL.

En poursuivant l'étude des Arméniens selon la méthode que nous avons employée pour la race française et exposée dans le volume que nous lui avons consacré (1) nous avons été conduit à découvrir un rapport constant entre l'indice céphalique (diamètres horizontaux du crâne) et les groupements sanguins. C'est à ce rapport que nous donnons le nom barbare, en attendant mieux et plus simple, d'indice du parallélisme céphalo-hématique.

Les Arméniens sont du type brachycéphale, et même hypsocéphale, apparenté avec les figures des monuments hittites dont on retrouve des exemplaires, jusqu'au nord du Caucase avec un maximum de fréquence en Cappadoce, c'est-à-dire, dans une région où les Arméniens ont séjourné au moins cinq siècles. D'autre part, des habitants actuels de l'Asie Mineure classés exclusivement par religion, sont catalogués Turcs ou Grecs, dont les caractéristiques anthropologiques sont nettement arménoïdes. Baschmakoff les qualifie d'hybrides et estime leur nombre à $\pm$ 50 % de la population totale. Aux xe, xie et xiie siècles, siècles des Croisades, les Occidentaux furent vigoureusement épaulés par la population arménienne qui s'était répandue jusqu'à Antioche et formait une très grande partie de la population au nord de la Syrie. Baschmakoff conclut : « L'Anatolien autochtone a perdu sa langue et sa mentalité historiques ; mais les nouveaux venus, qu'ils fussent Sémites, Turcs, Iraniens ou Grecs, ont tous été *absorbés par le sang de la masse dominante.* » C'est la continuation jusqu'aux temps modernes de l'influence irrésistible des brachycéphales sur les doli-

1. *La Race Française. Le Mercure de France,* éd. Paris.

chocéphales que l'on retrouve plus nette et plus accentuée au Caucase, mais aussi avec des signes de résistance de la part des dolichocéphales. Cette idée de l'influence du sang, dont on trouve plusieurs expressions dans la langue française — idée populaire sur toute la terre — prend une forme concrète avec les groupements sanguins.

Les groupements sanguins, en général, et ceux des Arméniens en particulier, ont été bien étudiés par Kossovitch qui les a rapprochés de ses observations anthropométriques et des données de l'anthropologie. Les Arméniens, nous dit Kossovitch, sont des brachycéphales dont l'indice céphalique moyen est 88.47. Mais cette brachycéphalie comporte des modalités.

22,6 %	des Arméniens hommes sont	hyperbrachycéphales
16,7	—	brachy.
26,1	—	sous-brachy.
24,8	—	mésocéphales
8,9	—	sous-dolichocéphales
5,6	—	dolicho.
et 1,3	—	hyperdolicho.

C'est là que, personnellement, et suivant notre méthode nous faisons tervenir les groupements sanguins. Ces groupements sanguins sont pour les Arméniens :

A	= 40,3 %
B	= 16,6
AB	= 6,8
O	= 36,3

Jusqu'à nos travaux sur « l'Immigration » (1) et sur la « Race française » on n'a pas su dégager la correspondance étroite qui existe entre la « lutte » des sangs et celle des crânes, la première dominant et déterminant la seconde, correspondance d'autant plus curieuse qu'elle continue à travers des millénaires, car les mensurations d'ostéologie anthropologique préhistorique ou anté-historique et celles de l'ostéologie contemporaine sont concordantes, et, par conséquent aussi, les groupements sanguins de nos jours sont valables pour l'anthropologie anté-historique et préhistorique. N'oublions pas, en effet, que le groupement sanguin fixe pour l'individu ne peut être modifié pour la race que par une série ininterrompue de métissages, portant sur plusieurs millénaires, et encore, peut-il s'opérer des métissages de retour, en sens contraire, qui, prolongés assez longtemps, ramèneraient, suivant les lois de Méniel, au type de départ.

1. Cf. *L'Immigration et la greffe inter-raciale.* Lawse, éd. Paris, 1931.

Les colonies de divers peuples : allemands, hollandais, sumatriens, etc., séparées depuis huit, dix et même quinze siècles de leur souche, qui ne se sont pas métissées avec la population ambiante, ont gardé les mêmes groupements sanguins qu'au moment de leur départ, si ancien soit-il.

Voici donc comment il faut interpréter ces deux tableaux. Dans le cas d'une race nettement brachycéphale comme l'est la race arménienne, les mésocéphales représentent la transition entre les brachycéphales et les dolichocéphales. Ces derniers cherchent à entrer, à s'imposer parmi les brachycéphales. Les mésocéphales doivent donc être comptés avec les dolichocéphales et, d'autre part tous les brachycéphales peuvent être additionnés ensemble.

Concurremment, dans les groupements sanguins, l'antiquité de la race brachycéphale et sa constante ostéologique, conduisent à lui attribuer le O comme étant le groupement sanguin de la race d'origine. A ce pourcentage de O, il faut ajouter les B puisque l'immense majorité des Asiatiques sont des B et que nous sommes non seulement en Asie, mais en présence d'un peuple qui a subi l'empreinte de races B ainsi que nous le montre l'histoire. Les AB vont avec les B comme représentant la résistance aux groupements A qui sont ceux des dolichocéphales.

On obtient alors le tableau comparatif suivant établi en partant de 380 observations sur des Arméniens des deux sexes :

Indices céphaliques			Groupements sanguins		
—			—		
Hyperb.	33,1 %	68,7 %	O	= 36,3 %	59,7 %
Bra.	16,7		B	= 16,6	
S/bra.	16,9		AB	= 6,8	
Méso.	18,6 %	33,3 %	A	= 40,3	= 40,3 %
S/dol.	8,3				
Dol.	4				
Hyperdol.	2,4				
		68,7			40,3
		— 59,7			— 33,3
Indice du parallélisme		= 07,0	Parallélisme		= 07,0

Il y a concordance absolue entre l'indice céphalique et celle du groupement sanguin. Cette concordance ou parallélisme n'avait jamais été remarquée jusqu'à ce jour. Ce phénomène auquel nous donnons le nom de « parallélisme céphalo-hématique du métissage », nous l'avons vérifié immédiatement sur un autre peuple, opposé à celui-ci : par une dolichocéphalie prépondérante, par la race : sémite, et par la situation géographique : Maroc.

Voici le tableau du parallélisme céphalo-hématique établi en partant cette fois de 5.500 observations sur les Marocains faites par M. Kossovitch. Dans ce tableau, les mésocéphales sont comptés avec les brachycéphales, parce qu'il faut toujours voir, pour ne pas se tromper, quel est celui des deux éléments brachycéphale ou dolichocéphale qui cherche à pénétrer l'autre. Dans le tableau précédent, les mésocéphales étaient comptés avec les dolichocéphales parce que c'est contre ceux-ci que les brachycéphales se défendaient. La concordance des chiffres ne permet d'ailleurs pas d'erreur d'interprétation.

Indices céphaliques			Groupements sanguins		
Hyperb.	0 %	6,9 %			21,4 %
Brachy	0,9		B	= 17,1 %	
S/bra.	2		AB	= 4,3	
Méso.	4				
S/dol.	6,3 %	93,1 %	A	= 35,6	78,5 %
Dol.	17,4		O	= 42,9	
Hyperdol.	67,4				

21,4		93,1
— 6,9		— 78,5
14,5	parallélisme	14,6

La différence de 1/10e que l'on constate ici est réellement sans importance et ne peut tenir qu'à une petite erreur de calcul portant probablement sur la grande quantité des 5.500 mensurations craniométriques.

Autres exemples.

Séphardis de Londres.

Dol.	17 %	A	= 33 %
Méso.	34		
Brachy.	49		

Méso.	34 + 49 = 83	B	= 23,2 %	67
Brachy.		AB	= 5	
		O	= 38,8	
Dol.	17	A	= 33	

33		83
— 17		— 67
16	parallélisme	16

Juifs de la Russie du Sud.

Dol.	1 %		A = 42,3 %	
			B = 23,5	
Méso	18	99	AB = 6,2	57,7
Brachy	81		O = 28,	

42,3		99
— 1		—57,7
41,3	parallélisme	41,3

Juifs de Francfort (sur 142 sujets).

Dol.	3 %		A = 40,8 %	
Méso.	35		B = 18,7	
Brachy.	55	97 %	AB = 7,1	59,2 %
Hyperbra.	7		O = 33,4	

40,8		97
— 3		— 59,2
37,8	parallélisme	37,8

Séphardis espagnols en Turquie.

Dol.	19,6 %		A = 33 %	
			B = 23,2	
Méso.	66,3	80,4 %	AB = 5	67 %
Brachy.	14,1		O = 38,8	

33		80,4
—19,6		—67
13,4	parallélisme	13,4

Lorsqu'il n'y a pas parallélisme, c'est que le nombre des sujets examinés de part et d'autre n'est pas exactement le même. Une différence d'une unité suffit à fausser le calcul. L'absence de parallélisme peut aussi provenir d'une erreur dans le calcul des indices céphaliques ou dans celui des groupements sanguins. C'est même là une sorte de preuve par neuf de l'exactitude des recherches.

La grandeur de l'indice céphalo-hématique varie avec l'homogénéité de la race envisagée. Si une race avait d'un côté 100 brachycéphales et de l'autre 40 B et 60 O = 100, par exemple, l'indice serait nul. Inversement si l'on avait 100 dolichocéphales avec 60 A et 40 O, on aurait aussi un indice égal à O. Mais cela n'est jamais le cas puisqu'il n'y a pas de race absolument pure, les plus pures celle des Peaux-Rouges qui approchent de 90,0 % et celle des Yucatèques 97 % de

O, ayant elles-mêmes subi déjà un peu le métissage des Européens. Si l'on veut pratiquer des métissages harmoniques, il faudra d'abord écarter tous les AB et suivant que l'on aura à faire à une race d'origine brachycéphale (Arméniens, par exemple) ou d'origine dolichocéphale (Marocains, par exemple), le O représentant la race d'origine, le métissage des premiers ne devrait avoir lieu qu'avec des B et celui des seconds qu'avec des A, les groupements sanguins A étant ceux des dolichocéphales et les B ceux des brachycéphales. Encore faudra-t-il vérifier — et cela ne sera pas toujours facile — que parmi les A ou les B il n'existe quelques « masquants » suivant les lois de l'hérédité de Mendel.

Le pourcentage de ces groupes dans une même race varie peu, nous disent les explorateurs de l'Ile de Pâques, *ce qui est capital pour l'origine des races humaines* (Cf. Actuelle Exposition au Trocadéro).

Notre série d'observations n'est pas encore suffisante en nombre pour dire si l'indice céphalo-hématique le plus bas est celui des brachycéphales, et le plus élevé, celui des dolichocéphales. Nos documents ne tarderont pas à se multiplier. Il s'agit aujourd'hui de prendre date sur le fait lui-même (1).

Ce fait des crânes parallèles dans leurs indices céphaliques aux groupements sanguins supprime toute antinomie entre les deux notions et ouvre au métissage des races humaines des perspectives fort étendues. L'histoire, la préhistoire avec tous leurs documents sont le point de départ des nouvelles études à entreprendre, la biologie appuie ou rectifie leurs données et l'aboutissant est la psychologie, caractéristique suprême de la race. Elles échapperont ainsi, si elles le veulent, au reproche d'être des sciences mortes et même mortuaires. Qu'il nous soit permis de rappeler notre définition du bon métis : « celui dont la psychologie s'accorde exactement dans la psychologie nationale », et notre définition de la race : « l'ensemble d'une population dont les caractères psychologiques latents ou manifestes et les traits anthropologiques constituent, dans le temps, une unité distincte » ; l'indice du parallélisme céphalo-hématique constitue un trait anthropo-biologique important en même temps qu'un moyen de vérification des observations. Je n'ai jamais donné d'autre définition de la race, quoi qu'en ait écrit M. G. Montandon (2). Je n'ai jamais abouti à cinq définitions de la race dans ma « Race française », mais

1. Cf. *Bulletin Académie des Sciences*, t. 200, p. 1682. Séance du 13 mai 1935.

2. Cf. *Revue Anthropologique*, p. 192, année 1935.

bien dit, en français clair et intelligible, que ces définitions que je citais étaient mauvaises parce qu'incomplètes. Un des mérites que certains savants ont bien voulu reconnaître à mon ouvrage est d'être écrit en français. Pour la prochaine édition, je prendrai soin d'y ajouter un glossaire, ce que mon éminent critique aurait bien dû faire pour au moins l'un de ses ouvrages. « La Race française » n'est pas un ouvrage de dissection mais de synthèse. La définition s'appuie sur des faits *constants*. Ma comparaison avec l'arbre, ses racines, son tronc, ses greffes, ses branches est claire, logique et conforme à la nature des faits. Je comprends que ma méthode et les groupements sanguins bouleversent les idées reçues et apportent la lumière dans l'obscurité. Mais en science c'est un événement fréquent que de voir des théories nouvelles surgir et déranger les habitudes acquises.

Cette définition peut désormais être complétée par les règles suivantes touchant le caractère anthropo-biologique :

Toute race vivante se compose de deux éléments : le groupe O qui est celui de la race d'origine, et tantôt le groupe A (nordique) tantôt le groupe B (asiatique) suivant la nature dolichocéphale ou brachycéphale du groupe O. Le groupe A ou le groupe B présents simultanément, l'un des deux étant contraire à l'indice céphalique dominant, implique l'idée de lutte ainsi que le groupe des AB, lutte qui contrarie toujours l'élément d'origine.

Les races les plus pures du monde sont actuellement : les Yucatèques (Amérique centrale, province mexicaine) dont les groupements sanguins sont :

A	=	1,5
B	=	0,5
AB	=	0,5
O	=	97,7

et les Peaux-Rouges vivant séparés des Européens, dont les groupements sanguins sont :

A	=	7,7
B	=	1,3
AB	=	0
O	=	91,3

Dans les métissages volontaires, il faut éviter l'introduction des éléments contradictoires ou dysharmoniques.

En suivant ces règles on obtiendra le métissage harmonique aboutissant au bon métis ci-dessus défini.

En tout état de cause, les discussions partant de l'idée de « pureté » ne peuvent mener à rien, c'est sur le concept « origine » qu'il faut travailler. Les groupements sanguins nous ouvrent la voie.

DE L'ORIGINE DE QUELQUES REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES CONCERNANT LA SEXUALITÉ

Par R. GUYADER,
Membre de l'I. I. A.

Les explications sociologiques qui ont été fournies de la sexualité depuis l'essai de Dürkheim sur *la prohibition de l'inceste* ont suffisamment éclairé les principaux aspects de la question. Il demeure néanmoins que le caractère paradoxal de l'acte sexuel d'être à la fois « souverainement injurieux pour le partenaire » et « souverainement communiel » (1) ne se plie à aucune des théories proposées.

Peut-être ferait-on bien d'examiner si les représentations collectives de la vie sexuelle ne peuvent se rattacher, au moins quant à certains de leurs éléments, aux représentations collectives des émanations de la personnalité.

Les émanations de la personnalité.

Le comportement collectif à l'égard des personnes, non seulement chez les peuples dits primitifs, mais même dans les groupes contemporains les plus civilisés, implique cette croyance diffuse que la personnalité ne se limite pas aux contours de l'épiderme, mais déborde le soma à la façon d'un halo autour d'un centre lumineux. « Garder ses distances » devant un personnage considérable n'a pas de sens intelligible si cette attitude ne consiste pas à maintenir sa « zone » personnelle hors de la zone plus ou moins étendue de celui qu'on respecte, de façon à ne pas empiéter sur elle. Et la distance observée est d'autant plus respectueuse qu'elle suppose un plus vaste rayonnement personnel de celui à qui l'hommage est rendu.

Mais l'effusion personnelle se polarise : elle est dirigée d'une manière

1. Durkheim, *Bulletin de la Société française de Philosophie*, février 1911. Discussion sur l'Education sexuelle.

plus intense, volontairement ou non, par les orifices et par les pointes ou proéminences du corps. Et, suivant les intentions favorables ou hostiles de l'émanateur, elle est bonne ou mauvaise. Quelques exemples rapides, pris au hasard dans l'inépuisable répertoire que nous offrent les civilisations les plus diverses, suffiront pour justifier cette assertion.

Les orifices actifs.

Les *yeux* « lancent » — au propre — des regards bienfaisants ou nocifs, qui sont des prolongements de la personne.

Regarder le bonheur d'autrui avec hostilité, lui porter envie, lui jeter le mauvais œil (*invideo* signifie à la fois « jeter l'œil contre » et « jalouser ») c'est jeter sur lui sa personne, avec ses virtualités nocives. Et si le devoir de chasteté féminine, qui consiste à sauvegarder l'intégrité de son être, se prolonge nécessairement en obligation de pudeur, qui consiste à cacher son sexe aux regards de convoitise, c'est parce que le regard véhicule la personne avec lui et peut par là commettre une sorte de viol. Ainsi, originairement, la pudeur est moins une précaution pour la chasteté qu'une forme de la chasteté.

La *bouche* émet le souffle. Or le souffle est à tel point l'émanation de la personnalité qu'« inspirer » quelqu'un, c'est, au sens premier, souffler dans lui ou sur lui ; et que le dernier soupir est celui par lequel la personnalité presque entière (1) s'évade du corps (c'est pourquoi il est pieusement « recueilli » par les plus proches parents de l'agonisant qui s'incorporent ainsi son âme et ses vertus). D'ailleurs, dans la Genèse, Yahweh anime l'homme en lui soufflant dans les narines, pour le constituer « à son image et à sa ressemblance » ; et dans, l'intellectualité chrétienne l'Esprit Saint, ou Souffle Saint, n'a pas tardé à être consubstantiel au Père qui l'exhale.

De la bouche sort aussi la voix, souffle sonore qui s'intensifie en sifflement. Que le coup de sifflet soit un signe de colère ou de mépris comme dans nos régions ou, au contraire, d'approbation enthousiaste comme en Amérique, il ne prend son sens plein que s'il est compris comme une projection agressive ou favorable des énergies personnelles. De même, la valeur magique et même théurgique du mot, souffle sonore pourvu de signification, ne tient pas tant au verbe lui-même, je crois, qu'à la puissance personnelle de celui qui le profère, puissance que le mot transporte avec lui. L'injure verbale, à laquelle les plus

1. *Presque*. Cf. Hertz, *La représentation collective de la mort*.

civilisés accordent encore une vertu déshonorante tant qu'elle n'est pas effacée par la vengeance, est une projection personnelle agressive qui atteint la personnalité de l'insulté. La preuve, c'est qu'elle vaut ce que vaut l'insulteur : proférée par un homme de rien, elle est dénuée de puissance afflictive.

La bouche projette encore le crachat, qui transfère avec lui la puissance personnelle. C'est ainsi que pour l'initiation philosophique, dans quelques sectes antiques, le maître crachait dans la bouche du disciple. Cet usage se retrouve dans l'Afrique du Nord, où la *baraka*, c'est-à-dire le pouvoir religieux attaché à un marabout, se transmet généralement de la même façon. Jésus, pour guérir l'aveugle (Jean IX, 5) frotte de la terre imprégnée de sa salive sur les yeux du malade. Aujourd'hui encore, les sorcières calabraises guérissent les maux superficiels en les humectant de leur salive. En Orient et dans une bonne partie des pays méditerranéens, le serment s'accompagne d'un crachat au sol, qui sanctionne son importance en posant comme gage l'âme elle-même. Le caractère injurieux du crachat hostile ne tient donc qu'à l'atteinte de l'ennemi sur la personne du conspué, et non pas à une répulsion physique à l'égard de la salive.

Les orifices réceptifs.

Mais les orifices du corps, portes de sortie s'ils sont actifs, peuvent être aussi des brèches ouvertes aux invasions d'autrui.

C'est par la bouche que l'initié, en recevant le crachat du philosophe, ouvre sa personne à l'emprise du maître. Ce n'est pas pour des raisons d'hygiène, mais de protection, qu'il est depuis très longtemps d'usage de couvrir sa bouche dans le bâillement ; et chez les Siciliens et les Maltais, on se protège en pareil cas d'un menu signe de croix dessiné avec le pouce devant la bouche ouverte. La haute chasteté féminine dans l'aristocratie chinoise commande à l'épouse de voiler sa bouche de la main pendant le repas, à chaque ingestion d'aliment : ainsi est respectée son inviolabilité.

Les narines et les oreilles aussi sont ouvertes aux entreprises mauvaises : on les protège par ces amulettes, devenues aujourd'hui de simples ornements, que sont les boucles ou pendantifs de nez et d'oreilles.

Les proéminences.

La personnalité s'effuse aussi et peut-être plus vigoureusement par les parties proéminentes du corps. On s'explique plus difficilement

cette croyance que la précédente. Mais l'analogie des armes pointues de jet et de choc suffit à faire comprendre qu'une puissance de propulsion ait été attribuée aux pointes corporelles.

Le doigt tendu au bout du bras tendu réalise le plus nettement la pointe corporelle. Aussi est-ce le geste naturel du commandement, prolongé parfois par le sceptre. Et il demeure déplacé dans toute société où la discrétion et la réserve sont de rigueur, de désigner quelqu'un du doigt, parce que c'est là une attitude d'emprise, ou si elle est inspirée par la haine, de mépris. De là l'usage de considérer la puissance comme localisée dans la main, et surtout dans la main droite, ainsi que l'a montré Hertz. Dans la Bible, par exemple, la droite de Dieu c'est sa puissance : et dans le droit romain, être « in manu mariti » c'est, pour la femme, être sous la puissance de son mari.

La défense personnelle.

Le rôle des proéminences du corps s'accuse davantage dans l'attitude de défense contre les invasions adverses. Car les amulettes passives que j'ai citées tout à l'heure ne valent pas la contre-attaque qui consiste à déjouer l'agression substantielle de l'ennemi par une projection personnelle à son encontre.

La « main de Fathma », pendentif dont se parent quelques Parisiennes, est en Orient une amulette active contre le mauvais œil : elle oppose au mauvais sort les cinq pointes des doigts allongés. Les Tunisiennes (et non pas les seules musulmanes) lorsqu'elles reçoivent un souhait qui pourrait tourner mal par antiphrase, disent « Hamsa hmiss » (cinq doigts) et ouvrent la main devant elles.

Le pied de nez, prolongement de la pointe du nez, répond à une menace quelconque par une contre-attaque des effluves personnels ; ainsi est refoulée l'agression : d'où la signification ironique de ce geste.

Il en est de même d'une quantité de gestes de dérision qui opposent au danger la parade par la pointe : tirer la langue, faire la nique, faire les cornes, faire la figue, c'est se rire d'une menace contre laquelle on vient de se prémunir.

Les orifices actifs, dans leurs interventions défensives, peuvent avoir à jouer, tout comme les pointes, un rôle ironique. Citons le narquois « Et mon œil ? » du gavroche qui porte en même temps le doigt à la paupière, et l'expression vulgaire « Je m'en bats l'œil » qui indique une répétition du geste précédent. Se forcer à siffler dans le danger, c'est, sans qu'on s'en doute, vouloir y parer en lui opposant le souffle intense, la puissance de l'être.

La théorie des émanations et la sexualité.

Ce que je me propose d'établir, c'est que la représentation collective de la sexualité baigne dans la représentation collective des radiations personnelles : c'est qu'aux proéminences et aux orifices qui se réfèrent à la vie sexuelle sont attribuées les mêmes fonctions qu'aux autres à ce point de vue Dans cette étude qui requiert, je le sens bien, du courage, je serai aussi discret que possible, et j'éviterai même, aux dépens de ma démonstration, une foule d'exemples dont il me serait pénible de faire état. Mais puisque je tâche de faire œuvre scientifique, on voudra bien me suivre dans le même esprit.

La possession.

Ce qui dans la représentation de l'acte sexuel est au premier plan, ce n'est pas l'amour qu'il implique. C'est l' « emprise », c'est la « possession » du partenaire passif par l'actif, c'est l'assujettissement et l'envahissement de la personnalité du passif par celle de l'actif. Qu'on scrute le folklore, qu'on interprète le langage et les gestes courants : on verra que l'affection, et même le désir, ne viennent qu'à l'arrière-plan.

Dans l'amour normal, il y a une personnalité conquérante, celle de l'homme, une personnalité dominée, celle de la femme. L'orgueil viril est un orgueil de maître et de vainqueur, pas autre chose. La représentation collective de la femme qui demeure sous-jacente à tous les comportements sociaux, même dans les groupes les plus évolués, ne diffère pas, sur ce point précis, de l'idée universelle du faible, du vaincu. Et si la conscience morale de tous les peuples, même dans les sociétés où la fornication est un péché pour l'homme au même titre que pour la femme, n'attache jamais de honte proprement dite qu'à la faute féminine, c'est parce que, dans les profondeurs ataviques de la conscience humaine, la honte est toujours au vaincu. Aussi l'injure la plus infamante pour la femme n'est-elle pas celle qui lui dénierait la probité ou la justice comme les épithètes de voleuse ou menteuse, mais celle que les courtisanes elles-mêmes ne tolèrent point, parce qu'elle stigmatise la capitulation indéfinie de la personnalité.

Si l'honneur de la femme est sauf dans le mariage c'est parce que le mariage est une socialisation de l'amour, une codification utile à l'ordre social, et que l'esprit social, ainsi qu'en témoigne l'histoire des

idées morales, est intéressé à honorer tous ceux qui se plient à ses exigences. La consommation du mariage ne peut plus être alors que la fusion de deux personnalités, l' « union » de l'homme et de la femme. Cette vertu communielle de l'acte génésique justifie la véhémence exceptionnelle des jalousies qu'il suscite. Quant à l'honneur de l'homme, il n'est pas diminué par l'activité extra-conjugale, il est même exalté parfois, parce que sa personnalité n'est pas entamée et dominée.

Dans l'amour « contre nature » le caractère spécial de la capitulation aggrave la honte du partenaire passif. Aucune honte pour le coupable actif. Il est ainsi confirmé que le déshonneur ne va pas à la faute, mais à la défaite.

Le sentiment d'affection ou de convoitise est adventice à l'acte sexuel. Le terrible « Pœdicabo vos et inrumabo » de Catulle s'adresse à ses pires ennemis.

Paroles et gestes grivois.

A cette croyance implicite à la projection personnelle par l'organe viril et à l'invasion de la personnalité adverse par la brèche des orifices considérés dans leur rôle passif, se rattache, par voie de transfert et de métaphore, une foule de locutions dont le sens ordurier s'est presque effacé par l'usage, comme l'effigie d'une monnaie usée, et qui s'emploient précisément pour marquer la supériorité personnelle, l'injure ou le dédain. Je me borne à l'exemple presque anodin du verbe français qui provient du latin *futuere*, dont la signification est restée intacte dans de rares acceptions françaises et l'expression tolérable « Je m'en f... » prend un sens effrayant d'adversité déjouée par les précautions prises.

Les nombreux gestes obscènes de dérision — et il suffirait d'une exégèse facile pour dégager la portée sexuelle de la figue et de la nique, aujourd'hui bien innocentes — s'expliquent par les mêmes considérations. Mon service militaire accompli en Tunisie parmi des indigènes et des Français m'a permis de constater que les variétés africaine et occidentale de l'obscénité mimique relèvent d'une représentation collective fondamentalement identique. Dans des milieux plus distingués, le phallus de métal précieux ou de corail qui sert d'ornement aux chaînes de montre est une amulette active qui perpétue le geste obscène de défense.

On peut ainsi comprendre que les termes qui désignent les attributs

masculins entrent dans des locutions qui exaltent le courage vainqueur et l'orgueilleuse puissance, tandis que les mots qui définissent les orifices réceptifs de la vie sexuelle sont employés comme termes de mépris, et qu'ils déterminent, en dehors de toute signification sexuelle, ce qui est souverainement méprisable dans l'universelle primitivité : la bêtise et la lâcheté.

Mais les diverses fonctions excrémentielles confèrent un caractère actif à ces mêmes parties du corps. Interjections et verbes transitifs issus de cette représentation désignent donc tous et tout naturellement l'assaut personnel, violent ou ironique, contre l'adversité des hommes ou des choses.

Le rire lubrique.

Une autre confirmation de la pertinence de la thèse ici soutenue, nous est fournie par le fait du *rire lubrique.*

Il est tout à fait remarquable que, à un niveau de représentations qui est celui où se tiennent généralement la plupart des êtres humains, la sexualité prête à rire. N'est-elle pas la source d'une infinité de plaisanteries de goûts variés ? Or, on ne voit pas *a priori* quel rapport peut exister entre le comique et ce qui est strictement sexuel.

Mais, je viens de le rappeler, les évocations obscènes prennent quelquefois figure de manifestation ironique et s'accompagnent de rire parce qu'elles ont signification de contre-attaque victorieuse contre une intrusion hostile. Ce rire est alors un cas particulier du rire de « supériorité » selon les théories d'Aristote et de Hobbes ou, plus précisément, de « dilatation de la personnalité » par l'amoindrissement de la personnalité d'autrui.

Seulement, il y a de nombreux cas où l'obscénité provoque le rire (le rire grossier si l'on y tient) sans qu'il y ait ironie à l'égard d'une adversité. Le comique tient alors à la violation facile du caractère sacré qui s'attache à a sexualité. Ce que la pression sociale attache des religieux et de saint à l'activité génésique, l'individu le bafoue. Cette attitude d'insoumission dont le caractère blasphématoire a été infiniment atténué par l'usage, s'accompagne, comme toute insoumission dépourvue de danger, d'un sentiment de dilatation personnelle qui, par commotion physique légère, peut suffire à provoquer l'ébranlement nerveux du rire. Ainsi rit l'enfant qui profère dans la solitude des mots grossiers qui n'ont pour lui d'autre charme que d'être défendus.

Mais qu'on veuille bien le remarquer : cette interprétation du rire grivois, la seule qui me paraisse viable, postule l'existence de contraintes sociales non transcrites dans les lois, qui pèsent sur la conscience individuelle jusque dans le secret de la solitude, et contre lesquelles l'individu ne se libère que par une insubordination dont il se glorifie et se réjouit. Est-ce que cette illustration nouvelle, s'ajoutant à combien d'autres, ne vient pas confirmer le principe fondamental de notre sociologie, à savoir que l'esprit social est autre chose qu'un agrégat de tendances et de représentations individuelles et qu'il domine l'esprit de l'individu ?

Mais ces brèves constatations, par surcroît, peuvent contribuer à éclairer le problème général du rire. Sans vouloir approfondir cette question qui dépasse mon sujet, je puis noter qu'une forme importante du rire, le rire obscène, ne peut se réduire aux principales théories proposées : il n'est dû ni à un désaccord entre le concept et l'objet qui sert à exprimer ce concept (Schopenhauer), ni à la résolution soudaine d'une attente en rien (Kant), ni au baroque apparaissant brusquement comme banal et naturel (Mélinand), ni à une réaction automatique et inadaptée se produisant à la place d'une réaction intelligente et adaptée, à du mécanique plaqué sur du vivant (Bergson). Il est dû plutôt, je crois, à une brusque expansion du moi par le mépris d'une contrainte particulière ou sociale.

En résumé, une étude sociologique de la sexualité doit faire appel à une théorie de la personnalité considérée comme une zone d'influence substantielle se propageant autour du soma. Une multitude inépuisable d'exemples fournis par les groupements humains les plus divers attesterait que la personnalité est implicitement conçue comme susceptible d'être projetée sur autrui, avec des intentions et des effets soit favorables, soit hostiles ; cette projection s'effectue par les parties proéminentes du corps (nez, mains, organe viril, etc...) et par ses orifices actifs (yeux, bouche, etc...). Inversement, la personnalité peut être envahie par les effusions de la personnalité d'autrui, en bien ou en mal, à travers les orifices réceptifs (oreilles, narines, bouche, etc...).

Si le comportement sexuel est honteux chez le passif des deux sexes (hors le cas socialisé du mariage, qui sanctionne et régularise l'assujettissement de la femme à l'homme), c'est parce qu'il est une capitulation de sa personnalité sous une personnalité qui s'impose à lui. L'honneur de l'homme n'est pas diminué par la faute virile parce que sa personnalité n'est pas entamée et vaincue.

D'ailleurs le caractère injurieux des gestes grivois et des locutions lubriques et même scatologiques, dont il est nécessaire de tenir compte dans des recherches de ce genre, ne s'explique pas en dehors de cette représentation des projections personnelles.

Une étude du rire lubrique (qui peut s'élargir en une théorie générale du rire envisagé comme une revanche de l'individu à l'égard des contraintes sociales) confirme par surcroît la connexion, au sein des représentations collectives, des faits sexuels et de la personnalité.



NOUVELLES DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES DANS LE CERCLE DE DJELFA (SUD ALGEROIS)

PETITE STATION DE SURFACE A TILREMPT (1)

Par le Dr PIERRE ROFFO,
Membre de l'I. I. A.

Poursuivant mes recherches dans la région de Djelfa et de Laghouat, j'ai relevé la présence d'une station de surface et d'un atelier lithique situés au sud de Djelfa en direction de Laghouat.

Ce sont : la Station de Guet el Ouest et l'atelier de Drââ es Serra. Enfin, au sud de Laghouat, à Tilrempt, j'ai également découvert une petite station de surface (Voir croquis de situation).

STATION DE GUET EL OUEST.

Situation. — La station de Guet el Ouest est située sur un mamelon à 100 mètres environ du côté gauche de la route nº 1 de Djelfa à Laghouat, en direction du sud-est, immédiatement après avoir traversé le pont qui coupe l'Oued Tadmit (2).

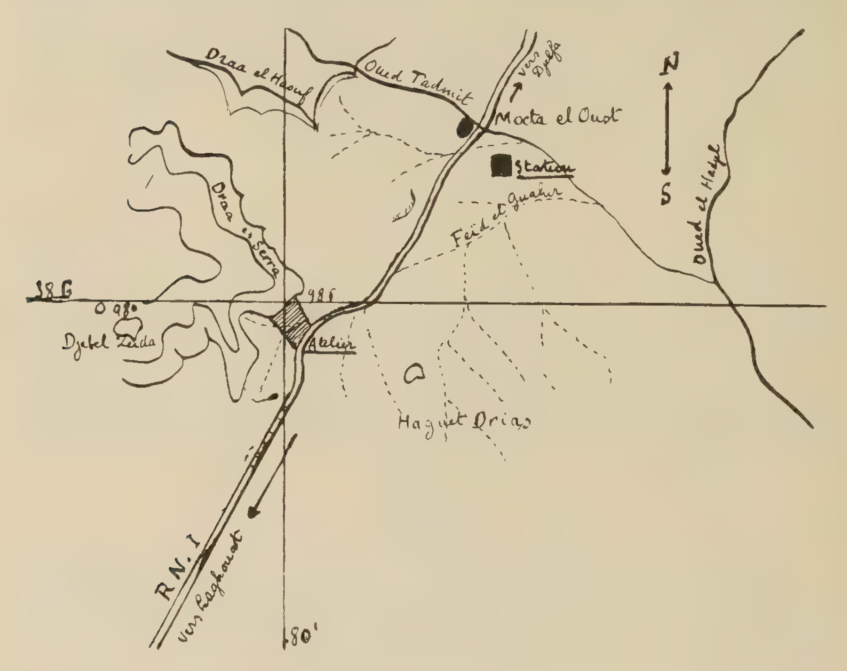
Cette station qui occupe environ un hectare de surface à une centaine de mètres de la rive droite de l'Oued Tadmit, comprend des instruments lithiques en silex ou en quartz hyalin et de nombreux éclats de taille ou de débitage. L'altitude du lieu donné par la carte est de 935 mètres. Le nombre de pierres taillées récoltées s'élève à : 309.

Etude de l'outillage. — Les pierres taillées sont en silex ou en quartz hyalin, et portent pour la plupart une patine blanche calcaire plus ou

1. Voir *Revue Anthropologique*, nos 4-6, 1934 et nos 1-3, 1935.
2. Voir la carte au 200.000e du Service Géographique de l'Armée, feuille Messad nº 57, édition 1926, qui porte à cet endroit la mention : « Mocta el Oust ». Cependant, les bornes kilométriques et les indigènes emploient le nom de : Guet el Ouest. Nous conserverons donc cette appellation.

moins superficielle. L'outillage comprend des pointes, des racloirs, des grattoirs, des lames, des couteaux-racloirs, des burins, des nucléi et de très nombreux éclats de taille, composant des ensembles de facies à affinité moustérienne, atérienne, capsienne ; un ensemble de facies à affinité capsienne pré-tardenoisienne et de rares éléments de facies néolithique saharien.

Toutefois, comme il n'est pas possible de les étudier et de les classer



Croquis de situation.

par niveaux, étant donné les conditions du gisement (en surface) absence de couches stratigraphiques, etc.), nous les diviserons artificiellement en trois groupes pour la commodité de leur description :

I. — Eléments lithiques qui s'apparentent comme facies au moustérien, à l'atérien, et au capsien ;

II. — Eléments lithiques de facies à affinité capsienne finale très évolué pré-tardenoisien ;

III. — Eléments de facies néolithique saharien.

I. — *Eléments lithiques de facies à affinité moustérienne évoluée (atérien) et capsienne.*

Cet ensemble comprend des pointes, des grattoirs, des racloirs, des couteaux-racloirs, des burins, des lames et des nucléi.

Les pointes, en silex ou en quartz hyalin, au nombre de huit, sont triangulaires, unifaces, à plan de frappe généralement épais, perpendiculaires ou obliques à l'axe de la pièce. Elles possèdent un conchoïde de percussion bien marqué, des retouches bilatérales, un sommet non tronqué et une patine blanche calcaire superficielle avec parfois persistance du cortex de la roche. Elles mesurent de 32 à 47 mm. de longueur. Il semble que leur facies se rapporte à du moustérien évolué.

Les grattoirs, au nombre de huit, en silex ou en quartz hyalin, avec ou sans patine, portent parfois une patine blanche calcaire antérieure à la taille de l'instrument. Nous retrouvons ici un grattoir uniface de 42 mm. de longueur, en quartz hyalin, sans patine, pris dans un éclat épais retouché sur le bord arqué opposé à un petit plan de frappe ; quatre petits grattoirs lamellaires, unifacés, en silex de 31 mm. de longueur, recouverts d'une patine, blanche calcaire ; enfin un petit grattoir lamellaire en silex porteur d'une encoche concave latérale retouchée. Ces instruments sont de facies à affinité capsienne évoluée.

Les racloirs, au nombre de 21 sont en quartzite, en silex ou en quartz hyalin. Ils portent une patine blanche calcaire, ou brune ferrugineuse ou sont dépourvus de patine. Nous retrouvons ici des racloirs en quartzite unifaces, grossiers, très usés avec un large bord arqué retouché, opposé à un plan de frappe épais, et de 47 mm. de longueur (racloirs en éventails assez grossiers), des racloirs quadrangulaires, de même facies, pris dans de grossiers éclats en quartz hyalin, recouverts par place soit du cortex de la roche, soit d'une patine blanche calcaire ; des racloirs lamellaires unifaces, en silex de 31 mm. de longueur, un gros racloir en quartz hyalin taillé dans un résidu de nucléus avec une arête arquée retouchée ; un racloir en silex de forme en croissant avec une arête convexe fortement retouchée, opposée à une large encoche concave retouchée (50 mm. de longueur) comparable aux formes en croissant du M'Zab (1).

Tous ces racloirs sont de facies à affinité moustérienne classique de l'Afrique du Nord et du Sahara septentrional (2).

Les racloirs suivants d'une technique plus évoluée sont plutôt de facies à affinité atérienne. Ils sont en silex ou en quartz hyalin.

1. Voir Dr Roffo, *Les Civilisations paléolithiques du M'zab.*
2. Voir Dr Roffo, *loc. cit.*

Nous retrouvons ici, deux racloirs en éventail en quartz hyalin. sans patine, cinq racloirs quadrangulaires, taillés dans des éclats épais de silex ou de quartz hyalin, recouverts d'une patine brune ferrugineuse ou blanche calcaire ou sans patine. Ils sont unifaces avec plans de frappe épais, un conchoïde de percussion peu saillant, et mesurent de 29 à 50 mm. de longueur. J'ai retrouvé également un racloir-burin en silex, de 28 mm. de longueur, et enfin un racloir circulaire en silex, épais, retouché sur tout le pourtour, et porteur d'une patine blanche calcaire.

Les couteaux-racloirs, au nombre de sept, en silex ou en quartz hyalin, ont un dos large épais, toujours recouvert du *cortex* de la roche et une arête opposée parallèle finement retouchée. Ils mesurent de 40 à 46 mm. de longueur. Ils sont de facies à affinité capsienne et dépourvus de patine.

Les burins, au nombre de 5 sont en quartz hyalin, et se répartissent en burins en bec de flûte, taillés en bout de lame à section plate ou prismatique, unifaces, avec petit plan de frappe et un conchoïde de percussion peu proéminent. Ils sont dépourvus de patine sauf un qui porte sur une face seulement une patine blanche calcaire. Ils mesurent de 28 à 43 mm. de longueur et sont de facies à affinité capsienne supérieure.

Les lames, en silex ou en quartz hyalin, très nombreuses (27), portent toutes une patine soit blanche calcaire, soit brune ferrugineuse, ou le cortex de la roche employée. J'ai récolté : neuf lames simples, sans retouches sur les côtés, unifaces avec un petit plan de frappe et un conchoïde de percussion peu saillant parfois écrasé. Elles sont de forme losangique à section triangulaire, de forme triangulaire et rectangulaire à section plate et mesurent de 31 à 49 mm. de longueur ; quatorze lames en silex gris ou rose, ou en quartz hyalin, finement retouchées sur les côtés ; mesurent de 24 à 38 mm. de longueur et recouvertes d'une patine blanche calcaire. Elles sont de section plate ou triangulaire, avec un très petit plan de frappe, un conchoïde de percussion peu marqué et portent parfois une petite encoche concave retouchée, sur un côté seulement.

Deux lames épaisses en silex en forme de croissant allongé et de 47 mm. de longueur, retouchées sur les arêtes concaves et convexes sans patine ;

Deux lames à dos en silex rose de 36 mm. de longueur ; un perçoir en silex gris avec une pointe effilée retouchée sur le pourtour, sans patine et de 37 mm. de longueur.

Enfin, nous retrouvons ici un racloir pédonculé, en silex, recouvert d'une patine blanche calcaire de facies à affinité atérienne.

Tous ces instruments sont de facies à affinité moustérienne, atérienne et capsienne.

II. — *Outillage de facies à affinité capsienne finale pré-tardenoisienne.*

Ce petit ensemble comprend 46 pierres taillées, nucléi et éclats de taille. Les instruments sont en silex gris, rose, brun ou noir, et en quartz transparent, absolument dépourvus de patine et de lustré, sauf parfois une patine blanche calcaire antérieure à la taille sur quelques rares pièces.

Cet ensemble se compose de :

Quatorze petites lames, unifaces triangulaires, ou rectangulaires allongées, finement retouchées sur les côtés, de 22 à 26 mm. de longueur ; un petit silex géométrique en forme de trapèze en quartz transparent de 12 mm. de longueur ; trois petits racloirs épais en silex avec retouches sur le bord arqué opposé au plan de frappe ; un grattoir en bout de lame, en silex de 19 mm. de longueur, cinq couteaux-racloirs en silex noir, à dos épais, formé du cortex de la roche et d'une arête parallèle finement retouchée et mesurant en moyenne 35 mm. de longueur.

III. — J'ai relevé ici, une lame folliacée de forme en amande très mince, finement travaillée, retouchée sur ses deux faces et sur les côtés, et une pointe de flèche allongée, triangulaire. Ces deux pièces sont de facies néolithique saharien. Elles ne portent aucune patine mais ont un léger degré de lustré désertique.

Enfin, cette station m'a donné seize nucléi en silex noir, brun, jaune ou rose de dimensions variables ; 12 nucléi en quartz hyalin, 3 nucléi en quartz transparent, et une centaine d'éclats de taillé. Ils portent en grande partie une patine blanche calcaire, et parfois le cortex de la roche. Les éclats de taille n'ont aucune trace d'utilisation.

Atelier de Draa es Serra.

Cet atelier est situé au lieu dit : Drâà es Serra, au pied d'une falaise rocheuse, à 2 km. 400 de Guet el Ouest, en direction de Laghouat, à droite de la route nationale n° 1 de Djelfa à Laghouat. Les instruments lithiques sont épars à la surface du sol, recouverts en partie par

des alluvions sablonneuses. La surface de cet atelier est délimitée par le pied de la falaise qui fait face au sud-est et le remblai de la route distant d'une soixantaine de mètres. L'atelier est actuellement centré par un poteau télégraphique qui marque à peu près son milieu. L'emplacement de cet atelier est coupé par le lit d'un oued à sec qui ne coule qu'aux grosses pluies formant le cône de réception d'un torrent qui nait dans le Djebel Zeïda (980 m. d'altitude) et dont le cours, appelé sur la carte du Service géographique de l'Armée feuille Messad, nº 57, édition 1926, Feïd el Guahir, rejoint l'Oued Tadmit sur sa rive droite en amont de Guet el Ouest (ou Mocta el Oust de la carte). C'est ce qui explique la présence, dans cet atelier, d'une couche d'alluvions sablonneuses dans laquelle sont à demi enfouis les instruments, exhumés par une pluie récente. L'altitude de l'atelier, donné par la carte est de 986 m.

Quelques recherches rapides, faites aux alentours de ce point, et en particulier sur la face nord-est de cette falaise, ne m'ont pas permis de retrouver ni instruments lithiques ni gravures rupestres sur les parois des rochers.

Il s'agit donc ici, d'un atelier nettement délimité où les instruments ont été, comme nous le verrons, fabriqués sur place.

Etude de l'outillage. — Le nombre d'instruments, de nucléi et d'éclats de taille utilisés ou non, récoltés dans cet atelier s'élève à 495 échantillons lithiques, parmi lesquels les nucléi et les éclats de taille prédominent. Les roches employées sont le silex, le quartzite, le quartz hyalin ou transparent et quelques instruments en roche calcaire dure au cortex granité. En l'absence de toute stratigraphie et étant donné les conditions du gisement (gisement en surface où tous les instruments se trouvent mélangés pêle-mêle), il n'est pas possible d'étudier ces instruments par niveaux. Nous les classerons donc par facies pour la commodité de leur étude.

J'ai retrouvé ici, un seul biface en silex, en amande de facies chélléo-acheuléen, grossièrement taillé avec des enlèvements irréguliers sur ses deux faces, et une arête sinueuse, sans retouches, recouvert par place d'une patine blanche calcaire ou brune ferrugineuse, mesurant 62 mm. de longueur ; et un petit biface en amande également en silex de 41 mm. de longueur, finement retaillé sur ses deux faces à arète rectiligne, non retouchés, recouvert d'une patine blanche calcaire et comparable aux types s'baïkiens de Reygasse.

I. — Instruments en quartzites de facies à affinité moustérienne archaïque ;

II. — Instruments en silex ou en quartz hyalin de facies à affinité moustérienne évoluée (atérien) avec un ensemble de même facies en roche calcaire dure ;

III. — Instruments de facies à affinité capsienne supérieur ou final, avec quelques formes à affinité ibéro-maurusienne et tardenoisienne africaine.

Ces ensembles portent des patines différentes qui seront étudiées avec chaque groupe.

I. — *Instruments en quartzite de facies à affinité moustérienne archaïque.*

Ce facies est représenté ici par huit instruments, sans patine, mais légèrement roulés, parmi lesquels nous retrouvons un rognon de quartzite nucléiforme, aux arêtes usées, sans patine et de 57 mm. de hauteur ; un nucléus pyramidal de facies moustérien classique avec un large plan de frappe, poli et de larges enlèvements lamellaires sur ses côtés ; une petite pointe triangulaire, uniface, à plan de frappe épais, portant quelques retouches sur les côtés, très usée et sans patine ; deux pointes unifaces triangulaires de facies moustérien classique à larges plans de frappe, pointes non tronquées, retouchées sur les côtés, roulées sans patine, et mesurant 48 mm. de longueur ; une pointe triangulaire uniface, allongée, de 65 mm. de hauteur, roulée sans patine à doubles plans de frappe obliques, pointes non tronquées et fines retouches sur les côtés ; un petit racloir semi-circulaire, uniface épais, à plan de frappe large, roulé, sans patine et finement retouché sur le bord arqué ; enfin deux résidus de nucléi de même facies également en quartzite et roulés sans patine.

II. — *Instruments en silex ou en quartz hyalin de facies à affinité moustérienne évoluée* (*atérien*) *avec un ensemble de même facies mais en roche calcaire dure* (Voir fig. 1 et 2).

Ce facies est représenté ici par 33 instruments en silex gris, noir, ou en quartz hyalin, recouverts pour la plupart, soit du cortex de la roche, soit d'une patine blanche calcaire, polie ou brune très superficielle, soit, sans patine.

J'ai retrouvé : un racloir en demi-lune, uniface en silex avec un gros conchoïde de percussion écrasé et de fines retouches sur le bord arqué opposé, sans patine et mesurant 42 mm. de longueur ; quatre racloirs semi-circulaires, unifaces à plans de frappe épais, gros conchoïde de percussion et recouverts d'une patine blanche calcaire légèrement polie ; un petit racloir en éventail porteur de la même patine ; trois



Fig. 1. — Instruments de facies à affinité atérienne.



Fig. 2. — Instruments de facies à affinité atérienne avec outils pédonculés en roche calcaire dure à surface granitée.

racloirs lamellaires sans patine, mais légèrement lustrés, deux racloirs quadrangulaires en quartz hyalin, mal taillés, porteurs d'une épaisse patine mousseuse blanche calcaire sur leurs deux faces avec petits plans de frappe, gros conchoïdes de percussion et fines retouches sur l'arête opposée (56 mm. de longueur) ; quatre racloirs quadrangulaires en silex de 40 mm. de longueur en moyenne, porteurs d'une patine blanche calcaire (dont un couteau-racloir, un racloir pédonculé en silex (pièce cassée longitudinalement) avec une patine blanche calcaire ; un racloir pédonculé de facies atérien pur entièrement recouvert d'une patine blanche calcaire ; trois racloirs circulaires de même patine (à l'exception de l'un d'eux sans patine) et mesurant en moyenne 21 mm. de diamètre, enfin un racloir quadrangulaire de même patine avec une double encoche latérale retouchée (26 mm. de longueur).

J'ai récolté également : un grattoir en bout de lame épaisse, allongée ; deux lames unifaces, épaisses, allongées et triangulaires, à petits plans de frappe, à fines retouches marginales et recouvertes par place d'une patine blanche calcaire superficielle et mesurant en moyenne 41 mm. de longueur ; deux lames pédonculées, unifaces, dont une cassée mesurant de 24 à 30 mm. de longueur sans patine ni retouches sur les côtés ; quatre pointes triangulaires allongées, unifaces, retouchées sur les côtés, à plans de frappe obliques et épais et mesurant en moyenne 41 mm. de longueur, recouvertes, sauf deux, d'une patine blanche calcaire superficielle. Enfin j'ai recueilli ici, un disque plat biface, sans retouches sur le pourtour et sans patine de 41 mm. de diamètre, un petit disque uniface, en silex également sans retouches, mais porteur d'une patine blanche calcaire sur ses deux faces.

Les instruments en roche calcaire dure de facies à affinité atérienne sont au nombre de 43 (voir fig. 2). Leur technique et l'aspect granité du cortex de la roche est absolument comparable aux formes retrouvées dans l'atelier du Rocher isolé (1). Ils forment ici un ensemble lithique composé de nucléi d'éclats de taille et d'instruments, dépourvus en général de patine, sauf parfois une patine grisâtre superficielle. Ils ne sont pas lustrés.

J'ai recueilli de ce facies : trois pointes triangulaires, unifaces, dont une à sommet tronqué, retouchées sur les côtés avec plan de frappe à section triangulaire, sans conchoïde de percussion ni patine et mesurant en moyenne de 37 à 38 mm. de longueur ; trois grattoirs unifaces en bout de lame, sans patine (sauf un qui est recouvert d'une patine brune superficielle) et mesurant 44 mm. de longueur ; quatre outils

1. Voir *Revue Anthropologique*, p. 54, nos 1-3, janv.-mars 1935.

pédonculés, dont une pointe triangulaire uniface, allongée avec un pédoncule bien formé, épaisse, recouverte sur sa face lisse d'une patine brun-rouge et mesurant 56 mm. de longueur ; un grattoir pédonculé uniface, recouvert également d'une patine brune sur sa face plane à large et grossier pédoncule retouché sur son bord arqué opposé et long de 63 mm. ; huit lames unifaces, épaisses, rectangulaires allongées, sans conchoïde de percussion avec ou sans retouches bilatérales ; une lame triangulaire plus fine, analogue aux types du paléolithique supérieur. Toutes ces lames, dépourvues de patine ont une section soit plate, soit triangulaire et mesurent en moyenne de 40 à 49 mm. de longueur. Enfin j'ai recueilli un burin d'angle épais, à section triangulaire, mesurant 39 mm. de longueur ; six nucléi dont un avec une patine brune superficielle lustrée sur les faces portant les enlèvements et une vingtaine d'éclats de taille dont un porteur de traces d'utilisations. Ils n'ont aucune patine.

III. — *Instruments de facies à affinité capsienne supérieure ou finale avec quelques formes à affinité ibéro-maurusienne et tardenoisienne africaine* (Voir fig. 3 et 4).

Ces instruments au nombre de 76, en silex ou en quartz hyalin, portent soit une patine blanche calcaire superficielle lustrée, soit une patine rose également superficielle ou sont dépourvus de patine mais légèrement lustrés.

Nous retrouvons dans ce facies : deux lames triangulaires unifaces de 47 mm. de longueur, épaisses, sans retouches sur les côtés, avec un très petit plan de frappe et un conchoïde de percussion peu marqué, sans patine ; huit lames de 50 mm. de longueur en moyenne, unifaces, triangulaires allongées avec ou sans retouches et recouvertes d'une patine blanche ou brune superficielle ou dépourvus de patine ; six lames quadrangulaires allongées, unifaces de 31 mm. de longueur en moyenne, sans retouches sur les côtés ; six racloirs lamellaires unifaces, quadrangulaires, retouchés sur une arête avec une patine blanche calcaire superficielle ; cinq grattoirs unifaces en bout de lame, assez mal taillés ; quatre burins en bec de flûte, en bout de lame uniface, quatre couteaux-racloirs, rectangulaires à base large, épaisse, parallèle à l'arête rectiligne, sans patine (sauf un, porteur d'une patine rose superficielle), et un perçoir à base épaisse, cassée et sans patine.

Tous ces instruments sont de facies à affinité capsienne supérieure.

Enfin, nous retrouvons dans cet atelier un ensemble lithique en silex ou en quartz hyalin dont le facies s'apparente au capsien supérieur final ou ibéro-maurusien. En effet, cet ensemble d'instruments de

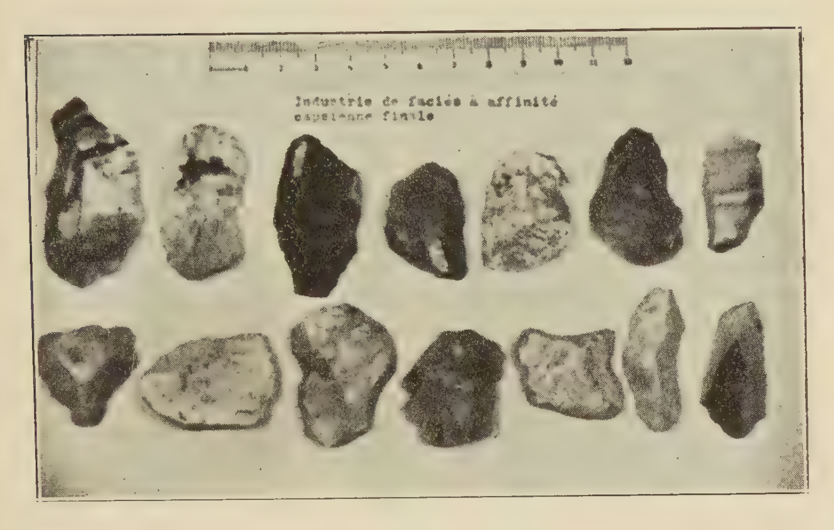


Fig. 3 — Industrie de facies à affinité capsienne finale.



Fig. 4. — Industrie de facies à affinité ibéro-maurusienne
(même échelle que la fig. 3).

petite taille et sans patine comprend des petites lames à dos, des essais de lames à dos, des petits racloirs, des lames fines, allongées, retouchées sur les côtés (ou sans retouches), une petite lame étranglée à double encoche retouchée, quelques silex géométriques, des couteaux-racloirs de petite taille ; des grattoirs en bout de lame, quelques racloirs à fines encoches retouchées ; des lames unifaces d'aspect foliacé et enfin des micro-burins (voir fig. 4).

Les nucléi relevés dans cet atelier au nombre de 80 sont en silex, rose, gris, noir, en quartzite ou en quartz hyalin et correspondent comme taille aux facies lithiques précédents. Ils portent soit le cortex de la roche employée, soit une patine blanche calcaire, ou une patine ferrugineuse.

On note également ici, la présence de nombreux déchets de nucléi, et de très nombreux éclats de taille ou de débitage, accompagnés soit d'essais d'instruments, soit d'instruments mal venus (environ 200).

Tilrempt.

Le Station de Tilrempt se trouve à la limite nord de l'annexe de Ghardaïa (M'Zab), non loin de l'Oued Settafa, à proximité du bordj de ce nom. La région de Tilrempt est formée par un vaste plateau pierreux, ondulé, parsemé de cuvettes argileuses, comprenant tout un système de ravines peu profondes qui drainent l'eau des environs au moment des pluies. Ces petits bassins, ou *dayas* (1), sont couverts d'une belle végétation formée surtout de pistachiers (betoum en arabe). La daya de Tilrempt est circulaire, au milieu de laquelle s'érige le bordj sur un mamelon rocheux.

Sur le bord Ouest de la daya, à environ 500 mètres avant d'arriver aux murs du bordj, à droite de la piste, j'ai retrouvé en surface un petit ensemble industriel à caractères nettement saharien. (Voir la Carte au 200.000e du Service géographique de l'Armée, feuille nº 79, Tilrempt.)

Cet ensemble lithique comprend 38 instruments en silex de facies à affinité moustérienne, de petites dimensions, usés par l'action du vent et du sable, de taille grossière et recouverts d'une patine brun-rouge lustrée.

J'ai pu récolter : cinq pointes triangulaires, unifaces, grossièrement taillées, à plan de frappe oblique, retouchées sur les côtés, sans con-

1. Voir E.-F. Gautier : *Le Sahara*. Payot, Paris, 1928, p. 96, pl. VI.

choïde de percussion et mesurant de 28 à 48 mm. de longueur. L'une d'elle est lamellaire, possède un petit plan de frappe et un conchoïde de percussion écrasé. Elles n'ont pas leurs pointes tronquées ;

Six racloirs grossièrement retaillés dans des éclats épais, unifaces, dont trois racloirs en éventail ; un racloir semi-circulaire et un racloir rectangulaire allongé. Ils mesurent 45 mm. de longueur en moyenne ; quatre grattoirs en bout de lame uriface, dont un avec ébauche de pédoncule, grossièrement taillé et mesurant en moyenne 32 mm. de longueur, enfin une vingtaine d'éclats de taille, de débris de nucléus, de même patine, lustrée, avec parfois des retouches d'utilisations.

Conclusion.

La présence de nombreuses stations lithiques, au sud de Djelfa, prolongement sud de la Province d'Alger et à Tilrempt (sud de Laghouat) nous montre la zone de transition entre les industries lithiques situées au nord de la ligne ethnique de E. F. Gautier et celles du sud.

Ces industries situées à une soixantaine de kilomètres au sud de cette ligne conservent encore les mêmes caractères que celles du nord, tandis que c'est à Tilrempt seulement que l'on retrouve le facies vraiment saharien.

A Guet el Ouest et au Drââ es Serra, nous constatons la présence de divers facies industriels qui gisent pèle-mêle à la surface du sol. Ces industries se différencient non seulement par leurs techniques, mais encore par les roches employées et leurs patines. Ces différents facies ne sont pas contemporains, ainsi que l'atteste l'absence de patine sur des industries de techniques beaucoup plus récentes quoique retrouvées dans un même gisement.

Il est cependant impossible de les dater avec certitude, en l'absence de faune et de niveaux stratigraphiques.

Leur étude typologique nous permet cependant de dire que dans ces stations on rencontre des ensembles lithiques de facies à affinité moustérienne, atérienne, capsienne supérieure, ibéro-maurusienne et de rares éléments de facies à affinité tardenoisienne et néolithique.

Il n'y a pas là d'ensembles vraiment classiques, car l'os travaillé, les fragments d'œufs d'autruche, les escargots et la faune font absolument défauts.

Enfin à Tilrempt, c'est-à-dire à une centaine de kilomètres plus au Sud, on retrouve en surface, des instruments de facies à affinité mous-

térienne, à caractères nettement sahariens, tant par leur technique que par leur patine désertique, comparables aux industries de même facies retrouvées dans le M'Zab (1).

BIBLIOGRAPHIE

BREUIL (H.). — Afrique, édition des Cahiers d'Art.

GSELL. — Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord, t. I.

GAUTIER (E.-F.). — Le Sahara Algérien. Payot, Paris, 1928, p. 96. pl. VI (pour les Dayas).

HARTMAYER. — Revue Africaine, 1885, t. XXIX, p. 144-145.

DE MORGAN. — Préhistoire Orientale, t. II.

REYGASSE (M.). — Les âges de la Pierre dans Histoire et Historiens de l'Algérie. Collection du Centenaire. Alcan, 1931, ch. II.

— Observations sur les techniques paléolithiques de l'Afrique du Nord, dans *Rec. des Not. et Mém. de la Société Arch. de Constantine*, t. XLI, 1971-18.

ROFFO (P.). — Les Civilisations paléolithiques du M'Zab, Heintz, imprimeur-éditeur, Alger, 1934.

— Découvertes Préhistoriques dans la région de Djelfa, dans *Revue Anthropologique*, 1935, nos 1-3, janvier-mars.

1. Voir Dr Roffo, *Les Civilisations paléolithiques du M'Zab*.



SURVIVANCES DES VIEUX CULTES EN AFRIQUE DU NORD

PRÊTRESSES D'AMOUR BERBÈRES ET INTENTIONS DE FÉCONDITÉ AGRICOLE

Par le Dr J.-H. PROBST-BIRABEN,
De l'Institut international de Sociologie.

Il est curieux de constater que l'on connaît mieux les survivances des colonies lointaines, que celles de l'Afrique du Nord. En tout cas, des études un peu générales sur ces dernières sont très rares.

Ce qui touche à la magie, par exemple, malgré son importance, est incomplet. Des ouvrages utiles, comme la *Magie dans l'Afrique du Nord* de Doutté et la *Sorcellerie au Maroc,* du regretté Dr Mauchamp (1), ont besoin d'être repris, en plusieurs de leurs parties. Ils ne distinguent guère ce qui est berbère, arabe, ou juif ; or, il y a souvent des choses étrangères à tel peuple, traduites, ou exprimées, en arabe ou en hébreu, en berbère. Et la question des origines, loin d'être secondaires, est au contraire capitale.

Il y a des travaux de détail, sérieux et critiques, comme ceux de Laoust (2), toujours à consulter, quand on veut connaître l'ethnographie du Maroc. Mais les recueils de sorcelleries de harem, comme les livres de A. R. de Lens ou de Mme la Doctoresse Legey (3), collectionnent les recettes bizarres de philtres féminins, ou de superstitions domestiques indéterminées des mauresques, sans originalité, variantes

1. Doutté, *Magie et la religion dans l'Afrique du Nord.* Alger, Jourdan, 1900 ; Dr Mauchamp, *La Sorcellerie au Maroc.* Paris, Dorbon.
2. Laoust, *Mots et choses berbères.* Paris, 1920 ; Benoit, *Survivances des civilisations méditerranéennes. Le mystère de la nuit de l'erreur* (*Revue anthropologique*), 1930.
3. De Lens *Pratiques des harems marocains.* Paris, Genthner.

de sorcelleries banales. Il faut donc se servir avec circonspection de beaucoup trop de travaux publiés ces dernières années.

Il arrive de rencontrer d'intéressants récits chez les romanciers et les auteurs de nouvelles, qui ne paraissent évidemment pas se rendre un compte suffisant de ce qu'ils ont observé ou trouvé, plus ou moins par hasard. C'est ainsi que Pierre Mille dans son livre pittoresque et fréquemment juste : *Chez les Fils de l'Ombre et du Soleil,* insiste dans un chapitre bien documenté sur la femme berbère, et particulièrement, sur les prérogatives des « *thidjal* », veuves ou divorcées, donc libres, qui accordent à des hôtes passagers une hospitalité complète et rémunérée. L'auteur ne blâme pas la coutume et ne s'en moque point. Il est sur le chemin de l'objectivité, ce qui est un progrès sur beaucoup de voyageurs européens. Mais, comme il est naturel, le côté artistique et social de la situation des « *thidjal* » retient l'excellent conteur, il ne se demande pas pourquoi il en est ainsi. Il cite l'hospitalité particulière de *Yaména,* comme normale. Cette jeune veuve *libre,* vient d'être prévenue que : « Sidi Baâdi el Hadj Hamou est arrivé, pour chasser le sanglier dans les environs... Il passera la nuit au douar. C'est ta mère, qui lui donnera l'hospitalité. » Et Pierre Mille ajoute : « Ce soir, elle espère conquérir les faveurs passagères de l'hôte, qui saura l'en récompenser. Ne croyez pas pourtant que *Yaména* et ses pareilles appartiennent à ce que Kipling nomma : *La plus vieille profession du monde* ; elles sont parfaitement *respectables* et *respectées,* elles le sont à l'égal des femmes mariées, dont la conduite est généralement irréprochable. D'ailleurs, il est fort possible, et cela se termine presque toujours ainsi, qu'un de ces amants devienne leur époux légitime (1). »

Pierre Mille, littérateur, n'est pas obligé de comprendre, mais les fonctionnaires, les officiers, qui relatent la liberté d'amour de femmes berbères, veuves ou divorcées, ailleurs, en *Algérie* surtout, et là où le fait est le plus commun : en *Petite Kabylie* et dans l'*Aurès,* blâment la coutume ou la trouvent amusante. Faute de la rattacher à ses origines, ils la jugent à faux, au point de vue pratique de chefs européens d'indigènes, s'interdisent d'en faire l'ethnographie et la sociologie et demeurent ainsi dans le domaine de la pseudo-science.

Notre préambule, un peu long, n'est pas destiné à dénigrer tel ou tel auteur, mais à mettre en garde ceux qui observent les mœurs nord-africaines. Frazer n'est point parfait, et répète des erreurs, des appréciations érudites souvent superficielles, mais son *Golden-Bough,* par le parallélisme des exemples nombreux d'un même rite, d'une même

1. Pierre Mille, *Chez les fils de l'Ombre et du Soleil,* p. 141. Paris, Didot.

croyance, dans *le temps* et dans *l'espace*, permet de *classer* et suggère l'idée.

H. J. Arripe, administrateur de la commune mixte de l'Aurès, aujourd'hui disparu, mentionne la prostitution des femmes *libres*, dites *Azriat*, dans les tribus montagnardes de son district, principalement chez les *Ouled Abdi*, qui habitent au sud de *Batna*. Elles ne sont pas, dit-il, considérées comme pécheresses ou immorales (1). Ce chef français, fort brave homme, était indigné de ce qu'il considérait comme du dévergondage. Un jour même, les *Azriat* avaient été l'occasion de rixes graves entre tirailleurs préposés au service de la maison centrale de *Lambèse*. Le maire se plaignit à Arripe, qui menaça les femmes en question de les faire enfermer dans des maisons spéciales, si elles continuaient à troubler la tranquillité des centres. Voici la protestation, que transcrit Arripe, de la part des notables que lui envoyèrent les *Ouled Abdi* : « Au nom des habitants de notre vallée, nous vous donnons l'assurance que l'ordre ne sera plus troublé par les incartades de nos filles... Pardonnez... Il faut que jeunesse se passe. *Nous n'aurions plus de récoltes*, si vous mettiez votre projet à exécution (2). »

Arripe semble croire que les parents regrettent l'argent que rapportent les *Azriat*, ou que la cessation de la prostitution non réglementée, à leur domicile porterait, à leur sens, malheur à la tribu. Il ne se rend pas compte qu'il s'agit d'un rite plusieurs fois millénaire et de sa portée *agraire*. Il cite l'opinion de Doutté, qu'une *baraka* est attachée à la prostitution des *femmes libres*, veuves ou divorcées, et semble s'en tenir à la signification courante du mot arabe, *bénédiction* (3).

A l'appui de son opinion simpliste, il rappelle que dans le Sud-Est de l'arrondissement de Bougie, chez les Kabyles de la fraction des *Beni Gifser*, douar *Ouandadja*, ancienne tribu des *Ouled Abd el Djabar*, la prostitution n'a jamais été considérée comme immorale. Dans la région, dite de *la Soummam*, la coutume est limitée à ce douar, mais très connue des indigènes voisins qui s'en indignent, ou en rient. Là aussi, la légende veut qu'un commandant supérieur de cercle, quand la commune était encore sous l'administration militaire, quelques années après la conquête, voulut empêcher cet usage. Les *Beni Gifser* prétendirent que la prohibition était désastreuse pour leurs troupeaux et leurs récoltes, et obtinrent que la mesure fût rapportée.

1. *Bulletin de la Société archéol. de Constantine*, 1925. *Les Chaonia tels qu'ils sont*, par H.-J Arripe, p. 145.
2. *Id.*, p. 147.
3. *Id.*, p. 145.

Le *rite*, car ce n'est pas autre chose, quelque bénéfice qu'il puisse apporter à celles qui le pratiquent et à leurs parents, continue à survivre. Les *Kabyles et les Chaouia* des autres tribus où il a probablement existé çà et là, avant l'islamisation, en ont honte et disent aux Européens qu'il a disparu. Je sais par de mes anciens étudiants musulmans : greffiers notaires de cadis, ou *Khodja* interprètes de commune mixte, qui ont exercé dans ces parages, que le passé païen n'est pas plus oublié en cette matière, qu'en beaucoup d'autres.

Ni les « *thidjal* », — employons ce terme marocain commode, — de la *Soummam* ou de *l'Aurès*, n'accomplissent de gestes particuliers, d'invocations spéciales, en l'honneur d'*Astarté*, de *Tanit*, ou de toute autre ancienne divinité, ni elles ne semblent même se douter du caractère anti-islamique de la coutume. Peut-être, tout au plus, pourrait-on noter dans leurs tatouages une prédilection pour des points, « *setrat* », rappels possibles de signes astronomiques, schémas de constellations, s'ils sont multipliés, de *triangles* et peut-être d'altérations du signe dit de *Tanit* sur les poteries grossières traditionnelles (1) ?

D'autre part, chez des populations, qui ont tout de même conscience de l'excentricité de ces mœurs, disparues ailleurs, s'il y avait des sortes de paroles magiques, plus ou moins déformées, des signes, elles les cacheraient soigneusement aux étrangers et surtout aux Musulmans. Il est impossible d'en rien savoir.

Les Kabyles des *Beni Gifser* et les *Azriat* des *Ouled Abdi*, n'ont garde de se tenir à l'écart des confréries musulmanes : *Rahmaniya*, *Qadriya*, *Ammariya*, etc. Elles sollicitent le *dzikr* ou litanie de *la Voie*, et portent les chapelets de l'Ordre. Les marabouts, ou *chioukh*, ont parfois essayé autrefois d'extirper l'errement vis-à-vis de l'Islam, mais y ont renoncé depuis longtemps. D'ailleurs, comme ces femmes sont généreuses, font des offrandes fréquentes, les saints personnages auraient mauvaise grâce à se montrer trop sévères. Ici, il est impossible, comme cela se fait souvent, d'islamiser le rite, il est trop contraire aux prescriptions du Qoran, on affecte simplement de l'ignorer.

On ne croyait pas, quand on a signalé ces deux cas de prostitution berbère en Algérie, de 1920 à 1925, qu'ils fussent des témoins d'un rite généralisé dans l'Afrique du Nord. La connaissance plus approfondie du Maroc, depuis ces dernières années, a permis, même à des conteurs, comme Pierre Mille, d'en parler sans étonnement, quand ils traitent de la femme berbère du Maghreb (travaux de Mouliéras, Laoust, Benoît, etc.).

1. Probst-Biraben, *Les Tatouages des Indigènes*, etc. (*Revue Ethnographique*, 1931).

Il ne faut pas songer aux cours d'amour des *Touareg*, où les femmes sont reines. Elles écoutent des poèmes, mais ne pratiquent pas la liberté changeante et matériellement récompensée des *Azriat* ou des montagnardes marocaines. Souvenir d'un matriarcat antérieur à l'Islam, féminisme presque, oseraient dire des modernes, ne sont pas prostitution : changement de compagnon nocturne à toute occasion, acceptation nécessaire de cadeaux ou d'argent. Et encore, si le but est en somme religieux, ou magique, quelquefois les deux, comme ici, conviendrait-il d'ajouter l'adjectif *rituel* ou *traditionnel*, car si les *Berbères* examinées ne sont pas désintéressées, leur gain n'est que l'accessoire, la survivance d'une pratique agraire l'essentiel.

Sans s'en apercevoir, Arrisque et sa référence sociologique Doutté, ont tenu la solution de l'énigme. Puisqu'ils admettent qu'une *baraka* est attachée à l'hospitalité complète des femmes libres, il est naturel d'épuiser tous les sens de cette *baraka*. Par analogie, il leur était facile de transposer ce qu'ils savaient des pouvoirs spirituels des marabouts, chefs de confréries, qui reçoivent précisément la *baraka* par initiation, transmission héréditaire, ou de maître à disciple. Ce n'est pas une simple bénédiction, mais une vraie *force religieuse* et *magique, continuée* depuis les époques disparues, et *qui devra* indéfiniment *se transmettre.*

Hospitalité temporaire, accompagnée de présents, fut dans le passé antique, précisément *condition de la fécondité* de la terre et des troupeaux, en même temps que révérence, *partie du culte, à la divinité qui assurait cette fécondité.*

S'indigner, ou se moquer, sont des attitudes anti-scientifiques. La coutume est survivance des croyances africaines antérieures à l'Islam.

Tout d'abord, la présence de ce fait en trois points éloignés de l'Afrique du Nord : *Petite Kabylie, Aurès*, d'Algérie et *Djebel Zaian*, du Maroc, permet de considérer ces lieux comme des témoins, des îlots subsistants d'une expansion considérable, d'une *généralité du rite* entre le Sahara et la mer.

Ensuite, l'indication d'une *origine très ancienne*, très antérieure à la venue des Arabes Sémites, propagandistes de la religion musulmane, par le sabre ou par la persuasion, est soulignée par la race relativement *autochtone* de celles qui la perpétuent, toujours et toutes *des Berbères*, s'impose. Les *Arabes*, nouveaux venus, ne pratiquent pas la survivance, elle n'a pas subsisté dans les régions où les contacts avec les Sémites conquérants sont journaliers. *Elle s'est réfugiée dans les montagnes, à l'écart des grandes routes.*

D'autre part, *si toute l'Ifrikia indigène est aujourd'hui musulmane,*

elle ne l'est pas également. Il faut distinguer deux catégories, qui ont le Qoran comme livre religieux et code social, donc intégralement mohammédiennes : les descendants des envahisseurs *Hillal* et *Soleim,* purs Arabes, auxquels on peut joindre *les Maures* (leurs métis des villes), et les *Berbères arabophones* et *arabisés,* qui forment la majorité des populations tunisienne et algérienne, puis une catégorie de musulmans distincts qui n'acceptent le Livre Sacré qu'au point de vue spirituel, exécutent plus ou moins fidèlement les prescriptions fondamentales religieuses : les *cinq prières,* le *jeûne* de *ramadan,* la dîme ou *zekat,* le pèlerinage de la *Mekke* ; mais sont régis socialement par le droit coutumier, ou les mœurs de leurs confédérations en général et de leur tribu en particulier, ce sont *les Berbères berbérophones.* Cette séparation entre le spirituel essentiel, sans lequel on n'est pas musulman, et le temporel, permet de conserver à l'ombre de celui-ci : *droit berbère* oral, indépendant, toutes sortes de choses officieuses, vues aujourd'hui par des hommes dont l'esprit critique s'est développé au contact des Européens, comme elles sont, c'est-à-dire des superstitions, que l'on tolère quand on les réprouve, mais qu'on n'ose pas combattre de front. Peut-être aussi, que les rares esprits forts de la montagne berbère ont une sorte de crainte instinctive d'y toucher.

Ce phénomène n'est pas exceptionnel, on le constate chez les maris *juifs* de la Province de Constantine et de Tunisie, qui considèrent certaines superstitions : romaines, phéniciennes, plus anciennes encore, comme le culte du *serpent,* des *tortues* et des *poissons,* entre autres souvenirs indéterminés, comme des habitudes de leurs femmes, blâmables, contraires à la *Torah* et au *Talmud,* contre lesquelles il est inutile de s'insurger. Et elles se transmettent, avec quelque usure, naturellement.

Nous citions Frazer au début de cette brève note ; on pourrait lui emprunter des exemples. Ne dit-il pas dans *Adonis* (1), qu'à *Heliopolis* et à *Baalbeck,* des vierges devaient se donner à l'étranger, au moins une fois, dans le Sanctuaire d'*Astarté* ? *Et ce rite est lié à la fécondité du sol, des hommes et du bétail* (2). Dans beaucoup d'endroits de l'Asie occidentale, il en était de même. Non seulement, à *Babylone,* toutes les femmes avant leur mariage (donc *libres*), riches ou pauvres, devaient se soumettre aux embrassements d'un étranger dans le Temple de *Mylitta,* déesse analogue à *Ishtar* ou à *Astarté,* mais elles touchaient un *salaire,* qu'on consacrait au *trésor du Temple.* En *Lydie,*

1. Frazer, Golden Bough, *Adonis à Chypre.* Paris, Genthner, 1923.
2. *Id.*, édit. abrégée, ch. XXXI, pp. 311, 312.

la prostitution sacrée survécut jusqu'au IIe siècle ; en *Syrie*, où, matrones aussi bien que vierges, y furent longtemps astreintes, ce fut l'empereur *Constantin* qui abolit l'usage, détruisit le temple de *Baalleck*.

Comment en fut-il ainsi, en Afrique et ailleurs ? Il semble bizarre, à première vue, que des amours provisoires et payées de jeunes filles, ou de femmes, généralement stériles, fassent partie d'un culte à une déesse oubliée de la fécondité. Dans les pays habités par des gens de vieille civilisation, on ne peut pas dire, comme à propos de noirs relativement civilisés, ou de primitifs océaniens, si tant est qu'il y en ait encore, qu'ils ignorent les lois de la génération et attribuent la naissance de l'enfant à des causes animistes ou imaginaires. Tout le Vieux Monde croit à la *Magie imitative*, le signe, le geste vaut l'action complète. Jeter de l'eau sur la terre oblige le ciel à fournir de la pluie, uriner même, comme le fait le notable des *Beni Mahsen*, près de *Taza*, cité par Benoît (1). *L'analogie* est le raisonnement le plus usuel chez les Berbères du Nord de l'Afrique, comme chez tous les hommes qui transmettent les survivances, jusque dans notre Provence ou nos Pyrénées.

Il y a de cette magie dans l'hospitalité payante des « *thidjal* », ou femmes berbères libres de l'*Ifrikia*, mais surtout le caractère *extra-islamique* de la coutume est affirmé par l'absence de réprobation de la part des compatriotes des actrices, le mépris et l'horreur qu'en éprouvent les Arabes.

C'est une tradition, un reste de vieux culte païen plusieurs fois millénaire. Doit-on attribuer ce rite pieux d'une liturgie oubliée, cette pratique de magie agricole à l'influence de Carthage voisine, aux légionnaires syriens de Rome, à des initiations chypriotes ou crétoises plus anciennes encore ?

Sans identifier les faits précités à la *nuit de l'erreur* ou nuit de la caverne « *leil el Khelta* » ou « *leil el Kaf* », dans laquelle, après un *rite d'émission* d'eau (urination solennelle dans un plat de couscous), attractif de pluie, on pratique un *rite de fécondation*, l'union dans l'obscurité d'une grotte ou d'une maison de 15 femmes de la fraction des *Beni Mahsen*, avec les « 15 *Achab er Rosna* », les *experts* du premier rite, dans l'obscurité, au hasard du mélange, la coutume, objet de cette étude devient un exemple un peu différent de la même intention.

La nuit de l'erreur permet difficilement le choix de l'amant, et

1. Benoit, *Survivances des civilisations méditerranéennes chez les Berbères. Le mystère de la nuit de l'erreur* (*Revue anthropologique*, 1930). Cf. Mouliéras, *le Maroc inconnu* (L'auteur mentionne l'existence de la nuit de l'erreur chez les hérétiques berbères Sekkara).

l'actrice n'y reçoit pas habituellement de salaire, on ne peut donc considérer la prostitution des *Beni Zaïan*, des *Beni Guifser* ou des *Ouled Abdi*, comme ses dérivations ou ses appauvrissements, cependant chacun gardant son originalité, tous ces rites sont des *manifestations superstitieuses*, dans le sens étymologique du mot, d'un *culte agraire*, souvent même phallique, *méditerranéen*, jadis étendu de la Syrie au Maroc, dont les vagues ont été battre les parties élevées de la Provence et du Dauphiné. Cette dernière remarque explique, à Benoît et à nous, que les *Cathares* et les *Vaudois* aient été accusés de célébrer une nuit de mystère, de même genre. Nous ne sommes pas certains cependant qu'il soit équitable d'attribuer aux sectaires précités, et en tant que tels, la pratique généralisée d'un rite agricole du renouveau, à cérémonial licencieux. On le rencontre comme manifestation printanière d'un culte naturaliste extrêmement ancien, aussi bien en Syrie ou en Afrique, qu'en France méridionale, à notre sens bien avant l'introduction dans ces contrées de variantes mithraïques ou gnostiques.

Nous voulons dire que le cumul de survivances païennes agraires et d'hérésies chez les montagnards de la Provence, des Cévennes et du Dauphiné, n'implique pas nécessairement que le fait d'être *Albigeois* ou *Vaudois* obligeait à des orgies en commun et à de la magie sexuelle. La bonne foi de certains inquisiteurs à ce point de vue fut égarée par des apparences. L'esprit critique et la connaissance de l'ethnographie comparée ne leur permettaient pas de discriminer et de comprendre comme eussent pu le faire des modernes.

Là et ailleurs en *Europe* il y eut addition de croyances et de rites, tandis qu'en *Afrique* et en *Asie-Mineure*, la règle est plutôt, comme nous l'avons montré à plusieurs occasions dans la *Revue d'Ethnographie* et la *R. internationale de Sociologie*, un *rajeunissement* des rites transmis de tout temps, au contact d'envahisseurs récents, qui les possèdent eux-mêmes, un *renforcement* de la coutume.

Ce dernier cas fut sans doute celui des *Sekkara*, des *Beni Mahsen*, des *thidjal* du *Djebel Zaïan*, au Maroc, des *Beni Guifser* et des *Azriat* berbères algériennes.

Les femmes, qui y jouent le rôle essentiel, ne sont pas des dévergondées, mais souvent des *prêtresses réelles de l'Amour*, toujours des *officiantes d'un vieux culte agricole méditerranéen usé, étranger aux populations arabes, perpétué chez les seuls Berbères*, descendants des plus anciens habitants de l'Afrique. Ce n'est donc pas une prétention fantaisiste de leur part, un néologisme, que d'attacher à la coutume une *baraka* favorable aux plantes et aux troupeaux.

NOUVELLE MÉTHODE DE MENSURATION CRANIENNE CHEZ LE VIVANT

Par Maurice DIDE et Jean HAMON.

Des recherches déjà fort anciennes de l'un de nous visaient à établir une relation entre les aires pré et rétro-rolandiques du cerveau par rapport aux aptitudes intellectuelles des aliénés (1).

Les conceptions actuelles de physiologie cérébrale opposant les activités eupraxiques frontales aux capacités de fixation gnosiques situées en arrière de Rolando nous ont engagé à reprendre le problème du point de vue anthropologique chez le vivant. Nous y avons été en quelque sorte contraints par le retentissement des travaux de Kretschmer, dont les conclusions nous semblent souvent en contradiction avec les faits. D'autres recherches personnelles nous ont orientés dans cette voie (2).

Nous limiterons aujourd'hui notre effort à l'exposé de la première partie de notre méthode, aucune de celles qui sont communément employées ne nous ayant paru présenter une rigueur suffisante.

Principes généraux.

Notre méthode, applicable au vivant, est *essentiellement schématique*. Son principe est le suivant :

1° Nous limitons un cerveau arbitraire :

en haut : à la paroi, exocranienne de la voûte ;

1. Dide et Chenais, *Nouvelle méthode de mensurations cérébrales. Atrophie relative du lobe pariétal par rapport au lobe frontal dans la démence.* (*R. N.* 1902, n° 10, 30 mai).

2. Dide et Guilhem, *Exploration psychologique infantile par l'expression graphique du mouvement* (*C. R. de l'Académie des Sciences de Toulouse*, 1929, pp. 247-259) ; Dide et Retzaï, *Expressions graphiques du mouveement chez l'adulte, id.*, 1934, pp. 277-295.

en bas : à un plan perpendiculaire au plan sagittal et passant par la glabelle et l'inion.

2° Nous faisons passer par la scissure de Rolando un plan qui divise le précédent volume global en deux volumes partiels :

l'un antérieur,
l'autre postérieur.

3° Nous projetons sur le plan sagittal ces deux volumes partiels et nous calculons *le rapport* « c » des aires antérieure et postérieure projetées, rapport que nous substituons pour le moment dans nos recherches à celui des volumes du cerveau antérieur et du cerveau postérieur.

De plus, nous avons établi nos schémas grandeur nature, de telle sorte qu'ils puissent servir à la mesure directe des principaux diamètres craniens et faciaux, de l'angle facial de Cloquet, des angles auriculo-craniens et éventuellement à l'établissement d'une classification schématique des contours de face et de profil.

La valeur pratique de nos schémas.

Deux schémas sont établis pour chaque sujet :

un de face,
un de profil.

a) *Le schéma de profil* comporte la projection sur un plan sagittal :

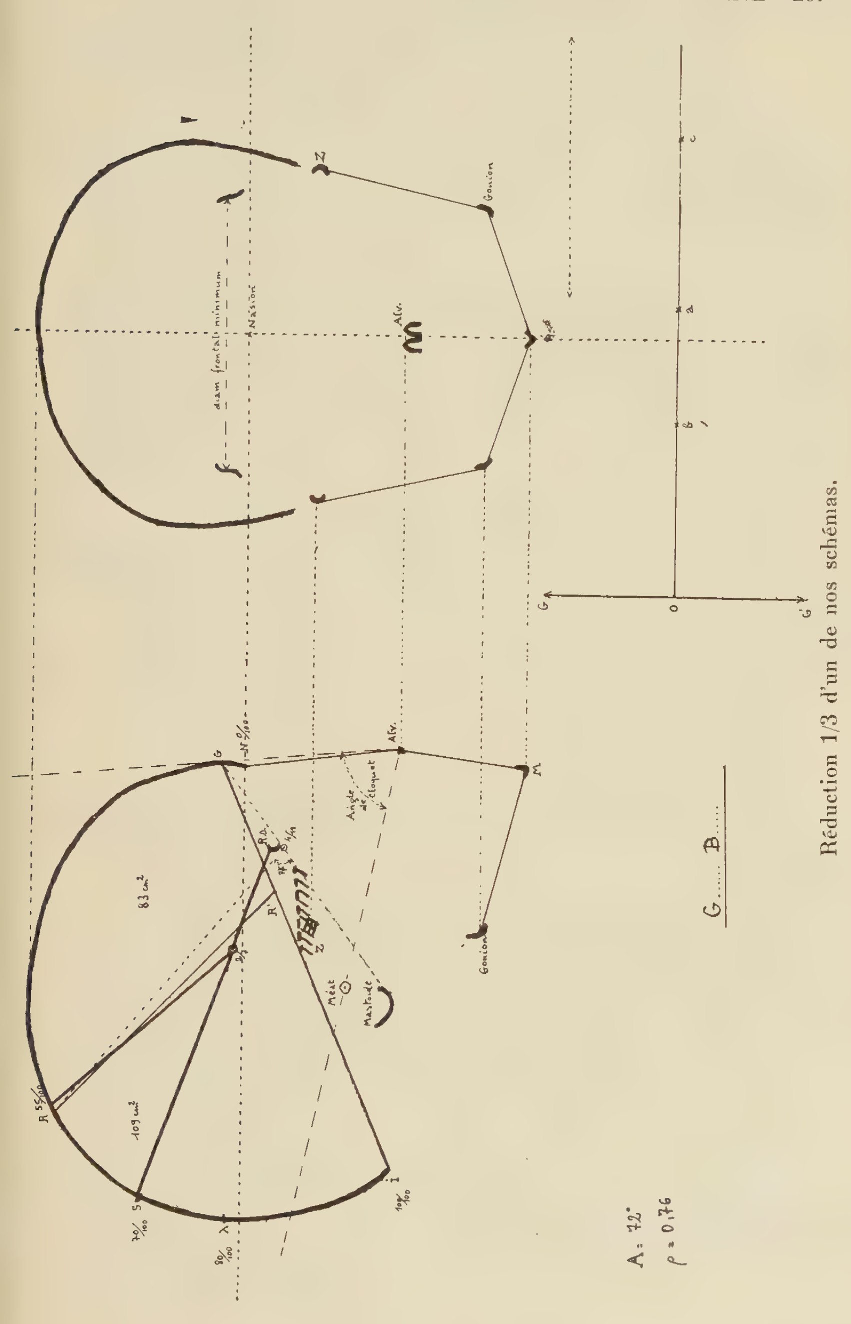
1° du contour extérieur de la voûte du crâne, du nasion N à l'inion I (avec le point rolandique supérieur R, le point sylvien supérieur S et le lambda λ ;
du point mentonnier ;
du point alvéolaire.

2° puis des points suivants du côté droit de la face :

sommet de la mastoïde ;
méat auditif ;
direction de l'arcade zygomatique (avec son point le plus externe (Z) ;
tubercule rétro-orbitaire R. O.

3° enfin des trois lignes suivantes :

ligne glabello-iniaque G. I. ;
scissure de Rolando prolongée jusqu'à la ligne précédente R R'.



Réduction 1/3 d'un de nos schémas.

une droite passant par le nasion et perpendiculaire à la direction naso-mentonnière qui sert à déterminer la direction des lignes de projection du schéma de face.

De plus, le schéma de profil comporte l'évaluation en une unité arbitraire des aires antérieure O R R' et postérieure I R R' et de leur rapport sous le symbole « ρ » et l'évaluation de l'angle facial de Cloquet sous le symbole A.

b) *Le schéma de face* est obtenu par la projection du contour exocranien transversal et des points suivants : gonion, point alvéolaire, point mentonnier, point zygomatique, nasion, sur un plan frontal passant par le nasion et le menton.

Le schéma de face comporte de plus l'indication de l'indice céphalique sous le symbole *i*.

Procédé de construction des schémas.

1° *Contours exocraniens.* Ils sont obtenus dans les deux schémas à l'aide d'une lame d'étain appliquée sur le crâne des sujets préalablement tondus. Leur convexité est vérifiée par la mesure directe, à l'aide du compas d'épaisseur, des diamètres :

antéro-postérieur maximum ;
transverse maximum ;
glabello et naso-iniaques.

2° *Point mentonnier.* Il est porté sur le schéma de profil par ses distances respectives au nasion et à l'inion et par sa distance maxima à la voûte cranienne.

3° *Gonion.* Pour placer le gonion nous employons le procédé suivant, plus exact que celui dû à l'emploi du pied à coulisse :

a) Nous portons sur un graphique la distance bigoniale G G' et nous menons une perpendiculaire au milieu O de cette distance.

b) De G comme centre et avec les distances gonion-nasion, gonion-menton, gonion-sommet du crâne (mesurées sur le sujet) comme rayons, nous déterminons sur la perpendiculaire précédente les points *a*, *b*, *c*.

Les longueurs O *a*, O*b*, O*c* sont alors les projections sagittales des distances ci-dessus. A l'aide de ces longueurs nous plaçons le gonion sur le schéma de profil.

4° *Point alvéolaire.* Ce point est placé très facilement par ses dis-

tances au menton, au nasion, à l'inion et par sa distance maximum à la voûte du crâne.

5° *Le tubercule rétro-orbitaire*, le *point zygomatique externe*, le *méat auditif*, le *sommet de la mastoïde* et le *gonion*, se trouvant presque sur un plan parallèle au plan sagittal, il est facile de les placer sur le schéma de profil les uns par rapport aux autres par leurs distances mesurées directement ou par la méthode décrite au § 3°.

6° *Tracé de la scissure de Rolando*. Pour la déterminer nous avons dû nous baser sur des méthodes de topographie cranio-encéphaliques vérifiées radiologiquement et chirurgicalement par leurs auteurs. Nous avons éliminé toutes les méthodes basées sur des mesures absolues, n'employant que celles établies sur des mesures relatives. Chaque fois qu'il y a eu divergence entre les procédés employés, nous avons pris comme trace de la scissure de Rolando une moyenne entre les résultats obtenus (la divergence a toujours été faible).

A titre d'exemple nous rappellerons deux procédés courants que nous avons particulièrement mis à profit :

a) *Procédé de Chipault* : Sur la ligne sagittale naso-iniaque, marquer :

le point rolandique supérieur aux 55/100 mesurés d'avant en arrière ;

le point sylvien aux 70/100.

Réunir le tubercule rétro-orbitaire au point sylvien et marquer sur la ligne ainsi obtenue un point aux 3/12 antérieurs.

Réunir ce point au point rolandique supérieur par une ligne qui est la ligne rolandique.

b) *Procédé de Ferron* : Mener une ligne de base de la glabelle au sommet de la mastoïde.

Sur le milieu de cette ligne, lui élever une perpendiculaire qui coupe la ligne sagittale externe au point rolandique supérieur. Cette perpendiculaire représente la ligne rolandique.

c) *Notre procédé* résulte de l'adaptation à nos schémas des méthodes de Chipault et de Ferron applicables au vivant.

Expérimentant sur un nombre suffisant de sujets, nous avons trouvé que :

α) La projection du point situé aux 3/12 de la ligne « tubercule rétro-orbitaire point sylvien » se trouve aux 2/7 de la même ligne sur le schéma de profil, le point rolandique supérieur étant inchangé.

β) Le point milieu de la ligne « mastoïde glabelle » se trouve projeté aux 4/11 antérieurs de cette même ligne sur le schéma.

γ) La direction à donner à la trace de la scissure de Rolando à partir de ce point sur le schéma de profil fait un angle de 77° (et non plus de 90°) ouvert en haut et en arrière, avec la ligne glabelle-mastoïde.

Toutes ces modifications sont dues aux diverses courbures des lignes envisagées.

7° *La Mesure des aires* peut se faire soit par le dénombrement des carrés du papier quadrillé sur lequel est fait le schéma, soit par la méthode bien connue de la pesée de surfaces de carton homogène égales.

Déductions provisoires.

Les données qui se dégagent de notre actuelle méthode de mensurations n'offrent encore qu'une valeur relative puisqu'elles ne tiennent pas compte d'une troisième dimension variable suivant les coupes du cerveau. Notre prochaine note fera connaître comment nous ferons intervenir cette variante dans l'appréciation volumétrique absolue de l'encéphale et des rapports entre les masses pré et rétro-rolandiques.



LA NÉCESSITÉ DE FORMER A PARIS UN « SEMINARIUM » D'ÉTUDES MÉGALITHIQUES ET JAPHÉTIQUES

Par Alexandre BASCHMAKOFF (1).

Il y a aujourd'hui 40 ans d'écoulés depuis que la station néolithique de Boutmir (près de Sarajévo-Bosnie) a été révélée au monde avec les 25.000 objets qui constituent l'apport essentiel qu'elle a donné à la science.

Toute une traînée de points lumineux la relie, à travers les pays danubiens, aux régions du Dnièpre, et du Dnièstre, où se produisit la découverte inattendue de cette belle céramique polychrome, dont les rapports énigmatiques avec le monde égéen ont soulevé tant de controverses désormais célèbres.

Ceci coïncidait précisément avec le moment où naissait en Allemagne, avec les travaux de Schliz sur le bourg préhistorique de Gross-Gartach (1901), une méthode nouvelle qui tendait à reconnaître un chronomètre préhistorique dans le classement de haute précision appliqué à la céramique des temps néolithiques.

C'est précisément à cette même date de 1901 que M. Salomon Reinach publia dans l'*Anthropologie* (p. 533) une parole presque prophétique, exprimée dans les termes suivants :

« Le premier devoir actuel est de publier les monuments et de les classer... *La synthèse sera l'œuvre de nos successeurs* !... »

Je pense que nous pouvons nous considérer (35 ans plus tard) comme ces successeurs vis-à-vis d'une tâche qui s'est considérablement élargie par des découvertes multiples dans divers domaines et un acquis très considérable de connaissances nouvelles, dont la relation synthétique commence à se préciser, surtout dans les 15 dernières années qui ont suivi la guerre mondiale.

1. Discours prononcé le 11 avril 1935 en séance de l'Institut international d'anthropologie.

Ce n'est plus l'horizon relativement restreint de l'étude des temps *néolithiques* et des siècles concomitants de la civilisation *mégalithique* (au moyen de la micrométrie archéologique) qui domine actuellement le tableau. Les méthodes modernes sont renouvelées de 5 ans en 5 ans, grâce à l'action de ferments intenses qui bouillonnent et grâce aux germes de pensée nouvelle, qui sont éclos des découvertes de ces derniers trente ans.

Au premier rang de ces révélations nous devons signaler l'apparition merveilleuse des couches « Minoennes » du préhistorique de la Crète, due aux travaux prodigieux d'Arthur Evans. Puis nous admirons la résurrection de l'époque plus récente qui domina le continent Helladique avant les Grecs, sous le nom de civilisation Mycénienne, dont l'ascension à notre horizon est due autant à Schliemann qu'à ses successeurs.

C'est également durant ces derniers 30 ans que le Sphinx de l'ancien Empire Hittite a commencé à parler. L'Elam se précise à son tour, grâce à Jacques de Morgan, et au delà des mers, sa liaison d'origine avec la civilisation préhistorique de Mohenjo-Daro (sur le Bas-Indus) devient de plus en plus probable.

Autour de la section anthropologique de l'Université de Calcutta se groupe un cercle de jeunes savants hindous, dirigé par le professeur Pachanan Mitra qui a consacré un copieux chapitre de sa *Prehistoric India* (1927), aux monuments mégalithiques de l'Inde, précieux entre tous à nos yeux par ce fait unique au Monde que les tribus Dravidiennes et Proto-Dravidiennes du Dekkan vivent encore actuellement sous l'empire de la mentalité des temps mégalithiques (p. 328).

Simultanément avec cet élargissement de l'horizon dans tous les sens, en ce qui concerne l'étude des origines ethniques, un mouvement sans précédent a envahi la linguistique et la paléo-ethnologie des peuples du Caucase à partir des premières années de ce siècle, surtout depuis la fondation de l'Ecole japhétiste, dont le professeur Nicolas Marr a été le promoteur le plus assidu et le plus inspiré.

Signalons enfin les controverses les plus agitées qui ont contribué, depuis un quart de siècle, surtout en Allemagne, à compliquer le problème des origines aryennes. Elles ont été la source de grandes aberrations, jusqu'à la mise en pratique de véritables persécutions contre les éléments qui ne réussissaient pas à prouver leur origine « aryenne », en se conformant à des théories fantaisistes de l'existence de races pures d'un caractère imaginaire. Mais au prix de ces divagations, il se forma cependant une cristallisation méthodique d'idées saines qui resteront l'acquis définitif de la science dans ce domaine.

Au premier rang de ces couches sérieuses de la pensée scientifique, nous placerons la *notion des substrats ethniques* qui devient de plus en plus la clef décisive pour résoudre l'énigme de la formation des nations modernes, nées de la fusion d'une couche aryenne avec une majorité pré-aryenne qui a longtemps existé seule dans les pays d'Europe, durant ces siècles de pénombre protohistorique qui précédèrent l'an 2000 av. J.-C.

Pour donner une intensité plus serrée aux recherches à venir sur les mystères de ces siècles-là, nous croyons qu'il importe de réunir et de coordonner entre eux deux secteurs de l'investigation scientifique des temps protohistoriques.

Ces deux secteurs sont :

1° *l'étude des phénomènes mégalithiques inspirée par l'idée-maîtresse du regretté Déchelette,* mort au champ d'honneur, qui l'exprima dans les termes suivants : « Nous ne pourrons établir une synthèse suffisante des monuments mégalithiques qu'après avoir étudié le néolithique depuis ses origines jusqu'à l'âge du Bronze », et d'autre part :

2° l'étude approfondie *des peuples préaryens qui précédèrent, comme premiers constructeurs de la civilisation, les créateurs de l'évolution gréco-romaine,* en donnant à cette étude l'étendue la plus vaste, en conformité de l'*école japhétique.*

La raison d'être de cette nécessité de réunir dans une même étude ces deux éléments (à la fois *mégalithique* et *japhétique*) tient avant tout à une *profonde réalité* qui les relie l'un à l'autre d'une manière indissoluble.

I. — La *civilisation mégalithique* apparaît réellement comme un premier élan d'aggrégation cultural de l'humanité sur le plan d'une mentalité unitaire, à travers de très vastes espaces, et cela à une époque reculée, de longs millénaires avant les premières formations des empires historiques.

II. — Ce premier travail de grande envergure a été, sans exception, l'œuvre exclusive des races évoluées de bonne heure, qui ont précédé sur la scène de l'histoire, le rôle des peuples « bibliques » (ou « sémitiques ») et celui des peuples de haute culture évoluée (d'origine « ayrenne »).

III. — Ces précurseurs, dont les Proto-Caucasiens, les Proto-Anatoliens et les Basques sont actuellement, dans le voisinage de l'Europe les derniers survivants, rentrent dans cet ensemble de collectivités ethniques que l'on a maintes fois tenté de grouper sous les noms les

plus instables, tels que : les peuples alarodiens, asianiques, soubaréens, khaziens, japhétiques, alarodo-bascoïdes, etc...

IV. — Par un miracle de conservatisme ethnique, atteignant à une durée d'environ 50 siècles, l'Inde présente jusqu'à nos jours, sur un fond ethnique proto-dravidien, une survivance de la réalité mégalithique jusqu'à nos jours.

V — Ces constatations positives coïncident avec ce fait négatif que nulle part, depuis Singapour jusqu'à l'Irlande, les peuples dits « historiques » dans le sens politique de ce terme, n'ont été les collaborateurs de la *civilisation mégalithique unitaire.*

VI. — C'est donc bien réellement que ces deux éléments constitutifs d'un monde disparu ont été coordonnés entre eux avec l'exclusion de tout tiers ; nous arrivons donc à cette conséquence de l'*objet* mégalithique inséparable du *sujet* créateur qui est qualifié de l'épithète de japhétique.

Dès lors, l'un et l'autre de ces éléments conjoints doivent faire l'objet d'un même système d'études.

* * *

Arrivé à ce point de l'argumentation nécessaire pour justifier pleinement *le but de la fondation nouvelle* sur laquelle l' « Institut International d'Anthropologie » aura lieu de se prononcer, il me restera encore à motiver deux côtés essentiels de la motion proposée à l'ordre du jour de cette Assemblée.

Ils concernent :

1. le caractère spécial de ce que l'on appelle, dans la science internationale, un « séminarium »,

et 2. l'opportunité actuelle de prendre cette initiative dans le grand centre mondial qui a existé de tout temps à Paris.

Je serai bref, dans ces quelques linéaments d'une conclusion générale.

a) L'utilité de créer, à côté de l'enseignement *ex cathedra,* une série à la fois plus modeste et plus souple, à laquelle les collaborateurs du « séminarium » voudront bien condescendre du haut de la chaire, pour entrer en causerie de toute simplicité avec leurs auditeurs, est avant tout appropriée à la tâche spéciale que nous pose ce genre d'études. Car ces travaux d'entraînement concernent un champ à peu près en

friche. Ce n'est pas tant une terre de culture qu'une jungle, dans laquelle il s'agit de coopérer incessamment à l'ouverture des voies nouvelles.

Or, j'en appelle à votre mûre expérience de longues années de professorat. N'avez-vous pas l'impression que l'activité oratoire du haut de la chaire ne suffit pas dans les cas où vous avez devant vous, non pas une science solidement établie sur l'effort des générations précédentes, mais des possibilités de science en germination future ?

Il y a là un état de chose qui tient à l'essence même de l'effort oratoire, c'est le fait que le conférencier est l'esclave de la forme. Il a nécessairement pour but de donner un résumé succinct et agréable à un ensemble de choses pensées qui est dix fois plus considérable que le contenu de son discours.

Or, le but du séminarium est précisément de communiquer, dans une amicale causerie, autour d'une table, à ces auditeurs qui sont les savants de demain, les 9/10 des matériaux utiles que le conférencier a dû jeter par-dessus bord pour prendre son élan.

b) Il s'agit maintenant de préciser en deux mots : en quoi consiste l'opportunité d'établir, spécialement à Paris, ce centre d'études mégalithiques et japhétiques.

Cette opportunité a une double raison d'être. Il y a d'abord le fait que toute la France, dans son ensemble, est au plus haut degré un territoire d'ancienne floraison de la civilisation mégalithique, laquelle est arrivée, dans l'Armorique, à des formes évoluées que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, en telle abondance.

Et enfin, pour terminer ce dernier chaînon de la tâche qui m'a été confiée, je ne saurais mieux faire que de porter à la connaissance de l'Assemblée l'appréciation particulièrement éloquente que le professeur Karst, de l'Université de Strasbourg, l'un des représentants les plus autorisés de la science japhétiste, accorde au projet qui vous est soumis.

Voici ce qu'il m'écrit à la date du 4 avril courant :

« La bonne nouvelle de la fondation projetée, sous le patronage de l'Ecole d'Anthropologie, d'un séminaire d'études mégalithiques et japhétiques à Paris m'est très sympathique. Voilà une œuvre méritoire et digne d'être soutenue dans l'intérêt de la science française, œuvre d'utilité publique. Cette fondation était tout indiquée pour la France, vu que son pays basque et sa Bretagne sont d'une importance fondamentale pour l'ethnologie, la préhistoire, l'anthropologie et la linguistique. »

Je termine ici ma tâche, en déclarant que je n'ai rien à ajouter à ces paroles d'un éminent savant de France, qui résument admirablement tout ce que l'on peut dire à l'appui de la nécessité de former à Paris un :

« *Séminarium d'Etudes Mégalithiques et Japhétiques.* »

Nota. — *D'un commun accord, il a été décidé que l'institution créée par l'Instïtut international d'Anthropologie* sera placée sous les auspices de l'Ecole d'Anthropologie.



LIVRES ET REVUES

Traité d'Ethnologie culturelle, par le Dr George MONTANDON, professeur à l'Ecole d'Anthropologie. — 438 figures, 31 cartes, 32 planches hors texte. Payot, édit., Paris.

M. Montandon soutient, contre l'ancienne conception d'un développement uniforme de la civilisation dans le monde, la théorie de cycles de culture différents les uns des autres, s'influençant d'ailleurs plus ou moins, mais ayant chacun leur influence et leur action et dans l'espace et dans le temps.

La première partie de l'ouvrage — après un court historique des études ethnographiques — et un résumé des conceptions du XIXe siècle (sociologiques, panethnographiques, psychologiques et surtout économiques...) — aborde les points de vue actuels : insuffisance de la doctrine du développement uniforme, puis cycles culturels.

La description des cycles culturels est trop dense pour être résumée. Remarquablement illustrée par la carte no 1, elle passe en revue pour chaque forme de culture sa distribution, son état économique, l'usage du feu, les modes d'habitation et d'habillement, l'armement, l'outillage, les modes de transport, en quoi consistait la vie familiale, etc. Et de la culture primitive on est ainsi amené jusqu'au cycle moderne.

La seconde partie de l'ouvrage, *ergologie* systématique, est consacrée à l'étude des productions matérielles de l'humanité, à leur naissance et à leurs progrès successifs.

Elle est d'une très grande richesse et fort agréable à lire. Des illustrations excellentes ajoutent à son attrait.

On ne sait vraiment quel chapitre signaler de préférence : la chasse et les pièges (p. 216 et suiv.), la pêche (p. 238 et suiv.), la culture du sol, avec une très bonne mise au point de la question de la charrue (p. 257).

Les procédés d'obtention du feu et la carte de la distribution de ces procédés d'obtention, sont suivis d'une étude sur le soufflet et la métallurgie, d'un très vif intérêt.

Je signale pour les fumeurs les quelques pages consacrées à la pipe.

L'habitation et le mobilier constituent un chapitre important, auquel l'habillement fait suite.

Viennent ensuite les armes et la guerre, qui semblent avoir joué toujours un rôle considérable (cf. notamment les détails sur l'arc).

On lira avec plaisir le chapitre sur les outils et les machines, sur le tour, la vannerie, la céramique, le tissage.

Les moyens de transport sont riches de détails instructifs, notamment sur la roue, et la navigation, et l'étude des pirogues(notamment à balancier) bien que résumée en quelques pages, témoigne aussi de la même précision que tout le reste du volume.

Je ne fais que mentionner le chapitre consacré aux mutilations sexuelles, et j'insisterai davantage, à cause du grand intérêt qu'elle présente, sur la classification qui suit des divers types de sépulture : abandon immersion, surélévation ensevelissement, ignition, momification, décharnement, cannibalisme.

L'ouvrage se termine par un chapitre sur les instruments de musique et un chapitre sur les masques.

Un index des matières — un index ethnico-géographique — un index des auteurs cités, achèvent enfin de faire de ce livre, luxueusement présenté, l'instrument de travail qu'il est appelé à être par la richesse même de la documentation qu'il condense.

Dr Th. SIMON.

Unsere Ahnen und Atlantis. Nordische Seeherrschaft von Skandinavien bis nach Nordafrika, par HERRMANN (Albert). — Berlin, Klinkhardt und Biermann, s. d. [1934], 168 p., 90 fig. et cartes h. t.

M. Albert Herrmann, professeur à l'Université de Berlin, a consacré déjà aux problèmes relatifs à l'*Atlantide* une série d'études parues, notamment, au cours de ces dernières années, dans les *Petermann's Mitteilungen*. Que fut, réellement, l'*Atlantide*, quelle était sa situation géographique, véritable ? Qu'étaient les *Atlantes* et quelle civilisation développèrent-ils ? On sait toutes les hypothèses nées de ces problèmes, et les solutions, parfois extravagantes, proposées par les uns ou les autres. M A. Herrmann, renouvelant une suggestion déjà émise fort longtemps avant lui, croit devoir associer les problèmes de l'existence de l'Atlantide à ceux de la civilisation *Mégalithique*, civilisation dont les vestiges peuvent être suivis depuis la Scandinavie jusqu'à la Péninsule ibérique, et dont on trouve des traces depuis l'Atlas jusqu'en Palestine, et beaucoup plus loin encore en Asie orientale : ces régions montrent, en effet, d'une manière à peu près ininterrompue, les vestiges de la civilisation mégalithique : dolmens, menhirs, etc., intimement associés aux productions de l'âge du bronze. Tous les préhistoriens connaissent les hypothèses émises pour expliquer cette suite, à peu près ininterrompue, de monuments présentant des similitudes si frappantes.

Se faisant ici l'interprète des théories ethnologiques chères aux préhistoriens et ethnologues germaniques, M. A. Herrmann fait particulièrement état d'un document ancien, l'*Oera Linda Boek*, découvert en 1867 et publié en 1872. Ce document attribue aux Scandinaves, c'est-à-dire à la *race germanique*, un rôle de tout premier ordre dans le développement et la propagation de la civilisation en Europe. Quelle est, en réalité, la valeur de l'*Oera Linda Boek*, dont nombre de spécialistes ont consteste l'authenticité, ou tout au moins la valeur documentaire ?

Selon les données fournies par l'*Oera Linda Boek*, une catastrophe épouvantable — déluge, pluies de feu, etc. — aurait, durant trois années, frappé d'épouvante l'humanité. Elle aurait eu des conséquences atroces, accumulant les désastres, les calamités, provoquant des guerres, etc. M. Herrmann rapproche les renseignements donnés par l'*Oera Linda Boek* des données eschatologiques des mythologies anciennes — particulièrement germaniques — et tout particulièrement de celles de la *Voluspó* de l'*Edda*. Faisant appel aux indications du même ordre que fournissent les traditions scandinaves, à celles des traditions grecques anciennes, etc., M. Herrmann en tire des conclusions accordant aux *peuples nordiques* — c'est-à-dire *germaniques*, — un rôle de premier ordre dans l'histoire de la civilisation en Europe.

Les théories développées ici par M. Albert Herrmann visent, en première ligne, à attribuer aux Germains primitifs le rôle civilisateur prêté, jusqu'à présent, aux anciens Hellènes. C'est un renversement complet des rôles, les bienfaits de la civilisation primitive s'étant répandus, de la Scandinavie au monde égéen, de la Germanie — ce mot étendu à tous les Nordiques, Scandinaves, Germains, etc. — à l'Hellénie barbare.

Inutile de souligner que ces théories, dont on appréciera la juste valeur, concordent admirablement avec les idées ethnico-politiques, avec les théories « raciales » qui règnent actuellement, avec tant de force, dans le Troisième Reich.

J. NIPPGEN.

La race dans la civilisation : une critique de la doctrine nordique, par HANKINS (Franck H.), professeur de sociologie à l'Université de Northampton. Préface du Dr George Montandon, professeur à l'Ecole d'Anthropologie. — In-8°, 332 p., 1935, Paris, Payot, 25 fr.

Comme son titre l'indique, M. Hankins consacre la première moitié de son livre à une critique très pénétrante des doctrines qui attribuent à tous les individus d'une race la possession exclusive de certaines qualités psychiques et sociales : c'est un véritable plaisir de lire les pages 169 et suivantes où il réfute et ridiculise le portrait que Mommsen avait tracé des Gaulois — et tant d'autres développements que nous ne pouvons songer à citer.

Dans la seconde partie, M. Hankins présente sa propre théorie, que M. le Dr Montandon a condensée et précisée dans une préface bien différente des pages banales qu'on nous donne habituellement sous ce titre : « La race est un concept purement *somatique*, la nation est un groupement *politique* et la nationalité [M. Montandon préfère dire : l'ethnie] un groupement *naturel*, défini par ses caractéristiques somatiques, linguistiques et culturelles simultanément, tel facteur pouvant d'ailleurs être prédominant pour la détermination de la nationalité » (p. 7). Si le Français moyen, ajouterons-nous, confond nation et nationalité, c'est que dans son pays les deux choses sont à peu près identiques, mais en Europe Centrale chacun fait la distinction, comme dans ce mot d'une voyageuse, entendu entre Prague et Vienne : « je suis citoyen tchécoslovaque, mais je suis Allemande. » La différence entre les races est d'ordre quantitatif : fréquence des individus supérieurs et degré de différence entre les individus. L'espèce humaine se divise en grandes races qui correspondent aux sous-espèces animales et sont « mentalement inégales (dans la majorité de leurs individus) » ; celles-ci en races correspondant aux variétés animales ; celles-ci en sous-races correspondant aux sous-variétés et « mentalement égales (dans la majorité de leurs individus) ». Pour la race proprement dite aucune comparaison mentale n'est possible, puisque les divers auteurs la définissent de façons différentes.

Faute de place nous ne donnerons ici qu'une des réflexions inspirées par ce beau livre. Après avoir critiqué l'anthroposociologie de Lapouge, M. Hankins admet (p. 160 et suiv.) que la différence de fécondité entre les classes sociales constitue un grand danger : les meilleurs sont ceux qui se reproduisent le moins. C'est une idée chère aux eugénistes anglo-saxons mais qui ne s'impose pas. Les hommes qui parviennent aux plus hautes situations sont-ils ceux qui possèdent les qualités les plus hautes ? Ces qualités sont-elles toujours transmissibles par hérédité ? Ne peuvent-elles s'associer à des tares physiques, beaucoup plus sûrement trans-

missibles ? Si un syphilitique fait fortune ou même écrit des ouvrages remarquables, sa descendance sera-t-elle désirable ? Le génie ou le talent sont constitués par la réunion de qualités très nombreuses : cette réunion ne correspond-elle pas à un hasard et parce que ce hasard s'est réalisé une fois dans une lignée, faut-il croire qu'il se réalisera à nouveau dans la même lignée ? Le fils d'un intellectuel ne doit-il pas moins à l'hérédité qu'à l'éducation reçue au foyer comme à l'école. Autant de questions déjà effleurées (cf. *Mercure de France*, 1er novembre 1927), mais sur lesquelles il faudrait revenir longuement. Et M. Hankins en soulève bien d'autres : son livre clôt certains débats et ouvre de nouvelles discussions en indiquant leur voie à des recherches nouvelles.

Jean BOURDON.

La station préhistorique des Jean-Blancs. Extr. du *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, par Denis et Elie PEYRONY, 1934, 26 p. et 13 fig.

Cette station, qui a été exploitée par de nombreux fouilleurs depuis 1882,comprenait un niveau solutréen supérieur très riche qui a fourni les plus grandes pointes à cran et les plus grandes feuilles de laurier connues (Volgu excepté) avec une industrie de l'os assez riche (sagaies à base en biseau simple) et une gravure de bouquetin, semble-t-il. Au-dessus un niveau magdalénien moins important a donné des figurations de bison en relief sur des blocs calcaires.

A. VAYSON DE PRADENNE.

Un enterrament prehistòric a Rindecols (Camp de Tarragona), par SALVADOR VILASECA, Barcelona, 1934, 12 p., 2 pl.

Il s'agit d'une sépulture d'époque chalcolithique où l'auteur a pu faire quelques constatations précises et intéressantes.

La fosse,de forme allongée,avait été creusée en pleine terre et son fond dallé en petites pierres plates. Sous la tête du squelette était une dalle, brute sur les deux faces, mais dont le pourtour grossièrement taillé reproduit la silhouette de la tête et des épaules humaines sans toutefois que le rétrécissement du cou soit marqué. Cette forme s'apparente à celle des célèbres « idoles » des mégalithes portugais. Le mobilier comprenait une petite coupe hémisphérique en terre cuite et deux boutons d'os avec perforation en V, l'un hémisphérique, l'autre ovale allongé avec deux appendices terminaux d'un type découvert par Héléna à la Clape, aux environs de Narbonne, et où cet auteur voit un schéma de tortue.

VAYSON DE PRADENNE.

Da Biologia à Historia, MENDES CORREA (A. A.). — In-8o, 392 p., Faculté des Sciences de l'Université de Porto, Institut d'Anthropologie, Porto, 1934.

Cette œuvre d'envergure peut être considérée, par-dessus tous les mémoires de l'auteur parus entre temps, comme le prolongement, plus philosophique, de celle qu'il publia en 1926 sous le titre *Homo*. Partant

de considérations sur les théories évolutionnistes et sur la relation des hommes aux animaux, puis touchant à des problèmes spéciaux à la péninsule ibérique et à son pays le Portugal, l'auteur achève par des vues générales sur l'analyse ethnologique et les rapports entre la biologie et l'histoire. Dans son ensemble, l'œuvre est représentative, peut-on dire, de tout ce que l'anthropologie doit aux savants portugais.

George Montandon.

Les Aryens. Etude linguistique, ethnologique et préhistorique, par Poisson (Georges), 272 p., 3 cartes, 5 planches, in-8°, Paris, Payot, 1934.

La question aryenne est devenue un problème brûlant de ces dernières années, car, du domaine scientifique, elle a débordé dans le domaine public. L'œuvre de Georges Poisson, où il a condensé les études de nombreuses années, ramène sur sa base réelle le problème de l'aryanisme. C'est un des principaux, si ce n'est le principal problème de la période proto-historique. Disons tout de suite que pour l'auteur, ceux qui ont été les porteurs de l'aryanisme, phénomène linguistique avant tout (indo-européanisme), sont de provenances diverses au point de vue racial, comprenant en eux des éléments des trois races europoïdes que sont les Méditerranéens, les Alpins et les Nordiques, de sorte que les Aryens ne représentent pas une race, mais un groupe de peuples, un groupe ethnique, un groupe d'ethnies. Et l'auteur énumère et analyse les caractéristi, ques culturelles de ces différents groupes eurasiatiques, dont le nombre dans le temps et l'espace, peut étonner. C'est qu'ici un des grands mérites de Poisson est de montrer que la civilisation de la protohistoire n'est pas un magma, mais qu'elle ne peut être vue telle qu'elle a été que si on la considère comme faite d'une quantité de civilisations — de cultures — régionales, s'influençant les unes les autres par diffusion et se succédant les unes aux autres par chevauchements multiples. Le jeu de ces nombreuses cultures pour une époque relativement restreinte et sur une surface limitée du globe devient de plus en plus complexe avec les progrès des découvertes, et nous devons d'autant plus de reconnaissance à l'auteur de nous donner le diagnostic différentiel de ces unités que cette période entre la préhistoire et l'époque actuelle est une de celles que connaissent le moins les anthropologues *sensu stricto*.

George Montandon.

Die Rassen der Menscheit, mit besonderer Berücksichtigung des nigritischen Stammes, par Drexel (A.), dans Bibliotheca Africana (Innsbruck), t. 5, fasc. 1-4, p. 1-11 et 1-55, fig. et cartes (non numérotées), plus 8 pl. de portraits et 2 cartes hors texte, 1933-1934.

L'auteur prétend parler des conceptions relatives à l'origine de l'humanité et en particulier de son rameau noir. On ne peut nier qu'il ait manqué son but. La partie où il traite des questions d'origine des races humaines est tout à fait indigente. Comme l'auteur travaille en Italie, il ne lui eût pourtant pas été difficile de s'enquérir aux sources premières de la théorie de l'origine ubiquitaire des êtres de même espèce — théorie qui est de nouveau, cette année 1935, un des sujets de discussion du Congrès (Naples, Professeur Colosi) de l'association italienne pour

l'avancement des sciences. Par ailleurs, mises à part les cartes et en particulier la grande carte en couleurs des langues de l'Afrique, qui, avec tous ses noms de tribus, peut rendre des services, l'illustration, à savoir les portraits qui ornent le mémoire, sont une dérision. L'anthropologie est heureusement sortie, grâce à la technique photographique, de l'âge où le portrait était pratiquement inexistant parce que pouvant être récusé. Pourquoi revenir au procédé du portrait à la simili-gouache, scientifiquement protohistorique ? Présenter des œuvres d'ensemble avec de pareils déficits, c'est ne pas obtenir beaucoup plus que zéro.

George Montandon.

Schwidetzky (I.), *Die Rassenforschung in Polen*, dans Zeitschrift für Rassenkunde, t. 1, fasc. 1-3, pp. 76-83, 136-204, 289-314, 36 fig. et cartes, 1935.

La Pologne, en tant que pays jeune, est peut-être celui où les enquêtes anthropologiques ont été le plus poussées ces dernières années. De plus, c'est en Pologne qu'ont pris naissance certaines méthodes récentes de diagnostic racial différentiel. L'auteur rend donc un incontestable service en nous présentant — avec portraits à l'appui — l'histoire de l'anthropologie en Pologne, ainsi que l'exposé de ses méthodes et des résultats obtenus. Il va plus loin encore et passe à une critique, compétente, de ces méthodes, pour ainsi dire géométriques ; cette critique de la biométrie polonaise est à lire, car trop d'anthropologues acceptent sans y regarder de près, les résultats de l'école de Lwow ; or, on ne saurait trop mettre en garde contre ses procédés, d'une part parce qu'ils sont propres à rendre incompréhensible l'anthropologie au grand public, d'autre part parce que, même pour les spécialistes, ces procédés, basés sur des principes rigides et par là contestables, sont faux dans leur rigidité c'est-à-dire pas acceptables en eux-mêmes. Une bibliographie à peu près exhaustive de tout ce qui a paru sur la raciologie de la Pologne clôt le mémoire.

George Montandon.

Biasutti (R.), *Osservazioni antropologiche ese guite da G. Dainelli au Cashmiri, Ladachi e Nubresi* (1930), tiré à part de *Spedizione italiana* de Filippi nell'Himalaia, Caracorum e Turchestan cinese (1913-1914), Serie II : Resultati geologici e geografici, vol. 11, p. 193-247, 8 cartes et graphiques, plus planches XVI-XXIX de portraits hors texte, in-4°. Bologne, Zanichelli, 1934.

Avec la méthode, le soin et la clarté qui le caractérisent, l'auteur a mis ici en valeur les observations faites par G. Dainelli dans son second voyage au Caracoroum, observations portant sur 50 Cachemiriens, 50 Ladaki et 50 Ladaki du val Nubra ou Nubrésiens, comparant les résultats obtenus avec ceux du même auteur sur les Balti lors de son premier voyage et ceux du colonel Allegri, sur les Balti également, lors de l'expédition du duc de Spoleto. Il en résulte assez curieusement que la région sous l'influence anglaise de l'Himalaya-Caracoroum a été principalement explorée anthropologiquement par des savants italiens. Les *Cachemiriens* relèvent en gros du type indo-afghan (avec des résidus sous-jacents

d'autres types que révèle l'analyse). Les *Ladaki*, qui se trouvent topographiquement directement à l'Est des Cachemiriens, sont maintenant dûment caractérisés, non pas il est vrai comme Mongols, mais comme Mongoloïdes. Les *Nubrésiens*, qui, en définitive, sont bien à ranger parmi les Mongoloïdes, ont cependant des caractères intermédiaires entre Europoïdes et Mongoloïdes, et l'élément europoïde qui intervient dans cet état intermédiaire est un élément grossier. Le détail des observations anthropométriques est reproduit dans des tableaux. Une série de portraits et des cartes très claires accompagnent les données comparatives finales, qui, avec une due critique des vues d'autres auteurs sur la conception des races de l'Asie, confèrent à ce mémoire spécial la valeur d'une œuvre générale.

George MONTANDON.

PUCCIONI (Nello), *Antropometria delle genti delle Cirenaica*, t. 1, texte, Gouvernement de la Cirénaïque, Mission anthropologique des années 1928-1929, in-8°, 550 p., 77 cartes, plus 1 carte hors texte, Florence, Le Monnier, 1934.

L'auteur continue par là la série de ses vastes publications sur l'anthropologie du Nord-Est et du Nord de l'Afrique. Par Cyrénaïque, il s'agit de la côte méditerranéenne longeant, de l'Ouest à l'Est, le golfe de la Grande Syrte, puis le plateau de Barka, ce dernier avec deux points principalement habités, à savoir Bengazi à l'Ouest et Derna à l'Est. Pour la compréhension de ce qui suit, nous diviserons cette côte en 5 zones : Syrte, Bengazi, Dorsa, Derna, frontière égyptienne, une 6e zone étant celle des oasis au centre du plateau de Barka. L'auteur étudie avant tout les Arabo-Berbères, puis, dans une seconde partie plus brève, des groupements nègres. Nous ne parlerons que de la première partie.

Partout tendance à la dolichocéphalie ; hyperdolichocéphalie dans les oasis ; subdolichocéphalie et mésocéphalie sur la côte syrtique ; subbrachycéphalie très rare et surtout près des grands centres. Très intéressante est l'étude, accompagnée de cartes, de la *variabilité des caractères selon les zones*. La stature, l'indice skélique, l'indice biacromial, l'indice facial, l'indice nasal ont une faible variabilité dans les zones Syrte, Dorsa et frontière, une forte variabilité dans les zones Bengazi, Derna et oasis, c'est-à-dire dans les centres plus habités, mais pour l'indice céphalique c'est le contraire qui se produit (les oasis restant cependant avec les trois premières zones). Il y a 2 *types extrêmes* : *a*) stature haute et forte leptorhinie, dans la zone de Derna ; *b*) stature basse et faible leptorhinie, par îlots, de çi, de là. Tout le reste du territoire flotte entre ces deux extrêmes. Puccioni reconnaît 5 *types physionomiques* : 1° berbère : le type classique que Collignon a décrit, anguleux, à nez concave ; 2° oriental : face à contour ovoïdal mais moins ovale et allongée que le type arabe, racine du nez non rentrante et grand espace interorbitaire, nez rectiligne ; 3° *méditerranéen* : c'est-à-dire ibéro-insulaire ; 4° arabe : racine du nez plutôt enfoncée, nez très long et étroit, rectiligne ou convexe ; 5° arménoïde. Personnellement, nous disloquerions le type dit ici oriental entre l'Ibéro-insulaire et l'Araboïde, mais ce diagnostic physionomique est le bienvenu à l'encontre d'autres auteurs qui, paraissant confondre les arabophones avec le type araboïde, les berbérophones avec le type berbéroïde, prétendent que les « Arabes » ne se peuvent distinguer des « Berbères ».

George MONTANDON.

BIBLIOGRAPHIE

Eickstedt (Dr baron von). — The Mysore tribes and castes, vol. I, chapter I : The position of Mysore in India's racial history (University of Mysore, 1934).

Hankins (Frank H.). — La race dans la civilisation : une critique de la doctrine nordique. Préface du Dr George Montandon (Payot, Paris, 1935, prix 25 fr.).

Arbeiten aus dem anatomischen Institut der Kaiserlich-Japanischen Universität zu Sendaï, Heft XVII, 28 Januar 1935, Herrn B. Adachi, Professor der Anatomie der Universität Tokyio als Festgrüss zum 70 Geburtstage (Maruzen & Co Tokyio-Sendaï).

Pires de Lima (J. A.). — Estudos de antropologia colonial. O que temos feito e o que precisamos de fazer. Conferencia inaugural de la seççao do I congress nacional de antropologia colonial (Ediçao de la Exposiçao colonial Portuguesa, 1934, Porto).

Acta Academiae Aboensis humaniora, t. IX (Abo academia, 1934).

Patte (Etienne). — Une sépulture énéolithique à Champigny-le-Sec, Vienne (11 p. Poitiers, Société française d'imprimerie).

— Les tectites d'Haïnan. Géologie et folklore (2 p. ext. du C. R. de la Société géologique de France, 18 juin 1934).

Adachi (Dr Buntaro). — Das Venensystem der Japaner, mit 103 Abbildungen, 28 farbigen Taffeln u. 30 tabellen (Kyoto, 1933, Druckanstal Kenkyusha Tokyio).

Ameghino (Florentino). — Vol. XIV : Investigaciones de morfologia filogenetica en los molares superiores de los imgulados. Vol. XV : La Perforacion astragaliana y el credo (La Plata, Taller de impresiones officiales, 1933-1934).

Fulton (William Shirley). — Archeological notes on Texas Canyon Arizona (Museum of the american indian Heye foundation, 1934).

Seligman (C. G.). — Les races de l'Afrique, préface et traduction du Dr George Montandon. 1 vol. in-8°, 3 cartes et 16 pl. Payot, Paris, 1933, 20 fr.

Mendes Correa (A. A.). — Cariocas e Paulistas (Fernando Machado, Porto, 1935).

— De biologia a historia (Faculté des sciences, Porto, 1934).

— L'art et la morphologie humaine (Imprimerie portugaise, Porto, 1934).

Le gérant : Emile Nourry.

1443. — Impr. Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris — 8-1935



P. SAINTYVES

DISCOURS PRONONCÉS AUX OBSÈQUES
DE
P. SAINTYVES
(ÉMILE NOURRY)

Président d'honneur de la *Société du Folklore Français*
Directeur de la *Revue de Folklore Français* et de la *Revue Anthropologique*
Maître de Conférences à l'Ecole d'Anthropologie
Chevalier de la Légion d'Honneur.

LE 30 AVRIL 1935

Discours de M. Louis MARIN

Ministre d'Etat
Directeur de l'Ecole d'Anthropologie.

M. Renouard, chef-adjoint du Cabinet de M. Louis Marin, excuse d'abord le Ministre d'Etat, retenu au Conseil des Ministres.

MADAME,

Je suis ici l'interprète de M. Louis Marin, qui a le profond regret d'être retenu par les devoirs de sa charge, et je vous demande, avec un très profond respect, d'entendre les paroles que, devant ce cercueil, il aurait dites, avec tout son cœur.

BIEN CHER AMI,

Je ne veux pas vous laisser reposer du sommeil de la terre sans un dernier adieu.

En vous, je perds un ami comme on en rencontre peu : un ami toujours prêt, devançant vos désirs, alors qu'il n'exigeait jamais rien pour lui, attentif et ne perdant aucune occasion, dans aucun domaine, de manifester son amitié par un acte ou un mot délicat. Tous ceux que vous avez favorisés de votre affection en garderont le souvenir impérissable.

Tous ceux qui vous ont connu admireront toujours qu'avec un tempérament vivant et vif, une riposte rapide et spirituelle, la dominante de votre caractère ait été cette vraie bonté qui ne recule devant aucun effort, aucun sacrifice, qui s'adresse à tous ceux que le destin place sur votre chemin, à l'heure où il s'agit de les aider dans un malheur, une bonne œuvre, ou un travail.

Transposée dans la vie professionnelle et scientifique, votre bonté a produit, sous mes yeux, de vrais miracles ; elle a éclairé bien des esprits chagrins ou emportés ; elle arrivait à concilier des hommes séparés par des hostilités profondes et ramenait la paix dans des groupements où, à la suite d'événements malheureux, nul n'espérait qu'elle reviendrait jamais.

Vous étiez un juste. Un juste s'éloignant avec répugnance de tout ce qui n'était pas intégralement droit et renfermait quelque trace d'iniquité.

Avec cet esprit si éminent, qui vous valait l'admiration des intelligences, avec ces qualités de caractère qui vous attachaient tous les cœurs, vous aviez ces marques exceptionnelles de la grandeur d'âme qui sont la simplicité et la modestie.

Je ne veux pas vanter, — puisque j'en ai moi-même tant et si doucement bénéficié, — les qualités de l'ami si cher que vous étiez, de l'ami si douloureusement regretté dont le souvenir vivant restera dans nos cœurs.

Je veux, en revanche, dire combien est irréparable la perte que fait la Science avec votre mort.

Si, dans de multiples domaines, vous avez aidé savants et écrivains scientifiques, dans celui qui était particulièrement le champ de votre travail, vous avez déployé les plus belles qualités d'intelligence, de compréhension, d'ingéniosité, de douce obstination. Vous aimiez votre travail avec passion ; s'il était une immense satisfaction pour vous, ce n'était pas pour votre joie à vous-même que vous l'aimiez, mais pour la joie de la Vérité, que vous ressentiez si vivement, joie de l'apprécier, de la faire connaître, de l'expliquer.

Vous avez mené à bien une œuvre immense, d'autant plus noblement que, sous l'apparence du conte ou de la légende, elle demande une rigueur scientifique incomparable et un très haut esprit ; elle est, en effet, de celles dont on est assuré, en les entreprenant, qu'elles ne rapporteront aucun profit matériel ou social et que la reconnaissance des humbles, au point de vue moral, s'y attache, souvent, beaucoup plus que celle du monde scientifique. Faire revivre l'âme populaire dans ses vertus obscures, dans ses créations profondes, enchantait

autant votre esprit que votre sensibilité. L'humaniste si fin que vous étiez s'enthousiasmait des conceptions profondes qu'il maniait, autant qu'il communiait, en pensée, avec les créateurs, avec les fidèles serviteurs de ces traditions. Vous saviez apprécier la noblesse de cette matière humaine qui était l'objet véritable de vos études.

Vous saviez aussi combien de sciences et d'études les documents que vous amassiez viendraient heureusement féconder. Vous saviez, encore, combien d'imaginations de braves gens et de bons esprits ils nourriraient avec fruit et avec joie.

Votre tâche immense, toute préparée, reste inachevée ; vous avez eu la consolation, même dans vos dernières et cruelles souffrances, d'y travailler, avec lucidité, jusqu'à votre dernière minute de vie. Vous laissez une veuve que votre affection profonde associait à vos travaux, dans les bons comme dans les mauvais jours ; elle trouvera, dans sa douleur et pour vivre avec votre souvenir, le courage de réaliser ce que vous avez commencé et tous vos amis l'aideront.

Ils le doivent, car ce n'est pas seulement votre œuvre écrite qu'il nous faut honorer. Comment ne pas rappeler, en cette heure de tristesse où seuls comptent les mérites, l'appui tout-puissant que vous avez apporté à tous ceux qui vous le demandaient ; comment vous avez su les aider de toutes façons et, particulièrement, comment vous avez bravement soutenu les Sociétés savantes dont vous avez été l'animateur si ardent et si dévoué.

Je m'en voudrais de ne pas dire quel souvenir ému et vivant tous nos collègues et collaborateurs de l'Ecole d'Anthropologie garderont de l'ami, du collègue dévoué, du professeur profond et disert que vous avez été.

Si tous ceux qui vous ont connu, bien cher ami, si tous ceux qui faisaient partie de nos Sociétés savantes pleurent aujourd'hui votre mort, tous ceux qui s'intéressent à l'âme populaire ne sont pas moins frappés douloureusement. Vos amis, les humbles, la Science et la France sont en deuil ; leur auréole protègera votre tombe, votre œuvre et votre souvenir.

Discours de M. René MAUNIER

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.
Président de la Société du Folklore français.

Madame,
Messieurs,

La Société du Folklore français remplit, envers son Président d'honneur, qui fut son bienfaiteur, et son animateur, un devoir douloureux. Disparaissant, plein de travail et de projets, il nous émeut du deuil le plus cruel ; et nous perdons en lui le bon génie de notre institution. C'est sous deux noms qu'il nous était connu ; car il réalisait en lui deux hommes, et, après lui, il nous laisse deux œuvres. Il était libraire en tous sens du mot : il vendait des livres, il faisait des livres. C'étaient ses deux occupations, non séparées dans son plaisir et dans son goût. Il s'y livrait avec la même érudition, avec la même distinction. Libraire, il l'était avec éminence et depuis toujours ; d'abord à Dijon, plus tard à Paris, il prit, dans ce métier d'honneur, l'amour des livres, pour ce qu'ils procuraient de divertissement et d'enrichissement à son intellect, toujours en éveil. Ainsi fut-il de ces libraires à l'ancienne, qui savent être à l'occasion, pour les auteurs, le conseiller, le correcteur. Vrai collaborateur pour ceux qui publiaient chez lui : lié ainsi, déjà par là, d'un lien étroit avec nos Instituts d'Enseignement : suppôt, comme on disait, de l'Université, et lui appartenant très amplement, par ses relations et ses affections. Prédestiné ainsi, et par métier, et par attrait, à devenir bibliophile, et à former, à la faveur du temps, cette bibliothèque de folklore — unique en France — qu'il exploitait paisiblement, pour ses publications, dans le milieu choisi que lui faisait une compagne d'élection, qui savait ses goûts et qui les servait.

Aimer les livres était vouloir faire des livres. Il le fit bientôt, et connut vite la réputation : il l'avait trouvée, sans l'avoir cherchée, quand il publia, en 1907, son livre fameux : *Les Saints successeurs des dieux*. Suivant la bonne tradition du XVIII[e] siècle, il renouait le lien du culte païen au culte chrétien ; il affirmait cette continuité de la croyance, qui est illustrée en tous ses écrits. Il associait, en sa contemplation, la religion et le folklore. Hagiographe dès lors, il était folkloriste. Dans cette étude du folklore, il a gagné chez nous, aux temps récents, le premier rang. Trente ans, il n'a cessé, jusqu'à la fin, de publier discrètement, continûment, de beaux travaux, qui garderont

son nom. Il laisse inachevés deux grands *Corpus*, dont trois volumes sont parus ; et il y travaillait encore quelques jours avant sa fin. Il a posé la plume avant l'œuvre finie. Mais il a assez fait pour qu'on ne puisse plus toucher à ces questions sans le consulter et sans l'écouter.

Homme d'étude, il le fut bien ; mais homme d'action, il le fut aussi. Et c'est par là que notre Société du Folklore français et du Folklore colonial lui doit infiniment. Quand cette Société, très peu d'années après sa fondation, passa par une crise malaisée, et qu'il fallut la secourir, il ne se pouvait pas qu'on ne songeât à lui pour la régénérer. Il en devint le Président ; mais il en fut, surtout, l'inspirateur : il la régénéra et il la rajeunit. Ainsi qu'un magicien, il sut trouver, pour traitement, la vraie recette de magie, qui est le dévouement illimité. Nous lui devons notre vraie renaissance. Il nous fut, en tous sens, bienfaiteur. Pourquoi, aujourd'hui, ne dirais-je pas ce qu'il ne voulait pas qu'on dît : que le mécène généreux, par les deniers de qui de gros fascicules de notre Revue ont pu voir le jour, c'était toujours lui, et que le remède, en bon médecin, il le fournissait ! Et il savait aussi trouver d'autres concours. Notre protecteur, il le fut donc bien ; notre directeur, il le fut aussi. Non seulement il assuma, pour la garder quasi jusqu'à la fin, la publication de notre Revue ; non seulement il y donna, avec infinie libéralité, sa contribution de toutes façons, par des notes brèves, ou de longs articles, ou de gros volumes. Mais il rassembla et dirigea tous nos travailleurs, répandus en France et aux colonies. Il éveilla des vocations ; il suscita des collaborations. Tout un réseau serré de relations était tramé par lui, de Paris aux provinces. Ainsi que les savants de l'ancien temps, il était resté grand épistolier ; et sa correspondance, entretenue jusqu'au dernier instant, était aussi, pour son dessein, moyen de direction et procédé d'inspiration. Plus d'un chercheur, perdu en pays éloigné, lui doit d'avoir gardé la foi. Ce rôle, aucun de nous ne saura le remplir.

Comment put-il, dans son métier et parmi son action, trouver le temps et le moyen de s'instituer un créateur ? Il le fut pourtant, et de premier rang. Et sa curiosité s'est étendue, au cours de sa carrière, à tous les plans de la vie populaire. Définissant, voici quelques années passées, au Centre de Synthèse, l'étude du folklore, il l'entendait très largement, comme un *corpus* des conceptions et traditions des hommes attardés dans nos sociétés « rationalisées ». Et il ne pensait pas qu'on les pût pénétrer sans faire leur rapprochement avec les conceptions et traditions des peuples éloignés. L'ethnographie et le folklore étaient conjoints en son esprit. Et, s'il aimait marquer l'universalité des mythes et des rites, à travers les temps, à travers les

lieux, c'était pour découvrir les fondements de leur nécessité. C'est dans cette intention, attestant un esprit positif, qu'il parcourut le champ démesuré des faits et gestes populaires. Il demeurait féru des *mythes* et des *contes* : c'est dans ce plan qu'il a donné ses grandes œuvres, où la pensée des âmes qu'on dit simples est dessinée, subtilement, en ses méandres compliqués. Ainsi dans ses *Essais de Folklore biblique.* Ainsi dans cet ouvrage séduisant : *En marge de la Légende dorée.* Ainsi, surtout, dans son grand livre sur les *Contes de Perrault* qui, à coup sûr, devra rester classique, et qui, le mieux, conservera son nom, comme un essai heureux de rendre clairs ces contes aériens, en dispensant légèrement tous les trésors d'une science infinie. Mais s'il était resté l'homme des *contes* et des *mythes*, il en était venu à prendre goût, de plus en plus, aux *rites* et aux *mœurs.* Et, dans ces derniers temps, il s'orientait très hardiment, — je l'en avais à plusieurs fois sollicité, — vers une exploration des survivances juridiques populaires. Il fit ainsi, à notre Faculté de Droit, un exposé révélateur sur le *Folklore juridique.* Il préparait un livre sur les rites du mariage. Il se renouvelait et il s'enrichissait. Il attestait cette curiosité, cette diversité qui nous le fait très cher. Un savant, bien sûr, mais pas un pédant ! Il le montra bien, quand il publia, en 1926, *La Légende du Docteur Faust*, et, il n'y a qu'un an, un ouvrage exquis : *les Cinquante jugements de Salomon*, où, par le talent, tout l'art du conteur était restauré. Savoir être artiste, c'est le don divin, qui n'est pas donné à tous les savants !

C'est ce qui nous touche et qui nous émeut, dans ces beaux travaux. Nous y trouvons le déploiement d'une âme fine, et d'un gentil esprit. Ne lui donnons pas le nom d'érudit : c'était un humaniste, et qui cherchait l'humanité. Il l'a trouvée, il l'a rendue en ses écrits. Il a gardé, fidèlement, la tradition de l'honnête homme cultivé. Il a servi, discrètement, le culte du bon goût français.

Discours de M. ANTHONY

Professeur à l'Ecole d'Anthropologie
Secrétaire général de la Société d'Anthropologie de Paris.

MADAME,
MESSIEURS,

C'est au nom de l'Ecole d'Anthropologie, de l'Institut International d'Anthropologie et de la Société d'Anthropologie de Paris que je viens apporter à notre collègue ces dernières paroles d'adieu.

Maître de Conférences depuis 1923 et Membre du Conseil des Professeurs de l'Ecole, d'abord sous-Directeur de la *Revue Anthropologique*, puis Directeur à la mort de Georges Hervé, Membre du Comité de l'Institut International, Vice-Président de la Société dont il serait devenu Président en 1937, Nourry participait à nos travaux de la manière la plus étroite et la plus complète. Personne plus que lui ne nous a prodigué ses services, et ne l'a fait avec une plus bienveillante cordialité ; personne plus que lui, en ces quinze dernières années, n'a poussé aussi loin les limites du dévouement à la Science et à nos Institutions. Toujours présent à nos réunions de Professeurs, il était devenu pour nous tous, par sa très grande intelligence, — qu'une culture exceptionnelle aiguisait encore, — par son immédiate compréhension des questions les plus délicates, par son bon sens à toute épreuve, l'homme de bon et solide conseil par excellence.

Sa grande compétence technique en faisait pour notre Revue un Directeur que nous remplacerons difficilement.

Enfin, en tant qu'anthropologiste, il représentait parmi nous une spécialité, qui, à première vue, semble facile, mais dans laquelle il est pourtant particulièrement difficile de travailler en se maintenant aux niveaux élevés où doit toujours rester la science : c'était un plaisir de l'entendre traiter les problèmes de Folklore, simples en apparence, mais dont, par sa grande érudition, il montrait toute la complexité, et qu'il réalisait ensuite de la manière parfois la plus inattendue, grâce aux multiples ressources d'un esprit rompu à toutes les difficultés.

Quand une grande intelligence disparaît, ce qu'il faut se demander et rechercher, c'est ce qui restera d'elle, le souvenir qu'elle laissera. Ce serait beaucoup trop peu de voir en Nourry un folkloriste éminent. Certes il l'était, mais s'il le fut, c'est surtout parce qu'il fut avant tout un grand érudit, un grand historien, un grand philosophe. La contribution apportée par lui au savoir humain, c'est surtout l'œuvre de

Saintyves sur l'histoire des religions : celle-ci est trop universellement connue et appréciée pour qu'on puisse même songer à vouloir en développer l'éloge.

Je demande à Madame Nourry et à sa famille de vouloir bien permettre à l'Ecole d'Anthropologie, à l'Institut International, à la Société d'Anthropologie de Paris et aussi à moi-même, qui fus l'ami de celui dont elle déplore la perte, de s'associer respectueusement à son immense douleur.

P. SAINTYVES

SAVANT ET PHILOSOPHE

par

M. Francis BAUMAL.

De P. Saintyves, l'érudition française de l'avenir, s'en fiant au silence relatif que, durant sa vie, les faiseurs de réputations tapageuses ont gardé sur ses mérites et sur son œuvre, sera tentée peut-être de croire qu'il fut méconnu. Car c'est une loi que la postérité n'ait, pour juger de l'estime où furent tenus les morts, d'autre critère que le bruit qu'on fit, ou qu'ils firent faire, autour de leur nom et de leurs actes. A le bien prendre, pourtant, c'est un problème de savoir si la notoriété, si les honneurs officiels, contribuent si efficacement qu'on paraît le croire à la gloire des vivants. En tous cas, pour les morts, il n'est plus de problème : l'œuvre seule compte, alors qu'il s'agit, non plus de vivre, mais de survivre. L'œuvre de P. Saintyves est de celles qui ne mourront pas.

P. Saintyves fut un de ces probes serviteurs de la science, de l'art, de la sagesse, qui n'ont d'autre ambition que de proposer à leurs contemporains et de léguer à la postérité les fruits de leur incessant labeur. Dédaigneux de la publicité bruyante, il s'est acharné à son œuvre, avec un désintéressement tenace, la complétant, la corrigeant, la révisant, jaloux de la parfaire, scrupuleux jusqu'à la refaire en telle ou telle de ses parties, ou pour la mettre en accord avec les données nouvelles que lui procuraient soit les découvertes d'autrui, soit ses propres recherches, ou pour vérifier la valeur de prestigieuses intuitions jaillies des ténèbres de l'âme, au choc des idées et des faits, durant ses longues méditations.

Ainsi, non en France seulement, ni uniquement en Europe, mais dans tous les pays de l'univers, où des érudits comme lui travaillaient, méditant sur le mystère du folklore, cherchant une solution au problème de l'homme, de l'homme social surtout, et plus spécialement de l'homme religieux, ce grand laborieux, ce chercheur probe et mé-

thodique, ce penseur méditatif, continuellement sollicité par l'hypothèse qui explique l'expérience, coordonne les faits, les classe, les compare pour en induire la loi, ce vrai savant et philosophe enfin, peu à peu, avait conquis une place de premier rang entre tous ses émules. Son autorité, dans le domaine où s'est déployée son activité intellectuelle, n'était plus, depuis longtemps, contestée par personne, quand il s'évanouit de ce monde. Ceux-mêmes qui ont jadis discuté, et parfois âprement, telle de ses hypothèses, ou telle de ses conclusions, ou tel emploi de la méthode comparative, se font aujourd'hui un devoir de lui rendre justice et de le mettre à sa place, en tête des folkloristes du monde entier. Tel savant spécialiste, qui lui fut sévère jusqu'à l'injustice, notamment lors de la publication de son ouvrage : *Les Contes de Perrault et les récits parallèles*, écrit maintenant de lui : « ... La mort de P. Saintyves est une grande perte pour le folklore français... Il meurt en pleine puissance de travail et je ne vois pas qui, dans les domaines où il était passé maître, pourrait le remplacer... »

« Maître » est bien le mot qui convient pour qualifier Saintyves. Et qu'on entende un maître véritable, qui ne doit qu'à soi son autorité magistrale. Dans cette autorité, nul artifice, ni la moindre contrainte, ni trace quelconque de pédantisme d'aucune forme, soit affiché, soit déguisé. Chez ce maître, point de prétention à dominer le disciple pour l'asservir et l'enrégimenter. « Si j'avais jamais eu l'ambition de fonder une école, a-t-il écrit quelque part, je l'aurais appelée l'Ecole Cosmologique ». Mais cette ambition, il ne l'a jamais eue. Il n'aimait guère les écoles, où la doctrine prend figure d'un dogme et la méthode celle d'un système. Il estimait, je crois, que le pontificat magistral ne s'exerce point sans lisières pour l'esprit et que la liberté du pontife n'en pâtit pas moins que celle des disciples. Nul n'était moins révolutionnaire que ce novateur, mais nul moins routinier que ce traditioniste. Comme il ne quêta point l'autorité auprès des puissances de ce monde, il ne la voulut, non plus, devoir au prestige des préjugés ni aux exaltations de la passion. Le clair rayonnement de l'intelligence, la variété, la sûreté d'une documentation inépuisable, loyale à l'instar du caractère de l'homme, large, vaste, ample à la mesure de son immense labeur, profonde à souhait pour satisfaire aux exigences de son esprit puissant dans la synthèse autant que subtil dans l'analyse, telles furent les seules armes de sa maîtrise, les seuls secrets de son autorité.

Je l'ai connu. Je l'ai aimé. Il avait pour moi de l'affection. Je devais cette confidence au lecteur pour m'excuser de ne rien dire ici

de l'homme et de l'ami. L'homme n'est plus. Nous sommes quelques centaines, de par le monde, qui pleurons l'ami exquis, délicat, charmant, toujours malade, toujours affable et enjoué. Notre chagrin nous appartient. Mais l'ami mort, le savant reste dans son œuvre, qui lui fut chère plus que lui-même. Et cette œuvre demeure vivante.

Une œuvre qui vit n'est pas seulement une œuvre qui dure ; c'est une œuvre qui porte des fruits. J'ai foi dans les fruits à venir de l'œuvre de Saintyves. Une œuvre qui vit, c'est aussi une œuvre qui croît, qui s'accroît. Il ne suffit pas que les *Corpus du Folklore* dont il a commencé la publication voient leur complet achèvement ; il faut que l'innombrable richesse de ses manuscrits, de ses notes, de ses ébauches de synthèses, soit exploitée et mise au jour, afin que son œuvre posthume aide à la justification des grandes thèses que la mort ne lui a pas laissé le temps de mener à leurs ultimes conclusions.

Il est de bons esprits qui dédaignent les folkloristes, ne voyant en eux que des compilateurs de traditions et de contes de *Ma Mère l'Oye*. Il se peut que quelques-uns de ces bons esprits-là cèdent au plaisir de dénigrer des recherches dont l'intérêt historique, psychologique et social leur échappe et qui, au surplus, leur répugnent, en raison même des difficultés auxquelles elles se heurtent. Il se peut aussi que, simplement, ils généralisent et qu'il existe effectivement des folkloristes qui soient de purs compilateurs assez dénués de sens critique. Ce n'est pas contre P. Saintyves qu'un tel grief pourrait être retenu.

Compilateur de documents, il l'a été, avec une surabondance qui rend éclatante sa miraculeuse capacité de travail, si l'on songe, surtout, que toute sa documentation a été réunie par lui seul, sans le concours d'aucun « nègre ». La compilation est une nécessité pour le folkloriste, comme pour l'historien, comme pour le sociologue ; à vrai dire, elle est le fondement même de toute science documentaire, on pourrait dire de toute science, car qu'est-ce que l'expérimentation du physicien ou du chimiste, sinon une compilation d'analyses phénoménales préalable au travail de synthèse d'où jaillira la formule de la loi. Ceux des folkloristes qui bornent leurs efforts à compiler des textes sont donc déjà d'utiles pourvoyeurs de matériaux pour les savants et les philosophes qui les rapprocheront, les classeront, les compareront, les interpréteront. Saintyves, précisément, était doué de l'esprit scientifique. Comme le savant, il vise à induire la loi de l'expérience phénoménale, comme le savant, il use de l'hypothèse pour classer les faits, pour mettre de l'ordre dans ses recherches et les diriger vers une fin. L'analyse, sans doute, précède la synthèse, la com-

mande et la justifie ; mais l'hypothèse éclaire l'expérimentateur, oriente ses recherches et le guide dans son effort analytique.

Il n'est point d'ouvrage de P. Saintyves qui ne soit une évidente illustration de la tournure scientifique de son intelligence. Il s'en faut de tout que la compilation folklorique ait eu, aux yeux de ce savant, la valeur d'une fin en soi ; le folklore était pour lui une mine documentaire, l'instrument nécessaire à la solution d'un problème historique, social, psychologique, qui n'est rien de moins que le problème religieux.

Saintyves, folkloriste, exégète, était aussi un philosophe.

Un petit livre, imprimé en 1916, deux ans après son étude capitale sur *La Force Magique*, est particulièrement instructif pour qui veut connaître quelle fut la démarche de son esprit en quête des conclusions propres à résoudre les problèmes qui le sollicitaient. C'est : *Le Mystère des Evangiles. Lettres à un ami sur la mythologie évangélique*, dont le tirage fut limité à 110 exemplaires portant la signature de l'auteur et non mis dans le commerce.

Dans la première de ces lettres à un ami, l'auteur expose qu'il prépare, à cette date, un ouvrage qui sera intitulé *La Mythologie des Evangiles*, ouvrage qui sera précédé d'une introduction importante sur l'origine et la nature des mythes. Depuis le premier de ses livres, qui fixa sur lui l'attention des savants, c'est-à-dire depuis *Les Saints successeurs des Dieux*, paru en 1907, il n'avait cessé de songer à cette *Mythologie des Evangiles* ou, pour mieux dire, au problème général du mythe. A l'époque où il écrivait *Les Saints successeurs des Dieux*, sa pensée était que les mythes ne sont que des personnifications de mots, d'images, de rites. Dans ce premier ouvrage, il osait tenter d'analyser les lois de la mythophonétique ; il se proposait, durant qu'il le composait, de faire ultérieurement le même travail pour la mythologie iconographique et la mythologie liturgique. Mais, écrit-il à son ami, « ce premier volume n'était pas paru que j'étais persuadé de la quasi-impossibilité de déterminer les lois de la genèse des personnifications mythiques engendrées par des images et des rites. Les liens qui unissent mots, images et rites et l'évolution des personnifications qui en naissant dépendent avant tout de la pensée directrice qui est à l'origine des mythes. Ce qu'il faudrait d'abord atteindre, c'est la pensée mythique, et les lois qu'il faudrait d'abord formuler, ce sont les lois de cette pensée ».

D'où abandon, par Saintyves, de son premier projet et conception d'une autre méthode qui consisterait à étudier des thèmes mythiques particuliers en mettant en lumière les rapports de chacun d'eux avec

les mots, les images et les rites. Et pourquoi ne pas appliquer cette méthode aux thèmes que l'on rencontre dans l'Evangile ? Déjà se présentait à son esprit un titre séduisant : *La Légende et le Mythe dans la vie de Jesus.* Déjà le projet s'imposait à lui de consacrer à une telle œuvre « son effort tout entier. » *Les Vierges mères et les naissances miraculeuses*, qu'il publia en 1908, naquirent de cette pensée. Sept ou huit études sur les rites d'initiation et le baptême du Christ, sur les sacrifices de communion et les origines de l'Eucharistie, sur les Dieux sacrifiés et le Christ, sur les rites du sacrifice et les épisodes de la Passion, sur les descentes aux enfers ou les dieux et les héros sauveurs, sur les voyages au Paradis et les ascensions célestes, devaient compléter cette première tentative.

Malgré l'énormité de la tâche, Saintyves se met à l'œuvre. Ses dossiers pleins de notes, comme il se prépare à rédiger les *Ascensions célestes*, une vue nouvelle et plus large du problème le décide, une fois encore, à changer de méthode. Le développement qui s'est opéré dans sa pensée le détourne de composer la suite d'ouvrages dont il avait conçu le plan. « Non seulement, explique-t-il à son ami, j'avais dû me persuader de la valeur prépondérante du rite dans la genèse des personnifications mythiques, mais aussi que je n'arriverais à rien de clair et décisif avant d'avoir une vue nette sur la nature du mythe et, par suite, de la pensée d'où il est sorti. Il fallait me former des idées précises de ce qu'il faut entendre par magie et par religion, du rôle du mythe dans l'une et dans l'autre, de la constitution même de la pensée d'où jaillirent à la fois le mythe, la magie et la religion. »

D'où la publication de l'ouvrage sur *La Force Magique* qu'il qualifie de « petit livre ». Petit en effet, si on le compare aux gros volumes que sont les *Contes de Perrault et les récits parallèles* ; *Les Essais de Folklore biblique* ; *En Marge de la Légende dorée* ; mais grand, si l'on considère qu'il ouvre d'immenses horizons et si l'on prend garde que l'auteur y fait preuve d'une puissante capacité de construction synthétique.

Publié en 1914, ce petit livre représentait un travail bien antérieur à sa publication. Il apportait les premiers résultats d'une vaste enquête entreprise par Saintyves chez les Primitifs, en vue « d'élucider les notions générales qui sont à la base de toutes les conceptions religieuses des non-civilisés : la force et l'âme, le temps et l'espace, le nombre et les classifications. »

A quelle construction synthétique il était parvenu à ce moment, l'auteur du *Mystère des Evangiles* l'explique sommairement à son correspondant : « Le primitif, écrit-il, part du cosmos, de l'ensemble

du monde et toutes ses idées premières se réfèrent à la totalité et au principe qui anime l'univers, au mana. Le mana constitue le substratum de toutes ses idées générales. Il est l'étoffe unique dont elles sont formées. Les âmes et les dieux ne sont que des aspects et des facultés du mana qui aboutirent peu à peu à se personnifier. Tout d'abord, âmes et dieux n'ont à peu près rien d'une personne, au sens où nous entendons ce mot ; la notion d'âme personnelle fut très lente à se former et l'évhémérisation des dieux fut une œuvre tardive. Le temps et l'espace ne sont que des qualifications du mana considéré comme la substance ou la trame de la durée et de l'étendue. Les temps et les espaces sacrés indivisibles et hétérogènes ont précédé de très loin les notions abstraites de temps et d'espace à peu près vides de toutes qualités, mais parfaitement homogènes et divisibles à l'infini. Le nombre est, lui aussi, une qualification ou une spécification du mana. Tour à tour, 2, 3, 4, 5, pour nous en tenir aux nombres qui furent les plus difficiles à concevoir et dont les autres sortirent par combinaison, ces nombres, dis-je, exprimèrent chacun à leur heure, la totalité du cosmos. Qualifications concrètes et inséparables des choses, ils n'arrivèrent à l'abstraction qu'après de longs et pénibles efforts. Les classifications primitives divisent et répartissent tous les objets et tous les êtres en raison unique de la qualité du mana qui en est à la fois la doublure invisible et le principe d'action. De cette division, de ce dénombrement qualitatif naquirent à la fois les nombres abstraits et le totémisme. Tous les objets et tous les êtres qui sont doublés et actionnés par une même qualité de mana et appartiennent, par suite, à la même division, à la même case numérique du cosmos, ont entre eux un lien de parenté mystique. Entre tous les êtres actionnés par le même mana, il existe des possibilités d'entr'aide et des relations d'un caractère puissant et mystérieux. »

Suit une confrontation de ces vues sur la question traitée avec celles de diverses écoles, notamment de l'école sociologique « qui a rendu de si précieux services à la science en montrant les relations étroites qui nouent les formes sociales aux formes magico-religieuses ». Saintyves ne craint pas de qualifier de « contre-sens fondamental » le « sociomanisme » de Durkheim, où le mana est conçu comme une projection de l'énergie qui se dégage de la collectivité. C'est tout le contraire qui est vrai. Loin que le cosmos soit conçu et construit par le primitif à l'image de la société, le primitif organise ses associations, la société en général, — phratrie ou tribu — de façon qu'elle soit une image du cosmos tel qu'il le conçoit et, par suite, de façon qu'elle soit

en relation avec le cosmos et avec la force impersonnelle qui l'anime, c'est-à-dire avec le mana.

Cette vue de Saintyves est, remarquons-le en passant, tout à fait conforme aux idées helléniques sur la migration des âmes, lesquelles idées, comme l'a noté M. Victor Magnien, dans son étude sur les *Mystères d'Eleusis*, dominent les mystères antiques. Cette vue, de surcroît, rejoint la doctrine de Plotin, lequel dans les *Ennéades* professe que « le monde sensible est un Etre vivant qui est l'image de l'Etre vivant parfait », avec cette restriction toutefois que « le monde sensible est l'image, non du Dieu parfait, mais des essences qui sont en lui ». Or, l'ensemble des essences qui sont en Dieu, n'est-ce pas, dans cette philosophie qui prête foi à l'existence réelle du Dieu parfait, l'équivalent ou l'*ersatz* du vieux mana des primitifs ?

Grâce aux progrès de l'Ethnographie religieuse, le concept et la nature du mana peuvent être maintenant définis avec plus de précision et l'on voit mieux comment cette force impersonnelle tend à se spécifier, par conséquent à s'individualiser en personnifications *semi-mythiques*. Ces personnifications ne trompent d'ailleurs personne à l'origine, sauf les esprits les plus médiocres. Que le soleil soit un homme, la lune une femme, etc..., ce n'est pas pour le primitif une réalité, c'est une manière de dire. D'où la qualification de « semi-mythiques » attribuée par Saintyves à des personnifications destinées à simplifier les formules liturgiques et non point à faire prendre pour des êtres concrets des êtres de convention. « Toutes les personnifications mythiques ne furent, écrit-il, que des personnages de convention qui, à l'origine, n'étaient destinés à tromper personne... Mais lorsqu'elles furent associées à des liturgies compliquées, lorsqu'elles furent entrées dans des combinaisons et des aventures fortement organisées par des esprits systématiques, il devint assez facile de les faire prendre pour des personnages réels. »

Pendant qu'il cheminait vers la solution du problème de l'origine des mythes, notre savant s'efforçait de définir la magie et la religion et de déterminer leurs rapports avec le mythe. Son enquête et ses méditations le conduisirent à vérifier l'exactitude de la pénétrante distinction faite par M. Alfred Loisy entre la magie et la religion. « L'une et l'autre, écrit Saintyves, n'ont d'autre but que de régler les rapports de l'homme et en particulier de l'homme social avec le vaste univers ; mais la première n'envisage ces rapports qu'au point de vue des intérêts matériels, tandis que la seconde vise essentiellement des fins idéales. »

Les rapports de l'homme avec l'univers s'établissent par des rites

et des symboles. Ceux-ci, dessinés sur la pierre ou exprimés par des mots, sont d'ailleurs, sinon des rites, du moins des expressions rituelles.

Ces prémisses posées, Saintyves en arrive à préciser la nature du mythe et à le définir. Les cérémonies rituelles s'accompagnaient d'une explication ou d'un récitatif. « C'est précisément cette exégèse ou ce récit qui constitue le mythe. » Celui-ci est avant tout une *allégorie* explicative des liens conventionnels qui unissent la société à l'univers. Il est un *commentaire* des images et des gestes symboliques grâce auxquels l'homme qui accomplit des rites « dirige, excite et pacifie le cosmos ou la force impersonnelle qui l'agite. » Ces allégories furent d'abord de nature astrale et météorologique. D'où il suit que le mythe, à son origine, peut se définir : « Une allégorie physique des rapports saisonniers de l'homme, des animaux et des plantes avec l'univers. »

Et déjà ce mythe très primitif est un embryon de science. Cet allégorisme mythique, en effet, résumera toutes les observations de la collectivité pouvant contribuer à « la connaissance des temps. »

Bien plus, les rapports saisonniers de l'homme, et des êtres qui l'entourent, avec le cosmos « sont envisagés à la lumière des classifications numérales, qui définissent, entre tous les êtres de la même série arithmétique, des correspondances telles que celles qui existent entre l'homme et son totem ». Et finalement, Saintyves définit le mythe dans sa première forme « une allégorie physique destinée à expliquer et à régler les rapports saisonniers des êtres vivants et du Cosmos, et à préciser les relations sociales ou les correspondances totémiques, ainsi que les règles qui en découlent pour rendre toutes les forces de l'univers favorables à l'homme ».

Il observe là-dessus que « la connaissance des mythes et des rites qui leur sont liés suppose une science d'allure cabbalistique d'une complexité considérable et requiert, par conséquent, un entraînement particulier ». De là, la nécessité des prêtres et des sorciers instruits à cette science précieuse et formés à la pratique difficile des rites, dans des sociétés qui, forcément, devaient être des sociétés secrètes. Chez les primitifs, les sociétés de mystère abondent et la préoccupation d'assurer le secret des mythes et des rites est quasi obsédante. C'est la raison des langages secrets que l'on rencontre dans toutes les civilisations. « Mais, observe Saintyves, ce n'était là qu'une méthode défectueuse, car les initiés pouvaient être tentés d'employer cette langue aux usages profanes et finir, en conséquence, par en divulguer le secret. On trouva mieux : suggestionnés par les créations poétiques et semi-mythiques spontanées, les organisateurs de sociétés secrètes

imaginèrent de transposer les mythes. On inventa successivemt deux manières d'opérer cette transposition ; la première fut d'évhémériser le récit rituel et de lui donner l'apparence d'une histoire, dans laquelle les personnifications animales ou astrales sont présentées comme si elles étaient de véritables humains. Plus tard, avec les progrès de la raison et de la faculté d'abstraire, on traduisit les mythes en termes généraux, en langage philosophique.

« Les mythes évhéméristes firent de la physique mythique une histoire, les autres en firent une métaphysique. De là deux espèces de mythes : les mythes légendaires *qui doivent se lire* comme un conte ou un roman, et les mythes métaphysiques, réservés aux amis de la sagesse, aux philosophes.

« Les mythes furent enseignés aux profanes, les uns comme des histoires véritables, les autres comme des dogmes ou des mystères. »

Cette vue synthétique sur l'origine et la nature du mythe domine toute l'œuvre, si dense et si variée, de notre savant auteur. Appliquée aux données du folklore, elle devait le conduire à des inductions de la plus grande portée. Tout lecteur de ses *Contes de Perrault et récits parallèles* ou des *Essais sur le Folklore Biblique*, sans être aucunement spécialisé dans l'étude de ces problèmes, ne peut qu'être frappé de l'intérêt de premier ordre qui s'attache à ces ouvrages. *Les Fées*, *la Belle au Bois Dormant*, *Cendrillon*, *Peau d'Ane*, *le petit Chaperon Rouge*, rapprochés de thèmes similaires empruntés à la littérature folklorique de tous les temps et recueillis sous toutes les latitudes, cessent d'être de simples contes destinés à l'amusement des enfants, pour se rattacher à des origines rituelles de caractère saisonnier. *Le Petit Poucet*, *Barbe-Bleue*, *Riquet à la Houpe*, *le Chat Botté* sont des contes nés de la transmission, à travers les âges, de mythes allégoriques commentant des rites initiatiques. *Grisélidis* et les *Souhaits ridicules*, pour ressortir au genre de l'apologue et du vieux fabliau, n'en sont pas moins d'origine sacrée : « Eux aussi, d'une certaine manière, sont des contes rituels, écrit Saintyves, car eux aussi, à l'origine, commentent des préceptes religieux dont l'enseignement constituait une partie des cérémonies sacrées... De même que le théâtre est sorti des mystères, le fabliau et le conte sont sortis du sermon et du rituel. *Cendrillon ou Barbe-Bleue* ont figuré dans de vieilles cérémonies, mais des sermonnaires très anciens ont jadis conté à leurs ouailles *Grisélidis* et les *Souhaits ridicules.* »

Et de conclure : « Le sens du sacré qui a présidé à la naissance de toutes nos idées morales et religieuses ne pouvait manquer d'être à la source du conte et de la fable et nous en avons une preuve admirable

dans les merveilleuses paraboles qui illuminent, embellissent et parfument de leur fraîcheur tout l'Evangile de Jésus. »

Preuve que, lorsque Saintyves s'emploie à l'exégèse des contes de Perrault, tout son labeur vise à rejoindre, par un détour, l'exégèse évangélique. La conclusion de la préface des *Contes* nous ramène directement aux *Lettres à un Ami sur la Mythologie évangélique* et à la conception du mythe formulée dans la première de ces lettres.

Cette même conception du mythe, appliquée aux thèmes folkloriques de la Bible, selon la même méthode comparative, conduit Saintyves à mettre en vive lumière le rôle de la Tradition dans la prophétie et le miracle. « La prophétie atteste, à tout le moins, l'existence d'une tradition, quand elle n'est pas comme le miracle, l'exégèse d'une coutume ou d'une cérémonie traditionnelle. » Or, il n'est pas possible de séparer la tradition évangélique de la tradition juive. Saintyves l'affirme avec toute l'école mythique et, sur ce point, les exégètes orthodoxes sont d'accord avec lui. Nous voici donc, par un nouveau détour, ramenés aux *Lettres à un Ami sur la Mythologie évangélique* et à la conception du mythe-allégorie, d'origine principalement rituelle, miracles et prophéties bibliques ou évangéliques se rattachant à des thèmes de folklore où l'auteur voit des exégèses de coutumes ou de cérémonies traditionnelles, qui ont, pour la plupart, des origines sacrées. Enfin, c'est encore, d'une façon indirecte, à cette conception que ramènent bien des chapitres de « *En marge de la Légende dorée* », qui montrent combien est grande la puissance de la tradition, spécialement dans le domaine des survivances rituelles, et chez les clercs ou les moines, et parmi le peuple abandonné à lui-même.

Cette conception, appliquée à l'exégèse évangélique, ne va à rien de moins qu'à nier l'historicité du Christ et à transformer l'Evangile en un récit allégorique. C'est ce que Saintyves admet expressément, dès la première phrase de la seconde de ses *Lettres à un ami*. Il s'attache, au surplus, dans cette seconde lettre, ainsi que dans la troisième et dans la quatrième, à démontrer qu'effectivement Jésus n'est rien d'autre qu'un « Sauveur », analogue à tous les « Sauveurs » des Mystères, qu'ils s'appellent Dionysos, Attis, Mithra, Osiris, — ou Iaô Sabaoth qu'adoraient les Nazaréens. « Les Evangiles et les Apocalypses, écrit-il, naquirent d'une tentative de conquérir le monde à une religion secrète. »

A cette société secrète, il fallait des livres secrets. « Sous couleur évhémériste et sous l'aspect de prophéties, ces petits traités (Evangiles, Apocalypses) contenaient les règles d'une initiation et les formules d'un dogme, toute la substance des mystères. »

Et Saintyves d'établir que dans le platonisme, déjà, la croix était mise en relation avec le juste, d'où il suivrait qu'elle avait reçu une utilisation proprement religieuse, un symbolisme dogmatique, dès l'époque de ce grand homme.

Et de citer un texte de Celse qui semble attester que, si les chrétiens ont donné le nom de « Fils de Dieu » à leur Jésus, c'est que les Anciens avaient donné le même nom à « l'Ame du Monde ».

Et de montrer comment le mage ou Chaldéen Simon et le Jésus chrétien ne désignaient qu'un seul et même personnage, Simon étant le nom que lui donnaient les initiés, et Jésus celui qu'on lui donnait devant les profanes, mais l'un et l'autre signifiait « Sauveur ».

Et de conclure que Jésus-Simon n'était qu'une personnification épithétique de Dionysos, un doublet d'Adonis-Sabazios. D'où cette conséquence que la crucifixion ne peut être qu'un épisode rituel d'une cérémonie de mystère.

Allant plus avant, Saintyves affirme hardiment, dans une troisième lettre, que « la gnose et l'évangile n'étaient que les deux faces du même enseignement et que le fond du mystère était une philosophie ; que Pythagore et Platon, et tous ceux que l'antiquité traite de philosophes, furent de vrais initiés et que l'on ne réussirait à expliquer l'énigmatique antiquité qu'en renouant l'histoire de la philosophie à l'histoire de la religion. » Nous voici, partis du folklore et de la nature du mythe, en pleine exégèse des œuvres essentielles de l'antiquité hellénique. « La dichotomie qui s'opéra entre la philosophie et la religion rendit l'histoire de l'antiquité incompréhensible. On enlevait ainsi aux mystères et à l'initiation son âme... Puisse venir le jour où les commentateurs d'Homère en illumineront les marges du texte de Platon ! »

Saintyves ici, par une intuition remarquable, soulève un des problèmes les plus captivants que suscitent la traduction et l'interprétation des chefs d'œuvre poétiques et philosophiques de la Grèce. Des commentateurs modernes de Platon, comme M. Mario Meunier, des homéristes comme M. Victor Magnien, par des voies différentes : soit que l'un traduise littérairement le *Banquet*, soit que l'autre traduise littéralement *l'Iliade*, ou s'attache à l'étude des mystères éleusiniens, incitent, à tout le moins implicitement, à des pressentiments ou à des affirmations qui corroborent pleinement ceux de l'auteur du *Mystère des Evangiles.* On peut prévoir que le temps est proche où va enfin agoniser et mourir la tenace hérésie magistrale, qui nie l'existence d'un enseignement ésotérique dans les mystères antiques. M. V. Magnien, d'accord avec Saintyves, n'hésite pas à écrire dans ses

Mystères d'Eleusis « qu'un système philosophique et religieux domine les mystères éleusiniens ». Et l'exposé qu'il fait de la théorie de la migration des âmes telle que, selon lui, on l'enseignait à Eleusis, suggère plus d'un argument propre à démontrer la justesse des vues de Saintyves sur les liens qui rattachent la philosophie aux mystères. Pour M. Magnien, — tous les Anciens le disent, — la philosophie antique ne se distingue pas de la théologie ; elle s'exprime autrement.

Saintyves voit exister à côté de la religion des initiés, des philosophes, une religion des profanes, essentiellement théâtrale et saisonnière. C'est cette religion-là que l'on considère trop souvent comme la totalité de la religion antique. En réalité, c'est une profanation que d'imaginer toute l'âme religieuse de l'Hellade enfermée dans les orgies et les pompes de Dionysos. Tout le monde confond les orgies avec les mystères. Là est l'erreur. Les mystères, que ce soient ceux d'Orphée ou ceux du Christianisme primitif, non seulement se développaient en dehors des religions de profanes,mais dans une mesure s'opposaient à elles. Ici, Saintyves se rallie à la pénétrante distinction faite par M. Alfred Loisy entre les religions d'Etat et celles des mystères. C'est la même distinction faite déjà entre la magie et la religion. Les orgies étaient une magie ; les mystères étaient une religion. L'orgie, religion des profanes, culte local, visait à des fins utilitaires et saisonnières. Ses mythes avaient une couleur évhémériste accusée. On y appelait le Soleil « Sauveur » et la Lune « Dame ». Les mystères, économies de salut réservées aux initiés, visaient des fins universelles. Chaque initié était le frère de chaque autre initié, quel que fût son pays d'origine. Le dieu des Mystères était Père ; pour lui tous les hommes étaient des enfants destinés à venir siéger avec lui dans les demeures éternelles. « Les mystères n'étaient qu'une longue initiation, grâce à une série de métamorphoses, d'allures ordinairement astrale et totémique, visant uniquement au progrès moral, à la conquête de l'idéal. Les initiés étaient des philosophes et les philosophes des initiés. »

Mais il arriva qu'aussi bien l'Etat que les Initiés se convainquirent de l'intérêt essentiel que présenterait la transformation des deux religions rivales en une religion unique. Ce fut, pour les deux religions de Simon et de Jésus, l'œuvre de l'Eglise. L'opération résolue, l'Evangile continua d'être présenté comme une histoire vraie ; de la gnose, les conciles se chargèrent de tirer le dogme. Constantin, Eusèbe, hommes de gouvernement, furent les fondateurs de cette Eglise nouvelle, sans gnose et sans initiation secrète. Après eux, les mystères simoniens résistèrent un siècle, puis disparurent peu à peu. Les derniers

survivants se fondirent avec les Manichéens, qui traversèrent tout le Haut Moyen Age.

Telles sont, sommairement indiquées, les grandes lignes de l'essai de synthèse qui devait s'appeler *la Mythologie des Evangiles.* Saintyves s'étend sur le rôle joué par Hélène dans le mystère simonien et sur le rôle attribué à sainte Hélène dans la fondation des Eglises catholiques de Galilée. Ces attributions d'églises à la mère de Constantin, ainsi que celle de l'Invention de la Sainte-Croix sont purement légendaires : elles avaient pour objet de transformer les anciens centres simoniens en centres catholiques. Transformation facile d'ailleurs, qui se fit par assimilation de ce qui restait des traditions fort affaiblies et des images simoniennes.

Il consacre enfin la dernière de ses *Lettres à un ami* à un développement sur l'antiquité des mystères. Il y déclare convenir que sa vaste hypothèse conduit à admettre que non seulement le Nouveau Testament, mais l'Ancien, mais Hésiode, mais Homère et cent autres textes vénérables, recouvrent des allégories. Ce qui reviendrait à conclure, en définitive, que toute la civilisation occidentale, tout au moins du point de vue religieux, a vécu sur des fables orientales.

Ces vues fécondes n'intéressent pas les seuls folkloristes, mais aussi les exégètes. « Lorsqu'on se rendra compte que les synoptiques recouvrent une allégorie systématique indiscutable et qu'elle complète et rejoint celle du quatrième Evangile, il faudra bien, affirme Saintyves, se rendre à l'évidence. »

Et non seulement les exégètes, mais aussi, comme je l'ai dit, les traducteurs et les commentateurs d'Homère et de Platon. Ceux-ci furent, au sentiment de Saintyves de grands esprits synthétiques, comme le sont les Primitifs, « initiés par les Chaldéens et qui savaient écrire. Homère venait d'Asie et Platon connut certainement les doctrines pythagoriciennes. »

Cette assimilation d'Homère et de Platon aux primitifs scandalisera peut-être les hellénistes. Il n'en reste pas moins que, selon l'expression de M. Victor Magnien, la philosophie grecque se modela sur les mystères. « Sans cesse, constate l'auteur des *Mystères d'Eleusis*, les Anciens voient dans Pythagore un disciple d'Orphée, et dans Platon un continuateur de Pythagore et d'Orphée. »

Quand enfin les yeux se seront ouverts, le problème de la vie de Socrate ne se posera-t-il pas sensiblement comme celui de la vie de Jésus ?

Que Socrate soit un personnage réel ou mythique, on peut penser que son jugement et sa mort par la ciguë ne sont qu'une évhémé-

risation du jugement et de la mort du myste, jugement et mort prévus au rituel initiatique des Grands Mystères. De même le *Banquet* n'est pleinement compréhensible que si l'on conçoit qu'il correspond à un certain degré de l'initiation au Mystère, dont Socrate symbolise le chef et l'illuminateur. Les incessantes conversations de ce sage avec son démon se réfèrent peut-être à l'initiation royale, par laquelle l'homme, suivant Plotin, s'élevait depuis la condition d'homme jusqu'à celle de démon (Voir les *Ennéades*). Il y a, sans doute, matière à réflexion, dans les récits que nous a légués la tradition et qui font de ce façonneur d'hommes, de cet accoucheur des intelligences, le fils d'un sculpteur et d'une sage-femme. Il n'est jusqu'à l'âge de sa mort, qui ne puisse se prêter à une interprétation symbolique et mythique.

Cette hypothèse n'engage que l'auteur de ces lignes ; mais elle lui a été suggérée par l'étude des rites initiatiques d'Eleusis, qu'a décrits M. Victor Magnien, et par un rapprochement entre ces rites et les conceptions de Saintyves sur l'origine et la nature des Mythes. Le seul fait qu'elle puisse venir à la pensée d'un profane, ou si l'on veut, d'un simple amateur, n'ouvre-t-il pas des perspectives séduisantes sur l'intérêt des inductions et déductions auxquelles un savant sans lisières pourrait se risquer, après Saintyves ?

Quoi qu'il en soit, le « petit livre » capital sur le *Mystère des Evangiles* donne bien la clé de l'enchaînement et de la continuité de son œuvre, apparemment si ondoyante et si diverse, quand on en lit la nomenclature par ordre de date. Tout part de là, tout y ramène. Cependant, hors deux fragments intitulés, l'un *l'Initiation simonienne et l'allégorisme évangélique*, l'autre *l'Education du Nazaréen*, insérés dans le *Mystère des Evangiles*, l'ouvrage essentiel sur la *Mythologie des Evangiles* qu'annonçait ce petit livre, n'a jamais vu le jour. Le *Mystère des Evangiles* lui-même, édité pour quelques confidents, n'a jamais été, à proprement parler, publié. Saintyves aurait-il donc abjuré les idées qu'il y exposait ? Une fois de plus, des scrupules, ou quelque intuition prestigieuse l'aurait-il détourné de la voie où il paraissait, en 1916, s'être engagé définitivement ? Nullement. Je m'en doutais, ayant eu, peu avant sa mort, une conversation avec lui sur ces sujets, dans sa calme retraite de Clair-Logis. Une lettre de sa veuve, qui était la confidente attentive de toutes ses pensées, de tous ses projets et qui entend demeurer, lui mort, sa collaboratrice et sa continuatrice, me le confirme pleinement : « J'ai songé, m'écrit-elle, répondant à la question que je lui avais posée, à faire une réédition du *Mystère des Evangiles*. Saintyves n'avait abjuré aucune des idées qu'il y émettait... Je lui ai demandé souvent d'y revenir, mais il voulait faire

quelque chose de solide et à maintes reprises, il s'est trouvé arrêté. L'ampleur du sujet, sa difficulté, — aussi, quant à lui, son insuffisante connaissance des langues, qui lui fermait un certain nombre de sources... Il s'est engagé, vous le dites, dans les chemins de traverse, réunissant des matériaux *pour assurer fermement certains points*... Il avait fini par penser que les grandes synthèses étaient *prématurées*... Et puis, il croyait avoir encore des années devant lui ! Il espérait, et je l'en priais fréquemment, dire un jour tant de choses qu'il développait devant moi, pour ma joie indicible, bientôt suivie du nâvrement de penser que tout cela s'enfuyait et que tant de beaux grains étaient semés dans le vent... »

Je crois que Saintyves avait raison de penser que les grandes synthèses sont encore prématurées, mais son essai de construction synthétique l'a guidé dans sa marche, par les traverses, vers la route droite et lumineuse qui doit conduire à la vérité. Ses belles hypothèses n'ont pas épuisé leur vertu.

Saintyves a véritablement établi solidement un certain nombre de points de repère. Il a posé des principes essentiels, formulé des définitions capitales. Nier, désormais, qu'une multitude de mythes sont des allégories commentant et expliquant des rites initiatiques ou magiques serait nier l'évidence. Un principe directeur est trouvé, dont les folkloristes, les exégètes, les hellénistes ont toute latitude de tirer parti. Le grain n'est pas semé seulement, la récolte s'offre aux moissonneurs !

Les pages qui suivent, inédites, furent rédigées vers 1925. On sait que l'ouvrage de P. Saintyves qui s'intitulait : *Les Saints Successeurs des Dieux* connut un immense succès et fut vite épuisé ; maintes fois des amis, des lecteurs en demandèrent une seconde édition. Mais notre si scrupuleux Directeur était bien incapable de donner son texte à réimprimer sans le remanier profondément. D'autres tâches l'absorbèrent — et vingt autres publications virent le jour. Cependant, il tenait à son sujet et dans son esprit naquit, entre tant d'autres projets, l'idée d'un tome II fait de monographies plus poussées que les esquisses du tome I. Le présent *Saint Christophe* est né de cette intention. Sans doute l'eût-il retouché, complété, mis à jour, — s'il eût vécu ! Nous souhaitons ne pas trop desservir sa mémoire en publiant, telles quelles, ces pages qui nous paraissent être de bon travail.

SAINT CHRISTOPHE

SUCCESSEUR

D'ANUBIS, D'HERMÈS ET D'HÉRACLÈS

PAR

P. SAINTYVES

PRÉFACE

Tous les vieux saints ne sont pas des personnages légendaires ou mythiques. Si jadis mon essai sur *Les Saints Successeurs des Dieux* a pu donner à penser que tel était mon sentiment, c'est parce que je n'étudiais dans ce livre que les personnages dont on a embelli l'histoire ou fabriqué la légende de toutes pièces. Je n'imagine pas qu'il y ait eu quelqu'un pour croire que je tenais pour légendaires les biographies de saint Louis ou de saint François de Sales. Les premiers siècles eux-mêmes nous ont laissé des notices certaines et des histoires vraies. L'existence de l'apôtre saint Paul († 67), que certains considèrent comme le fondateur du christianisme, n'a jamais été niée par personne. Nul n'a eu ou n'aura l'idée de rejeter parmi les fables la notice d'Eusèbe sur saint Justin le Philosophe († 167) ou les *Confessions* de saint Augustin († 430). Les saints fabuleux n'excluent pas les saints véritables. On ne saurait conclure, du fait de vies plus ou moins controuvées ou mythiques, que tous les anciens actes des martyrs et toutes les vieilles légendes des saints sont des pièces apocryphes. Bien sot celui qui serait tenté de généraliser le cas de saint Christophe et de dire : *Ab uno disce omnes.*

En revanche, il faut reconnaître qu'il existe un grand nombre de vies de saints qui furent abondamment « dorées » et beaucoup d'autres qui sont de pures inventions littéraires. Il n'existe pas de répertoire critique ou de dictionnaire de ces sortes d'histoires ; mais il faut souhaiter que l'on entreprenne un semblable recueil. Il rendrait les plus grands services non seulement à l'historien qu'il prémunirait

contre trop de confiance et auquel il fournirait des points de comparaison indispensables, mais au psychologue, en lui permettant d'étudier la formation des légendes et d'en établir les lois sur des bases sérieuses.

Puisse cette étude sur saint Christophe suggérer des recherches analogues et préparer ainsi une œuvre qui rendrait les plus grands services à l'historien et au philosophe.

* * *

SAINT CHRISTOPHE

L'histoire de Christophe est des plus étonnantes. La *Légende dorée* en a donné une version qui est devenue classique (1). La voici, avec quelques abréviations :

Christophe était un géant de la terre de Chanaan, haut de douze coudées et d'un aspect terrible. Il entra au service d'un puissant roi, parce qu'il avait entendu dire que ce roi était le plus puissant du monde. Ayant remarqué que le roi se signait dès que l'on prononçait le nom du diable, il en conclut que celui-ci était plus puissant que son maître et résolut de se mettre à son service. Il le rencontra dans le désert et fit route avec lui ; mais en arrivant à un carrefour, le diable aperçut une croix et prit soudain la fuite. Christophe, l'ayant rejoint, lui demanda la cause de sa frayeur et le diable, pressé de questions, fut contraint d'avouer que Jésus-Christ était plus puissant que lui.

Sans tarder, Christophe se mit à la recherche de ce maître inconnu. Un ermite qu'il rencontra lui enseigna les vérités de la foi chrétienne et le baptisa. Désireux de le faire avancer dans la voie de la perfection. l'ermite lui recommanda d'abord de jeûner ; mais le bon géant en était tout à fait incapable. Il lui enjoignit alors de réciter des prieres, mais Christophe s'embrouilla et ne put jamais en venir à bout. L'ermite, comprenant enfin son néophyte, l'établit au bord d'un fleuve rapide où périssaient chaque année nombre de voyageurs. Plein de bonne volonté, Christophe prenait les passants sur son dos, et, aidé d'un bâton solide, leur faisait ainsi franchir le torrent.

Un jour, il s'entendit appeler par un enfant. Il sortit de sa hutte, mit le jeune voyageur sur son épaule et commença de traverser le fleuve. Mais quand il fut au milieu, l'enfant devint si lourd que le géant, courbé en deux, n'avançait plus qu'à grand peine. Arrivé enfin à la rive, il demanda à l'enfant qui il était : « — Tu m'as chargé d'un

1. J. de Voragine, *La Légende Dorée*, c. 95, trad. J.-B. M. Roze, P. 1902, II, 283-291.

si grand poids, dit-il, que si j'avais porté le monde entier sur mes épaules, je n'aurais pas eu un plus lourd fardeau. » « — Ne t'étonne pas, Christophe, répondit l'enfant, car tu as eu sur les épaules, non seulement le monde entier, mais celui qui a créé le monde. Sache que je suis Jésus-Christ. » L'enfant disparut et Christophe, qui avait planté son bâton dans le sable, sur le conseil de Jésus, afin de s'assurer de la vérité de ses dires, le vit se couvrir de feuilles et de fleurs.

Peu de temps après, il se rendit à Samos, en Lycie, pour affermir les chrétiens en butte aux persécutions des païens. Et, renouvelant le miracle du bâton sec qui reverdit, il convertit un grand nombre d'infidèles. Alors le roi ordonna de l'aller prendre et de le lui amener. L'aspect du colosse effraya le prince, qui, cependant, s'étant remis, lui demanda son nom et sa patrie. Christophe s'avoua Chananéen et ajouta : — Avant mon baptême je me nommais *Réprouvé*; mais aujourd'hui je me nomme *Christophe* (Celui qui porte le Christ). Le roi le blâma de ce changement, mais Christophe répondit : — C'est à bon droit que tu te nommes *Dagnus* (lisez *Damnus* ou damné) parce que tu es la mort du monde et l'associé du diable. Puis, comme il refusait de sacrifier, le roi essaya de le faire séduire par deux belles filles, Nicée et Aquilinie ; mais inutilement. Alors le roi ordonne divers supplices ; mais Dieu protège Christophe et lorsqu'on lui lance des flèches, elles restent suspendues dans leur vol, sans le frapper. Cependant, l'une d'elles retourne en arrière et vient aveugler le roi. Alors, Christophe lui dit : — C'est demain que je dois mourir ; tu feras donc, tyran, de la boue avec mon sang, tu t'en frotteras l'œil et tu seras guéri. Le lendemain, on lui trancha la tête et le roi fut guéri, ainsi qu'il lui avait été promis, en mettant un peu du sang du martyr sur son œil.

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre I.

LA LÉGENDE ET LES IMAGES

§ I. — *De l'allégorisme dans la légende de saint Christophe.*

Cette singulière version n'est pas très ancienne, du moins n'en avons-nous pas de rédaction antérieure au XIIe siècle et il est bien certain que son auteur n'était pas ennemi de l'allégorie. Les noms

successifs du martyr, ses différents maîtres, le transport de l'enfant plus pesant qu'un monde suffisent amplement à le prouver.

Luther n'hésite pas à dénier toute existence réelle à Christophe. Dans ses *Propos de table*, il en fait l'image du voyage du chrétien à travers la vie : « Il traverse une mer orageuse, agitée, c'est-à-dire le monde, et les vagues qui l'assaillent, ce sont les tyrans et les factions, ainsi que tous les diables, qui cherchent à lui donner la mort de l'âme et du corps ; mais il s'appuie sur un grand arbre qui lui sert de soutien, c'est-à-dire sur la parole de Dieu. De l'autre côté de la mer est un petit vieillard avec une lanterne qui renferme une lumière allumée ; ce sont les écrits des prophètes ; il se dirige de ce côté et arrive sur la plage où il se trouve en sûreté. Il a à son côté un panier où se trouve du pain et du poisson ; ceci signifie que Dieu n'abandonne point ses fidèles sur la terre, au milieu de tous les maux et de toutes les tribulations qu'ils ont à endurer, mais qu'il les nourrit et ne les laisse point mourir de faim. C'est un beau poème chrétien » (1).

A la suite de Luther, les protestants n'ont vu dans ce saint personnage qu'une figure allégorique (2).

Depuis longtemps, les savants catholiques conviennent volontiers que son histoire n'est qu'un roman. Le P. Papebroch, bollandiste de la première heure, estimait déjà qu'il est à peu près impossible « de tirer quelque chose de vrai de sa légende » (3). Baillet, l'illustre hagiographe du XVIIe siècle, écrivait justement : « Les actes que l'on trouve dans Mombrice et dans les autres sont ou faux absolument ou entièrement corrompus, quelque effort que Surius ait fait pour en recueillir quelque chose de vraisemblable... Baronius reconnaît qu'il n'y a rien de certain (dans son histoire), il estime néanmoins plus que le

1. M. Luther, *Sämtliche Schriften*, éd. J.-G. Walch Halle, 1753, t. XXII, p. 1993. *Les Propos de Table de Martin Luther*, trad. G. Brunet, P. 1844, in-12, pp. 273-274.

2. Cf. : Melanchton, *Confessio fidei invictissimo imperatori Carolo V Caesari augusto in comiciis Augustae Anno MDXX. Addita est Apologia Confessionis*, Wittemberg, 1531, in-4°. J. Gast, *Convivalium sermonum liber meris jocis ac salibus refertur*, Basileae, 1542, II, 282. Les Centuriateurs, *Quarta centuria eccles. hist.*, Basileae, 1560, Centurea IV, cap. XII, col. 1420. G. A. Hyperius, *De recte formando theologiae studio*, 1556, lib. III, cap. VII. Chemnitz, *Examen concilii Tridentini*, Basileae, 1565, *De invocatione Sanctorum*, Sectio I, 15. Rivet, *Sommaire et abrégé des controverses de notre temps touchant la religion*, La Rochelle, 1608, ch. VI. J.-A. Gleich, *Dissertatio hist. quà idolum pontificorum destructum h. e. magnum quem vocant Christophorum*, Wittembergae, 1688, pet. in-4°, §. 9.

3. *Prolegomenôn ad Ephemerides* Graeco-Moscas dans *AA. SS.* Maii I, XXVI.

reste ce que l'on en a mis dans le bréviaire mozarabe de Tolède (1).

On pourrait citer vingt autres autorités modernes, telles que l'abbé Corblet ou le P. Delehaye, qui partagent entièrement l'opinion de Papebroch et de Baillet (2).

Bien mieux, des catholiques — et non des moindres — n'ont pas hésité à adopter l'interprétation mystique de cette étrange légende. Pour Jérôme Vida, évêque d'Albe et poète latin remarquable, non seulement le nom du saint, mais ses principaux attributs: le fleuve, la palme, la haute taille, tout doit s'entendre au sens symbolique (3) et nous voyons de graves théologiens présenter Christophe comme la figure du confesseur ou de l'apôtre du Christ (4). Serarius, qui partage cette opinion, se demande même si Christophe a bien réellement existé (5).

Plus encore, pour combattre le matérialisme grossier de la dévotion envers saint Christophe et les pratiques superstitieuses dont on l'honorait, on estima utile d'insister, auprès du peuple, sur la signification spirituelle de cette sainte figure. Saint Pierre Damien insiste sur sa signification allégorique (6) et Bigeat, célèbre prédicateur du XVI[e] siècle, parle dans le même sens (7). Certaines images, que l'on distribuait aux fidèles, étaient accompagnées d'un commentaire où le mysticisme fleurait l'allégorie. Le suivant est rapporté par Molanus ; le saint y est interpellé, en ces termes :

« — Qui donc es-tu ?

— Je suis l'image de celui qui confesse le Christ dans la sincérité de son cœur et auquel cet enfant que je porte a donné un doux nom.

— Quel est cet enfant ?

— Le Christ.

— A quoi bon cette immense taille de géant pour porter le léger fardeau d'un petit enfant ?

— En apparence, cet enfant paraît petit à tous les yeux, et cepen-

1. *Les Vies des Saints*, P. 1739, in-4°, V, 486.
2. Abbé Corblet, *Hagiographie du Diocèse d'Amiens*, IV ; le P. Delehaye dans *Analecta Bollandiana* (1912), XXXI, 475.
3. Vida, *Hymne*, 26, t. II, p. 150. Cf : Molanus, *De historia SS. Imaginum*, éd. Paquot, p. 320. Dans le même sens, voir le poème d'André Schonwaldt, *Vom Leben, Raisen Wandershaften und Zuständ des grossen* S. Christoffels, 1591.
4. Auguste Wichmans, *Apotheca spiritualium pharmacorum contra luem contagiosam aliosque morbos*. Antwerpiae, 1626, p. in-4°, p. 109. Laurentius Villanova, *De ratione studii theologici*, lib. III, cap. VII.
5. Serarius, *Litaneutici Libr. II, quaes 20 : An in rerum natura existerit aliquando sanctus Christophorus* ?
6. Pierre Damien, Serm. 33. De Sancto Christophoro martyr, dans *Opera*, 1633, II, 76.
7. Bigeat, *Panégyrique des Saints*, II, 593.

dant il n'y a rien de plus grand que lui dans tout l'univers : ainsi doivent être robustes de corps et d'esprit ceux qui veulent être les apôtres du Christ et le porter par leur bouche.

— Pourquoi, en entrant à travers les rochers d'une mer gonflée par la tempête, repousses-tu les flots ennemis par cet arbre énorme ?

— En cette mer que je foule aux pieds, vois le monde pervers... Dans cet arbre ne vois pas autre chose que la sainte parole qui dirige les cœurs pieux à travers l'adversité. » (1)

En présence d'une légende fabuleuse à laquelle il est si facile de trouver un sens allégorique, les esprits curieux ne manquèrent pas de se demander comment elle avait bien pu se former. Les uns prétendirent qu'elle avait été inspirée par l'étymologie du nom même de Christophe et les autres, qu'elle était le résultat d'une interprétation plus ou moins fantaisiste de son image.

Piganiol de La Force est déjà persuadé que le nom du saint fut le grand inspirateur des légendaires et des imagiers (2). Max Muller écrivait : « Il est clair — et les écrivains catholiques le reconnaissent eux-mêmes — que toute la légende de saint Christophe a été suggérée par son nom, lequel signifie « celui qui porte le Christ ». Ce nom n'avait eu originairement qu'un sens spirituel, et désignait celui qui porte le Christ dans son cœur... (3) » Alfred Maury et Konrad Richter ne pensent guère différemment (4) et nous voyons un prêtre, excellent archéologue, soutenir que son image avait été inspirée par son nom et il ajoutait : « L'intention primitive des artistes, à une époque où tout était symbolique, dans l'art comme dans la liturgie, était de rappeler aux fidèles qu'ils devaient porter Jésus-Christ dans leur cœur avec autant de soin que Christophe le portait sur ses robustes épaules. » (5)

Il n'est pas impossible qu'une figure emblématique du vrai chrétien, de celui qui porte le Christ dans son cœur ait pu être un jour vénérée et donner lieu à une interprétation légendaire, mais, dans ce cas, la légende découlerait à la fois du nom et de l'image. Pour ma part, je ne crois pas à la possibilité d'une genèse purement phonétique. Une légende sainte sort ordinairement d'un culte.

1. J. Molanus, *De Historia SS. imaginum*, éd. J. N. Paquot, p. 321, note C. trad. par L. du Broc de Segange, *Les Saints patrons des corporations*, P. s. d., II, 83.

2. Piganiol de la Force, *Description de Paris*, dern. éd., I, 309.

3. Max Muller, *Nouv. Leçons sur la science du Langage*, P. 1868, p. 313.

4. A. Maury, *Croy. et Lég. du Moyen Age*, P. 1896, p. 145 ; K. Richter, *Der Deutschen S. Christoph.* Berlin, 1896, p. 28-29.

5. Abbé J. Corblet, *Notice sur une médaille de dévotion présumée d'origine amiénoise*, P. 1866, p. 4.

Le P. Cahier, qui fut jésuite et homme d'esprit, préfère admettre un culte primitif qui s'adressait à un martyr à peu près inconnu et dont les images, interprétées d'une façon plus ou moins symbolique, donnèrent naissance à une légende plus ou moins merveilleuse. Mais laissons-lui la parole :

« Convenons d'abord, dit-il, d'un fait qui ne peut être nié. La légende actuelle du saint est incontestablement récente. Il ne s'en trouve presque aucune trace ni dans le *Ménologe* de l'empereur Basile, ni dans les *Ménées*, ni dans la liturgie hispano-gothique, ni même dans une vieille séquence d'un missel de Prague imprimé en 1478 ; et néanmoins l'Allemagne, voisine des Tchèques, n'a pas toujours épargné les surcharges merveilleuses à l'histoire de saint Christophe. De tout ceci l'on peut conclure que les monuments écrits antérieurs ne sont pas la vraie source du récit rédigé par Jacques de Varazze et autres. D'où ces derniers avaient-ils pris tant de hardiesse, et faut-il ne voir en eux que des faussaires audacieux ? Rien ne justifierait une conséquence si outrée. Sans avoir voulu nous tromper, ils ont pu se tromper eux-mêmes ; en quoi ils deviennent des guides suspects, je le veux bien, mais non pas de malhonnêtes gens.

« Qu'est-ce donc qui les aura dévoyés ? *Très probablement quelque représentation plus ou moins habile, mais surtout mal comprise par les spectateurs.* Nous avons encore, dans plusieurs de nos vieilles églises, de quoi nous renseigner sur cette cause d'erreur. Excusons les artistes et leurs interprètes, mais faisons voir aussi où se trouve le péril de certaines informations qui ne parlent qu'aux yeux.

« Nulle difficulté pour qui connaît les documents primitifs : Christophe fut un barbare de haute taille, enrôlé de force dans les armées romaines. On s'accorde à dire que la langue de sa nouvelle patrie lui coûta peu de peine à parler ; on veut même qu'il y ait été initié, ainsi qu'à la religion de Jésus-Christ, d'une façon miraculeuse. Craignant de s'exposer témérairement au martyre, il pria Dieu de faire fleurir son bâton en garantie d'une persévérance qu'il n'osait présumer. Après quoi, il triompha généreusement des tortures et mourut par le glaive.

« Là-dessus, les artistes se mirent à l'œuvre ; et, sans trop même se donner carrière, prêtèrent facilement à des interprétations abusives dont on ne peut les rendre responsables. Le nom du martyr et sa haute stature fournirent tout d'abord la donnée principale : un géant portant l'Enfant Jésus. Le *Christoforos* des Grecs, devenu au moyen âge *Christoferus* (comme qui dirait *Christum ferens*) se trouvait par là traduit aux yeux, pour l'Occident comme pour l'Orient. Le bâton

fleuri ou feuillu se changeait facilement en arbre, dès qu'il s'agissait d'un colosse ; et pour indiquer la palme du martyre, cet arbre devint assez naturellement un palmier. Afin d'exprimer par une seule caractéristique les tourments qu'il avait endurés, on le peignit traversant des eaux profondes et agitées. L'Eglise, d'après l'Ecriture, compare maintes fois les tribulations aux grandes eaux ; et le nom même de notre saint rappelait le souvenir du roi des martyrs dont il est écrit : *De torrente in via bibet* ; *propterea exaltabit caput* (Ps. CIX, 8).

« Plus tard, le palmier aura fait penser à la Palestine ; et la taille élevée de Christophe, aux géants chananéens si souvent mentionnés dans la Bible. Puis les sauvages (les barbares) ou ogres du moyen âge étant une sorte de brutes à face humaine, notre héros chrétien sera devenu lourdaud pour l'esprit et hideux pour le visage, comme dans le vitrail de la cathédrale de Strasbourg. Les eaux qu'il franchissait magistralement, et son fardeau, si noble qu'il fût, l'auront transformé en portefaix passeur de rivière. Tout le reste suivait à l'avenant, car il fallait bien quelque directeur pour un néophyte si épais et c'est ce qui le fait ordinairement accompagner par un moine portant la lanterne, afin de l'aider dans son office.

« Nous n'avons rien violenté, ce semble, conclut le savant jésuite ; et cette exposition doit suffire pour acheminer vers l'explication de cas analogues où l'on a dépensé plus de déclamations que de bon sens, ou du moins que de vrai sens historique » (1).

Ainsi donc, le point de départ serait une légende primitive très simple où paraît déjà le nom de Christophe, puis une série d'interprétations de cette légende par l'image, qui fut enfin interprétée à son tour par des gens pieux, dont les efforts aboutirent à des textes analogues à ceux de Gautier de Spiere (983) ou de *La Légende dorée.* (fin XIIIe s.) Il faut d'ailleurs souligner que, dans cette double exégèse, de la légende par l'image et de l'image par une nouvelle légende, l'allégorisme semble être le constant inspirateur.

Est-ce à dire que nous n'avons qu'à conclure dans le même sens ? L'histoire de Christophe est-elle bien, en effet, une légende allégorique greffée sur un culte immémorial, grâce à l'interprétation symbolique d'un nom et d'une image ? Nous ne le pensons pas.

Il y a lieu de procéder à un examen plus approfondi. Si nous nous en tenons aux versions anciennes et que nous les examinions attentivement, nous sommes amenés à tourner les yeux vers l'orient. Voici comment s'exprime le Ménologe grec au sujet de Christophe :

1. *Les Caractéristiques des Saints,* II, 447-448.

« De ce saint on rapporte, chez plusieurs, des choses merveilleuses et étonnantes ; entre autres choses : il avait d'abord une figure de chien, et il dévorait les hommes, et à la fin. lorsqu'il crut dans le Christ, il changea de forme. Mais la réalité n'était pas telle : quelques-uns ont soupçonné qu'il avait été tel parce qu'il était païen farouche et redoutable. Il fut cependant, sous le règne de Dèce, fait prisonnier dans un combat par un lieutenant de ce prince. Comme il ne pouvait parler grec, il fit une prière à Dieu ; et un ange lui fut envoyé, qui lui dit : Rassure-toi, et touchant ses lèvres, il fit en sorte qu'il parlât grec. Aussi, étant entré dans la ville, il prêchait le Christ. Des gardes lui furent envoyés, qui le saisirent. Et comme son bâton avait poussé des bourgeons, ils crurent en Christ et furent en même temps que Christophe, baptisés à Antioche par saint Babylas et il reçut le nom de Christophore. Dans la suite, conduit à l'empereur, il est d'abord soumis à beaucoup de tortures et finalement décapité » (1).

L'indication d'Antioche comme lieu de baptême, et de saint Babylas comme administrateur du sacrement, permettent de penser que notre légende est d'origine gréco-syrienne. Les *Ménées*, qui font naître Christophe au pays de Chanaan, n'y contredisent pas.

Toutefois, si nous donnons notre attention aux thèmes miraculeux, nous remarquons que notre martyr passe pour avoir eu une tête de chien avant sa conversion et ceci nous rappelle un dieu égyptien : Anubis. Quant au bâton sec qui bourgeonne, il est bien vrai que ce thème n'est pas inconnu en Palestine, où ce miracle passe pour s'être produit en faveur d'Aaron ; mais il semble être chez lui en Egypte ; nous le trouvons en effet dans la vie de saint Jean le Nain, ainsi que dans la passion de saint Sarapamon (2).

La légende rédigée par Gauthier de Spire, en 983, s'étend plus longuement sur les épreuves miraculeuses que Christophe dut subir par les ordres de Dagnus. Elle nous parle d'une flèche qui, destinée au saint, revint frapper le tyran et d'une tentation féminine, qui aboutit à la conversion des deux tentatrices. Or ces deux thèmes sont également fréquents en Egypte. Nous retrouvons celui de la flèche justicière dans l'histoire d'Apollonios et dans la vie de saint Sarapamon (3).

1. *Ménologe* de Basile, au 9 mai.
2. P. Saintyves, *Essais de folklore biblique*, p. 68, 86-87 et 77. On vénère encore aujourd'hui en Egypte l'arbre de saint Jean-le-Petit sous le nom d'arbre de l'obéissance. R. P. M. Jullien, *L'Egypte, souvenirs bibliques et chrétiens*. Lille, 1889, gd. in-8°, p. 48-50, 57-58.
3. C. Amélineau, *Contes de l'Egypte chrét.*, II, 13, et *Actes des Martyrs Coptes*, p. 204.

Les courtisanes qui se convertissent à la voix d'un martyr ou d'un anachorète sont toutes plus ou moins apparentées à Thaïs l'Egyptienne (1).

La version de la *Légende dorée* qui nous montre Christophe rencontrant Satan au milieu du désert, admet implicitement que c'est là le séjour habituel du démon. Or, cette idée fut communément reçue par les Juifs et les chrétiens. Le bouc Azazel est envoyé au désert parce que c'est là l'habitat des diables. C'est au désert que le démon tenta le Sauveur et lorsque l'esprit impie est chassé d'un homme, il se refugie dans les lieux arides. Mais cette croyance venait de l'Egypte, où les déserts de Libye étaient considérés comme le domaine de Typhon, le principe mauvais, et la Bible elle-même en fournit la preuve lorsqu'elle nous montre l'Archange Raphaël condamnant le démon Asmodée à demeurer dans les déserts de la haute Egypte (2).

D'après certaines versions de la *Légende dorée*, l'eau que faisait passer le saint était celle de la mer Rouge, et la prose chantée en l'honneur de saint Christophe nous a conservé la même tradition :

O Sancte Christophore
Qui portasti Jesum Christum
Per Mare Rubrum
Nec fronxisti crurum
Et hox est non mirum,
Quia fuisti magnum virum.

A ces indices purement thématiques, nous pouvons ajouter utilement ceux qui nous sont fournis par les noms géographiques : la légende grecque, bien avant les remaniements de Métaphraste et de Voragine, fait venir notre saint de Lycie et le qualifie de Chananéen. Or, nous trouvons en Egypte la ville de Lycopolis et la Lycopolitanie, qui étaient la ville et le nome des loups et non loin de là la Cynopolitanie et la ville de Cynopolis, qui étaient le nome et la ville des chiens. On comprend facilement que des grecs aient pu transformer en Lycie, la Lycopolitanie. Quant au pays des Chananéens, nous estimons, avec un archéologue catholique, qu'il est fort probable qu'il signifie, comme la Cynopolitanie, le pays des chiens. Les formes *chananeorum* avec un *h* ou *cananeorum* sans *h* ne sont très vraisemblablement que des déformations de *canineorum* qui signifie, en effet,

1. Amélineau, *Contes de l'Egypte chrét.*, I, LXXIII-LXXV ; sur Thaïs voir F. Nau, *Histoire de Thaïs* dans *Ann. du Musée Guimet* (1903), XXX, 51-114.
2. *Tobie*, XIII, 3, Cf. : A. Maury, *Croy. et Lég. du Moyen Age*, p. 143, note 2.

le pays des chiens, car cette dernière graphie, qui figure aussi dans les manuscrits, est très vraisemblablement primitive. » (1)

Ces premières indications, certes, n'ont rien de probant ; mais elles nous incitent à vérifier si cette légende, dont tous les successifs développements et dont les indications géographiques nous font penser en quelque manière à l'Orient et en particulier à l'Egypte, ne dépend pas d'un courant traditionnel où légendes, images et rites s'unissent et se développent en un ensemble véritablement organique.

Nous le ferons dans un esprit purement scientifique, sans même nous poser la question de l'historicité de notre saint. Nous ne pensons pas, d'ailleurs avec certains catholiques, que si l'on révoque en doute sa passion, il faille détruire tous les martyrologes et suspecter la réalité historique de tous les saints de l'Eglise catholique (2). Nous croyons en revanche, avec Maury, que « même si la critique catholique avait démontré qu'il y a eu réellement un saint Christophe martyrisé sous Dèce, il demeurerait constant, néanmoins, que le saint des légendaires (qui doit sa naissance à des traditions plus ou moins fabuleuses)... n'a jamais eu la moindre existence » (3).

§ II. — *Des images de Christophe et de leurs analogies avec celles d'Anubis, d'Hermès et d'Héraklès.*

Les représentations les plus anciennes de notre martyr sont caractérisées par la tête de chien, la palme et le costume militaire. Or, nous retrouvons précisément ces trois caractéristiques réunies dans nombre de représentations d'Anubis (4).

a) Le saint a tête de chien. — C'est ainsi qu'il était peint, au dire de Stieglitz, sur l'autel du monastère bâti au mont Sinaï sous le règne de l'empereur Justinien (5). Didron, dans un voyage au mont

1 E. Pessemesse, *Légende de Saint Christophe dans l'Archéologie popul.*, 1868, p. 291. J. Ed. Laroque pensait que l'on avait donné une tête de chien à saint Christophe, afin d'indiquer emblématiquement quelle était sa patrie. Cf. *Ann. archéol.*, XXI, 125, mais il n'explique pas ainsi la légende et l'on aurait besoin de voir d'autres exemples de l'emploi de cette méthode dans l'art chrétien, avant d'admettre qu'elle trouve ici son application.

2. E. Pessemesse, *La Lég. de S. Christophe*, p. 290.

3. A. Maury, *l. l.*, p. 147, note 1.

4. P. Saintyves avait déjà publié, dans notre *Revue*, en 1924, quelques pages sur ce sujet. Cf. : *P. S. L'origine de la tête de Chien de S. Christophe* in *Rev. Anthropol.* (1924), XXXIV, pp. 376-383. Note de l'Edit.

5. *Geschichte der Baukunst*, 1837, p. 432. K. Richter, *Der Deutsch Christoph*, Berlin, 1896, p. 153.

Athos, a pu constater que Christophe avait été peint à maintes reprises avec une tête de chien. A Vatopedi, la tête avait été égratignée et lavée ; mais dans le catholicon de Caracallou et sous le porche de la Portaïtissa de Sainte-Laure, il possédait encore sa tête d'animal. (1) Et Didron de penser : « que saint Christophe, à cause de sa taille, garde nos églises comme font aujourd'hui nos suisses et que sa fonction, celle d'un cerbère rébarbatif, aura fait planter cette tête de chien sur ses épaules de géant » (2).

Il est mieux inspiré lorsqu'il note qu'avec sa figure d'animal sur un corps d'homme, Christophe ressemble à une espèce de divinité égyptienne et, en l'espèce, à Anubis. (3)

Anubis, le dieu chacal, fut adoré comme loup à *Lycopolis* (la Siout actuelle) sous le nom de *Ouapouaïtou* qui signifie celui qui ouvre le chemin du nord et du midi. Il fut également vénéré à *Cynopolis* (aujourd'hui Kaïsa) sous le nom d'*Anoupou* qui vient d'Anoup et signifie vraisemblablement le chacal ou le chien du désert (4). On peut dire d'Anubis qu'il fut roi au pays des loups et au pays des chiens. Ce fut le dieu le plus populaire des nomes Lycopolites et Cynopolites, ainsi que de toute la Haute Egypte. (5)

Pline, décrivant les populations de la Haute Egypte, signale « les Ptoemphanes, qui ont un chien pour roi et qui jugent de ses ordres d'après ses mouvements » et dans ces espaces livrés aux fables (ce sont ses propres termes) nous montre encore dans leur voisinage avec les anthropophages qui mangent de la chair humaine « les Cynamolges, qui ont des têtes de chien ». (6) Et il est difficile de ne pas songer, en le lisant, à notre géant Christophe. qui avait d'abord une figure de chien et dévorait les hommes.

1. Didron, *Le mont Athos* dans *Ann. Archéol.* (1860), XX, 161 et 279 ; (1861), XXI, 27-28. Cf : également *Manuel d'Iconographie byzantine*, p. 325.
2. Didron, *Le mont Athos* dans *Ann. Archéol.* (1861), XXI, 28.
3. Didron, *l. c.* (1860), XX, 279. On a bien essayé depuis d'établir plus solidement ce rapport mais, au dire du P. Delehaye, d'une façon insuffisante : J. Van der Vliet, *S. Christophorus* dans *Tweemaan-delijksch tijdschrift voor letteren wetenschap en politick* (1898), I, 188-215. Cf: *Analecta Bollandiana* (1912), XXXI, 476.
4. Le chacal présente de telles affinités avec le chien et les croisements entre les deux espèces sont encore aujourd'hui si fréquents en Egygte, que l'on peut considérer indifféremment Anubis comme un dieu-chacal ou un dieu-chien.
5. C. Sourdille, *Hérodote et la religion de l'Egypte*, P. 1910, pp. 394-395, note 5. Une antique tradition rapporte que les loups protégèrent jadis Lycopolis et la Lycopolitanie contre une invasion des Ethiopiens. C'est depuis lors qu'elles reçurent leurs noms et que les loups y ont reçu un culte divin. Diodore, I, 88 ; Elien, *Hist. des Animaux*, X, 28.
6. Pline, *H. N.*, VI, 35, 14 et 17.

Est-il nécessaire d'ajouter que Lycopolis, l'ancienne Siout, où l'on a trouvé tant de momies de loups et de chacals, l'un des centres du culte d'Anubis, fut également un grand centre monastique ; qu'on y a trouvé des inscriptions funéraires chrétiennes remontant aux premiers siècles du christianisme (1) et que ce fut là, enfin, que vécut saint Jean de Lycopolis, appelé aussi Jean d'Egypte (305-394) ? (2)

La popularité des dieux à tête de chien était trop grande pour que les Coptes convertis y renonçassent facilement. Aussi bien, quand le christianisme s'implanta en Egypte, fit-on du cynocéphale un collaborateur des Apôtres. « Ce n'est pas une plaisanterie, le fait est réel. Parmi les vies apocryphes et les prédications des Apôtres, il en est une où l'on voit réellement un cynocéphale être le compagnon de saint Barthélemy et de saint André : il faisait la terreur des habitants dans les villes où se portaient les deux apôtres et se livrait parfois à de véritables orgies de massacres. Je crois même qu'il avait des instincts d'anthropophage. Quand les deux Apôtres eurent accompli leur mission, ils firent réflexion que le cynocéphale qu'ils élevaient à la dignité humaine leur avait été d'un grand secours ; qu'une créature qui avait converti tant d'hommes à la religion chrétienne, ne devait par elle-même (eût-elle une tête de chien) rester privée des bienfaits de la nouvelle religion et que, par conséquent, il fallait en faire un chrétien. D'après ce raisonnement, les deux Apôtres baptisèrent le cynocéphale, qui abandonna ses habitudes anciennes, vécut comme un homme civilisé et comme un saint. La sympathie des Coptes le suivit après sa mort ; on le mit sur les autels et le Synaxaire copte contient réellement un jour où l'on fait la fête du saint Cynocéphale » (3).

Ainsi, l'examen de ce premier attribut : la tête de chien ou de loup, nous permet déjà d'affirmer, avec la plus grande vraisemblance, que Christophe a emprunté sa tête de chien aux représentations égyptiennes d'Anubis, roi du pays des chiens et du pays des loups dans la Haute Egypte. Voyons maintenant si les deux autres caractéristiques qu'il nous reste à examiner ne sont pas également des attributs du même dieu.

b) Du bâton de Christophe.— La Bible fait, de la palme, un sym-

1. Amélineau, *Géogr. de l'Egypte des Coptes*, pp. 192 et 464-466. Amélineau, *Monum. pour servir à l'hist. de l'Eglise chrétienne*, I, 16, 64, 80 et 472. Quatremère, *Mém. géog. et hist. sur l'Egypte*, I, 274-275.
2. Palladius, *Hist. Lausiaque*, 35, éd. Lucot, P. 1912, pp. 234-247 ; Baillet, *Les Vies des Saints*, III, 683-696.
3. E. Amélineau, *Le Chritianisme chez les anciens Coptes*, pp. 54-55.

bole de triomphe (1) et les élus, dans l'Apocalypse, portent des palmes à la main en signe de leur victoire (2). La palme, dans l'iconographie chrétienne, est l'un des attributs habituels des martyrs (3) ; mais l'arbre entier ne figure guère que dans les images des solitaires de la Thébaïde ou de la Haute Egypte et dans les représentations de Christophe. (4)

En Egypte, on aperçoit le palmier partout (5) et les anciens Egyptiens portaient des palmes aux funérailles, comme si le mort devait toujours être considéré comme un triomphateur. (6) L'arbre entier ou la palme accompagnaient toutes les images d'Anubis, dont — avec la tête de chien — il était l'attribut le plus caractéristique. (7)

Le palmier que le saint tient à la main est feuillu et généralement fleuri, en souvenir du reverdissement miraculeux dont il fut l'objet. C'est également un arbre verdoyant qui accompagne Anubis. Au reste, le palmier, qui reprend racine avec une incroyable facilité, (8) a pu fournir une magnifique matière dans les rites de bouturage qui sont à la base de ce miracle, rite et miracle bien connus en Egypte.

c) Le costume militaire. — D'après sa première légende, saint Christophe était soldat et c'est ainsi que le qualifie l'abbé Profillet dans son martyrologe des Saints Militaires (9). On le représente quelquefois avec le costume guerrier, comme à l'abbaye Saint-Vincent-au-Bois, (10) mais il porte le plus souvent le costume de dignitaire du palais impérial, ainsi qu'il convient même pour les grands stratilates (11). Dans de vieilles images russes, où saint Christophe est encore représenté avec une tête animale, il est vêtu d'une sorte de tunique

1. I. Mach, XIII, 4, 37 et 51 ; II, Mach, X, 7 ; Joan, XII, 13.
2. Apocalypse, VII, 9 ; Cf : IV, Esdras, II, 45-46.
3. Cahier, *Caractéristiques*, V° *Palme*, II, 600-601.
4. Cahier, *Caractéristiques*, V° *Palme*. II, 601, V° *Arbre*, I, 65, et V° *Géant*, II, 446 ; E.-K. Stahl, *Die Legende vom heiligen Riesen Christophorus*, pl. XIV, XV, XVI, LVII *a*, LVIII *a* et *b*, LIX et LX.
5. Maspero, *Hist. anc. des Peuples de l'Orient*, I, 28 ;
6. Wilkinson, *Customs and Manners of the Ancient Egypt*, T. III pl. LIX.
7. Pour Anubis avec l'arbre, voir : Montfaucon, *Antiq. Expl.* II, 2 ; pl. CXXXV, p 326 et Suppl. II, pl. XI. Clarac, *Musée de Sculpture*, pl. 983, n° 2568. G. Lafaye, *Les Divinités d'Alexandrie*, p. 293, n° 102 et 103 ; p. 297, n° 112 ; p. 320, n° 193. S. Reinach, *Les Pierres gravées*, P. 1895, pl. 82, fig. 10.
8. Dans l'Inde, en raison de cette facilité à prendre racine, on dit d'un ennemi vil et méprisé qu'il prend racine comme un palmier. Mahabharata, I, 5627. Cf. : A. de Gubernatis, *Mythologie des Plantes*, II, 281.
9. *Martyrologe des Saints militaires*, Paris s. d [1886], in-8°, p. 57.
10. J. Durand, *St Christophe* dans *Ann. Archéol.* (1861), XXI, pp 123-124.
11. P. Delehaye, *Légendes grecques des Saints militaires*, p. 5-6.

militaire et d'un grand manteau, dont l'un des côtés est relevé sur l'épaule. Il tient d'une main la croix et de l'autre l'épée ou la lance. (1)

Mais comment ne pas remarquer qu'à peu de chose près, il portait le costume habituel d'Anubis. La tunique à manches courtes du dieu s'arrête au-dessus du genou, la taille est serrée dans une ceinture ou un ceinturon : des épaules tombe un grand manteau, dont l'un des côtés est souvent rejeté en arrière et enfin il tient en ses mains la palme et le caducée. C'est dans ce costume qu'il figure ordinairement sur les bas-reliefs, les gemmes et les monnaies.

Les analogies entre les images du saint et du dieu sont donc frappantes et, sachant que le culte d'Anubis se prolongea dans l'Empire romain jusqu'aux IIIe et IVe siècles et en Egypte beaucoup plus tard, il est à présumer que les images du saint furent parfois une simple christianisation des images du dieu.

Montfaucon reproduit, en effet, une pierre gravée fort curieuse représentant Anubis nu et debout tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne et, dans le champ de la gravure, on distingue une croix bien en évidence, qui fut ajoutée par un très ancien possesseur. Peut-être cet inconnu voyait-il dans cette image un saint Christophe avant sa conversion ou au moment du baptême ? Le mot *Barbaria* (pays barbare), gravé au verso de la pierre, pourrait bien faire allusion au pays du saint. La légende qualifie d'ailleurs Christophe de Barbare et nous savons qu'il reçut non seulement le baptême, mais la couronne et la palme du martyre (2).

Quoi qu'il en soit de l'interprétation de ce petit monument, il reste que l'ensemble des caractéristiques des premières images du saint correspond à l'ensemble des caractéristiques d'Anubis et réalise ainsi un doublet, qui ne peut s'expliquer que par une influence ou un emprunt de l'un à l'autre.

Dans les images modernes, Christophe perd sa tête de chien, mais conserve la palme et le palmier et parfois une apparence de costume militaire.

d) De l'enfant divin que Christophe porte sur les épaules. — La plupart des images postérieures au XIIe siècle, du moins en Occi-

1. H. Gaidoz, *Saint Christophe à tête de chien en Irlande et en Russie* dans *Mém. Soc. Nat. des Antiquaires* (1924), LXXVI, pp. 198 et 201, fig. A et B.

2. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, II, 2, p. 362 et pl. CLIII. Montfaucon n'ose rien hasarder au sujet de ce *Barbaria*, mais précisément parce qu'il ne songe qu'à Anubis. On l'explique assez bien, je crois, en admettant qu'un chrétien fit graver à la fois Barbaria, au verso, et la croix, au recto.

dent, représentent Christophe portant l'Enfant-Dieu sur ses épaules. Parfois les deux jambes de Jésus passent de chaque côté du cou et retombent en avant de la poitrine ; mais dans certaines images, surtout celles qui viennent des Grecs, l'enfant est à cheval sur une seule épaule « une jambe en avant, une jambe en arrière ; il arrive fréquemment qu'il repose sur l'un des bras du saint. » (1)

On ne connaît pas de représentation d'Anubis portant un enfant. Notons toutefois que des gemmes antiques nous montrent le dieu à tête de chien portant un bélier sur ses épaules, vraisemblablement Osiris confondu avec le soleil. (2) En revanche, il existe deux divinités grecques qui ont des rapports étroits avec Anubis et qui, précisément, portent un dieu-enfant sur le bras ou sur l'épaule. Tout le monde a nommé Hermès et Héraklès.

« Osiris, écrit Diodore, chargea Isis de l'administration générale de ses états et lui donna pour conseiller Hermès, le plus sage de ses amis, et pour général de ses troupes Héraklès, qui tenait à lui par la naissance et qui était d'une valeur et d'une force de corps prodigieuses. » (3)

Il est facile de voir, d'après cette tradition, qu'Hermès est ici un substitut d'Anubis et qu'Héraklès en est un autre.

Ces représentations d'Herculanubis, pour être moins fréquentes que celles d'Hermanubis, n'en sont pas moins démonstratives de la popularité de ce type gréco-égyptien.

Les fonctions d'Hermès et d'Anubis comme conducteurs des morts et dieux psychopompes ne pouvaient manquer de provoquer la confusion parmi les dévots gréco-égyptiens. C'est Anubis qui avait inventé l'art d'embaumer les morts, qui veillait à leur sûreté, qui les conduisait auprès d'Osiris dans la salle du jugement et à qui l'on adressait, comme à Osiris, des proscymènes en leur faveur. Hermès tire les âmes des corps à l'heure de la mort, assiste à leur jugement et conduit celles qui sont pures au ciel. (4)

1. On peut voir des exemples de ce dernier dispositif dans : E. K. Stahl, *Die Legende von heiligen*, pl. II, fig. *a* et *b*., pl. III et pl. IV.

2. C. W. King. *The Gnostics and their Remains*, London, 1887, gd in-8°, p. 229 et sur le titre. — Anubis fut le héraut d'Osiris et si mêlé à son histoire que d'aucuns le confondent avec lui. Au reste, Osiris serait parfois apparu sous l'aspect d'un loup, (*Diodore* I, 88). Notre grand Champollion avait une tendance à confondre les deux personnages, *Descript. de l'Egypte*, 1, 276-280. Jollois, II, chap. 13 et Le Page Renouf les considèrent comme un seul personnage sous deux noms différents. Cf : E. Naville, *La Religion des anciens Egyptiens*, P. 1906, in-12, p. 61.

3. *Diodore*, I, 16.

4. A. Maury, Mémoire sur les divinités et les génies psychopompes dans la *Revue Archéol.*, I, 584 sq.

Aussi bien, Hermanubis est-il vraiment un doublet d'Anubis. (1) Au musée du Capitole, on le voit figurer tenant le sistre égyptien de la main droite et le caducée grec de la main gauche (2) ; sur un autel d'Isis, trouvé à Rome en 1719, il tient de la main droite le caducée, de la gauche la situla, et la palme et ses pieds sont munis des ailes d'Hermès (*talaria*). (3)

Ce type mixte fut d'ailleurs adopté par la théologie gréco-alexandrine. « Le Dieu qui fait connaître les substances célestes, dit Plutarque, et qui est la raison de ce qui se passe dans les régions d'en haut, s'appelle Anubis et quelquefois Hermanubis. Le premier nous désigne les relations de Dieu avec le monde supérieur, le second ses rapports avec l'inférieur. Aussi lui sacrifie-t-on tantôt un coq blanc, tantôt un coq de couleur jaune, emblèmes l'un de pureté, et l'autre de mélange et de diversité. » (4)

La parenté d'Héraklès avec Anubis, pour être moins éclatante que celle d'Hermès, n'en est pas moins certaine. Héraklès tient à la fois de Khonsou, de Bisou, ou plutôt présente de grandes analogies avec ces deux très anciens dieux (5). Hérodote prétend même que le nom d'Héraklès n'est qu'un emprunt des Grecs à l'Egypte. (6) Il est bien certain, en tout cas, que le dieu grec fut souvent confronté avec les divinités égyptiennes. Le type d'Herculanubis n'est autre chose qu'un Anubis considéré sous son aspect de lutteur. Dans certaines statuettes trouvées dans les tombes, nous voyons Anubis représenté en tireur d'arc et prêt à percer, comme Héraklès, les monstres qui peuplent les ténèbres (7) et, dans quelques autres images, le dieu égyptien porte, au lieu de la palme, la massue herculéenne. (8) Au reste, ne prétendait-on pas que le palmier (l'arbre d'Anubis) avait été apporté en Grèce par Héraklès à son retour des enfers ? (9)

1. Montfaucon, *Antiq. expliquées*, II, 2e p., pl. CXXVIII, 5 et CLIV, 5 ; G. Lafaye, *Les divinités d'Alexandrie*, p. 260 ; A. Gayet, *Fantômes d'Antinoé*, P. 1904. pp. 42-43.
2. *Mus. Capit.* III, pl. 85.
3. *Mus. Capit.* IV, pl. 10.
4. *Sur Isis et Oriris*, 61, trad. Bétolaud, II, 280.
5. C. Sourdille, *Hérodote et la religion de l'Egypte*, pp. 170-178. De Bès il a la force herculéenne et la peau de lion ; Daremberg et Saglio, Vo *Héraklès*, p. 118.
6. Hérodote, II, 43.
7. Montfaucon, *Ant. expl*, II, 2e p., pl. 128, fig. 3 ; Maspero, *Guide au Musée de Boulacq*, p. 241.
8. Montfaucon, *Ant. expl.*, II, 2e p., pl. 136 et p. 236.
9. A. de Gubernatis, *Mythologie des plantes*, II, 280. Cf. Daremberg et Saglio, Vo *Héraklès*, fig. 3765.

Notons enfin qu'Hermanubis et Herculanubis devaient être étroitement unis dans le culte, si nous en jugeons par le cas d'Hermès et d'Héraklès. A Mégalopolis, ces deux divinités avaient un temple commun et l'on rencontre des ex-voto où ils sont unis dans la même dédicace. (1) Les Hermées étaient aussi bien consacrées à Héraklès que les Héraklées à Hermès (2). Ces fêtes, où les jeux sportifs s'associaient étroitement aux cérémonies, célébraient à la fois la force d'Héraklès et la vitesse d'Hermès, le dieu lutteur et le dieu coureur.

La parenté d'Anubis avec Héraklès et Hermès étant ainsi parfaitement établie, et hors de doute le courant iconographique qui reliait le dieu égyptien aux divinités grecques, par les Hermanubis et les Herculanubis, nous pouvons enfin examiner le cas de ces dieux porteurs d'un enfant divin.

Lorsque naquit Dionysos, c'est Hermès qui, sur l'ordre des dieux, porta l'enfant à ses nourrices. (3) Ce trait devint un thème iconographique des plus répandus et Dionysos est fréquemment figuré enfant et porté par Hermès aux nymphes de Nyra, sur les vases peints surtout. (4) Praxitèle, ayant à faire pour Olympie un Hermès destiné à symboliser l'alliance éléo-arcadienne nous le montre portant le petit Dionysos. (5) Dans les pierres gravées du recueil de Gori, nous avons un Hermès nu portant Dionysos d'une main et de l'autre le caducée (6) ; dans celui de Gravelle, même figure, mais Hermès est muni des talaria et courant (7); enfin, sur une troisième pierre du musée de Florence, le divin enfant repose sur le bras gauche un peu tendu, tandis que la main droite porte une tige de férule fleurie. (8)

1. Pausanias, VIII, 32, 3. Cf. Daremberg et Saglio, V° *Héraklès*, 111.

2. Daremberg et Saglio, V° *Herakleia* et *Hermaia*, III, 78 et 134-135. Hermès est d'ailleurs souvent associé à Héraklès dans les bas-reliefs. Parfois il marche devant ce dernier en jouant de la cithare, ou le conduit chez Hadès ; d'autres fois, il le présente solennellement à Poseidon, ou lui fait les honneurs de l'Olympe. A. Legrand, V° *Mercurius* in Daremberg et Saglio, III, 2e p., p. 1806 et fig. 4936.

3. Lucien, *Dialogues des dieux*, 9 ; Pausanias, III, 18, 7 ; Apollon, Rhod. Argon, IV, 1137.

4. Inghirami, *Vasi fittili*, I, pl. 65 ; Stackelberg, *Die Graeber der Hellenen*, pl. 21. Millin, *Gal. Mythol.*, nos 227 et 228 ; Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. XXVII.

5. Pausanias, V, 17, 3. Le type fourni par cette magnifique statue en bronze fut reproduit sur plusieurs monum. Millin, *Gallerie Mythol*, n° 226 et Welcker, *Zeitschr. f. alt. Kunst*, pp. 501-502 ; A. Legrand, V° *Mercurius* in Daremberg et Saglio, III, 2e p., p. 1814, fig. 4851.

6. Gori, I, 71, 2 ; S. Reinach, *Pierres gravées*, XXXIV, 71, 2.

7. Gravelle II, 4 ; S. Reinach, *Pierres gravées*, LXXVIII 4.

8. Gori, I, 94, 8 ; S. Reinach, *Pierres gravées*, XLV, 94, 8.

La férule remplace, en quelque sorte, la palme d'Anubis et nous devons noter que Dionysos, l'enfant divin que porte Hermès, fut assimilé par les Grecs à l'égyptien Osiris ; tel est du moins l'avis d'Anticlide et de Plutarque. (1) Quant à Nyra, le lieu mythique où fut élevé Dionysos, l'hymne homérique le place sur les bords du fleuve Aiguptos, c'est-à-dire du Nil. (2) Toutes ces intrications et ces confusions permettent donc d'affirmer que le type d'Hermès porteur d'un enfant-dieu fut certainement influencé par des souvenirs égyptiens. Ses images eurent certainement à leur tour quelque influence sur le type de Christophe ; en tout cas, elles font partie du vaste courant iconographique qui va du dieu égyptien au saint chrétien.

Le thème d'Héraklès portant Eros a été maintes fois abordé par les imagiers de l'antiquité, qui le montrent ordinairement agenouillé afin de faire voir qu'il est écrasé par l'amour enfant. (3) Au sujet de ces sortes de gravures, on peut faire deux remarques : Héraklès, en portant Eros, est écrasé, lui aussi, par le poids de l'univers, car certaines pierres gravées où le dieu porte le globe étoilé semblent être de véritables variantes du premier type. (4) Le saint est ordinairement représenté debout ; mais on l'a cependant peint à genoux, au château d'Amboise, afin de mieux souligner que le poids du Christ l'écrase. (5) Il est vrai que cette peinture ne date que de François 1er, mais elle découle tout naturellement de la légende. Au reste, Héraklès portant Eros est parfois représenté debout, marchant et légèrement incliné sous le poids de l'enfant, (6) ce qui est le type même de nos images chrétiennes. Notons enfin que l'on reconnaît l'Héraklès écrasé par Eros, non seulement à la peau de lion, mais à la massue qu'il tient à la main ou porte sous le bras, et que cette massue, d'après la tradition, tout comme le bâton de Christophe, a reverdi. C'est à Trézène que

1. Plutarque, *Sur Isis et Osiris,* 36-37. Zeus, dit Plutarque, aurait adopté Osiris et l'aurait appelé Dionysos. Pour lui, ce récit cache une vérité toute physique et d'ailleurs le lierre (Chanosiris en égyptien) est consacré à la fois à Dionysos et à Osiris. Il s'appuie non seulement sur l'autorité d'Anticlide, mais sur les ressemblances de leurs fêtes et de leurs sacrifices.

2. Hymne XXV, 8-9 trad. Leconte de Lisle, p. 434. Le Nil reçut en effet le nom d'Aigle ou d'Aiguptos à l'occasion de l'un de ses plus terribles débordements. Diodore, 1, 15.

3. *Musée de Florence*, I, pl. 53 et 54. S. Reinach, *Pierres gravées*, pl. 19, 76 et 90.

4. Cf : Gravelle, I, 35 et 36 et S. Reinach, *Pierres gravées*, LXXVI, 35 et 36.

5. L. J. Guénebault, *Dict. Iconogr*, col. 134.

6. Gori, I, 38. 6. S. Reinach, Les *Pierres gravées,* XIX, 38.6.

cette souche desséchée, qui était d'olivier sauvage, prit racine et poussa des feuilles. (1)

Le dieu grec était un maître dans l'art de gouverner, de dompter les eaux torrentueuses ; il endigua le fleuve Tymbris et en détourna deux autres, l'un pour punir Syleus, l'autre pour nettoyer les écuries d'Augias. Le sanglier d'Erymanthe est parfois considéré comme l'emblème d'un fleuve bouillonnant et tout le monde s'accorde à considérer l'Achelous comme un fleuve rapide ; Héraklès les vainquit tour à tour. (2) Certains torrents paraissent lui avoir été consacrés, tel celui qui croise le chemin d'Anticyre à Butis. (3)

Ces deux derniers traits légendaires, qui apparentent singulièrement Héraklès à Christophe, ne doivent pas nous faire oublier l'essentiel, à savoir qu'Eros est une sorte de démiurge et qu'il joue parfois un rôle cosmogonique. (4) L'Héraklès à l'Eros, le bon et saint géant qui porte le Générateur du monde est donc bien vraiment l'un des prototypes du Christophe à l'enfant Jésus.

Les artistes grecs, comme ceux des autres nations, n'hésitèrent pas à s'inspirer de motifs étrangers, et les artistes étrangers qui venaient s'établir en Grèce ne manquèrent pas d'y continuer leurs propres traditions. D'autre part, le syncrétisme religieux, qui fut si en vogue dans le monde gréco-romain et gréco-égyptien durant les premiers siècles du christianisme, ne fit qu'activer et intensifier de tels emprunts.

Et parfois l'analogie des images des deux cultes était telle qu'elles pouvaient passer de l'un à l'autre presque sans aucun changement. Nous avons déjà parlé de cette image d'Anubis qu'un chrétien orna de la croix ; nous pouvons encore citer une pierre gravée représentant Héraklès fléchissant sous le poids d'Eros où un très ancien possesseur a ajouté, sous l'aisselle du dieu, le monogramme du Christ. Cette adjonction, dit la notice du catalogue où l'on a reproduit la pierre, avait pour but de transformer le dieu en saint Christophe. Elle témoigne, tout au moins, que l'Héraklès porteur d'Eros, par son symbolisme même, incitait les adeptes de la nouvelle religion à le christianiser. (5)

1. Pausanias, XXXI, 11, 13. Cf : P. Saintyves, *Essais de Folklore Biblique*, pp 123-124.

2. Daremberg et Saglio, *Dict. des Ant.* Vo *Héraklès*, III, 89, 90, 94, 100 et 104.

3. Pausanias, X, 37.

4. Theogon., 116-119.

5. On a encore rapproché de Christophe un bas-relief de l'île de Java représentant un ogre portant sur ses épaules le Bodhisattva qui vient de le convertir ; mais si l'aspect iconographique est le même, le thème en est différent. Richard Garbe, *Bouddistisches in der Christlichen Legende* dans

Contre cette parenté des images d'Anubis et de Christophe, on a objecté que le saint Christophe à tête de chien ne porte pas encore l'enfant et que le saint Christophe portant l'Enfant Jésus n'a plus la tête de chien. (1) En vérité, saint Christophe ne dépend pas seulement d'Anubis ou d'Hermanubis, mais d'Héraklès ou d'Herculanubis et les images de tous ces dieux fournirent aux imagiers des types interchangeables et qu'en tout cas ils ne se faisaient pas faute de fondre et de mêler. Les images de saint Christophe sont le produit de semblables amalgames.

Le courant iconographique qui va d'Anubis à Christophe en embrassant Hermès et Héraklès, Hermanubis et Herculanubis nous apparaît donc considérable et nous pouvons affirmer, en toute certitude, que les images de Christophe dérivent de ce vaste courant païen et qu'elles ont tour à tour emprunté à Hermès et à Héraklès l'enfant divin, à Héraklès et à Anubis le palmier ou l'olivier, à Anubis enfin la tête de chien et le costume militaire.

DEUXIÈME PARTIE

§ I. — *Le culte de saint Christophe.*

Un courant légendaire et iconographique suppose ou implique un courant cultuel. Nous allons essayer de nous en former une idée exacte en étudiant tour à tour le culte des images du saint, ses patronages et offices, les sacrifices et les fêtes que l'on célébrait en son honneur. Nous remonterons ainsi aux origines mêmes du rituel saisonnier d'où découle toute cette religion populaire.

Chapitre I.

DE LA DÉVOTION ENVERS SAINT CHRISTOPHE
LES GRANDES IMAGES DE LA PORTE

La popularité du culte de Christophe fut immense. On lui consacra non seulement un grand nombre de paroisses et de sanctuaires ; (2)

Deutsche Rundschau, October 1911, p. 122-140 et *The Monist*, october 1911, p. 556.

1. K. Richter, *Der Deutsche S. Christoph*, p. 240.
2. *AA. SS.* Julii VI, 127-129 ; dans le seul dioc. de Paris, l'abbé Lebeuf

mais des images si nombreuses que leur catalogue constituerait un véritable monument (1). Parmi celles-ci, nous croyons devoir donner une particulière attention aux statues colossales du saint que l'on plaçait généralement à la porte des églises. Elles nous montrent de façon éclatante quelles furent la naïveté et la vigueur de la confiance populaire durant de longs siècles.

a) *Des statues colossales de saint Christophe.* — La plus ancienne de ces grandes figures paraît être celle du vitrail de la cathédrale de Strasbourg qui, au dire du P. Martin et d'autres savants archéologues remonte au XIIe siècle (2). La même ville de Strasbourg posséda une statue de trente-six pieds jusqu'en 1531 (3). A Saint-Saturnin de Toulouse, on voit, incrusté dans un des piliers du transept, en face de la chapelle du crucifix, le grand saint Christophe que possédait cette ancienne basilique ; les deux énormes pieds du saint font saillie en dehors (4). Mais ordinairement, Christophe était placé à la porte des églises, comme à Nevers, à Moulins et à Chartres (5).

La grande statue de Notre-Dame d'Anvers disparut dans l'incendie de cette église en 1533 (6). On voit encore, à l'extérieur d'un petit portail de la cathédrale d'Amiens, une statue de saint Christophe haute de quatre mètres (7). Le saint Christophe de Notre-Dame de Paris datait de 1413. C'est Antoine des Essarts qui, en reconnaissance d'avoir été délivré de la tour du Louvre où il avait été longtemps prisonnier, pour avoir suivi la faction du duc de Bourgogne, fit faire cette image dans laquelle il était représenté à genoux, armé de toutes pièces et qualifié de Chambellan du roi Charles VI (8). Elle fut

signale plus de vingt églises ou chapelles : à La Villette, Aubervilliers, Montjay, Couberon, Chateaufort, Mont-Rouge, Ballenvilliers, Chantelou, Guermante, Villers-sur-Marne, St-Maur, Créteil, sans compter les chapelles incluses en d'autres églises comme à Sainte-Geneviève. *Hist. du Dioc. de Paris*, éd. Bournon, P. 1883, I, 237, 463-464, 557-559 ; II, 526. 538 ; III, 299, 586 ; IV, 81, 533. 627, 641 ; V, 10 et note.

1. E. Pessemesse, *La Légende de S. Christophe* dans *Archéol. Popul.*, 1868, p. 458.
2. Abbé Guerrier, *Essai sur les vitraux de la cathédrale de Strasbourg*' Strasbourg, 1848, p. 36, note 2.
3. *Le Grand Saint de la Semaine* dans *L'Impartial Français* du 26 juillet 1924.
4. E. Pessemesse, *Lég. de S. Christophe* dans *Archéol. Popul.*, 1868, p. 393.
5. L. de Broc de Segange, *Les Saints patrons*, II, 78.
6. Dierixsens, *Antwerpia Christo nascens et crescens*, IV, 63.
7. Abbé J. Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Amiens*, P. 1874, IV, 208-209.
8. Abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le Dioc. de Paris*, P. 1883, III, 208. Le saint Christophe de l'église Saint-Martin de Jouy-en-Josas avait

abattue, par ordre du chapitre, en 1784. Celui de la cathédrale d'Auxerre datait de 1539 et n'avait pas moins de vingt-neuf pieds de haut et de seize pieds de large d'une épaule à l'autre. Le chapitre, là encore, le fit abattre dès 1768 (1). Ce fut sans doute également le chapitre de la cathédrale de Sens qui supprima l'effrayante image du saint autrefois appuyée au premier pilier de droite de la cathédrale (2). Elle datait de 1540, ainsi que l'indiquent des vers bien curieux, gravés sur la tombe, toute proche, du donataire :

Maistre Jean Olivier, natif de Bar-sur-Seine,
Curé de Champlemi et de céans chanoine,
L'an mil 540, pour rendre à Dieu homage,
Du martyr S X tofle fit faire cette image :
Ung an après mourut. Ci gist en sépulture.
Vous qui parci passez, voyant sa portraiture
Priez Dieu pour son âme et pour vous on priera
Car comme vous ferez, pour vous certe on fera (3).

La statue de la collégiale du Saint-Sauveur de Blois, haute de dix-huit pieds, fut détruite, avec cette église, en 1793 (4).

Dans la basilique de Notre-Dame d'Avenières, à Laval, on conserve encore la statue de bois exécutée en 1583 à la requête des habitants ; elle mesure 3 m. 30 de hauteur (5). Elle n'a pas subi de dégradations sérieuses, bien que les filles viennent, depuis des siècles, piquer des épingles dans ses mollets afin d'obtenir un mari. La statue de Notre-Dame de Montjoie, près Saint-Hippolyte, dans le Doubs, a été moins favorisée. Les filles et les veuves qui désirent trouver un mari dans l'année coupent une parcelle de la statue du saint ; aussi bien sa tunique est-elle en loques, le nez et les oreilles sont-ils entièrement détruits (6).

En certaines localités de l'Anjou, le peuple conserve encore de vieilles traditions au sujet de sa taille et de sa force extraordinaires :

été « peint à fresque à l'entrée dans l'aile suivant l'usage de mettre les images de ce saint a portée de la vue d'un chacun ». Abbé Lebeuf, *l. l.* III, 265.

1. R. P. Cahier, *Caractéristique des Saints*, V° *Géant* II, 446, qui remarque : « Ce n'était vraiment pas la peine que les chanoines s'en mêlassent : avec quelques années de patience, on eût obtenu le même résultat, sans que des mains ecclésiastiques y prissent part. »

2. Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, P. 1807, 1, 82.

3 *Mercure de France*, juin 1735, p. 1133.

4. Dupré, *Sur le culte rendu à saint Christophe* dans *Congr. Scient. de France* (1869-1870) XXXVI, 434-435.

5. Carte postale éditée à Laval.

6. Ch. Thuriet, *Trad. Pop. du Doubs*, P. 1891, p. 449-453.

« Les paysannes des villages qui avoisinent la prairie de Chacé racontent que la Pierre-Fiche ou Peulvan (qui s'y dresse) est un grain de sable tombé des sabots de saint Christophe et que ce saint était si grand, si grand qu'il faisait le tour de la terre en vingt-quatre enjambées » (1).

Un des dessins dont Holbein a illustré l'*Eloge de la Folie* représente un paysan en prière devant une grande image de saint Christophe, peinte à fresque contre un mur (2). Ces grandes images abondèrent en Allemagne (3). On y était même si persuadé du gigantisme du saint martyr, que l'on montrait jadis à Munich, dans l'église des Jésuites, un os de mammouth comme étant une de ses vertèbres.

Une des portes de la ville de Berne, en Suisse, dite porte saint Christophe, était jadis ornée d'une colossale statue du charitable passeur. D'aucuns, en raison même de sa taille, voulaient y voir une figure de Goliath (4). Mais le martyr n'ayant pas satisfait à ce que l'on attendait de lui, son effigie fut reléguée dans une tour de la ville (5).

A Florence, sur la façade de San Miniato, un des Pollaioli avait peint un saint Christophe de vingt pieds ; à Milan, sur le mur extérieur du porche de Saint-Ambroise, se lisent ces mots, sous l'image du saint :

Christophorum videas
Postea tutus eas

que l'on peut lire, avec l'abbé Daguin :

Si vous avez vu saint Christophe
Ne craignez nulle catastrophe (6).

A Venise, sous le porche de Saint-Marc, on voit un saint Christophe en mosaïque, accompagné de ces vers :

Christophori Sancti speciem quiconque tuetur
Illo namque die nullo languore tenetur

que l'on a parfois traduits :

1. Bodin, *Recherches hist. sur Saumur et le Haut Anjou*, 1821, II, 30. Le culte de saint Christophe est associé à diverses pierres énormes, mégalithiques ou erratiques, en Eure-et-Loir et en Lorraine. A Gérardmer, à Remiremont et dans la région vosgienne, il est appelé saint Kertoff. P. Sébillot, *Gargantua dans les Trad. Pop.*, P. 1883, p. 213 et 247-249.
2. Muntz, *Hans Holbein*, p. 67.
3 J. Molanus, *De Historia SS Imaginum*, éd. Paquot, p. 318.
4. Misson, *loc. cit.*, III, 287.
5. Ch. Thuriet, *Trad. Pop. du Doubs*, p. 449.
6. Daguin, *Note sur les sept images de saint Christophe*, Langres 1849, p. 135-136.

Quiconque aura vu la face de saint Christophe
De sa vie, en ce jour, fortifiera l'étoffe (1).

Au XVIIIe siècle, on pouvait encore admirer un saint Christophe monstre à Venise, en l'église Sta Maria de l'Horto (2). Misson, peu sympathique aux dévotions catholiques et quelque peu mauvaise langue, écrit : « Quoy que cette statue soit moderne, comme elle a été faite par un très habile sculpteur (Gaspar Moranzano) sur la proportion d'un os de l'original (apporté d'Angleterre, en 1470, par un très bon connaisseur en reliques), on a le bonheur de voir, par ce moyen, la juste grandeur du saint. » (3)

De semblables reliques, jadis nombreuses dans tout l'Occident (4), abondent encore en Espagne. « L'église de Tolède en possède quelques ossements, que Tamayo dit avoir été rapportés dès l'année 258, c'est-à-dire quatre ans après son décès. Celle de Valence en a davantage, mais elle les a eus de Tolède, lorsque cette ville fut ruinée, en 828. On en montre un bras à Compostelle et une mâchoire à Astorga. Tous ces membres, dit Mgr Guérin, sont d'une grandeur extraordinaire. » (5) Un voyageur moderne, qui a bien vu l'Espagne, signale, dans la cathédrale de Séville, une sorte de colossal Juif-errant, baptisé du nom de saint Christophe, et destiné, suppose-t-il, à faire peur aux petits enfants. » Et il ajoute : « Dans presque toutes les églises de l'Espagne, on trouve des Juifs-errants analogues. » (6)

Cette rapide revue suffira à nous donner une idée de la popularité de notre saint et des espoirs que l'on fondait en lui.

b) *De la raison de ces statues colossales.* — On s'est souvent demandé les motifs qui avaient pu déterminer à donner une si grande taille aux images de Christophe. D'aucuns en ont été si frappés qu'ils ont pensé que le saint l'avait empruntée à quelque grande idole d'Hercule, de Thor ou d'Ogmius ; mais c'est aller un peu vite en besogne (7). Tout d'abord, on doit rappeler que la légende du saint en fait un

1. PASINI, *Guide de la basilique S. Marc à Venise*, Schio, 1888, p. 69.
2. *Les Délices de l'Italie*, Leide, 1709, I, 111.
3. MISSON, *loc. cit.*, I, 334.
4. *AA. SS.* Julii, VI, 128, E. 129 F. BAILLET, *Les Vies des Saints*, V, 356.
5. MGR GUÉRIN, *Les Petits Bollandistes*, IX, 26.
6. PAULIN NIBOYET, *La Reine de l'Andalousie, Souvenirs d'un séjour à Séville*, 1858, in-12, p. 64 ; L. J. GUÉNEBAULT, *Dict. Iconogr.* P. Migne, 1850, col. 134.
7. K. RICHTER, *Der Deutsche S. Christoph*, Berlin, 1896, pp. 238-239 et pour l'emprunt à Ogmius, l'Hercule Gaulois : BODIN, *Recherches histor. sur Saumur et le Haut Anjou*, 1821, II, 27 et 30.

géant et que cette raison eut sans doute une grande influence sur les imagiers. Pierre de Natalibus lui attribue un visage de douze pieds de long (1). Mais il y en a d'autres et qui ne sont pas sans intérêt. Antonio Castiglioni, auteur d'un livre sur les antiquités de Milan, a consacré tout un chapitre à la dévotion des Milanais au grand saint Christophe, sous l'invocation duquel on avait construit une église en dehors de la ville, du côté de la porte du Tessin. Les murs de cet édifice étaient encore, du temps de l'écrivain, couverts d'images du saint qu'avaient fait peindre des individus guéris de la peste (2). Nous savons pertinemment que nombre de ces grandes statues, telles celles de Notre-Dame de Paris ou de Notre-Dame de Sens, étaient des ex-voto. Il est fort probable que les donataires chrétiens, comme jadis les donataires païens, pensaient manifester mieux leur reconnaissance en augmentant la taille des images offertes. On voyait, dans le temple de Delphes, un Apollon géant et un Zeus colossal, qui avaient été offerts l'un et l'autre en remerciement pour des victoires insignes (3). Les anciens Grecs pourraient nous offrir cent autres exemples analogues. Il nous suffira de remarquer qu'en raison de leur taille ces sortes d'offrandes étaient ordinairement placées à la porte des temples et dans les bois sacrés qui les environnaient. L'Apollon de Mégalopolis, haut de 12 coudées, veillait aux portes de Zeus Lycéios (4) ; le Zeus de dix coudées, qui fut dédié à Olympie après la victoire de Platée, est érigé dans le bois sacré qui avoisine le temple (5).

Les mêmes raisons et les mêmes sentiments qui inspiraient les dévots de la Grèce ont pu inspirer les amis de saint Christophe, sans que la pratique païenne ait eu à agir sur la coutume chrétienne. Nous pouvons toutefois noter que cette influence n'est pas invraisemblable, car non seulement les Egyptiens faisaient volontiers de gigantesques images divines, mais en 1750 on découvrit à Porto une statue colossale

1. *De Sanctis*, C. 135, Lugd. 1519, p. 128.

2. J. Durand, *St Christophe* dans *Ann. Archéol.* (1861), XXI, 123.

3. Pausanias, X, 14 et VI, 19 ; il arrivait également que de telles images constituaient une amende ou une expiation, tel cet autre Apollon de 35 coudées que les Phocéens durent offrir au temple de Delphes pour avoir labouré un champ réservé au dieu : Pausanias, X, 15. Cf : W. H. Denham Rouse, *Greek votive offerings*, Cambridge, 1902, pp. 125-129 ; 208-216, 357-360.

4. Pausanias, VIII, 30.

5. Pausanias, V, 23 et Hérodote, IX, 81. Notons cependant qu'il ne devait pas être plus grand que le Zeus de Phidias. « Le dieu, en effet, bien que représenté assis, touchait presque le plafond de la tête et l'on ne pouvait s'empêcher de penser en le voyant que, s'il se fût dressé de toute sa hauteur il eût soulevé le toit de l'édifice. » Hérodote, VIII, 30.

d'Anubis, que l'on peut voir encore aujourd'hui au musée du Capitole (1).

Hermès et Héraklès eurent aussi l'honneur de semblables statues. Les habitants de Thase dédièrent jadis à Jupiter Olympien un Héraklès de dix coudées (2).

La dévotion reconnaissante qui inspira d'ériger des statues colossales aux dieux païens a, certes, pu suffire pour inspirer également les dévots de Christophe. En tout cas, nous pouvons constater que, sur ce point, la dévotion chrétienne rejoint la dévotion païenne.

Il nous reste, néanmoins, à examiner si la haute taille de notre saint n'a pas été parfois déterminée par un troisième motif. Le P. Cahier écrit : « L'intention des sculpteurs qui dressaient des figures si énormes à ce martyr célèbre n'était pas seulement de rappeler la stature presque monstrueuse de saint Christophe, mais aussi de le rendre plus visible de loin à tous les regards. Il paraît avoir été reçu vers le XVe siècle (et même longtemps avant) que voir saint Christophe était une garantie contre tout accident fâcheux durant la journée et surtout un préservatif assuré contre le danger de mort subite ou de rage. » (3)

La vieille estampe de saint Christophe, qui a passé longtemps pour le plus ancien monument xylographique, portait cette inscription dont le mètre n'est pas scrupuleux :

Christophori faciem die quacunque videris,
Illa nempe die morte mala non morieris.

que l'on traduisait :

Quand, du grand saint Christophe, on a vu le portrait,
De la mort, ce jour-là, on ne craint plus les traits (4).

Et cette conviction était si générale, qu'en Carinthie, une loi militaire de 1517 obligeait les soldats à réciter tous les jours un *pater* en regardant l'image de notre martyr (5).

Saint Christophe était, pour ainsi dire, un autre serpent d'airain, mais de caractère préventif. On met quelquefois au pied de sa statue des serpents, dont les hagiographes ne savent comment expliquer la

1. G. Lafaye, *Les divinités d'Alexandrie*, pp. 261 et 285.
2. Pausanias, V, 25.
3. P. Cahier, *Caractéristiques*, Vo *Géant*, II, 446. Voir aussi A. Maury, *l. l.*, p. 146 et note 3
4. L. J. Guénebault, *Dict. icon. des monum.*, 1843, I, 276.
5. AA. SS. Julii, VI, 131 A. Molanus, *Hist. Sacr. Imaginum*, éd. J. Paquot, p. 319, note 2, d'après H. Mégiseri, *Chronicon Corinthiae.*

présence (1), mais qui pourraient bien indiquer le pouvoir bienfaisant de ses images. Esculape fut adoré sous la forme d'un serpent et dans tout l'Orient méditerranéen, en Egypte en particulier, les serpents des temples et des inscriptions, comme les images divines, après les cérémonies consécratoires, passaient pour contenir l'âme du dieu ou des dieux (2). Tout permet donc de croire que la contemplation du serpent sacré ou de l'image divine passait pour salutaire, au pays du Nil. On a trouvé, en Italie, plusieurs autels d'Isis où figurent Hermanubis et Harpocrate (3). Dans l'un d'eux, Isis est remplacée par un serpent sacré (4) et sur une pierre gravée, reproduite par Mariette, Anubis, également associé à Isis, s'appuie de la main gauche à un palmier, tandis qu'un serpent, dont il tient la queue de la main droite, s'enroule autour de son bras et dresse la tête au-dessus de son épaule (5).

Le Christophe des images orientales portant d'une main la croix, l'équivalent du Christ ou du serpent d'airain, et de l'autre la palme est-il une réplique de l'Anubis au serpent, nous l'ignorons ; mais il faut reconnaître la parenté de ces grandes images divines et des sentiments qui les ont inspirées. Des antiquaires ont même prétendu que, si l'on avait mis ces statues géantes à l'entrée de nos églises et de nos cathédrales, c'était pour remplacer la statue d'Hercule ou d'Héraklès que l'on mettait jadis à l'entrée des temples païens (6).

Chapitre II.

DES POUVOIRS DE SAINT CHRISTOPHE ET DE SES DIVERS OFFICES

Le courant de dévotion que nous ont déjà révélé l'abondance et la taille des images de Christophe s'explique, de reste, par la confiance qu'on leur accordait. Il ne sera pas inutile cependant de passer en revue les diverses invocations que l'on adresse à notre saint : elles prêteront à des comparaisons utiles.

1. E Pessemesse, *l. l.*, p. 395.
2. E. Amélineau, *Rôle des serpents dans les croyances relig. de l'Egypte*, P. 1905, pp. 12-13, 16, 21-22, 31, 40.
3. S. Reinach, *Répertoire des reliefs grecs et romains*, III, 229 et 432.
4. S. Reinach, *l. l.*, III, 191.
5. Mariette, 1, 10 et S. Reinach, *Les Pierres gravées*, p. 82, nº 10,
6. J. L. de Luc, *Polymathie* cité dans *Journal des Savants*, 1666, p. 97 et Dupré, *Sur le culte rendu à saint Christophe* dans *Congrès Scient.* (1869-1870), XXXVI, 431.

1° *Christophe protecteur des voyageurs.* — Saint Christophe, grand batteur de routes, — rappelez-vous ses courses à la recherche d'un maître — et passeur charitable, fut tout naturellement invoqué par les voyageurs et tout spécialement pour les voyages périlleux. Les voyageurs dans les montagnes ont choisi notre saint pour patron ; son bâton, qui rappelle celui des montagnards ou des touristes, son aide dans le passage des torrents, suffisaient amplement à les y inciter. Dès l'année 1386, dans le Vorarlberg, il se forma une confrérie de saint Christophe pour guider les voyageurs à travers l'Arlberg et, depuis cette époque jusqu'à l'année 1614, on y voit figurer quatre archiducs d'Autriche et huit évêques (1).

Les dangers des nouveaux modes de locomotion ne pouvaient manquer de rendre une nouvelle vitalité à ce très ancien patronage de notre secourable passeur.

Une église récemment élevée à Paris dans le quartier de Javel a été dédiée à Christophe et les mosaïques qui en décorent la façade attestent ce que l'on peut espérer de sa protection. On peut voir le saint martyr guidant la barque d'un pêcheur, tendant la main à un alpiniste en danger, retenant un cheval emporté, prévenant un choc d'automobiles, arrêtant une locomotive et soutenant un avion sur le point de tomber.

Voici bientôt une vingtaine d'années que des effigies de saint Christophe figurent sur des catalogues de fournitures pour automobilistes ; il y a des breloques pour la montre, le collier ou le bracelet, des plaquettes en métal que l'on fixe à l'avant de la voiture, enfin des statuettes que l'on place sur le bouchon du radiateur (2). Les aviateurs peuvent d'ailleurs jouir, pour les mêmes prix, des mêmes privilèges (3).

En 1916, on a érigé à Châteauroux une confrérie en l'honneur de saint Christophe; c'est un des rares sanctuaires français qui possède encore quelques-unes de ses reliques. Les membres de ladite confrérie, outre maints avantages spirituels, peuvent s'y fournir de plaquettes protectrices et de médailles (4).

Au reste, la dévotion à saint Christophe nous réservait encore d'autres surprises. On a institué en son honneur un pèlerinage sportif

1. *AA. SS.* Julii, VI, 130 C-E.

2. J. Claretie, *Porte-bonheur pour automobile* dans *Rev. des Trad. Pop.* (1907), XXII, 288. *Rev. de l'hypnotisme*, 1907, p. 287.

3. Sur le patronage des aviateurs, cf. : *Intermédiaire des Chercheurs et des curieux* (1919), LXXIX, pp. 118 et 248 et W. Deonna, *La céleste patronne des aviateurs,* dans *Rev. d'Ethnogr.* et des *Trad. Pop.* (1922), p. 251.

4. *Petit Echo de la Confrérie de saint Christophe de Châteauroux* (1924).

au sanctuaire de Saint-Christophe-le-Jajolet près d'Argentan. Les automobilistes s'y étaient rendus en grand nombre le 26 juillet 1924. Le prédicateur, homme sage, recommanda vivement aux chauffeurs présents d'éviter les excès de vitesse, attendu que notre saint n'accorde pas sa protection aux imprudents et aux insensés. Mais à en juger par l'allure des moteurs après la cérémonie, on est en droit de croire que les fidèles font au saint un crédit beaucoup plus absolu (1).

Chez les Romains, Hercule-Héraklès fut parfois considéré comme un autre Mercure. Une inscription nomme un *Hercules ponderum*. C'est une façon de dieu du commerce que l'on invoque pour la protection des voyageurs (2). On ne saurait oublier que chez les Grecs, comme plus tard Mercure chez les Romains, Hermès, le messager des dieux, fut le grand protecteur du commerce et des voyages (3). Hermanubis, comme Hermès, sont souvent figurés avec des ailes aux talons (*talaria*) et passent pour chausser des sandales merveilleusement rapides (4).

Anubis, de son côté, nous est connu comme celui qui ouvre le chemin : c'est ce que signifie le mot de *ouapouaitou*, qui est le nom du dieu de Lycopolis et qui fut l'une des épithètes d'Anubis (5).

On nous permettra de remarquer, à ce sujet, que le nom même de Christophe n'est peut-être qu'une transposition du nom du dieu égyptien. Ouapouaitou, l'ouvreur de chemin, fut essentiellement le héraut d'Osiris, ce que les Grecs traduisent par l'expression Osiris-Apherou (6) et ce que les chrétiens alexandrins, qui substituent le Christ à Osiris, purent traduire à leur tour par Christ-Apherou, d'où l'on tira facilement Christophoros, d'autant que la signification étymologique se trouvait ainsi à peine altérée, car celui qui porte le Christ s'apparente étroitement à celui qui lui ouvre le chemin.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est incontestable qu'avant Christophe, Hermès et Anubis remplirent divinement le rôle de protecteurs des routes et des voyageurs.

2° *Saint Christophe invoqué contre les périls de mort et tout spéciale-*

1. *La Liberté* du 16 et du 26 juillet 1924.
2. Daremberg et Saglio, V° *Héraklès*, III, 1°, p. 127.
3. A. Maury, *Hist. des Relig. de la Grèce*, I, 442.
4. Sur les bottes de sept lieues et les chaussures de vitesse, cf. : P. Saintyves, *Les Contes de Perrault*, pp. 242-244 et 285-292
5. C. Sourdille, *Hérodote et la Relig. égyptienne*, I, 97, note 2 et 394-395, note 5.
6. Gayet, *Itinéraire de la Haute Egypte*, pp. 108-109. Cf. : A. Mariette-Bey, *Denderah. Descript. générale du grand temple de cette ville*, P. 1875, pp. 278-279.

ment contre la mort subite. — Saint Christophe était très particulièrement invoqué contre la mort subite et l'impénitence finale (1). Le populaire — et ce fut là l'une des superstitions que combattit l'Eglise et qui poussa les chapitres à faire détruire ses statues — le populaire en était arrivé à croire que la vue quotidienne des images du saint était une véritable assurance contre une mauvaise mort, et que ses dévots n'avaient même nul besoin ni de se confesser ni de recevoir les derniers sacrements. C'est, du moins, ce que nous apprend un canon du Synode de Cambrai de 1565 (2). On a même voulu voir dans Christophe une sorte de Charon chrétien transportant les âmes à travers le fleuve qui entoure l'empire des morts (3).

Mais qui ne voit combien cette fonction de protecteur du dernier passage rapproche saint Christophe des dieux psychopompes chargés de conduire le mort à sa dernière demeure et de le protéger durant son voyage dans l'au-delà ? Et qui ne sait que c'était précisément là l'un des rôles essentiels d'Hermès et d'Anubis ? L'Egypte païenne, longtemps avant l'Egypte chrétienne, a connu le jugement des âmes après la mort ; l'âme, représentée par le cœur, était mise dans la balance et Anubis assistait toujours à cette scène. On assure même qu'au moment de la pesée, le dieu de Cynopolis pouvait fausser le peson de la balance (4). Au reste, ce n'était là qu'un épisode de son rôle de conducteur des morts. Sans lui l'âme n'eût pas survécu à son voyage souterrain, semé des plus redoutables périls. Jusqu'au v[e] siècle, l'Anubis à tête de chacal et l'Hermès à tête d'épervier accompagnent le mort au tribunal d'Osiris ; même sur les stèles chrétiennes et sous le portrait d'un prêtre chrétien trouvé à Deir-El-Bahari, figurent encore les deux chacals noirs, l'Anubis du Nord et l'Anubis du Sud qui, depuis plus de 6.000 ans, gardent les tombes égyptiennes (5). Dans les catacombes romaines, le plus ancien monument qui représente le jugement de l'âme nous montre Mercurius (Hermès), muni de la baguette et du caducée, introduisant devant le trône infernal l'âme

1. L. du Broc de Segange, *Les Saints Patrons*, II, 78.
2. L. 43. *De Sanctus* Ch. 6. Cf.: Molanus, *De Historia SS. Imaginum*, éd. N. Paquot, Louvain, 1771, p. 100.
3. J. Van der Vliet, *S. Christophorus*, dans *Tweemaandelijksch Tijdschrift*, novembre 1897, p. 27.
4. Capart, dans *Rev. du Clergé Fr.*, LXIV, 287, et M. Moret, *Le Jugement du roi mort dans les textes des pyramides de Sakkarah* dans *Annuaire de l'Ecole des Hautes-Etudes pour 1922*.
5. E. Guimet, *Symbole analogue trouvé à Antinoé, Egypte*, dans *Ann. du Musée Guimet*, P. 1903, XXX, 150-151. Cf. : Hérodote, II, 122 qui les confond à tort avec des loups.

de la jeune Vibia (1). Et l'on ne saurait douter qu'il n'ait accueilli l'âme au moment même de sa sortie du corps.

Les autres fonctions de Christophe ne font plus songer à celles d'Anubis, mais en revanche rappellent toutes, plus ou moins étroitement, les offices d'Héraklès. Les unes et les autres l'apparentent à Hermès.

3° *Christophe patron des athlètes.* — Le géant Christophe fut le type de l'Hercule chrétien. On a même rimé les merveilleux exploits de son bourdon (2). Sa taille immense, son air terrible suffisent pour révéler sa force redoutable. Aussi bien devint-il le patron des porteurs de grains, des déchargeurs de bateaux, des charpentiers, des scieurs de long, des portefaix, des crocheteurs de la halle, de tous ceux enfin dont le métier requérait une grande énergie musculaire (3). Les travaux d'Héraklès en firent l'idéal patron de tous les hommes forts, car tous, en Grèce étaient, plus ou moins, des pugilaires ou des lutteurs (4).

4° *Saint Christophe patron des jeux et des sports.* — Jadis, les jeunes gens qui devaient prendre part à des jeux nécessitant de la vigueur et de l'entraînement, allaient d'abord invoquer cet autre Hercule. Ainsi à Doullens, au diocèse d'Amiens, à Liége au pays wallon (5).

La vigueur surhumaine que déploie Héraklès dans ses nombreux travaux constitue le trait le plus saillant de sa nature. Les représentations de certains de ces combats, comme celui d'Antée, où il acquit le surnom de *lutteur* (Palémon), sont conçus comme des modèles de la lutte athlétique (6).

La tradition populaire voulait qu'Héraklès fût le fondateur des jeux olympiques et nous savons qu'il avait des autels en cette ville d'Olympie. Les lutteurs l'y invoquaient sous le nom de Parastate (c'est-à-dire d'assistant), afin d'obtenir la victoire (7). Hermès avec

1. R. Garucci, *Les Mystères du syncrétisme phrygien dans les catacombes romaines de Prétextat* dans Ch. Cahier et A. Martin, *Mélanges d'Archéol.*, P. 1856, IV, pl. 7, 22 sq.
2. Comte de Douhet, *Dict. des Mystères*, P. 1854, V° *Christophe*, col. 239.
3. Abbé Corblet, *Hagiogr. du Dioc. d'Amiens*, p. 207 ; L. du Broc de Segange, *l. l.*, pp. 80-81.
4. A. Maury, *Hist. des Relig. de la Grèce antique*, II, 239.
5. J. Corblet, *Notice sur une médaille de dévotion présumée d'origine amiénoise*, P. 1866, p. 5-6 ; Le même, *Hag. du dioc. d'Amiens*, IV, 287. En ce jour, à Liège, les arbalétriers organisaient un grand concours en l'honneur du saint et le vainqueur en était proclamé Roy. R. de Warsage, *Calendrier pop. wallon*, p. 281.
6. Daremberg et Saglio, V° *Antée*.
7. A. Maury, *Hist. des Relig. de la Grèce*, II, 251-252.

Héraklès étaient populaires dans les gymnases, où ils avaient souvent des autels. A Messène, un temple leur était dédié en commun, comme patrons des exercices physiques. Dans les jeux sacrés, les Grecs de cent villes différentes associaient Hermès et Héraklès (1).

5° *L'invocation contre la peste et les épidémies* (2). — On pourrait croire qu'il s'agit là de l'extension du patronage contre la mort subite. Plusieurs des saints invoqués contre la peste : saint Adrien, saint Sébastien et saint Christophe, passaient pour avoir été martyrisés au moyen de flèches et c'était précisément le motif qui leur avait fait attribuer la protection des pestiférés. Cette particularité de la passion du saint était figurée par plusieurs flèches retournées posées à ses pieds. On les trouve à Arba, en Dalmatie, sur la châsse qui renferme les reliques de saint Christophe (3). Dans l'antiquité méditerranéenne, on croyait que l'arrivée de la peste était précédée ou accompagnée d'une chute de flèches véritables. Aussi bien, Du Broc de Segange écrit-il justement : « que les flèches sont les hiéroglyphes de la peste, non seulement chez les anciens, mais dans l'Ecriture sainte, où cette maladie est regardée comme les flèches de Dieu. » (4)

Le patronage de Christophe contre la peste, comme celui des autres saints antipesteux, se développe singulièrement avec les grandes épidémies du XIVe siècle. Dans les temps d'épidémie, on promenait ses reliques et les rescapés faisaient peindre son image sur les murs de l'église (5).

Héraklès fut souvent représenté en archer et c'est avec des flèches qu'il détruisit nombre de monstres odieux. Ses combats contre l'hydre de Lerne, le sanglier d'Erymanthe, les oiseaux de Stymphale semblent signifier le dessèchement des marais et, par suite, la défaite de la peste. C'est en reconnaissance de ses secours contre ce redoutable fléau qu'on

1. Daremberg et Saglio, V° *Héraklès*, III, 110-111, V° *Hérakleia* et V° *Hermaia*, III, 78 et 134-135.
2. Sur ce patronage, les témoignages surabondent : *AA. SS.* Julii VI, 130 B. ; F. A. Wichmann, *Apotheca spiritualium pharmacorum contra luem contagiosam aliosque morbos*, Antwerpiae, 1626, in-4°, cap. XVII, pp. 107-110. Ignace Terrache, *Eloge de St Christophe martyr, un des plus anciens et illustres patrons contre la peste......* Douay, 1669, in-12. A. Peladan, *S. Christophe protecteur de nos aïeux, protecteur spécial contre les maladies épidémiques*. Nîmes, 1878, in 12. Emile H. Van Heurck, *Les Drapelets de Pèlerinage*, Anvers, 1922, pp. 149-150.
3. E. Pessemesse, *l. c.*, pp. 395 note 1 et 394.
4. L. du Broc de Segange, *Les Saints patrons*, II, 81-82.
5. L. Knappert dans *Rev. d'Hist. des Relig.* (1880), II, 472.

lui éleva un temple à Athènes, dans le quartier de Mélite, sous le nom d'Héraklès Alexikakos (qui éloigne les maux) (1).

6° *Saint Christophe protecteur des arbres fruitiers.* — Le miracle du bâton qui reverdit a valu à Christophe d'être invoqué pour la protection des arbres fruitiers. Ce prodige lui-même avait d'ailleurs des origines rituelles (2).

Les fruitiers de la ville de Paris associaient son patronage à celui de saint Léonard, et ceux de Valenciennes lui consacraient des fêtes joyeuses (3). Dans un très vieux rituel du diocèse de Reims, on trouve une bénédiction des pommes nouvelles au 25 juillet. Cette bénédiction était accompagnée d'une distribution de fruits aux fidèles (4). On pratiquait une bénédiction semblable à Metz et à Mons (5).

A Mareuil, au diocèse d'Amiens, la chapelle Saint-Christophe était fort populaire ; on y allait en pèlerinage pour y manger les premières prunes (6).

Mais saint Christophe était surtout invoqué avant le reverdissement et le refleurissement des arbres, car c'était à lui que l'on s'adressait pour avoir une année fructueuse.

A Hangest-sur-Somme, le jour des Brandons, c'est-à-dire le premier dimanche de carême, les jeunes gens parcouraient la place, vers le soir, avec des torches enflammées et chantaient ce refrain :

Saint Christophe
Envoyez-en de grosses (pommes)
Des tiots cafignons
Pour manger en saison.

A Buigny-les-Gamaches, naguère encore, les jeunes gens allumaient un feu « d'éteules » dans les champs et dansaient autour, en chantant :

1. *Schol. ad Aristoph. Les Grenouilles* 501 et A. Maury, *Hist. des Relig. de la Grèce*, I, 530.

2. P. Saintyves, *Essais de Folklore Biblique*, pp. 117-118 ; voir aussi p. 87.

3. A. Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, P. 1862, I, 68-73. L. Cellier, *St Christophe et les fruitiers de Valenciennes*, dans *Rev. litt. art. Valenciennes* (1869), XXIII, 305.

4. L. du Broc de Segange, *Les SS. patrons*, II, 80-81.

5. J. Julien, *Coutumes popul. du pays Messin*, p. 35 ; R. de Warsage, *Le Calendrier popul. wallon*, Anvers, 1920, p. 281. Mais à Mons, la bénédiction avait lieu le 14 mai, qui était le jour de la fête du saint.

6. M. Pravon, *Les rues d'Abbeville*, p. 12.

Bonhour, bonhour, saint Christophe,
Envoyez-nous des pommes grosses,
Des cafignons
Pour manger dans l'saison.

Dom Grenier voyait dans ces bizarres cérémonies nommées *Behourdis* des restes du paganisme (1). Elles sont, en tout cas, l'équivalent des lustrations païennes.

Hérakles est aussi, chez les anciens Grecs, le protecteur des arbres fruitiers, sous le nom d'*Hérakles Mélios* (Mêlôn-pomme). Ce surnom, disait-on, avait été donné au héros parce qu'un jour des enfants lui avaient sacrifié, en guise de brebis qu'on n'avait pu se procurer, des pommes dans lesquelles ils fichèrent quatre petits bâtons pour représenter les pattes de l'animal (2). Cette explication, imaginée après coup, prouve seulement qu'on offrait des pommes à Hérakles ; j'incline à croire qu'il était devenu le protecteur des arbres fruitiers en souvenir de la conquête des pommes d'or du jardin des Hespérides (3) et surtout en raison du reverdissement miraculeux de sa massue (4).

7° *Saint Christophe patron universel.* — Saint Christophe devint au Moyen Age le saint par excellence. On en fit le premier des quatorze saints auxiliateurs (5) et l'on disait couramment :

Saint Jean était un grand saint
Mais saint Christophe était plus grand encore (6).

Dans la plus grande partie des heures manuscrites du XIIIe et du XIVe siècles et dans celles qui furent imprimées dans le siècle suivant, l'image de ce saint est accompagnée de prières latines et françaises, dans lesquelles on attribue à ce martyr le pouvoir de prévenir tout ce qui peut arriver de fâcheux à l'homme : accidents, maladies, infortunes, tous les malheurs s'écartant à sa vue ; de là ces dictons familiers :

1. Dom Grenier, *Introd. à l'Hist. de Picardie*, p. 380.
2. Pollux, *Onomasticon*, I, 30 ; Hesychius, V° Μηλων et Suidas, V° Μήλσος. Cf : A. Maury, *Les Relig. de la Grèce Antiq.*, I, 531. On sait d'autre part que Μῆλα signifie à la fois pommes et troupeaux.
3. Hesiode, 333-336.
4. On la voit parfois plus chargée de raisins qu'un cep, Gori, XCI, 7 ; S. Reinach, *Les pierres gravées*, Pl. 70, n° 91, 9
5. *AA. SS.* Julii, I, 130 ; Abbé F. Mainguet, *Saint Christophe*, avec des appendices sur le culte de St Gilles et des quatorze saints auxiliateurs, Tours, 1891, in-24,
6. *Rev. Celtique*, III, 77.

Vois d'abord saint Christophe et marche en sûreté
Glorieux saint Christophe, au matin te voyant
Sans crainte d'aucun mal on se couche en riant (1).

La popularité d'Héraklès lui avait valu jadis un prestige semblable. Ses apparitions étaient toujours des présages de bonheur, tout au moins de sécurité : l'exclamation Héraklès, ô Héraklès ! si familière aux Athéniens, avant d'être un simple cri d'étonnement, fut la supplication spontanée que provoquait un danger subit, un péril inattendu (2).

Héraklès, comme protecteur universel, avait reçu le nom de Sauveur (Soter) (3) et Christophe ne le méritait pas moins ; l'un et l'autre étaient vraiment deux demi-dieux.

On peut épiloguer à propos de chacun de ces rapprochements ; mais il faut bien avouer que le parallélisme de cette série de patronages forme un ensemble frappant et j'oserai dire démonstratif. Dans un martyrologe publié en 1668, Tafinger n'hésite pas à rapprocher le dieu et le saint : « Il y en a qui pensent, dit-il, que l'on a commencé de peindre l'image de saint Christophe à l'entrée des églises afin de déraciner les derniers restes païens du culte d'Héraklès Alexikakos » (4). Il paraît évident, en tout cas, que le courant iconographique qui nous a été révélé par l'étude comparative des images d'Anubis, d'Hermès, d'Héraklès et de Christophoros se doublait d'un courant cultuel où la même naïve dévotion savait découvrir ou retrouver les mêmes invocations.

Chapitre III.

LE SACRIFICE DU COQ

Gerson (1363-1429) dénonce l'habitude où l'on était de sacrifier un coq à notre saint (5) et Henri Estienne (1528-1598), traitant de la conformité du culte des saints avec celui des héros païens, écrit, un siècle plus tard : « Il me souvient d'une chose qui est notable, c'est du coq qu'on offre à saint Christophe en Touraine, pour un certain mal

1. P. Lacroix, *Curiosités théologiques*, pp. 32-33. Pour les formules latines analogues si nombreuses, voir K. Richter, *Der Deutsche S. Christoph*, p. 209.
2. Daremberg et Saglio, V° *Héraklès*, V, 111.
3. Suidas, *Etym. Magn.*, V° *Soter*.
4. *Vetustius occidentalis ecclesiae martyrologium*, éd., F. M. Florentinius, 1668, p. 682.
5. Gerson, *Opera*, éd. du Pin. Anvers, 1706, III, 471-472.

qui vient au bout du doit (mal blanc). En quoy (pour augmenter la superstition) on observe une chose, c'est qu'il faut que le coq soit blanc : autrement. au lieu de rendre saint Christophe propice par ces sacrifices ou oblations, on le courroucerait. » (1)

En Allemagne, le 25 juillet, on sacrifiait les coqs que l'on avait fait danser les jours précédents en l'honneur de Thor ou de saint Christophe (2), et cette coïncidence n'avait pas manqué d'être remarquée. Finn Magnusson et J.-W. Wolff ont même pensé que le saint avait dû emprunter au dieu, non seulement sa grande taille, mais les principaux traits de sa légende germanique (3). On raconte, en effet, que le dieu transporta Œrvandill dans un panier, sur son dos, à travers les rivières appelées Elivagar et qu'il porta de même Loki en traversant le fleuve Vimur, bien qu'il eût de l'eau jusqu'aux aisselles. On a même noté que le bréviaire mozarabique donne à Christophe les cheveux rouges du dieu allemand (4). Enfin tout le monde sait que l'on invoquait Thor ou Donnar, dieu du tonnerre, contre les orages et les tempêtes ; saint Christophe, peut-être en raison de son rôle de protecteur contre la mort subite, fut l'objet de semblables invocations (5). Dans un recueil général de formules usitées dans l'empire des Francs du ve au xe siècle, on lit en effet cette prière (6) :

« Nous vous en prions, Seigneur, que la malice des esprits soit chassée de votre maison et, par la vertu de la Sainte Croix, par les prières des saints apôtres, de saint Christophe... et de tous vos saints, que la malignité des tempêtes de l'air disparaisse. »

Les concordances de la légende, de l'imagerie, de l'invocation et de la fête ne semblent pouvoir provenir du hasard et l'on ne saurait blâmer ceux qui penseront que le saint avait emprunté au dieu germanique sa force et sa taille, ses combats, ses sacrifices et ses coqs.

Nouveau disciple de Sophus Bugge, je ne prétendrai pas que Thor portant Œrvandill ou Loki soit un emprunt à la légende de Christophe ; mais je me demanderai si le dieu et le saint n'ont pas puisé

1. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, éd. L. Duchat, II, 238 et éd. Liseux, II, 309.
2. A. de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, II, 298-299.
3. Finn Magnusson, *Lexicon mythologicum*, p. 960. J.-W. Wolf, *Beitrage zur deutschen mythologie*, I, 99.
4. Skaldok, XVII-XVIII ; Cf. J. Grimm, *Teutonic Mythologie*, éd. J. S. Stallybran I, 375 et R. B. Anderson, *Mythologie Scandinave* (d'après les Eddas), p. 155 et 157.
5. En témoignage de cette invocation : Lamana Diego, *Relacion de la Vida y novena di S. Cristoval martir y abogado contra tempestades y varias necesitades*. Zaragoza, 1735, in-8o.
6. E. de Rozière, *Recueil*, p. 786.

dans un même courant légendaire, iconographique et rituel remontant beaucoup plus haut.

Les Eddas, auxquels nous devons les légendes d'Œrvandill et de Loki, ne furent recueillies qu'au XIe siècle et les voyageurs n'avaient pas manqué qui, ayant couru l'Europe méditerranéenne, avaient pu mêler des traits étrangers aux vieilles traditions septentrionales. En bien des endroits, la religion romaine et le culte des sectateurs de Thor et d'Odin avaient fini par se confondre. Les apôtres des pays septentrionaux durent confondre les dieux du nord et du midi et propager cette confusion par leurs prédications (1). Saemund Sigfusson vint trop tard pour démêler à coup sûr, dans les récits et les chants indigènes, les apports étrangers.

Nous savons par Plutarque que l'on sacrifiait des coqs à Anubis et à Hermanubis (2) et nous ne pouvons pas ignorer que le coq fut l'oiseau d'Hermès, avant d'être celui de Thor ou Donar. Lucien en fait l'interprète du dieu (3), il figure très fréquemment parmi ses attributs (4) et signifie assez clairement que le dieu préside aux commencements et aux départs comme le coq à l'apparition de la lumière et du jour (5). Dans les représentations de combats de coqs que nous a laissées l'antiquité apparaît très souvent un Hermès (6), et le génie des luttes, Agon, nous est représenté sur un vase peint comme faisant une libation à Hermès et, sur un miroir, tenant en main un coq (7). C'est en tant que Dieu de la palestre et du gymnase, qualité qu'il partageait avec Héraklès, qu'Hermès présidait aux combats de coqs (8). Et sans doute sacrifiait-on le coq aussi bien au dieu qu'au demi-dieu.

Hercule, qui devait partager les combats et les sacrifices de coqs avec Mercure, a d'ailleurs avec Thor des affinités que l'on expliquait jadis par une commune origine aryenne et qui pourrait tout aussi bien provenir de la romanisation d'une vieille divinité germanique.

L'œuvre principale de Donar Thor est de combattre le grand dragon des eaux Jormungandr, le serpent de Midhgardh, qui est la réplique de l'hydre de Lerne ou du fleuve Achéloüs. Thor et Héraklès s'attaquent également aux géants. Le géant Antée, qu'Héraklès ne put tuer qu'à la condition de le soulever pour le séparer de la terre

1. *La destruction du paganisme en Occident*, II, 329 et 331.
2. *Sur Isis et Osiris*, 61 trad. Bétolaud II, 280.
3. Lucien, *Le songe ou le coq*, 2.
4. A. Legrand, V° *Mercurius* dans Daremberg et Saglio, III, 2e p. 1819.
5. P. Saintyves, *Les Contes de Perrault*.
6. Daremberg et Saglio, V° *Alektryonon Agonès*, I, 18 1, fig. 213 et 214.
7. Daremberg et Saglio, V° *Agon.*, I, 147, fig. 180 et 181.
8. A. Maury, *Hist. des Relig. de la Grèce*, I, 219-220.

sa mère, rappelle Hrungnir, que Thor ne peut tuer tant qu'il se tient sur la terre. A Hèraklès luttant contre les amazones, on put opposer Thor soumettant les fiancées des Berserker, plus louves que femmes.

Ces deux héros ne se ressemblent pas seulement par leurs combats victorieux. Ils ont la même qualité distinctive : la force, la vigueur et le courage héroïque. L'habitation de Thor est appelée la *maison de la force*, sa fille se nomme *Force*, lui-même se nomme l'*Ase fort* ou le *plus fort des dieux*, son marteau le *marteau fort*. Il a deux fils, l'un s'appelle *Fort* et l'autre *Courageux*. Le principal attribut d'Héraklès est aussi la force suprême unie à l'incomparable bravoure. C'est ce qu'expriment ses travaux, ses images et les noms d'un grand nombre de ceux qui lui sont parents. Les noms d'Alcée son aïeul, d'Alcmène sa mère, d'Iphiklès son frère jumeau, et son propre nom renferment tous l'idée de force et de vigueur. Thor possède un marteau merveilleux, la massue d'Héraklès ne l'était pas moins ; Héraklès était un archer inimitable, de même Ullr, le beau-fils de Thor. Thor est un glouton qui à lui seul peut manger tous les hors d'œuvre, huit saumons et un bœuf tout entier ; il est vrai qu'il arrose le tout de trois seaux d'hydromel. Héraklès, on peut le croire, eût tenu tête à ce rude compagnon (1).

Qui oserait nier après cela que Thor et Christophe appartiennent l'un et l'autre à un courant mythique qui se rattache à Hermès et à Héraklès ? Thor et Christophe ont donc fort bien pu, l'un et l'autre, emprunter les combats et les sacrifices de coqs au culte de ces dieux gréco-romains. Les fêtes de Thor, comme celles de saint Christophe, au temps jadis, étaient des fêtes de grosse joie et de licence populaire. A Valenciennes, on déguisait en jeune mariée la femme la plus laide et la plus vieille du quartier et après l'avoir parée de riches atours, on mimait une véritable cérémonie nuptiale, qui se prolongeait tard dans la nuit et déchaînait toutes les libertés (2). A Louvain, le jour de la Kermesse, on processionnait un grand saint Christophe de toile

1. C. P. Tiele, *Comment distinguer les éléments exotiques de la mythologie grecque* dans *Rev. d'Hist. des Relig.* (1880), II, 157-158. Cette capacité gastronomique est également attribuée à S Christophe. Chez les Basques, il est connu comme grand mangeur et il échange ces attributions avec un héros nommé Sepet, quatorze ou vingt-quatre, parce qu'il mange comme sept, quatorze ou vingt-quatre hommes et travaille à proportion. P. Sébillot, *Gargantua dans les trad. pop.*, P. 1883, P. 297.

2. C'est pour cette raison que fut supprimée la fête de St Christophe à Valenciennes, en 1547. Mme Clément, *Hist. des fêtes... du dép. du Nord*, Cambrai 1836, pp. 124-127. A. de Nore, *Coutumes, mythes et trad. des provinces de France*, P. 1846, pp. 312-313.

dont la tête, les jambes et les bras étaient en bois. L'Enfant Jésus qu'il portait sur les épaules était en pierre. Dans l'intérieur, un homme dirigeait cette lourde machine. Cette figure géante était accompagnée des quatre gildes et d'une foule de peuple. La procession s'arrêtait devant les cabarets pour se rafraîchir, et le saint n'était pas oublié. On le plaçait près de la porte sur un fauteuil posé sur un tonneau et on lui faisait avaler quelques verres de bière qui n'étaient pas perdus pour celui qui l'animait (1). Ces fêtes, du moins dans la Flandre française, outre l'indispensable défilé, comportaient des courses, des luttes, des joutes qui rappelaient les Hermées et les Héraclées (2). Et les coqs qu'on sacrifiait alors au saint ne font qu'attester par leur mort la continuité de la tradition païenne et la gloire indivisible de toute cette troupe sacrée.

Chapitre IV.

SAINT CHRISTOPHE ET LA CANICULE
ANUBIS ET SOTHIS

Le courant de dévotion qui va d'Anubis à saint Christophe en reliant leurs noms, leurs images, leurs rites ne saurait plus faire de doute ; au reste, l'étude des relations calendaires entre les fêtes du dieu et celles du saint, si c'était nécessaire, achèverait d'éclairer notre religion.

Sirius ou Sothis, l'étoile du Grand Chien, passait en Egypte pour le héraut du Nil (Osiris-Ounnofer). Elle ne semblait paraître que pour annoncer la crue du fleuve, dont dépend toute la vie du pays. « Ce soulèvement du Nil a lieu, dit Pline, à partir du lever du Chien, le soleil entrant dans le signe du Lion... » (3) « C'est l'époque, dit Solin, que les prêtres égyptiens regardent comme l'anniversaire de la création du monde. » (4) Horapollon nous apprend que cet astre passe pour dominer les autres, parce qu'il paraît à son lever tantôt plus grand,

1. A. G. B. Schayes, *Essai histor. sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies... des Belges*, Louvain, 1834, p. 147.
2. En Argonne, le 25 juillet, on offrait jadis un coq à M. le Curé. L. Lallement, *Contes rustiques et folklore de l'Argonne*, P. 1913, p. 220. L'offrande supprimait les anciens sacrifices et les coqs y gagnaient quelque répit.
3. Pline, *H. N.* V, 10, 7.
4. Solin, *Polyhistor*. c. 32. Le lever héliaque de Sirius marquait le commencement d'une forme d'année fixe en Egypte, d'après Horapollon, Plutarque, Porphyre, le Scholiaste d'Aratus et Vettius Valerius. Letronne, *Nouv. Recherches sur les calendriers des anciens Egyptiens*, P. 1863, in-4°, pp. 81-91, surtout 90, note 1, et 129, note 1.

tantôt moindre, tantôt plus brillant, tantôt plus terne, et qu'on en tire alors des pronostics relativement à tout ce qui doit arriver dans l'année (1). On trouve à peu près la même chose dans les fragments astrologiques du thébain Héphestion : « Lorsqu'à son lever, dit-il, Sirius est couleur d'or, c'est un pronostic heureux de tout point ; il annonce que toutes les productions viendront en abondance, que la crue des eaux, que leur retraite se feront convenablement et en temps utile, etc. » (2)

La fonction de Sirius, pour les Egyptiens, rappelait en quelque façon celle du chien de garde et coïncidait, s'il faut en croire la tradition, avec des manifestations inusitées de la gent canine. Pline prétendait même qu'en voyant apparaître la Canicule, les chiennes devenaient parfois enragées (3). Les Egyptiens nommaient Sirius l'astre-chien ou astro-kuôn, autrement dit la Canicule, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui, et, sur les planisphères célestes, représentaient cette constellation par l'image de cet animal (4).

Or ce chien céleste fut identifié avec Anubis. « Lorsqu'Anubis naquit, dit Plutarque, Isis le retrouva à grand'peine, conduite par des chiens qui la dirigeaient. Elle se chargea de le nourrir ; il devint son gardien et son héraut sous le nom d'Anubis. On le dit préposé à la garde des dieux comme le chien à celle des hommes. » (5) Les levers et les couchers de Sirius étaient par suite considérés comme des apparitions et des disparitions d'Anubis : le chien et l'étoile étaient l'objet des mêmes solennités calendaires.

Nous savons que saint Christophe était honoré le 9 mai chez les Grecs et le 25 juillet chez les Latins (6) ; or — fait remarquable et décisif pour la manifestation des liens qui unissent Christophe à Anubis — ces deux dates correspondent précisément à un coucher et à un lever de Sirius.

Ptolémée note un coucher du Chien au 7 mai et le calendrier romain au 8 mai (7). Le mois de mai, ainsi appelé du nom des ancêtres (*Majores*), fut jadis consacré aux morts, aussi bien en Egypte que dans le monde gréco-romain (8). Les coptes, qui ont conservé avec un soin

1. *Hiéroglyphes*, I, 3.
2. Hephestion apud Salmaire, *Exerc. Plin.*, c. II, p. 303.
3. Pline, *H. N.*, II, 40.
4. Horus Apollo, c. 3. Germanicus Cæsar, c. 31.
5. *Sur Isis et Osiris*, 14 trad. Betolaud, II, 236-237.
6. Cette date du 25 juillet est déjà donnée par un martyrologe syrien de Wright qui est antérieur au ve siècle.
7. Dulaure, *Origine de tous les cultes*, éd. Auguis, VII, 126 et 154.
8. Ovide, *Fastes*, V, 427.

religieux toutes les antiques fêtes de l'Egypte, célébraient le 8 de Pachon (3 mai) une fête générale des martyrs (1) et d'autre part, la fête des Lémures ou des mânes sombres, remplacée, dans le christianisme, par une fête générale des martyrs, commençait le 9 mai dans tout l'Empire Romain (2).

Le coucher du Chien semblait donc, dans tout l'Orient méditerranéen, favoriser la réouverture du monde infernal. A cette occasion, les Egyptiens jetaient dans le Nil un doigt de leurs ancêtres, persuadés que ce funèbre sacrifice était nécessaire au retour du Chien alors mourant et, par suite, au renouvellement des eaux du fleuve (3). Cette cérémonie s'accompagnait d'un bouturage rituel, sur lequel se greffa presque nécessairement le thème du bâton sec qui reverdit (4), rituel qui pourrait bien avoir été mis en relation avec l'Invention de la Croix, qui se célébrait à la date du 3 ou du 7 mai (5).

Mais la grande fête égyptienne était annoncée par le retour de la Canicule, qui se levait du 19 au 26 juillet (6), suivant le point de l'empire d'où on l'observait. Et cette fête de joie et d'espérance correspond précisément à la fête romaine de notre saint, qui tombe, comme chacun sait, le 25 juillet.

Les Grecs et les Romains n'attachaient guère moins d'importance au lever de Sirius que les Egyptiens car, par son éclat extraordinaire, cet astre a, de tout temps, frappé l'imagination. Au dire du poète Manilius, lorsque l'époque du lever de l'astre approchait, les peuples des environs du Taurus montaient sur les sommets les plus élevés pour l'apercevoir plus tôt et les circonstances diverses de son apparition donnaient lieu à mille prédictions relatives à la fertilité, la température, les maladies, les alliances et les guerres (7). Dans un précieux

1. On en trouve encore la trace aux 3 et 8 mai dans leur présente année religieuse. Cf. : N. Nilles, *Kalendarium Manuale*, II, 718.

2. P. Saintyves, *Les Saints successeurs des Dieux*, P. 1907, pp. 81, 83. Les Lémures s'étendaient du 9 au 13 mai. En Belgique, la fête de St Christophe se célèbre encore le 14 mai. R. de Warsage, *Calendrier pop. wallon.*, p. 281.

3. Magrizi, *Description de l'Egypte* dans *Mémoires de la Mission archéol. du Caire*, t. XVII, ch. XXII, pp. 194-196.

4. Constant d'Orville, *Hist. des différents peuples du Monde*, P. 1771-V, 126. Cf : P. Saintyves, *Essais de folklore biblique*, pp. 117-118.

5. Le 7 mai est la date adoptée par les Chrétiens Melchites. R. Griveau *Martyrologes et Ménologes Orientaux* dans *Patr. Gr.*, X, 306.

6. Cf. : Letronne, *Nouv. Recherches sur le Calendrier Egyptien*, pp. 18, 27-36 et surtout 39. On avait adopté le 20 juillet comme date officielle qui était la date de son lever pour Memphis. Columelle place ce lever au 26 juillet. *De Re rustica*, XI, II, 53.

7. Manilius, *Astron.*, I, 394 sq.

fragment de Diophane de Nicée, on lit l'énumération des divers pronostics qui se tirent du lever de Sirius, selon le signe zodiacal où se trouve la Lune au même moment. « Si le lever a lieu lorsque la Lune est dans le Lion, il y aura abondance de blé, d'huile, de vin et bas prix de toutes les autres denrées ; il y aura trouble, meurtres, apparition d'un roi, douceur de température, attaque d'un peuple contre un autre, tremblements de terre et inondations... » (1) Et cela continue pour chacune des grandes constellations zodiacales. Dans la Grèce de nos jours, « la Canicule est restée en possession des prodiges qu'on lui attribuait. La mer bouillonne, disent les marins, au lever de cet astre de feu ; le vin, ajoutent les paysans, fermente dans les celliers ; et les eaux stagnantes sont agitées, répètent les bergers qui l'ont entendu dire à leurs pères. La vierge inquiète, dont les sens s'exaltent, quitte son estrade pendant la nuit, agitée d'un désir dont elle ignore la cause ; elle interroge les sorts, son cœur bat ; et les sibylles, en possession de diriger les intrigues amoureuses, lui expliquent le secret de l'avenir. » (2)

Mais revenons à l'antiquité. Notre étoile était l'objet d'un culte avec sacrifices dans l'île de Céos. Au témoignage d'Héraklide de Pont, les habitants épiaient le moment de son lever et, selon qu'elle se montrait éclatante ou voilée, dans un ciel pur ou chargé de vapeurs, ils tiraient des pronostics pour l'abondance ou la stérilité de l'année (3). Ils sacrifiaient à cet astre (4) qui tenait une grande place dans les traditions locales (5). De là l'image du chien radié, qui se voit sur les médailles de Céos et de ses trois villes, Julis, Carthea et Coressia (6).

Héraklès, vainqueur du lion de Némée, n'est qu'une variante d'Héraklès vainqueur de la Canicule et très vraisemblablement quelques-unes des fêtes du dieu, Hérakleia ou Hermaia, tombaient le 25 juillet, au moment des ravages du Chien (7). Dans le calendrier copte, figure à cette même date un saint Mercure (8), dont on ne sait

1. *Geoponica*, I, 8.
2. Pouqueville, *Voyages de la Grèce*, Paris, 1826, II, 456-457.
3. Ciceron, *De la Divination*, I, 57.
4. *Schol. Apoll. Rhod.*, II, 526.
5. Diodore de Sicile, IV, 82.
6. Letronne, *Nouv. Rech.*, p. 27 et note 1.
7. Preller, *Griechische Mythol.*, II, 190. Il est, en effet, remarquable que le lion de Némée a été engendré par Typhon, qui est le principe de la sécheresse en Egypte. Plutarque, *Sur Isis et Osiris*, 51, trad. Bétolaud, II, 272. Et l'on ne saurait oublier qu'Héraklès emprunte la peau du lion à Bès ou Bisou, le monstrueux Hercule égyptien, qui fut remplacé, chez les Egyptiens eux-mêmes, tantôt par Khonsou et tantôt par Horos.
8. N. Nilles, *Kalendarium Manuale*, P. 1897, pp. 703 et 722.

rien de certain. Le P. Delehaye ne voit dans ses actes qu'un récit de fantaisie fait de réminiscences et de lieux communs. « La passion de saint Mercure, dit-il, est une composition artificielle de la classe des actes de saint Théodore, de saint Georges et de saint Procope. » (1) C'est d'ailleurs en Egypte que le culte de ce saint fut le plus largement répandu. Abû Sâlih énumère près de trente églises et un monastère placés sous son invocation (2). En célébrant le 25 juillet la dédicace de l'une de ses églises, les Coptes eurent sans doute en vue de détruire les restes du culte d'Hermès Anubis. Au reste, le trait principal de la légende de ce saint Mercure, envoyé par Dieu pour abattre Julien l'Apostat, nous fait songer malgré nous au Mercure païen, messager et au besoin exécuteur des dieux (3).

Dans la légende grecque, il ne manque guère, à saint Mercure, que la tête de chien pour qu'il constitue un incontestable doublet de saint Christophe. Je n'oserais pas dire que la légende copte y a pourvu ; mais il s'en faut de bien peu. Le grand-père de saint Mercure fut dévoré par les cynocéphales anthropophages ; mais, soumis par un ange au père de Mercure, ils se convertirent, furent baptisés et devinrent doux comme des moutons. Notre saint porte d'abord le nom de Philopater, et lorsqu'arrivé à l'âge d'homme il fait la guerre, les anciens soldats de son père lui rendent les plus grands services, puis disparaissent lorsqu'il a vaincu tous ses ennemis. C'est alors que, pour reconnaître les services de ce général des cynocéphales, les habitants lui décernent à l'envi, au lieu du nom de Philopater, celui de Mercurios (4).

N'est-il pas évident que saint Mercure, comme saint Christophe, à qui il a emprunté des traits frappants, a servi, lui aussi, à christianiser l'antique fête du 25 juillet en l'honneur de Sothis et d'Anubis ?

Ce même 25 juillet, les Grecs pratiquaient une cérémonie appelée *Kunophontes* ou Massacre des chiens (5). Par ce sacrifice singulier, on entendait apaiser, disait-on, les mânes de Linus, qui avait été dévoré par ces animaux et écarter, du même coup, la sécheresse et les violents

1. H. Delehaye, *Les Legendes grecques des saints militaires*, p. 15.

2. Evetts, *The churches and monasteries of Egypt attributed to Abû-Salih*, pp. 48. 368. Sur le sanctuaire principal d'Abû's Saifain : A. J. Butler, *The ancient coptic Churches of Egypt*, Oxford, 1884, I, 75-154, et R. P. M. Jullien, S. J., *L'Egypte, souvenirs bibliques et chrétiens*, Lille, 1889, pp. 233-234.

3. Zeus ne lui donne-t-il pas en effet l'ordre d'aller tuer Argus ? Cf. : P. Saintyves, *Les Saints successeurs des Dieux*. p. 311

4. G. Amélineau, *Les Actes des Martyrs Coptes*, P. 1890, pp. 16-17.

5. Daremberg et Saglio, V° *Arnis*.

orages (1). En ce même jour (25 juillet), les Romains sacrifiaient des chiens roux à la déesse Furina (2), divinité dévorante qui fut assimilée aux furies par les anciens et qui n'est probablement qu'une personnification de la Canicule (3).

La Canicule, en ramenant les jours auxquels elle a donné son nom, semblait rouvrir pour quelques semaines (25 juillet-24 août) les portes du monde infernal. N'étaient-ce pas les morts malfaisants qui desséchaient les récoltes, ramenaient les fièvres dangereuses et rendaient les bains meurtriers ?

Les dieux morts, tout naturellement on continua, en l'honneur de Christophe, les cérémonies anciennes. On ne peut rien dire des sacrifices des chiens ; mais les restes du bouturage durent survivre longtemps, ainsi qu'en témoignent le miracle du bâton sec qui reverdit, non seulement dans la vie de saint Christophe, mais dans celle de saint Jean l'Agneau, dont on solennise également la fête le 25 juillet. (4). Et nous savons, de source sûre, qu'à cette date on sacrifiait à Christophe des coqs comme, jadis, à Hermès et à Thor.

CONCLUSION

Le courant qui va d'Anubis à Christophe et à Thor, en passant par Linus et Furina, est, en tout cas, hors de doute, grâce à Sirius qui ramenait l'eau en Egypte, et provoquait un redoublement des feux du soleil et des orages en Grèce, en Italie et dans tout le reste de l'Europe.

La tradition gréco-alexandrine inspira bien souvent la tradition byzantine et l'on s'explique facilement que le culte égyptien de Christophe-Anubis ou de Christ-Apherou passa des bords du Nil aux rivages de la Corne d'Or. Quoi qu'il en soit de la route que suivit le gréco-égyptien Christophe pour entrer dans le monde gréco-romain, nous savons que les traditions byzantines relatives à notre saint et à la nation des cynocéphales circulèrent de bonne heure dans l'extrême-occident. Christophe eut une basilique à Ravenne dès 743 et une église à Reims dès le temps de saint Rémi (5). A ces époques reculées,

1. Conon, *Narrat.*, 19; Pausanias, I,43; 7 ; Daremberg et Saglio, V° *Arnis*, 1,438.
2. Pline, *H. N.*, XVIII, 14 ; Festus, p. 285.
3. Voir P. Saintyves, *Le miracle de l'apparition des eaux.*
4 Reingsberg-Duringsfeld, *Calendrier belge*, Bruxelles, 1862, I, 55-56, et R. de Warsage, *Le Calendrier Pop. wallon*, Anvers, 1920, p. 338.
5. J. Molanus, *De SS. Imaginum*, pp. 322-323.

en Italie et en France, on devait donc déjà connaître la tradition grecque. Nous pouvons en fournir un témoignage formel pour le IXe siècle : saint Rembert ayant demandé à Ratram si les cynocéphales étaient susceptibles de rédemption, le savant moine de Corbie lui répond que cela n'est pas douteux ; car les cynocéphales participent à la raison humaine ; il rappelle que les anciens nous ont rapporté qu'ils avaient des troupeaux, qu'ils savaient tisser leurs vêtements et qu'ils formaient une nation véritable. Et il ajoute enfin que saint Christophe, le vaillant martyr du Christ, était cynocéphale » (1). Or, Ratram emprunte ce renseignement à un *Libellus de Martyrio S. Christophori* qui remonte au moins à 865 (2). Notre saint est également connu comme cynocéphale en Irlande, dès le XIe siècle, s'il faut en croire le commentaire d'un très ancien calendrier, peut-être même antérieur à cette date (3).

Le courant de dévotion qui naquit en Egypte avec le culte astronomique du Nil et de la Canicule et qui anthropomorphisa celle-ci en la personne d'Anubis, le dieu à tête de chien, se propagea dans toute l'Europe sous des formes et des aspects divers englobant avec Hermès et Héraklès, Linus et Furina, Christophe et Thor, roulant un flot d'images semblables et de parallèles supplications. Son unité astronomique et calendaire éclaire et confirme son unité organique ; les besoins des fidèles, les intérêts des prêtres, le goût des images étranges et miraculeuses provoquèrent mille actions diverses, parfois même contradictoires, dans ce vaste courant de dévotion saisonnière ; mais l'unité n'en fut jamais brisée. La Canicule n'a jamais cessé de présider aux fêtes de cette religion populaire et d'appeler le peuple à solenniser les débordements périodiques de cet autre Nil, qui couvre de ces eaux non seulement l'Egypte, mais tout l'Univers chrétien.

Des évolutions de l ampleur et de la complexité de celle que nous venons d'étudier sont rares : il faut que le culte qui se prolonge et se développe ainsi dépende de dates saisonnières auxquelles les populatinos et les prêtres accordent une importance capitale. Tel est le cas du lever de la Canicule et, par suite, des diverses occultations de

1. *P. L.*, CXXI, 1153.

2. Le contenu de ce *Libellus* concorde avec la passion publiée par les Bollandistes. St Christophe possède toujours sa tête de chien et ne porte pas encore l'Enfant Jésus.

3. H. Gaidoz, *Saint Christophe à tête de chien* dans *Mém. Soc. Nat. des Antiq.* (1924), LXXVI, 195-197. Saint Christophe à tête de chien vint en Irlande par la Provence, avec d'autres traditions de l'église byzantine. H. Gaidoz, *l. l.*, p. 208.

l'étoile. Mais un tel exemple doit nous aider à comprendre l'importance des solstices et des équinoxes, qui jouent un si grand rôle dans l'établissement des grandes fêtes religieuses — et dans l'évolution des dieux qui naissent, meurent et ressuscitent avec la nature même.

BIBLIOGRAPHIE DE P. SAINTYVES

I. — Ouvrages.

La Réforme intellectuelle du clergé et la liberté d'enseignement. — Paris, 1904, in-12 de xi-341 pages.

Les Saints successeurs des Dieux. Essais de mythologie chrétienne. — Paris, 1907, in-8° de 416 pages.

Les Vierges-mères et les Naissances miraculeuses. Essai de mythologie comparée. — Paris, 1908, in-12 de 286 pages.

Le Discernement du Miracle. Le Miracle et les quatre critiques : Critique historique, Critique scientifique, Critique philosophique, Théologie critique. — Paris, 1909, in-8° de 360 pages.

Les Reliques et les Images légendaires. Le miracle de saint Janvier et son explication scientifique. - Les reliques du Buddha. - Les images qui ouvrent et ferment les yeux. - Les reliques corporelles du Christ. - Talismans et reliques tombés du ciel. — Paris, Mercure de France, 1912, in-12 de 340 pages.

La Simulation du Merveilleux, avec une préface du Dr Pierre Janet, professeur au Collège de France. I. *Les Maladies simulées* : Les sujets de la cour des Miracles, Mendiants et Mythomanes. II. *La Simulation du surnaturel* : Chez les Spirites, les Possédés, les Extatiques. III. *La Simulation des guérisons miraculeuses.* Le cas de Pierre de Rudder. — Paris, E. Flammarion, 1912, in-12 de viii-388 pages.

La Guérison des verrues. De la magie médicale à la Psychothérapie. — Paris, 1913, in-8° de 90 pages.

La Force magique. Du mana des Primitifs au dynamisme scientifique. — Paris, 1914, in-8° de 138 pages.

Les Responsabilités de l'Allemagne dans la Guerre de 1914. — Paris, 1915, in-12 de 552 pages.

Le Mystère des Evangiles. Lettres à un ami sur la mythologie évangélique. Paris, 1946, in-8° de 68 pages.

Essai sur les Grottes dans les cultes magico-religieux et dans la symbolique primitive. Du culte des grottes dans le bassin méditerranéen aux premiers siècles de l'ère chrétienne. — Paris, 1918, in-12 carré de 264 pages.

Rondes enfantines et quêtes saisonnières. Les Liturgies populaires. — Paris, Le Livre mensuel, 1919, in-12 de 227 pages.

Les origines de la médecine. Empirisme ou magie. — Paris, 1920, in-8° de 100 pages.

L'éternuement et le bâillement dans la magie, l'ethnographie et le folklore médical. — Paris, 1921, in-8° de 146 pages.

Essais de Folklore biblique. Magie, Mythes et miracles dans l'Ancien Testament. — Paris, 1922, gr. in-8° de XVI-483 pages.

Les Contes de Perrault et les récits parallèles. Leurs origines. Coutumes primitives et liturgies populaires. — Paris, 1923, gr. in-8° de XXIV-646 pages.

La Légende du docteur Faust. — Paris, Piazza, 1926, in-12 de X-192-IV pages.

Apologie du Folklore ou de la science de la tradition populaire. — Bruxelles, 1927, in-8° de 24 pages.

Mes deux visites à Glozel. Préliminaires. Circonstances. Constatations. — Paris, 1927, in-8° de 14 pages.

Le Massacre des Innocents ou la persécution de l'enfant prédestiné. — Paris, 1928, in-8° de 46 pages.

En Marge de la Légende dorée : Songes, miracles et survivances. Essai sur la formation de quelques thèmes hagiographiques. — 1930, gr. in-8° de VIII-596 pages.

Les Cinquante Jugements de Salomon ou les Arrêts des bons juges recueillis par la tradition populaire, 1933, in-12 de 122 pages.

Corpus du Folklore des Eaux. Introduction. — Paris, 1934, gr. in-8° de IV-270 pages.

Corpus du Folklore préhistorique. — Paris, 1934-1935, 2 vol. gr. in-8° de : XL-420 ; 510 pages.

James Mark Baldwin. Le développement mental chez l'enfant et dans la race. — Paris, F. Alcan, 1897, in-8 de XIV-464 pages (Traduction).

II. — Articles de Revues.

*La Bible et la critique catholique au XVIII*e *siècle.* Les idées de Dom Calmet, dans *Annales de Philos. chrét.*, 1897, pp. 184-197 et 324-351.

Le Miracle d'après saint Augustin, dans *Annales de Philos. chrét.*, 1903, 24 pages.

Le Thème de l'eau jaillissant du rocher dans le culte de Mithra, in *Revue des Trad. Pop.*, 1909, xxiv, 401-406.

Talismans et reliques tombés du ciel, dans *Revue des études ethnograph. et sociolog.*, 1909, 1re série, iv, 1-18, 1910 ; 2e série, *Rev. d'Ethnogr. et de Sociolog.*, I, 50-69 et 103-110.

C.-R. Paul Perdrizet : *La Vierge de miséricorde*, dans *Rev. Etudes ethnogr. et sociolog.*, 1909, pp. 68-69.

C.-R. Mgr Le Roy : *La religion des Primitifs*, dans *Rev. d'Ethn. et de Sociol.*, 1909, 2e série, I, 200-203.

Ceintures magiques et Processions enveloppantes, dans *Rev. des Trad. popul.*, 1910, XXV, 113-123.

Lettres ouvertes à un R. P. Bénédictin sur les idées directrices du Modernisme, dans *Rev. Moderniste internationale*, 1910, I, 54-60 ; 126-135 ; 161-166 ; 361-365.

Les Résurrections d'enfants mort-nés et les sanctuaires à répit, dans *Rev. d'Ethnographie et de Sociol.*, 1911, 2e série, II, 65-74.

Les Plantes sacrées de la Gaule : Le Noyer et la Noix dans les traditions religieuses et les croyances populaires, dans *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, 1911, XXIV, pp. 197-214 (sous le nom d'Emile Nourry).

Procès et excommunication contre les animaux, dans *Rev. des Trad. pop.*, 1912, XXVII, 155-157.

De la méthode dans l'étude des Mythes dans *Revue des Idées*, décembre 1912, pp. 302-311.

L'Anneau de Polycrate. Essais sur l'origine liturgique du thème de l'anneau jeté à la mer et retrouvé dans le ventre d'un poisson, dans *Revue d'Histoire des Religions*, 1912, pp. 1-32.

Les Saints guérisseurs de la folie, dans *Æsculape*, sept. 1912, pp. 208-211, ill.

Saint Mathurin guérisseur de la folie, dans *Æsculape*, nov. 1912, pp. 259-261, ill.

Le Miracle de l'apparition des eaux dans ses relations avec les liturgies païennes et chrétiennes, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1912, pp. 265-294.

Le Thème du bâton sec qui reverdit. Essai de mythologie liturgique, dans *Revue d'Histoire et de Littérature religieuse*, 1912, III, 330-349 et 421-454.

Le Renouvellement du feu sacré, dans *Rev. des Trad. pop.*, 1912, XXVII, 449-473 et, 1913, XXVIII, 1-18.

Les Origines liturgiques du miracle de l'eau changée en vin, dans *Rev. d'Histoire et de Littérature relig.*, 1913, IV, 97-114.

Un prêtre guérisseur, l'abbé Julio, 1844-1912, dans *Æsculape*, 1913, pp. 178-180.

Salomon, son pouvoir et ses livres magiques, dans *Rev. des Trad. pop.*, 1913, XXVIII, 410-425.

Albert le Grand, Sorcier et Magicien, dans *Rev. des Trad. pop.*, 1913, XXVIII, pp. 556-564.

Le Clou de la Guerre, dans *Mercure de France*, 1916, CXIII, pp. 639-647.

Les Saints protecteurs des nourrices et les Guérisseurs des maladies des seins, dans *Rev. des Trad. pop.*, 1916, XXXI, pp. 77-84.

Le Culte de la Croix chez les Indiens de l'Amérique du Nord, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, 1916, pp. 48-71.

L'origine du nombre Sept, dans *Bull. Soc. Préhistor. franç.*, 1916, XIII, 598-602.

Le culte de la Croix dans le Bouddhisme, en Chine, au Népal et au Thibet, dans *Rev. de l'Hist. des Relig.*, 1917, pp. 1-52.

Deux Thèmes de la Passion et leur signification symbolique : 1° La Tunique sans couture ; 2° Les Ténèbres et l'émoi des éléments, dans *Rev. Archéologique*, 1917, V^e^ série, XI, 1-38.

La Croix en Afrique et dans l'Amérique du Sud, dans *Rev. de l'Hist. des Relig.*, 1918, 23 pp.

Le transfert des maladies aux arbres et aux buissons, dans *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1918, XV, 296-300.

Les notions de Temps et d'Eternité dans la Magie et la Religion, dans *Rev. de l'Hist. des Relig.*, 1919, pp. 1-32.

Les Rondes et Quêtes de Carnaval, dans *Rev. des Trad. pop.*, 1919, XXXIV, pp. 30-42, 49-69 et 121-148.

Valentines et Valentins. Les Rondes d'Amour et Cendrillon, dans *Rev. de l'Hist. des Relig.*, 1920, 28 pp.

Le Folklore chinois, dans *Rev. d'Ethnogr. et des Trad. pop.*, 1920, I, 264.

La Belle au Bois dormant ou le sommeil de la nouvelle année, dans *Rev. Anthropolog.*, 1921, XXXI, pp. 212-229.

C.-R. de E. Sidney Hartland, *Matrilineal Kinship and the question of its priority.* — Le même : *Primitive Society. The Beginnings of the family.* - Le même : *The Legend of S. Kenelm*, dans *Rev. d'Ethnogr. et des Trad. pop.*, 1921, II, 225-229.

L'origine de Barbe-Bleue, dans *Rev. de l'Hist. des Relig.*, 1921, LXXXIII, 1-31.

Le Chat Botté, Essai de Folklore et d'Ethnographie, dans *Rev. d'Ethnogr. et des Trad. pop.*, 1921, II, 81-102.

De la méthode dans l'étude du Folklore biblique, dans *Rev. Anthropolog.*, 1922, XXXII, 259-269.

Le Tour et la Ceinture de l'Eglise, dans *Rev. Archéologique*, 1922, XV, 46-78.

De l'origine des Contes et de ceux de Perrault en particulier, dans *Rev. Anthropol.*, 1923, XXXIII, 1-7.

De la méthode en Folklore chrétien, dans *Rev. de l'Hist. des Relig.*, 1923, LXXXVIII, pp. 151-163.

L'œuvre d'Emmanuel Cosquin, dans *Rev. Anthropol.*, 1923, XXXIII, 1-5.

L'incorruption des corps saints, dans *Bull. et Mem. de la Soc. d'Anthropol. de Paris*, 1923, VII[e] série, IV, 84-100.

Des contes de Ma Mère l'Oye et des rapports de cette expression avec les fables où figurent la reine Pédauque, la reine Berthe et la fée Berchta, dans *Rev. d'Ethnogr. et des Trad. pop.*, 1924, V, 62-79.

L'origine de la Tête de chien de saint Christophe, dans *Rev. Anthropolog.*, 1924, XXXIV, 376-383.

Les Jumeaux dans l'Ethnographie et la Mythologie, dans *Rev. Anthropolog.*, 1925, XXXV, 54-59.

Le Miracle de Josué arrêtant le soleil et la méthode comparative, dans

Congrès d'Hist. des Religions, de Paris en 1924. — Paris, 1926, II, 219-241.

Les Grimoires à oraisons magiques, dans *Congrès de l'Institut International d'Anthropologie*, IIe session. — Prague, 1924, Paris, 1926.

La Guérison des verrues par la suggestion, dans *Æsculape*, 1926, XVI, pp. 29-31.

Le Sang de saint Janvier, dans *Æsculape*, 1926, XVI, pp. 81-83.

La définition et l'objet du Folklore, dans *Revue Anthropol.*, 1926, XXXVI, pp. 147-153.

Les Mariages princiers dans les contes de fées, dans *Rev. Anthropolog.*, 1926, XXXVI, pp. 461-469.

Les Morts qui poursuivent leur vie sous la terre ou dans leurs tombeaux en attendant l'heure de revenir parmi les hommes, dans *Rev. d'Ethnogr. et des Trad. Pop.*, 1926, pp. 71-82.

Les Guérisseurs mystiques, dans *Rev. Anthropol.*, 1928, 1-3, 71-89.

Les Procédés de guérison communs aux guérisseurs européens et aux sorciers chez les primitifs, dans *Rev. Anthropolog.*, 1928, 7-9 et 282-290.

Le Massacre des Innocents ou la persécution de l'Enfant prédestiné, dans *Congrès d'Hist. du Christianisme en l'honneur du jubilé d'Alfred Loisy.* — Paris, 1928, t. I, pp. 229-272.

Le Mercredi des Cendres (10 février-16 mars), dans *Revue Anthropolog.*, 1929, XXXIX, 178-196.

Les Saints Céphalophores. Etude de folklore hagiographique, dans *Revue de l'Hist. des Relig.*, 1929, XCIX, 158-231.

La Mi-Carême, dans *Bull. Soc. d'Ethnographie*, 1929.

Survivances ethniques. La Mi-Carême. La Vieille et la Nouvelle Année, 1929, 16 pp.

Amulettes et Talismans. Les amulettes et leur valeur magique, dans *Rev. Anthropol.*, 1930, XL, 177-205.

La Valeur du jet magique comme rite de fécondité, dans *Rev. Anthropol.*, 1929, XXXIX, 407-411.

Le Folklore préhistorique. Bibliographie sommaire et questionnaire, dans *Rev. de Folklore français*, 1930, I, 129-136.

Le Folklore préhistorique du département de la Nièvre, dans *Revue de Folklore français*, 1931, II, 128-156.

En Morvan bourguignon, dans *Revue de Folklore français*, 1931, II, 160-185.

L'Imagerie religieuse ou les Images de Sainteté, dans *Revue de Folklore français*, 1930, I, 207-218.

A propos d'un livret populaire de botanique, dans *Isidoor Teirlinck Album*, 1931, pp. 269-272.

Musées de Folklore, dans *Revue de Folklore français*, 1931, II, 27-30.

Le Domaine du Folklore et les grandes divisions d'une enquête globale, dans *Revue du Folklore français*, 1931.

Folklore, dans *Revue de Synthèse*, 1931, I, 81-93.

Des Contes et spécialement des Contes de fées dans les vies des Saints, dans

Une coutume du 1er mars dans la Champagne de la fin du XVIIIe ou du début du XIXe siècle, dans *Revue de Folklore français*, 1931, II, 204-208.

A quelle époque les dolmens sont-ils devenus des autels à sacrifices ? dans *Revue de Folklore français*, 1932, III, 105-108.

Les origines de la Méthode comparative et la naissance du folklore. Des superstitions aux survivances, dans *Revue de l'Hist. des Relig.*, 1932, CV, 44-70.

De la nature des évangiles apocryphes et de leur valeur hagiographique, dans *Revue de l'Hist. des Religions*, 1932, CV, 435-457.

Le Folklore descriptif. Des enquêtes locales, régionales et nationales, dans *Rev. Anthropolog.*, 1932, XLII, 201-227.

Le Folklore juridique, dans *Rev. Etudes de Sociolog. et d'Ethnolog.*, 1932, XII.

Le Culte de Saint Greluchon, dans *Æsculape*, 1932, XXII, 269-271.

De l'immersion des idoles antiques aux baignades des statues saintes dans le christianisme, dans *Rev. de l'Hist. des Relig.*, 1933, CVIII, 144-192.

Le Chant du Labour et son origine magique, dans *Revue de Folklore français*, 1933, IV, 16-33.

C.-R. de P. Coirault : *Recherches sur notre ancienne chanson popul.*, dans *Revue de Folklore français*, 1933, IV, 336-346.

Folklore et Régionalisme, dans *Le Pays Comtois*, 1933, II, 85-88.

Un exemple de persistance des anciens rites dans le culte des eaux. Le lac Saint-Andéol, dans *Revue Anthropolog.*, 1933.

L'Islam et le progrès ou l'évolution des coutumes en régime théocratique dans *Revue Anthropol.*, 1933.

Le Folklore préhistorique dans l'Ancien Testament, dans *Revue de Folklore français*, 1934, V, 189-209.

Le Thème des pierres qui boivent ou se baignent, dans *Revue de Folklore français*, 1934, V, 213-216.

Contribution à la Bibliographie lexicologique des Patois gallo-romans, dans *Revue de Folklore français*, 1934, V, 274-303.

De l'influence de la Lune sur les Maladies, d'après les Médecins astrologues, des origines au XVe siècle, dans *Hippocrate*, 1934, I, 289-313 ; 405-433 ; 492-524.

La Main dans la Magie. Amulettes et talismans, dans *Æsculape*, 1934, XXIV, 73-78.

Les trois nuits de Tobie ou la continence durant la première ou les premières nuits du mariage, dans *Revue Anthropologique*, 1934, 266-296.

Le thème des animaux sauvages domestiqués par les Saints et sa signification allégorique dans *l'Ethnographie*, 1934, pp. 51-61.

Le Folklore. Sa définition et sa place dans les sciences anthropologiques, dans *Rev. de Folklore Français*, 1935, 32 pp.

Hochets d'argile ou Amulettes d'accouchements, dans *Bull. Soc. préhistor. française* (1936).

A PARAÎTRE :

Manuel de Folklore.

L'Envoûtement.

Corpus de Folklore préhistorique, t. III.

Les Douze Apôtres et les Soixante-douze Disciples.

L'Astronomie populaire et la croyance à l'influence de la Lune.

Bibliographie des Grimoires.

ANNÉE 1935

TABLE DES AUTEURS

TABLE DES MATIÈRES

LIVRES ET REVUES

FIGURES DANS LE TEXTE

HORS TEXTE

Portrait de P. Saintyves (Emile Nourry).

Le gérant : J. Thiébaud.

1544. — Impr. Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris — 12-1935